



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





600054533Q

K. 9, 28





ARCHIVES
OU
CORRESPONDANCE INÉDITE
DE LA MAISON
D'ORANGE-NASSAU.

IMPRIMERIE DE J. KIPPE, J. H.
A LA HAYE.

ARCHIVES
OU
CORRESPONDANCE INÉDITE
DE LA MAISON
D'ORANGE-NASSAU.

—
Recueil

PUBLIÉ, AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI,

PAR

M. G. GROEN VAN PRINSTERER,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION BELGIQUE,
CONSEILLER D'ÉTAT.

—
Première Série.

TOME III.


1567 — 1572.

—
Avec des Facsimiles.
—

LEIDE,
S. ET J. LUCHTMANS,
1836.

240. a. 120.





Il ne sera, croyons-nous, pas inutile d'indiquer de nouveau une partie des trésors historiques mis ici à la disposition du lecteur. Observons toutefois que nous ne saurions donner qu'un rapide aperçu. Les cent-trente-six Lettres de ce troisième Tome, se rapportant à une époque (1567—1572) fort agitée, pleine de vicissitudes et de bouleversements, doivent renfermer une infinité de précieux détails: une investigation plus attentive les fera successivement découvrir; l'étude et la méditation seules peuvent les épuiser.

La première place dans cette revue appartient, sans contredit, à Guillaume de Nassau.

Nous le retrouvons dans les mêmes dispositions (Tome II. p. xv — xxiv) ; indécis, livré à de cruelles perplexités. On attribue communément à ses instigations secrètes les entreprises que les premiers mois de 1567 virent tristement échouer. Rien dans nos documents ne justifie cette supposition, et on ne sauroit guère la concilier avec l'état des choses. Le Prince ne trouvoit de l'appui ni dans le Comte d'Egmont, qui n'aspiroit qu'à se réconcilier avec la Cour ; ni dans les Confédérés, pour la plupart ou lâches, ou téméraires ; ni dans les Etats des Provinces, ou dans les Magistrats des Villes, en général fortement prévenus contre la Réforme ; ni dans une multitude dont il n'aimoit pas les mouvements désordonnés. La Gouvernante avoit repris le dessus ; les commencements de sédition étoient dissipés ; les catholiques « haussoient pour » l'heure la teste comme trommetaires et n'étoient » quacy plus traictables d'orgueil » (p. 13). Coôperer au rétablissement de l'ordre, arrêter le bras levé du Souverain, en ôtant à la persécution renaissante le plus spécieux des prétextes, là semblent s'être borné alors ses desseins. Il désire de la part des

Princes Allemands intercession, prières, insinuation qu'en cas de violences contre ceux de la confession d'Augsbourg, on ne pourra les abandonner (p. 30); mais pas de secours immédiats, comme au temps où, non sans qu'il en eut connoissance, le Comte Louis faisoit des levées (Tom. II. p. 272). Loin de vouloir abuser de son influence pour remuer les Pays-Bas, il songeoit sérieusement à se rendre en Allemagne pour assister à la diète (p. 6). Quant au projet de se saisir d'Anvers, que beaucoup d'écrivains se plaisent à lui attribuer, nous n'en avons pas trouvé le moindre indice; rien que l'expression énergique des dangers qu'il courut en réprimant les séditieux. « Je vous puis bien dire que nous avons fait la plus belle eschappade du monde et que par la grâce de Dieu nous nous pouvons estimer d'être nouveau nez » (p. 52).

L'obéissance, poussée jusqu'au péril de la vie, a cependant des limites. La Gouvernante exige un serment qui semble n'en reconnoître aucune; tout annonce un régime sévère et cruel; la présence du Prince est désormais inutile; il se décide à partir. « Ne voulant pas encourir le reproche que c'est moi qui excite et anime le peuple à la résistance, je préfère être loin d'ici et ne pas voir des actes

« si déplorables , que mon cœur et ma conscience » repoussent » (p. 57). Les Lettres aux Comtes d'Egmont et de Hornes , respirant en plus d'un endroit l'indignation et l'amertume , ne contiennent toutefois rien qui fasse révoquer en doute la sincérité de ce qu'il affirme : « Je ne cesserai pas » d'être le très obéissant vassal de S. M. , prêt à » tout service que je pourrai rendre en bonne conscience » (p. 71). Il écrit au Roi. « L'affection » que j'ay tousjours porté à V. M. et bien de ses » pays , m'est tellement imprimée que ne délaisse- » ray mectre corps et biens en tout ce que je cog- » noistray povoir être le *vray* service de V. M. , » *repos et maintenant de ses pays* , et luy demeure- » rray tel partout où je seray » (p. 65). Nous ne croyons pas que ce fut un simple compliment , ni surtout une fausseté.

S'il quitte le pays , ce n'est pas pour l'abandonner. Il va en Allemagne , aussi pour « prendre conseil de » ses Seigneurs et amis » (p. 57). S'il dit : « Autant » qu'il est en nous de prévoir , il nous semble que » c'en est fait de ces provinces , et que , dans de dé- » plorables massacres , beaucoup de milliers de Chré- » tiens sages et pieux vont perdre les biens et la » vie , » immédiatement il ajoute : « A moins que

» Dieu Tout-puissant ne veuille écarter ces mal-
 » heurs , et que les Electeurs et Princes Allemands
 » ne sauvent le pays de si épouvantables désastres »
 (p. 59).

Le Duc d'Albe arrive. Avec les mots d'hérésie et de rebellion, tout lui paroît légitime; les emprisonnements, les proscriptions, les violations de Privilèges, l'anéantissement des droits et des libertés, les spoliations, les tortures, et les supplices. On accuse le Prince, on confisque ses biens, on enlève son fils. Par les charges qu'il a précédemment occupées, les biens de sa Famille, ses talents, ses opinions connues, ses relations, ses ressources, il est dans les Pays-Bas le personnage le plus considérable et le plus considéré. C'est à lui que les opprimés s'adressent, au nom des libertés qu'il est tenu de maintenir; au nom du Roi que les Espagnols abusent et trahissent; au nom de la cause sacrée à laquelle on sait qu'il est sincèrement attaché. On le prie, on l'exhorte, on l'adjure de ne pas laisser, sans opposition, ruiner les Provinces et massacrer les habitants. Une vocation passive n'est pas celle qu'il se croit tenu d'embrasser. « Le » Prince a bien voulu condescendre à la réquisition » de ce fidèle peuple, à l'heure de tout abandonné et

» déléssé ; de tant plus qu'i cognoit que ce n'est pas
» seulement la ruine du pais, demorant les choses
» en tel termes, mais entièrement le déservice de
» S. M. » (p. 206).

Une grande partie des documents de ce Tome est relatif aux expéditions de 1568 et 1572. Parmi les preuves des talents stratégiques du Prince on pourra désormais ranger les avertissements qu'il donne au Comte Louis. Le désastre de Jemmingen, s'il n'abandonne le siège de Groningue, lui est positivement annoncé. « Sur tout faut avoir esgard » que là où ils seroyent forcés de se retirer, ils sont » asseurez ne le pouvoir faire ayant l'ennemy à » doz, sans estre ou deffaits, ou grefvement en- » dommages » (p. 258).

Les Archives contiennent peu touchant les années 1569, 1570, et 1571. Le Prince les passa, soit en France, où il vint, avec un corps d'armée, au secours des Huguenots ; soit en Allemagne, au milieu de négociations et de préparatifs. Néanmoins ce peu suffit pour nous le montrer travaillant toujours avec une même ardeur à l'avancement des mêmes grands intérêts.

Autour du Prince se rangent naturellement les membres de sa Famille.

Le Comte Adolphe de Nassau, âgé de 27 ans, après avoir vaillamment combattu, contribue, par sa mort, à la victoire de Heyligerlee (p. 220). « Tout » c'est succédé à soubhaict, ne fuist l'immature » mort du Conte Adolphe (à qui Dieu fasse paix) » laquelle sens jusques à l'âme, et vous supplie, » Monsieur, la supporter selon vostre vertu et constance ordinaires en toutes adversités » (p. 238).

Le Comte Henri, plus jeune encore, fait la campagne de France et se distingue dans les Pays-Bas (p. 505).

Peut-être a-t-on jusqu'ici rendu trop peu justice au Comte Jean de Nassau. On se borne à parler de son habileté politique, et puis, comme embarrassé à lui trouver des mérites personnels, on se hâte de célébrer sa nombreuse et vaillante postérité. C'est mal apprécier sa conduite et son caractère. Il ne craignoit pas les dangers. Nous le voyons accompagnant le Prince en 1568, et ne quittant l'armée que lorsqu'elle a quitté les Pays-Bas (p. 303). Sa coöpe-

ration active l'exposoit à toutes sortes de périls ; il n'étoit pas même en sûreté dans sa maison. « Puis-
 » que à mon occasion, » lui écrit le Prince, « et
 » pour l'assistance qu'il vous a pleu me faire, les
 » inemis de Dieu ne vous veuillent gran bien, je
 » ne me peus sinon conformer à vostre opinion
 » que aiés toujours l'euile ouvert, et que principa-
 » lement gardés vostre maison de Dillenbourg, . . .
 » car le temps est terrible et plein de méchanstés »
 (p. 347). Correspondances, voyages, sacrifices pé-
 cuniaires, il étoit prêt à tout ; il ne se lassoit pas de
 rendre service, ni le Prince de lui témoigner de la
 reconnoissance. « Or, Monsieur mon frère, je ne
 » scais comme je vous porrey assés affectueusement
 » remercier de la grande paine et soussi que prendés
 » à mon occasion, et me desplait assurement que je
 » suis cause de vous faire avoir ses rompemens de
 » teste et vous mestre en si grans despens et debtes ;
 » mais vous poiés estre assuré que me rendés telle-
 » ment vostre obligé, que mesteray toujours très
 » volontiers mon corps et ma vie pour vostre service.
 » Quant au bien, je ne peus rien dire pour le pré-
 » sent ; mais, si Dieu me donne la vie que je puisse
 » retourner à ce quil me appertient, vous en porrés
 » disposer comme du vostre » (p. 359, l. 1 — 11.).

« Du succès de mes affaires ne faudray à toutes
 » occasions vous tenir adverty, comme à celui
 » que je sçay elles sont aultant à coeur que à moy-
 » mesmes » (p. 462). « Je sçay l'entier zèle que vous
 » avez tousjours démontré à une si bonne cause,
 » et avec quelle vigilance vous avez de tout temps
 » procuré le bien et avancement de nostre ditte
 » cause, sans y avoir jamais espargné peine, tra-
 » vaulx, ou dangiers » (p. 485 *in f.*).

Le Comte Louis ne reste pas en arrière, c'est lui
 qui toujours veut aller en avant. « Surtout le désir
 » de M. le Comte Lodvic et sa requeste est que Son
 » Exc. (le Prince) vueille se déclarer tout ouverte-
 » ment envers les Princes et Seigneurs, et descou-
 » vrir nostre maladie sans aucun desguisement, et,
 » en poussant outre, mettre l'issue en la main de
 » Dieu » (p. 234). Le Prince étoit souvent obligé
 de modérer cette ardeur. « Quand à ce que m'es-
 » cripez de vostre entreprinse, ne vous sçauroys
 » dire aultre chose, sinon que s'il vous semble
 » qu'il y a quelque raisonnable apparence de pou-
 » voir effectuer quelque chose de bon, que le fis-
 » siez faire au nom de Dieu, mais, quant à vostre
 » personne, de vous conseiller d'aller avecq la

» ditte entreprinse, n'en scauroys bonnement dire
 » mon advis; car vous mectre arriere en hazard
 » avecq gens incognuz, ne me semble estre con-
 » seillable, mesmes par eaue » (p. 278). Relative-
 ment à l'invasion de Groningue, qui faillit avoir,
 grâce à l'intrépidité du Comte, de si grands résul-
 tats, il y a, dans deux Mémoires, l'un de lui et
 l'autre du Prince (n° 309^a et 314^a), des détails nom-
 breux et fort intéressants. Nous regrettons de ne
 pouvoir rien communiquer touchant le séjour de
 quatre années que Louis de Nassau fit en France, se
 distinguant non moins par ses talents dans les déli-
 bérations politiques, que dans les combats par son
 audace (p. 323, 382, 401). Voici cependant quel-
 ques lignes remarquables écrites peu de jours avant
 qu'il vint, en 1572, tomber à Mons comme un
 coup de foudre au milieu de ses ennemis attérés.
 « Vous pourrés faire estat de mes frères et de moy
 » que n'y espargnerons ny la vie, ny les biens,
 » encores que nous aurions occasion d'en estre des-
 » goustés selon le monde, et nommément moy quy
 » va tanttost six ans vagabondant par le paix. Mais
 » je voy que ce bon Dieu quy nous ast maintenus
 » et guarentis en tant des travaulx et dangiers, ne
 » veult pas retirer Sa main forte arriere de nous.

» ains nous soustenir debout » (p. 417). Et si l'on veut encore une preuve notable, à la fois de sa constance et de sa piété, qu'on lise ce qu'il écrit après la défaite de Jemmingen; c'est-à-dire, après un événement qui venoit de lui enlever ses ressources et auroit aisément pu lui enlever tout espoir: « Encoires que nostre armée soyt en partie » défaicte et en partie séparée, . . . si est ce que, » comme Dieu mercy quant à nostre personue es- » tant eschappé sauff et sain, avons le couraige si » bon qu'oncques, mais espérons en brief que Dieu » nous assistera tellement qu'aurions, si Luy plaist, » les moyens beaucoup plus prompts pour redres- » ser la pouvre Eglise et la patrie que n'eusmes » oncques » (p. 272 *in f.*).

Parmi les beau-frères du Prince, le Comte de Nuenar est celui dont il a le moins à se louer. Ce personnage aimoit, aux approches du danger, à se tenir à l'écart. A ce qu'il dit, douloureusement affecté de la mort d'une épouse, dont il faisoit le malheur durant sa vie (p. 118), nous le voyons refuser, malgré les instances du Comte Jean, de se rendre à une assemblée, où l'on devoit traiter de la Religion et où sa présence pouvoit être utile (p. 15).

Quant au Comte de Berghes, peut-être qu'à cette époque il ne doit pas être jugé très défavorablement. Il est vrai que simultanément il flattoit Viglius et consultoit le Prince (p. 54), et qu'il resta dans les Pays-Bas (p. 127), tant qu'il crût pouvoir rentrer en grâce auprès du Roi; mais, frustré dans cet espoir, il devint zélé et actif. Dans une Lettre relative aux actes du Duc d'Albe, il semble se plaire à lui donner le nom de *tyran* (Lettre 354). La meilleure harmonie règne entre lui et ses frères: il écrit au Comte Jean: « Vous m'obligez tous » jours par l'un plaisir sur l'autre à penser comment » je le pourray un jour tout reconnoistre...; à » quoy mes enfans auront aussi à penser les jours » de leur vie. » (p. 416). En 1572 il rendit des services très importants (p. 431).

Le Comte Günther de Schwartzbourg prête l'appui de son intercession et de ses conseils; il ne tint pas à lui que Philippe-Guillaume ne fût rappelé à temps (p. 120). « Le Comte Güntert, » écrit le Prince, « seroit d'opinion que je demorasse » avecque luy ancores un temps, et à ceste occasion sont venu le Conte Hans-Güntert et le Conte » Albert (ses frères) me prier tous trois par ensemble » que je volusse demeurer et prendre la patience

» avecque eux, me offrant tout plain de honestités,
 » de quoy certes leur suis obligé » (p. 345).

Plusieurs Documents renferment des données intéressantes sur divers personnages notables des Pays-Bas, dont quelques uns y restèrent, tandis que d'autres crurent devoir s'expatrier.

Entre ces derniers le Comte de Bréderode mourut en 1568 ; nous ne regrettons pas pour sa mémoire de n'avoir plus trouvé de ses Lettres. — Le Comte de Hoogstraten, qui donne la nouvelle de sa mort (p. 170) et qui périt la même année, plein de commisération pour le triste sort de la patrie (Lettre 310), étoit plein d'ardeur et de zèle pour la délivrer. Le Mémoire touchant les secours à donner au Comte Louis de Nassau (n° 310^b) est une nouvelle preuve que le Prince désiroit ses conseils. On trouvera plusieurs exemples de son style vif et piquant. « La conscience de cestuy Nero d'Alve » le juge, qui vault mille tesmoings » (p. 241). « J'ay » eu advertence que sommes estés banniz à » jamais . . . , mais espère pour n'y avoir fondement, » que monsturons de brief que nous en soulcions » peu, et que ce bon Dieu nous en fera quelque

» jour la raison » (l. l.). « Je suis journellement
 » entendant à faire exercer mes gens à tirer aux
 » butes, puisque ne s'offrit encoires occasion le
 » faire sur les ennemis » (p. 281, *in f.*). — Antoine
 de Stralen, Bourguemaitre d'Anvers, écrit : « L'on
 » ne scait encor riens de la Commission du Duc
 » Je prie Dieu que se soit à Son service, bien
 » du Roy et de ces pays » (p. 117). Quelques
 jours après, il étoit en prison ; quelques mois après
 exécuté. — J. de Hornes, Seigneur de Boxtel,
 observe lors de la venue du Duc d'Albe : « Je crains
 » que le Ducque faict grand recueil à aucuns, que
 » la fin serast aultre » (p. 125). — Clément Coornhert
 songe à transporter vers Emden le commerce des
 Pays-Bas (p. 138). — Nous communiquons aussi une
 Lettre du célèbre Marnix (Lettre 355), déjà en
 1568 chargé par le Prince d'une commission
 périlleuse (p. 257).

C'étoit une triste et fausse position celle des Sei-
 gneurs qui, après avoir plus ou moins longtemps
 hésité, après des velléités de résistance très pronon-
 cées, avoient fini par se résigner passivement aux
 volontés même les plus arbitraires du Souverain.
 Ce Tome offre un indice assez curieux de leur pu-

sillanimité. Les Comtes d'Egmont et de Mansfeldt n'osent assister à un souper auquel l'Ambassadeur de Maximilien II les invite; de crainte d'y rencontrer les Députés des Princes d'Allemagne venant intercéder pour les Protestants (p. 97).

Le Duc d'Albe a-t-il franchi la frontière, on se presse, on se précipite vers lui. « Beaucoup de » Seigneurs et gentilhommes sont esté au devant de » luy, entre aultres M^r l'Admiral » (p. 125). » M^r de Meghem arriva de nuyct en Anvers, et de » grand matin ayant prius la poste, est allé rencon- » trer le Duc d'Alve Le Duc d'Aerschot allit » trouver le Duc, et est party M^r d'Egmont avecq » environ quarante gentilzhommes, pour aussy faire » la révérence au dit Duc; tellement que Madame » est présentement icy toute seule, sans nul Che- » valier de l'Ordre » (p. 115 *sqq.*). Et le Comte de Megen, ayant reçu devant Groningue une Lettre fort remarquable des Comtes L. de Nassau et de Hoogstraten, où on l'exhorte, lui « obligez de com- » battre pour la patrie, à ne pas servir aux particu- » lières ambitions d'une nation estrangère et enne- » mye de toute justice, raison et politique » (p. 153); répond: « Messieurs, j'ai recue vostre let- » tre, et comme le Duc me deffendit de res-

» pondre à une aultre vostre , je l'oseroyz aussy peu
 » faire à ceste sans le consentement de Son Exc. Je
 » la luy ay envoyé » (p. 254).

Pas de Lettres du Duc d'Albe; néanmoins il y a dans la Correspondance quelques traits que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. Voici l'accueil qu'il fait au fils du Prince d'Orange. « Le Comte de Buren fust » fort bien resseu et caressé de M^r le Ducq; s'of- » frist là où l'occasion s'offriroit de lui pouvoir » faire service, que le feroit de bon coeur . . . » Le 22 prins M^r de Buren congié; le Ducq l'em- » brassa et lui fist de rechieff le mesmes et sem- » blables oeffres » (p. 121). — On avoit arrêté les Comtes d'Egmont et de Hornes; bon nombre des bourgeois de Bruxelles se rend vers lui, demande à en savoir la cause: sur quoi il leur fait dire: « Je » suis occupé à réunir mes troupes, Espagnoles, » Italiennes, et Allemandes; quand je serai prêt, » vous recevrez ma réponse » (p. 126). — Il proteste désirer que les Comtes puissent se disculper, aussi sincèrement que si la chose concernoit son propre père (p. 127). — Dans une Lettre où le cœur vaut mieux que l'orthographe, Marie de Nassau, épouse

du Comte de Berghes, se trouvant à Bruxelles au milieu des arrestations, exprime bien vivement la terreur que causeroient de tels actes, inattendus après un bienveillant accueil. « Que le Seigneur nous donne Sa grâce, dont nous avons grandement besoin . . . O ma très chère Mère, que » ne suis-je assez heureuse de pouvoir être une » heure auprès de vous, pour demander vos conseils! Je ne sais que faire, que commencer. De » tous côtés des malheurs, et aucune consolation terrestre dans ce pays » (p. 127, *sq.*). Aux arrestations succédèrent les supplices. D'après le récit d'un témoin oculaire, « ont eu la teste coupée les deux Seigneurs de Battenbourgh et aprez » Cock, les Seigneurs de Dhù et de Villers, et dict » n'avoir retenu le nom des aultres pour ce que » le cœur ne luy scavoit supporter de le veoir » davantaige . . . C'estoit une chose de l'autre monde de le crys, lamentation, et juste compassion qu'avient tous ceux de Bruxelles, nobles et ignobles, » pour ceste barbare tyrannie » (p. 239, *sq.*). — Le Comte de Berghes décrit le dépit et la colère du Duc au sujet de la résistance des bourgeois de Bruxelles contre le dixième denier (Lettre 354). — Enfin, et c'est ici surtout que la situation est forte-

ment caractérisée, le Comte de Megén, qui déjà en 1566 s'étoit franchement déclaré contre les Confédérés et les prétendus hérétiques, qui en 1568 avoit puissamment contribué à repousser Louis de Nassau ; malgré les services rendus et ceux qu'il sembloit pouvoir rendre encore, montre en 1569 des craintes sérieuses qu'on ne lui fasse subir le sort du Comte d'Egmont (p. 321).

Touchant le Roi Philippe II il y a ici peu de chose : seulement quelques données relatives à l'emprisonnement de Don Carlos, qui semblent indiquer qu'en effet, par rapport à cette lamentable histoire, il a été trop défavorablement jugé. Aimant à écarter partout d'injustes accusations, nous les publions volontiers (Lettres 302 et 304, p. 187 et 194. *sq.*).

Les rapports intimes et multipliés du Prince et de ses frères avec les personnages marquants de l'Allemagne et de la France, prouvent ici, plus encore, ce nous semble, que dans les Tomes précédents, l'intérêt général qui résulte, des relations de la Maison d'Orange-Nassau ; de la position centrale et de l'importance Européenne des Pays-Bas ; et de

l'universalité des motifs de la lutte, dont nous reproduisons les événements et dont nous évoquons les acteurs.

La première moitié du seizième siècle fut une belle époque pour l'Allemagne. L'Évangile se répandait dans les hauts rangs comme dans les dernières classes de la société. De toutes parts (preuve irréfutable de l'Esprit de vie qui accompagne la prédication pure et simple des dogmes Chrétiens) apparoissent des Princes qui font luire leur lumière devant les hommes, modérés dans la bonne fortune, constants dans l'adversité, courageux, fidèles, tolérants par charité, actifs contre les erreurs, zélés pour la propagation du règne de Christ, et qui ne voyent dans leur position plus élevée qu'une double mesure de tentations et de responsabilité. De cette génération Chrétienne on voit encore ici trois dignes représentants.

Le Landgrave de Hesse Philippe qui, noble et courageux témoin de la vérité, profitant des moments qui lui restent, fait recommander au Prince d'Orange de se retirer à temps : « Ne soyez pas » dupe de belles paroles ; n'ayez pas trop de confiance ; je connois le Duc d'Albe et les Espagnols ; si

» l'on vous propose quelque conférence, soyez sur vos
 » gardes, et qu'on ne vous surprenne point » (p. 42.)

Le Duc Christophe de Wurtemberg, qui emploie en faveur du Prince son influence auprès de l'Empereur Maximilien (Lettre 297).

Enfin Frédéric, cet Electeur Palatin auquel, dans une époque éminemment religieuse, on décerna le titre de Pieux. Certes il n'est pas surprenant que le Prince ait été en correspondance avec lui, avec le Duc Casimir son fils, avec Ehem et Zuleger, leurs principaux conseillers (p. 362, *in f.*). Il prie le Comte Jean de demander des avis à Heidelberg (p. 509). « J'ay faict escrire », lui mande-t'il une autre fois, « au docteurs Ehem et Zuleger les priant » de vous assister de leurs advis et bon conseils, » selon la singulière affection que de tout temps ils » ont démontré au bien de la cause commune et » aussi à moi » (p. 486). Quand l'Electeur avoit fait une promesse, on pouvoit y compter: à la fin de 1568 le Prince atteste « n'avoir receu aucun deniers » de ceulx que l'on luy avoit accordé, sinon la part » de Monseigneur l'Electeur Palatin » (p. 311).

Plusieurs autres Princes prennent sérieusement à coeur le sort déplorable des Pays-Bas.

Le Roi de Danemarck offre au Prince un asyle
(p. 109).

Le Duc de Deux-Ponts Wolfgang, qui fut en 1569 compagnon d'armes du Prince (p. 316), écrit à un parent, soupçonné de vouloir servir en France contre la Religion: « Prince Chrétien, né et élevé » dans notre vraie Religion, établi en Allemagne, » vous devez avant tout avoir souvenance du devoir » envers Dieu et la patrie » (p. 263).

Le Prince déclare « la bonne affection qu'il a » toujours eue au Comte de Hanau » (p. 485).

Se trouvant près de Groningue, le Comte Louis de Nassau écrit: « Les Comtes et Seigneurs voisins » sont bien affectionnés à la cause, et nommément » les Comtes d'Emden, d'Oldenbourg, et Bentem » (p. 233). Semblable témoignage est rendu à plusieurs Villes Anséatiques: « Aussy sont ceux de » Brême et autres villes maritimes bien affectionnés » (p. 234). En 1572 on mande au Duc d'Albe: « A Hanibourg et Brême les négociants et le peuple » sont tellement amis des rebelles, qu'ils refusent » de prêter contr'eux de l'argent, quelques assurances qu'on veuille leur donner » (p. 495).

Surtout n'oublions pas le Landgrave Guillaume de

Hesse. *M. von Rommel* (p. 333) a montré, par de nouvelles preuves, combien ce Prince méritoit le beau nom de *sage* par sa prudence, sa justice, ses connoissances étendues, et surtout par cette sagesse qui consiste à connoître Dieu et celui qu'Il a envoyé, Jésus-Christ, et qui, chez lui comme chez son père Philippe, fut évidemment le principe de sa conduite et la source de ses vertus. Il intercède pour le Prince avec beaucoup de zèle (Lettres 293, 295 et 300). Celui-ci demande fréquemment son avis avec une confiance nullement douteuse. C'est au Landgrave qu'il prie ses frères d'avoir recours pour émouvoir, par son moyen, les autres Princes en faveur des Pays-Bas (p. 28). C'est à lui qu'il soumet son dessein de se rendre en Allemagne (p. 56). C'est lui qu'il consulte sur la manière dont sa Justification doit être rédigée (p. 210). C'est à lui, plutôt qu'à l'Electeur de Saxe, qu'il fait part de ses malheurs domestiques (Lettre 342). Même lorsqu'ayant pris les armes malgré l'opinion du Landgrave (p. 273, 286), il eut encouru pour quelque temps sa disgrâce, le Prince, ne pouvant guère s'adresser à lui directement, s'efforce d'apprendre quel est son avis: « Je ne scay si trouverés bon d'envoyer » une copie à Roltzhausen, pour avoir son avis, » car je ne fais doute qu'il le monstrerat à Mon-

» sieur le Lantgrave Wilhelm Ne scay si seroit
 » mal fait de l'envoyer à Simon Bingen, le priant de
 » avoir son advis; car de ung costé ou de l'autre
 » j'espéreroys qu'il viendroit entre les mains de Mon-
 » sieur le Lantgrave » (p. 346, *sq.*). En 1572 c'étoit
 surtout lui que, par le Conte Jean de Nassau, il
 faisoit avertir, avant la St. Barthélemy, de ses suc-
 cès, et plus tard du renversement de ses desseins:
 « Quant à la rendition des villes, vous en pour-
 » rez faire seure advertence à Monsieur le Land-
 » grave de Hessen, et luy dire qu'i le peut tenir
 » pour chose assurée » (p. 461). « Je vous prie
 » de prendre la chose (la nécessité de secours) à
 » coeur et la remonstrer avecq bon escient, voire
 » avecq toute importunité au Lantgrave, et par son
 » moyen aux autres Princes » (p. 508).

Cette confiance est justifiée par d'utiles con-
 seils. Le Landgrave l'engage à publier un Mé-
 moire Justificatif; l'exhorte à ménager dans cet
 acte le Roi et, autant que possible (restriction
 nécessaire sans doute!) ses Conseillers et ses Gou-
 verneurs (p. 186). Il juge nécessaire que la Prin-
 cesse écrive des Lettres amicales (il savoit qu'elle
 n'en avoit pas l'habitude) à l'Electeur de Saxe et à
 son épouse: « car, » dit-il, « les grands Seigneurs

» aiment (*es thut den groszen hern. woll*) que de
 » temps en temps on leur donne de flatteuses (*gute*)
 » paroles » (p. 162). — Il vient à Dillenbourg
 assister au baptême de Maurice : il eût préféré ne
 pas s'y rendre ; « mais, » écrit-il à l'Electeur de
 Saxe, « je ne voulois pas avoir l'air d'abandonner
 » mes amis dans le malheur » (p. 156). Sa sollici-
 tude pour le Prince se manifeste encore dans une
 des dernières Lettres de ce Tome (Lettre 386) ;
 ayant appris à son égard des nouvelles inquié-
 tantes, il s'empresse de demander des informations
 au Comte Jean de Nassau.

L'Empereur Maximilien II, dont cependant on
 ne sauroit révoquer en doute les convictions Evan-
 géliques (p. 473), avoit désapprouvé fortement
 l'expédition de 1568 (Lettre 306^a) : en 1572 il s'é-
 lève contre les projets d'invasion avec plus de
 véhémence encore, écrivant au Prince : « Tous les
 » malheurs que depuis la prise des armes vous avez
 » éprouvés, c'est vous-même qui en êtes cause »
 (p. 477). A chacune de ces époques sa désappro-
 bation avoit beaucoup nui aux affaires des Prote-
 stants. Le Prince le donne à entendre, en 1568,
 dans une Lettre à de Schwendi relative à la mort des

Comtes d'Egmont et de Hornes, et qui, selon toute apparence, doit être communiquée à l'Empereur (p. 247, *sq.*). Et en 1572 il écrit : « Les Princes d'Allemagne m'avoient donné quelque espérance, mais tout cela a esté renversé par la pratique et lettres de l'Empereur » (p. 449). Remarquons néanmoins que Maximilien s'étoit donné beaucoup de peines afin d'arranger les choses amiablement (Lettre 299^e), et que, pour être juste, on doit se rappeler qu'au Chef de l'Empire étoient imposés des devoirs tout particuliers.

L'Electeur Auguste de Saxe n'avoit pas cette excuse. Nos documents ne donnent pas une très favorable idée de sa perspicacité et de son caractère. Il nous sera permis de supposer que, si le Prince le consultoit souvent; si même, après la campagne de France, il se rendit vers lui (« J'estois contraint, » écrit-il au Landgrave, « me partir incontinent vers le país de Saxe » p. 370); ce fut plutôt par égards pour un Prince puissant et dont l'Empereur étoit ami, que par une haute opinion de la sagesse de ses vues et de la justesse de ses observations. Du moins est-on obligé de reconnoître que l'Electeur montre peu de prévoyance, peu de géné-

rosité, peu de sentiment de la position réelle des affaires, peu d'intelligence des nécessités du moment.

Il n'aime pas à s'expliquer: « Personne ne peut » mieux conseiller le Prince que le Prince lui-même » (p. 33). « Je ne suis pas, » dit-il, « suffisamment au » fait de ce qui s'est passé » (p. 133). Et, quand il s'explique, voici comment. Il veut que le Prince reste dans les Pays-Bas, mais qu'il écrive un Mémoire, bien travaillé, bien détaillé, une belle composition (*eine fleissige, ausführliche, und zierliche schrift*, p. 34). Après que le Prince est venu en Allemagne, il lui recommande de ne pas rappeler son fils (p. 135). Quant au Prince lui-même, il l'exhorte à ne pas bouger (*stille sitzen*, p. 134). Si d'abord il intercède pour les Pays-Bas (p. 41, 178), bientôt son zèle se refroidit, apparemment par intolérance envers des opinions dont il n'avoit pas saisi le sens. « Le Comte Günther de Schwartzbourg, » écrit en 1570 le Prince au Comte Jean de Nassau, « est parti » pour trouver l'Electeur avant son partement » pour l'Empereur . . . Je l'ay prié que, si vient à » propos, luy ramentevoir l'affair des pouvres » Chrestiens, mais je crains bien que serat labouré » en vain » (p. 350, *in f.*). Et plus tard: « Le Comte

« n'ast rien parlé au Duc de Saxe de mes affaires , à
 » cause . . . qu'il ne luy ast aussi rien mandé de
 » moy . . . Je crains bien que ce particuliers visita-
 » tions ne seront fort à l'avancement des povres
 » Crestiens » (p. 353). L'Electeur avoit prêté dix-
 mille florins au Prince; en 1570 il ne vouloit pas
 lui accorder « dilay de paiement pour ung an »
 (p. 358). Vraiment le Comte de Schwartzbourg
 n'avoit pas tort, lorsqu'en 1563, se servant d'une
 comparaison un peu triviale, mais qui rend très bien
 son idée, il disoit: « l'Electeur est constant com-
 » me du beurre au soleil » (*der guthe Fürst bestehet
 wie putter an der Sonnen*: Tom. I. p. 101).

Avec plus de bonne volonté, le Duc de Clèves
 n'étoit guère plus ferme dans ses résolutions. Au-
 trefois Protestant, après sa défaite par Charles-
 quint redevenu Catholique, gendre de l'Empereur
 Ferdinand, embarrassé par ses relations de famille,
 intimidé par ses souvenirs, il étoit partagé entre
 la crainte du danger et la conviction du devoir.
 Par une apoplexie son zèle pour la Réforme renaît :
 « On ne sauroit se faire une idée » écrit le Comte
 Jean de Nassau, « de sa sollicitude pour la Reli-
 » gion, et de la ferveur avec laquelle il crie à Dieu

« jour et nuit » (p. 21): Mais un an après « Madame
» de Horn a envoyé vers Monsieur de Clèves, com-
» me Kraissfürst, il a dit n'estre pas Chief du Cer-
» cle et ne luy a pas voulu donner ung seul mot de
» lettre au Duc d'Alve, ne disant aultre mot que
» mal et patience . . . Velà comme sommes bien
» fondez en ce quartier » (p. 224). Le Prince se
méfioit de tels caractères (p. 162 *in f.*); il savoit
qu'une hésitation pusillanime les peut pousser jus-
qu'à la trahison.

Les Princes décidément Catholiques ne semblent
guère avoir désapprouvé les mesures du Roi d'Es-
pagne. Les Ducs Henri de Brunswick et Albert de
Bavière se soucioient peu même des Comtes de
Hornes et d'Egmont (p. 128, *sq.*).

Ce qui est plus surprenant, Prince Evan-
gélisque, le Duc Adolphe de Holstein étoit au
service du Roi d'Espagne (Lettre 384.). De même
George-Jean, Comte Palatin, malgré ses belles
protestations (Lettre 314), vendoit, comme aussi
le Duc François II de Saxe-Lauenbourg, son épée
au plus offrant (N° 298°, Lettre 303, et p. 212).
Pour expliquer leur conduite, rappelons, bien que
ce soit une déplorable excuse, l'animosité des Lu-

thériens contre les Calvinistes. Outre ce que nous avons dit de l'Electeur de Saxe, nous en communiquons deux exemples particulièrement frappants. La Députation que quelques Princes, après de longs retards, envoyèrent en 1567 à la Duchesse de Parme, et sur laquelle on verra des détails (p. 80, *sqq.*), ne devoit, dans un pays plein de Calvinistes, intercèder que pour les Luthériens. Le second exemple est consigné dans une Lettre du Prince : « Il y at deux ambassadeurs du » Roy (de France) vers le Duc Hans Wilhelm (de » Saxe) . . . que l'on dict pourchassent fort de la » part de leur maistre que le dit Duc volusse aussi » marcher, mais qu'il ne s'est ancores résolu : bien » est vrây que les prédicants preschent ouverte- » ment en présence de ces ambassadeurs, que ceux » de la religion de France et Pais-Bas ne sont que » muttins, rebelles, sacramentères, briseurs d'ima- » ges, et que l'on feroit gran service à Dieu et bien » à toute la Crestienté de les abolir .et ruiner. » Il n'est pas étonnant que le Prince ajoute : « La » chose est venu là que, si Dieu ne ayde miraculeu- » sement, que la relligion est en gran hasart de » prendre pour long temps une fin ; car person ne » se auserat plus employer pour la pourchasser,

» voiant la flosseté et le peu de corage qu'il y at à
 » ceulx quil la debvriont par raison avancer et la
 » sustenir » (p. 333 , *sq.*).

Si en Allemagne les relations avec le Prince étoient souvent troublées par ces tristes débats, en France où le Calvinisme étoit l'élément principal de la Réforme, cette opposition de doctrines avoit un effet tout différent. La communauté d'opinions resserroit des noeuds qu'au delà du Rhin des divergences plus ou moins prononcées venoient incessamment relâcher. Et ce n'est pas seulement quant aux croyances religieuses que la cause étoit identique; la position étoit à peu près la même, sinon vis-à-vis de Charles IX, qui n'étoit souvent que l'instrument des partis (p. 496, *sqq.*), du moins envers la faction des Guises, du Pape, et de l'Espagne, dont le fanatisme persécuteur rivalisoit avec celui de Philippe II. Ce qui se passoit dans les Pays-Bas ne pouvoit être indifférent à la France, et par contre les événements de la France réagissoient sur les Pays-Bas (p. 207).

Le Cardinal de Châtillon est en correspondance avec le Prince d'Orange (p. 364 et la Lettre 343). —

De la Noue, grand homme de guerre et plus grand homme de bien (paroles de Henri IV en apprenant sa mort), se trouve, en 1572, dans Mons: « Le Seigneur d'un bras » (il avoit perdu l'autre à la guerre) « est soubzhaicté dehors, et le craignent fort » (p. 469, *in f.*). — En 1570 le Prince écrit au Comte Jean: « Je vous prie me vouloir envoyer la petite » hacquené que Mons^r l'Amiral (de Coligny) m'at » donné » (p. 350).

Déjà en 1567 les Chefs des Réformés de France firent proposer au Prince une Confédération. Ceci résulte clairement d'un passage où l'Electeur de Saxe fait mention du secours et de l'alliance que les Seigneurs François ont offerts (p. 131 et 134, l. 5). Bien que le Prince, en décembre, déclare ne s'être pas engagé dans un Traité, ni dans des obligations envers les dits Seigneurs (p. 143), il est probable que ces propositions furent quelques mois plus tard acceptées. Parmi les pièces les plus curieuses de ce Tome est le projet ou la minute d'un Traité avec Condé et Coligny portant la date d'août 1568 (n° 321^a). On y lit: « Avons, tant pour » nous que au nom de la Noblesse, . . . promis de » pourchasser, tant qu'en nous est, la gloire de

« Dieu , le profit et service de nos Roys , et le bien
 » publicq , et la liberté de la religion , sans laquelle
 » nous ne pouvons vivre en paix » (p. 285).

Les Confédérés s'y disent conduits par « la loyauté et obligation que nous devons à nos Princes » (p. 284.). Mais que servent des citations de ce genre? Une injuste préoccupation ne sauroit y voir que des protestations hypocrites: beaucoup d'écrivains de nos jours, s'obstinant à ne pas admettre dans la conduite des Réformés un mobile Chrétien, attribuent à ces hommes, ornements de la France, une ambition à laquelle même la majesté du Trône n'imposoit pas de frein, et pour qui les dispositions religieuses de l'époque n'étoient qu'un moyen de susciter des révoltes. Nous nous félicitons d'autant plus de pouvoir réhabiliter leur mémoire par un autre témoignage, fort explicite, et qui doit, ce nous semble, avoir beaucoup de poids. Le Landgrave de Hesse étoit, comme son père, en général très porté pour la Cour de France. Nullement enclin à favoriser des projets ambitieux et turbulents; voulant même, malgré son zèle pour la cause Evangélique, condamner le Prince à l'inactivité, il n'étoit certes pas disposé à voir de très bon oeil les Huguenots, eux

aussi saisissant les armes. Même il écrit au Prince en 1567, lors de l'explosion de la guerre civile dans les environs de Paris : « La chose nous paroît ressembler plus à une *rebellion* qu'à une demande » équitable » (p. 128). Eh bien ! Ce juge, auquel on ne pourra certes supposer de la partialité, si ce n'est contre les accusés, écrit en février 1568 ce qui suit : « Ayant envoyé des Députés au Roy de France, je me suis soigneusement enquis d'eux » à leur retour, de quelle manière ils considèrent » la déplorable situation de la France, s'il s'agit » principalement de la Religion, ou bien de révolte » et d'intérêts particuliers; à quoi ils m'ont répondu . . . que plusieurs des Huguenots qui sont » à la Cour et dans les troupes du Roi, leur ont » raconté que, quoique des affaires particulières » puissent s'y mêler, il est incontestable que le » Prince de Condé et ses alliés ne sont conduits à » cette guerre par nul autre motif que par mécontentement ou crainte au sujet de la violation et de » l'anéantissement de l'Edit de Pacification : et qu'il » y a une multitude d'hommes d'honneur et de » probité auprès du Prince de Condé qui, s'ils » s'apercevoient qu'il cherche non la liberté de la » religion, mais sous ce prétexte sa propre grandeur

» et la Couronne du Roi, non seulement ne resteroient pas auprès de lui, mais même le tailleroient en pièces » (*ihnen selbst zue stücken zerhauen würden*, p. 165). Il nous sera permis de recommander ce passage à la méditation de ceux qui dans les Réformés du seizième siècle ne voyent que des fauteurs de révolution.

Quand nous considérons les événements de ces six années, tout, pour le Prince d'Orange, se résume dans une série d'efforts inutiles. Avant d'en tirer des conséquences peu favorables à ses talents, examinons les obstacles contre lesquels il eut à lutter.

On a facilement des troupes avec la conscription et le budget : le Prince ne possédoit pas ces puissants leviers. Ses biens étoient en grande partie confisqués ; il ne pouvoit ni imposer des contributions ni décréter des levées. Les démarches pour se procurer de l'argent en Allemagne ; les collectes faites en son nom, soit parmi les réfugiés, soit secrètement dans les Pays-Bas, étoient médiocrement ou même fort peu efficaces : on promettoit beaucoup, le plus souvent on ne tenoit rien. Il refusoit des secours

précieux, « devant faire son compte d'après ses
 » moyens » (p. 175), et le moment favorable passoit
 par des retards forcés. « Le temps et les belles
 » occasions s'en vont ainsy perduës, à quoy si eust
 » pleu à Messieurs les Princes de par delà de tenir
 » la main, bien facilement eussent-ilz à tout remé-
 » dié » (p. 484). Au milieu d'une expédition, il
 devoit craindre que les soldats mécontents ne
 voulussent plus avancer. En 1568, n'ayant pas
 reçu l'argent « accordé, il est tellement pressé que,
 » s'il n'est secouru d'argent, il sera contrainct licen-
 » tier son armée » (p. 311). Vers la fin de juillet
 1572, en marche sur la foi des promesses les plus
 positives, il écrit au Comte Jean : « Je regarderay
 » de passer outre au nom de Dieu. Oires que je
 » vous puis asseurer qu'il ne m'est venu encoires
 » ung seul sols, dont je vous laisse penser la peine
 » où je me treuve » (p. 483, l. 8). De même le
 mois suivant, dans des circonstances critiques,
 où de la promptitude des secours dépendoit la pro-
 babilité du succès : « Je vous puis assurer n'avoir
 » encore receu ung seul denier.... Je vous laisse pen-
 » ser en quel peine je suis » (p. 489, l. dern.). Forcé
 de congédier les troupes sans pouvoir les payer, il
 échappoit à peine aux mauvais traitements de la sol-

datesque et, sauvé par l'intervention des Capitaines, il courroit risque de perdre ensuite la liberté. Plusieurs Lettres sont relatives aux négociations avec les Officiers, qui exigeoient qu'il se constituât en ôtage. Il demande « qu'on leur donne à entendre » le hasart en quoy ils me mestriont en cas qu'ilx » volussent que je me mis en quelque plasse ; » au contraire que, si je suis libre, il se porroit » ancores, par la grâce de Dieu, offrir choses quil » leur porroit venir à gran bien » (p. 338, *sq.*).

Si le Prince ne pouvoit suffire aux fraix de ses généreuses tentatives, ce n'étoit pas faute d'avoir épuisé ses foibles ressources. Nous le voyons occupé à aliéner ou à mettre en gage tout ce dont il pouvoit disposer. Il écrit au Comte Jean : « Ceste nuit » a amvoié ma soeur le coffret que savés à Wimar, » pour ce que le Conte de Barbi escrit à ma soeur » qu'il espère que le Duc le prenderat pour six » mil florins » (p. 334). « Vous porrés prendre » l'argent hors du coffre, où il y ast ancores quel- » que vassel de chapel » (p. 339). « Ce qui touche » la vassel et aultres meubles, me semble que » le meilleur serat de vendre les meubles à ceste » foire pièces à pièces, et que l'on recouvrat plus » d'argent par ceste fasson » (p. 358.)

La composition des armées avoit de grands inconvénients. Sans doute beaucoup de guerriers suivoient le Prince par principes et par dévouement; toutefois il étoit obligé de contracter avec des Capitaines qui se chargeoient, en grande partie, des levées. De là une multitude de gens sans aveu, attirés par le désir d'une forte solde et d'un large butin. Criant après leur paie aux approches du danger, ces mercenaires perdoient souvent le général et l'armée. Leur conduite la veille de la bataille de Heyligerlee est un exemple de cet oubli sordide et lâche de leurs devoirs. « Les soldats ayant le danger devant les yeux, commencèrent à se mutiner » et à exiger avant le combat contentement quant » à leur solde; en sorte que ce jour là on ne put » rien faire de bon » (p. 222). Ils devenoient surtout intraitables lorsqu'au payement partiel et tardif se joignoit la nécessité d'une retraite; le regret d'avoir fait une mauvaise spéculation les aigrissoit. En 1568 le Prince se trouvant en Picardie dans une situation des plus périlleuses, une partie des troupes Allemandes lui demanda violemment des quartiers d'hiver, de l'argent, dorénavant le double de la solde promise, et quelques uns même refusèrent de le servir plus longtemps (p. 308).

Comme, faute de choix, il étoit souvent obligé d'accorder sa confiance à des gens qui n'en étoient pas dignes, leur conduite lui suscita beaucoup d'embarras, lui causa bien des soucis. C'est ainsi qu'ayant fait le Seigneur de Dolhain Amiral, « on n'a sceu le faire condescendre à rendre » ses comptes : on ne l'a sceu induyre pour le » faire aller vers ses batteaulx, afin d'y mettre l'ordre requiz, l'ayant refusé platement, jusques à » dire qu'il n'en feroyt rien, combien que je le luy » commanderoy » (p. 364). Ceux à qui il avoit donné commission sur mer, pour la plupart, négligoient leurs devoirs et se conduisoient en pirates. « Ils laissoient périr les batteaulx par leur » nonchallance, yvroingnerie et grand désordre » (p. 364). On luy mandoit de France : « Quant à voz » navires qui sont à présent en ceste coste (près de » la Rochelle), il est plus que expédient que » vous y pourvoiez d'ung homme de commende- » ment . . . ; car je n'y voi pas grand ordre, mesmes » ainsy comme ilz font, s'ilz prenoient tout le monde, il n'en reviendrait aucun proffit, ny à vous, » ny à la cause » (p. 376).

Nulle part du secours, du soutien. Philippe de

Hesse meurt en 1567, Christophe de Wurtemberg en 1568; l'Empereur se déclare contre le Prince, l'Electeur de Saxe l'abandonne, même le Landgrave de Hesse le condamne. En 1569 il écrit: «La question est de voir où l'on nous vouldra recepvoir, car » tant en viles que républicques je pense qu'ils les » penseront plus de deux fois avant que merecepvoir; » comme je pense aussi que la Royne d'Angleterre, » Roy de Dennemarck, Roy de Poloni, et bien des » Princes d'Alamaigne feront le mesme » (p. 329).

Même quand ils sembloient être de bonne volonté, les Princes Protestants d'Allemagne faisoient beaucoup de tort à la cause par leurs hésitations, leurs lenteurs, leurs mouvements indécis, pesants, et tardifs. Méconnoissant leur intérêt aussi bien que leur devoir, ils attiroient des dangers à l'Allemagne par leur inconcevable insouciance envers les Pays-Bas. « Il est temps, » s'écrie le Prince après la St. Barthélemy, « que les Princes d'Allemagne se » resveillent, là où ils voyent tout manifestement » à quoy l'on prétend; car ce n'est ny à moy, ny à » vous en particulier que l'on en veut . . . Il faudra » certes que, après que nous autres, petits com- » pagnons, serons deffaits, qu'eux attendent aussy » leur tour pour saouler l'avarice et la rage san-

» glante de ces ennemis de Dieu et de toute justice . . . Il faut qu'ilz s'esveillent désormais , s'ilz ne vueillent attendre l'entière ruine d'Allemagne qui leur pânche desjà sur la teste , ayant esté brassée de longue main » (p. 507, 37.).

Ceux même qu'il venoit délivrer , à leur instance et à ses périls , n'osoient se mouvoir. Entré dans les Pays-Bas , « il n'y a trouvé ayde ny faveur de personne » (p. 311).

Le Prince couroit des dangers de toute espèce. On lui tendoit des embûches (Lettre 328). « Facilement l'on trouverat ung estat de blistres , qui , pour gainger de l'argent , se aventureront de me faire ung maves tour » (p. 344).

— — —

A toutes ces difficultés on doit ajouter une cause de découragement moins apparente peut-être , mais certes non moins pénible à supporter , les déplorable écart de son épouse.

La nature des griefs qui en 1571 , motivèrent une séparation , n'a jamais été un mystère. Le Prince lui même , ne pouvant tenir la chose secrète , ne vouloit point une demi-publicité. « Je ne puis en

» conscience , » écrit il , « relâcher le prisonnier ; sa » confession est déjà connue de beaucoup de gens : » en le faisant , je me rendrais pour toujours suspect aux Eglises des Pays-Bas et à un chacun » (p. 395). Plusieurs historiens , Strada , de Thou , Grotius , et d'autres en ont parlé. Cependant un voile couvroit encore beaucoup de détails : des éclaircissements nouveaux l'ont déchiré. M. Böttiger , qui jouit en Allemagne d'une célébrité méritée , a fait insérer un article dans l'Annuaire de M. von Raumer (*Historisches Taschenbuch* , a.° 1836 , p. 79—175) , où , se fondant sur des Manuscrits tirés des Archives de Saxe ' , il leur emprunte des particularités intéressantes et de très vives couleurs pour dépeindre les inconcevables emportements d'Anne de Saxe , sa conduite coupable , et son endurcissement. Nous ne saurions prendre sa défense , mais on adresse des reproches indirects à son époux , et nous pouvons et par conséquent nous devons le justifier.

Arch. de Saxe. L'Auteur observe : « Einer Verletzung der » Ehrerbietung gegen ein Fürstenhaus , . . . oder eines Misbrau- » ches der verstatteten Archivbenutzung kann der Verfasser » schon darum sich nicht schuldig machen , weil gerade die stärk- » ste Beschuldigungen jener Fürstin in einem in Sachsen gedruck- » ten Museum der Sächsischen Geschichte bereits enthalten sind » (*D' Weisse, neues Museum f. d. Sächs. G.* III. 1. 107—208.) : p. 83-

D'abord il semble que, tout en admettant la probabilité de la faute, on laisse subsister quelque incertitude à cet égard. Dès lors s'ouvre un vaste champ à des suppositions et à des conjectures qui placeroient la conduite du Prince dans un très défavorable aspect. — Choisisant une déclaration explicite parmi une multitude d'aveux (p. 391), nous avons mis Guillaume de Nassau à l'abri non seulement du reproche, mais encore du soupçon. Du reste sur un aussi triste sujet nous avons gardé le silence: car, si nous ne méconnoissons pas ce qu'exigent la vérité historique et le respect dû à la mémoire d'un de nos Princes les plus illustres, nous n'avons cependant aucune envie de satisfaire, même aux dépens de personnes coupables, une vaine curiosité.

Ensuite on expose qu'Anne de Saxe avoit été parfai-

² Nous avons particulièrement en vue le passage suivant. « Seit dem Jahre 1572 nimmt Annas Schicksal eine Wendung, welche, wenn sie auch eine verdiente sein möchte, doch in den uns vor Augen gekommenen Acten keine Erklärung findet. Sie wird wie eine halbe Verbrecherin und Gefangene behandelt. » p. 146. Néanmoins il nous semble que la page 155 contient quelques explications de ce phénomène. « Sie fing an sich dem Trunke zu ergeben . . . Es entstanden . . . andere Unordnungen, Schelten und Schlagen . . . , Anschläge zur Correspondenz mit dem Herzog (von Alba) wieder ihren Gemahl . . . und endlich vertraulicher Umgang mit einem gewissen Johann Rubrus (?). »

tement élevée ; mais que , plein d'indifférence pour elle et absorbé dans les affaires des Pays-Bas, le Prince avoit négligé son épouse et disposé de ses biens ; et qu'ainsi , ne pouvant vivre convenablement , s'abandonnant à la tristesse et au désespoir, elle étoit tombée dans de graves excès. Nous ne pouvons répondre ici à tout en détail, et d'ailleurs les particularités mêmes que M. Böttiger communique, réfutent en partie ces accusations ¹. Nous

¹ *accusations.* Ainsi nous lisons , par exemple , que déjà avant le mariage de la Princesse, qui avoit eu le malheur de perdre de très bonne heure ses parents, l'Electeur de Saxe faisoit observer au Landgrave de Hesse: « die Princessin sei von einer seltsamen Gemüthsart » und hartem Sinne. » p. 93. Une Dame de la Cour de Saxe écrivoit : « E. F. G. werden ja des Frewleins Kopf und synn kennen » und yre fertigkeit wyssen , der warlich sych . . . wyder zwyn- » gen noch bereden lassen wyl , sondern techlich hertter wert. » p. 98. — Si en 1567 elle se trouvoit dans une position gênante, c'étoit surtout parcequ'elle ne pouvoit disposer des revenus de ses biens dans les Pays-Bas : p. 155. Elle avoit volontiers, dit-elle, consenti à l'emploi de ses joyaux : « Ihr Gemahl und seine Brüder » hätten alle ihre Baarschaft, Kleinode, Silbergeschirr, auch das der » Anna, was sie auch gern hergegeben, zu Aufbringung von » Kriegsvolk verwendet. » p. 150. Anne avoit à Cologne 43 personnes de sa Cour à sa table ; p. 153. D'ailleurs le Comte Jean de Nassau s'offroit à avoir soin de son entretien : « Sie hätten S. Gn. » in's zweyte Jahr mit seiner Gemahlin und allem Gesinde (bis in » die 150, auch wol 200 Personen) ohne einige Vergeltung oder » Zuschieszung gehalten . . . Sie wollten die Prinzessin mit 10 » oder 12 Personen in Dillenburg aufnehmen, und was Gott » jederzeit bescheeret , mitgesiesen lassen. » p. 134.

croyons remplir notre tâche en indiquant quelques uns des passages les plus saillants de notre Recueil, qui placent le caractère et les infortunes domestiques du Prince sous un jour tout différent.

La conduite d'Anne de Saxe laissoit depuis longtemps beaucoup à désirer (Tom. I. p. 253). Son naturel violent étoit suffisamment connu en Allemagne. Déjà en 1565 le Landgrave de Hesse lui recommande de se conduire envers le Prince avec affabilité et obéissance, comme il convient à une « sage (*frommer*) Princesse : « car, » écrit-il au Comte Louis de Nassau, « on en parle dans le Palatinat, en Wurtemberg, en Alsace et dans tout le pays (*dem gantzen oberland*) que je viens de visiter » (Tom. I. p. 270). En 1566 son humeur et ses invectives n'étoient plus à supporter (*lenger zu leiden ist mir unmöglich*. Tom. II. p. 32). Le Landgrave et l'Electeur de Saxe pourvurent à l'entretien convenable (*fürstlichen underhalt*) du Prince et de sa famille : en sorte qu'Anne pouvoit recevoir journellement, outre ses enfants, 24 personnes à sa table (p. 159). En 1568 le Landgrave ne jugeoit pas que les torts fussent du côté du Prince : il écrit à l'Electeur de Saxe : « Nous avons dit à la Princesse sérieusement

» (*mitt vleisz*) ce qui étoit nécessaire, et nous lui
 » avons fait une exhortation, et l'avons induite à
 » nous promettre que dorénavant elle s'abstien-
 » droit de colère, et se conduiroit mieux (*freund-*
 » *licher*) envers son Seigneur et époux » (p. 156).

Mais il y a plus, et nous avons des preuves en abondance de la conduite indulgente du Prince, de sa patience, et de sa douceur.

A peine revenu de France, il prie son épouse de venir le trouver; il la sollicite, il l'exhorte, il la supplie. C'est en vain; elle garde le silence, ou bien les injures accompagnent les refus (Lettres 330, 336, 341, 345). Las enfin d'être traité de la sorte il écrit au Landgrave: « Je supplie vostre
 » Exc. de penser au remède, et la tellement induire
 » et remonstrer qu'el se gouverne doresnavant aul-
 » trement, et plus saigement, et comme elle est
 » obligé de faire devant Dieu et le monde, car
 » en vérité ne m'est plus possible d'avoir pacience
 » comme jé bien eu jusques à maintenant; car
 » tant des adversités, l'ung sur l'autre, faict à la
 » fin que l'homme pert toutte sens et pacience et
 » respect, car en vérité il me faict tant plus de mal,

1.

» au lieu que je debvrois avoir quelque consolation
» de elle, qu'i fault qu'el me die cent mille injures...
» Par cela l'on peut veoir l'amitié qu'el me porte
» et le remercisement d'avoir enduré pacieusement
» tant de folies et oultrajeuse parolles, mais puis-
» que les choses sont venu si avant, Vostre Exc. ne
» trouverat mauvais si je regarde au remède, en
» cas qu'elle ne se veult chastoier » (p. 372).

Certes cette démarche n'a rien d'étonnant. Mais ce qui surprendra peut-être, c'est le ton d'une Lettre écrite en novembre 1569, après avoir reçu des injures, après en avoir été abreuvé.

« Je ne dis cessi pour vous voloir persuader de
» venir issi, car puisqu'il vous est tant contrair, le
» remés à vous, mais pour vous ramentevoir de
» vostre obligation, selon que suis tenu de faire,
» tant par le commandement de Dieu que pour
» l'amitié que je vous porte, affin que demain ou
» après advienge ce qui peult, je sois satisfaict à ma
» conscience de vous avoir remonstré ce que de-
» vant Dieu et le monde estes obligé; mesmement
» plus en ce tems que en ung aultre, où il n'y at
» chose en ce monde qui donne plus de consola-
» tion que de se voir consolez par sa femme et
» veoir que avecque pacience elle démontre vou-

» loir souffrir la croix que le Tout-puissant amvoie à
 » son mari, mesmes quand c'est pour choses où il
 » a pensé avancer la gloire de Dieu et pourchasser
 » la liberté de sa patrie. » (p. 327, l. 13 — 27).
 Sur cette Lettre « ne m'at jammais respondus... ;
 » si esse que je luy escrivis de rechief, la priant se
 » voloir trouver issi... ; que, si cela ne luy plai-
 » soit, qu'el me dénommisse aultre plase... Sur
 » quoy me lessa deux mois sans responce » (p. 370).

Le Prince avoit-il négligé son épouse?

Mettant en parallèle les obstacles et les ressources, nous ne sommes plus surpris à la vue du peu de succès ; mais en voyant le Prince et sa constance qu'aucun malheur ne décourage, que nul revers ne peut abattre, nous disons : on ne persévère pas ainsi sans le sentiment du devoir et la conscience de sa vocation ; sans la confiance en Dieu qui nous appelle, et à la cause duquel on se dévoue ; sans la pensée toujours présente que l'action est ordonnée à l'homme, et le résultat entre les mains de l'Éternel. Une conviction sincère peut seule être efficace : la conduite du Prince est une preuve incontestable de sa foi.

Mais cependant, dit-on, élevé dans les opinions Protestantes, il devint Catholique à la Cour de Charles-quin; redevenu Protestant, il se fit Calviniste, après avoir été Luthérien; et ces changements paroissent avoir toujours eu quelque chose de subit et d'intéressé.

Il nous semble, au contraire, que, le plus souvent en opposition manifeste avec les conseils d'une prudence égoïste, ils furent le dernier résultat d'un travail long et progressif.

Au moins ne devint-il pas tout-à-coup Protestant. Ses convictions se modifièrent peu à peu : il n'est pas difficile d'en suivre la marche. Lorsqu'à onze ans il fut envoyé aux Pays-Bas, de longues guerres n'ayant pas exaspéré les esprits, ni le Pâpisme, comme ensuite par le Concile de Trente, solennellement converti ses erreurs en points dogmatiques; la scission entre Rome et les Protestants n'étant pas encore prononcée, le Prince, en restant dans l'Eglise romaine susceptible encore de Réforme, ne renioit pas la foi de ses parents. Nous avons vu, dans les Tomes précédents, comment diverses circonstances développèrent un germe que, sans la grâce Divine, les dissipations mondaines eussent aisément étouffé (Tom. I. p. 71).

Depuis longtemps Protestant de coeur , il répugnoit à se déclarer ouvertement (Tom. II. p. 454, *sqq.*). C'est malgré cette répugnance, c'est contre ses intérêts , qu'il donne à entendre au Roi (Tom. II. p. 498) et à la Gouvernante qu'en certains points la Religion lui défend d'obéir. La Duchesse de Parme lui écrit : « le temps est venu que tous bons vassaux » sont [tenuz] démontrer le service qu'ils veullent » faire à sa Ma^{te} et à la patrie » (p. 43). Il répond ne vouloir « en riens ester trouvé inférieur à ses » prédécesseurs en choses concernantes le service » *de Dieu*, du Roy, et du pays » (p. 47). Et quant au Calvinisme, remarquons d'abord que, déclarant ne pas s'y ranger, il déclare aussi qu'on exagère beaucoup les différences entre cette doctrine et la Confession d'Augsbourg. Remarquons ensuite que depuis sa venue en Allemagne tout semble concourir à le fortifier dans cette dernière idée , et même à l'incliner du côté de Calvin. On a vu ses rapports fréquents avec Guillaume de Hesse, et le Landgrave unissoit, à un degré très rare alors, la tolérance à la pieté. C'est à lui qu'il communique le dessein de consacrer ses loisirs à une méditation sérieuse de la Parole de Dieu : « J'aimerois beaucoup (*von hertzen gerne*) pour l'augmentation de ma foi (*zu*

» *sterckung und bestettigung unsers gemüts und*
 » *gewissens*) employer le temps que je suis hors
 » des Pays-Bas , à la lecture et à la méditation de la
 » Parole Divine » (p. 100). C'est du Landgrave
 qu'il obtient pour six mois un Prédicateur Evau-
 gélique , qui puisse le guider dans cette étude. C'est
 le Landgrave qui lui envoie un ouvrage de Mé-
 lanchthon, de celui qui toujours avoit recomman-
 dé les voies de conciliation et de douceur, ajoutant :
 « Nous vous prions de le lire en entier avec zèle ,
 » et de bien le méditer ,et d'y conformer votre foi ;
 » certainement cela contribuera au bien et au salut
 » de votre âme » (p. 107 , *sq.*).

Ajoutons à ces instructions et à ces lectures les
 relations avec l'Electeur Palatin et son fils Casimir ,
 fervents Calvinistes; le séjour du Prince et des Comtes
 Louis et Henri en France , et leurs rapports habituels
 et intimes avec les Reformés; les conversations de
 Marnix , disciple de Calvin et de Bèze ; celles de
 Villiers (p. 102) et Taffin (p. 272), Ministres du
 S. Evangile, tous deux appartenant à l'école des
 Réformateurs de la Suisse , et l'on devra , ce nous
 semble , avouer que le Prince eut abondamment
 occasion de se convaincre , sinon que le Calvinisme
 mérite la préférence, du moins qu'il se rencontre

avec les opinions de Luther dans les points essentiels de la foi.

Certes le Prince n'étoit pas indifférent aux *libertés du pays*; néanmoins c'est toujours en seconde ligne que cet objet terrestre est placé. Sous ce rapport le parallèle entre lui et beaucoup d'autres se trouve écrit en 1567 de sa main : « Il y a encore » des Seigneurs auxquels la liberté de ces pays est » chère; mais, pour ces affaires de la Religion, » elles ne leur tiennent pas véritablement à cœur. » Ils sont assez indifférents sur cet article, en sorte » que nous ne voyons pas comment les pauvres » gens pourront être secourus et la Religion con- » servée » (p. 38). — « On veut exterminer toute Reli- » gion contraire à celle de Rome » (p. 37), c'est là ce qui depuis 1559, lorsqu'il pénétra d'exécrables projets, ne lui laisse plus de repos. S'adressant à l'Electeur de Saxe, « Je suis tenu, comme tout Chrétien, » écrit-il « et disposé de tout mon cœur à » faire ce qui peut servir à la gloire de Dieu et au » bien-être du prochain, *surtout* de ceux qui sont » persécutés çà et là *pour la cause de l'Evangile*; » alors seulement il ajoute : « et à conserver, comme » l'honneur et l'équité l'exigent, les intérêts et la

» liberté de la patrie et de nos amis » (p. 143). Tel est l'ordre habituel de ses pensées, et toujours il songe aux *Chrétiens*. « Il seroyt maintenant plus » que temps de secourir les pouvres Chrestiens en » France » (p. 366). « Je serois très aise de veoir » que l'on pusse trouver quelque moiens conve- » nables pour aider tant ceulx de la Religion en » France, comme ceulx du Pays-Bas » (p. 378). Dans une Déclaration solennelle il cite comme cause de la ruine du pays l'asservissement de la vraie religion, puis *aussi (mitsgaders)* l'injustice dans l'administration politique (p. 201 *in f.*); et dans une autre pièce, écrite par lui-même, et où il est beaucoup question de Privilèges, on lit: « Les subjects du » Pais-Bas ont désiré de vivre et servir leur Dieu » selon Sa sainte parolle, ce qui leur est interprété » à rebeillion et mutinerie, qui est cause qu'ilx » sont exécutés, déchassés, et mailtraictés » (p. 205, *in f.*). Et ce n'est pas pour une liberté de Religion vague et indéterminée qu'il se dévoue, mais pour la Religion *Reformée* (p. 198), en opposition avec celle des *Papistes* (*l. l. l. 3*), laquelle, malgré ses égards pour eux, malgré ses calculs politiques, il ne craint pas de nommer une *idolâtrie* (p. 201, *in f.*).

Et, si de ces actes nous revenons à la correspondance privée, c'est là surtout que, dans une foule d'expressions, sa sincérité se révèle; c'est là qu'en comparant les Lettres de différentes époques, on peut suivre à l'œil ce qu'il y eut de progressif dans la clarté et plus encore dans la ferveur d'une foi croissante sous l'influence des dispensations sévères de Dieu.

Après le coup terrible que la défaite de Jemmingen vient de lui porter, il écrit au Comte Louis: « Néanmoins puisqu'il a plu ainsi à Dieu, il en » fault avoir la patience et ne perdre couraige pour » cela, ains se conformer à Sa divine volonté, » comme aussi de mon costé j'ay délibéré de faire, » en tout ce qui peult advenir » (p. 276).

Après la ruine de ses espérances dans les Pays-Bas, « le Prince a résolu de servir à la gloire de » Dieu en France, puisqu'il n'a plu à Dieu de bénir » son labeure au Pays-Bas » (p. 311).

Après la campagne de France et le désastre de Montcontour, au milieu de ses infortunes domestiques, écrivant à sa femme: « Ne vous peus sur » mon honneur rien mander de certain, car je suis » délibéré me mestre entre la main du Tout-Puis-

» sant, affin qu'Il me guide où serat Son bon plaisir ;
 » ainsi bien je voy qu'i me fault passer ceste vie en
 » misères et travaille, de quoy suis très content,
 » puisqu'il plait ainsi à Tout-Puissant, car je scay
 » que ay bien mérité plus grand chastoie; je Le sup-
 » plie seulement de me faire la grâce de pouvoir tout
 » endurer patiemment, comme j'ay fait jusques à
 » maintenant » (p. 329).

A la même époque, et rappelant à Anne de Saxe
 ses devoirs: « Je prie le Tout-Puissant de vous
 » voloir illuminer par Son Saint-Esprit et nous tous
 » en ce quil nous est le plus salutaire, affin que,
 » venant devant luy au jour du jugement, Luy puis-
 » sions rendre tant meilleur compte de nos actions »
 (p. 330)

Indigné de la conduite des Princes Luthériens
 envers les Calvinistes: « Me fait assurément croire
 » que Dieu veult faire un grand coup de Sa main,
 » puisqu'Il aveuglit ainsi ceulx qui peuvent mestre
 » remède » (p. 334).

Ayant appris la révolte des Maures: « Il seroit à
 » espérer que à la fin le Roy et le Duc d'Alve . . .
 » cognoisteront qu'il y at un aultre plus gran et
 » puissant que eulx, quil les peult chastier quant
 » bon Luy samblerat Pens que le bon Dieu

» le faict seulement pour ung exemple, assavoir que
 » les Mores peuvent donner ung si gran empesche-
 » ment, . . . ce que porroit faire doncques ung
 » peuple du Pays-Bas » (p. 361, *sq.*).

Au commencement de l'expédition de 1572 :
 « Ayant pleu à ce bon Dieu me conduire depuis
 » nostre dernière entreveue . . . en fort bonne dis-
 » position, je n'ay volu obmectre de vous advertir
 » du bon succès que de jour à autre il plaist au
 » Seigneur Dieu donner à nos affaires . . . J'espère
 » que le bon Dieu me fera la grâce de passer oultre,
 » oires que les moiens que scavez me sont encoires
 » bien petits, et n'ay jusques à présent aucune
 » assurance de deniers. Si est ce que pour cela je
 » ne perdray couraige, me confiant entièrement que
 » ce grand Seigneur des armées est avecq nous et se
 » trouvera au milieu de mon armée » (p. 460, *sq.*).

Ecrivant au Comte Louis, assiégé dans la ville de
 Mons : « A Anvers [l'on dit] que le Duc d'Alve vous
 » aura de bref entre ses mains, soit vif ou mort ;
 » mais l'Eternel, qui est nostre garant et protec-
 » teur, se mocquera de leur desseins et les fera tres-
 » busser en la fosse qu'ils ont cavé » (p. 465).

Se plaignant de l'inertie des Princes Allemands :
 « Et cependant j'ay ma seule confidence en Dieu,

» lequel, je suis assuré, ne me délaissera point »
 (p. 484). « Journallement on me faict entendre que
 » je n'auray faulte d'argent, et cependant toutesfois
 » riens ne me vient. Ce néantmoins je le remets à
 » ce bon Dieu, lequel, nous aiant mené si avant,
 » je m'asseure qu'Il ne délaissera Sa juste querele
 » et si bonne cause, quoiqu'Il tarde » (p. 487).

Après des succès : « Par là nous pouvons cler-
 » ment veoir combien le Seigneur Dieu miraculeu-
 » sement défend cest tant juste et équitable cause,
 » qui me faict aussi fermement espérer que, non-
 » obstant tous les efforts et malicieuse pratiques
 » de Ses ennemis, Il la conduira à bonne et heureuse
 » fin, à l'advanement de Sa gloire et à la déli-
 » vrance de tant de povre Chrestiens, si injuste-
 » ment oppressés » (p. 489).

Dira-t-on que ce sont là des formes de langage, qui
 n'ont guère de valeur et de sens ? une phraséologie af-
 fectée, un beau masque sous lequel une ambition
 profonde vient se cacher ? Est-il donc si difficile
 de reconnoître cette abondance du coeur dont la
 bouche parle ; ne voit-on pas qu'une pieuse con-
 fiance animant ici le style, lui donne une teinte
 Chrétienne par laquelle involontairement il se colo-

re, et ne venons nous pas de la montrer cette confiance, ce recours au Dieu de l'Évangile, dans les épanchements multipliés et le plus souvent fraternels d'une correspondance intime; tantôt au milieu de la joie, tantôt au plus fort de la douleur, dans les moments les plus désespérants et les plus critiques? Croit-on à une affectation de tous les instants, de toute la vie, et a-t-on le droit de la supposer dans un homme qui, confirmant, plus qu'aucun autre, la sincérité de ses paroles par la nature de ses actions, avoit, au milieu de tant de traverses, de désappointements, et d'infortunes, besoin sans doute d'un principe supérieur aux intérêts terrestres. S'il n'eut eu pour rocher l'Éternel, il ne fut pas resté fidèle à sa devise; « *saevis inmotus* » *in undis*, inébranlable au milieu des flots courroucés. »

Nous avons encore un exemple à ajouter.

Après que le Prince, durant douze années de labeur, n'a recueilli que des infortunes, tout semble changer de face. Charles IX, Elizabeth, beaucoup de Princes Allemands sont prêts à se liguier contre l'Espagne, à favoriser les Pays-Bas. La bonne

cause marche de succès en succès; partout les intelligences, préparées depuis longtemps, éclatent; en Hollande et Zélande la défection fait des progrès rapides et presque universels; la Frise, la Gueldre, l'Overyssel s'ébranlent à la venue du Comte de Berghes; le Comte Louis, maître de Mons, offre un appui aux villes environnantes, et tient ouverte aux secours François la porte du Brabant. Le Prince lui-même entre dans le pays; prend Roermonde, Tirlemont, Diest, Louvain; bientôt Malines, Dendermonde, Oudenarde se déclarent pour lui; « tel-
 » lement qu'il y a grande apparence que toute la
 » Flandre, ou du moins une bonne partie d'icelle,
 » se doit tourner de nostre costé Il y a appa-
 » rence que Harlingen et Leewarden suyvront l'ex-
 » emple de Franecker, Dockum, Sneek, Bols-
 » wart, Staveren, Ylst, et se joindront tous ensem-
 » ble, affin d'attirer par ce moyen aussy à eux la
 » ville de Groeningen » (p. 502). Le Duc Adolphe de Holstein, écrivant le 18 août au Duc d'Albe, pousse un cri de détresse; il donne à entendre que sous peu tout ce qui est en deçà de l'Yssel, « ces
 » pays fertiles et superbes, ces fortes villes » seront perdues pour le Roi (p. 494). Le Prince pouvoit dire avec vérité: « Selon toutes les apparences

» humaines, nous étions maîtres du Duc d'Alve
 » et eussions capitulé à nostre plaisir » (p. 505). Ce
 n'est pas tout encore. L'Amiral de Coligny lui-même
 veut se joindre à ses alliés triomphants : « J'ay recue
 » lettres de Mons. l'Admiral, m'advertissant qu'il...
 » se lève environ douze mille harquebousiers et trois
 » mille chevaux, faisant le dit Seigneur Admiral
 » estat de venir en leur compagnie, chose que
 » j'espère qui nous apportera bien grand avance-
 » ment » (p. 490).

Peu de jours après arrive, non l'Amiral, mais
 la nouvelle foudroyante de la St. Barthélemy. On
 attendoit Coligny et les Protestants; on apprend sa
 mort, leur massacre: une ligue formidable alloit se
 conclure, elle s'évanouit: à la puissante coopération
 de la France succède sa redoutable inimitié.
 Au lieu de la levée du siège, la reddition de Mons;
 au lieu d'une défection générale, une réaction qui
 ne sauroit tarder; au lieu de la réalisation de toutes
 les espérances, la réalisation de toutes les craintes;
 la perte au milieu du triomphe, et le naufrage au-
 près du port.

Dans un moment pareil le désespoir étoit excu-
 sable, le découragement naturel, et le murmure
 difficile à retenir. Voici comment le Prince rend

compte à son frère de cette terrible péripétie: « Je » vous prie considérer comment la malignité des » hommes tasche de renverser la grande grâce de » Dieu » (p. 503). « Je crain fort que mon frère » Lodoic soit entre les mains du Duc d'Alve et la » ville rendue . . . ; Dieu veuille tourner le tout à » la gloire de Son saint nom » (p. 512). Ne se bornant pas à une résignation passive il exhorte le Comte Jean à redoubler de vigueur (p. 508). Enfin, au lieu de retourner en Allemagne pour y mettre jusqu'à des temps meilleurs. sa personne en sureté, « Je suis délibéré, » écrit-il, « avec la » grâce de Dieu, m'aller tenir en Hollande ou Zé- » lande et illec d'attendre ce qu'il Luy plaira de » faire » (p. 512).

Se confiant en l'Eternel ce n'est pas en vain que l'homme attend. On en verra la preuve dans la suite de notre Recueil.

Nous aurions pu terminer ici cet Avant-Propos sans la publication récente de l'Histoire des Pays-Bas par M. le Professeur Leo (*Zwölf Bücher Niederländischer Geschichten von Dr H. Leo, I und II Th.*,

Halle, 1832 und 1835). Jamais peut-être la Révolution qui donna naissance à la République des Provinces-Unies, n'a été présentée sous un aussi défavorable aspect. Jamais on n'a avec une égale assurance dépeint Guillaume Premier comme un ambitieux, un intrigant, un traître, un hypocrite.

Nous sommes loin de vouloir toujours répondre à des attaques de ce genre. Au contraire nous nous félicitons d'être dispensés d'une tâche si peu conforme à nos inclinations par la nature même d'un Recueil, qui renversant des raisonnements spécieux par des faits authentiques, apprend à mieux connaître ce qu'on a mal jugé. Deux considérations ont vaincu notre répugnance. D'abord le désir de détruire une impression qui, quoiqu'elle ne sauroit être durable, pourroit néanmoins être fâcheuse; ensuite la crainte de paroître garder un dédaigneux silence. Cette arrogance, toujours déplacée, le seroit doublement envers un savant distingué qui, avec une rare franchise, a rétracté publiquement de graves erreurs. Toutefois, puisque, dans cette Préface, par la simple juxtaposition de quelques passages notables, nous avons déjà, sous plusieurs rapports, écrit une réfutation, il suffira, après

avoir brièvement éclairci un point spécial, d'ajouter peu de mots sur les causes qui expliquent, selon nous, les opinions d'abord inconcevables de l'Auteur.

M. Leo a consacré quelques pages, écrites avec une bienveillance dont nous saisissons cette occasion de le remercier, aux changements que le second Tome de nos Archives avoit rendu nécessaires. En modifiant ses opinions jusqu'à reconnoître qu'en 1566 un projet d'arracher entièrement (*völlig entreiszen*) les Pays-Bas au Roi n'étoit pas encore développé dans l'âme du Prince (p. 111), non seulement il persiste à le juger avec la même défaveur, mais il veut se prévaloir d'une Lettre que nous avons communiquée (Tom. II, Lettre 228), écrite, dans l'automne de 1566, au Prince par le Comte d'Egmont. C'est un fait connu que vers cette époque on prétendit avoir intercepté des dépêches de l'Ambassadeur Alava à la Duchesse de Parme, fort menaçantes pour ceux qu'en Espagne on considéroit comme promoteurs secrets des mouvements populaires. M. Leo ne voit en cette affaire qu'une invention des Seigneurs, et plus particulièrement du Prince; et transcrivant un passage de la Lettre

que nous venons de citer, il nous adresse le défi suivant: « Celui qui veut justifier le caractère du Prince, devra avant tout donner des éclaircissements sur ce méprisable artifice (*in diese gemeine Lügengeschichte Licht bringen*, p. xxix). » Nous craignons que cela ne soit impossible. »

Au contraire; à notre avis, écarter le reproche, n'est ni impossible, ni même fort difficile, et, comme, en toute bonne justice, la preuve est à la charge de l'accusateur, examinons comment M. Leo prétend s'acquitter de ce devoir.

Il cite d'abord *Strada*¹; celui-ci, dit-il, a montré qu'il ne croyoit pas à l'authenticité de ces Lettres. Mais de quelle manière cet historien s'est-il donc exprimé? *Je ne décide point la chose.* Maintenant, si Strada qui n'étoit pas enclin à atténuer les torts de ceux qu'il nomme au même endroit *les conjurés*; qui d'ailleurs ne pouvoit ignorer que la Duchesse de Parme avoit voulu faire croire à des manœuvres de leur part; qui enfin avoit dédié son

¹ « Quae fictane callide sint a conjuratis ad sollicitandos populos, veniae desperatione irritatos, an vere ab Alava atque ab Hispania perscripta, in medio ego quidem relinquo. » I, p. 277.

ouvrage au Prince de Parme ; si Strada lui-même *ne décide point*, s'il n'ose affirmer que les dépêches avoient été supposées, ne donne-t-il pas bien plutôt à entendre qu'il penche pour leur authenticité ?

Voici un second argument auquel nous ne saurions attribuer une plus grande valeur. — Une de ces prétendues dépêches, dit M. Leo, étoit si grossièrement rédigée (*plump*) qu'un homme tel qu'Alava n'eût pu écrire un document pareil. Pourquoi donc ne pas en tirer la conséquence que le Prince eût pu tout aussi peu la fabriquer ? On ne lui refusera pas quelque usage des Cours, un peu de tact, quelque sentiment des convenances ; comment donc une Dépêche indigne d'Alava est-elle digne de Guillaume Premier ? Si, dès qu'il s'agit d'aptitude à l'intrigue, on lui accorde une très large mesure de talent, il ne faut pas, ce nous semble, lui attribuer un écrit que soi-même on compare à une composition d'écolier¹.

Venons au passage de notre Recueil.

« Madame jure que s'et la plus grande vilagnerie

¹ « So unvorsichtig drückt sich allenfals ein Student über seine Absichten, Mittel und Wege aus, nicht aber ein Gesandter. » p. 459.

» du monde; et que, pour plus montrer que s'et
 » une bourde, elle dit qu'elle le ferat ariere cou-
 » cher en Espaignol par le frère d'Armenteros,
 » affin que l'on voie plus à plain le tort que l'on
 » luy fet et que s'et ung vray pasquil fameulx, et
 » qui doit ettre forgé par dechà, et beaucoup de
 » choses semblables » (Tom. II. p. 400).

Nous ne saurions attacher beaucoup de prix à un témoignage aussi intéressé. La Duchesse, voulant rendormir les Seigneurs, auxquels une découverte alarmante avoit donné l'éveil, pouvoit facilement avoir recours à cette indignation affectée pour dissimuler un embarras qu'elle avoit peine à cacher.

Observons enfin que la page citée, loin de prêter de la force aux soupçons de M. Leo, renverse un dernier argument sur lequel il les appuye; savoir l'opinion du Comte d'Egmont, qui, dit-il, avoit pénétré la fraude et n'étoit pas assez simple pour donner dans le panneau'. Car, si celui-ci avoit supposé quelque supercherie, certes il ne se fût pas
 « engagé à communiquer les Lettres à son Al-

' = Für Egmont, scheint es, war die Falle zu grob. Er wagte
 » zwar Oraniën den Betrug mit den Briefen nicht Schuld zu geben,
 » aber er erklärte, wahrscheinlich sei Oranien betrogen worden . .
 » (Hooft), » p. 460.

» teze et luy demander rondement ce qui en estoit. »
 Il n'eût pas écrit au Prince : « Je désire bien
 » de sçavoir quelles sont les pratiques nouvelles
 » d'Alava ; » phrase qui, écrite après la conférence avec la Duchesse, montre évidemment que ses protestations, si persuasives pour M. Leo, semblèrent complètement insignifiantes au Comte d'Egmont.

— — —

Donc non seulement il n'y a pas de preuves, mais, au moindre examen, tout indice même s'évanouit. Il est évident qu'ici comme ailleurs, en tout ce qui concerne le Prince et son époque, des préoccupations fâcheuses ont conduit l'auteur à des jugements erronés. Mais d'où ces préoccupations lui sont-elles venues ? Si nous parvenons à découvrir leurs racines, nous parviendrons à les déraciner.

D'abord il a fait trop peu de cas de ses devanciers. Il semble poser en fait que la haine contre les Espagnols et l'admiration pour le Prince d'Orange ont produit chez nos historiens une excessive partialité. Certes les irritations d'une guerre longue

et cruelle ont laissé dans la plupart de leurs écrits de profondes traces. Toutefois il y a eu des exceptions honorables même au fort de la lutte; et quand plus tard, les passions étant calmées, le point de vue national eut fait place au point de vue scientifique, nos historiens et nos publicistes ont en grande partie réparé nos torts à cet égard. — Quant aux Princes d'Orange, on doit se rappeler une vérité, surprenante au premier abord, mais que l'opposition des partis aisément explique; c'est que, si d'un côté on a exalté le mérite des Stadhouders, il y a toujours eu de l'autre une tendance à le rabaisser.

Faute d'avoir fait ces remarques, supposant à tout écrivain Hollandois un aveuglement presque complet, croyant donc faire bien en faisant autrement, M. Leo, soutenant la contre-partie, a dû nécessairement tomber dans des exagérations beaucoup plus graves que celles qu'il croit réfuter. Si l'on ne fait pas chorus avec ceux qui comparent Philippe II à tous les monstres de la terre et de l'enfer; si l'on est tenu de dissiper les calomnies à son égard, de reconnoître ses bonnes qualités, de montrer jusqu'aux excuses de ses vices; il n'ensuit pas qu'on doive en faire un Roi modèle et tracer un panégyri-

que. Si l'on croit pouvoir refuser à Guillaume Premier une partie des éloges qui lui ont été prodigués, il n'ensuit pas qu'on doive le dépouiller de toute vertu. S'animant pour la cause qu'il croit maintenir contre d'injustes accusateurs, M. Leo semble oublier que l'historien n'est pas avocat, mais juge; qu'il ne doit pas former contrepoids, mais tenir la balance, et qu'on ne rectifie pas des erreurs en tombant dans un extrême opposé.

Venons à une seconde observation et qu'il nous soit permis d'expliquer franchement notre pensée. L'auteur, ce nous semble, eût considéré le Prince et ses efforts sous un autre aspect sans ce qu'il y a d'incomplet et d'inexact dans ses idées sur la nature et l'importance de la Réforme. M. Leo, hâtons-nous de le reconnoître, est Protestant, il ne partage pas les préjugés du Papisme. Il se joint tout aussi peu aux opinions retardataires de nos jours qui, ne pouvant se soustraire aux influences tristement vivaces d'une époque irréligieuse, ne voyent dans le mouvement du seizième siècle que ce qu'ils appellent l'émancipation intellectuelle, le triomphe d'une liberté d'examen illimitée. Même il se prononce énergiquement (p. 392)

contre ceux qui, n'ayant de la Réforme aucune idée, l'exaltent à cause de l'identité ou des analogies qu'ils lui supposent avec des systèmes désorganiseurs. Qu'est donc pour lui la Réforme? Un progrès, un perfectionnement de l'Eglise (*eine Weiterbildung der Kirche*, p. 394), et ceci encore est vrai sous certain rapport; car les hérésies, et certes celle de Rome Papale aussi bien que les autres, nécessitant de nouveaux combats, deviennent pour l'Eglise de Christ une source de victoires et un moyen d'avancement vers le triomphe final. Mais la Réforme (et c'est en ceci que l'auteur nous semble n'avoir pas entièrement saisi son esprit, ni reconnu sa portée) ne fut point un pas en avant dans la voie, voie de perdition et d'erreur, où se trouvoit alors l'Eglise soi-disant Catholique. Elle fut un progrès, mais aussi un retour; elle régénéra, au lieu de développer. Ce fut en revenant à la vérité fondamentale de l'Evangile, le salut uniquement par grâce et par la foi vivante aux mérites de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, que la Réforme, renversant un échafaudage de superstitions séculaires, devint le coup de mort d'un régime où la Bible étoit mise de côté et les Cieux à l'encan, Christ persécuté dans ses disciples, et Rome plus anti-chré-

tienne que sous les Césars. Ce n'est qu'en comprenant ainsi le Papisme et la Réforme, qu'on apprécie le principe religieux de notre révolution, la nature d'un Etat, où le Seigneur donna naissance, durée, et force à Son Eglise, et les mérites des Princes qui furent appelés à servir d'instruments pour cette grande oeuvre de Dieu.

A cette observation se rattache immédiatement une autre; c'est que l'auteur n'ayant pas, à notre avis, rendu entièrement justice à la Réformation, ni pénétré ce qui constitue son essence, s'est aisément exagéré la force des éléments révolutionnaires qui sont venus s'y mêler.

Par sa nature, au lieu d'avoir avec ces éléments des affinités, la Réforme les repousse. — Ce n'est point assez de reconnoître que, proscrivant la violence en toutes choses, elle n'a jamais par elle-même pu exciter à un bouleversement social. Il faut ajouter qu'en rappelant le principe Chrétien, savoir l'obéissance pour l'amour de Dieu et comme au ministre de Dieu, qu'en subordonnant en toutes choses l'autorité humaine à l'autorité Divine, elle a raffermi le pouvoir en le replaçant sur sa véritable base; elle a neutralisé, étouffé beaucoup

de germes de rébellion produits, surtout vers la fin du Moyen-âge, soit par une fausse application du droit Romain, soit par un enthousiasme peu réfléchi pour les souvenirs républicains de l'antiquité.

D'ailleurs M. Leo commet de grandes injustices en commettant de prodigieux anachronismes. — Dans la suite des temps, lorsque, perdant beaucoup de sa pureté première, la Réforme eût perdu beaucoup aussi de la vertu répulsive dont nous venons de parler, alors certes aux intérêts Protestants ont pu se joindre plus d'une fois les intérêts de doctrines dangereuses et funestes; mais, si l'on écarte quelques branches évidemment parasites, dont ni Luther, ni Calvin, ni Zwingle, ni aucun de nos pieux Réformateurs a pris la défense, au seizième siècle des rameaux sauvages n'ont pas encore été entés sur l'arbre de la Réforme. Afin d'excuser les atrocités des Papistes, M. Leo observe que la Religion est le fondement indispensable de tout ordre social; que l'on admet un athéisme plus ou moins déguisé, aussitôt qu'on ne veut plus d'un principe religieux positif; que le Catholicisme Romain, conservant quelques grandes vérités, est préférable à des croyances indéterminées et

chimériques. C'est vrai, c'est parfaitement vrai, mais tout-à-fait inapplicable à la question dont il s'agit. Les Protestants ne vouloient que professer l'Évangile en paix; s'abstenir de ce qui leur sembloit impie et idolâtre; célébrer, dans le petit cercle de leur famille et de leurs amis, le salut par grâce et les mérites expiatoires de Christ. Si une politique prévoyante étoit en droit d'étouffer leur voix par les supplices, n'accusons plus les Empereurs jetant aux bêtes les confesseurs d'une doctrine de paix et de charité, il est vrai, mais ennemie des idoles et qui, par son triomphe, devoit complètement changer la face du monde payen.

Confesser Christ, vivre selon Ses commandements, voilà ce que les Protestants vouloient; tel étoit leur désir et leur but. Quant à leurs moyens, longtemps ils n'eurent d'arme que la Parole de Dieu; il ne coula de sang que celui de leurs martyrs. Il y eut une longue période de résignation et de patience dont l'Évangile seul possède le secret; on ne vit point de combats, mais d'autant plus de supplices; témoignant en faveur de leur foi, la douceur des victimes augmentoit la fureur des bourreaux. Et quand, après un demi-siècle, ces terribles persécutions déterminèrent les sujets à défendre leur vie contre les

ordres sanguinaires du Souverain, nous ne prétendons pas qu'alors, durant les guerres civiles, la cause des Protestants soit demeurée pure d'excès : nous savons que par la suite, ne se bornant plus à la liberté de conscience, on voulut un culte public et des garanties de son maintien ; mais nous affirmons que, par attachement traditionnel aux Maisons régnantes, autant que par principes et scrupules religieux, on désiroit se réconcilier avec le Souverain ; que le but primitif étoit la défense légitime renfermée dans ses plus étroites limites ; que les prétentions, les exigences, c'étoit de n'être pas brûlé, c'étoit de n'être pas enterré vif.

Pour répondre à ceux qui sont prompts à stigmatiser la résistance des Chrétiens, empruntons, en terminant, le langage naïf du courageux et pieux de la Noue. « Ils méritent, dites vous, qu'on les » extermine avec les armes, puisqu'ils prennent les » armes. Ceux qui sont à leur aise, se courroucent » aisément, et ne se soucient peu ou point de la » misère des affligés : avisez si vous n'estes pas tels. » Si quelqu'un vous avoit seulement picquez, vous » lui diriez des injures, et peut estre le fraperiez » vous. Et ne considérez pas que ceux de la Reli- » gion de France ont souffert doucement l'espace

» de quarante ans, et ceux de Flandres quarante
 » et cinq, toutes sortes de géhennes spirituelles et
 » tourmens corporels pour fausses imputations. Et
 » puis vous ne voulez pas encore qu'ils cherchent
 » quelques remèdes pour s'exempter de si insupportables et cruelles misères ! »¹

A ces sources de prévention ajoutons encore une cause fortement agissante; c'est le point de vue sous lequel M. Leo considère, par rapport aux Provinces-Unies, la position de la Maison d'Orange-Nassau. Nous regrettons que, suspendant ses études à la mort de Guillaume Premier, il n'ait pu, en pénétrant dans les complications, nous dirions presque, dans le dédale de notre organisme politique, se convaincre que les Stadhouders, bornés, cernés, pour ainsi dire, de toutes parts, ne pouvant songer à une autorité despotique, étoient, même si la générosité de leur caractère et des traditions de famille ne les y eussent déterminés, appelés et presque contraints à défendre, en face de l'aristocratie communale et de ses tendances exclusives, des libertés et des droits incessamment menacés. La Maison

¹ *Discours*, p. 307.

d'Orange a su remplir cette importante et noble tâche ; c'est le secret de son immense popularité. L'entraînement des divisions intestines a pu voir des tyrans dans ceux qui ne permettoient ni à une classe, ni à une province, ni à une ville, d'accaparer le pouvoir aux dépens de la Généralité; il a pu même travestir en patrons généreux du peuple les chefs habiles d'un parti qui vouloit la liberté pour soi et une domination sans contrôle ou contrepois sur les autres; ces erreurs se dissipent, ou même sont déjà dissipées; et pour une opinion telle que M. Leo en exprime¹, on n'en trouve guère l'équivalent, même dans ces productions éphémères qui, surgissant au milieu de la violence des passions, portent à chaque page, par les exagérations de leur amertume, le cachet de leur déplorable origine.

Il a fallu le concours de toutes ces causes pour porter un écrivain aussi judicieux à exalter le Duc d'Albe², à soutenir la nécessité d'un régime de ter-

¹ « Die alte Niederländische Freiheit musz gegen Oranien und sein Haus vertheidigt werden... In diesem Kampfe entwickelten die Niederländer und vor allen die Holländer weit herrlichere Tugenden als irgendwo in dem Kampfe mit Spanien. » p. 565.
² « Als ein *muthiger*, vor innerer Verantwortlichkeit nicht

reur, qui dans un pays pacifié par la Duchesse de Parme ne fit que raviver un incendie presque éteint, que susciter des oppositions nouvelles. Il falloit ces préventions accumulées pour ne reconnoître à notre Révolution qu'une seule cause tant soit peu légitime, la levée irrégulière du dixième denier; pour trouver naturel (*ganz natürlich*, p. 509) qu'on déclarât tous les habitants des Pays-Bas hérétiques, et tous les hérétiques coupables de haute trahison; pour justifier le Conseil des Troubles, pour s'extasier sur sa douceur¹, pour voir dans toute description quelque peu énergique des exécutions qui se succédèrent dans un court espace de temps, de l'exagération, du pathos², du fana-

» zurückschreckender *Diener*. Als ein durch das ameisenartig-sub-
 » jective Wühlen unter dem Volke in den Niederlanden verletztes,
 » angeekeltes edles Gemüth, was dabei für die Strenge des Rechts
 » und des Dienstes begeistert ist, und was denen die sich gebärden
 » als könnten sie kein strenges Recht tragen, als Strafe die ganze
 » Last des Unrechts zu tragen giebt — als einer jener stolzen bau-
 » meisterlichen Geister, wie die Geschichte ihrer wenig hervorge-
 » bracht, erscheint Alba in seinem Wirken in den Niederlanden. »
 p. 488.

¹ « Bei dieser Lage der Dinge hat man sich über Alba's und
 » seines Blutrathes Milde, nicht über ihre Strenge zu verwun-
 » dern. » p. 509.

² « Wäre nicht die gemüthliche Empörung eines Niederländers
 » gegen die Einrichtung des Blutrathes zu erklärlich, so könnte

tisme', ou le désir de défendre des séditions'. — Quant à Guillaume Premier, pas d'action que l'auteur ne prenne en mauvaise part, pas d'accusation qu'il n'admette, d'intention perfide qu'il ne suppose, de qualification odieuse dont il croie devoir s'abstenir. Il reproche au Prince la découverte du secret de Henri II³ (lui qui dans le Duc

man fast komisch finden, mit welchem Pathos *Hooft* dabei verweilt, dasz dieser Rath das kräftige, blühende Niederlandsvolk geknechtet » p. 497. Nous recommandons à M. Leo la lecture des Sentences du Duc d'Albe, 1567 — 1572, rassemblées par Marcus (Amst. 1735). Là il trouvera du pathétique en action, et fort peu qui prête au ridicule.

¹ « Man sollte sich überzeugen bis zu welchem Grade protestantischer Besessenheit die meisten Schriftsteller über den Niederländischen Aufstand gekommen sind. » p. 510.

² « Die Zärtlichkeit neuerer Schriftsteller für allen revolutionären Janhagel. » p. 511.

³ Voici ce qui s'étoit passé. « Quand estant en France, » écrit le Prince « j'eus entendu de la propre bouche du Roy que le Duc d'Alve traictoit des moyens pour exterminer tous les suspects de la Religion, . . . et que le Roy pensoit . . . que je fusse aussi de ceste partie . . . ; pour n'estre envers S. M. en desestime, comme si on m'eust voulu cacher quelque chose, je respondis en sorte que le Roy ne perdit point ceste opinion, ce qui luy donna occasion de m'en discourir assez suffisamment pour entendre le fonds du project des Inquisiteurs. » *Apologie*. Sur quoi M. Leo observe: « Wenn Granvelle glaubte die revolutionären Elemente, welche sich der Reformation bereits angeschlossen hatten, mit süsserer Gewalt in Fesseln legen zu können (S'agissoit-il pour Granvelle d'exterminer des éléments révolutionnaires qui s'é-

d'Albe approuve la dissimulation envers les Comtes d'Egmont et de Hornes¹⁾; le départ pour l'Allemagne²⁾, comme s'il eût fallu attendre qu'on le menât à l'échafaud; les ménagements envers le Roi, qui n'étoient, selon lui, que momeries et subterfuges odieux³⁾; les négociations avec la Cour de France, comme si les Protestants des Pays-Bas, lorsque le Roi d'Espagne s'obstinoit à leur faire une guerre d'extermination, ne pouvoient, même au moment de périr, essayer cette voie de salut. Attribuant partout au Prince intrigues, égoïsme, fausse dévotion, caractère vindicatif⁴⁾, pour couronner cette

toient mêlés à la Réformation?), so sehen wir darin nicht das » mindeste Tadelswürdige, so wenig wir, als der Fürst von Orange » dem Könige . . . das Geheimniß . . . gewissermassen *abhörchte* » und *abschlich*, dies irgendwie zu loben wissen. » p. 395.

1 « Von Heuchelei kann in solchen Dingen nicht die Rede sein; » ein Herzog von Alba würde vollkommen als Dummkopf in der » Geschichte erscheinen, wenn er überall seine Absichten durch » Offenheit seinen und der Regierung Feinden hätte blösgeben » wollen. » p. 492.

2 « Er faszte den Beschluss die Niederlande zu verlassen, um » sich *persönlich in Sicherheit zu bringen*. » p. 475.

3 « Klug mag so etwas sein. . . , aber widrig bleibt es. » p. 518.

4 Voici quelques échantillons. « Oraniens rachsüchtige und » eigensüchtige Natur. » p. 404. « Der schlaue Reinecke. » p. 532. « Oraniens reineckische Natur. » p. 618. « Bei einem » Manne von der Gemüthsart wie Oraniën waren dergleichen Vor- » stellungen (wie sehr er gegen Recht und Gewissen handle) verlo-

curieuse biographie, il voit la rétribution Divine dans la manière perfide dont il fut assassiné '.

Vraiment un tel excès de partialité seroit, malgré toutes les influences que nous avons énumérées, une énigme, si nous ne devions y ajouter une cause d'erreur, dont M. Leo semble avoir fait publiquement l'aveu. C'est le besoin de généralisation précipitée; la formation d'une opinion définitive avant l'étude approfondie des détails. « Quand, » dit-il, « dans les travaux scientifiques, on s'abandonne à la recherche de bagatelles et de minuties (ce qu'il qualifie du nom de genre Hollandois, *Holländerei*), toute vigueur, toute agilité d'esprit, tout le *grandiose* de la composition

• ren. » p. 574. • Der schleichende Schweiger. » p. 468. « Kann man ein grösserer Lügenkaiser seyn? » p. 556. — Ce genre d'expressions, selon nous, ne convient pas à la gravité de l'histoire, n'est pas en harmonie avec le calme nécessaire à l'historien; celui-ci doit, du moins lorsqu'il accuse, être de sang-froid.

' « In Beziehung auf Oranien kann man in diesem Ende nur eine gerechte Nemesis sehen. Dasz er, der die Niederlande in » Unruhe, Verwirrung und unsägliches Unglück gestürzt, keinen » ruhigen, besonnenen, sondern einen gewaltsamen Tod fand; . . . » ist am Ende Alles so einfache Verfüllung des Spruches: wer » Unglück säet, wird Schaden ernten, dasz Sentimentalität bei » diesem Falle am allerwenigsten angebracht ist. » p. 667.

» et du travail doivent bientôt disparaître. » ' Sans entreprendre en faveur du peuple auquel nous avons l'honneur d'appartenir, une défense qu'on jugeroit aisément intéressée, nous nous bornerons à remarquer que, si l'on craint de se perdre dans les minuties, il faut craindre aussi de trop promptement les dédaigner. En histoire, pour connaître les grandes choses, il est indispensable d'en apprendre beaucoup de petites. Quiconque ne veut pas se soumettre à cette laborieuse nécessité, restera dans l'incomplet, se lancera dans le vague, se fixera et s'enfoncera dans l'erreur, mais n'atteindra point la réalité. « Il faut se garder de satisfaire le » besoin de généralité par des généralisations in- » complètes et précipitées . . . L'esprit humain est » comme la volonté humaine, toujours pressé » d'agir, impatient des obstacles, avide de liberté » et de conclusions ; . . . mais, en oubliant les faits, » il ne les détruit pas ; et ils subsistent pour le con- » vaincre un jour d'erreur et le condamner. Il n'y

' « Wenn wir uns mit unseren wissenschaftlichen Bestrebungen » erst einer eigensinnigen Holländerei und Kleinigkeitskrämerei » ergeben, wird bald alle rasche Lebendigkeit und aller grosartige » Betrieb am Ende seyn. » *Jahrbücher d. Wissensch. Kritik.* » März 1835, p. 451.

• a qu'un moyen d'échapper à ce péril , c'est d'épuiser courageusement , patiemment l'étude des faits, avant de généraliser et de conclure »¹.

Ce qu'il recommande en théorie , savoir de ne pas s'embarrasser dans les détails , M. Leo, selon nous, l'a mis ici trop en pratique , et c'est pourquoi nous protestons contre ses arrêts comme évidemment précipités. Se flattant d'avoir saisi les grands traits, il glisse rapidement sur des particularités qui pourroient le faire changer d'opinion , s'il les avoit suffisamment méditées. Ainsi, par exemple, nous avions espéré qu'il auroit adouci ses jugements en lisant dans notre second Tome les nombreux passages où l'on voit les combats intérieurs du Prince désirant concilier ses devoirs envers le Roi avec ceux envers le pays , et surtout avec ses obligations envers Dieu et ses sympathies pour les Chrétiens persécutés. Mais non , il se borne à nous objecter les expressions du Comte d'Egmont que nous avons analysées. Il se hâte de donner ses conclusions sur un Ouvrage qu'il n'a pu encore que parcourir² ; tandis que, d'après ses propres préceptes, il faut, pour prononcer en connois-

¹ Guizot , *Cours d'Hist. moderne. Leçon 12*, p. 13.

² Le Tome II des *Archives* a été expédié vers la fin de juillet : la Préface de M. Leo est datée de Halle le 4 septembre.

sance de cause sur le caractère de Guillaume Premier, examiner chacune de ses Lettres avec le soin le plus scrupuleux.

Observons néanmoins que, d'après M. Leo, les Lettres du Prince ne peuvent être pour son histoire qu'une source secondaire; la source première étant l'idée qu'on se forme de l'ensemble de ses actions'. — Qu'est ce à dire? Que les paroles du Prince n'ont pas de valeur dès qu'elles sont en opposition avec ses actes? C'est vrai. — Que l'on ne sauroit avoir une foi implicite en ce qu'il écrit? C'est encore vrai. — Qu'il faut peser chaque expression avec sévérité et méfiance? C'est bien, pourvu que la précaution n'amène pas l'injustice et la partialité. Mais expliquer la correspondance par l'idée qu'on a cru devoir se former de l'écrivain, qu'est-ce sinon plier et façonner les faits d'après un système tracé d'avance, ce qui fut et sera toujours une source inépuisable de méprise et d'erreur. Des Lettres nombreuses, inti-

« Jeder von Wilhelms Briefe erfordert eine besondere psychologische Rückwärtsrechnung, wobei ein sehr complicirter Ansatz zu machen ist. » p. xx.

» « Für die Geschichte Wilhelms können seine eigene Briefe nur eine secundäre Erkenntnisquelle bilden; die erste bleibt durchaus die Totalauffassung seines Handelns. » p. xix.

mes, écrites dans les circonstances les plus diverses tiennent incontestablement le premier rang parmi les sources premières; elles contiennent une infinité de faits, surtout de faits psychologiques, dont l'idée générale (*die Totalauffassung*) ne peut être que le dernier résultat.

Plus nous estimons les talents, les connaissances, et le caractère du Savant dont l'Ouvrage nous a contraints à faire ces remarques, plus aussi nous désirons qu'il dépose des opinions qui semblent indignes de lui; qu'il soit amené quelque jour à payer un tribut d'admiration méritée au Prince dont, tout en croyant servir la vérité, il a, même avec véhémence, outragé la mémoire; et que, poursuivant ses études, découvrant dans nos Annales un genre de beautés différent de celui que jusqu'à présent il a cru devoir y chercher, il rende, en détruisant et renouvelant une partie de son travail¹, un

¹ Nous ne croyons pas que des additions (*Supplementarbogen*) puissent suffire: quand il s'agit des grandes lignes de la composition, nous contestons leur efficace. « Si prématurément vous débutez par la synthèse, tout est perdu, il n'y a pas d'issue, et vous ne pouvez revenir à l'analyse qu'en détruisant tout votre travail précédent, et cette brillante synthèse dont les séductions vous avaient donné le change sur ses difficultés et ses inconvé-


nouveau service à tous ceux qui s'intéressent à la connoissance intime des événements, des hommes, et de l'esprit des siècles passés.

Nous sommes loin de prétendre pour nous et nos compatriotes au monopole de notre histoire. Au contraire, nous souhaitons ardemment que des savants étrangers y consacrent leurs travaux, espérant que cela même sera un heureux résultat de notre publication. L'histoire de la Maison d'Orange-Nassau et celle des Provinces-Unies offre un vaste champ et une immense tâche; tâche assez belle, assez éminemment Européenne pour exciter et justifier un intérêt universel. Nous sommes loin aussi de vouloir nous ériger en critiques, nous qui avons besoin d'indulgence, et toujours, et doublement dans un ouvrage où, pour ne pas trop ralentir la marche, on est à chaque instant forcé d'être incomplet et superficiel. Néanmoins nous prions ceux qui voudront s'occuper de cette étude, de ne pas prononcer avant de connoître à fond la cause, de ne pas troubler les développements

• nients. » *V. Cousin, Hist. de la Philos. au 18^e siècle, Leçon 3^e, p. 94.*

de la science par des assertions hasardées qu'un examen ultérieur renversera demain ; de ne pas décider des questions qu'on n'a pu encore approfondir ; surtout de ne pas aisément déverser le blâme sur ceux qui, au jugement des contemporains et de la postérité, sont des modèles de véritable grandeur et de dévouement généreux.

† En réitérant nos remerciements à notre ami M. BODEL NYEN-
sus pour son assistance dans la correction des épreuves et ses
éclaircissements géographiques, nous avons le plaisir d'annoncer
qu'il a bien voulu se charger de la confection des Tables et Regis-
tres que nous espérons publier à la fin de cette Série. Le nom de
cet homme de lettres savant et laborieux est pour tous ceux qui le
connoissent, une précieuse garantie de l'exactitude de ce pénible,
mais indispensable travail.



CONTENU.

TOME III.

LETTRE.	Page.
1567.	
ccliii. Le Prince d'Orange à Auguste Electeur de Saxe, et <i>mutatis mutandis</i> au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur les commencements de guerre civile.	1.
ccliv. Schwartz au Prince d'Orange. Défaite de ceux de la religion par Noircarmes: préparatifs du Roi pour soumettre les Pays-Bas.	7.
cclv. Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Il lui recommande la cause des Pays-Bas.	9.
cclvi. Le Comte H. de Nuenar au Comte Jean de Nassau. Sur une assemblée à Dusseldorp et un Edit du Duc de Clèves contre les Calvinistes.	10.

LETTRE.	Page
lique dont le Prince désiroit recevoir instruction dans la Parole de Dieu.	100.
CCLXXVII. Charles Utenbove fils à M. de Villiers. Nouvelles des Pays-Bas.	102.
CCLXXVIII. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Il lui envoie un ouvrage de Melanchthon.	107.
CCLXXIX. Frédéric II, Roi de Danemarck, au Prince d'Orange. Il lui offre un asyle dans ses Etats.	109.
CCLXXX. Le Prince d'Orange au Roi de Danemarck. Il lui témoigne sa reconnoissance. Réponse à la lettre précédente.	111.
CCLXXXI. A. de Stralen au Prince d'Orange. Entrée du Comte de Lodron à Anvers; arrivée du Duc d'Albe dans les Pays-Bas.	113.
CCLXXXII. Le Comte de Nuenar au Prince d'Orange. Il lui mande le décès de son épouse, la Comtesse Madelaine de Nassau.	118.
CCLXXXIII. H. de Wiltperghau Prince d'Orange. Entrevue du Duc d'Albe et du Comte de Buren à Louvain.	119.
CCLXXXIV. J. de Hornes, Baron de Boxel, au Prince d'Orange. Se défiant du Duc d'Albe, il songe à quitter le pays.	124.
CCLXXXV. Marie, Comtesse de Berghes, à sa mère la Comtesse Julienne de Nassau. Sur ses inquiétudes et ses dangers.	127.
CCLXXXVI. Albert, Duc de Bavière, au Comte de Hoogstraten. Sur l'emprisonnement des Comtes d'Egmont et de Hornes.	129.
CCLXXXVII. Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Sans donner des conseils très positifs, il l'engage à éviter une rupture complète avec le Roi.	130.
CCLXXXVIII. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau.	136.
CCLXXXIX. C. V. Coornbert au Prince d'Orange. Sur la possibilité de transporter le commerce des Pays-Bas à Emden.	137.

LETTRE.

Page

CCXC. Le Prince d'Orange à Auguste, Electeur de Saxe.
Réponse à la lettre 287.

141.

1568.

CCXCI. Le Prince d'Orange à l'Electeur Auguste de
Saxe. Sur un faux avis donné par le Duc
d'Albe à l'Empereur.

151.

CCXCII. Le Comte H. de Nuenar au Comte Louis de
Nassau. Nouvelles diverses relatives aux Pays-
Bas.

153.

CCXCIII. Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur
de Saxe. Il le prie d'intercéder en faveur du
Prince d'Orange auprès de l'Empereur Maxi-
milien.

155.

CCXCIV. Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Oran-
ge. Il l'assure de ses bonnes dispositions à son
égard.

159.

CCXCV. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince
d'Orange. Sur une intercession auprès de
l'Empereur, et la nécessité de conserver les
bonnes grâces de l'Electeur de Saxe.

160.

CCXCVI. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince
d'Orange. Affaires de France.

163.

CCXCVII. Christophe, Duc de Wurtemberg, à l'Empereur
Maximilien II. Il le prie d'intercéder pour
le Prince d'Orange auprès du Roi d'Espagne.

167.

CCXCVIII. Le Comte de Hoogstraten au Comte Louis de
Nassau. Mort du Comte de Bréderode.

170.

CCXCIX. Instruction pour J. de Schönberg allant, de la
part du Prince d'Orange, vers George-Jean,
Comte Palatin.

172.

CCXCIX. Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Oran-
ge. Sur les bonnes dispositions de l'Empereur
à l'égard des Pays-Bas.

177.

CCXCIX. L'Empereur Maximilien à Auguste, Electeur de

LETTRE.	Page.
Saxe. Il regrette que le Roi d'Espagne ait pris des mesures violentes contre le Prince d'Orange.	179.
ccc. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur l'intercession du Duc de Wurtemberg en faveur du Prince, et la répugnance du capitaine de Reiffenberg à servir le Roi de France contre la religion Evangélique.	183.
cccj. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur la nécessité du publier une justification.	185.
cccij. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Sur l'emprisonnement de Don Carlos.	187.
ccciii. J. de Schönberg au Prince d'Orange. Relation de son audience auprès du Duc George-Jean.	190.
ccciv. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Relative à Don Carlos.	194.
ccciv. ^a Lettre de créance du Prince d'Orange pour Jean Basius.	196.
ccciv. ^b Autre lettre ou déclaration du Prince d'Orange remise à Basius.	200.
ccciv. ^c Projet de déclaration du Prince d'Orange.	205.
cccv. Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur son départ pour Cologne et sa déclaration en prenant les armes.	208.
cccv. ^a Instruction pour les députés de François II, Duc de Saxe-Lauenbourg, envoyés par lui au Comte Louis de Nassau.	212.
cccvi. Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Il lui recommande, au nom de l'Empereur, de ne pas prendre des mesures hostiles contre le Roi.	214.
cccvi. ^a L'Empereur Maximilien II à Auguste, Electeur de Saxe. Il désapprouve les préparatifs militaires du Prince d'Orange.	215.

LÉTTRE.	Page.
cccvii. . . . Détails sur la bataille de Heyligerlee.	220.
cccviii. Le Comte de Nuenar au Prince d'Orange. Relative à l'envoi de troupes par le Duc d'Albe sur les terres du Comte de Hornes.	224.
cccix. G. de Barchon au Seigneur Ciclis. Nouvelles diverses.	225.
cccix. ^a Mémoire du Comte Louis de Nassau relatif à l'expédition de Groningue.	227.
cccix. Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Relative au Comte de Schauenbourg et à la bataille de Heyligerlee.	237.
cccix. ^a Nouvelles des Pays-Bas.	239.
cccix. ^b Opinion du Comte de Hoogstraten touchant les secours à donner au Comte Louis de Nassau.	243.
cccxi. Le Prince d'Orange à L. de Schwendi. Sur la mort des Comtes d'Egmont et de Hornes et les cruautés insupportables des Espagnols.	244.
cccxii. Les Comtes Louis de Nassau et de Hoogstraten au Comte de Megen. Ils l'exhortent à ne pas concourir à l'asservissement des Pays-Bas.	251.
cccxiii. Le Comte de Megen aux Comtes de Nassau et de Hoogstraten. Réponse à la précédente.	254.
cccxiv. George-Jean, Comte Palatin au Prince d'Orange. Il proteste de sa répugnance à porter les armes contre la Religion Evangélique, et de son affection pour la Maison de Nassau.	254.
cccxiv. ^a Avis du Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau.	257.
cccxv. Wolfgang, Duc de Deux-Ponts, au Comte Palatin George Jean. Il l'exhorte à ne pas servir contre la Religion.	261.
cccxvi. Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Il est contraint de faire retraite.	264.
cccxvii. G. Martinii au Comte Louis de Nassau.	266.
cccxviii. B. de Malberg à Solaigne. Sur un secours com-	

XCVIII

LETTRE.	Page.
mandé par le Seigneur de Mouvens et sur la nécessité de se garder des espions.	267.
cccix. Le Comte Louis au ministre Taffin.	272.
cccix. Instruction du Landgrave Guillaume de Hesse pour son secrétaire Jean Kauffung, envoyé vers le Prince d'Orange. Le Landgrave désapprouve son recours aux armes, et insiste sur ce qu'il ne prenne pas avec lui Fr. de Rolazhausen, Maréchal de Hesse.	273.
cccxx. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Sur le désastre de Jemmingen et les préparatifs de son expédition.	276.
cccxxi. Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Sur les préparatifs pour l'expédition de celui-ci.	279.
cccxxi. ^a Projet d'alliance du Prince d'Orange avec l'Amiral de Coligny et le Prince de Condé pour obtenir entière liberté de conscience dans les Pays-Bas et en France.	282.
cccxxii. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Il désapprouve fortement les mesures hostiles du Prince.	286.
cccxxiii. Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Sur les préparatifs du Duc d'Albe.	289.
cccxxiv. Le Prince d'Orange au Duc Christophe de Wurtemberg et <i>mutatis mutandis</i> au Margrave de Bade, etc. Il demande des secours pécuniaires.	291.
cccxxv. Hans von Heidelberg au Docteur Schwartz.	296.
cccxxvi. H. v. Heidelberg au Docteur Schwartz. Nouvelles d'Allemagne.	299.
cccxxvii. Le Comte Jean de Nassau à Détails sur l'expédition du Prince d'Orange.	302.
cccxxvii. ^a Note relative à la position et aux projets du Prince d'Orange.	310.
cccxxvii. ^b Note relative aux négociations du Prince d'Orange avec le Maréchal de Cossé.	312.

1569.

- cccxxviii. Jean Baert au Prince d'Orange. Il l'exhorte à se garder des embûches du Duc d'Albe. Nouvelles des Pays-Bas. 317.
- cccxxix. Le Comte de Megen au Conseiller d'Assonville. Il s'informe des intentions du Duc d'Albe à son égard. 320.
- cccxxx. Nouvelles relatives à la bataille de Moncontour. 323.
- cccxxx. Le Prince à la Princesse d'Orange. Il lui rappelle ses devoirs. 326.
- cccxxxi. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les levées pour le Roi de France en Allemagne. 331.

1570.

- cccxxxii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur son impuissance à acquitter les frais de l'expédition de 1568. 337.
- cccxxxiii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la nécessité de faire savoir aux Protestants François qu'ils n'ont pas de secours à attendre d'Allemagne, et sur les difficultés de sa position. 340.
- cccxxxiv. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il lui recommande d'être sur ses gardes à Dillenbourg. 346.
- cccxxxv. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Inconduite de M. de Dolhain : nouvelles diverses. 351.
- cccxxxvi. La Princesse au Prince d'Orange. Elle ne veut se rendre qu'à Leipzig ou à Braubach. 354.
- cccxxxvii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les moyens de contenter les gens de guerre. 355.

C

Lettre.	Page.
cccxxxviii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la révolte des Maures en Espagne.	361.
cccxxxix. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les excès des Gueux de mer et l'inconduite du Seigneur de Dolhain.	363.
cccxl. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les moyens de secourir les Chrétiens de France.	365.
cccxli. La Princesse au Prince d'Orange. Elle refuse de se rendre auprès de lui.	367.
cccxlii. Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Il ne sauroit endurer plus longtemps les mauvais traitements d'Anne de Saxe.	369.
cccxluii. Le Cardinal de Châtillon au Prince d'Orange. Affaires de France ; pirateries des Gueux de mer.	373.
cccxliv. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il désire une entrevue avec lui.	377.
cccxlv. Le Prince à la Princesse d'Orange. Il la prie d'avoir des ménagements envers le Landgrave Louis.	380.
cccxlvi. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il le prie de se rendre vers lui.	381.
cccxlvii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à une entreprise sur Deventer.	384.
1571.	
cccxlviii. La Princesse au Prince d'Orange. Protestations d'innocence.	386.
cccxlvi. La Princesse d'Orange à R. Aveu.	391.
cccl. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à la conduite coupable d'Anne de Saxe.	394.
cccli. La Princesse d'Orange au Comte Jean de Nas- sau. Elle demande son intercession auprès du Prince.	397.

LETTRE.	Page.
ccclii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à des levées pour secourir les villes des Pays-Bas.	399.

1572.

cccliii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Départ pour Kauffingue.	405.
cccliv. Le Comte G. de Berghes au Prince d'Orange. Sur les affaires des Pays-Bas et l'opposition au dixième denier.	406.
ccclv. Philippe de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte Louis de Nassau. Lettre de recom- mandation.	412.
ccclvi. Le Comte G. de Berghes au Comte Jean de Nassau. Expressions de reconnoissance.	415.
ccclvii. Le Comte Louis de Nassau à Madame la Com- tesse de Nuenar-Alpen. Il la remercie de ses bonnes dispositions.	416.
ccclviii*. Consultation pour le Prince d'Orange sur les règles à suivre envers les villes et lieux qui se déclarent contre le Duc d'Albe.	419.
ccclviiii. Léonore d'Egmont à Antoine Olivier.	425.
ccclix. La Comtesse d'Egmont à Antoine Olivier.	427.
ccclx. Louis du Gardin à Hugues de Haynault. Sur les dispositions de plusieurs villes des Pays- Bas.	427.
ccclxi. Louis du Gardin à Lambert Sertein. Relative à Malines.	430.
ccclxii. Louis du Gardin à Hugues de Hainault. Nou- velles diverses.	431.
ccclxiii. A. Desprez à H. Trefvette. Nouvelles diverses.	433.
ccclxiv. Louis du Gardin à . . . Préparatifs du Duc d'Albe; affaires de Zélande.	435.
ccclxv. Louis du Gardin à Hugues de Haynault. Nou- velles diverses.	437.

LETTRE.	Page.
ccclxvi. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Défaite de la flotte Biscayenne; ses préparatifs.	441.
ccclxvii. L'Archevêque de Cologne au Prince d'Orange. Il se plaint qu'on ait intercepté une lettre adressée à lui par le Duc d'Albe.	443.
ccclxviii. au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses.	445.
ccclxx. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il désire des assurances de paiement, afin de pouvoir contenter ses soldats.	447.
ccclxxi. Le Prince d'Orange à Hugues de Haynault. Il désire des assurances de paiement, et annonce son prochain départ.	450.
ccclxxii. Le Prince d'Orange à Jean de Haynault. Même sujet.	451.
ccclxxiii. George du Bois à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses.	453.
ccclxxiiii. G. du Bois à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses.	454.
ccclxxv. Louis du Gardin à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses.	456.
ccclxxvi. Louis du Gardin au Sr Henri Trefvotte. Nouvelles diverses.	458.
ccclxxvii. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Sur le bon succès des affaires.	460.
ccclxxviii. Le Prince d'Orange à Louis de Nassau. Il lui détaille la composition de son armée.	464.
ccclxxviiii. au Comte de Nassau. Nouvelles diverses.	468.
ccclxxix. à Michiel le Blon. Nouvelles diverses.	470.
ccclxxx. L'Empereur Maximilien au Prince d'Orange. En réponse à une lettre du Prince, il désapprouve, avec menaces, sa conduite et ses projets.	473.
ccclxxxi. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.	

LETTRE.	Page.
Prise de Roermonde; assemblée des Etats à Dordrecht; défaite du Capitaine Genlis.	479.
ccclxxxiii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Manque d'argent; défaite de Genlis.	485.
ccclxxxiiii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Difficultés pécuniaires; nouvelles de Coligny.	488.
ccclxxxiv. Adolphe, Duc de Holstein, au Duc d'Albe. Sur la position de la Gueldre et de l'Overyssel.	491.
ccclxxxv. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Détails de son expédition.	501.
ccclxxxvi. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Jean de Nassau. Relative à la surprise du camp du Prince par les Espagnols.	510.
ccclxxxvii. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la reddition de Mons et la position déplorable des affaires.	511.
ccclxxxviii. Thierry Müntz au Comte Jean de Nassau. Détails sur la retraite du Prince d'Orange et sur le départ du Comte Louis après la reddition de Mons.	515.



ERRATA.

TOME II.

- p. 211. Effacez la dernière ligne.
p. 236. ligne 20. *Le* 19. lisez *Le* 20. (Voyez p. 262).
p. 311. La Lettre 211 est écrite en août, et eût dû être la Lettre 189 ou 191.

TOME III.

- p. 112. ligne 24. *üder* lisez *übel*.
p. 171. note. où *Br. mourut*. lisez : où Bréderode fut enterré ; mourut le 15 Février à Recklinkhausen.
p. 221. note. *Wytwert*. lisez *Witlewierum*.
p. 227. Effacez la première note. » *De Barchon*, Gentilhomme du » Pays-Bas, doué d'une singulière probité, fut établi Gouverneur et Lieutenant-Général de son Exc. en sa Principauté. » *De la Pise*, p. 384. De *van Spaerde* il y a aux Archives une Lettre datée de Cologne le 8 juin 1568 au maître d'hôtel du Prince.
p. 302. ligne 11. *Ning* lisez *Bing*.
p. 329. ligne 28. *so* lisez *je*.
p. 400. note. *Sibourg*, *petit b.* etc. Plus probablement le château de Siegburg, sur la Ruhr, dans le Comté de Berg; voyez aussi p. 328, ligne 10.
p. 427. ligne 19. *Palatine* lisez *Pallatyne*.
p. 437. ligne 6. Lettre CCCLXVI. lisez CCCLXV.
p. 446. ligne 18. Ville ofte VII^e lisez VI^e ofte VII^e.
p. 479. ligne 12. *propium*. lisez *proprium*.

1567 — 1572.

ERRATA.

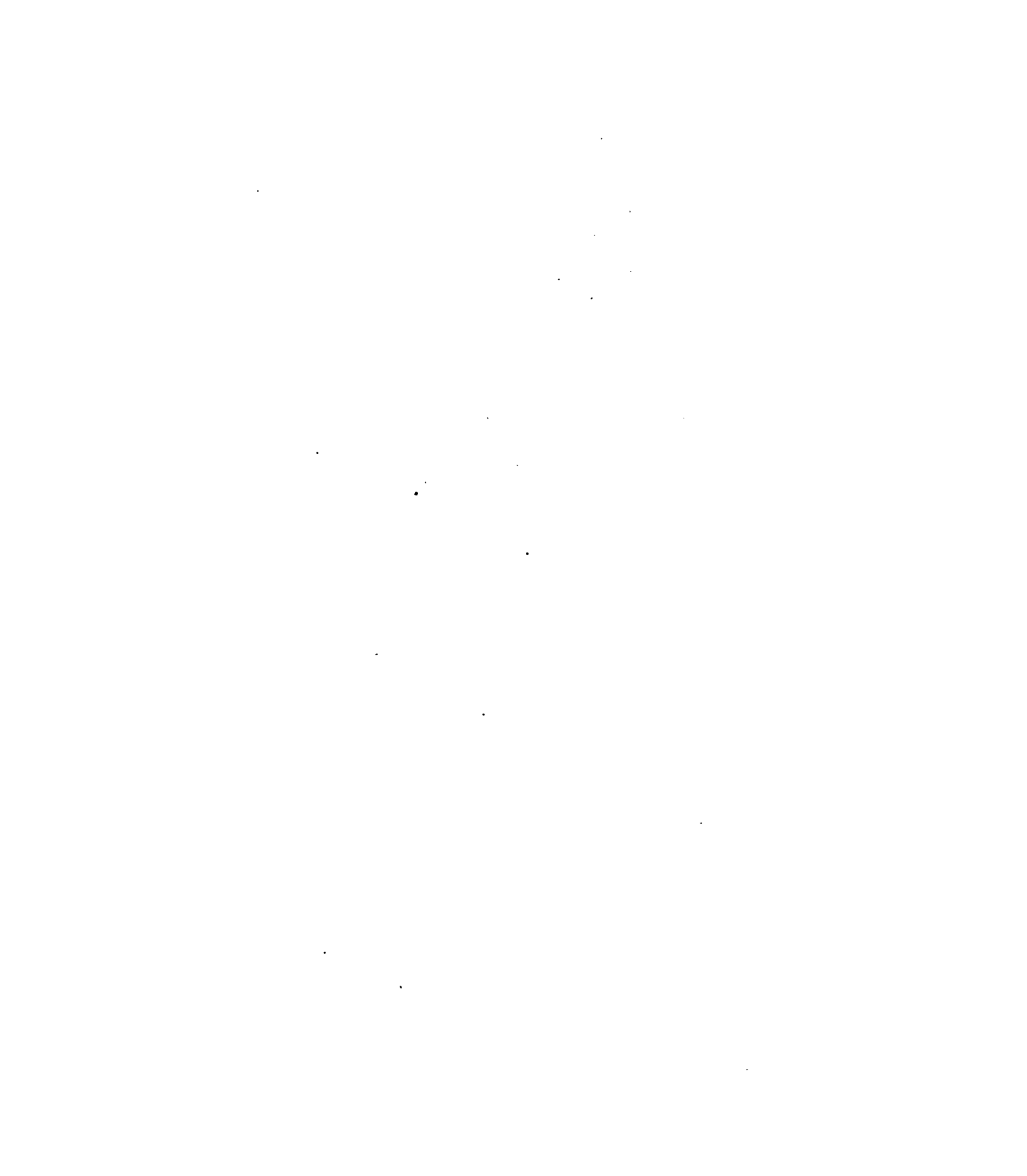
TOME II.

- p. XLII. Effacez la dernière ligne.
p. 236. ligne 20. *Le* 19. lisez *Le* 20. (Voyez p. 262).
p. 311. La Lettre 211 est écrite en août, et eût dû être la Lettre 189 ou 191.

TOME III.

- p. 112. ligne 24. *über* lisez *übel*.
p. 171. note. où *Br. mourut*. lisez : où Bréderode fut enterré ; mourut le 15 Février à Rocklinhausen.
p. 221. note. *Wytwert*. lisez *Wittewierum*.
p. 227. Effacez la première note. » *De Barchon*, Gentilhomme du » Pays-Bas, doué d'une singulière probité, fut établi Gouverneur et Lieutenant-Général de son Exc. en sa Principauté. » *De La Pisse*, p. 384. De *van Epaerds* il y a aux Archives une Lettre datée de Cologne le 8 juin 1568 au maître d'hôtel du Prince.
p. 302. ligne 11. *Ning* lisez *Bing*.
p. 329. ligne 28. *es* lisez *je*.
p. 400. note. *Sibourg*, *petit b*, etc. Plus probablement le château de Siegburg, sur la Ruhr, dans le Comté de Berg; voyez aussi p. 328, ligne 10.
p. 427. ligne 19. *Palatine* lisez *Pallatyne*.
p. 437. ligne 6. Lettre CCCLXVI. lisez CCCLXV.
p. 446. ligne 18. VII^e ofte VIII^e lisez VI^e ofte VII^e.
p. 479. ligne 12. *propium*. lisez *proprium*.

1567 — 1572.



† LETTRE CCLIII.

Le Prince d'Orange à Auguste Electeur de Saxe, et mutatis mutandis au Landgrave Guillaume de Hesse. Sur les commencemens de guerre civile.

En janvier 1567 il sembloit que partout on alloit courir aux armes. « Aen allen oorden hoorde men niet dan bereidselen van oorloge, d'een partye om hem te beschermen, d'ander om die te vernielen. » *Bor*, 142^b. A Valenciennes, où l'on avoit refusé de recevoir les troupes que la Gouvernante y avoit envoyées, les habitans, déclarés rebelles et ennemis du Roi, ne crurent pas devoir se soumettre et soutinrent un siège régulier, terminé le 24 mars par la reddition de la ville. En plusieurs endroits quelques uns d'entre les Confédérés se laissoient emporter à des mesures qui avoient une couleur séditieuse. Le Prince n'approuvoit pas ces actes isolés, désirant soigneusement éviter même les apparences de rebellion. « L'on nous accuse aussi », dit-il dans sa Justification, « de ce qu'aucuns Confédérés se sont mis en armes n di- vers lieux, sans prendre regard que ne . . . pouvons estre chargés de ce qu'aucuns Confédérés peuvent après estre devenus rebelles . . . et que tout ce qui s'est fait en ceste partie, sans passer non seulement par nostre adveu (1), mais aussi à nostre indigne regret, et loing de nous, estans pour lors en Hollande. » *Le Petit*, p. 186.

(1) *adveu*. Il faut sans doute lire ici : *s'est passé n. s. sans n. a.* Ainsi l'indique également la traduction de *Bor*.

1567. La Gouvernante avoit la conscience de sa force et de la pusillanimité de la plupart des Confédérés. Elle ne craignoit point d'engager le combat, sûre de trouver beaucoup de soutien. Les Etats de Flandre et de Brabant avoient déjà demandé l'abolition des prêches. *Resol. v. Holland, 31 déc. 1566 et Tom. II. 511.* Viglius croyoit voir dans ces mesures énergiques de l'imprudence et de la précipitation. « Vereor ne intempestiva consilia praeproperaque de abolendis Religionis novae exercitiis nos in eas difficultates conjiciant, quibus remedium ante Regis adventum adhiberi nequeat. » *Vigl. ad Hopp. p. 393.*

Durchlauchtiger Hochgeborner Churfürst... E. G. haben wir hiebevohr ausz Utrecht unterm 26^{ten} Novembris dhienstlichen geschrieben (1)... Seidhero demselbigen haben sich die sachen ein zeitlang etwas stiller angelassen, das wir verhoft hetten sie solten je lengder je friedtsamer worden sein, damit E. G. wir mit unsern betruebten schreiben nitt mehr hetten bemühen dörrffen. Nuhn sich's aber ansehen lest als wollen sich die gefährlichen hendell wiederumb ufs neue erregen und zum rechten ernst und thätlicher handlung schicken, so haben wir nit unterlassen können noch sollen, E. G., als zu dero wir in unsern höchsten nothen und ahnlichen, negst Gott dem Almechtigen, unser furnembste zuflucht nehmen, was sich innerhalb wenig tagen zugetragen hatt, gantz dhienstlich und vertraulich zu berichten.

Und ist ahn dem das die frauw Regentin, durch anleiten und eingeben etzlicher irer zugeordenten Hofrehten, ein zeitlang und noch uf alle mittel und wege gedenkett, wie sie den accord, so zwischen ir und den zusammenverbundenen adelspersonen hiebevor getroffen und ufge-

(1) *geschrieben.* Voyez Tom. II: lettre 244.

richtet ist , cavilliren , vernichten und ufheben möge , wie 1567.
E. G. solches ausz etzlichen iren hiebey gefügten missi- Janvier.
ven und bevehlschriften , die sie so wohl ahn Grafen
zu Hochstrassen als andere stedte ausgehen lassen ,
freundlichen abnehmen können.

Dan obwohll die frau Regentin, vermög obbemelter ver-
gleichung, die predigten zugelassen und denselben zuwie-
der bisanhero nichts (1) vorgehomen hatte, so lasset
sich's doch ansehen als wolle sie die predigten gantz
und zumahl abschaffen und keine andere religion als
die Römische zulassen , sonderlichen nuhn dieweill sie der
Kön. Ma^t bevehlich bekommen und sich mit kriegsvolck
gesterckt und besser versehen hatt.

Weill dan auch sonsten hin und wieder viel kleiner
stedtlein eingehomen und besetzt werden , auch sie , die
frau Regentin, je lengder je mehr kriegsvolck ahnnehmen
lasset, darzu sie anders niemandt als diejenigen so alwe-
gen mitt dem Cardinall wieder die Relligion , auch unser
und dieser länden wollfarth, gewesen seiudt , gebrauchet ,
so ist nichts guttes zu verhoffen, sondern stehet höch-
lich zu besorgen die frauw Regentin werde mit irem
gewaltsamen vorhaben fürfahren^t und die armen Christen
jämmerlich verderben und umbringen lassen ; oder aber
das die Relligionverwanten , ausz ungedult , misztrawen
und vorsorge solcher gefährlichen pracktickten und heimli-
chen nachstellung , zur wehr greiffen und sich dargegent
legen und ufwerffen möchten , darausz dan abermals ein

(1) *nichts*. Ainsi, d'après le témoignage du Prince, qui ne sau-
roit être suspect, la Gouvernante, durant quatre mois, avoit assez
bien observé l'accord.

^t fortfahren.

1567. gantz beschwerliche und gemeine weiterung und em-
Janvier. pörung endtstehen , und ein jämerlichs verheren und
bluetvergiessen erfolgen könthe, insonderheit dieweill
die Kön. Ma^t zuw Hispanien , wie wir vernehmen,
entschlossen sein soll gar keine predigten in diesen iren
ländern zu gedulden , sondern mit gewalt überzukohmen
und alle predigten und relligionen , ausserhalb die Römi-
sche , gantzlich auszurotten.

Dan E. L. wollen wir dhienstlich nit verhalten , das
sich die Kön. Ma^t solcher resolution , wie obbemelt , ke-
gent unsere freundtliche liebe Vettern und Ordens-brue-
der , den herren Margrafen zu Berghes und den Herren
zu Montignes in Hispanien , auszdrücklich hat vernehmen
lassen , inen auch bevolhen solches fürters herwartz über
ahn ire freunde und bekanthen zu schreiben , darauf auch
ire Ma^t , zu fortsetzung solches ired gewaltsamen vorha-
ben , in die achtzehenthausest , so woll Spanier als Deut-
schen , und zehen thausent Italiäner , die der Babst irer
Ma^t zu gutten zu besolden gewilliget , in diese länder zu
führen und alle gewalt an die handt zu nehmen bedacht
sein soll. . . .

Dan E. G. mögen uns zutrawen und glauben das wir
die underthan und diese gantze Landtschaft durchaus
kegent iren angebornen Herren , die Kön. Ma^t zu His-
panien , so underthenig gehorsamb , treuw und willig
befinden , ausserhalb das sie die relligion frey begehren ,
das uns treulich laidt wehre das den guetten leuthen wie-
der ire schuldt und verdhienen , etwas unpilliches wie-
derfahren solte.

Und sovill den unterschied zwischen dero Augspür-
gischen Confession und Calvinischen kirchen in diesen län-

den anlanget, so stehen wir in gutter hofnung sie 1567,
werden sich mitt der zeit woll mitt eynander vergleichen Janvier.
und verainigen, dann mit Göttlicher gnaden und gutter,
verstendiger und friedliebender leuthe hülff und rath,
haben wir die dinge alhier zu Ambsterdham albereits dahin
gebracht und befördert, das sie den nahmen der Augspürgischen
Confession ahnehmen und sich deroselben gemesz verhalten wollen;
und verhoffen wan wir's alhier uff solche gutte mittell gerichtet
haben, es soll zu Antorff und anderen mehr örten auch destobass
naher ghan und weniger mühe nehmen; dan, wie wir berichtet werden,
so sollen albereits über die zwölf thausent personen in Antorff,
wie dan auch an anderen örten beschehen, der Augspürgischen
Confession underzeichnet haben, darzu Gott der Almechtige
ferner seine Göttliche gnadt verlehnen wolle (1).

Weill es dan hierumb also beschwerlich gelegen ist, und zu besorgen
stehet die armen unschuldigen Christen werden nirgents, weder in iren
heusern noch sonst in einigem orth, sicher sein können, sondern tag
und nach in gefahr ires leibs und lebens stehen müssen, und hin
und wieder wie die hunde überfallen und erschlagen

(1) wolle. Ces espérances ne se réalisèrent point : au contraire les disputes, dans beaucoup d'endroits et particulièrement à Anvers, continuèrent avec un redoublement d'animosité. En vain Corraeus, dit Bellerive, Ministre réformé à Anvers, Espagnol de naissance, publia, le 27 janvier, une lettre aux Pasteurs Luthériens de cette ville, écrite dans un esprit de véritable charité. *Bor*, I. 142^b. — Peut-être le Prince se flattoit-il encore; en tout cas, écrivant à un Luthérien rigide, il désiroit ne pas lui enlever la perspective d'un prochain ralliement à la Confession d'Augsbourg.

1567. werden, dieweill sie kein haupt haben, und etwan ausz
Janvier. Franckreich oder sonsten ein auslendisch, ufwerffen,
und die Kön. Ma^t mehr erbittern als zu genedigster
vorhengnüs bewegen möchten, und also nicht wissen
was sie thun oder lassen sollen damit sie wieder die
Obrigheit nichts verwircken, so ist unser gantz dhienst-
lich und vleissig bitten ahn E. G., die wollen sich ausz
Christlicher Liebe, treuw und gnade, unser und der ar-
men beträngten Christen, wie bisanhero genediglich be-
schehen, ferner soviel ahnnehmen, und was hierin Iren
gnedigen, freundlichen, guetten und getrewen rath
und guttdüncken mittzuthailen, unbeschwert sein, wes
wir uns doch in diesen hochwichtigen und gantz gefähr-
lichen zeitten und leuftzen verhalten sollen.

Demnach wir auch vernommen das die Kay. Ma^t, un-
ser allergenedigster Herr, einen Reichstag auszgeschrie-
ben und denselbigen gehn Regenspürgk im künftigen
Februarie zu halten, geleget haben soll, so bitten wir
gleichfalls dhienstlich und freundlich E. G. wollen sich
soviel erniedrigen und uns verstendigen lassen, ob auch
E. G. sampt anderen dero Augspürgischen Confession
verwanten Chur- und Fürsten, sich persönlich dahin ver-
fügen werden, dan da E. G. und ander Chur- und Fürsten,
wie angehöret, in der person sich dahin begeben, und
vor guett ansehen wurden das wir uns auch dahin ver-
fuegen solten, so wollen wir unser sachen und gelegen-
heit mitt allem vleis darnach richten, das wir uns mit der
hülff des Almechtigen auch da finden. . . . Datum Amb-
sterdham, ahn 4^{ten} Januarij A^o 67.

WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

Ahn Hern Churfürst
zuw Saxen.

LETTRE CCLIV.

Schwartz au Prince d'Orange. Défaite de ceux de la religion par Noircarmes : préparatifs du Roi pour soumettre les Pays-Bas.

* : Noircarmes remporta un succès important. « Ghesii peccorum more caesi, paucissimi ex tanto numero evasere . . . Noircarmius militem Tornacum admovebat . . . , Tornacenses Ducis sese fidei clementiaeque committunt. Ille triumphanti similis urbem ingressus statim populum exarmat. » *Strada*, 309. 1567. Janvier.

. . . . Quant aux affaires de pardeçà, V. Exc. aura déjà esté adverty comme Monsr. de Noircarmes, général de l'armée Catholique, a donné une bataille contre ceux qui s'appellent de la religion en Flandres, auprès de Lanoy, et disent avoir tout rompu et tué. Le président Viglius avoit dict qu'ils avoient tué 2600 personnes, je croy bien qu'il soubhaitte, mais les aultres moins passionés parlent de 800, aulcungs de 400. Delà est allé Monsr de Noircarmes envers Tournay, là où il a tant fait que ceulx de la ville ont receu environ 10 enseignes des siens en la ville. Ceulx de Valenciennes tiennent encoires, et on a dict qu'ils avoient demandé sauff conduit pour venir en Court, mais ils ne sont pas encoires arrivés.

Monsr. d'Egmont est allé en Flandres le deuxieme de ce mois.

De France et Angleterre je n'ay point eu aultres nouvelles depuys. L'Ambassadeur d'Espagne m'a escript de France, mais riens de nouveau.

1567. D'Espagne j'ay eu lettres du Gouverneur des enfans
Janvier. de l'Empereur, que les Cuertas de Castille estoient pro-
rogués jusques au mois de janvier, et que le Roy pren-
noit en Espagne tout l'argent qu'il pouvoit recouvrir et
qu'il mandoit une somme incroyable de par deçà et qu'il
avoit encoires bien maigre préparation pour le partement,
combien qu'on disoit pour certain que le Roy vouloit
venir pardeçà avecques son fils, et que le S^r Ascanio de la
Cornia estoit encoires en la Court d'Espagne, attendant
quelque charge; mais par lettres d'Augsbourg du 24 de
décembre que [accusent] lettres de Milan du 5 du mesme
mois, ils m'escripvent que nostre Roy avoit donné charge
au Conte Albrecht de Ladron de lever und régiment des
piétons Allemans pour les mettre en garnisons d'Italie et
Piemont en la place des Espagnols, lesquels on vouloit
tirer dehors et les conduyre en Espagne par les galères,
pour garde de la personne du Roy, et que asteure le Roy
a contremandé au dit Conte de Ladron de ne lever plus
les dites gens, ce qu'est ung indice q'on ne tirera plus les
Espagnols hors d'Italie, et par aventure le voyage du Roy
sera rompu ou suspendu. Ce que je scauray par les primiè-
res lettres d'Allemaigne, lesquelles j'attends demain au
matin, et advertiray incontinent V. E. Le Conte Charles
de Mansfeldt est au pais de Lutzembourg, et on dict qu'il
y a quasi tout son régiment ensemble, mais diverses na-
tions, François, Lorrains, Lyegois et Lutzelbourgeois. Le
Conte de Meghen est encoires ici, et on dict qu'il dressera
aussi quelques Compagnies des piétons. Ces bons cheval-
liers favoris ont hier souppé sur leurs principal chief et
conseil, le Duc d'Arschot, là où ils ont beu tant et plus la
sancté du Roy et de Madame, et ont estés fort aises. Aujour-

duy ils ont disné sur le Conte de Meghen. J'ay veu passer Monsr. de Berleymont ceste après disné devant mon Janvier. logis, venant du banquet. . . ; son visage estoit plus rouge que le chapeau nouveau du Cardinal. . . . De Heydelberg on m'escrit . . . comme le 21 déc. estoient arrivés quelques deputez de ceulx de la religion de par deçà, et, comme le Conte Palatin est encoires en Baviere à Amberg, ils sont allez envers luy. Der Schwabische Kraysz soll diesen Monat gehalten werden, und vermeinen das dieselbige deputirte daselbst yhre sachen werden vorbringen. . . De Brusselles en haste, le 6 de janvier 1567.

De Vostre Excell^{ce},

très humble et très obéissant serviteur et vassal,

SCHWARTZ.

† LETTRE CCLV.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse.

Il lui recommande la cause des Pays-Bas.

... E. L. schreiben, datirt Cassell ahm 23^{ten} Decembris, haben wir heut ahm 7 Januarij alhier zu Ambsterdhamb, nebent des Hern Churfürsten andtwort, wolverwart empfangen, und thun uns kegent E. L. . . . aller freundlichen befürderung in diesen unsern betruebten sachen. . . gantz dienstlich und freundlich bedancken.... E. L. wollen diese gemeine religionssachen bey irem Herren Vatter, und andere dero Augspürgischen Confession verwandten Chur- und Fürsten, in freuntlicher und frischer angedechtnüs halten, damit der algemeinen Chur- und Fürsten vorbit ervolgen, und allenthalben ruhe und friede erhalten werden möge.

1569. Wan auch der tag zu Heidelbergh, nemblich der
Januarij, zweyt Januarij, albereits verlauffen, und E. L. vernehmen
was daruf gehandelt und verabscheidt, so bitten wir
gleichfals freundtlich das E. L. uns, derselben freundt-
lichen erpitten nach, freundlichen verstendigen wollen
was Ir davon einkompt, und wollen E. L. hienebent
freundtlichen nit bergen das die elf fentlin, so in
Flandern vom Landtvolck aufgestanden und die stadt
Valencien endtsetzen wollen, albereitz erleget und über
die thaussent uf'm platz thoth blieben, die übrigen gefan-
gen und verjaget seindt, darausz E. L. verstendiglich
abzunehmen wo die sachen hienaus gelangen werden.

Sonst ist es alhier in unserm Guvernement noch still,
und hoffen der Almechtige werde Seine gnade verlehen
das es dieses orts ohne bluedtvergiessen abgehen soll.
Gott der Himliche Vatter (in Des schutz und schirm E.
L. wir in langer gesundtheit zu erhalten hiemit bevehlen)
wollen alle sachen zu ehren Seines Heiligen Worts und
gemeiner wolfart richten. *Datum* Amsterdhamb, am
7^{ten} Januarij A° 67.

WILHELM PRINZ ZU URANEN.

Abm Hern Wilhelmen,
Landgraff zu Hessezen.

* LETTRE CCLVI.

*Le Comte H. de Nuenar au Comte Jean de Nassau. Sur
une assemblée à Dusseldorp et un Edit du Duc de Clè-
ves contre les Calvinistes.*

* * La journée dont il s'agit, est sans doute celle dont l'Evêque

de Liège faisoit mention, en écrivant le 13 nov. à la Duchesse de Parme : « Quant à l'avantage que V. Alt. escrit que j'ay en cest endroit par la religionfreid, je ne faudray de penser sur ce point contre la prochaine assemblée du circle inférieur de l'empire. » *Gachard, Anal. Belg.* p. 205. 1567. Janvier.

Le Duc de Clèves avoit déçu les espérances des protestans. Le 30 août un bourgeois de Limbourg écrivoit. « L'on dict icy que le Duc de Juilliers at faict publier l'Evangile; il at fait accouter sa barbe et celle des siens gentilzhommes à la mode des yeux. » *L. L.* p. 188.

. . . . Dasz ich E. L. nicht eher geschrieben, ist die ursach dasz ich vermeindt gehapt auff dem tagh zu Deuszeldorff bey derselbigen zu sein, so hab ich doch diesze stundt ein schreibens bekommen dasz ich auff geruerten tagh nicht werdt erfördert werden, wie ich woll langhs gewust dasz mich viell leuth daselbst nicht gern sehen wurden; dan E. L. wiszen dasz ich ausz keiner ehergeitzigkeitt auff obgenanten tagh begertt hab, dan allein dasz ich neben E. L. und anderen Hern, so viell in mir armen gewesen wher, Gottesz und Seines Wortts eher hett helfen mögen beförderen, und meinen gnedigen Hern in s. F. G. Christlichen vorhaben, so viell in mir gewesen, zu stercken und zu drösten; und pitt Gott dasz ehr I. F. G. und derselben Rätthe die darüber sitzen werden *in causa relligionis*, Sein Geyst und gnade verleye, dasz der tagh zu der ehernen Gottesz, I. F. Gn. und derselben underthänen seligkeitt und heyll, geendigt werden mögh, und mitt mherer frucht und weniger ergernüsz zerghen' mögh dan etzliche hiebevorn gethan, mitt freundtlicher pitt E. L. wollen mich verstendigen wasz da guths wirdt gehandtlett werden und ob man sich auch

¹ zergelen (?).

1567. einiger fernerer mandaten und edicten werdt zu besorgen
Janvier. haben ; den man 9^{ten} Decembris , jüngst verlitten , ein mandat zu Cleeff , wie man mich bericht , publicirt soll haben , dasz alle diejenige so nicht *praesentiam corporis et sanguinis sub substantia panis et vini* glaubten , dasz dieselbige sich , vermöggh einer darbey gezeigten befelchsschrift , durch hochgenanten meinen gnedigen Hern selbst eigener handt underzeichnett , inwendigh' dreyen taghen ausz dem landt machen solten oder aber man soltt *super confiscatione* gegen sie procediren.

Ich bin gemeindt übermorgen , mitt meinem freundtlichen , lieben Gemhale und beiden meinen schwestern , auff Bedbur (1) zu verreyssen , und dieweill ich E. L. vor dero wieder hinauffreyssen gern ahnsprechen wollt , will ich zu E. L. gefallen gestellt haben , ob dieselbige zu mir auff Bedbur oder ob ich zu E. L. auff Brauweiler (2) oder Cöllen kommen soll , nachmalsz freundtlich pittendt dieselbige wolle mich verstendigen wo esz E. L. ahm besten will gelegen sein , darnach ich auch meine reysz zu richten. . . . Datum Mörsz , den 7^{ten} Januarij Anno 1567.

E. L. ' dienstwilliger Bruder und Gefatter ,

HERMAN GRAF ZU NURNBERG.

Dem Wolgepornen Johan , Graffen
zu Nassauw , Catzenelenpogen etc.
zu S. L. selbst händen.

(1) *Bedbur*. Petite ville du Comté de Gülich , entre la ville de Gülich et Cologne.

(2) *Brauweiler*. A trois lieues à l'ouest de Cologne.

' innerhalb. ' E. — Gefatter. *Autographe*.

LETTRE CCLVII.

. . . . au Prince d'Orange. Sur les succès de l'armée Catholique.

Je croy que V. S^{te} a déjà entendu la première défaite 1567. que les gens de Mons^r de Rassangy (1) ont fait auprès de Janvier. Lisle, sur un passage d'un pont, de trois cent hommes de ceux de la religion. Et [ont] après comme Mons^r de Norcarnes, Général du camp de Son Alt^{se}, devant Valenciennes, a défait 3000 hommes, aussi de ceux de la religion, auprès de Lanoy; laquelle défaite nostre bon président (2) et autres de son alliance font très grands, car ils disent que sont mortz 2600, mais autres disent que environ 800, aucuns aussi de 400 soyent demorés. Ces bons hypocrites Catholiques haulcent pour l'heure la teste comme trommmetaires¹ et ne sont quacy plus traictables d'orgueil. Après cecy le dit général de susdit camp Catholique Romain a tant fait par le moyen et avantage du Casteau², que ceux de Tournay ont receu 9 enseigne des siens en la ville. Quand à ceux de Valenciene ilz tiennent encore, et on dict icy qu'ils ont demandé saulve conduite pour venir icy en Court pour faire excuses, mais ilz ne sont pas encor venus. Aussi pour l'absence de Monsr. d'Egmont ilz ne seront guerre

(1) *Rassangy*. Maximilien Vylain, Baron de Rassenghien, Gouverneur de Lille, Douay et Orchies.

(2) *président*. Viglius.

¹ dromadaires. ² Château.

1567. icy, car il faudra qu'ilz traictassent avecq leurs capiteulx
Janvier. ennemis, n'estant homme en Court qui voudroit enten-
dre rayson, ny demy, synon de les exterminer. Le Duc
d'Arsocht' est encore icy, et la belle et honorable com-
paignie de son ordre de la Mariette (1) luy font bien la
Court et ont bravement célébré la feste de Roys en bu-
vant la santé du Roy et de Madame en criant: vivè Ma-
dame, la bonne Dame! Comme aussy pareillement
au logis du Conte de Megen, lequel est encor icy, et on
dict que il a charge de faire quelque levées de piétons.
Madame avoit envoyé Monsr. de Carebbe² à Mastricht,
mais l'a autant faict comme Mons^r de Lickerke³, car ils
l'ont renvoyé sans vouloir donner ouverture, ny traic-
tement (2).

D'Espagne j'ay eu lettre l'autre jour du dernier de no-
vembre, . . du Seigneur Pfintzing (3), lequel m'a prié
de présenter ses humbles recommandations à V. S^{tie}
De Bruxelles, le 8 de janvier 1567.

Le 8 janvier Schwartz écrit au Prince touchant le Duc de
Saxe et Grumbach: « Les rebelles ont tousjours eu leur espoir

(1) *Mariette*. Voyez. Tome II. p. 423.

(2) *traicement*. Le 18 déc. 1566 le Baron de Liedekercke écri-
voit de St. Pierre, près de Mæstricht, à la Gouvernante. « Est venu
» un messenger de la ville, parlant par une fenestre de la porte, di-
» sant que le bourgmaistre estoit fort marri et luy déplaisoit que
» je ne povoyz entrer ce mesme nuyct, pourvue que la commune
» ne voulut souffrir absolument. » *Gachard, Anal. Belg.* p. 269,
où l'on trouve des détails ultérieurs sur cette mission infructueuse.

(3) *Pfintzing*. Voyez Tome I. 79.

¹ Aerscht. ² Quaderebbe. *V. Tom. II. p. 286.* ³ Liedekercke.

sur le Roy de Schwede; lequel certes est bien loing pour les 1567.
pouvoir sustenir contre l'Empire. » (MS.) Janvier.

Le 10 janvier. « Il y a grande amitié entre la Royne d'Angleterre
et Escosse. Mais la Royne n'a point grand contentement de son
mari, et il ne s'a jamais laissé voir aux Ambassadeurs » (MS.)
Darnley, époux de Marie Stuart, périt le 9 février 1567.

* LETTRE CCLVIII.

*Le Comte H. de Nuenar au Comte Jean de Nassau, Il
ne peut se rendre à la journée de Dusseldorp.*

* Il paroît que le Comte de Nuenar craignoit trop de se
compromettre: voyez la lettre 256. Le Comte Jean avoit insisté sur
sa venue.

. . . E. L. schreiben, des data den 11^{ten} diszes, hab
ich den abendt spät empfungen, magh E. L. darauff
hinwider nicht verhalten dasz ich ausz meiner mei-
nungh nicht kommen kann, also das ich ausz vielen
hoch und nottwendigen ursachen ghen Düseldorff nicht
kommen werde, ich werde dann durch meinen Fürsten
und Herrn, Hertzogen zu Gülich, dahin beschrieben; dann
mir in keinen wegh gebüren will, da ich nicht rhatt, die-
ser oder geringerer sachen zu unternemen, wie E. L.,
als der hochverstendiger, zu ermeszenn. Freundtlich
bittendt E. L. wollen mich verstendigen wennhe dieselb
Hern kommen wollen, oder sunst wo ich die inhalt mei-
nes vorigen schreibens anzutreffen, ehe sie hinaufziehen.

Unser schwesternn werden morgen mittags alhie sein,

567. und werden wir alle E. L. ankunfft und bescheidt er-
nvier. warten, dann ich diese künfftige woch, geschefftenn halb,
vonn hin nicht kommen kan, und bitt E. L. wollen mir
solchs nicht verargen *quod non accedo ad concilium nisi
vocatus*, wie dann E. L. wissen das ich kein hoffrhatt
bin, unangesehen aber solches alles, wollt ich gern auff
erfordern höchstgedachten Fürsten, zu fürderungh der
ehrenn Gottes und Seines Reichs, erschienen sein, und
noch, da ich von i. F. G. erfordert wurde, und anders
nicht, umb vieler hochwichtiger ursach willen; dan es ein
verdeckt eszen ist das mann mich nicht beschreibt, und
wirdt die ursach niemandt beszer dan unser Her Gott
richten. Wünsche und hoffe E. L. werdenn, sambt ande-
re Christlichen Hern, ein beszer reformation machen dann
Cassander (1) gethan.

Wie E. L. begern gutte zeittung aus dem Nidderlän-
den zu wissen, so kann ich E. L. nichts guts ausz der
ort anpiethen, dan was jtzom' verleufft, haben E. L. ausz
beigelechten zeittungen zu vernhemmen, welchs sich zur
groszenn auffrhur geben will, deszgleichen das des
Königs reise nicht so klar und rein sein wirdt alsz man
woll meinett. Will darauff E. L. dem Almechtigen be-
volhen haben bisz zu unser zusammenkunft, wie ob;
freundtlich begerendt, da E. L. noch zu Deuszeldorff

(1) *Cassander*. Célèbre théologien, né en Cadzand dans la Flan-
dre Zélandoise. A l'exemple d'Erasmus, il désiroit vivement des
réformes; mais sans attaquer les fondemens du Papisme. L'Empe-
reur Ferdinand et son fils Maximilien, voulant réunir les Catho-
liques et les Protestans, avoient eu beaucoup de confiance en ses
conseils. Il venoit de mourir.

verharren werden, das sie mir anstundt bi zeigern diszes 1567.
verstendigen wie es umb Gotha gehett, und was dieses Janvier.
Kreisz halben, und auch mein Gn. Herr darauff sich
entschlossen. Datum Bedbur, denn 11^{ten} Januarij A° 1567.

E. L. gewilliger Schwager und Gevatter,

HERMAN GRAFF ZU NURNAR.

Dem Wolgebornen Johan, Graff
zu Nassaw, Catzenellenbogen, etc.

LETTRE CCLIX.

. (1) *Relative à Valenciennes.*

Mons^r. Je tiens qu'estes [presse] adverty du succès tant
des deffaicte d'aulcuns rebelles (2) amassés à l'entour de
Lanoye et Lille, comme aussy du fait de Tournay, par-
quoy ne diray aultre, et traicterons à l'avenir d'aultres
choses, selon le temps les adonne. Du fait de Valenciennes
ne seroye aultre chose, sinon que il sont très mal
conseillés. Ses pouvres gens ont devan: hier fait unne
saillye avecques cincq enseignes de gens de piedz et aussy
rencontré de quelques chevaux des nostre, et sont de-

(1) Apparemment écrite au Prince d'Orange.

(2) *rebelles*. L'écrivain de cette lettre ne semble pas défavorable
aux Protestans. Il paroit que, même d'après l'opinion de beau-
coup de partisans de la Réforme, la conduite de ceux qui alors
prenoient tumultuairement les armes, étoit considérée comme re-
bellion.

1567. meuré 2 de leurs susdit enseignes et environ 3^e que mortz
Janvier. que navrez^t, et la reste de cincq enseignes enfermé de-
dans ung village. L'on ne scait encore le succès ; après
l'avoire sceu, en serez adverty. Il est à craindre, où il
demeureront oppiniastre, quy le causeront beaucob^t de
mal, dont ilz enporteront la plus grande part. De Bru-
xelle, le 12^e de Janvier 1567.

† LETTRE CCLX.

*Le Comte Jean au Comte Louis de Nassau. Les Comtes
de Königstein et de Wittgenstein ne peuvent se rendre
vers l'Electeur Palatin (1).*

. . . . Dem abschiedt zu Utricht nach, hab ich mich
zu dem von Königstein, alsbalt ich zu hause kommen,
verfüegett, und ihnen gebetten das er sich der bewusten
handlung bey den Fürstenn, vermöge der mir zugestel-
ter Instruction, undernemen wolle. Wiewol er ime nun
solchen weg gantz woll gefallenn lassenn, auch vor sei-
ne person sich hirin gebrauchen zu lassen, guttwillig
gewesen were, so hatt er mich doch darbeneben berich-
tett, das ime solches jetziger zeitt zu thuen unmöglich
seye, dann er von der Key. Ma^t, benebenn anderen, lega-
tionsweise in Engellandt zu ziehen, verordnet, und wie-
woll er Ire Ma^t etlichmal, seiner grossern ungelegenheit
halbenn, hievor zum underthenigsten gebetten, so hab

(1) Voyez Tom. II. p. 498.

^t blessés. ^t beaucoup.

ire Ma^t inen dessen doch mit nichten erlassen wollen, 1567. sondern ime geschriben das er sich zu solcher reise ehischer tage schicken und uffmachen soll; so hatt er mir auch darbeneben sonsten seine gelegenheitt angezeigt, welche ich dermassen erheblich befunden, das man inen derwegen gnugsamb vor entschuldigt halten musz.—Zu dem von Hanauw Babenhausenn hab ich uff dismall nitt kommen können, dieweill ich von meinem gnedigen Fürsten und Herren (1) zurhandlung, die religion betreffent, anhero erförderrtt werden. — Nachdem auch Graf Ludwig von Wittgenstein sich newlicher tage ann einn Freuwlein von Solms-Laubach (2) verheyrratt und seinen beylager und hochzeit gehalten, hat er hierzu auch nichts thun können. — Derhalben dann mein freundlich bitt E. L. wollenn mich verstendigen wes ich mich der Instruction nun fürters verhalten soll. Gleichfals bitt ich mich auch zu berichten, ob ich mich nochmals zu dem Lantgrafen verfuengen, und was ich daselbstenn händlen und verrichten solle, dann dieweill mir biszhero noch kein bevelch, was ich daselbsten verrichten solle, [nitt] zukommen, ich auch über fünff odder sechs tage zu hause nitt hab sein können, hab ich mich zu i. F. G. nitt begeben können.

Nachdem ich auch vernommen das vaast¹ durch gantz

(1) *Herren*. Le Duc de Clèves: voyez les lettres 256 et 258.

(2) *Solms-Laubach*. Elizabeth, née en 1549. Le Comte étoit veuf d'Anne de Solms-Braunfels. Il eut, de ses deux épouses, 21 enfans; trois de ses filles épousèrent trois Comtes de Nassau: Jean, George, Louis-Henri; père, fils, et petit-fils.

¹ fast.

1567. Teutschlandt bey Chur- und Fürsten und sonsten viell
Janvier. gutten leutten, die Christen in des Kenigs Nidderländen durch derselben widderwertige sehr verunglimpfft und mitvielen ungegründtenn uflagenn ungttlich beschwert, und also verdecktig und den leutten zuwidder gemacht werden, so hab ich demnach nit underlassen wollenn E. L. dessen zu berichten, und solte meins erachtens in viell wege dienlich sein, das durch ein gemein auszschreiben angezeigt und ercklert würde was es für ein gestalt und gelegenheit mit den Niederländern und sonderlichen den armen Christenn habe. Dan ich befinde das vielen gutt- hertzigen leutt gemuetter gantz und gar alienirtt werden durch solche der widerwertigen verunglimpfften, darzu dan nitt wenig hilfft des gemeinen mans unbefügte hand lung mit verwüstung der kirchen und bilder und derglei- chen unordnungen. Und sehe Grafenn Ludwigen von Königstein vieler ursachen halben vor rathsamb an, das die geistliche Churfürsten, vornemblich aber Meintz, dieser sachen möchten berichtet werden. Dieweill auch Herzog Henrich von Braunschweig, welcher, wie E. L. bewust, vormals uff gutter meinung gewesen, sich von wegenn obangezogener ursachen gaar umbgekerett, als hielte ich's vonnötten sein das i. F. G. der sachen gründt- lich möchten bericht werden.

Was die religionshandlung alhier anlangen thutt, da- von kann E. L. ich uff dismall nichts gewisz noch zu- schreiben, dan wir uns biszdaher mitt einander nitt woll haben vergleichenn können; ich were aber der gentzli- chen hoffnung, da mein gnediger Fürst und Herr reden könnte, i. F. G. würden diese sache, welche irem G. dan hartt angelegen ist, uff gutte wege richten werden. Mit

i. F. G. leibsschwachheit (1) ist es vaast noch in einem we- 1567.
sen, dan i. F. G. noch weder reden, schreiben, noch Janvier.
auch woll lesen können, doch bessert es sich, Gott lob,
mit den sprach etwas, aber sehr wenig, und ist nitt
glaublich wie hoch i. F. G. sich der Religion halben be-
kümmern, und wie embsig und cläglich sie derhalben
zu Gott tage und nacht schreien und ruffen. Der Almech-
tige wollt solch, i. F. G. und vieler guttherzigen leutt
gebett, in diesen länden gnadiglich erhörenn. . . . Datum
Dusseldorff, am 19^{ten} Januarij A^o 1567.

JOHAN, GRAF ZU NASSAUW.

Dem Wolgebornen Ludwigen,
Grafen zu Nassauw etc.

* LETTRE CCLXI.

*La Duchesse de Parme au Duc Henri de Brunswick. Sur la
venue du Duc d'Albe et les intentions louables du Roi.*

* * La Gouvernante se faisoit illusion sur les projets du Roi;
la nomination du Duc d'Albe annonçoit autre chose qu'une convo-
cation des Etats-Généraux. — Philippe II ne pouvoit se décider
à venir lui-même dans les Pays-Bas. C'est néanmoins ce qu'on
lui conseilloit de tous cotés. Durant plusieurs années chaque
jour il promettoit de se mettre bientôt en route, chaque jour sur-

(1) *leibsschwachheit*. La santé du Duc de Clèves, donnoit depuis
quelques mois de graves inquiétudes. « Anno 1566 in comitiis Au-
gustanis infirmitas nova Principis Dei manu contigit, quae cum
peroxismis tandem in haemiplexia desinens, 25 annis duravit. »
— *Teschenmacher, Ann. Cliviae*, p. 343. On voit de nouveau qu'il
ne manquoit pas de bonne volonté envers les Protestans.

1567. venoit un nouveau délai. La correspondance de Viglius et Hoppe-
Janvier. rus est pleine de leurs espérances et de leurs mécomptes à cet égard.
Déjà le 14 nov. 1566 Viglius écrit: « Noli quaeso amplius scri-
» bere quod veniet, sed quod venit. » *Vigl. ad Hopp.* 388.

. Hochgeborner Fürst, freundtlicher lieber
Oheim. E. L. schreiben, datirt Wulffenbüttel am vier-
ten tag dieses jetzigenn zu ende lauffenden Monats, ha-
ben wir neben den brieffen an die Kün. M. zu Hispa-
nienn, unsern gnedigen lieben herrn, verlautøndt, die
wir E. L. begern nach beschicken wollen, unlängst em-
fangen, und zweiffeln nicht E. L. die werden seidher in
sachen, derselber Cammerer betreffendt, unser ant-
wortt, neben der verfertigten commission, auch bekom-
men haben.

Ferner kunden wir E. L. in sonderm vertrauwen
freundtlich nicht verhalten, wie das wir kurtzverweil-
ter tagenn von hochgedachter Kün. M. schreiben be-
kommen, darinnen ihr M^t under andern vermelden, wie
das dieselbig alle mügliche bereitschafft und fürsehung
thuen, ire fürhabende raisz in diese Niderlandt unser
verwaltung zu fürdern, alda die entstandene beschwer-
liche empörungen und unruhiges wesen, unserm vielfel-
tigenn schreiben und begern nach, widerumben in ge-
bürliche beständige ordnung zu richten, und das aus
sonder gnediger und vätterlicher lieb und zunaigung, so
ir Kün. Mat. zu denselben iren Nidererbländen tragen,
auch ungeacht das andere ire. Mat. Königreich dersel-
ben stette¹ gegenwertigkeit zu höchsten erfordert. Und
wiewol ir Kün. M^t nicht liebers noch begierlichers se-
hen, dan das die sachen dieses ortts in ruhe und fridli-

¹ stätige.

chen wesen dermassen gestelt und beschaffen wahren, 1567.
damit ir Kün. Ma^t mit keiner andern oder grossern ^{Janvier.} geselschafft weder iren selbst ordinari hoffgesinde, umb
verhütung treffenlichen uncostens willen, hieher gelan-
gen möchten, so hetten doch ir Kün. M. zu mehrer der-
selben sicherheit und sonderlich von der ungehorsamen
widerwertigen angeben und vertröstung willen aus-
lendischer frembder hilff, sich notwendiglich dahin ent-
schliessen müssen, mit einen statlichen anzall kriegs-
rolck zu ros und fuesz, und also dergestalt gefast und
fürsehen, über zu kohmen, uf das ernenter widerwertiger
verhoffte auslendische macht und hilff irer Kün. M.
gewalt nicht zu vergleichen, und das dardurch verhoff-
fentlich beschwerliche krieg und weitterungen vermit-
ten und verhütet; wie dan durch den wege, da ir Kün.
M. allein mit derselben hoffgesinde, als obgemelt, an-
kohmen, den widerwertigen in desto mehrern stoltz
und hochmut zeit und leufft geben müchte werden. Dar-
umb wehren ir Kün. M. zu mehrer vergewissung und
sicherung ired hochnotwendigen fürhabens, dahin be-
dacht den Hertzogen von Alba innerhalb wenig tagen
vorszuschicken, mit bevelch in Italien, daselbsthin dan
ire Kün. M. iren weg zu nemen bedacht, alle nottürf-
tige beraitschafft und fürsehung zu thuen, volgendts das
gantze hör^t, gegen irer M^t herüberkunfft, uff dieser Ni-
derländen frontieren zu versambeln; ydoch ist nicht desto
weinig ir. Kün. M. entlich gesinnet und dahin entschlos-
sen [weren] sich gegen iren underthanen aller vätterlichen
sanfftmütigkeit, gnaden und guete, wo ferr anderst so-
lichs immer stadt haben kündte, zu gebrauchen, und ir

* LETTRE CCLXII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Intentions du Roi ; nécessité d'une prompte intercession des Princes Allemands.

1567. Février. *.* Il est à remarquer qu'il s'agit ici principalement de prières et d'intercession : les *menaces* (voyez p. 30, l. 16) sont réservées pour le seul cas où le Roi, sans vouloir prêter l'oreille à aucune tentative d'accommodement, auroit recours à la violence et à la persécution. Le Prince avoit toujours désiré concilier l'obéissance envers le Roi avec ses devoirs de Chrétien. D'ailleurs les mesures énergiques de la Gouvernante ; la défection parmi les Confédérés ; l'exaspération croissante entre les Protestans et les Catholiques, quelque temps unis par des craintes, des jalousies et des espérances communes ; enfin les formidables préparatifs du Roi, avoient entièrement changé la face des affaires. Après l'entrevue de Dendermonde, et voyant le désir manifeste du Comte d'Egmont de rentrer par un redoublement de zèle dans les bonnes grâces du Roi, le Prince avoit déjà pu calculer les difficultés de la résistance armée. Apparemment il croyoit que le meilleur moyen d'obtenir encore, par l'entremise des Etats-Généraux et des Princes Allemands, la Confession d'Augsbourg, étoit de disposer le Roi à la douceur en mettant promptement fin aux tumultes populaires et même à la publicité des prêches. Cette publicité lui avoit toujours déplu (voyez Tom. II. p. 144, 157) ; maintenant dans ses lettres il exprime plus d'une fois des regrets que le peuple se soit porté à cette violation des lois du pays. Selon le droit public alors en usage, même en Allemagne, on avoit méconnu le pouvoir légitime du Souverain, nullement tenu de souffrir l'exercice d'un culte qu'il désapprouvoit.—Le 25 janvier le Prince avoit encore sanctionné à Leide quelques articles relatifs à la manière dont les prêches auroient lieu ; mais c'étoit *par provision* : « so lange de » predication soudan werden getolereert. » *Bor*, 167^a.

Cette lettre fut adressée aussi, *mutatis mutandis*, à l'Electeur de Saxe. 1567.
Février.

. . . . Sovill das bawen ahn der Vestung zue Dillenburg anlangt, so laszen wir uns unsers thails auch gefallen das E. L. ahn denen örten, da sie es ahm nötigsten erachten, etwas ufrichten, und dieselbigen jegent mit guten brustwehren versehen laszen, dieweill die zeitt und leuffde itzundt so geschwindt und gefärlich seint. Und können E. L. hienebent freundtlichen nit verhalten, das wir durch etliche schreiben, so wir so woll ausz Hispanien als von der frauwen Regentin entpfangen, zuhnmehr gewisz und versichert sein das sich die Kön. Mat. zue Hispanien gentzlich erklert und resolvirt hatt die gewalt wieder diesze länden zu gebrauchen und darin kheine andere relligion als allain die Römische zu gedulden; das auch ire Matt., zue vortsetzung solchs ires gewaltsamen vorhabens, dem Ducq d'Alba zum feldtherrn eröffnet und demselben albereits nach Italien, sein kriegsvolck daselbst von Spaniern und Italianern zu richten, abgefertigt hatt. Ingleichen hatt auch ire Mat. andere hoche und fürneme ämpter austheilt und den Hern von Arembergh zum Feldt-Marschalck erhochet, den Hern von Meghen die Artillerey bevolhen, und die von Barlaymonten zum Obristen-profiandtmeister verordnet; Graff Peter Ernst zue Mansfeldt aber soll Obristen über den Deutschen raisigern zeugh sein, und haben ire lauff- und musterplatz in das Fürstenthumb Lützembürgh, alda sich alles kriegsvolck von Reuttern und knechten und allen nationen versamblen soll, geleet.

1567. Wasz nuhn hirausz vor ein jämerlichs bluettvergieszen ,
Février. rauben und verderben ervolgen , auch in was gefahr und
noth wir und diesze lände , nebent vielen frommen und
unschuldigen Cristen , gerathen und fallen wurden , da
diesze sachen solcher gestalt angriffen und mit der ge-
waldt ausgefürt werden solten , das haben E. L. ausz
vielen bewusten ursachen , ohn unser erylunern , bey Ir
verstendig abzunhemen ; darumb ist unser gantz freundt-
lich und trewhertzige bith ahn E. L. , die wollen ir dies-
ze schwere sachen nach irer wicht und grösze höchstes
vleysz angelegen sein laszen , und sampt unserm Bruder
Ludwigen , beim Hern Landtgraff Wilhelmen zue Hessen
ufs aller vleiszigst anhalten und erlangen helffen , das
doch durch S. L. ferner freundtliche hülff und befür-
derung dero Augspürgischen Confeszion verwandten
Chur- und Fürsten vorbith oder schickung , uffs aller
fürderlichst das zu beschehen möglich , ins werck ge-
richtet werden und zum ehisten ervolgen möge ; dan wir
besorgen da solichs nit baldt beschehen , sondern solte
damit noch solang verzogen werden bisz das alles
kriegsweszen in sein antzugh und vorthell gebracht we-
re , das es dan etwan zu späde beykhommen und mit grös-
zerm beschwerung zughen ' möchte. Dieweill dan auch im
hailigen Reich Deutscher Nation ein gemein geschrey sein
soll , welchs , unsers erachtens , ausz diesen länden dahin
erschollen ist , als solte die Kön. M^t die Inquisition
und alte religions mandaten gantzlichen abgestalt und
ufgehoben , und darüber noch die Augspürgische Confes-
sionfrey und sicher zugelaszen haben , und es aber mit der
warheit darumb viel anders gelegen ist , dan fürs erst ist

' zugehen.

woll wahr das ire Mat. dieszen länden mit der Inquisition 1567.
hinfürters zu verschönen und dieselbig nit mehr zu üben Février.
genedigst zugesagt hat, die alten religions-mandaten
aber haben ire Mat. weitters nit, dan biszolang sie die-
selben anders ordenen würden, eingestellt, das also wol
zu besorgen stehet, dieweill die Inquisition und Mandat-
ten ein ding ist, da ire Mat. dan diesze länden in vor-
stehender expedition nach irem willen und vorhaben
bezwungen, das sie dan eins mit dem andern wieder ein-
führen und darüber vill scharffer und strenger, als zuvorn
beschehen, halten würden: dan ire Mat. wollen nit al-
lein, wie obbemelt, die Augspürgische Confeszion sampt
allen andern relligionen, auszerhalb der Römischen, in
dieszen länden nit gedulden, sondern haben auch itzo neu-
lich ein *novum et hactenus inusitatum religionis juramen-*
tum (1), welchs *in effectu* der Inquisition gleich stehet, an-
stellen und üben laszen, darausz mehr als gnügsamb ab-
zunehmen ist who ir Mat. gedancken und anschläge
gericht seint. Derwegent könthē das fundament der vor-
bith oder schickung, gleichwoll uff verbeszerung, fürnem-

(1) *juramentum.* « Gubernatrix, dum res in Belgio fluebant ex
« voto, urgendum putavit quod jam pridem moliebatur de Magis-
« tratibus, bellique ac pacis administris adigendis, ut jurati spon-
« derent se Regi navaturos operam adversus eos, qui Regis nomine
« designarentur, sine cujusquam exceptione Cooperat id Guber-
« natrix hujus anni initio: reque ad Senatum relata, addidit gratis-
« simum sibi fore, si Proceres ipsi praeirent ceteris . . . Primus
« promisit P. Mansfeldius; secutique exemplum Areschoti Dux et
« Comites Egmontius, Meganus, ac Barlamontius . . . Abnuerunt
« Brederodius, Hochstratanus, Hornanusque . . . Tardius aliquan-
« to molestiusque cum Orangio actum est. » *Strada*, I. 316.

1567. blich dahien gericht werden , das darin gantz ausführlich
Février. und vleiszig begert wurde das ire Mat. von irem ge-
waltsamen vorhaben absthen und dieszen iren länden,
in ansehung itziger zeit und gelegenheit , die Augspür-
gischen Confeszion genedigst nachgeben, und vergönnen
wolte das sie sich derselben hinfürters , wie im hailigen
Reich gebreuchlich, unbefahret gebrauchen möchten: da
dan noch andere secten weren, die sich weder mit der
Römischen kirchen , noch der Augspürgischen Confeszion
verglichen , die ir Mat. nit leiden, sondern vertilgen
und verjagen wolten, und irer, der Chur- und Fürsten hülff,
darzu bedörfften und begerten, so wolten ir Gnaden und
Liebden , wie auch die Niederländische Confeszionisten
selbst, sich darzu , irer Mat. zue dhienst, gerne und willig
gebrauchen und derselben alle hülff wiederfahren laszen.
Im fall aber ire Mat. , durch anleitung unruhiger leathe,
uff irem gewaltsamen vornehmen beharren und der hern
Chur- und Fürsten vorbith keine stadt geben, sondern die
Niederländische Confeszionisten und ires glaubensgnos-
zen , der religion halben, überziehen und mit aller gewalt
verfolgen laszen wurden, so könthen sie auch ausz
Christlicher liebe und treuw dieselben, irer religion
verwandten, nit laszen, sondern wolten inen , als ires
glaubensgnoszen , alle Christliche hülff und beistandt
erzaigen. Und zweiffelten gar nit , wan die vorbith oder
schickung uff solche oder dergleichen wege gericht were,
es solte vill gutts daraus volgen, auch die Kön. M^t
durch Gottes schickung zu andern gedancken und bes-
zern mitteln bewegen ; darumb wollen E. L. unbeschwert
sein hierin iren müglichen vleysz zu gebrauchen. Ahn
dem allen erzaigen E. L. uns und dieszen länden , in it-

zigen zeitten , einen besondern angenehmen , freundtlichen 1567.
dhienst Datum Breda , ahm 2^{ten} Februarij A^o 67. Février.

E. L. dienstwilliger Bruder ,
WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

Dem Wollgebornen Johan, Gra-
fen zu Nassau , . . . unsern freundt-
lichen , lieben Brudern.

Le 5 février le Prince revint à Anvers. Dès lors pour satisfaire aux ordres de la Duchesse et au désir de la Régence il s'employa à faire cesser les prêches publics. Les concessions d'août avoient été faites sous le bon plaisir du Roi; et , lorsque les Réformés vinrent se plaindre de la violation de l'accord, on leur répondit que maintenant il s'agissoit uniquement de donner satisfaction à S. M. « Dat » aldaer doen ter tydt geene questie en was van 't houden of bre- » ken van de contracten , maer dat van node was middel te » soeken om S. M. contentement te geven en te schouwen de ap- » parente inconvenienten en haer eigen verderffense en van alle » d'ingesetenen. » *Bor*, I. 155.

Le 8 février Bréderode , à qui la Gouvernante avoit défendu de venir en personne , lui envoya au nom des Confédérés , dont un grand nombre s'étoit réuni à Anvers , une nouvelle requête relative aux empêchemens des prêches et aux levées de troupes : le changement des circonstances y est très visible dans le changement de ton. La réponse en date du 16 février , rédigée par Viglius , étoit de nature à mettre un terme à de pareilles communications. « Vous » et vos complices ferez bien de vous retirer chez vous et es lieux » de vos résidences sans vous mesler des affaires publiques , ains » vous conduire de sorte que S. M. en puist recevoir contentement : » vous avisant que , si vous y contrevenez , je ne pourray laisser » d'y pourveoir , comme au repos publicq je trouveray convenir. » *Te Water* , 274. Dès lors le Comte , qui peu de jours auparavant protestoit que ses préparatifs militaires n'avoient aucun rapport avec ses opinions politiques (*Bor* , I. 148^o) , se jeta tête baissée dans une voie qui devoit le perdre.

¹ E. — Bruder. *Autographe.*

* N° CCLXII.*

Réponse de l'Electeur Auguste de Saxe à un Mémoire remis par le Comte Louis de Nassau, au nom du Prince d'Orange. Celui-ci doit rester dans les Pays-Bas et embrasser franchement la Confession d'Augsbourg.

1567. Der Churfürst zu Sachssen etc. und Burggraff zu Magdenburgh hat aus dem Memorial, so von wegen des hernu
Février. Printzen zu Uranien, Graff Ludwig zu Nassau seinen Churf. gnaden zugestellet, hochermeltes Printzen anligen, der Niderländen halben, verstanden, und wissen sich sein Churf. G. freundlich wol zu erinnern welcher gestalt sie hiebevorn S. F. G. ir gemüt und meinunge nottürlich zu erkennen gegeben haben, dahin sich dan sein Churf. Gn. kurtzthalben thun referiren und zihen: halten auch noch dafür, dieweil der herr Printz sonder allen zweifel aus sonderlicher erleuchtung Gottes, zum erkentnüs Göttlichs worts kommen und sich itso zur Augspürgischen Confession bekennet, keinen rotten und secten anhengigh, und sonsten der Kön. W. zu Hispanien allen schuldigen gehorsam zu laisten urböttigh ist; der Almechtige Gott werde S. F. G. in solchem Christlichen fürhaben gnediglich ferner regieren, schützen und alle sachen zu einem Christlichen guthen ende schicken.
- Was aber die itzigen fragen anlangt, ob sich S. F. G. von wegen fürstehender grossen gefahr ires dienstes begeben, aller regirung entschlahen und also das landt reumen solle, oder aber ob S. F. G. zu vorkommung der geferlichen hendel und practicken zu der Kön. W. ,

als der ordentlichen Obrigkeit, nütz und gemeinen Ni- 1567.
derländen zu gedeien, darinnen bleiben und der gebür- Janvier.
lichen mittel gebrauchen sollen, befinden es sein Churf.
G. darumb also geschaffen, das S. F. G. in solchem
niemandts besser rathen könne oder möge als S. F. G.
selbst, sintemal S. F. G. die gelegenheit aller umb-
stende dieser sachen und S. F. G. lände und leute am
besten bewust, und S. F. G. bei ir selbst schliessen müs-
sen welcher wegh S. F. G. verantwortlicher und dero
länden und leuten nützlicher und vertreglicher sey. Den
S. F. G. zu rathen das sie ire lende und dienst ver-
lassen, und sich dardurch verdecktig oder schuldig ma-
chen solten als ob sie die underthänen wider den König
zu Hispanien zu ungehorsamb und verenderung der Reli-
gion erwecket und gereizet hette, dessen sie sich doch
unschuldig wusten, wolte nicht allein dem Churfürsten,
sondern vilmehr dem hern Printzen selbst, S. F. G.
gewissens und ehren halben, bedencklich sein, hiewider
aber die Kön. W. zuw Hispanien mit dem überzoge fort-
faren und also die sachen zu thetlicher und solcher weit-
terung gerathen solten das sich die underthänen zur
kegenwehr setzen und der mittel, so etwan albereit für
sein mügen, gebrauchen und S. F. G. denen mit anhen-
gigh machen wurden, ist wol zu erachten das es bey der
Kön. W. alsdan das ansehen haben und gewijnnen wer-
de wie im Memorial-zettel vermeldet ist, nemlich: das
sich S. F. G. irer von Gott geordneten Obrigkeit wieder-
setzig machen und sich mehrers gebots und bevelichs,
dan ir auferlegt, anmassen, und sich zu einem hern der
Niederlände zu machen understehen und etwan dem *Cal-*
vinismo anhengigk sein wolten.

1567. Hierumb S. F. G. zu bedencken stehet ob S. F. G.,
Janvier. in erwegung bewuster irer unschuldt und habendes guten
gewissens, ires diensts und ampts, iren pflichten nach,
sonderlich weil die Kön. W. zu Hispanien S. F. G. den
dienst nicht aufgekündigt hat, gebrauchen, bei iren lan-
den und leuten bleiben, und Gott dem Almechtigen ver-
trauwen wollen das Er S. F. G. und dero underthanen
nach Seinem Götlichen rat und willen wol erhalten und
vor aller tyrannischen persecution behueten werde.

Da nuhn S. F. G. dahin schliessen wurde, so solte, des
Churfürsten zue Sachsen ermessens nach, der sachen nicht
undinstlich sein das S. F. G. sich neben etzlichen an-
dern vornhemen Stenden der Niderlende so mit S. F. G.
einigh, oder aber vor sich alleine, ires underthenigen ge-
horsamen gemüts kegen der Kön. W. in einer vleissigen,
ausfürlichen und zierlichen schriefft fürderlich erclereten,
allen verdacht und unbilliche auflage, dardurch ir Kön.
W. etwan wider S. F. G. zu ungnad bewogen, mit gut-
tem grunde abwendeten, und sich mit ausführung des
anfangs und aller umbstende, auch wehr diser empörun-
gen ein ursache wehre, und wie wider gemeins raths be-
schlusz gehandelt und zu dieser weitleufftikeit ursache
gegeben wurden, kegen irer Kön. W. entschuldig-
ten, und darneben das bekentnüs ires glaubens Christlich,
rein und lauter theten, und sich rundt erclereten das S.
F. G. bei der wahren Christlichen religion, wie die in dem
Prophetischenn und Apostolischen schriefften, den vier
hauptconcilien und in der Augsbürgischen Confession
begriffen und zusammen gezogen, zu bleiben, und sich
keiner Secten und rotten, es wehren Wiederteuffer oder
Sacramentschwermer, noch auch den Calvinisten anhän-

gigk machen oder irer meynung sein, sondern bei der 1567.
reinen lehre des hailigen *Euangelii*, wie die durch Chur-
fürsten, Fürsten und Stende der Augspürgischen Confes-
sion, auch etzliche andere hohe Potentaten und König-
reiche, Dennemarck, Schweden etc. erkant und bekant
worden, durch Göttliche verleihung bestendig bleiben,
auch der Kön. W. zu Hispanien, als Irer von Gott geor-
denten Obrigkeit, in allen eusserlichen dingen, schuldigen
gehorsamb nicht alleine selbst leisten, sondern auch
andere darzu ermahnen und halten wolte, mit under-
thenigste bitte das ir Kön. Würde S. F. G. bei solchem,
Irem Christlichen gehorsamen erbieter, bleiben, und
darüber mit gewalt nicht beschweren oder verfolgen, und
sich auf solchs mit gnedigster antwort kegen S. F. G.
vernehmen lassen wolte.

Was nuhn von irer Kön. W. darauf zuw antwort ge-
fühle, darnach hetten sich S. F. G. alsdan zu richten und
dem sachen ferner einzudencken.

AUGUSTUS CHURFÜRST.

Peut-être cette lettre déterminat-elle le Prince à écrire au Roi d'une
manière plus significative qu'auparavant : Voyez Tom. II. p. 497.

† LETTRE CCLXIII.

*Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse.
Sur les mesures violentes de la Duchesse de Parme
contre ceux de la religion.*

* * Le Prince jugeoit avec raison que le Roi n'avoit pas
abandonné le désir d'exterminer (*auszurotten und zu vertilgen*)
toute religion contraire au Catholicisme. Le rétablissement de l'or-

1567. dre et l'abolition des prêches n'étoient qu'un acheminement vers ce
Janvier. but. « Certum habeat Amplitudo Vestra Regiam Majestatem gra-
» tissima habere omnia studia, consilia et officia vestra de armis
» ponendis et concionibus tollendis. Sed ne quem ipse assensum
» ferre videatur his quae inde dependent, ad privatam libertatem
» pertinentia: ideo obscurius hactenus sive potius generalius locu-
» tus est. » *Epist. Hopp.* 119. La correspondance de Viglius et
Hopperus, deux hommes extrêmement estimables sous bien des
rapports, contient beaucoup de passages où ils considèrent la
liberté domestique comme un mal des plus affreux. Voyez ci-des-
sus *Epist. Hopp.* p. 121. La lettre 31 de Viglius (p. 421) est
particulièrement remarquable sous ce rapport. « Libertatis domes-
» ticae non sine maxima ratione stabilimentum a nonnullis (sans
doute le Prince d'Orange étoit parmi ces *quelques uns*) oblique
» quaeri metuitis, quae si permittatur, facile rursus ad priora
» redibitur. Et cum illa inter privatos parietes se continere nequi-
» vit, non poterit non rursus brevi in majorem perturbationem
» erumpere. Si enim unicuique domi credere licet quod lubet,
» iterum lares lemuresque habebimus, ac mille erroribus sectisque
» haec Provincia implebitur, paucissimosque fore arbitror qui in
» Christi ovile se concludi patientur Atque hanc opinionem
» ego semper perniciosissimam censui, quam qui sequuntur,
» omnem mihi Religionem pro ludibrio habere, nec ab atheismo
» alieni esse videntur Multum consecuti videmur, ubi et
» arma poni, et conciones tolli impetrare licuit. Non ut in illis
» consistamus, aut libertatem Religionis conscientiaeque (ut lo-
» quuntur) ullo pacto approbemus, sed ut Regi viam praestrua-
» mus, ut adveniens reliquum facilius conficiat. » Voyez Tom.
II. p. 145.

Hochgeborner Fürst, freundlicher, lieber her Vetter,
Schwager und Brueder. Wasz unser hiesigen sachen an-
langtt, die stehen noch in aller unrichtigkeit und wer-
den ye lenger ye erger; können auch noch zur zeit
nicht sehenn wie die sonder bludtvergiessen und jem-

merlichs erwürgenn und verderben zu guter endtschafft 1567.
und bestendiger ruhe gereichen mögen. Dan dieweill die Février.
frau Regentin, Herzogin zu Parma, sich nuhnmehr mit
kriegsvolck dermassen gesterckett, das sie über 80 starcker
fenlein in dissenn länden bei einander hatt und sich
keines widerstandts besorgtt, so greiff sie disse dinge
mitt aller gewaldt ahn, und gedenckett alle religionen, so
der Römischen zuwider (wie wir den auch E. L. hiebev
vor geschrieben, das der König von Hispanien gleicher
meynung sey) mit dem schwerdt auszurotten und zu ver
tilgen; und damit sie das an dissenn und andern örtern
desto besz vollenbringen möge, so hatt sie albereits mit
der stadt Dorneck dermassen umbgangen und tirannisi
ren lassen, das es zu erbarmen ist (1), und ist durch sol
ches exempell ander stedt und landschaft von der Augs
pürgischen Confession abzuschrecken und der pabstis
chen religion wieder zu underwerffen gedenckt. Also
hat sie auch die stadt Valesin inn des Königs ungnade
und acht erclertt und nuhemehr das geschütz darvor zie
hen lassen, in gemuede dieselbig mit!gewaldt zu erobern
und andern zum exempel zu straffen. Wiewohl nuhn die
stadt von natur etwasz fest (2) und wohl gelegen ist, dar
zu auch mitt guetten leuthen zimlich versehen, so soll
sie doch mitt kohnr übell versehen sein, und dieweil sie
albereits fast drey monatt lang belagertt gewesen ist und
keine *victualia* hinein kommen, so ist zu besorgen sie

(1) *ist.* « Norcarnus haereticae factionis nervos in ea civitate
(Tornaci) omnes plane succidit. » *Strada*, 309.

(2) *fest.* « Situ non valido minus quam amoeno fruitur Valence
na . . . , externis prope viribus inaccessa. » *Strada*, 313.

1567. werde in die lengde nicht halten können, sondern sich, **Février.** korn-mangels halben, ergeben müssen und jemmerlich verderbett und verherett werden; dan, ob wohl noch andere hernn in dissen länden seindt denen die freyheit disser länden lieb ist, so ghen inen doch disse gemeine religions sachen nicht recht zu hertzen, sondern nehmen sich derselbigen fast kaltsinnig an, dasz wir nicht sehen können wie die guthen leuthen geholffen und die religion möge erhalten werden (1): zudem so wirdt albereits nach solchen mitteln gedacht, wie die predigten durch alle diese länden, dem accord und vertregen zuwieder, gantzlich aufgehoben und abgestellt, und widder durch des Königs ungnade und gewaltige überzug möge vorkommen und verhuettet werden. — Es haben auch ein zeitlang zweie predicanten, deren einer Leutherisch, der andre Calvinisch gewesen, zu Mechell gepredigt und eine zimliche anzahl volcks bekhommen: als sie sich nuhn, vermöge des vertragesz, nichts wenigens als einz überfahls besorgett, so hatt die Gubernantin uf die guthe leuthe halten und den Calvinischen predicant fahen und ahn einen baum hängen lassen; der Lutherische aber ist durch sonderliche schickunge Gottes, den stercken knechten und ern¹ henden entkommen. Gleichwohl seindt

(1) werden. Ceux de Valenciennes s'étoient adressés avec instances aux Confédérés, disant qu'ils s'étoient confiés en eux, les supplians de venir à leur secours. Ce fut en vain. « De Adel bleef stille » sitten en waren vol vrese, niet wetende hoe de sake voort vergaen » soude. » *Bor*, 142. Mais le Prince semble avoir particulièrement en vue le Comte d'Egmont et d'autres personnages qui, bien que zélés pour les libertés du pays, se soucioient assez peu des injustices envers les Réformés.

an seine stadt zwene andere fürnehme menner gefangen 1567. und nach Villeforthens geführet worden; ob die noch Février lebendt seindt, wissen wir nicht. E. L. können aber, als ein hochverstendiger Fürst, hieraus leichtlich abnehmen, wo des wiedertheils anschlege und practicken hinaus gedencken. Diweill dan unser brueder Luedwig nuhemehr bey E. L. werdt ankohmmen sein, und sie gnugsam berichtett haben wie es umb uns und disse lände gelegen ist, so bitten wir gantz dienstlich und fleissig E. L. die wollen, in ansehung das wir und unser geliebte gemahlin in dissen ländern allein seindt, und in höchsten nöten und gefehrden leibs und lebens stecken, und keinen vertrauwen freundt umb uns haben, deme wir unser gemüthe und hertz recht eröffnen dörffen, sich unser und der armen Christen, ausz vetterlicher treuw und liebe, sovill annehmen, und uns beyermelten unsern brueder, derselben E. L. freuntlich und tröstlich getrauwen rath zukommen lassen, wie doch wir und unser gemahl uns in dissen geschwinden zeitten und practicken verhalten sollen.

Der Graf vonn Meghen ist gahr papistisch (1) und ligt mit seinem regiment umb den Herzogenbusch herumb, verderbtt das landt und macht viell armer leuthe; wie gleichfalls der Graff von Arenberg in Frieszlandt thutt, und gedencken allein dahin wie sie, underm schein einer vermeinten religion, die armen Christen undertrücken und sich mitt ihrem guth und blutt grosz und reich machen können.

(1) *papistisch*. » Primus promisit sacramentum Petrus Ernestus.
» Mansfeldius : secutique exemplum Areschoti Dux, et Comites
» Egmontius, *Meganus* ac Barlaymontius. » *Strada*, 316.

1567. So hält sich Graf Peter Ernst von Mansfeldt itzo zu *Février*. Brüssell und ist *fac totum*; wie lang solchs regiment bestehen möge, werden wirsz sehen.

Sonst haben wir von der Kön. Mat. überkunfft nichts gewisz, und, sovill wir vernehmen können, so wirdt ihre Mat. dissen sommer schwerlich herausser kommen mögen. Der Herzog von Alba aber soll albereits in Italien sein und sein kriegsvolck von Spaniern und Italiänern versambeln Datum Anthorff, am 21 Februarij.

WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

An Landtgraff Wilhelmen.

* LETTRE CCLXIV.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Les Princes Allemands se proposent d'envoyer une députation à la Gouvernante: il recommande au Prince de se défier des Espagnols.

. . . . Hierneben überschicken wir euch in vertrauwen wasz Hertzog Heinrich zu Braunschweigh an unserem nern Vatter, mit zusendung wasz die Guvernantin S. L. geschriben (1), hat gelangen laszen; wie nun dasselbige, sonderlich die wörtt in gedachts Hertzogen schreiben: « hochverursachtes, ernstes dargegen fürhabenn » mit dem

(1) *geschrieben*. Voyez la lettre 261.

jeigen, so euch der orts ist vorgeben worden, überein- 1567.
stimmen, dem hapt Ir fernem nachzudencken. Février.

Ferner wollen wir euch günstiger meinung nit per-
gehn, das der Churfürst zu Sachssen unserm hern und
Vatter hat zugeschrieben, dasz seine G. uff dem 28^{ten}
Martij sein gesanthen geinn Cölnn woldt abfertigen, al-
dahin seinner L. und anderer Chur- und Fürsten gesan-
then auch wehrens bescheiden, und solten von dannen
den negsten iren weg nach der Gubernantin nehmen und
die Legation volnpringen; so schreibt unsz auch der
Churfürst, wie Ir ausz inliegenden extract zu sehen. Nun
wissen wir nicht wie wir solchs sollen verstehenn; dann
wir vonn euch verstanden, dasz gedachter Churfürst be-
denckens getragen solche legation vortgehen zu laszen (1);
summa gueter vorsichtigkait ist in diesen hochwichti-
geen handel hoch vonnöten . . . Datum Cassell, am 21^{ten}
Februarij An^o 67.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem Wolgebornenn unserm lieben Vettern
und besondern Ludwigen, Graven zu Nassau . . .
zu sein selbst händen.

(1) *lassen*. Il paroît que l'Electeur avoit conçu des soupçons
contre le Prince, surtout relativement au Calvinisme: voyez p. 33,
i. f. Un passage de *Strada*, où il parle de l'Ambassade des
Princes Allemands, semble aussi prouver qu'Auguste se soucioit
assez peu de cette intercession. « Rediere, non dissimulata offen-
sione, praeter Saxoniae legatum: qui, clam ceteris, indicavit
Gubernatrici Septemvirum suum aliorum suasu iniisse eam
legationem: se enim Austriaco Regi addictum et esse et haberi
velle. » p. 331. Le Prince réussit bientôt à dissiper ces impres-
sions fâcheuses; et Auguste s'intéressa vivement en sa faveur.

1567.
Février (Extract aus des Churfürsten zu Sachsen schreiben.)

Aus des Printzen schreiben haben wir gantz ungerne vernohmmen, das es sich zu der kriegsempörung in Niederländen von tage zu tage schwer nähett. Wasz wir nun zu vorkommunge derselben thun können, soll an unserm vleisz nichts erwinden; haben auch albereit verordnung gethan dasz die zu Fulda verglichene Instruction und schrifft in unnserer Cantzley ingrossirt und verfertigt werden sollenn.

Postscripta.

Hat unsz unser Herr und Vatter bevolhen euch in vertrauwen zu schreiben, das seiner Gnaden trewer rath seie, das die herrn, durch die in der Gubernantim brieve verzeichnete und understrichene wörrt, sich nit dasz maul schmiren oder zu viell versichern lassenn wollen; dann s. G. kenten den Duca de Alba und die Spanier gar wol, wüssen auch wol wie esz ime darüber ergangen; darumb, wo der König oder auch der Duca de Alba mit einer so grossen macht in Niderländen ankomen würden und ettwo die hern, in namen einer berathschlagung oder vergleichung, zu sich fördern würden, so solten sie sich gar vleissig und wol fürsehen und nit zu viell vertrauwen, auch in der zeit zur sachen thun, damit sy nit übereilt werden.

Solchs haben wir euch in günstigen und eussersten vertrauwen nit wollen verhalten. *Datum ut in literis.*

WILHELM L. Z. HESSEN.

Le Landgrave , infirme et presque mourant , donnoit de meilleurs conseils que l'Electeur Auguste : voyez p. 34. Mais il se FÉVRIER.
appelloit la conduite du Duc d'Albe en 1547. « Des Landgrafen Hand ergriff der Herzog von Alba , in dessen Herberge er mit den beyden Kurfürsten zu Abend speisen sollte Nach der Tafel, als L. Philipp unbesorgten Gemüthes mit einem der Rätthe im Bret spielte erschien Eustachius von Schliefen im Namen der beyden Kurfürsten , und erklärte dem erstaunten Landgrafen er solle nach dem verlangen Albas und Arras diese Nacht hier gefangen bleiben. » *V. Rommel* , I. 541. — Le 31 mars Philippe mourut; Zwinglius avoit dit de lui : « Im Himmel und auf Erden werde man von ihm rühmen , er sey der einzige Fürst gewesen , ähnlich jenem Ackermann , der die Hand an den Pflug legte , und nicht zurücksah. »

† LETTRE CCLXV.

La Duchesse de Parme au Prince d'Orange. Elle insiste sur la prestation d'un nouveau serment. (Article d'ungne lettre de Madame escripte à Mons^r le Prince d'Oranges , datée du 6^{me} jour de mars l'an 1567 devant Pasques.)

Et comme le temps est venu présentement que tous bons ministres , vassaux et subjects de sa Ma^{te} (chacun endroict soy) sont venuz démonstrer effectivement le service qu'ils veullent faire à sa Ma^{te} et à la patrye , à quoy chacun est obligé , et d'aultant que la personne est plus grande et a plus de charge et gouvernement , d'aultant doibt elle démonstrer davantaige sa bonne volonté , sans laisser lieu à quelque suspition , ny diffidence , principalement en ung tel tamps si perplex , turbulent et confuz ; Sa dite Ma^{te} a voulu et commandé par ses lettres

1567. **expresses**, que eulx qui ont estat et charge, signament de
Mars. gens de guerre, tous sans exception quelconque, renou-
vellassent le serment de bien et loyalement luy servir et
obéyr en tous ses commandemens, sans aucune restric-
tion ou limitation, à peine que ceulx qui ne voudriont
faire et par serment, fussent, sans exception de per-
sonne et sans plus de mistère, cassez; à quoy, passé quel-
que temps, ces Seign^{rs} du Conseil, chevaliers de l'Ordre et
capitaines de bandes d'ordonnance, estant les icy, ont sa-
tisfait, comme ont fait aussy aucuns autres. Par tant
convient que vous, mon bon Cousin, pour le lieu que
tenez en tant d'endroits, faictes le mesme, comme
pareillement suys délibérée faire faire à tous ayans charge,
suyvant le commandement de sa Ma^m. Pour ceste cause
je vous requiers et prie bien instamment par ceste, que
pour satisfaire aux désirs et commandement de sa Ma^m et
monstrer mesmement le chemin aux aultres moindres,
vous veuillez renouveler incontinent le serment par
escript (puis que n'estes venu icy pour le faire en mes
mains) et le m'envoyer signé de vous, selon la forme que
je vous envoie, sans y vouloir faire faulte. Quoy faisant
vous donnerez satisfaction et contentement à sa Ma^m, et
donnerez (comme j'ay dict) bon exemple aux aultres. Mes-
mement par ce moyen, signamment vous déterminant
d'embrasser allégrement¹ et de bonne sorte les affaires
de voz Gouvernemens, ferez cesser les calumnies que
dictes se semer contre vous, ensamble tous ces bruiets
que scavez courrir de vous, encoires que en mon en-
droict je les tiens faulx et que à tort ils se dyent; ne
pouvant croire que en ung coeur noble et de telle ex-

¹ volontiers (*alacriter*).

traction que vous estes, successeur des Seigneurs qui ont 1567.
faict tant de services et en récompense d'iceulx receu tant Mars.
d'honneurs des Princes de par deçà (comme chacun scait),
se puist tellement oublier de son debvoir, qu'il voulsise
faire faulte et rompre tant d'obligation qu'il a allen-
droict de sa Ma^s et de la patrye.

A cette lettre étoit ajoutée la formule suivante.

Comme le Roi, nostre Sire, au regard de la diversité du
temps qui court et des nouvellités esmeus et perturba-
tion du repos publicq, suscitée en son estat des pays par
deçà, ait enchargé Madame la Duchesse de Parme etc., Ré-
gente et Gouvernante générale pour Sa Ma^s de ces dit
pays, de faire déclarer à ung chacun et signamment
ceulx qui ont charges, s'ils sont délibérés de servir et
s'employer ou non et comme leur sera ordonné de la
part de Sa dite Ma^s, sans limitation ou restriction, je,
Guillaume de Nassau, Prince d'Orenge, Conte de Nas-
sau, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur et Capitaine Gé-
néral des Contés de Bourgoigne, Hollande et Zélande et
de pays de Utrecht, et Capitaine de cinquante hommes
d'armes des ordonnances de Sa Ma^s, attendu le susdit
commandement d'icelle, déclare par serment que suis
déterminé et prest la servir et m'employer envers et con-
tre tous, et comme me sera ordonné de sa part, sans
limitation ou restriction. Tesmoing ceste signée de ma
main. Faict en Anvers le jour de mars 1566. (Soub-
zascript) Guillaume de Nassau, ay subsigné ceste en
lieu de mon serment (1).

(1) *Guill. — serment.* La Gouvernante envoie une formule

† LETTRE CCLXVI.

Le Prince d'Orange à la Duchesse de Parme. Réponse à la lettre précédente. (Aultre article de la response faite par icelle Prince sur l'escript de Madame, datée du 6^{me} jour du mois de mars A^o 1567 devant Pasques.)

1567. Et quand à ce, Madame, que par vostres lettres me
Mars. commandez, pour les causes y déclarées, que je deusse faire un nouveau serment suyvant la forme y jointe, ne puis délaissier d'advertir Votre Alteze, que combien que je n'ay eu chose en plus grande recommandation que de faire très humble service à Sa Ma^{te}, comme un fidèle et loyal vassal est obligé, dont toutes mes actions peuvent donner très bon tesmognage (en laquelle dévotion desire de continuer toute ma vie), que toutesfois je trouve grande difficulté en ce nouveau serment, puisque par là l'on me pourroit par après noter ou soubsonner que je me seroye en aucun endroit auparavant oublié de ce que mon serment précédent me obligoyt, de tant plus que le mesme nouveau serment, selon la dite forme, samble sy estrange et général, que, oires que jamais ne me vouldroy excuser de m'employer en tout ce que pouldroy concerner le service de Sa Ma^{te} et le bien de la patrie, que toutesfois par les mots sy estroictz y insérez, qui n'admeectent aussi limitation quelconque, sambleroit que je seroy aulcunement obligé et constraint, le cas advenant, que on me viendroit à commander chose qui

même pour la signature. Elle craignoit quelque mot équivoque, mais le Prince crut devoir agir plus ouvertement.

pourroit venir contre ma conscience ou au déservice de 1567.
Sa Ma^{te} et du pays, ou contre l'obligation que j'ay an mon Mars
premier serment comme vassel et subject de ce pays ,
comme aussi, passé ungne mois , ay allégué en plain con-
seil à V. A. verbalement ces susdits et beaucoup d'autres
raysons plus amplement , quand l'on me tenoit an devant
semblable serment , dont depuys ay adverty aussi par mes
lettres à Sa Ma^{te} en faisant mes excuses tant bastentes et
fondées , mesmes aussy prins en considération les raisons
que en pourrois déduyre en mon particulier ; et puisque
V. A. escript que Sa Ma^{te} par ses lettres expresses l'ayt
ainsi commandé généralement pour tous , sans excep-
tion de personne , et que les refusans sans aultre mistère
fussent cassez , combien que n'ay veu ne leu telles [touts],
ne le double d'icelles , oires aussy que semblable nouvel-
lité n'at esté oncques proposé à aucuns de mes prédé-
cesseurs que V. A. non sans cause loue sy grandement ,
ausquels toutesfois ne voudroy en riens ester trouvé
inférieur en choses concernantes le service de Dieu, du
Roy et du pays , toutesfois treuve que par le dit comman-
dement et lettres je me doibs et puis tenir pour déporté
de mes Gouvernemens, par où ay trouvé bon de me ab-
stenir d'ultérieure entremise, et me retirer pour quelque
temps , jusques ad ce que Sa Ma^{te}, estant venu par deçà
en personne , sera plus au vray informé de la sincérité
de mes actions, et que mon innocence et fidélité pourra
estre mieulx cogneue, ce que à présent par mes calum-
niateurs est empesché. Dont ay bien voulu advertir V. A.
affin que m'envoye convenables décharges par quelque
jentiloyne , auquel puisse délivrer mes commissions,
vous assurant que, où que seray, n'espargneray jamais

1567. mon corps ny mon bien pour le service de Sa Ma.^{te} et le Mars. bien commun de ces pays.

Le refus du Prince eut pour conséquence l'entrevue avec le secrétaire Berty décrite par *Strada*. La Gouvernante craignoit de rompre avec un personnage encore si puissant. « *Id Margaritae* » animus suspendit, quod aperte inimicum nollet, cui subigendo » satis virium nondum haberet. » *l. l.* 318. En effet il auroit pu opposer une résistance très formidable, s'il avoit eu déjà alors un plan arrêté à ce sujet. Les motifs du Prince furent réfutés avec assez d'adresse par Berty; mais le véritable motif étoit qu'il désapprouvoit tout le système du Roi, et ne pouvoit en conscience concourir à des persécutions motivées uniquement par des croyances qu'il partageoit.

† LETTRE CCLXVII.

Le Prince d'Orange à Relative à la sédition des Calvinistes d'Anvers.

. Anvers avoit été pendant deux jours en proie à un effroyable tumulte.

Le Seigneur de Tholouze, à la tête d'un assez grand nombre de soldats, après une vaine tentative pour s'assurer de la Zélande, se trouvoit, malgré la défense réitérée du Prince, à Outserwele (aujourd'hui Austruweel), village à une lieue d'Anvers, ce qui causoit dans la ville une grande agitation. Le 13 mars au matin on vit passer les troupes envoyées par la Gouvernante pour dissiper ce rassemblement. Aussitôt les Calvinistes veulent voler au secours. Le Prince d'Orange et le Comte de Hoogstraten s'y opposent; Tholouze et les siens sont complètement battus; la fureur des réformés redouble; la nuit et tout le jour suivant on est à chaque instant près d'en venir aux mains, et ce n'est qu'à l'aide des Luthériens, qui se joignent aux Catholiques, qu'on parvient enfin à rétablir l'ordre, moyennant un traité par lequel les concessions de septembre relativement aux prêches sont renouvelées. Le Prince fut exposé plus d'une fois aux

dangers les plus imminens. « De Gouverneurs waren in groot pe- 1567.
 » rykel van haer leven, d'een en andere deselve noemende verra- Mars.
 » ders en hun dreigende met hare Pistoletten en Harquebussen te
 » doorschieten, ook metter daet eenige afschietende: daer is onder
 » anderen een Droog-scheerder geweest, dewelke den Prince van
 » Orangien een geladen Cinkroer op syn borst stellende, seide,
 » « gy eerlose en schelmse verrader zyt oorsake van dit spel en dat
 » » onse broeders daer buiten werden gemassacreert en vermoort. » »
ibid., 145^a.

Malgré cette conduite du Prince on a prétendu qu'il étoit d'ac-
 cord avec M. de Tholouze. Il fut accusé d'avoir « envoyé gens ex-
 » pres en Zélande pour la surprendre et par ce bout empescher et
 » forclorre le passage de S. M. par mer. » Il a démontré lui-même
 l'absurdité de cette supposition dans sa Défense. *Le Petit*, p. 188.
 Et néanmoins on a persisté à soutenir que sans doute il avoit favorisé
 l'entreprise. (« Men heeft reden om te vermoeden dat de Prins be-
 » dektelijk de hoofdaanleider van den aanslag geweest is. » *Wagen*.
 VI, 223. « Wy meenen te mogen besluyten dat de onderneming
 » niet alleen met voorweten, maer selfs uit last van den Prins is
 » geschiet. » *Leven van Willem I.* 1^o D. p. 561). Si le Prince se
 fût décidé à rompre entièrement avec le Roi, il eut pu facile-
 ment s'assurer d'une grande partie de ses Gouvernemens. Les let-
 tres qui suivent, surtout celles du Prince lui-même, sont égale-
 ment contraires à l'opinion des historiens que nous venons de citer.

Le passage suivant de la requête des réfugiés Belges à la diète
 de Spires en 1570 est très remarquable sous ce rapport. « Non erat
 » difficile munitissimas quasque civitates occupare, praesertim si
 » *Auricae Princeps*, quem nunc cunctae seditionis authorem im-
 » pudenter mentiuntur adversarii, vel cogitatione tantum
 » concepisset contra Regis ac Parmensis voluntatem quicquam
 » tentare, cum ad ejus pedes se abjiceret universa fere provincia,
 » . . . ei se suaque omnia committeret, ipse etiam praeter Hol-
 » landiam, Zelandiam agrumque Transisalanum, quibus locis
 » praefectus erat, quaeque vel maximi ad occupandam universam
 » provinciam momenti esse nemo sane nescit, Antverpianam, Mech-
 » linianam, Buscoducum, multasque alias praecipuas civitates, vel

1567. » solo nutu in sua potestate posset retinere. Sed noluit optimus
Mara. » Princeps in sua erga Regem fide vel tantillum desiderari. » *Gordes,*
Scriv. Antiquar. VIII. 2. 620. Probablement le Prince a eu de
l'influence sur la rédaction de cet acte, mais on ne sauroit mécon-
noître dans les lignes que nous venons de citer, le ton d'une pro-
fonde conviction.

Les moyens de s'opposer à la venue du Duc d'Albe, avec quel-
que chance de succès, ne lui eussent pas manqué à la fin de 1566
et au commencement de 1567. Dans sa Défense il affirme : « Pour
» empêcher les forces et violences dont pour le présent ont use au
» Pays-Bas, ont trouvé plus de moyens que nos adversaires ne
» pensent, si présomption qu'avions de la bonté du Roy, . . . ne
» nous eut diverti de samblables pensées. » *Le Petit*, 187°. Et en
1573 dans une requête au Roi on s'exprime ainsi : « Hoosser de
» Heeren en Steden van deze Landen . . . wel middelen hadden
» om den Hertog van Alba uit het land te houden en zijne inkomst
» te beletten; nochtans, alzoo dezelve kwam uit naam van U. M.,
» ten einde zij openlijk aan den dag zouden leggen dat zij geene
» rebellie in den zin hadden, . . . hebben zij hem met alle gewil-
» ligheid ontvangen. » *Kluit, Over 't recht om Philips af te sweren,*
Byl. p. 18.

Nous devons ajouter ici le témoignage du Comte de Hoogstra-
ten, qui avoit la confiance du Prince et, lors del'émeute des Cal-
vinistes, se trouvoit avec lui à Anvers : « Disons rondement et
» véritablement que le Prince ne nous a jamais proposé, requis ou
» communiqué chose qui fust contre le service de S. M., et par la-
» quelle ayons peu appercevoir que ses desseins tendoient à ambi-
» tion, troubles, rebellion, ou autrement au desservice d'icelle. »
Bor, I. Auth. St. 27°.

. . . . Wollgeborner, freundlicher, lieber Schwager
und Bruder, es haben uns die Calvinischen ahm 13 und
15^{ten} dieses alhier in Antorff einen solchen ufflauff und
lermen gemacht, das wir nit allain unser leib und leben,
sonder auch die gantze stadt zu verlieren besorgten. So

mit doch der liebe Gott solchs hoch schädliche feur, durch 1567.
sondere gnad und schickung, gnediglichen erlöschet und Markt
gestillet, das wir nuhnmehr wiederumb zu ruhe und be-
merung kommen seint. Gott geb das dermaszen uffstent-
de sich hinfürter mit mehr zutragen. Sie, die Calvinis-
schen, hetten die Mehr' eingehommen und alle stras-
sen mit grobenn geschütz versehen, und wolten mit ge-
walt die pforten-schlüzcell, auch das stadthausz und also
das gantze regiment in iren händen und gewarsamb
halten, und were ohn zweiffell auch beschehen, da
mit der Augspürgischen Confeszion Verwandten, ne-
bent allen anderen Nationen, uns und der Obrigkeit
beygefallen weren, das wir also durch diesz mittell
die stadt in irem ehre erhalten und von der Calvinis-
ten oberhandt errettet haben, und obschon das mit
groszer mühe und arbeit, auch gemeiner gefahr leibs
und lebens zugangen, so müezen wir doch besorgen
das wir, solchs dhienst halben, ahn hoiff nit vill dancke
erlangen werden: es wirts aber der liebe Gott, unsers ver-
hoffens, und etliche leuthe erkhennen, dabei wir's auch
bisz dahien beruhen laszen und es dem Almechtigen heim-
stellen müezen. Hiemit wollen wir E. L. dem himmeli-
schen Vatter in seinen schütz und schirm bevelhen.
Datum Antorff ahm 17 Martij Anno 67.

WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

(1) Monsr. je vous puis bien dire que nous avons fait la

(1) Ceci semble être la copie d'un billet autographe ajouté par
le Prince à la lettre qu'on vient de lire.

1567. plus belle eschappade du monde et que par la grâce de
Mars. Dieu nous nous povons estimer d'estre nouveau nez.
Je ne scay aucun moyen de pouvoir sortir d'icy, par
quoy il s'y fault recommander à Dieu et aux bonnes
prière des nous amys. Je vous prie aussy faire mes ex-
cuses à Monsr. de Neuenar que ne luy escrips et luy
baise les mains, me remecttant à ce que luy manderez.
D'Anvers le 17^e mars.

Vostre bon amy,

GUILLAUME PRINCE D'ORANGES.

LETTRE CCLXVIII.

..... *Sur le même sujet.*

* * Apparemment cette lettre est d'un négociant qui avoit avan-
cé de l'argent aux Nobles ou au Prince d'Orange (voyez Tom. II.
p. 312). Plus tard on se servit souvent de termes commerciaux
pour cacher le sens des correspondances politiques.

Laus Deo, 26 Martij Anno 67. Liber Vetter, euer schrei-
ben, datirt zu Francfort, hab ich heut empfangen von un-
serem bewusten freundt, und bedanck mich erstlich euer
freundtliche vermanung und tröstung in disser elendige
zeit, insunderhait in dissen örtern, wo sie so seltzam
durch einander lauffen das man es nit wol kan glauben
wer nit der bei ist, und hat mir sonderlich der Almechtich

das unglück gegeben das ich mich hie findt gantz allein, 1567.
sunder hülff noch beistant, und alle die schulde und obli- Mars.
gations die wir foer unsere bewuste freundt gemacht ha-
ben, manmich daran vermanet und bezalung begert, und
wiewol das ich sie wil beweisen uf die andern die di schult
foer lengs uff sich genommen haben, wollen nit darmit
zufriden sein, sunder stracks von mir bezalt begeren,
wo in ich mich se' beschwert befinde, sonderlich dweil
das gelt so übel zu bekommen ist, dan in drei oder vier
dag sein alle die vornemste kaufleute aus diser stat gezo-
gen umb eine grosse uflauf die hie gebeurt ist von den
Calvinische, wo der her der Printz in grosse gefar ist ge-
west seines lebens, und wir andern in grosse fürcht das
uns heuser geplündert sollen worden von dem gemeine
man. Ich sol euch wol vier bletter darvon schreiben, wan
es die zait leiden könt; aber alles nit angesehen, hab den
vertrawen zu Gott dem Almechtigen, Er wirt uns nit ver-
lasen, wiwol es scheint das wir in ein gros unglück we-
ren geraigen¹ umb die foergesagte ursachen; aber wir
müssen gedencken das Gottes willen so sei, und eine gute
forwarung das man denen, die unsere warung gekaufft
haben, uf bloese wörte und viele zusagung nit ein so
leichtlich uf ein andermal glauben, und besser ist etwas
in die schantze geworfen haben, dan alles das andern zu
verlieren, sonderlich die ehr und reputation; dan das man
sich selbst wil kitzlen umb zu lachen, kan ich's bei mir nit
gut finden, sunder mus man die sachen betrachten wie sie
in warheit in sich selbst sein; dan ein haus zu bauwen,
sunder fundament noch geld, ist nit ratsam; so ist es
auch nun mit uns, derhalben pacienca. Was die sele se-

¹ sehr (?). ² gerathen.

1567. lickait angehet und das man Gott öffentlich sol bekennen,
Mars. wert kein mangel sein, mit der hülff Gottes. Ich bitt jr
wollet meiner hausfrauwen und der eure vil guts sagen;
hoff balt bei euch su sein, dan die sachen stehen hie übel:
hie mit bevel ich euch dem Almechtigen.

Il y a aux Archives une lettre du Comte G. de Berghes au Prince d'Orange, datée de Berges le 26 mars; par laquelle il demande conseil sur une prestation de serment exigée par le Gouverneur Provincial, Comte de Meghen. Le Prince dans sa réponse juge qu'il n'y a pas lieu à refuser, vu que le serment ne contient aucune obligation nouvelle. « Dieser neuer Aidt wirdt nichts ayn als » eine *recognition* der vorigen Pflicht. » († M.S.). Ces deux lettres n'ont rien de fort remarquable: seulement on voit que le Comte, bien qu'il écrivit des paroles doucereuses à Viglius, aimoit assez à se précautionner également de l'autre côté.

LETTRE CCLXIX.

*Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse.
Sur la situation désespérée des Pays-Bas et sa résolution de se retirer en Allemagne.*

. La même lettre fut adressée *mutatis mutandis* à l'Electeur de Saxe.

. Hochgebornner Fürst, freundlicher lieber herr Vetter, Schweger und Bruder. Wir zweifeln nit E. L. die werden nuhmehr unser letzter schreiben, des *datum* stehet Antorff ahm 21^{sten} verschienes Februarij (1), woll empfangen und daraus verstanden

(1) Febr. Voyez la lettre 263.

haben in was verdacht, auch eusserste leibs und gutts 1567.

gefahr, wir und unser freundtliche liebe Gemahl ne- Avril.

Went viell andern frommen und friedliebenden Cristen in diesen länden, der religion halben, gerathen und kommen seint. — Und gleich wie wir E. L. desmals und auch dabevhor geschriben und uns besorget haben das die frauw Regentin mit ihren gewaltsamen vornehmen fürfahren und die armen Christen ahn leib und guett jämertlichen verfolgen und erwürgen laszen würde, so baldt sie sich mit kriegsvolck gestercket hette, also ist es nuhmehr im werck und damit albereits soweitt kommen das sie in unsern und andern Guvernementen etzliche stedte ahn sich practicirt und die mit irem kriegsvolck eingenhommen und besetzt hatt, und die armen leuthe in einem newen und ungewöhnlichen aidt dringet, davon wir E. L. beyliegende abschrift übersenden.

Zugleichen haben E. L. ob der andern beyverwarter abschrift dero Herzogin ahn uns ausgegangen schreiben, sampt den formular eines newen aidts damit sie uns beschweren wollen, freundlichen zu ersehen wo ir anschlege ins gemein hinausz gedencken. Dieweill wir dan der Kön. Ma^t eins hiebevhor einen aidt gethan haben undt demselben nihemals zuwieder kommen seindt, so haben wir in unserm gemuede und hertzen nit pillichen können das wir den angeregten aidt *proscripta formula*, ohn verletzung unserer ehernen und gewiszes, hetten thun können oder mögen; darumb haben wir auch sie, die Hertzogin, daruff also beantwortt, wie E. L. dieselbig beyliegent zu ersehen haben. Was uns nuhn hieruffzue wiederantwortt einkommen wirt, deszen müszen wir uns getrösten und alle sachen dem liebe Gott bevelhen. Und dem-

1567. nach wir besorgen sie, die Regentin, werde in irem ge-
Avril. fasten vornhemen beharren und davon nummer ablaszen,
sonder ire stercke gebrauchen und uns je lengder je heff-
tiger zusetzen, so will auch unser nottürfft erfürdern,
unsers bestens zu gedencen und uns bey zeitten vorzuse-
hen. Seint demnach, nach gestalten sachen, bedacht uns
und unser freuntliche liebe Gemahlin den negsten hin-
ausz nach unserm Brüdern und freunden zu begeben, und
in diszen, unsern höchsten nöthen und anliegen, E. L.
und irer hern Vettern, zu vorn auch der herrn Churfür-
sten zu Sachsen und anderer unser herren und freunde
rath und hülff zu bitten und zu gebrauchen, und uns dero
örten solang zu endthalten, bisz der liebe Gott gnade
verlehenet dasz diesze sachen und leuffde durch die Kay.
Ma^t und andere Chur- und Fürsten also gemittelt werden,
das wir und unser Gemahl und erben, auch unser un-
derthan und sunst gute und frommen Cristen, bey unsern
selbst länden und gütern, der religion und inquisition
halben, hinfüran ohne gefhar und beschwerung unsers
gewiszes, frey und sicherlich pleiben mögen.

Dieweil aber disz ein hoche und gantz wichtige sach
ist, die unser und unsers hausz und gantzer freundschaftt
ehr, reputation und wolfart betrifft, so wolten wir ohne
E. L. und derselben hern Vatters rath und vorwiszen,
als zu denen wir unser fürnembst zeitliche zuflucht neh-
men, hierin ungeru etwas thun oder vornhemen; derwe-
gent gelangt ahn E. L. unser gantz dienstliche, freuntli-
che bitl, die wollen unbeschwert sein und diesze hoch
wichtige und uns angelegene sache, irem hochern fürstli-
chen verstand nach, bey sich freuntlich und Christlich
erweghen und bedencken, auch ires geliebten herrn

Vatters guttbedüncken darüber anhören und erbitten helf- 1567.
fen, und uns nachmals ufs fürderlichst widerumb wiszen Avril.
laszen, was doch beid (1) E. L. in irem rath vor das
best und erlichst erachten. Dan sovil die gelegenheit dis-
zer länden belangt, so stehet es under baiden, hoches
und niedern standts personen, durchausz gantz und gar
misztrauwig, gefährlich uns seltzamb, und laszet sich
ansehen, als ob es noch nit ohne weiterung und gröszer
bluttvergiesen ablauffen werde, obschon die Regentin
albereitz den vorzugh gewonnen hab und sich keines
widerstandts versehen thue. Damit uns nuhn nit könne
zugemeszen werden, als seyen wir derjenige der das
volck zue kegenwher anreitzen uns bewegen, so wolten
wir uns lieber weit von hinden wiszen und, wie gemel-
det, unseren herren und freunde rath und hülffe ge-
brauchen, als das wir solichs elend ansehen und dem-
selbigen, unser gemüth und gewissen zuwieder, beywoh-
nen solten.

Und können E. L. hierneben freundlichen nit ver-
halten das sich die stad Valencien erst diszen itzigen ta-
ge (2), nachdem sie zulänchts zwey tage mit den groben
maurbrechern beschoszen worden, zuw gnad ergeben
hatt. Wiewol wir nuhn die Capitulation und artikul,
drauff sie sich ergeben, noch nit wiszen, so wirt es doch
noch zur zeit darfür gehalten, es werde mit inen eben
dieselbe wheg haben, wie mit dem von Venlo beschehen,
dan wiewol sich dieselbig stadt, ohn sonder waigerung,
gleich im anfang ergeben hatt, so werden sie doch der-

(1) *beid.* Le Prince n'avoit donc pas encore appris la mort du
Landgrave Philippe, survenue le 31 mars.

(2) *tage.* Ces jours ci; savoir le 24 mars, dimanche des Rameaux.

1567. maszen gehalten, das sie davon lauffen und hausz und
Avril. hoiff verlaszen, und ist zu erbarmen das in solcher alten
und herlichen stadt, bisweillen in etlich vile gaszen nit ein
einigs bewohnet hausz gefunden wirt; welchs darumb
fürnemblich beschicht, damit die andern Stedte darab
ein exempell nehmen und desto geduldiger zum kreutz
kriechen, und ist zu bezorgen es werde in aller Stedten,
durch alle diese länden uud sonderlich denen die sich
der religion angenhommen haben und davon nit abste-
hen wollen, also zughen; who sie nit durch interceszion,
hülff und beistandt der Kay. Ma^t und der Deutschen
löblichen Chur- und Fürsten davon erlediget werden.

Sunst ist es von der Kön. Ma^t überkunfft noch still,
und ist die gemeine vermutung ire Ma^t werde nit so-
baldt überkhommen können, gleichwoill sollen ir. Mat.
dem Ducq d'Alba alle gewalt und macht bevolhen haben,
neben einer namhafften antzail Spanier und Italiäner,
bis in die fünff Regiment Deutscher knecht anzunehmen
und die mit den vünffthausent pferden, welchen die Hert-
zogen Erich und Ernst zu Braunschweigh und andere
bewerben, in diese länden zu führen und der Regentin
vorhaben mit gewalt hinauszu setzen. Was nuhn nit
allain diesen, sondern auch allen andern umbliegenden
Reichen und Länden, sonderlich aber dero religionis
verwantenn Churfürsten, Fürsten und Stenden, da sie
dieszer schantzen nit bey zeitten gewarsamb nehmen und
dem wiedertheill seine practicken verhindern würden,
hierausz vor ein gefelichs feuer und weiterung endt-
stehen könthe, das geben wir E. L., als dem hochver-
stendigen, hiemit freundlich zu bedencken. —

Es hat auch die Herzogin zu Parma, Regentin, verschie-

ner tagen alhie zu Antorf die predigen verbieten undt 1567.
abschaffen laszen wollen; als nuhn solichs geschrey dem Avril.
gemeinen man vorkommen, so haben sich die religions
verwandten, ahn vergangen 13 und 15^{ten} dieszer, in die
funffzehen thausent sterck, in voller rüstung zusammen
gethan und kurtz umb das jenige, so inen dabeyhor, der
predigten halben, vergönt und nachgelaszen, oder auch
ires thails nit halten wollen was sie hergegent angelobt
und versprochen hätten, also das wir um menniglich
dieselben zwene tag alhier in groszer gefahr gestanden
seint und uns nichts anders als einer gemeinen bürger-
lichen und jämerlichs erwürgens und plündern versehen
haben; dan E. L. mögen uns vertrauen das zu baiden seiten
in die acht und zwantig thausent bewerter man gewesen
seindt und die sachen einen rechten ernst gleich gesehen
haben; so hatt es doch der liebe Gott also gnedig verhuet-
tet, das der gantze tumult ohn einig bluttvergieszen abgan-
gen ist. Gott geb das alle sachen auch hinfüran zu guter
und seliger endtschaft raichen. Der Herr von Bredenro-
de lieget zu Amsterdhamb, und hatt der herr von Meghen
sein schlosz und stadt Vianen in Hollandt belagert. Die-
weill aber die vestung nit allerdings ausgefürt ist und
übel profandirt sein soll, so wirt sich die nit lange uff-
halten können. Was gleichwoll hieruff ervolgen und sich
sunstet zutragen wirt, das soll E. L. unverhalten pleiben.
Sovil wir aber bey uns übersehen können, so dünckt uns
es sey umb djese lände gethan und werde ein jämerlichs
blutend verheren ervolgen und vill thausent frommer
und redlicher Cristen umb leib und leben kommen,
who das Gott der Almechtig nit sonderlich abwendet und
die Deutsche löbliche Chur- und Fürsten diesze länden von

1567. solcher jamer nit erretten . . . Datum Antorff ahm 9^{ten}
Avril. Aprilis A° 67.

WILHELM PRINTZ ZU URANEN.

An hern Wilhelmen
Landgrav zu Hessesen.

N° CCLXIX°.

Articles relatifs au Comte de Bréderode.

* * Le Comte de Bréderode étoit arrivé secrètement en février à Amsterdam. Peut-être les conditions suivantes sont celles que la Gouvernante lui fit proposer le 12 mars par le secrétaire de la Torre. *Bor*, I. 160^b. Il n'y eut aucun égard, se conduisit même d'une manière peu convenable envers cet envoyé (*l. l.* 161^b), et demeura à Amsterdam jusqu'au 27 avril.

-
1. Sortira d'Amsterdam et fera sortir ceulx quy y sont venus à son occasion, délaissant la ditte ville entièrement en obéyssance du Roy.
 2. Cassera tous ces gens sans en faire d'autres.
 3. Desadvedra¹ tous ceulx quy ce réclament et advouent de luy.
 4. Quittera toutes lyges² et confédérations sans en faire d'autres.
 5. Rechevra incontinent garnyson de sa M^{te} en la ville et chasteau de Vyane.
 6. Ce maintiendra en tout comme bon et loyal vasall et subject.

¹ désavouera. ² ligués.

7. Sy ce mestra pour [ile] que c'est passé à la clémence 1567.
ou justice de sa M^{te}. Avril.
8. Et pendant que son Alt. consultera sur ce que dessus vers sa M^{te}, ce retirera du pays, jouyssant seulement de son bien, que il fera administrer par ces officiers.

D'Amsterdam le Comte se rendit à Emden. Le 26 mai le Baron de Montigny écrivit au Comte de Hornes. « Et dit-on que le S^r de Bréderode est allé avecque sa femme vers Breme ou Hambourg. Voilà que c'est de suivre mauvais conseil ! Souvenez vous si j'ay esté profète. Il m'en desplaît pour luy et plus pour madame sa femme, qui est une vertueuse dame; mais certes de luy j'ay tousjours douté d'ugne mauvaise fin, pour la vye qu'il menoit. » *Willems, Mengel. n.º 5. p. 331.*

LETTRE CCLXX.

H. van Steenhuis au Prince d'Orange. Sur l'expédition des frères de Batenbourg et les préparatifs pour défendre Grave et Cuyk.

* * Van Steenhuis se nomme lui-même Officier du Prince; celui-ci avoit acheté Grave et reçu Cuyk en gage, de Philippe II. — Thierry et Gisbert, issus de la maison très ancienne de Bronkhorst et Batenbourg, avoient pris service sous Bréderode: ils furent faits prisonniers peu après, et mis à mort en 1568.

Durchluchtige Hoichgeboern vermoegende Furst ende heere, mynen guetwilligen onderdanigen dyenst aen U. P. G. te voeren bereyt. Iek schycke U. P. G. zekere Placaet myt eenen besloten brieve, my van den hoeve van Bra-

1567. **Daer gesonden om U. D. advys daerop te hebben off die**
Avril. nae tenuer desselven alzoe bynnen U. G. stad van Graeve
ende in den lande van Cuyck gepubliciert ende geexecu-
ttert zullen worden off nyet. Verder can ick U. D. nyet
verhalden dat op Paeschdach, den **xix^{sten}** Martij lesleeden
omtrent te vyer uren nae noen, beneven der stad
Graeff doer den Maesstroom nederwarts gepassiert zyn
sees scheepen off beyers myt knechten, treckende nae
Vyanen, waervan die Capiteynen waeren de jonckste soe-
nen van Batenborch, dewelcke ick, als U. G. officier, op
de limiten van den lande van Cuyck onder oghen gere-
den ben, ende zo veele gearbeyt dat dezelve knechte
in den lande gheen en hebben, dan mach hem een tonne byers twee off drye geschyckt we-
sen uyt etzelyke U. G. dorpen ende uuytten couvent van
St Agathen, op dat zy nyet uuytten schepen gaen en zol-
den. De spraeck was datter twaelfhondert, dan nae myn
versyen, was der omtrent de helft. Oyck ben ick gead-
vertiert datter zeker knechten van wegen des Graeven
van Meghen geschyckt zyn recht boven Cuyck op ghen
zyde der Maesen te Midlaer. Vorder kan ick U. G. nyet
berghen, dat de boede welck U. G. weder geschyct had
myt beslotenen brieven aen den Grave van Swartzenborch,
my claichde zyn brieven hem genoemen te zyn van An-
thoenis van Bomberghen bynnen s'Hartogenbossche, en-
de wel drye uren ontholden (1), ende dat de boede in gre-

(1) *ontholden*. « Buscoducum invaserat Brederodii nomine obti-
nebatque Antonius Bombergius Antverpiensis. » *Strada*, 297. Pré-
occupé par l'hypothèse que toutes les tentatives pour s'emparer des
villes, étoient dirigées par le Prince, *Burgundus* affirme: « Occulto

ter vresen was de brieven opgebroeken mochten wurd- 1567.
den, dan wederom ontfangen nyet opgebroecken noch Avril.
gecancelliert dat men enichsins gesien off gemercken
conde. Ick heb van wegen U. G. durch verhantheykung
des rentmeesters Ploenis ontfangen vyff ende twintich
haeicken ende vyftich hantroyers tot munition des groeten
sloets bynnen U. G. stadt van Graeve, mer gheen cruyt
off loot; vorder waer wel van noede knechten te hebben
tot bewaerniss des huys. Ende heb van derzelve saic-
ken Varycken scriftelyck geadverteert om U. G. montlyck
aen te seggen, dan noch egheen antwurdt ontfangen,
maer heb op welbehaegen van U. G. twee off drie per-
soenen aengenoemen om 'tselve grote sloth te helpen
bawaeren, als ick in affairen myns officiums in den lande
ende elwarts moet wesen, zo daer knechten op ende aff
trecken; begherende van alles ordinancie van U. V. D.
om my darnae ten besten te reguleren, deselve U. D. hier-
myt Godt Almachtich bevelende, dewelke U. P. G. langhe
in hochfryschen regiment geluckzalichlyck gespaeren
moet. Gescreven ylents uyt Graeve, den dorden Aprilis
1567.

U. Furstlicker G. onderdaniger,

HENRICK VAN STEENHUYS.

Dem... Prince von Orangien,...
heer der stadt Grave ende 'slants van
Cuyck etc. mynen genedigen heern.

» mandato Auriacus Bombergium Silvamducis procedere jussit, »
p. 301. La conduite du capitaine qui retient pendant trois heu-
res les lettres du Prince, ne vient pas à l'appui de cette accusation.

† LETTRE CCLXXI.

Le Prince d'Orange au Roi d'Espagne. Il s'est démis de ses charges et va quitter les Pays-Bas.

1567. * * M. Kluit, (*Hist. der Holl. Staatsreg.* I. 488.) a cru, mais à tort, Avril. que le Prince, en se retirant pour des affaires domestiques, n'avoit pas entendu renoncer à ses Gouvernemens. « Princeps Aurai- » censis, offensas nonnullas praetexens, *ab administratione omni » se abdicaturus* et in Germaniam discessurus videtur. » *Vigl. ad Hopp.* 418.

Sire !

Il me déplaît grandement qu'il convient que je travaille Vostre Ma^{te} si souvent par mes lettres, où qu'icelle a tant de grandes occupations: c'est à cause, Sire, de beaucoup de calumpnies et variances qui passent par le monde, signamment en mon endroit, pour lesquelles éviter je tiens Vostre Ma^{te} souvenante qu'il y at un an que suplois me pouvoir retirer en ma maison, ce que je n'ay sceu obtenir. Depuis, Sire, comme il a pleu à Vostre Ma^{te} me faire escrire que je deusse faire le nouveau serment, expressé en ses lettres, ce que n'ay peu efectuer pour les raisons qu'il aura pleu à Vostre Ma^{te} entendre par les miennes précédantes, j'ay mis en mains de son Alteze tous les gouvernemens que j'avois par la bénignité de Vostre Ma^{te} pour en user comme elle trouveroit le plus convenir pour le service de Vostre Ma^{te} et tranquillité de ses pays. Et pour autant, Sire, que me voiant main-

tenant desespescé de mes estatz et charges et que la saison 1567. est propre de cheminer, me suis bien voulu transporter vers Avril. Allemaingne, pour y estre quelque temps et entendre à quelques affaires, tant miens que ceulx de mes frères et soeurs, lesquels ne peuvent plus longuemant souffrir mon absence sans grant préjudice d'iceulx, que me fait suplier Vostre Ma^{te} ne vouloir trouver mauvais mon dit partement pour achever mes dit affaires, et estre assurée qu'en tous lieux où que me trouveray, ne manqueray jamais à l'obligation et debvoir que je doibs à Vostre Ma^{te}, comme sien vassal et serviteur très humble, et m'estimeray bien heureux d'entendre ce qu'il plairat à icelle me mander, car l'affection que j'ay tousjours porté à Vostre Ma^{te} et bien de ses pais, m'est tellement imprimée, que ne délaiszeray mectre corps et biens en tout ce que je cognoistray povoir estre le vray service de Vostre Ma^{te}, repos et maintenement de ses pays, et luy demeureray tel par tout où je seray.

Sur ce, Sire, baisant très humblement les mains de Vostre Ma^{te}, prieray Dieu la conserver longuemant en très heureuse et bone vie. De Breda, le jour d'avril 1567.

Il ne restoit plus au Prince qu'à se retirer. Réunir les Gouverneurs et les Chevaliers afin de prendre le fait en main (voyez Tom. II. p. 40); réunir les Etats-Généraux pour défendre les libertés du Pays, (*l. l.* p. 325); telle avoit été son intention, et les levées en Allemagne étoient probablement destinées à soutenir contre les Espagnols les résolutions de ceux qui avoient qualité pour s'interposer entre la nation et un Souverain irrité. Peut-être songea-t-il quelquefois à user de son influence person-

1567. nelle pour résister à la force ; mais il auroit eu besoin à cet effet de
Avril. la coopération du Comte d'Egmont (Voyez Tom. II, p. 323). Durant
les derniers mois les actions du Prince semblent avoir eu pour but le
rétablissement de la tranquillité du pays, afin que le Roi, à sa venue,
ne pût se prévaloir du désordre pour sévir contre les Protestans : mais
les nouvelles relatives à la mission du Duc d'Albe, lui ôtoient tout
espoir d'obtenir pour les Pays-Bas l'oubli du passé et la tolérance
des Chrétiens Evangéliques. Les Confédérés étoient désunis, dis-
sipés ; les Calvinistes et les Luthériens plus ennemis que jamais ; les
Princes Allemands délibéroient sur l'envoi d'une ambassade ; et
cependant la Gouvernante, après la reddition de Valenciennes,
de Maastricht, de Bois le Duc, marchant de succès en succès, par-
loit et agissoit dans le sentiment d'une supériorité contre laquelle
toute résistance partielle venoit se briser.

Néanmoins le Prince eut quelque temps avant son départ une
entrevue remarquable avec des députés des Calvinistes. « De Ge-
» deputeerde van der Religie syn eene wyle tydts te voren secreete-
» lyk by hem gekomen om raed en advys te hebben wat sy doen
» souden mogen om hen te beschermen : hy heeft hen dese ant-
» woorde gegeven, so verre sy-luiden als noch den name en tytel
» van de Confessie van Augsburg wilden gebruiken, datter goeds
» middel was om hen-luiden te beschermen, door middel en hulpe
» van de Duitse Fursten, maer als sy daer in swarigheid maekten,
» en seiden dat se 't selve niet en konden doen sonder quete
» van haer conscientien, so heeft hy haer noch een ander middel
» voorgeslagen: namentlyk datse in haeste souden opbrengen vyf of
» 600000 guldens, om die te gebruiken tot hen-luider bescher-
» minge, daer op sy antwoorden dat se daertoe wel raed wisten,
» om de selve op te brengen, dan begeerden te weten de mid-
» delen hoe en in wat manieren hy hen-luiden dan beschermen
» soude : den Prince seide dat sulx niet gelegen en was te verklaren,
» door dien het middel openbaer zynde, hem niet mogelyk en sou-
» de syn als dan iets oorboorlyx daermede uit te richten, datse
» over sulx 't selve mosten stellen tot syn dispositie en discretie :
» dan en konden daer in niet eens werden. » *Bor*, 166.^b Il est
difficile de conjecturer quelles mesures le Prince avoit en vue ;

mais il résulte de ce récit que , déjà alors, malgré sa circonspection 1567.
accoutumée , s'il eût entrevu la moindre possibilité de réus- Avril.
sire, il n'eût pas hésité à tout exposer pour prévenir le massacre
des pauvres Chrétiens. Mais , humainement parlant , ses tentatives
eussent échoué, et l'Eternel réservoir sa vie à des travaux moins in-
fructueux.

Son départ causa une consternation universelle. Des milliers
d'habitans plus ou moins compromis dans les troubles, abandon-
nèrent le pays.

Bréderode partit aussi : la Confédération n'existoit plus. *Bor* dit
à ce sujet : « Also hebt gy beminde Leser mogen verstaen hoe dat
« het verbond der Edelen eensdeels door haer ongestadigheid, twee-
« dracht, lichtvaardigheid, en eensdeels door de listigheid der
« Gouvernante en haren Raed te niet is gegaen. » I. 176^b.

La Gouvernante avoit entièrement réduit les Pays-Bas sous
l'obéissance du Roi. « Nulla per Belgium urbs oppidumve nullum,
« nulla uspiam arx aut pagus fuit, qui, certatim ejectis haeresum
« magistris ac seditionum incentoribus, non sese Regis arbitrio
« clementiaeque tradiderit. » *Strada*, p. 333. Elle s'en glorifia
avec raison. « Exposuit qua ratione turbas duobus postremis an-
« nis excitatas ante Aprilis exitum ita composuerit, ut Belgium
« universum ad obedientiam Regi debitam redegerit. » *l. l.* 364.
Il ne s'agissoit plus de rétablir l'ordre, mais de le conserver ; c'est
à quoi un peu de clémence eut suffi, même en maintenant un ca-
tholicisme exclusif. Pour susciter une opposition nouvelle il falloir
le Duc d'Albe et un régime de sang. *Hopper*, auquel la sévérité
du Duc étoit connue, prévoyoit ce résultat. « Albanus brevi iter
« videtur ingressurus, nec multo post Rex, si nobis credet, sub-
« secuturus. Ostendimus enim omnibus rationibus non modò in-
« fructuosam, sed omni periculo plenam fore Ducis protectionem,
« nisi id fiat. » *Epist. ad Vigl.*, p. 115. Ce qu'il prévoyoit, chacun
l'avoit plus tard. « Albani perseveram invisamque Belgis admi-
« nistrationem . . . fuisse belli occasionem principiumque non ab-
« nuerim. » *Strada*, 369.

† LETTRE CCLXXII.

Le Prince d'Orange au Comte d'Egmont. Il expose les motifs de son départ.

1567. * * Les Comtes de Hornes et d'Egmont tâchèrent de retenir le Prince dans les Pays-Bas. Cette lettre et la suivante en sont une nouvelle preuve. Il eut une conférence à ce sujet à Willebroek le 3 avril avec Egmont, Mansfeldt, et le secrétaire Berty. *Strada*, L. 321. *Van Meteren*, p. 46^b, fait mention d'une réunion avec quelques principaux Seigneurs à Hellegaten, au commencement d'avril. Le Prince savoit mieux que personne à quoi s'en tenir. Peu de gens prévoyoiēt les extrémités auxquelles on alloit bientôt se porter. Le Baron de Montigny, en apprenant la résolution du Prince, écrivit au Comte de Hornes : « J'ai extrêmement ressenti » le partement du Prince d'Orange, en cette conjuncture, pour » l'occasion qu'il donne au monde d'en parler diversement; et suis » mary qu'il n'a cru le conseil de ses amys, de vous et aultres. Il » n'est pas bon d'estre parfois tant amy de son opinion. Pour luy » estre serviteur, je voudrois avoir parlé deux heures à luy, ors » que je croys n'y profiterois non plus que vous aultres n'avez fait; » mais pour ma satisfaction, Je suis bien ayse qu'il ast laissé là » son fils, et voudroys qu'eusse fait le mesme de sa fille. » *Willems, Mengel*, n.° 5. p. 332. Le Prince au contraire auroit désiré avoir fait le même de son fils que de sa fille. « *Auriacus* » paulo post discessum ex Belgio filiam tenerae aetatis, quae » in curiâ apud Margaretam amicitiae causa agebat, ad se » ante adventum Albani transferri curârat. » *J. B. de Tassis, Comment. de tumult. Belgicis*, I, p. 137.

Le ton de cette lettre s'accorde mal avec la manière dont ces deux personnages auroient, d'après le récit de l'historien *Hooft*, pris congé à Willebroek. « Vaarwel Prins sonder goed. — Vaarwel » Graaf sonder hooft. » On hésite à admettre des traits pareils, transmis par des écrivains qui croient pouvoir orner leurs ouvrages

et les surchargeant à cet effet de pompeux discours : car les dialogues, les bons mots, et les vives reparties sont aussi des ornemens ; pourquoi s'abstiendraient ils d'en assaisonner leurs écrits ? 1567. Avril.

Même il n'est guères probable que le Prince ait voulu, peu avant son départ, persuader au Comte de quitter le pays ou de prendre les armes. La conduite de celui-ci durant les derniers mois n'étoit pas de nature à encourager des ouvertures de ce genre. Il paroît que le Prince s'étoit aperçu que d'Egmont se rapprochoit du Comte de Mansfeldt, ou du moins étoit assez disposé à relâcher les liens d'une amitié qui lui devenoit à charge ; et c'est à quoi se rapporte peut-être, et dans la lettre précédente ce qu'il dit de la réconciliation de certains grands personnages, et dans cette lettre le passage suivant : « Hoc ipsum in controversiam vocatur an » ulli mihi amici succurrere debeant : abs te peto utram praestet » ut amicos meos ab hac perplexitate liberem. » En effet le Comte, s'il faut en croire *Strada*, se trouva dès lors plus en liberté. « Egmontius etsi animo paulisper commoto ob amici discessum, inde » tamen laetior, quasi absque veteri aemulo unice securus partium » primarum, adesse Gubernatrici, ultro operam expromere, rem- » que curare publicam solito intentius coepit. » p. 322.

Nullis video mihi officiis satisfacere posse tuis in me meritis, cum video tibi res meas adeo cordi esse, et praecipue tam fideliter et multis rationibus me per literas hortari ut hic maneam ; quibus etiam libenter acquiescerem, ut pote profectis a domino et homine mihi amicissimo et cui plurimum alioquin tribuo, nisi hoc et ante decrevissem et ex aliorum etiam sententia. Nam hoc tibi persuasissimum esse volo me profectionem hanc suscipere, non quod aut diffidam aut dubitem de Regis aliorumve erga me voluntate, cum tam me sentiam ab omni culpa alienum ut neque praesente neque absente Rege ex conscientia aliquem metuam, sed quod hanc profectionem sibi ante decreverim. Idque ex consilio parentum, neces-

1567. sariórum et affinium meorum; et puto te meminisse, Avril. cum ante annum eadem de re ageretur in consilio, in eadem sententiã me perstitisse nisi quod dum pertinax videri nolo, vobis aliud sentientibus tandem cessi. Quod si non fecissem, non paterer nunc eas calumnias quibus undique traducor. Et velim hoc apud Deum contingat animae meae, quod Regi et patriae, dum eam conservare conor (quod praecipue e re Regis esse puto), praestiti; quã in re cum nihil amplius praestare possim et cum facile mihi molestiae excitari possint et hoc ipsum in controversiam vocari an ulli mihi amici succurrere debeant, quarum rerum jam nonnulla se aperiunt indicia, vel abs te peto utrum praestet, ut et amicos meos ab hac perplexitate et me a periculo liberem. An ut sic incertus maneam, idque solus qui iuramentum a Rege recenter exactum praestare nolui, ob quod vel solum in me conjiciuntur omnium oculi et vel praecipue ut discedam interpellat conscientia, cui satisfacere non possum dum hic maneo. Nosti enim quam male possim dissimulare, quod necesse est ut faciam, et plus etiam quam alias, si aut Regi, aut Gubernatrici placere velim. Malo itaque ferre quicquid libere et aperte agenti accidere poterit, quam aliis placere cum detrimento libertatis, patriae et propriae salutis. Spero itaque his rationibus perpensis te non improbatum consilium hoc discessus mei, et committam reliqua Deo, ut constituat de eis ut ad gloriam nominis Sui pertinebit. Tibi vero hoc persuade amiciosem me te habere neminem cui quidvis libere imperare potes. Amor enim tui eas egit radices in animo meo ut minui nullo temporis aut locorum intervallo possit, precorque ut eo vicissim in me sis animo quo semper hac-

tenus fuisti. Agoque tibi gratias pro epistola, quam 1567. scribis Regem ad me, si velim, missurum, relinquoque voluntati ejus ut faciat prout ex re et usu videbitur: quamvis enim discedam ob ea quae dixi, non desinam esse Majestatis ejus obsequentissimus vasallus, paratus ad omne obsequium quod illaesa conscientia praestare possum, nec tam procul recedam quin redire possim, cum intellexerim operam meam quam hactenus fuit Regi esse gratiorem.

† LETTRE CCLXXIII.

Le Prince d'Orange au Comte de Hornes. Sur le même sujet.

* * Cette lettre a été publiée par M. Arnoldi, *Hist. Denkwürd.* p. 280, mais il l'a placée mal à propos parmi les lettres de 1564. Il suffiroit de citer la phrase « Bredae desitum est concionari antequam » Antwerpiae », s'il pouvoit y avoir le moindre doute à cet égard. Le 11 avril le Prince avoit quitté Anvers.

Ipse scis quam aegre tulerim recessum tuum ab aula (1) plures ob causas quas tunc tibi exposui. Jam vero tibi persuade, me tanto magis gaudere, quod intelligam eo te reversum quo Regiae Majestati operam praestes et amicis. Spero enim quod concordia vestra et reconciliatione eorum qui videbantur inter se dissidere, cujus aliqua mihi videntur jam jacta fundamenta, et Regis utilitas et pa-

(1) *aula*. Le Comte, après sa mission de Tournai, étoit resté plusieurs mois à Weert. Voyez Tom. II. p. 468.

1567. triae salus procurabitur; ad quam rem notissimum est
Avril. necessariam esse concordiam eorum qui rebus praefuturi
sunt, precorque Deum ut suam sic vobis impartiat
gratiam, ut rebus eam opem adferre possitis, quam ne-
cessitas postulat. Ego non possum non summas agere
gratias, pro eo quod mihi das consilio, cui etiam literis
acquiescerem, nisi, ut ad Egmondanum scripsi, ad cujus
literas ne eadem repetam, me remitto, id omnino per
decorum et conscientiam mihi non esset integrum; quod
tibi mirum videri non debet, cum eadem a mea parte
adhuc militent rationes, quas toties tecum contuli. Pro-
cul enim absit a me, ut dum tempori inservio et gratiam
capto, conniveam ad ea quae obesse patriae aut con-
scientiae et animo meo possunt, neque tam parum con-
stans videri volo, ut ea quae certo consilio et sententia
parentum et amicorum meorum, diu antea decrevi, mu-
tem ob non nihil mellis Hispanici (1) quod summis nobis
labris illinitur.

Quod ad filium meum attinet, eum huc revocavi, quo
eum viderem antequam discederem, mirorque res eo re-
ductas, ut jam sine suspitione atque offensione Domini
et aliorum pater non possit videre et alloqui filium, et
certe cum adeo accomodemus nos clitellis, futurum bre-
vi videtur, ut non recusemus frenum et sellam. Quan-
tum ad me attinet, non tam sum validis lateribus, ut eas
ferre possim, nec eo animo ut aliis imponam. Malo ita-
que pati quicquid evenire poterit quam ut de me dici
possit, me coactum ab eis quos tantopere damnavimus,

(1) *mellis Hispan.* C'étoit le conseil du Landgrave Philippe: « Das
die herrn sich nit das Maul schmiren lassen. » Voyez p. 42.

eo venire quo ipsi jam olim res deducere voluerunt, et 1567.
quod ab ipsis recepti sumus in gratiam, cum certi essent Avril.
Regem post suum adventum eis gratiam et honorem omnem relaturum, nosque limis et transversis oculis aspiciendos et pro meritis ab eo excipiendos, exponendosque omnium vocibus, quae ut inter alia caverem, malui recedere. Aperte tecum ago, quod sciam me abs te haberi inter praecipuos amicos, quod et re ipsa cum volis comprobabo. Quantum ad Comitem Aremburgensem, ago ei gratias pro oblatis officiis, velimque ei vicissim ea praestare; nec opus est ullis literis, cum plenam ei adhibeam fidem. Bredae desitum est concionari antequam Antwerpiae. Quare nihil est quod hic quisquam calumnietur. Quod ad praesidium arcis attinet, idem sentio, nec tam cito dimitti poterit, quam ego dimissum vellem.
Datum Bredae 14 April.

Le Prince se rendit avec son épouse le 22 avril de Breda à Grave, de là à Clèves, et enfin à Dillenburg. Vers la mi-mai il envoya *Ludwigen von Haynburg* et *Jacob Schwartz* au Landgrave Guillaume de Hesse, pour lui demander conseil. Leur Instruction, datée du 11 mai, ne contient rien de particulièrement remarquable. Le 21 mai il écrivit de Siegen une lettre très étendue à l'Electeur de Saxe, pour annoncer son arrivée en Allemagne, exposer les motifs de sa détermination, et solliciter des conseils. Il avoit quitté les Pays-Bas, « wie E. G. wir solches schriftlichen und » durch unsern Bruder Grave Johannem mündtlich vor einer guten » zeit haben verstendigen lassen. Vor viertzehen tagen seindt wir » alhier glücklich und wol ankommen. » Il lui auroit écrit plutôt. « Es ist aber auff unserm heruffreysen glaublich vorkommen, auch » von E. G. und . . . hern Wilhelms Landtgraven zu Hessen zu » der Regentin in dem Niederländen abgefertigten baiden Gesand-

1567. » ten (welche auff unser erfordern uns nicht weith von Cölln in des
Mai. » Herzogen von Gülichs behausung, Benspurg genannt, ange-
» sprochen haben) anzaige gethan das E. G. zu jetziger zeitt in iren
» länden nicht anzutreffen were, sondern zur Kay. Ma^t sich in
» eyl naher Prage hette begeben Nhun ist uns aber kunth
» gethan worden das E. G. fortgenommene raysz keinen fortgang
» gewonnen. » († M. S.). Le contenu de cette lettre est absolument
semblable à celui d'autres pièces que nous avons déjà communi-
quées.

Il avoit eu soin de se ménager de bons correspondans. Dans la
pièce suivante, qui est sans date, mais qui doit lui avoir été adres-
sée peu de semaines après son départ, il y a beaucoup de nouvelles
et quelques passages intéressans.

N° CCLXXIII.

*Nouvelles diverses, pour la plupart relatives aux
Pays-Bas.*

Que le Roy et le Prince doibt venir par mer au Pays-
Bas en septembre prochain : aucuns adjoustant que la
Royne doibt suyvre par France, aultres qu'elle demeure-
roit en Espagne pour gouvernante avecq le Président.

Que en Espagne la Court a esté fort réjouye des nou-
velles de l'apaisement des troubles, et que les villes
s'estoient rendues en obéyssance.

Touchant la venue du Duc d'Albe aucuns escripvent
qu'il viendra devant au présent mois avecq les soldatz
Espaignolz, du nombre desquelz aussy varient, les disans
les uns de huyct ou dix, les aultres bien de xviii^m. Aucuns

autres escripvent qu'il seroit contremandé et pourroyt bien attendre la venue du Roy. 1567. Mai.

Que le Roy a déclaré de vouloir user de toute clémence vers ses subjectz et ne les grever des soldatz estrangers et pardonner à ceulx qui auroyent mespris, ce que aucuns entendent seulement de ceulx qui auroyent esté aux presches, aultres l'extendent plus avant.

Que Sa Ma^{te} a esté fort marry (1) d'entendre le parlement de Monseigneur le Prince et qu'il désiroit fort son retour.

Que les gentilzhommes prisoniers sont bien amplement examinés, les ung disent que se soit esté sans torture, les aultres que en torture; dont seroyent esté les commissaires Mons^r le Conseillier Michaut, le Procureur-général de Malines, et le S^r de la Torre: toutesfois que la détermination de leur cause serat réservée à la venue du Roy.

Que le Pape sollicite fort le Duc d'Albe afin que en passant il surprenne Genève, à quoy leur samble que pourra souffire le terme d'un mois (2).

Que le Roy de France faict refuz à la Royne d'Angleterre de rendre Calais.

Que le Duc d'Alve ayt longtemps passé la mer, et que

(1) *marry*. Il est permis d'en douter: depuis longtemps Philippe ne l'affectionnoit guère. Viglius écrit à un ami: « Princeps Auroicensis cum tota familia nobis xxii Aprilis valedixit, vix unquam, ut creditur, rediturus, quod nobis spem bonam præbet fore ut aliquando Illustrissimum Card. Granvellanum nobis restitutum cernere possimus. » *Ep. ad Hopp.* p. 426.

(2) *mois*. « Genevates clam admoniti egisse Pium Pontificem cum duce Albano ut arma in Genevates facili flexu converteret. » *Strada*, I. 344.

1567. au chemin de Bourgogne et Luxembourg se font grand
Mai. des provisions pour recevoir son armée.

A Rome est arrivé l'Archevesque de Toledo (1), auquel le Pape samble fort favoriser, sinon qu'il est ordonné que sa cause soit débattue devant aucuns Cardinaux et depuis résolvé en Inquisition.

Ceux de Genève ont requis assistance aux Cantons de Suisse, dont l'on escript que aucuns ont fait difficulté, aultres offert de s'employer, et se sont pourvez.

Le Pape a fait lever de gens à cheval et à pied contre les insolences des banniz de Rome et de l'estat ecclésiastique, à quoy doit seconder le Vice-Roy de Naples.

Les corsaires ont prins quelque navire chargée de marchandise à l'ostie¹ du Tybre, et le Pape s'employe fort pour y donner ordre et tasche d'effectuer avecq les Cardinaux de s'y employer.

Le Roy de France samble que desjà bien ouvertement démontre de vouloir faire entretenir la religion y observée d'ancienneté, et qu'il auroit fait faire ample correction contre ceulx qui auroyent attenté le contraire.

Et entre aultres at on exécuté à Thoulouze vingt quatre hugenotz et en sont enfuyz bien deux cens, les figures desquels ont esté pendues et leurs biens confisquez.

A Lyons est commandé par édict publicq, que les hugenots ne peuvent plus tenir assablées, ne collecter deniers, ne avoir escolles et collèges, ne se mesler des affaires publicques, ne de la justice.

(1) *Toledo*. L'Archevêque de Tolède fut accusé de Luthéranisme, et mourut en prison après dix-sept ans de captivité.

¹ embouchure (*ostium, Ostia*).

Le Roy estant venu à Paris a deffendu les presches et 1567.
assemblées des hugenotz et commandé que les prédicans ^{Mai.}
fussent appréhendez et penduz, et que les maisons où les
presehes avoyent esté faictes, fussent rasées.

A Mons^r Dutré, général de l'artillerie, estant malade, a
le Roy osté son dit estat, pour estre hugenot, sans le luy
avoir voullu restituer après sa convalescence.

L'on escript aussy que le Roy doibt avoir déclaré qu'il
ne veult donner ne conférer dignité, estat ou office que
soit à aucun Huguenot (1).

Les Princes de Corcennes et Salerne, ambedeux' Hugenotz, sont mortz.

L'on dist que les Suysses ont refusé le passage aux gens
de guerre Espagnolz et en on faict honnestement leurs
excuses à l'ambassadeur du Roi d'Espagne.

Les filz de l'Empereur demeureront en Espagne, oires
que le Roy vienne comme l'on escript.

Le mesme Roy doibt avoir escript à la Duchesse de Parme, Gouvernante du Pays-Bas, de tenir tous les affaires en estat jusques à sa venue.

A cause de quoy l'on dist qu'elle supersède de procéder plus avant contre ceulx de la religion.

La dicte Gouvernante a voulu mectre quelques enseignes de Wallons dedans la ville de Maestricht, et faire sortir le Conte d'Oversteyn avecq ses gens y estant en garnison, à cause que les citoyens se trouvoient en si

(1) *Huguenot*. La soumission des Pays-Bas contribua sans doute beaucoup à faire éclater en France, dans l'automne de 1567, la troisième guerre de religion.

¹ tous deux (*ambo*).

1567. grande multitude aux sermons des prescheurs du dit Conte, estans de la Confession, qu'ilz avoyent fait auparavant aux presches des ministres qu'ilz avoyent enchassez. Mais le mesme Conte a refusé d'en sortir ou d'admectre les dys Wallons sans estre premièrement du tout payé, dont est allé faire ses excuses à la dite Gouvernante en Anvers.

Quatre enseignes de piétons, envoyez par Madame hors d'Anvers, ont efforcé au chemin ung monastère de Dames tout prez de la dite ville, et y fait plusieurs insolences, et y cherché par tout le Prévost des maréschaulx avecq ses gens pour les massacrer, lesquelz à grant peine se sauverent, et en oultre envoyarent quelques ungs d'entre eux en ung villaige là auprez, où ilz délivrarent par force tous les prisonniers du dit prévost, ayant très bien battu l'officier dudit lieu.

L'Evesque de Cambray a voulu practycquer le Concile de Trente contre le Chapitre et Chanoines au dit Anvers, et procéder à la visitation et réformation contre iceulx; ce qu'ilz n'ont voulu tolérer, ores que Madame le leur at commandé; parquoy le dit Evesque les veult exécuter et à ce contraindre par force, mettant gens de guerre en leurs maisons, oires qu'ilz ayent appellé au Pape.

Madame pour ce reffus estant irritée contre les dits Chanoines, les a fait presser par le Conte de Mansfelt, Gouverneur du dit Anvers, de furnir par le payement du garnison illecques jusques à la somme de vingt mille florins Carolus, et nonobstant toutes leurs belles excuses leur fauldra passer par là, et les furnir, ou de bonne volonté, ou par constraincte.

Les nouveaux temples érigées au dit Anvers, tant de ceulx de la Confession d'Auguste que des Calvinistes, se

commencent à raser et les aultelz et statues es anciennes 1567.
Eglises à restaurer et ériger. Mai.

Et comme en la plus grande église , entre aultres statues, fust mis ung Moyses avecq les tableaux contenant en langaige de Brabant les dix commandemens de la loy, et du costé de luy ung Jesu-Christ crucifié avecque la croix, entre les bras duquel pendoyent plusieurs obligations deschirées et cassées, ayant aussy prosterné dessoubz ses piedz la mort, le diable, l'enfer et le peché : lesquelles deux figures comme furent fort regardées du peuple, le Doyen et Chapitre en ont esté scandalisez et ont faict grande instance vers Madame, vers le Gouverneur et vers le magistrat, affin quilz fussent ostez, allégans pour cause premièrement que l'éscrip্ত n'estoyt conforme au texte de l'escripture ; mais estant trouvé le contraire, ont prins l'occasion que les dites figures, ainsi mises, estoient perniciouses et héréticques, et comme telles debvoyent estre ostées et rompues, à cause qu'ilz ostoyent trop ouvertement les mérites des oeuvres et que tout le salut dépendoit de la seule passion de nostre Seigneur. Mais comme par la contradiction du Curé et d'autres ne le pourrent obtenir, ont finalement tant importuné que Madame leur a concedé de pouvoir changer l'éscrip্ত du [thioys] en latin, combien qu'il ne soit encoires effectué.

La Citadelle se faict en Anvers au monastère de S^t Michiel, et aura de circuit, comme l'on escript, bien 6000 piedz.

Les Ambassadeurs d'Angleterre vont vers l'Empereur et luy présenteront l'ordre du dit Royaulme.

* LETTRE CCLXXIV.

*Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange.
Sur la réception très peu satisfaisante de la députation
des Princes Allemands par la Duchesse de Parme.*

1567. E. L. wissen sich freuntlich zu erinnern
Mai, welcher maszen von etzlichen Chur- und Fürsten und
uns ein wolmeinende intercession und vorpitt an die
Herzogin von Parma, Guvernantin der Niederlande,
der des orts beträngten Christen halben beschehen. Was
nuhn itzbemelte Guvernantin unsern allerseits abgeor-
denten Chur- und Fürstlichen Gesandten uff ire an-
prachte werbung hinwider zur antwort gegeben, auch
sie, die Gesandten, uns sämptlich in schriftten deshalb
referiret, darvon fertigen wir E. L. in sonderm vertra-
wen Copiën, undt werden E. L. daraus wie angenemb
und wilkomb ermelte Chur- und Fürstliche Gesandten bey
berürter Guvernantin gewesen, auch wie stumblich sie
widder abgefertigt, vernehmen.

WILHELM VON HESSEN.

Dem Printzen
zu Uranien.

N° CCLXXIV.

*Instruction pour les députés des Princes Allemands
vers la Duchesse de Parme.*

* * Les Princes dont les envoyés avoient composé la députation,

étaient les Electeurs de Saxe et de Brandebourg, George-Frédéric 1567. Margrave de Brandebourg, Christophe Duc de Wurtemberg, Mai. Guillaume Landgrave de Hesse et Charles Margrave de Bade. L'Electeur Palatin n'étoit pas admis, parce qu'il protégeoit les Calvinistes, et qu'on intercédoit uniquement pour les Luthériens. Ce but exclusif est manifesté très clairement déjà en tête de l'Instruction. « Deren beträngten armen Untherthanen halben so sich zu » der rainen lehr des heyligen *Euangelii* und der Augspersche Confession bekennen. » Par cela même leur démarche devenoit assez insignifiante: la très grande majorité des Protestans dans les Pays-Bas étoit Calviniste; beaucoup de Luthériens, étant en général gens riches ou aisés, venoient de quitter le pays; et les Princes Allemands savoient par expérience qu'amener les Réformés à accepter la Confession d'Augsbourg, ce qu'ils dépeignent à la Gouvernante comme une chose assez facile, présentoit bien des difficultés. La démarche des Princes ne signifioit guère davantage que la condition stipulée par les soldats Allemands lorsque, se mettant au service du Roi de France contre les Protestans, ils juroient de ne pas servir contre la Confession d'Augsbourg. « Ne viderentur plane » prophani, dixerunt se non militaturos adversus Conf. Augusta- » nam, quod perinde est ac si jurarent se non militaturos adversus » Indos. » *Languet, Ep. secr. I. 84. Viglius* remarque, non sans raison: « Confessioni Augustanae paucissimi adhaerent, sed Calvinismus omnium pene corda occupavit, ut illi qui eam initio prae » se ferre visi sunt, si eam promovere voluerint, longe se falsos » confiteri debeant. Multumque errant Principes Germanici, qui » tam solennem Legationem ad Ducissam miserunt, Confessionis- » que ejus negotium tam serio egerunt, cum paucissimi hic sint, » qui ipsi adhaereant, sed ostio per Luteranos semel patefacto, ad » ulteriora errorum dogmata omnes propre progrediantur. » *Ep. ad Ropp. p. 427.*

L'Instruction est fort longue et conçue en termes assez violens contre le Papisme; il n'est pas étonnant que *Strada* écrive: « Libellus Germanice scriptus, cujus sententia fuse odioseque per- » tractata. I. p. 229. » Nous en communiquons les passages qui nous ont paru les plus intéressans.

1567. D'abord on se réfère aux lettres de la Gouvernante du 30 sept. Mai. et du 10 oct. 1566 (voyez Tom. II. p. 379), et aux réponses que les Princes y ont données. Malgré leur espoir que les choses pourroient s'arranger à l'amiable, des levées considérables ont lieu. — Puis on continue ainsi.

Die sachen lassen sich dermassen ansehen als wolte. . . durch erwentte¹ kriegswerbung nicht so sehr der underthanen angezogener ungehorsam oder *Rebellion* gestrafft, als die grausamen *persecution* und verfolgung, wegen der bekantnüs Göttliches worts, mitt gewalt vortgesetzt ins werck gericht, und also die armen Christen, so sich der endtt zu der reinen lehr des heiligen *Euan-gelü* und Augspürgischen Confession bekennen, beschwert und undergetrückt, und von solcher erkantten und bekantenn Augspürgischen Confession zum bapetumb wiederumb gedrängt werdenn.

Wiewohl nuhn bey diesen motiven und verenderungen in Niederländen aus anstiftung des Satans, als der Ertzfeindt Göttlicher warheitt, welcher von natur allem gutten feindt und seinen bösen samen alweg mitt under zu strauwenn² pflegt, sich woll etwas zugetragen und begeben haben möcht wilchs Gott nicht gefellig, der Obrigkeit zuzusehen beschwerlich, auch der liebe des nechsten nicht gemesz, wie man solichs dan auch derhalb gar nicht für gutt achten oder billichenn, sondern vielmehr mitt denen, so es berührett, ein Christlichs freundlichs mitleiden haben und tragen wollen.

Ob auch unter denen so von der Römischen kirchen und derselben ceremoniën im Nidderlandt abgewichen und zu der Augspürgischen Confession getretten, woll etzliche zu befinden welche durchaus bey allerley articeln

¹ erwähnte. ² streuen.

der Augspürgischen Confession rechten verstandt noch 1567.
zur zeit so gahr gewisz nicht, sondern etwas wenige **Maß**
irige oppinionen gefast haben möchte; so befinden
sich doch ausz allen denjehnigen was unterschiedlich
der enden, ungevehrlich von anfangk disser widder-
wertigkeit, sich zugetragen und bisz uff den heuti-
gen tag verlauffen, soviell, das sie solche itzt ernente
unrichtigkeiten und nicht löbliche vornehmen, wie
solchs i. L. hiebevorn freuntlich auch zu gemüth
geführt, durch die Obrigkeit, Stendte oder andere vor-
nehm verstendige leuthe, sondern mehrertheils durch
gemeinen unwissenden pöppell vorgehommen und ge-
schehen.

Es befinde sich auch ausz allem ferneren einkommenen
berichten und erscheine auch ausz der sachen an ihr
selbst schier augenscheinlich, das dennest disse Nidder-
ländische widderwertigkeit, motus und entpörungen,
vornemblich der religion und grausamen durch die His-
panische inquisition gedraweten und zum theill ins
wack gerichteten persecutionen undt verfolgung halb, sich
endlich entsponnen.

Und soviell die in etzlichen wenig puncten vielleicht
noch irrenden belanget, das derselben unwissenheit
vornemblichen daher rühret das ihnen die öffentlich
predig des heyligen *Euangelii* zu hören nicht allein nicht
gedeyen, und der Augspürgischen Confessionsverwandten
frommer gelehrter leuthe schriften und bücher zu leszen
und zu besserer underrichtung zu geprauchten nicht ge-
stattet, sonder sich solcher gantzlich zu enthalten bey
schwerer leybstraff verbotten worden.

Wan nuhn aber gleichwohl der mehrertheill disser

1567. Nidderlendischer underthanen, in gahr einer grossen
Mai. antzahl, inn allen articeln sich zu der Augspürgischen
Christlichen im Reich vor dem mehrertheil der Stendten
angenohmmer, auch vonn den andern durchaus edicts
und abschiedts weis zugelassenen und approbirten Con-
fession bekennen, lauth ires der Nidderlenden derohalb
in öffentlichen truck ausgegangenen von sich gegebenen
und durch die Stende der Augspürgischen Confession
approbirten glaubens bekentnüssen, darvon unsere ge-
sandten, wo nott sie vorzulegen, ein abtrück bey handen
haben sollen.

Auch die andere, so villeicht in etwas wie gemelt noch
irrig und schwach sein mögen, aus keiner abgöttische
halstarrigkeit sündigen, sondern sich gern in diesen
hochwichtigen glaubens- und gewissenssachen under-
weisen, eins bessern lehren, berichten und erutiren¹ zu
lassen, darzu auch mitt Christlicher danckbarkeit zu
folgen, jderzeit und noch neulich durch schickung und
in schrifften sich erbotten, das also irenthalb gutt hoff-
nung zu haben der Almechtig Gott werde durch seinen
Heyligen Geist inen von tagh zu tagh zu mehrer erkentnüs
helffen, und auch sie zu dem rechtenn verstandt seines
allein seligmachenden worts kommen lassen.

Wie dan auch derhalb diese, nicht weniger als die jtz
oben gesetzten andern, für glaubensgenossen und mitt-
glieder der Augspürgischen Confession billich erkennet,
gehalten, aller christlichen hülff und fürderung theilhaft
geachtet, und keines wegs trotzlosz gelassen werden
soltten.

Dieweil nun diesem also, und wir und andere Chur-

¹ unterweisen (*erudire*).

fürsten, Fürsten undt Stende, die wir uns zu den propheti- 1567.
schen und apostolischen schrifftten, auch der oft angeregten Mai.
Augspürgischen Confession, wie solche aus denselben zusa-
men gezogen bey dem Artickell bey dem heyligen abentmall
des Herrn und sunst durchaus, inn irem rechten und wah-
ren verstandt, wie durch den ehrwürdigen Hern Doctor
Martinum Lutherum seligen gepredigt, und nun über viert-
zig jar in unsern länden, kirchen und schulen gehalten wer-
den, bekennen und beruffen, auch sonst in kein andere
disputation, dardurch aus der einfalt des glaubens ge-
schritten und schedtliche kirchenzenck erregt werden
möchten, uns einlassen wollen, vonn diesen armen leut-
ten uff jüngst gehaltenen reichstag zu Auszpürgk, auch
seibero zum vleissigsten inn schriften und sonsten er-
ucht undt gebetten worden sie mitt christlichen ge-
bürlichen rath, hülff und beystandt nicht zu verlassen.

Und wir dan auch über das aus irem underthenigsten
supplicationen und sonst soviel vermerckt, das sich die
vornembste Stende, stett und underthanen, in irer Kön.
Wür. Erbländen, zu allem schuldigen schleunigen ge-
horsam erbiethen, zu keinem uffstandt, uffruhr oder an-
dern ungebürlichen beginnen lust oder lieb haben, son-
dern zum höchsten begirig und urpüttig¹ seindt, soviell
mit Gott und gutem gewissen geschehen mag, i. K. W.
in allem politischen eusserlichen dingen mit darsetzung
leibs, lebens, guts und bluts, williglichen zu gehor-
samen.

Als hetten wir aus Christlichen mitleiden so wir mit
innen haben und tragen, zuvorderst umb förderung Got-
tes ehr und ausbreitung seines allein seligmachenden

¹ erbietig.

1567. worts willen, darnest auch der Kön. W. zu Hispanien
Mai. und derselbigen erbländen, krig, blutvergiessen, fernere
empoerung und enthliche zerrüttung darinnen zu ver-
hüttung zum besten, nicht umgang haben können
disser armen leuth uns anzunehmen, und disse vielfältige
und gepettene intercession bey vielen hocherwendter
Kön. W. zu Hispaniën, dienstlich und freuntlich fürzu-
wenden.

Ils ont écrit à ce sujet au Roi : les députés donneront à la Gouvernante copie de la lettre. Ils espèrent qu'on n'introduira pas l'Inquisition, qu'on prêtera l'oreille aux suppliques des sujets.

Sonderlich dieweil ausz Gottes wort und vielen exempln der biblischen und anderen historien einmal war und gewisz, das i. K. W. und aller anderer von Gott geordenten oberigkaytt vornembstes ambt ist, mitt hoegsten grösten vleisz dahin zu trachten wie Gottisz ehr befördert, falscher lehr widerstrebt, abgötterey auszgerottet, dargegen die rechte Gottesdienst angestellet würde, und man sich je mit der Christenblut nit beflecke.

Nun sey aber Irer, der Guvernantin, L. selbst und aller welt unverborgen, wie ger mancherley aberglauben, greuel, irthumb und abgötterey nun von etlichen jaren hero im pabstumb ingerissen und von tag zu tag also zugenommen das auch der Römischen kirchen nahe verwandten und hoch verpflichte nicht allein dasselbig, sondern auch das derohalben innen ein gutte scharpffe Christlichen reformation zum höegsten von noetten, bekennen müssen, und auch derwegen nun von 50 jaren hero aus den Deutschlanden vornemlich, und aus andern länden mehr, vielfältige beschene clagenn und übergebene

ganz beschwerliche *gravamina*, man wol von einer zeit 1567. in der andern eines allgemeinen freyen christlichen *con-* Mai.
cilii, dardurch obangeregte reformation vorgenommen und die grewlichen miszbrauch abgeschafft werden solten, vertröstet, sich dessen auch mitt höchster begirbt und verlangen eygentlich versehen und darauff gehoffet, so sey doch, wie wissentlich, derenthalf bis uff diesen tag noch nichts ervolgt.

Undt obwoill unter dem schein eins solchen *conclū* der babtischen Cardinal und Bisschoff etzliche in grosser mal zu Triendt beisamen gewesen, auch sich daselbst etzliche gar uncristischen vermeinten decret vergliechen, und aber die Stende der Augspürgischen Confession dieselbe Trientische versammlung jemals vor ein frey Christlich *occumenisch concilium* nicht gehalten oder die vermeinte ire beschlus annemen können noch sollen, sondern dieselbig zu verwerffen und zu recusieren, wie dan zu unterschiedlichen malen durch ein in offenen trück ausgegangene recusationschrift geschehen, billiche erhebliche gutte ursachen gehapt, und wol gesehen was aus solchen partheilichen *concilio* für frucht und ergernüs folgen werden. . . .

Suivent encore plusieurs remarques contre les décrets du Concile.

Die armen leuthen sind zu der Evangelischen raynnen lehr und der Augspürgischen Confession getretten, haben dieselbig vor recht erkandt, und sonder zweivel unter anderm sovill dester lieber ahngenommen, dieweil solche beyden hochloeblichsten Kaysern *Carolo* und *Ferdinando*, hoch miltester gedechtnüs sehligen, sonderlich bey dem

1567. artikkel *justificationis*, daruff allain die sehligkait **stehet** (1), selbst nicht zuwider gewesen, sonder sie darüber im Reich einen religionsfriden mit hoher verpoenung uffgericht und bishero erhalten. . . .

La violence ne sert de rien en matière de religion. C'est ce qu'on a vu de tout temps; encore récemment en France, Les Pays-Bas, en cas de mesures sanguinaires, fourniroient une nouvelle preuve de la vérité du proverbe: *Sanguis Christianorum semen et irrigatio Ecclesiae*. Qu'on s'unisse plutôt contre les Turcs, ces redoutables ennemis de la Chrétienté, qui dans les derniers temps ont remporté tant de victoires. « Gar nicht zu zweiffeln das diese und dergleichen straffen Gottes von wegen der Abgötterey und verfolgung der armen Christen erwuchsen.»

So wehre unersz ermessens der negst sicherst, rathsambst und richtigst wegh, auch unser dienstlicher trewer rath und freundliche wolmeinung, das die Kön. W., in betrachtung aller nach der leng erwendter undt anderer umbstende, gefahr undt gelegenheit, in nahmen des Almechtigen Gottes den mehr undt itzo erst erwendtenn heilsamen Religionfrieden, wie derselbig als das aller bequemest, füglichst, eusserste mittel durch weylandt höchstermelten I. K. W. Hern Vatter, Keyser Carl, hochmiltister gedechtnüs seligen, undt gemeine Stende des Reichs Deutscher nation, im jar 66 zu Augspürgk uffgericht, und hernacher von auch hochlöblichster gedechtnüs Keyser Ferdinanden seligen, beliebt und zu mehrmahln bey andern Reichsversamblungen stattlich confirmirt und bestettigt, an die handt genohmmen, solchen in I. K. W. Nidderländen, gleichermassen wie

(1) *stehet*. Voyez Tom. I. p. 171.

im D. Reich, fürderlich auch angerichtet, und vermög des- 1567.
selben den underthanen die Augspürgischen Confession, Mai.
und also beyde in erwendten friedenn begrieffenen religi-
on, allergnedigst freygelassen undt sich der einen oder
der andern ohne gefahr und beträngnüs zu gebrauchen,
geduldett, verstattet und nachgesehen hätte. . . .

On continue à décrire les bons résultats de la paix de religion.
» Das misvertrawen zwisschen beiderseits Religionstendenn hat
» uffgehöret. In den frey- und Reichsstetten wo beyde Religion in
» uebung neben einander geduldett, hat man sich einiger unruhi-
» gen zerrüttung nicht zu befahren gehappt. Undt auch die Stände
» der papistischen Religion sind seidhero . . . auch jegen ihren
» eigenen underthanen, so der Augspürgischen Confession seindt,
» umb gar viell milter worden. »

Wie diesz unsere Gesandten in alwege, sovil an inen,
die sachen dahin mit höchstem fleisz zu richten und diri-
giren wissen werden, damit bis zu der Kön. W. resolution
mit allerhandt ernstlichen verfolgung und thätlichen vor-
haben ingehalten und gemach gethan werden müge.

Wasz nun innen, den gesandten, uf begerte audientz
und bescheën anbringen zuw antwourtt gefellet, oder sunst
anfangs begegnet, solchs sollen sie uns mit gnugsamen
umbstenden fürderlich uf der post zu wissen thun.

Unsers beschaidts darauff erwarten, das obgemelte
alle und wo fürtter bei werender tractation verlauffend
sich zutragen würdt, in ire relation, so sie unsz derhalben
zu irer widderkünfft schriftlich thun sollen, zu bringen,
vleissig uffmercken und verzeichnen.

Desz zu urkundt,

Actum.

N^o CCLXXIV^b.

*Réponse au nom de la Duchesse, donnée par le secrétaire
Scharberger aux députés des Princes Allemands.*

1567. * * Il n'est pas surprenant que la Duchesse qui, après avoir triom-
phé de tous ses adversaires, étoit assez mal disposée à accueillir
Mai. la Députation, n'ait pas été satisfaite du contenu de la Remonstrance.
« Unus legatorum haec omnium, qui aderant, indignatione fatus, il-
» bellum tradidit Gubernatrici: quae amotis legatis, ea de re in Senatu
» deliberans (ut erat acriter offensa) remittendos absque responsione
» sentiebat: civilius tamen visum si Scarembergius responderet. »
Strada, I. 33o.

. . . , Die Herzogin hat, nach gehabter getreuwer re-
lation derselbigen inhalt, inn grundt augenscheinlich be-
funden, das ihre Chur- und Fürstliche gnaden aller in
dieser Nidderländen endtstanden und verlauffen be-
schwerlichen uffrürischen handlung zu milt bericht, und
das sie in diesem fall der uffrürischen gemeines friedens
widderwerttiger leuthe lechfertigen und unerfindtlichen
angeben, nicht allein mehrem beyfall und glauben wed-
der der Kön. Ma^t, deszgleichen i. F. H^t hiebevör an sie
und ettliche andere vornheme Chur- und Fürsten des
hailigen Reichs gethanen auszfürlichen grundtlichen be-
richt und ausschreiben zustellen, sonder auch dersel-
benn öffenttlichen bewiesenen ungehorsam und rebellion
under ersuchten schein der widderwerttigem erdichtes
vorgeben, ettlicher massenn gernn beschemen wolttten,
dan einmhal ein yder friedliebender unpartheysches ver-

standts und gemüts, ausz angerürten Königlichem und 1567. ihren fürstlichen Hochheit auszgangenn schreiben, Mai. gnugsamblich und auszführlich zu erlernen, wie gröblich und gröszlich sich ettliche dieser Nidderländen angehörige underthan gegen i. K. M^t, als derselben ordentlichen vonn Gott vorgesetztenn Oberigkeitten, ohne einige befügte uhrsachen mit vergessung ihrer ehr, pflicht und aidt, vergriffen, und also durch ir selbst hochstraffmessig vornehmen und geübte wallthatten, in dem das sie sich gegen ihrenn nattürlichenn Herren mit waffen feindlich ertzeigt, die bilder gestürmet, kirchen und Clöster beraubt, abgebrandt, consistorien und andere ungepürliche *Statuta* zu erachtung und undertrückung der Oberigkeit ufgericht, und endlich alles bürgerlich und pollitisch wesen zurrüttet, i. K. M^t dahin gedrun-gen das sie sich, zu erhaltung schuldiges gehorsams und stillung endtstandener und sorglicher entpörung, mit inheimischen und dann auff vorgehende Röm. Kays. Ma^t, unsers allernedigsten Hern, zugeben und bewilligen, mit auszlandischen kriegsvolck vorsehenn und gevast haben müssen machen, wie dan solliches alles leider mehr dan augenscheinlich am tage und keiner weittern bewei-sung bedarff.

Also das hohermelte Chur- und Fürsten der mhue und ihrer ytzigen beschickung und unnottwendigen weitleufftigen erinnerungen, woll überhabenn seir, und den angewantten uncosten ersparen hetten mögen, die-weill doch Ihre Chur- und Fürstliche Gnaden, ja auch die wenigste Obrigkeit, iren selbst underthanen sollichen freventlichen auffürischen muttwillen und offenbare rebellion ohne zweiffel nicht gestatten, geschweigen das

1567. ihre Chur- und Fürstliche gnade erst anderer potentaten
Mai. in sollichen unleidlichen sachen, mas und ordnung
stellen solten wollen, sonderlich aber der Kön. Ma^t zu
Hispanien, die von angebornner natur eines königlichen
miltreichen gemüts und für sich selbst zu keiner unnott-
wendigen kriegsrüstungen, noch viell weniger zur stürt-
zung ihrer selbst underthänen unschuldigen bluts, mit
nichten gneigt, und sonst einigen Churfürsten, Fürsten
oder Standt des Hailigen Reichs, wie es durch sie mit re-
gierung ihrer underthänen, länden und leuthenn, in reli-
gionn, prophan, und andern allen sachen, gehalten, gar
nicht anfechten noch bekümmern, sondern einen yden
das seine handlen und verwalttenn, und niemandts un-
derthan wider ihro herschafften verhetzen lassen. Der-
wegen man dann i. K. M^t mit sollichen suchungen und
persuasionen, wie billich, nit allein verschönet, sondern
vielmehr mit derselbenn, in ytzigen ihren beschwerli-
chen obliegen, nachparlichs mitleiden haben und tragen,
ja auch alle mithülffliche handtreichung und stewart¹
thun solte, solliche alhier endtstandene allegemeine
antroende² gefhar und übell zu vorkommen und endt-
lich abzuwenden, dieweill sollichs oder dergleichen auch
andern oberigkeiten leichtlichenn widerfharen mag.
Darumb wissen I. F. H. in demjenigen, so ihr ampts
und Governaments halben vertrawet, und bevolhen und
bisanhero in diesen länden Christlich und löblich heer-
kommen gepraucht und underhalten worden, wie gutt-
lich zu ermessen, keine verenderung zu machen, noch
einige ungewönliche newerung zuzulassen. I. F. H. wol-
len abermehr hochgedachter Chur- und Fürstlichen Rätthe

¹ Steuer. ² androhende.

übergebene schrift, wiewoll esz ohne sondere nott, die 1567.
weill Ihr Chur- und Fürstlichen gnaden, laut überreich- Mat.
ter copey, uff der unruigen ungehorsamen leuthe unbe-
stendigen bericht, hochermelten Kön. Mat. albereit
vorpittlich geschrieben, I. K. Ma^t zu erster gelegenheit
zu schicken und derselben antwortt hierüber erwarten,
der unzweiffenlichen zuversicht I. K. M^t die werden aus
hochbegabten beiwonenden Königlichen verstandt sich
in sachen, wie obertzelt, aller gephör wiszen zu verhal-
tten.

Das alles haben hochermelte meine gnedige Fürstin
und Frauw die Guvernantin den Chur- und Fürstlichen
Gesandten zur antwortt nicht verhalten wollen. Gesche-
hen zu Anttorff, am 21^{ten} Maj A^o 67.

Ex commissione illustrissimae Ducissae,
V. Scharberger.

N^o CCLXXIV^o.

*Rapport fait par les députés des Princes Allemands à
leurs maîtres touchant les particularités de leur séjour
dans les Pays-Bas.*

* * Ce récit est plus complet que celui de *Strada*, et en diffère
sous quelques rapports.

Den 19 Maj ist uns des Scharmbergersch substitut
endtgegen khommen, gen Anttorff geleidet, da uns die

1567. Hern der stadt ein schöne herliche herberge bestaldt.
Mai. Sobaldt wir umbhalb drey vonn den geulen¹ bey harttern
platzregenn, soden gantzen tagh gewehrett, abgestannden,
und blöszlich noch also nasz annfingen zu morgen zue
essen, schickte Grave Petter Ernst vonn Mansfeldt einen
von Munchauszenn zue uns, wir soltenn hienauff zur
Hertzogin khommen unnszere werbungen vortzupringen,
darauff wir die ungelegenheit vorgewandt wie wir noch
inn stieffeln, nit zu morgen geszen, keinen diener (dan
die ros z weidt vonn unnsz inn einer andernn herberge ge-
standen) bey uns noch kein felles² auffgemacht, keynne
schriefften bey händen hetten, bathen weill es, ehr dann
wir zu morgen geszen und die geull versehen, abendt
würde sein, die audientz ingestelt möcht werden biss
morgen.

Bringt Munchauszen solichs seinen Hern widder ahn,
der inn alsobaldt wiedderumb abgefertigt, er soll uns
sagen die Herzogin und der rath warteten auff uns, findet
uns noch am disch und eben bey obangezogenen ungele-
genheit, darbey wir auch verharrethen, mit fernerm ver-
melden I. F. Gn. uns zu Lier bis zu den 4^{ten} auffgehal-
ten, hetten verscheinen freittags, wo man uns zugelaszen,
gehörtt, und am pfingsten abendt abgefertigt mögen
werden, wheren heut also baldt auff des dieners ann-
kunfft von Lier verreiszen, und, wie ehr für augen zu se-
hen, zur audientz gar übel genycht, bathen abermall I.
F. G. solichs inn gnaden vermercken und morgens zur
audientz khommen laszen wollen. Denn 20 kompt Scharn-
berger früe morgens, zeigt ahn, I. F. G. umb 9 audientz
zu geben endtschlossen, erscheinen zu rechter zeit, wur-

¹ Gethe. ² Felleisen.

den nach überreichten Credentz von I. F. G. gehört inn 1567.
beyseinn der Bresidenten Vigelij, Graven von Egemundt, Mai.
Hertzogen von Arschott, Graven von Mansfeldt, *Docto-*
ris Bruszeller' und noch eines andern Doctors Barla-
mondts, Scharnbergks und beyden Secretarien von der
Aue; begehren, nach gehaltenem rath, die werbung inn
schriefften, die ihnen, in maszen sie vonn wortt zu wortt
aus der instruction getzogen und E. F. G. hierbeneben
zu sehen, übergeben wurden; darüber wieder in die
herberge zu ziehen und fernnern bescheidts zu erwartten
geheizen. So der von Mansfeldt widder heim zucht, erfor-
dert ehr den Sachsischen (1), zeigt ihm ahn wir uns heim-
lich und eingetzogen haltten, keinen bürger zu uns kom-
men laszen sollen, dann solchs allertey nachdencken und
sonst erwecken möchten, das ehr also guether meynung
für sich selbst verträglich uns antzeigen wolle.

Den 21^{ten} umb vier uhr nach eszens beschickt man uns
widder und vorlist uns die antwort, wie E. F. G. ausz
beygelegter copeien zu ersehen, darauff wir replicirt uns-
zere gnedigste und gnedige Hern keinen öffentlichen
rebelln, kirchen- oder closterstürmer mit dieszer ihrer
intercession und vorbitt gemeint oder eingeschloszen ha-
ben wollten, theten allein ahn I. F. G., umb der Ehre
Gottes willen, fleiszig suchen und bitten I. F. G. alle
scherffe der straffe und die hochschedtliche Inquisition
gegen die frommen Christen, die sich vonn anfangk dies-
zer widderwertigkeytten in rechtenn schuldigen gehor-

(1) *Sachsischen.* » Saxoniae legatus clam caeteris indicavit Gu-
» bernatrici Septemvirum suum aliorum suasu iniisse eam legatio-
» nem. » *Strada*, 331.

1 *Brusellius.*

1567. sam gegen die Könn. Würde und andere gebürliche
Mai. obrigkeit verhalten, einstellen und abschaffen, und
ihnen, zu trost ihrer gewieszten und heill ihrer sehlen, die
Augspürgische, der prophetischen und apostolischen
schrifften gemesz, Connfession gnediglich vergönnen,
und dohin gegen Kün. Würde bestes fleisches handtlen
und befördern helfen wollen.

Danckten I. F. G. sie sich, in verlesener antwortt,
diesze unszere vorgebrachte werbung Kün. Würde zu
überschicken gnediglich erbotten, bathen sie darbey
das beste thun und viellgedachte ihre Kün. Würde, wie
I. F. G. das aus hochbegabten verstandt zu thun woll
wusten, zu dem endt und Christlicher sannfftmuett be-
wegen, auch, bisz auff ihr Könn. Wür. erfolgter gnediger
resolution, mitt allen fernern gewaltsamen beginnen und
scherffe der persecution einhalten wolle.

Daran würden I. F. G. der kirchen Gottes ein sehr
nützlichs, dem Ewigen Gott ein hoch angenehm werck,
E. Chur- und Fürstl. Gn. ein besondere freundschaft
ertzeigen.

Liesz unsz die Guvernantin widder antzeigen es pliebe
bey der vorigen antwordt (1), wüsten darin nichts zu en-
dern; begertten wir uff unszere widderheimkunfft ein
ider innsonderheit seinen gnedigsten und gnedigen Herrn
I. F. Gn. freundtlichen grüsz und gepuerenden dienst
vermelden wollen, darauff wir die ergangne antwortt inn
schrifften begert, Ihrer F. G. ihres freundtlichen gegen

(1) *antwortt.* « Subjicientibus legatis se tantummodo oratum
» venisse pro sociis Augustanae confessionis, qui culpâ vacui ha-
» bebantur, nihil ultra responsum. » l. l. 330.

unszere gnedigste und gnedige Hern anbietendst 1567.
hochlich bedankt, daszelbigh neben ander ergangenen Mai.
antwort E. Chur- und F. G. unszer glücklichen heimkunfft
zu vermelden, erpotten.

Im ausgehen thaten wir, auff deren von Battenbergk
begerendt, ahn Egmundt und Mansfeldt, in nhamen Ihrer
Gnaden zweier gefängner brueder (1), ein vorbitt; erbot-
ten sich des besten zu thun, und warnnet uns Mansfeldt
abermall wir sollen uns der bürger und ihnowohner
entschlagen: man wuste woll weher zuw uns ein und
saz wehr gangen, sie verbeszerten ihren handell damit
gar nit, wurde allerhandt darbey bedacht, und nitt woll
von uns auffgenohmmen.

Uff die nacht ludt der Grave von Königstein uns, den
Graven von Egemundt, Mansfeldt, den Bisschoiff von
Cammerich, und Barlamundt zu gaste, deren doch keiner
suff unsern erscheinen, wie der von Königstein selbst
bekannt, khommen hatt wollen. Den 22^{ten} (2) nach ent-
phangener copien der Antwort seindt wir gleich uff ge-
wesen und darvon geritten.

Telle fut l'issue d'une mission tardive et qui ne fait pas grand
honneur aux Princes qui y prirent part. *Figlius* semble trouver
qu'on les avoit traités avec assez de ménagement. « Visum nobis
» hic fuit non ingredi cum illis ullam disputationem, licet eorum
» imprudentia merebatur ut pro qualitate negotii illis de eodem
» atramento responderetur. » *Ep. ad Hopp.* p. 427. *Hopperus* écrit

(1) *brueder*. Voyez p. 61.

(2) *Den 22^{ten}*. « Quarto ex quo venerant die redière, non dissi-
» mulatâ offensione, praeter Saxoniae legatum. » *L. l.* 331.

1567. à ce sujet : « Legatio Principum Germaniae multis hic magnam ad-
Mai. » mirationem movit , et responsio vestra multis placuit , displicuit
» nonnullis. Quo jure , quâ injuriâ , non est meum judicare. Ego
» semper ex iis sum , qui bene factis cupiunt honorem haberi. Sed
» non omnibus eadem sententia est. » *Epist. Hopp.* p. 131.

† LETTRE CCLXXV.

*Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse.
Il regrette que l'intercession des Princes Allemands
auprès de la Duchesse de Parme ait été infructueuse.*

. . . E. L. Schreiben sampt deroselbigen und etzlicher deutscher Chur- und Fürsten abgeordneten Gesandten, so in den Niederländen den armen beträngten Christen daselbst zu guetten bey der frawen Regentin gewesen, zurückgebrachten relation was inen darunden begegnet, die haben wir nebst der frawen Regentin antwort, bey zaiger, E. L. zu uns abgefertigten boten, entphangen, und bedancken uns gantz dhienstlich und freuntlich das E. L. unsz dieselbig also verträulich mittgethailt haben; wir möchten aber woll laiden und wünschen das, uf E. L. und hochgedachter Chur- und Fürsten Christlicher und wolmeynendt intercediren und vorpitten, eine solche antwort gefallen wehre die zu mehrder richtigkeit und bestendiger ruhe in denen Nieder- und oberländen, auch sonstet halben, hette dhienen und alle künftige weitterung verhuetten mögen. Weil es aber noch zur zeitt nicht hatt sein wollen, so müezen wir's auch dabey beruhen lassen und die dinge dem lieben Gott und der zeitt beveholen.

Der Almechtige wolle nuhr denen, die sich ires gewissens 1567.
hie zwisschent beschwert finden, soviel trosts und gnade Jun.
verleihen, das sie der zeitt mitt gedult erwarten mögen.
.... Datum Dillenbergh, ahm 13^{ten} Junij A° 67.

Abn Hern Wilhelmen,
Landgraf zu Heszen.

N° CCLXXV.

*Projet d'Adresse des Princes Allemands à la Reine
Catherine de Medicis.*

Il parolt que les Princes Allemands projetèrent d'envoyer
une Députation en France. Du moins il y a aux Archives
une minute d'une lettre à sa Majesté Royale: « Concept eines schrei-
bens an die Kön. W. inn Franckreich, in namen ettlicher der
Augsbürgischer Confession verwandten Churfürsten und Für-
sten. » Ils ne doutent pas que S. M. ne s'intéresse aussi à la situa-
tion des Pays-Bas, où l'on persécute les pauvres Chrétiens, qui
abandonnent le Papisme et suivent le commandement de Dieu
(« den ernstlichen befehl Gottes abgötterey zu meydenn und zu flie-
hen »). Ils se flattent doncque la Reine appuyera leur intercession
auprès de son beau-fils, le Roi d'Espagne. Ils lui rappellent les dé-
plorables effets des persécutions en France dans le passage suivant.

..... Und wiewoll E. K. W. wir deren in Franck-
reich auszgestandene gefahr nitt gern erinnern, jedoch
dieselbig durch solch ihr selbst anligen würcklich zu be-
finden, das durch menschliche versehung, schwerdt und
zwang, Gottes wortt und lehr Christi nicht verhindert,

1567. eyngethan oder gedempt mögen werden, sondern über
Juin. alle menschliche vernunft und widertreibung als eyn
verborgenn feuer ausbricht, und nicht desto weniger
letzlichen die gewissen frey gelassenn werden müssen.

So fernn nuhn E. K. W. und andere mehr dergleichen
genachbarte Königreich undt lände, anfenglichen den
armen Christenn die predig frey und sich zu der verfol-
gung nicht hette verhetzen lassen, haben dieselbig nue-
mehr ausz irem eygenen erfahrung gnügsam befundenn
wie viell Christenbluets ohne widderbringlichen scha-
denn, kriegsunkosten und verderbenn dardurch fürkom-
men worden....



* **LETTRE CCLXXVI.**

*Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange.
Relative à un prédicateur Evangélique dont le Prince dési-
roit recevoir instruction dans la Parole de Dieu.*

... Wir haben E. L. schreiben (1) underm *dato* Dillen

(1) *schreiben*. Le Prince avoit écrit. « Wir wolten von hertzen
» gerne zu sterckung und bestettigung unsers gemüts und gewiszen,
» die zeit wir alhier und auszerhalb unser Niderländische Graff-und
» Hertschafften verplieben, in und mit verleszung und auslegung der
» hailigen Göttlichen geschrifte, anlegen und zubringen. Wan wir
» dan zu solchen unserm Christlichen eiffer, ohn rumb zu melden,
» eine sonderliche affection tragen, und darzu eines erlichen, geler-
» ten, sanftmütigen und weltverständigen gueten mans vonnöthen
» haben und dan gern umb uns wünschen wolten, und wir nach
» vilfältiger erforschung und nachfragung vernhemem das einer,

bergk den 13^{ten} Junij, darin E. L. begehren das wir der- 1567.
selbigen unsern pfarhern zuw Treysa, *Nicolaum Zell*, Jun.
ein zeitlang volgen laszen wolten, empfangen, gelesen.
Ob nuhn woll bemelter *Nicolaus Zell* etzliche Jahr aus
gemeinem costen unserer stadt Treysa zum *studiis* under-
halten, undt volgents durch die gantze gemein daselbst
zum *ministerio ecclesiastico legitime* vocirt und beruffen
worden, und wir dahero die vorsorge haben das sie ihnen
gantz ungerne verlaszen werden; jedoch, dieweil E. L.
einen solchen Christlichen eiffer zu dem heiligen gött-
lichen wortt tragen, und sich und die iren darin gern ein
zeitlang exerciren und unterweisen laszen wolten, auch
solch E. G. vorhaben allermeist zu befürderung der
ehren Gottes gereichen thutt, so haben wir E. L. zu
freundtlichen gefallen alsbaltt an gedachten unsern
Pfarhern sich anhero zu uns zu verfügen, geschrieben,
und wollen zu seiner ankunfft mit ihme dahin handeln
das er sich ungevehrlich ein halb jahr, bisz auf den letz-
ten Decembris dieses sieben und sechtzigsten jars, zuw
E. L. ghen Dilnbergk begeben, und E. L. und den iren
mitt lehren, predigen und auszlegung göttlicher schrift;
nach seinem pesten verstandt beywohnen, auch mitt
unsern underthanen zuw Treysa dahin handtlen laszen
das sie solchs gleichergestalt nachgeben und bewilligen
wollen.

Was sich nuhn daruff gedachter unser Pharher, des-
gleichen unsere underthänen zuw Treysa erkleren wer-

» *Nicolaus Zell* genant, in E. L. Fürstenthumb zuw Treszen in
» Heszen sein soll, etc. » († M. S.) Peut-être ce prédicateur étoit
» fils de Matth. Zell, né en Alsace, en 1477; ministre Luthérien à
» Strasbourg; mort en 1548 (*Jöcher, Gel. Lexicon*).

1567. den, wollen wir E. L. hinwider fürderlich berichten ;
Jain. dan E. L. uns solchs gewiszlich zuvertrawen mögen was
wir in dem, vornemblich zu befürderung der ehr Gottes
und solchs E. L. Christlichen fürnehmens, auch E. L.
sonst zu freundlichen gefallen thun können, das wir
darin an uns nichts erwinden lassen wollen... *Datum Cas-*
zel, am 17^{ten} Junij Anno 1567.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem.....Printzen zu Uranien,.....
Stathalter General zu Burgundt,
Sehlandt und tzu Utrecht. —
zu S. L. selbst händenn.

LETTRE CCLXXVII.

*Charles Utenhove fils à M. de Villiers. Nouvelles
des Pays-Bas.*

* * P. L'Oyseleur, Seigneur de Villiers et Westhoven, né à
Lille, d'abord avocat à Paris, se réfugia, pour cause de religion,
à Genève, où il se voua, d'après les exhortations de Th. de Bèze,
aux études théologiques. Il devint ministre à Rouen, d'où il s'en-
fuit après la St. Barthélémy. Il avoit aussi prêché à la Cour de
Navarre et devant l'Amiral de Coligny. On trouve ces détails chez
Gerdes, Scrin. Antiq. II. 1. 391, sqq. Il paroît que cet auteur a
ignoré les relations de cet homme distingué avec le Prince d'Oran-
ge antérieures à son séjour de Rouen. Vraisemblablement son in-
fluence aura contribué à rectifier l'opinion du Prince à l'égard des
Calvinistes.

Monsieur, d'autant que ce ne seroient que redictes de 1567. vous faire part de noz nouvelles, je m'en suis gardé jus- Juin.
ques à tant que quelqu'un (dont à Breda m'avez délivré des lettres) m'en eust fourny une infinité, dont je vous escriray la substance au plus prez qu'il me sera possible, (ayant laissé l'originel entre les mains d'un quidam qui est plus noir de renom que de nom) espérant qu'il vous sera très agréable qu'i vient d'un de vos plus affectionnés serviteurs et amys qu'ayez pardecà, qui fait que sans proésme je vous diray ce que le dict personnage m'escript, presque en ces termes, à savoir : que le duc d'Alve arriva à Villefrancque, prez de Nice, le 15^{me} du moys passé, où il se trouva un peu mal, et envoya descendre ce qu'il avoit sur xxxiv gallères à Savonne prez de Gennes; depuis il a marché vers Milan pour y faire sa masse, et a escript à Mons^r de Savoye de lui tenir ses passages prest pour son armée, et de l'accommoder de trois cent pyonniers pour le conduire jusques à la Franche-Conté, où, comme vous aurez peu savoir, les vivres sont tout prests, et en Luxembourg pareillement, pour son dyct passage. Le Cardinal de Granvelle a escript chose asseurée à un de ses amys que le Roy avoit aussi résolu de passer et qu'il espéroit d'estre au Pays-Bas aussi tost que luy, et qu'aux bonnes enseignes il prendroit le chemin de la grand mer pour ce moys de juillet à venir ou pour le plus tard au moys de septembre, et me semble toutefois que l'on se persuade au dict Pays-Bas que les forainz ne viendront point et qu'elles seront revoquées, mais celuy *qu gerit haud molli telum impenetrabile scuto*, m'en escript qu'il croit le contraire, et que l'on ayt résolu d'establir l'Inquisition et faire commander à nostre dict Pays

1567. les Espagnolz comme à Naples, Milan, et Sicile, et de fait
Juin. le bruict est en la bourse d'Anvers que l'on veult faire un
Royaulme des Pays-Bas en prennant couronne sous
titre de Roy de Belgues et pense-on que personne ne s'y
voudra opposer. Vous aurez sceu, devant nous, comment
ilz s'estoient trouvé vers Madame quelques députez
d'aulcuns Princes protestans pour faire quelque remon-
strance à l'avantage de ceulx de leur Religion et qu'on
n'a pas bien pris leurs dictes remonstrances, comme j'ay
entendu bien au long par le raport de plusieurs. Le Com-
te de Künigstein est passé depuis naguères à Anvers,
allant en Angleterre de la part de l'Empereur (1). Le bruict
est que c'est pour implorer ayde contre le Turcq, mais la
plus commune opinion est que c'est pour renouveler les
propoz du mariage avecq l'Archiducq Charles, (lequel, en
tant que je cognois le train des affaires d'Angleterre, ne se
fera jamais, tant que milord Robert (2) le mignon survi-
vra). Si le désastre arrivé à la pouvre Reyne d'Escosse n'est
cause du divorce, laquelle s'estoit desjà remariée au
Comte de Badouel¹, mais on en dict de piteuses nouvelles,
que je craing estre trop vrayes, qui est que les estats du
pays assemblés l'ont condamnée à prison perpétuelle, le
dit Conte à avoir la teste tranchée, et que le filz sorty de son
défunct mary estoit déclaré héritier, et estoient le mary et
la femme assiégés au Château de Dombar². L'on escript de
Venize que le Turcq entroit en pays de Hongrie, et que si
bien tost il n'y avoit trefves entre l'Empereur et luy, qu'il
pourroit pénétrer plus avant que l'année passée. Dieu l'en

(1) *l'Empereur*. Voyez

(2) *Robert. Dudley*, Comte de Leicester.

¹ Bothwell. ² Dumbarton.

vueille bien garder , mais si nos Princes ne prennent au- 1567.
tre chemin pour la pacification générale de la Chrestienté Juin.
et que chacun s'accommode à venir au point de raison ,
il est à craindre que ce cruel barbare ne s'en face seigneur
avecq le temps. Je concluray ma lettre du mesme souhait
que fait le susdict personnage : à la meinne volonté que
chacun s'efforceast en son endroict d'y stimuler le' plus
grands ; je croy, dict il, que de nostre part nous y vou-
drions entrer de pieds et de mains. — Mais s'il vous plaist
ouir parmi des affaires de conséquence un récit, non moins
vray que ridicule, d'une chose advenue depuis trois sep-
maines en ce au Pays-bas. Il y avoit à la ville de
Gand, à la maison d'un artisan, un chien prodigieusement
grand, qu'on appelloit Hermannus par tout le voisinage.
Il advint doncq qu'un jour le maistre du logis cuidant
que son chien s'estoit esgaré, demandoit à ses serviteurs
s'ilz estoit à la maison, à quoy ilz respondirent qu'ouy.
Ce qu'oyant un de soldats de la compagnie de ceux qui
faisoient le guet sous le Capitaine Pascharis, et pensant
que cefut Hermannus, le Ministre Guesien², accourt tout
soudain vers le dict Capitaine et luy raconte ce qu'il avoit
ouy, esperant en récompense d'enlever la somme de cinc-
quante livres de gros, que le Magistrat avoit promis à celuy
qui mettroit le dict Ministre entre les mains de la justice :
brief on y procéde à bon escéant et avecq grand silence ;
et de fait la convention faite combien que chacun d'eux
emporterait de la proye, eux après boire se voulans faire
croire, s'acheminent sur la minuict en bonne compagnie
vers le dict artisan, tenans sa maison environné de gens
armés, de peur que le butin ne leur eschappast ; ilz heurtent

² les. ² gueux (protestant).

1567. à la porte, le maitre s'advanse et leur demande ce qu'ilz
Jun. vouloient, qu'on leur ouvrist l'huys¹ ou qu'ilz le rom-
peroient à five² force. Là le povre homme commence
entrer en craincte et protester qu'il n'estoit ny Geu, ny
abbateur des images, mais homme de bien et bon Catholi-
que. Si ouvre il l'huys à ces criars, lesquelz demandent
qu'on leur monstre Hermannus, et comme l'artisan affer-
moit qu'il n'y avoit aultre Hermannus que son chien, il
fut pressé et contrainct avecq menaces de leur montrer leur
Hermannus, lequel après l'avoir cherché tout par tout, ilz
trouvent à la fin à l'estable abboyant et par ainsi revan-
geant l'outrage fait à son maitre. Ces oiseleurs se
voyant frustrez de leur attente s'en vont, et furent con-
stituez prisonniers, mais bientost relaxez à ceste condi-
tion que doresnavant ilz ne donnassent occasion de se
faire moquer aux enemys de leur religion à telles enseig-
nes, . . . De Vrimersheim³, près de Meurs, ce 20^{me} de
juin 1567.

Intimo ex animo tuus

CAROLUS UTENHOVIUS,

filius.

Mons^r, après avoir appris de voz lettres par quelle
voye je vous puisse faire tenir mes lettres, j'espère que
ne vous cederay en tous bons offices que scaurez atten-
dre d'un entièrement vray amy et serviteur. Si Mons^r
Lorich voit le bout de ceste, y trouvera mes bien affec-
tionnées en sa grâce. Je vous envoie ray en peu de jours
une prognostication faite, l'an 1468, sur le désastre qui
menace la Flandre l'an 1568, ensamble la traduction de

¹ la porte. ² vive. ³ Vrijmeursheim.

vers Latins qu'ay fait pour Mons^r le Comte de Meurs, 1567.
qui en a eu l'inspection. Juin

A Mons^r Mons^r de Villiers, chez
Monseigneur le Prince d'Orange,
à Dillenbourg.

* LETTRE CCLXXVIII.

*Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange.
Il lui envoie un ouvrage de Melancthon.*

* * Cet ouvrage, appelé communément *Loci theologici*, jouit d'une célébrité méritée. « Melancthon wirkte durch ein treffliches Werk für die Verbreitung evangelischer Erkenntnis unter den Gelehrten und Theologen ins besondere. Noch vor Ablauf des j. 1521 erschien zum ersten Male sein Lehrbuch des rein evangelischen Glaubens . . . enthaltend in rein biblischer Entwicklung die Christliche Lehre von den wichtigsten Objecten des Glaubens, der Moral und der Disciplin, welches bald in fast alle europäische Länder sich verbreitete. » *Guerike, Handbuch der allg. Kirchengeschichte*, p. 678.

. (1) Wünschen auch von Gott dem Almechti-

(1) . . . La première partie de la lettre est relative au Prédicateur N. v. Zell (voyez p. 101.) « Er will sich zu E. L. uf derselben fernere erfordern, ghen Dillenberck verfügen und daselbst bey E. L. und den ihren, mitt lehren, predigen und auszlegung heyliger göttlicher schrifften, bis uff schirstkünftigean letzten Decembris . . . allen möglichen vleis fürwenden. »

1567. gen, Sein Almacht wolle E. L. undt den iren zu solchem
Jun. Christlichen vorhaben seine göttliche gnadt und segen
verleihen das dieselbigen in dem also fortfahren, darin
bestendiglich pleiben, und die rechte wahre erkäntnüs
Christi und seines allein seligmachenden worts erlangen,
auch dardurch derselbigen sehlen heill gefürderrt, die
ehre Gottes gepriesen und die wahre reihne Christliche
religion weiter ausgebreitet werden möge.

Wir übersenden E. L. auch bey gegenwertigem ein buch,
so intitulirt: *Corpus Christianae doctrinae*, welches wey-
landt *Philippi Melanthonis* letzte *editio* gewesen, und
wir under andern unsers geliebten Hern und Vatters,
gottseliger gedechtnüs, hinderlaszenen Büchern befunden,
und bitten freundtlichen E. L. wollen daszelbig
durchaus mitt vleisz lesen und woll erwegen, und sich
mitt irem glauben demselben gemes ertzeigen; wirdett
solchs E. L. gewiszlich zu derselben sehlen heill und se-
ligkeit gereichen. . . . Datum Caszell, am 22^{ten} Junij.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem Hochgebornen Fürsten, ...
Wilhelmen, Printzen tzu Uraniën, ...Stathalter General
in Burgundt, Hollandt, Sehelandt
und tzu Utrecht,
zu S. L. selbst händenn.

Le 28 juin le Landgrave écrit de Geismar au Prince d'Orange:
« Unser undersass vom adell Christoff von der Malspurgh berich-
» tett uns itzo, er hette von E. L. Secretarien dem Lorichio ver-

» standen das sich Graff Petter Ernst von Mansfeldt jegen seinem 1567.
» hern dem Könige von Hispanien soltt erpotten haben, und des- Juin
» sen sonstett hören lassen, do ihme von dem Könige dieser zeitt
» die handt gebotten, undt was hilffe zugeschicktt würde, das er
» ihrer Kön. Wür. beide Lände, Sachsen und Hessen, inn kurzem
» lieffern und einantworten solte » (* M.S.). Le Prince répond le
3 juillet de Dillenbourg qu'il n'en sait absolument rien; que sans
cela il n'eut pas manqué de lui en donner avis; que le Secrétaire
est absent, mais qu'il l'interrogera sur ce sujet, aussitôt qu'il sera
de retour.

* LETTRE CCLXXIX.

*Frédéric II, Roi de Danemarck, au Prince d'Orange. Il
lui offre un asyle dans ses Etats.*

* * Le Roi de Danemarck, né en 1534, étoit monté en 1559
sur le trône. « Er war sorgfältig erzogen, und obgleich an Geist,
» Charakter und Bildung keineswegs den ersten Herrschern bei-
» zuzählen, doch in Geschäften nicht ungeübt, heiter, verstän-
» dig, gütig, und ein Beschützer der Schulen, Universitäten und
» Gelehrten. » *V. Raumer, Gesch. Eur.* III. 214. Favorisant le
Protestantisme, il ne put éviter les soupçons et les reproches in-
justes de plusieurs catholiques, relativement aux affaires des
Pays-Bas. « Cobellius Margaritæ Consiliarius ajebat se multo an-
» te a Comite Svarzemburgensi atque a Georgio Hollio sub coenam
» exhilaratis audivisse consilium partiendi Regias provincias,
» quum Daniae quoque Regem in ea partitione nominarent. »
Strada, 391. Un pareil projet eût été absurde; mais il y eût eu de
la part du Roi réciprocity de mauvais desseins: voyez Tome I,
p. 132, 207.

Unser freundschaftt und was wir liebs und guts ver-

1567. mügenn zuvornn, hochgeborner Fürst, besonder lieber
Juillet. freundt. Unns ist schmerzlich fürkommen, das E. L.
ausser ihrer ländenn weichhafftig seinn sollenn; und ob
uns wol die ursachenn darbey nit vermeldet wordenn,
ermessenn wir doch das die wichtig und gross seinn und
ungezweiffelt leibsgefahr, die doch der Almechtige Godt
gnediglichenn abzuwenden geruhe, auff sich tragenn mus.
Wie es nuhn darumb gewandt, ist uns, der zwischen unns
hergebracht und erhaltenn kundt- und freundschaft
nach, sehr zu gemütt und hertzen geflossenn, tragenn mit
E. L. auch derhalben ein freundtlichs mitleiden. Weil
dann die rechtenn, wahreenn freundt, dem alten sprichwort
nach, inn der nott erkandt und wir E. L. dafür gehalten,
auch dieselbigenn im werck gegen uns bis daher nit an-
derst erspürt, wolten wir dasselbig nit wenigens auch
mit der that erweisenn. Da sich demnach E. L. dergestalt
zubefahren und ausser ihrer landt insorgen schwebtenn,
wollen die sich, zu verhüttung und abwehrrung desselbi-
genn, ungescheucht herein ins Reich begebenn und die
gelegenheit dieser örter zu freundtlichem gefallenn unnd
so gutt als wir habenn. E. L. sollenn uns gantz freundt-
lichenn willkomen und alles vonn hertzen gern gegönnet
seinn, dann was derselbigenn zu trost, sicherheit, schütz
und errettung dienlich zu gereichenn, darzu seint wir,
als der getreuwe freundt, beflissenn. Wolle uns auch mit
und durch dis wolmeinlich schreibenn, aus getreuwen
hertzenn und gemütt, freundtlichenn erbottenn und an-
geworffenn habenn. Bevelen E. L. hirmit dem getreuwen
Godt, zu wünschlicher wolfahrt in seinen schütz und
schirm. *Datum* Sora, denn 9 Monatstag Julij.

FRIDERICH.

† LETTRE CCLXXX.

Le Prince d'Orange au Roi de Danemarck. Il lui témoigne sa reconnaissance. Réponse à la lettre précédente.

Durchlauchtiger großmechtiger König, E. K. W. sein 1567.
allzeit meine gantz gutwillige dhienste underthänighen Juliet.
zuvorn. Gnedigster herr, Eur. Kön. W. gantz genediges und
erpietsambs schreiben, hab ich alhier zu Dillenburg under-
thänighen entpfangen und mich deszen in itziger mei-
ner gelegenheit umb sovil desto mehr angenommen und
erfreuet, das E. K. W. sich sovil erniederigt und mich in
dizem zustand also genedig haben erkennen und be-
suchen laszen; dancken derwegent E. K. W. vor solche
Ire gnädige besuchung und getreues mitleiden gantz un-
derthenigs und dhienstlichs vleysz, und erkennen mich
schuldig und gantz willig solche gnedige zunaigung die
tagmeins lebens umb E. K. W. wiederumb underthänig-
hichen zu verdhienen, wie E. K. W. im werck erspüren
und befinden sollen, da sich verner die gelegenheit zu-
tragen wirdet und mir Gott die hand reichet, das E. K. W.
ich etwas zu dhienst und gefallen verrichten magh; und
ob ich schon itze aus sondern gefasten bedencken, die der
federn nit zu vertrauwen seint, ausz den Niederländen ge-
zogen bin und mich noch ein zeitlang derselben enthalten
muesz. Darzu mich under andern fürnemblich bewo-
gen hatt, das man die Kön. Mat. nit allain die lehr
des hailigen *Euangeliü* der örten underdrücken und in
dieselben iren länden underdrücken; vertiligen und

1567. die armen Cristen hien und wieder jämmerlich verfolgen
Juillet. und umb leib und guett brengen laszen, sondern mir auch
ein newen und ungewöhnlichen aidt uffdringen wollen,
damit ich mich verpflichten solte das ich die Bäbstische
relligion erhalten helffen und ire Mat. wieder menniglich,
niemand ausgenhommen, dhienen solte; nebent dem
das auch die frauw Regentin, aus sondern gefasten mis-
trauwen unversehener sachen hinder mir und ohne mein
wissen, frembd Kriegsvolck in meine guvernementen fü-
ren und dieselbigen hat einnhemen laszen.

Und sovil anlangt das ich mich ausz den Niderlän-
den anhero begeben hab, so möge E. K. W. mir in
gnaden zutrauwen und glauben das dasselbig ausz kei-
nen andern ursach bescheen ist, dan das der Kö.
Mat. zu Hispanien meins [geschen] gebott und orde-
nung, die sie in religion- und profans sachen in den
Niderländen anrichten wollen, destobeszer underhal-
ten und ich deselbe verdacht und ungnade desto we-
niger uff mich laden möge. Und wiewoll nach aller
gelegenheit die sachen fast fremd und seltsamb sthen,
so hoffe ich doch und vertrauw dem lieben Gott, Er
werde seine gnade und seghen geben das die ding mit der
zeit zu beszern verstand gerathen, als villeicht itzund von
etlichen mag ausgehen werden. Solt es aber solichs über
wieder mein verhoffen endsthen und je das ergste seinen
fürgang gewinnen, so musz ich's auch dem willen des Her-
ren bevelhen, und bin deren undertheniglichen und gantz
dhienstlichen vertröstung, E. K. W., werden mir, als
derselben getreuwen und undertheniger dhiener, uff den
fall Ire gnade und hand nit endsagen, sondern Irem kön-
niglichen und gantz genediglichen erpieten nach, mich

in meinen zustand vor iren dhiener allzeit erkennen und 1567.
halten. Der Almechtig gebe mir die gelegenheit das ich Juillet.
solche gnade verdhienen und mich also erzaigen möge
wie E. K. W. mir vertrauwen und mein hertz und ge-
muede zu E. K. W. den underthänigen willen alzeit ge-
tragen hat und noch'; und thun E. K. W. hiermit dem
Almechtigen in langwiriger glückseliger gesundtheit und
regierung und auch deroselben zu underthenigen dhien-
sten treulich empfehlen. *Datum* Dillenburg, ahm 22^{ten} Julij
Anno 67.

An Kön. W. zu Denemarck.

Le Prince doit avoir eu, en 1566 et 1567, beaucoup de confian-
ce dans le Pensionnaire d'Anvers J. v. Wesembecck. Il lui envoya
Albert de Dornbach, J. Schwartz, et J. Meixner, entr'autres
pour lui recommander de se mettre en lieu de sureté. Dans leur
Instruction datée le 15 août, il en donne le motif suivant. « Wir
müssen uns ohne underlasz besorgen das er von unsern widder-
sachern ergryffen, und da dasselbig geschehen, *per vim et me-*
tum, oder auch durch andere wege, allerhandt geheimbde sachen,
daran nicht allein uns selbst, sondern auch andern hohen und
niedern standtspersonen mercklich und viel gelegen, von ime wid-
der seinen willen extorquirt möchten werden » (* M.S.).

LETTRE CCLXXXI.

A. de Stralen au Prince d'Orange. Entrée du Comte de
Lodron à Anvers; arrivée du Duc d'Albe dans les
Pays-Bas.

* Antoine de Stralen, Seigneur de Merxem et Dambrugge,

¹ trägt est apparemment omis.

1567. Bourguemaitre d'Anvers. En cette dernière qualité il avoit agi de concert avec le Prince. Il fut mis en prison peu après l'arrivée du Comte de Lodron et exécuté en 1568. Sa sentence, en exposant les motifs de sa condamnation, contient son panégyrique. On peut consulter à son égard M. le Professeur *van Cappelle* dans les *Bijdragen tot de Geschiedenis der Nederlanden*, p. 207—250.

Monsieur.

Monsieur. Ayant la commodité de ce présent porteur, n'ay voulu faillir de présenter par cestes mes très humbles recommandations à la bonne grâce de Vostre Excellence avecq mille très affectionnées offertes à son service, et ensemble l'avertir des nouvelles qui maintenant pardeçà se passent : qui sont en effect que le Conte de Lodron, ayant la nuyct du 13 de ce mois logé ses soldatz près de la ville d'Anvers es villaiges de Borgherhaut et Berchem, le lendemain entre dix et unze heures est entré avecq toutte sa compaignie, qui est de douze enseignes tous complets, en la ditte ville, demeurants six enseignes en ordonnance de bataille sur le marché et cinq sur la merre¹, jusques à ce que leur quartiers leur estoient assignés, ce que traina un petit pour le changement qu'il y avoit, car monsieur de Mansfelt avecque le magistrat les avoit reparty en quatre quartiers, mais le Conte de Lodron ne scay par qui abreuvé de la multitude et mauvaistié² de ceux de la nouvelle ville et du costé de la rivière, n'a voulu souffrir qu'aucun y fust logé, tellement que en trois quartiers les a faillu accommoder. Les Walons estoyent jà dès le matin, partie par eau, partie par terre, partis vers Malines, excepté quatre enseignes qui

place de Meir. ² méchanceté.

estoyent demeurez à la garde de la ville , lesquels, aussy 1567. tost que les Allemans commenchoyent à entrer, sont sortis; on les a depuis tous cassés et payés, mais le vil- lages et places où ilz ont esté et passé, en ont eu gran- dement à souffrir, n'abstenantz d'aucun genre de foule et concussion; et comme plusieurs d'iceux estoyent retour- nés en Anvers , travaillantz les bourgeois et leur hostes , on leur a devanthier par son du tambourin commandé de se retirer dedans 24 heures sur peine de la hart ¹. Quant aux Allemans , j'entens qu'ilz s'y gouvernent fort discrètement, contentantz et payantz chascun, dont² ont déjà melieur bruiet et renomée que les susdictz Wa- lons; Dieu face qu'elle soit continue. L'on a depuis or- donné de casser aussy incontinent tous les soldatz, qui sont encor entretenus, à scavoir: les six enseignes de mons^r d'Egmont en Flandres, et les trois enseignes de mons^r de Beauvois, et quelques autres qui ont esté en- tretenues aux petits fortz, excepté seulement le régiment de monsieur de Meghem, qui est en Walkeren³ attendant la venue du Roy: l'on ne parle point encores, selon qu'il me semble, de casser ceux qui sont aux frontières; mais ce qui en adviendra, le temps nous apprendra. Mons^r de Meghem arriva dimenche passé de nuyct à trois heures en Anvers, et de grand matin ayant prins la poste, est allé rencontrer le duc d'Alve, lequel arriva le 16 de ce mois avecq son camp à Huy, debvant estre le 17 à Chas- se⁴ et le 18 à Gheldenaken⁵, et de là à Louvain ou là en- tour; estant d'intention de rompre illecque son camp et le repartir en quatre ou cinq diverses places, à scavoir: deux mille soldatz à Lière, deux mille à Gant, deux

¹ corde. ² donc. ³ Walcheren. ⁴ Janche (?). ⁵ Judoigne.

1567. mille à Engien et le rest aux faulxbourgs de la ville de Aoùt. Bruxelles.

Les députés des estatz de Brabant , à scavoir monsieur de Grimberghen , le borghemaistre de Louvain et le borghemaistre et pensionnaire de Bruxelles , sont avecq l'advis de son Alteze allés vers le dit Duc d'Alve , pour le prier et remontrer , qu'il veulle avoir pour recommandé ce povre pays de Brabant , et prendre esgart que par les gens de guerre ne soit entièrement ruiné et affolé ¹ , et ceux de Bruxelles le doibvent en particulier requérir , qu'ilz puissent estre excusés des deux mille piétons que l'on doibt mettre aux fauxbourgs de la ville. J'entens que Madame a esté bien de cest advis , et que l'a fait entendre au dit Duc d'Alve , mais qu'il persiste en sa résolution , parquoy crains que ceux de Bruxelles rien n'obtiendront. Les gens de cheval semble que seront logés à la basse Flandre et là entour. Le dict Duc doibt le 20 ou 21 de ce mois estre en ceste ville et se logera au logis de monsieur de Hoochstraten , où desjà beaucoup de ses muletz et bagaige sont arrivez. Mons^r le Duc d'Aerschot allit le 15 trouver le Duc à Huy , et le 17 est party mons^r d'Egmont de ceste ville , avecq environ quarante gentils-homes , pour aussy faire la révérence au dit Duc , tellement que Madame est présentement icy toute seule , sans nul Chevalier de l'Ordre. Monsieur le Duc d'Aerschot logea le 18 et le Duc à son logis à Hevere² , et dict-on que son camp s'est fort modestement conduit et regulé , tant qu'ilz ayent esté arrivez au pays du Roy , mais que maintenant se commencent à desborder , faisantz , par tout qu'ilz passent , très grand dommaige. C'est merveille de ce qu'ilz

¹ gâté, désolé. ² Heverlé.

disent et prétendent de faire au pays, et est leur intention d'y vivre à la discrétion. L'on ne scait encor riens de la Commission du dit Duc, mais on peult facilement imaginer que toute ceste despense ne se faict point sans vouloir mettre de grandes choses en exécution: je prie Dieu que se soit à Son service, bien du Roy et de ces pays. 1567. Août.

Ces jours passez est arrivé en Anvers une navire partie le premier de ce mois de la Coroigne, et n'ayant que unze jours tardé par le chemin, et dit qu'on y faisoit des grandes apprestes des vivres et autre choses à la venue de sa Ma^{te}, laquelle on tenoit que le 15 devoit estre à St. Jacques, en Gallicie, mais qu'il n'y avoit encor nulles navires, ains estoyent près de là au port de S^t Andrien, attendantz le mandement de sa Ma^{te}: disant oultre ce que l'armée du Roy de Portugal estoit allée en mer découvrir s'il n'y avoit nuls corsaires, et qu'avoient avecq eux certaine commission de sa Ma^{te} scellée, avecq défenses expresses de ne l'ouvrir avant le 20 de mois, la part qu'ilz seroyent, et commendement de se régler et conduire selon icelle. Dieu scait ce qui en sera, mais non obstant toutes ces apprestes que le Roy fait pour venir pardeçà, le peuple en a fort grand doubtte et craint la faulte, ayant conceu espérance, en cas que le Roy venoit, qu'il useroit de sa clémence accoustumée et qu'il ne voudroit ruiner son pays, lequel certes pour le présent est en fort grand hazard et sy Dieu n'y pourveoit, apparent d'estre entièrement ruiné.

J'envoye avecq cestes à vostre Excellence ung livret de la lotherie, pour laquelle ou semblable Vostre Excel-

1567. lence, monsieur d'Egmont et moy avons esté autrefois
Aôut. empeschez à Breda. Monsieur de Mansfelt est ce matin
par la barque arrivé en cette ville, mais l'occasion m'est
encor incogne; la scachant et ensemble ce que à la jour-
née y succédera de nouveau, ne faudray d'en advertir
Vostre Excellence, à laquelle avecq ce très humblement
baise les mains, priant Dieu lui donner contentement
de ses nobles et vertueux désirs, et à nous tous de veoir
bientost une heureuse issue de ces troubles. En haste,
de Bruzelles, ce 19 d'aoust 1567.

De Vostre Excellence très humble et
très obysant serviteur,

A. DE STRALEN.

A Monseigneur Mons^r le Prince
d'Orange, Chevallier del'Ordre etc.

* LETTRE CCLXXXII.

*Le Comte de Nuenar au Prince d'Orange. Il lui mande le
décès de son épouse, la Comtesse Madelaine de Nassau.*

Monseig^r. Estant en très grande tristesse et perplexité,
n'ay sceu laisser de vous advertir comme il a pieu au Créa-
teur de rappeler de ce monde ma bone et très chiere (1)
compaigne, vostre seur, hier entre une et deux après
midy. Dieu veulle avoir son âme. Et entre mes douleurs
il a une chose qui principalement me conforte, la belle fin

(1) *chiere*. Voyez cependant Tom. I. p. 115.

qu'elle a eu; mais avecq ce qu'elle est morte en bonne 1567.
chrétiene, la singulière mémoire avecq la parolle qu'elle Août.
a retenue, jusques au article de sa mort. Vous me par-
doneres, Monsr., sy ceste cy est sy briefve et mal cou-
chée et l'imputer au regret et fâcheries. Toutefois il se
fait conformer tousjours à la volonté de Dieu. A tant,
Monseigneur, me recommande bien humblement à vos-
tre bonne grâce, vous suppliant me tenir tousjours pour
votre très affectioné serviteur et léal amy, jusques au
bout de ma vie, puisque le tiltre de frère n'y a plus de
lieu De Vriemersheym, ce 19 d'aoust.

Vostre humble serviteur et léal amy à jamais,

H. G. Z. NUENAR.

A Monseig^r, Mons.
le Prince d'Orange.

Monseigneur, je supplie estre très humblement
recommandé à Madame vostre compaigne.

LETTRE CCLXXXIII.

*H. de Wiltpergh au Prince d'Orange. Entrevue du Duc
d'Albe et du Comte de Buren à Louvain.*

* * * De la Pise se trompe en écrivant que le Duc s'assura de la
personne du Comte le 10 sept. 1567. Bor fixe cet événement au 24
janvier 1568, le même jour où la citation contre le Prince fut pu-
blié. Vraisemblablement la chose eut lieu encore plus tard. Du-
moëns le Prince écrit le 28 février au Comte de Schwartzbourg, dans

1567. une lettre datée de Dillembourg et relative à cette citation : « Wir
Août. » mögen E. L. mit bekümmertem gemüth nicht verhalten das wir
» wol als baltt zu E. L. abreysen, uff derselbenn rhatsamb bedenc-
» ken und gutachten, den hoffmeister Wilpergernn geschrieben und
» mitt ernst ufferlegt und bevolhen habenn unsernn sohn als balt
» heruff zu schickenn; so ist doch solch unser schreiben zu allem
» unglückh etwas zu spät ankommen, darausz dann ervolget das
» der Duca ihn vonn Löven abholenn und ghen Antorff hat fhüren
» laszen, des vorhabens ihnen fürters naher Spanien zu verschio-
» ken. » (* M.S.) Le 15 février le Comte de Buren fut conduit à
Anvers (*Chronijk v. Antw.* p. 156) et, d'après les expressions du
Prince il est peu probable qu'il ait été préalablement détenu à
Louvain. A quoi on peut ajouter que le Prince écrit au Duc d'Al-
be. « L'on s'est avancé de procéder contre moi . . . par proclamation
. . . , et par après par appréhension de mon fils. » *Le Petit*, 173^b.

Strada, p. 374, et d'après lui plusieurs auteurs ont insinué que
le Prince avoit prévu cet enlèvement, et cependant laissé Philippe-
Guillaume dans les Pays-Bas par calcul; afin que, en cas de non
réussite de ses projets, ce jeune homme, innocent aux yeux de Phi-
lippe, pût hériter des biens paternels. Mais le Prince ne pouvoit ig-
norer qu'en Espagne son fils seroit exposé à des périls de tout ge-
re; et, bien que profond politique, il n'étoit pas un père dénaturé.
« Il n'eut jamais creu que la tyrannie Espagnole se fut portée si
» avant . . . et en cela il fut deceu par sa prévoyance qui ne
» l'avoit jamais trompé. » *De la Pise*, p. 554.

Monsieur, le 20 de ce mois arriva le Duck d'Allwa
vers le midi en sette ville de Louvaing: l'ayant veu passer
Mons^r le Comte de Buren avecque toute sa garde en cer-
tein meson près de son logis, qu'estoit le Collège de Savoi,
lui alla baiser les meins et trouvasmes Mons^r d'Arember-
ge, Mons^r de Berlemontt avecque lui, et fust Mons^r de
Buren fort bien resseu et caressé de Mons^r le Duck, s'of-
frist, là où l'occasion s'offriroit de lui pouvoir faire servi-
ce, que le feroit de bon coueur, se que dict aussi à Mons^r

d'Aremberghe en Espagnoll le volor dir à Mons^r de 1567. Buren, dont après Mons^r de Buren remersia à Monsr. ~~Ao62~~ le Duck en Franssoi en lui présentant aussi son service, ce que le Duck trouvoit fort bon, à seu^t que l'on pouvoit présumer. Mons^r d'Aremberghe se présentoit d'accompagner Mons^r de Buren de rechief, prengnant congié du Duck d'A|wa à son partement, mes pour aultres enpeschemens ne venoit appoin^t d'y estre : aussi retournant Mons^r le Duck de la messe, le 22 de ce mois, prins Mons^r de Buren congié; le Duck l'ambrassa et lui fist de rechief le mesmes et semblables oeffres, me disant lui volor donner à entendre : sur ce Mons^r de Buren fist le remersiment et le Duck ne voulut permettre que l'accompagniesse plus avant ver son quartir. — Aiant esté averti que ill i ast quatre compangnies de chevaulx légers à Diest et là autour, m'en alloi ver Mons^r d'Aremberghe comme marrischall du camp, le suppliant volor assister que seulx de Diest et aultres vassaulx de vostre Excell. fussiont solagés : ainsi me disoitt n'avoir esté par lui que illi² ettiont et que ilz aviont esté ordonné aultre part, mes depuis changé par aultres ; néanmoins à la premir comoidité en Bruxelles renderoit tout debvor pour en povor estre dé [porté]. L'ampman de Vianden m'ast aussi escript que le commissaire Kegell et aussi principalement le commissaire de vivvres, Mons^r de Navez, ast faict grande assistance et solagement aux pouvres subjectz de la Comté de Vianden, avecque plus ou pour le moins d'aussi grande diiigence come si fussiont esté serviteurs gagés de vostre Excell. ; aussi se sont montrés les Coronelles Schawenburch et le Comte de Lodron fort affectioné

¹ cc. ² à point. ³ ils y.

1567. ver vostre Excell. et ses vassaulx. Mons^r d'Aremberg me
Août. dict entre aultres propos que il confirmoit encoir seu que
ill avoit dict à Mons^r d'Aigemont volor escrire à vostre
Excell., s'offrant beaucoup pour le service de vostre Ex-
cell. et de Mons^r de Buren. Mons^r le Comte de Horne vint
le 20 de se mois [achevio] le soir après sept heures
avecq 4 ou 5 personnes descendre au logis de Mons^r
de Buren, et lui donna le Duck heure le lendemain de par-
ler à lui, que fust ver les dix heures devant disné; ile re-
turnast seul disner avecque Mons^r de Buren. Ver le soir
vint Mons^r de Mansfeldt par la poste baiser les mains au
Duck; Mons^r de Horne l'alla trouver sur la place en en-
trant devant sent-Jacques, et alliont ensemble ver
Mons^r le Duck. Mons^r de Mansfeldt, après lui avoir besé
les mains et quelques devises¹ print congié et partie de re-
chieff ver Brusselles, et Mons^r de Horn print aussi congié.
Le Conte de Mansfeldt, passant par devant Sen-Jacques,
anvoioit ung gentilhome visiter Mons^r de Buren; son
filz, le Conte Charle, le vint saluer avecques plusieurs aul-
tres gentisomes et Capitaines de sa charge. Le soir alla
Mons^r de Horne soupper avecq Mons^r de Megen,
Mons^r d'Aremberge et Mons^r de Berlemontt. Le lende-
main ver les 3 heures avant son partement me dict que
ill avoit ressu contentement du Duck d'Alwa, et que après
que il avoit esté visiter mons^r de Nuenar et l'avor con-
solé en son doeulle, s'en retourneroit en Bruxelles. Ill
me dict aussi que le gran prieur de Sent-Jan, filz battart
du Duck d'Alwa, l'avoit requis pour lui recouvrer ung
bon chevall de pass, dont me samble, toutte fois à cor-
rection, si vostre Excell^e en avoit ou en scavoit recou-

¹ conversations.

vir et lui anvoier, ou par Mons^r de Buren, peult estre 1567.
vandroict appoin là où l'on s'en doutteroit point. Don ^{Acéti}
Zaar, frère du marquis de Pescaire, avoit veu ung double
tortau que Alendorff avoit donné à Mons^r de Buren,
fit demander si ill n'ettoit à vendre, et ne servant le dit
chevall pour la personne de Mons^r de Buren, le lui anvoia
par Jan Baptista; ainssi lui vint le lendemain mesmes re-
mercier avecque beaucoup de cortosyez et présentations
de son service à vostre Excellence et à Mons^r de Buren.
J'ai heu communicacion avecque aulcungs capitaines
Espangnoz et Italliyens, demandant du partement de
vostre Excell^{te}, ainssi leur ei en particulier dict quelque
resons, desquelles ettiont ebeihies, disant que n'aviont
jamays owi telles resons. J'ai aussi parlé avecque le
mestre de poste d'Espangne ou du Duck d'Allwa, nommé
Artas de Noort, natiff de Wallwick¹, se disant affectioné
serviteur de vostre Excellence; m'a dict, quant ill arasts
quelcques nouvelles, en fera part à vostre Excell.; je lui ei
dict là où ill les adresserast. Je vois le tamps que court
hecqung pour soi, Dieu pour nous tous; par quoy, à
correction, me semble que ne seroit poin mauvez que vos-
tre Excellence eusse aussi quelque intelligence avecque
le Duck d'Allwa, tant pour vostre Excellence que pour le
bien de ses vassaulx, par quelque personne de qualité,
comme Mons^r d'Arbaix ou samblable, que vostre Excellen-
ce trouverroit convenir à se², car estant loing de l'oreille
loing de la mémoire, si illenniast³ aulcuns d'autorité pour
rafrechir la mémoire. Mons^r d'Egemont, Mons^r le Duck
d'Arscott, Mons^r d'Aremberge, Mons^r de Berlemont,
tous m'on dict, là où s'offrirast occasion que poron faire

¹ Waalwijk. ² il n'ya. ³ ce (cela).

1567. service à vostre Excellence, à son fils et pour ses affaires,
Août. que s'i emplieront tous volenti, mes en ce temps chesquung
ast affair de son propre à cause des cherges, parquoi ung
particulir poroist mieulx vacquer. — Monsieur, j'ei
escript seeste en haiste, parquoi supplie vostre Excellence me
pardonner si elle est mal escript et en confusion trop éten-
du et prendre plus de regart à l'affection de léall serviteur
que à l'écript. J'espere que Dieu nou dorra sa grâce et
bone matère pour pouvor continuer à vostre Excellence
des écripts de pardessà. Aiant heu' se porteur haiste, Mons^r
de Buren n'a seu fair son debvor ver vostre Excellence
par son écript, ainsi m'a chergé de fair ses très humbles
recommandations en la bone grâce de vostre Excellence,
et se port fort bien, Dieu mersi De Louvaing le
22 d'augeust.

le très humble et très obéissant serviteur de
vostre Excellence,

HENRI DE WILTPEDGE.

A Monsieur, Monsieur le
Prince d'Oranges, Conte de Nassau.

LETTRE CCLXXXIV.

*J. de Hornes, Baron de Boxtel, au Prince d'Orange.
Se défiant du Duc d'Albe, il songe à quitter le pays.*

* J. de Hornes fut un des premiers signataires du Compro-
mis (voyez Tom. II. p. 60); en 1572 Gouverneur de Dordrecht.

Monseigneur, j'estoy d'intention, comme vous avoy
en.

escript, d'aller en ma terre de Bassignys en France, mais 1567.
l'on m'a conseillé que je m'en gardis bien, car l'on ne y **Août.**
sera seurement avant longtems ; qui a esté cause, après
avoir veu Madame de Rogendorff, ma belle-mère et mes
enfans, d'estre retourné en ma maison sans avoir veu
Mons^f de Noercarmes, car il estoit parti au devant du
Duc d'Alve en Luxenborch, et ne suis guerre demeuré
en ma maison, ains parti vers ce pais de Clèves, compo-
sant desn égoces avecque le S^r de Gronstein, mon beau-
frère, jusque à ce que je verray les deseings du dit Duc
d'Alve. Beaucoup de seigneurs et gentilhommes sont esté
au devant de luy, entre aultres Mons^f l'Admiral, comme
m'a dict Mons^f le Conte de Nuenar. Je crains que le dit
Ducque faict grand recueil à aulcuns, que la fin serast
aultre. L'on a prins beaucoup des prisonniers à Boisle-
ducque, oultre que l'Evesque avoit persuadé au peuple
de revenir, se confiantz sur la bonté et miséricorde du
Roy. Dieu veulle quelquefois consoler ceste pouvre pa-
trie et tous désolez. L'on m'ast escript qu'il y ast une
grande joye entre les femmes, tant à Brusselles que ail-
leurs, pour la venue des Hispaignols Jay
pris une résolution pour mon faict et est que je fay
tout effort de scavoir si l'on poulrast estre seurement en
ma maison : si ainsy est, me retireray en une des miennes
le plus abstractement que possible sera ; sinon, regarde-
ray de chercher quelque résidence en desoubs ung aultre
Prince, et vous assure, Monseigneur, que, en quelque
lieu que je soye, y auerez ung vray fidèl serviteur tant
que je vive. Je suis venu en ce lieu visiter Mons^f le Conte
de Nuenar en son deuil, lequel a faict certainement une
très grande perte ; je ne doubte nullement de la salvation

1567. de la bonne dame défunte, car c'estoit ung vray exem-
Aott. plair de vertu. Voilà, Monseigneur, ce que vous scaue-
roy escripre pour ceste foys et feray la fin avecque offre
de mon très humble et perpétuel service . . . De Vli-
mersen', ce 26^{me} de august.

Vostre très humble, très obéysant
et fidel serviteur,

J. DE HORNES.

A Monseigneur, Monsieur le Prince
de Orange, Comte de Nassau.

A Dillenborch.

Le 5 septembre le Prince écrit de Dillenbourg au Comte G. de
Schwartzbourg : « So will gesagt werden das der Bischoff zu Mün-
ster in seinem Stiffte dennjenigen so ausz denn Niederländen kom-
men, auszgebieth, und ihnen 24 stundt zum abzug gestatte,
und ist zu besorgenn, da einer solchen Anfang macht, es
werden andere zum nachvolgen sich gleicher gestalt leichtlich
reitzen und bewegen lassenn. » († M. S.) Du reste la lettre n'a
rien de remarquable.—Le 14 septembre naquit le célèbre Maurice.

Sur une feuille contenant des nouvelles des Pays-Bas on lit rela-
tivement à l'emprisonnement des Comtes d'Egmont et de Hornes,
qui eut lieu le 9 sept. « Des andern tages seint etliche fürnehme
Bürger in guter antzall zum Herzogen von Alba gangen, und die
ursachen solcher beschreibter hernn zu wiszen begert, daruff ihnen
bemelter Hertzog annwortten lassen, er lasz itzundt sein krigs-
volck von Spaniern, Italianern und Deutschen zusammen ziehen;
sobalt das leger geschlagen, so wolt er ihnen ir andwortt ge-
ben. » († M.S.).

Le Duc d'Albe dans une lettre du 14 sept. écrit au Duc Henri le
jeune de Brunswick qu'il a du procéder à cet emprisonnement :

1 Vrijmeurbeim (voyez p. 119 l. 11).

• der Hoffnung zu Gott dem Almechtigen sie werden sich vielleicht
• leicht dieser bericht und anschlag mit gutter wahrheit, ihrer
• ehren notturfft nach, so woll zu entschuldigen wissen, als wir
• ihnen solliches nicht weniger dan ob es unsern leiblichen Vatter
• betreffen were, herzlich gehrn gönnen wollten. » († M.S.).

LETTRE CCLXXXV.

*Marie, Comtesse de Berghes, à sa mère la Comtesse
Julienne de Nassau. Sur ses inquiétudes et ses dangers.*

Wollgeboren fruntlich hertz alltterliebteste fraw moder..... Der Herr schicke Sein göttlich gnade, den wir woll huffen¹: dan wir, Gott erbarms, in grossem leitten und jamer itz sein und nitt ein augenbleick verzeicherunch haben, dan allen augenbleick warden² sein mitt dei kob³ geuomen zu werden, dan men all feincht⁴ was man bekommen kan; fraw und man, er gett neimantz fri, her oder knecht, als E. L. woll gehört hat wei men meher⁵ van Eickemont und dem van Horn so ellenttich gefanen hatt, und sei itz verfourtt. Der Van Eickemontt iss nach Gentt gefourtt, und der Van Horn nach Dornich, und ser hartt verwardtt. Man sacht ach⁶ nu for gewiss das der von Mechen ach gewardtt werdt in sein haus, beissolanch⁷ das er gesont iss, so soll men in ach⁸ verfourren, dan er noch gar schwach iss. Der van Manssfeltt, satt⁹ men, hatt men ach die hauff abgenamen. Es gett fast überall; ich kan E. L. nitt genoch geschriffen in was forchen⁹ ich ben mitt mein hertzleiben Hern, dan men so grosse leiste uff S. L.

¹ bedürfen. ² erwartend. ³ kopf. ⁴ fängt. ⁵ Mijuleer. ⁶ auch. ⁷ bis so lang.
⁸ sagt. ⁹ fürchten.

1567. lecht das ich all forch das S. L. in merer ungemach¹ ko-
Septembre. men sall, und ein eider ritt² S. L. das er sich nicht
aus dem haus geben sall [was er] so bein ich all in zu
grosse banicheitt das sei meinher ach noch bekomen
sollen; dar in der Allmichtich for behütten will. Ach!
mein alltterliebeste fraw moder, wer ich doch so gelück-
lich das ich ein aur³ bei E. L. sein mücht, um mich mitt
E. L. zu beratten wei ich doch es beste dun soll; dan
ich wiss nitt was ich anfancken sall; dan, wor ich mich
heim ker oder wendtt, so ist nicht dan all widerwerdich-
heitt, und hab jtz keine seittelich drost³ in disse läntten,
dan gan ab ich neimmantz zuhörtt, dan nu mein leib-
schwester dott iss, hab ich gar kein drost oder behülff,
dan ich es nu all an den fremden suchen muss.
29 Sept.

E. L. underdeinnich dochter derwill⁴ ich leb,
MARIA VAN NASSAW.

Der Wollgeboren Fraw, Fraw
Yuleyana, geboren von Stolberch,
Grefin zu Nassaw, Catzenellenbo-
chen, etc. meiner hertzlieber
fraw moder.

Le 29 octobre le Prince écrit de Cassel au Duc Henri de
Brunswick pour lui recommander vivement les intérêts des Com-
tes d'Egmont et de Hornes († M.S.). Le Duc répond de Wolfen-
büttel le 5 nov. d'une manière extrêmement vague (* M.S.).

Le 1 novembre le Landgrave Guillaume écrit de Cassel au
Prince: « *In summa* es stehen die sachen uff der Religionsver-
» wantten in Franckreich part fast übell, und hatt uners bedünc-
» kens mehr ein gestalt einer *Rebellion* als einer pillichen forde-

¹ rathet. ² Stunde (*nur*). ³ zeitlichen Trost. ⁴ so lange (*terwijl*).

• rung; sonderlich werden E. L. aus dem allem befinden das an 1567.
• dem geschrey das der König den 2 oct. gefangen sein soltt, Septembre.
• nichts ist, undt solchs noch in weitten *terminis* stehtt. » (*M.S.).

† LETTRE CCLXXXVI.

*Albert, Duc de Bavière, au Comte de Hoogstraten. Sur
l'emprisonnement des Comtes d'Egmont et de Hornes.*

*: Albert III, surnommé le Magnanime, né en 1528, Duc
régnant depuis 1550, gendre de l'Empereur Ferdinand, et zélé
catholique. — La détention des Comtes étoit généralement con-
sidérée comme faite au mépris des privilèges de l'Ordre de la Toi-
son d'Or.

Unsern günstlichen grusz zuvorn, wolgeborner beson-
der lieber. Wir haben Ewer schreiben, unter dato Cölln
von 22^{ten} Septembris ausgangen, ahn heutt woll entpfan-
gen, und nachdem unsz erst in diesen tagen die Grevin
von Egmont bey einem aignen Curir, den sie nach Wien
zu der Kay. Ma^t geschickt, eben dieser sachen halben
geschrieben, haben wir daruf die Kay. Ma^t schriefftlich
ersucht, des verhoffens es werde den verhaften zu guet-
tem kommen, dan wir inen diesen wiederwertigen zufall
nicht vorgönnen. Das wir aber dem Ducq d'Alba oder
der Gubernantin, Eweren guetachten nach, dismals schrei-
ben sollen, das will unsz weder vor thunlich, noch
ausztreglich ansehen, dan wir längst von gedachten
Ducq d'Alba schreiben entfangen, das er die verstric-
kung beider Graven ausz sonderm der Kön. Würden be-
vehelich vorgenommen habe; derwegen truegen wir woll

1567. **sorge** unser schreiben an diesen baiden örthen ohn frucht
Octobre. sein: so wiszen wir darzu die ursach nicht warumb sie
verstrickett worden, können dero halben desto weniger
unsz irer nach der zeit ahnnemen, ob wir woll sonstet
dasjenige was des ordes *statuta* mittbringen, do was an
unsz gelangen solte, zu erhalten helffen, so willig als
schuldige seindt. Wir wolten aber rathen sie hetten un-
sere ordensbrueder, soviell deren itz bey der handt sein
könten, in desto mehrder anzall gen Brüzell gethan, und
diese ding mitt gemeinem zeitlichen rath bedacht, wie
den verstrickten zu helffen sey; dragen doch danebent
die beysorge, es werde vor der Kön. W. herüberkumpt
nitt woll etwas fruchtbars auszurichten, noch zu erlan-
gen sein. Wolten wir euch zur andtwort gnediger mei-
nung nitt bergen. *Datum* Augspurgk den 12^{ten} ocktobris.

ALBRECHT HERTZOG ZU BAYERN.

(Scripsit manu propria)

Ahn Wolgeborenen unsern besonder
lieben Grafen zuw Hochstraszen.

* LETTRE CCLXXXVII.

*Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Sans
donner des conseils très positifs, il l'engage à éviter une
rupture complète avec le Roi.*

Unser freuntlich dienst zuvorn, hochgeborner
freuntlicher lieber Oheim, Schwager und Gevatter.

Wir seint von unserm oberhauptmann in Düringen', rath 1567.
und lieben getreuer Erich Volckmarn von Berlebschen, Novembre
undertheniglich in schriften berichtet was E. L. ime, etzlicher
püncten halben davon E. L. mit uns persönlich zu
reden willens gewesen, gnediglich und vertrewlich ver-
meldet und angezeigt haben, und anfenglich hette E. L.
der so freuntlichen dancksagung kegen uns nicht ge-
dörfft, sintemal wir E. L. in deme und vil mehrern
freundlich gernne wilfaren. — Sovil aber die sechs oder
siben pünct betrifft, so uns E. L. vertrewlich zu erken-
nen gegeben und unser rathlichs bedencken darunter bit-
ten und suchen, sollen E. L. ir gantz und gar keinen
zweifel machen das wir nicht alleine itzigen E. L. zu-
standt von hertzen ungerne sehen, sondern do wir auch
E. L. in denen sachen etwas guts rathen könten, das wir
es mit sonderlicher begirde zu thun geneigt und willig
waren. Wir müssen aber bekennen das diese sachen und
sonderlich der ander und dritte artickel von der hülffe
und confaederation (1) so E. L. angebotenn worden,
dermassen wichtig, gros, geverlich und bedencklich seie,
das wir uns auf den einen oder den andern wegh keiner
entlichen meynnung wol entschliessen mügen, dan wir
jhe gerne E. L. das beste rathen und dahin sehenn wolten
das E. L. sambt dero freuntlichen hertzliebsten gemahl
und kinderen, bei der wahren Christlichen religion, Iren
länden und leuten bleiben, und bei der Kön. W. zu His-
panien ausgesönet werden möchten. Es ist aber, der

(1) *confaederation*. Il s'agit sans doute de propositions faites par l'Amiral de Coligny et le Prince de Condé: voyez p. 134, l. 5, et p. 143.

1567. umbstende halben, so uns E. L. geöffnbar, dermassen
Novembre. geschaffen, das wir keine beständige mittel oder wege
darzu finden, in betrachtung das E. L. bei dem einen
und dem andern theil, wo sie es angreifen, in beschwer-
lichen verdacht und nachrede gesetzt werden, und sonder-
lich da sich E. L. gleich mit der Kön. W., als Irer Obrig-
keit, in ichteswas einlassen wolte, das Sie doch, irem be-
richt nach, keine hoffnung einiger milderung hat, es sei
dan das Sie den aidt wie andere hern und underthänen
leisten, dessen sich E. L. hiebevorn verweigert und mit
Christlichem guten gewissen nicht leisten oder schweren
können. Da aber dasjenige erfolget, davon der sechste
punct meldet, das nemlich die Kön. Würde E. L. mit fei-
nem gnedigen und freundlichen schreiben ersuchte, das
sich E. L. widerumb zu irer Kön. W. oder ins Niderlandt
wenden solte, und ire Kön. W. würden E. L. solchs mit
königlichem glaiten¹ dermassen versichern das sich E. L.
nichts zu befahren, so schepffeten wir noch eine hoff-
nung das E. L. sachen zu einem guten ende gebracht
werden möchten, wiewol uns hirkegen das ander, so
deme zu wider ist, welchs E. L. von irer Kön. W.
Cämmerlingh vertrauwet worden, schreckt und irre
macht, das wir uns nicht darein zu richten wissen. —

Damit aber doch E. L., dero begeren nach, unser be-
dencken freundlich eröffnen, so wil es, unsers ermessens,
fürnemlich auff dem beruhen, weil E. L. selbst am besten
bewust ist was Sie vor dieser zeit und bei denen ver-
änderungen der Niderlande gerathen oder gehandelt, und
wie weit Sie sich mit iren Ordens Verwandten oder auch
anderen herren eingelassen haben, und was Sie, vermöge

¹ Geleite (*sauv-conduit*).

Irer pflicht damit Sie nicht allaine der Kön. W. per- 1567.
son, sondern auch dem Vaterlandt verbunden sein, zu Novembr
thuen schuldig sein mügen, das Sie darauff Ir, Irer Ge-
mahl, kinder und armer underthanen bestes selbst erwe-
gen, und wie in solchen hohen, wichtigen sachen gesche-
hen musz, darinne frembder leute rath schwach und un-
gewisz ist, bei sich entlich statuiren und schliessen was zu
thuen oder zu lassen. — Dan solten wir E. L. rathen gute
bequeme gelegenheit und occasionen, so zu abwendung
des Vaterlandts gemeinen dienstbarkeit und erhaltung E.
L. lände und leute dienstlich, auszuschlagen, oder aber
sich in sachen einzulassen, so dero gewissen beschwer-
lich, auch der ehren nachteiligh wehren, wie wir dan ver-
mercken das E. L. Irer freunde, der brabantischen gefan-
genen herren halben, anliegen und bedencken haben, das
wolte uns keins wegs zu thun gebühren. Hirkegen aber
darzu zu rathen das E. L. sich wider die Kön. W., als
iren natürlichen Erbherren, aufflehnen solte, wolte
nicht weniger bedencklich sein unnd würde dasselbig
allerley gefhar auf sich tragen. So können wir auch den
rechten grundt aller sachen, wie sich die in Niederländen
und der Chron Franckreich begeben und zugetragen
haben, nicht wissen(1); E. L. aber selbst ist der anfangh
und grundt aller der dinge am besten bewust, auch die
personen und confederaten so hirunter begrieffen, die
rath und anschlege, und ob es ohne mittel eine religion-
oder rebellion-sache sey, item das vermügen und andere

(1) *wissen*. En général cependant l'Electeur étoit bien in-
formé; entr'autres par les lettres fort instructives de *Languet*, qui
le tenoit régulièrement au courant des affaires de la France et
des Pays-Bas.

1567. umbstende, wie es auszufueren, eigentlich bekant, darauf
Novembre. der grundt zu setzen und etwan das heill wider das Spa-
nische gesinde (darmit fast keine benachbarte nation zu-
friden ist) zu versuchen sein möchte, wie es von den
französischen herren vorgegeben wirdet. — Aber wie
deme allem, so stellen wir zu E. L. besseren bedencken,
ob nicht ein mittelwegh sein solte; E. L. wehren noch-
mals wie bishero stille gesessen⁽¹⁾, und hetten etwan die
Kay. Ma^t umb allergnedigste intercession bey der Kön.
W. zu Hispanien undertheniglich ersucht, damit E. L.
neben deren Gemahl, wider Ir gewissen, nicht gedrungen
und bei Ire länden und leuten geruiglich gelassen werden
möchten. Was wir nuhn darbey vor unsere person auch
thuen und E. L. freundlich befördern könnten, an deme
wolten wir gantz keinen mangel erscheinen lassen.

Was dan den vierten und fünfften punct betrifft, das
E. L. hiraussen in Deutschlandt etzliche güter zuw E. L.
Gemahls leibgedinge keuffen und an sich bringen wolten,
können wir nicht wissen was der Graven von Mansfeldt⁽²⁾
gelegenheit mit den benanten Heussern sein wolle, und
stehen dieselben dinge, der gleubiger halben welche
nicht allein unsern consensz sondern auch die hülffe
erlangt haben, sehr weittleuftigh. E. L. werden aber
denen sachen und ob sie nicht mit besserer Irer ge-
legenheit zu anderen richtigern und bequemern keuffern
in Deutschland schreiten möchte, wol weiter nachdenc-

(1) *stille gesessen.* Heureusement, en demandant les avis de l'E-
lecteur, le Prince ne s'obligeoit pas à les suivre. *Das stille sitzen*
n'eût pas été très favorable à la cause des pauvres Chrétiens opprimés.

(2) *Mansfeldt.* Les Comtes de Mansfeldt, dont une branche s'é-
toit établie dans les Pays-Bas, habitoient la contrée du Hartz.

ken; dan wie es mit dem ambt Sachssenburg und den 1567.
fünff und dreissigh tausent Thalern, so E. L. Gemahl Novembre.
und dero Erben darauf verschrieben sein, eine gelegen-
heit habe, nemlich, das es auf des gefangenen Hertzog
Johan Friederichen todesfahl gerichtet, solchs ist E. L.
unverborgen, und wurde sich sonder zweivel Herzog
Johans Wilhelm, aus denen und andern ursachen, mit E.
L. in einen wiederkauff einzulassen bedencken tragen;
jedoch stehet zuw E. L. gefallen was sie derhalben ver-
suchen und mit seiner Libden handeln wollen; den vor
unsere person vermercken wir freundlich das E. L. ge-
neigt Ir Gemahl, unsere freundliche Muhme, Tochter
und Gvatter, durch solche oder andere wege, ires leib-
gedings halben, freundlich zu versorgen. — Letzlich sovil
E. L. sohn anlanget, könnten wir E. L. nicht rathen (1) das
Sie denselben itzo und bei werendem diesem tumult (son-
derlich weil E. L. landt und underthänen biszhero vom
Duca de Alba noch nicht beschweret worden) abförder-
ten, sondern solte, unsers erachtens, besser sein E. L.
sehen noch ein weile zu was weiter erfolgen wolte, dar-
nach sich E. L. alsdan ferner zu richten: jedoch werden
E. L., als der Vater, Ir anligen hirinne selbst auch am
bessten wissen.

Und weill E. L. die verschonung ires landes und un-
derthänen gar nicht zu E. L. besten gemeint zu sein be-
sorgen, so solte nit unratsamb sein (da es nicht albereit
geschehen) E. L. hette sich bey Kön. Wirden oder dem
Duca de Alba aller gelegenheit erkundet und umb erle-

(1) nicht rathen. Le Comte de Schwartzbourg avoit donné de
meilleurs conseils : voyez p. 119.

1567. rung, was sie sich Irer person, lände und leute, auch ge-
Novembre. wissens halben, zu vorsehen haben solte, angesucht, ob
etwan E. L. etwan dardurch mehr nachrichtung erlan-
gen möchte.

Dieweill uns auch E. L. antzeigen lassen, das Sie sich der
religion halben gegen der Kön. Wirten ercleret haben,
so möchten wir dieselbigen erclerung (da es E. L. nicht
bedencklich) und was daruf zur antwort gefallen, gernne
berichtet sein. Wolten wir E. L. zu freundlicher eröffnung
unsers begerzten bedenckens, hinwieder nicht verhalten,
und seind E. L. freundlich zu dienen geneigt. *Datum*
Dresden, den 26 novembris.

AUGUSTUS CHURFÜRST.

Dem Printz zu Uranien . . .
zu S. L. aigenen händen.

LETTRE CCLXXXVIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau.

Mon frère, je vous amvoie si joint un paquet de let-
tres qui j'ey receu ce soir: vous le porres lire et ce que
trouveres convenir en faire part à Monseigneur le Lan-
grave avecque mes humbles recommandations à la bone
grâce de son Excellence. Le Conte Palatin Wolfgang m'at
amvoié un sien conselier pour me dire quelque chose de
sa part; je l'ay adjourné pour demain au mattin; si il me
dict quelque chose, le vous feray scavoir. Je vous prie,
mon frère, voloir faire souvenir au Conte de Schwartz-
zenbourg voloir amvoier quelque un vers le Roi de Den-

remarck pour l'affaire que savez, et si il est parti, luy en 1567.
voloir escrire le mesme, aussi lui faire souvenir de l'éve- Novembre.
schir que saves, affin qu'il dépesche ce deux chosés avant
son partement. . . . De Ziehenam', ce xxvij de novem-
bre A° 1567.

vostre bien bon frère à vous faire service,

·GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Monsieur le
Comte Louys de Nassau.

Le 10 décembre le Landgrave Guillaume de Hesse écrit de Cas-
sel au Prince relativement au combat de St. Denis, du 10 nov.
• Auch derguth allt hellt der Connestabel ist, wie eynem ehrlichen
• man gepürt, uf der wallstat liegen plieben . . . Wir hoffen zue
• Gott, dieweill die Kön. W. die gefangene Matamma te Roy,
• welche des Ammirals schwester und des Prinzen von Condé
• schwiegerfrau, und ein sehr berette und geschickte fraw ist,
• die auch den hievorigen krieg hat vertragen helffen, beneben
• dem Canzler zue den Condischen geschickt umb fridden zu hand-
• len, sie werden etwas fruchtbarliches ausrichten. » (*M.S.).

LETTRE CCLXXXIX.

*C. V. Coornhert au Prince d'Orange. Sur la possibilité
de transporter le commerce des Pays-Bas à Emden.*

*.† Clement V. Coornhert étoit, comme ses frères Thierry et
François, dont le premier est célèbre dans l'histoire, et de notre litté-
rature et de nos dissensions théologiques, un partisan zélé de la

† Ziegenhain (?).

1567. cause des Pays-Bas et de la Réforme. Tous trois étoient ou furent bientôt en correspondance avec le Prince. *V. Meteren*, p. 59. — Décembre. Emden étoit un excellent refuge pour les Réformés. Déjà en 1519 le Comte Edzard II avoit embrassé les opinions Evangéliques. Après la mort de son fils Ennon, l'Empereur Ferdinand donna, en 1558, l'investiture du Comté aux trois fils de celui-ci; quoique, suivant la disposition de leur grand-père, l'aîné seul, Edzard III, auroit dû la recevoir. *Art de vérifier les dates*. — Cette lettre est probablement écrite vers la fin de 1567.

Edele Doorluchtigen en grootmogende heer myn heer Prince van Orangien etc. mynen genadigen heer, ick en weete uwer Excellentie zonders nyet nyeus te scriven, dan dat alhier groote benautheyt is onder den cooplyden en allen gevluchten; konne wel peysen dat het op anderen plaetsen daer gevluchten zyn, van gelycken is, zonderlinge den coopman die bekants bijnae geheel desperaet is, en dagelix onder den anderen raetslaegen hoe zy't aenstellen sullen ende waer zy met den anderen trecken en woonen willen, daer zy haeren concientie en handel vry sullen moogen leeven, waer af eenigen hier ter plaetze gaerne zouden willen blyven wonen, maer sorgen dat sy cooplyden in desen stadt Emden van den hertoch van Alva belegert zoude moogen werden: dit dus by my zelfs overgeleyt hebbende, vynde ick aen dese plaetze ofte stadt Emden begaeft te zyn met een scoone diepte uitter zee hier voordien stadt te coemen haevenen, met noch een scoone ryvier en goet lant (nae mynen bedunkens) zo zeer wel bequaem omme den gansen handel van den Neederlanden alhier tot Emden te trecken, als men in eenigen plaetzen in den gansen Chrystenheyt daer ick af weet zoude moogen vynden, met beloffenisse van zeeckere privilegien en vryheden tot dien dienende, daer ick

zeeckere middelen toe hebbe, myn bedunckens den hee- 1567.
ren hier wel geven sullen willen, zoo desen benautheyt Décembre.
dus zoude willen volgen, dat door dien allen den handel
van 't Neederlant tot nyet coemen wil. Ick peynse wel
dat het U Excell. noch wel voorstaet, in wat last het hof
van Breusel was al eer zy den Engelschen nationg weder-
omme van Emden creegen (1) en hoe haest het nou vol-
gen zoude moogen, dat den eenen natie den anderen
volchden, omme den vryheys willen in als, ende dit al
onder den pretextie van den Ausborgsche Confessie,
by zoo verre den Neederlanden en luyden door bevel
van den Ko. M^t en door 't toedoen van den hertoch van
Alva (zo hy Alva alrede begonnen heeft) voort bedorfven
werden en tot den wtterste¹ ruyne coemen willen, ende
alzo voor deser tydt het oprechte woort Goodes wt² den
landen verstooten en verjaecht wert, en men het woort
Godes in den zelfden Neederlanden nyet en willen ver-
draegen, zoo schynt het wel, dat Godt Almachtig met
al dusdaniche middelen en anderen, den Neederlanden
zoo plaegen wil dat het tgeene dat tot deser tydt toe in-
den zelfden landen gout geweest is, dat zelfde gout tot
loot maecken wil, en beroefven den landen alzo voort
van allen neeringe en welvaert, alzo den coopman en
hantwerkers haeren leeven en goederen gaerne vry be-
geeren te hebben, en daeromme onder den Spaense In-
quisitie en den getuygenisse van twe valsche scelmen
nyet en sullen willen setten ofte periculeteeren, waer
door het schynt dat eenen yder hem wydt en zyt needer

(1) *creegen*. Le Roi d'Espagne avoit eu des différends avec l'An-
gleterre touchant le commerce des Pays-Bas. Voyez Tom. I, p. 243.

¹ wtterste. ² uit.

1567. setten sallen, zoo en heb ick nyet coenen laeten U Excell.
décembre. hier van te adverteeren en oock nyet te doen dan by avys
van U Excell., zoo den Neederlanden immers bedorfven
zoude moeten werden en ten quaetste willen vallen, zoo
waer als hier voor U Excell., beyde de Graefven van
Emden en myn een groote profyte te haelen; want desen
stadt alzoo te ordoneeren staet datter diergelycken soon-
heyt ofte van sterckheyt op der aerden¹ gevonden zal wer-
den in welke sulcke stede een coopman en hantwercker
gaern sal willen wesen; van dit een weet nyemant ter
werlt, U Excell. is nae myn den eersten en den laesten van
dese contscap; maer ick verhoope dat U Excell. met an-
deren goeden heeren, door den hulp van den Almachtigen
Godt, eerlang wat anders wtrecten sal, dat onse
saecke in't vaderlant vallen wil, dat dit nyet nodich zyn
sal; bidde U Excell. oytmoedeklycken een weynich ant-
worts te mogen hebben omme te surceren offte by U Ex-
cell. te coemen, hiermeede zoo bevele ick U Excell. den
Almachtigen Godt.

Uwer Excellentie goetwilligen dinaer,
CLEMENT VOLCKHERTZ COORNHERT.

Aen Mynheer Mynheer den Prince
van Orangien, mynen genaedigen heer.

Le Prince écrivit en décembre de Siegen une lettre avec l'adresse
suivante: « Eersaemen besunderen mynen lieven ende bemin-
den N. Volckart, Secretarius der stede van Haerlem en ter
tydt tot Emmerlyck. » Il l'invite à se rendre vers lui à Dillen-
bourg (* M.S.).

¹ Il semble manquer une particule négative.

† **LETTRE CCXC.**

*Le Prince d'Orange à Auguste, Electeur de Saxe. Réponse
à la lettre 287.*

Durchleuchtiger hochgeborner Churfürst. E. G. seyen 1567.
unser gantz willige dienst allezeit zuvor, Gnediger Herr. Décembre
E. G. ahn uns denn sechs und zwanzigsten tag nehists-
verschiedenen monats Novembris ausgangen schreyben,
haben wir den zehenden dieszes empfangen und verlesen
und anfänglich darausz mit sonderm wolgefallen gespürt
das von E. G. in ungunst nicht auffgenommen worden ist,
das dieselbige wir bei Irer hochwichtigen geschäften, mit
denen sie insonderhait zu yetziger zeit (wie wir wol
erachten können) vast ohne underlasz bemühet und be-
laden seint, unserer anliegenden sachen vertrewlich zu
ersuchen und umb mittheylung Ires gnedigen rhats und
bedenckens zu bitten, uns nicht habenn geschewett,
vor welche gnedige und gute zuneigung wir diszmal (wie
billich) derselben zum höchsten danck sagen, mit erbie-
thung, wo uns (wie wir stettigs hoffen und begeren) ge-
legenheit vorkommen würde uns gegen E. G. der gebü-
re nahe danckbar und gehorsamb zu erzaigen, das wir
uns zu Irem dienst yederzeit nicht allein willig finden
lassen, sondern dartzu auch vielfältiglich verpflicht gern
wollen erkennen und bekennen. Esz mögen auch E. G.
uns gewiszlich glauben, das wir dieselbige mit so weith-
laufftiger und aigentlicher anzaige desjenigen, so sich
verläuffen und zugetragen, ungerinn bemühet hetten, wo
wir solches zu thun uns nicht schuldig erkent und aus

1567. sonderm zu E. G. habendem vertrauwen, nach gestalt
Decembre. und wichtigkeit der sachen, vor eine hohe nottürft ge-
achtet hetten, in solchen hochwichtigen, bedencklichen
und gefährlichen sachen, ohne E. G. vorwisszen, nichts
schliesslich vortzunehmen, und das umb soviel desto
mher, dieweyl ausz allerhandt erheblichen vermutungen,
gantz höchlich zu besorgen stehett, das die ytzthwerende
erbärmliche und gefährliche unruwe, so sich von tage zu
tage leyder ye lenger ye mher erregt, nicht alleyn Franck-
reich und die Niederlande, oder uns und unsere mitt-
verwandtten (wie sich ansehen lesset), sonder in gemein
und zwar in kurzem über alle zuversicht, wol die gantze
Christenheit (wo solchs durch sondere versehenung des
Almechtigen nicht vorkommen würde) leichtlich belangen,
und also in die lenge zu eynem allgemeynen unwieder-
pringlichem nachteyl und schaden möchte gereichen.

Dieweil dan, gnediger herr, E. G., über vorige uns er-
zaigte gutthaten, sich diszmal auff unnszer geschehenn
bittlichs anlangen, so gantz williglich bemühett und
ungeachtet aller irer hochwichtiger eigener geschafft,
nicht beschwert habenn dasjenige so auff die vorge-
tragene püncten zu baiden theylen zu bedencken stehett,
in irem ahn uns ausgangenen schreiben auszfuerlich
und wolbedechtlich zu erwegen; und gleichwol uns, nach
vleissiger erwegung der sachen, gelegenheyt und umb-
stende, auch gebürlicher betrachtung der sonderbarer
verpflichtung damit wir unsern Ordensverwandten
oder auch anderen hernn ethwan zugethan sein niöchten,
das schliesszen heimzustellen; so können wir nochmals
nicht underlaszen E. G., vor solche Ire gehabte mühe,
zum dienstlichsten zu dancken und darneben derselben

ferner, soviel die angeregte Confoederation oder ver- 1567.
pflichtung belangen thut, vertrewlich anzuzeigen das Décembre.
wir mitt den obgedachten hernn uns gar in keine bündt-
nüs noch obligation eingelassen haben, wiszen uns auch
weder gegen sie noch yemandt anders ferner verpflichtet,
dann allein inn deme, das wir, wie einem yeden Christen
zu thun gebuertt, uns gewizens halben schuldig erkennen,
auch von gantzem hertzen geneigt seindt das jenige, so
zu pflanzung götlicher ehrenn und wolfarth desz neh-
sten, sonderlich aber derenn so umb Gottes worts wil-
len unschuldig hien und wieder vervolgt werdenn,
dienstlich sein mag, unserm besten vermögenn nahe ge-
bürtlich zu befürdern, und desz gemeinen Vatterlandts,
auch anderer unserer beträngten freunde undt verwand-
ten wolfarth und freyheytt soviel mit ehren und billig-
keytt beschehenn kan, erhalten zu helffen. Derhalben
wir uns den mittelwege, so von E. G. vorgeschlagen
worden ist, nemblich das vielleicht rahtsamb sein solt
hinfürter wie bisz anher geschehen ist, still zu sitzen und
ethwan durch auszspringung der Kay. Matt., unsers aller
gnedigsten hernns, ansehlicher intercession bey der Kön.
Matt. ausz Hispanien, unserm auch gnedigsten hernn,
undertheniglich anzuhalten, das wir neben der hochge-
bornen unserer hertzliebenn Gemahell wider unser ge-
wissenn nicht gedrungen, sondern bey unsern länden und
leuthen geruwiglich gelassen möchten werden, gantz wol
gefallen lieszen; wie wir unsz desselben mittels auch vor
unserm abreysen ausz denn Niederländen, vor uns selbst
zu brauchen nicht underlassen hettenn, wo ainige hoff-
nung vorhanden were das solches hey hochgedachtem
König würde zu erhaltten sein. Esz mögen aber E. G.

1567. vor gewisz haltenn und glauben, das noch zur zeit und
Décembre. bey jegenwertiger gelegenheyt ytzgedachte intercession,
wie vleyssig auch die ethwan geschehen und auszbracht
werden könnte, wenig frucht pringenn würde.

Dan wir höchstgedachten unsern gnedigsten herrn
denn König dahin persuadirt wissen (wie Ire Mat. sich
dessen auch auszdrücklich in schriftten vernemen haben
lassen) das ire Mat. viel eher ire Königliche person
selbst in gefhar setzen, als die freyneit der Religion in
iren länden würde gestatten.

Ob auch ire Mat. wol (wie doch noch zue zeit nicht
vermuthlich ist) sich auff solche interceszion etwas
gnedig erzaigen und uns, unsere versicherung halben,
vertröstung oder auch auszrückliche zusage und gelaide
würde geben laszen, so würden wir nichts desto weniger
in stettigem sorgen leben und yederzeit erwartenn
mueszen das man unns gefhärlich nachtrachten und
solch gelaidt und zusage mit vorwendung des Texts das
ketzerenn (darvor sie dann uns und alle der Augspürgi-
schen Confessions verwandten achten und auszschreyhen)
kein glauze zu halten seye, würden understehen auffzu-
loeszen und thätlich umbzustossenn. Derhalben wir ausz
dieszenn und andern mher erheblichen bedencken, disz-
mal bey uns nicht wol schliessen können, dasz durch
ainige interceszion wir noch zur zeyt die vonn uns zum
höchsten begerte freyheit der Religion, würdenn zu hof-
fen haben.

Wie dem allen also, können und wollen wir gleichwol
ahn E. G. wolmeinung, davor wir derselben auch zum
höchsten dancken, nicht zweiffeln; erkennen und spüren
auch daraus derselben gegen uns und alle der religion

und gemeine Niederlandt freyheit halben, bedrängte Hern 1567.
und Stende, gnedige eiferige und hoch rhümbliche gutte *Décembre.*
zuneigung und schöpfen daraus nochmals ethlicher ma-
sen ein trost und hofnung Gott werde durch E. G. und
anderer Christlichen Chur- und Fürsten treuwe undernste
beförderung (insonderheyt wo sie die Key. Mat., unser
aller gn. Herr, einer gnedigsten vorbitt und interces-
sion underthenigst bewegen könnten), etwan über alle
menschliche zuversicht, diese hochbeschwerliche sachen
zu einer Christlichen und den gewissen unbeschwerlichen
vergleichung (dero wir zum höchsten begierigh seint)
bringen lassen.

Da auch solchs, wie wir neben andern unsere mittver-
wandten billich wünschen und begeren sollen, vermittelt
E. G. ansehnlichen intercession erlangt werden möchte,
würde die darausz entstehende gemeine freude und wol-
farth E. G. bey uns und sonsten eins jedermans zu desto
mehr lob und ruhm gereichen, auch uns desselben desto
heftiger verpflichten je müheseliger und beschwerlicher
sich die handlung anfencklich ansehen lasset und dennoch,
vermittelt E. G. Christlicher hüfff, zu solchen gewünsch-
ten endschaft bracht und befördert were worden.

Dem allen nach, und wiewol wir aus oberzelten ursach-
en auf menschlich intercession noch zur zeit uns wenig
verlassen können, so solten und wollen wir doch das
beste gar hoffen, uns auch zu E. G. aller mügligen gene-
digen beförderung, Iren erbiethen nach, tröstlich ver-
sehen.

Demne allem nach finden wir bey uns, nach vleissiger
erwegung allerhandt gelegenheyt und umbstende, kein
besser noch vertreglicher mittell, dan das man dem gant-

1567. zen handell Gott, deme waren und almechtigen hülffer in al-
Décembre. lenn nöthen, heimbstelle und seiner götlichen schickung
und willens mit gedult erwartte, und ist, unsers erach-
tens, viel leidlicher und unbeschwerlicher dasjenige, so
Gott der Almechtige schickt und verordnet, mitt ehre
zu dulden und auszustehen, als mit vergeblicher hoff-
nung sich selbst und die seine in gefhaar des lebens und
herbrachter reputation zu begebenn.

Soviel nuhn ferner, gnediger Herr, denn püncten belan-
gen thut, darinnen E. G. wir zu erkennen geben haben
das wir, wo müglich, gern ethwan in Teutschland ettliche
herrschaftenn oder gueter kauffen oder sonst an uns
bringen wolten, damit unsere Gemahel und kinder auff
dem unverhofftenn fall, wo mann uns unsere lände ye
wieder die billigkeyt entziehenn und confisciren würde,
ettlicher massenn ein underhaltung und bleibende statt
haben möchten und nicht in der irre hien und wieder,
nach unserem absterben, umbtziehen dürfftenn: darauff
können abermals E. G. wir unvermeldett nicht laszen,
daz wir mit höchstem vleysz hien und wieder vielfältige
nachforschung gehabt, aber bisz anher nichts dienlichs
haben können erfahren noch zuwegen pringen, dann al-
lein das uns eusserlich angelangt hat, als solttenn die
Mansfeldische Graven ettliche ämpter ein zeittlang zu be-
gebenn vielleicht uhrsach haben. Derwegen wir, ausz
sondern zu E. G. habenden vertrauwen, bey uns gutt
funden haben auff ytzgedachtenn fall, wo solche ver-
euserung geschehen solt, bey E. G. zeitlich rhats zu le-
ben und derselbenn bedenckens, ob und wie ethwan un-
serer Gemahelin und kinderen zu guetem hierin hand-
lung vortzunemen sein möchten, uns zu erlernenn.

Dieweil aber wir ausz yetzigen E. G. schreiben befin- 1567.
denn, das E. G. der Mannszfeldischen Graven gelegenheytt, Décembre.
indeme noch zur zeit aigentlich nicht wissen, und das
die sachen mit ihnen und irem creditorn noch ethwas
weithläufftig stehen sollen, so wollen wir nochmals ge-
dachter gelegenhayt uns, soviel müglich geschehen kann,
erkundigen und nichts destoweniger hien und wieder,
wie und wo wir können, mit allem vleysz umbsehen; auch
in diesser und allen andern sachen dasjenige, so unser
lieben Gemahel und kindern zum besten gedeyhen mag,
unserm euszersten vermögen nach bedencken und suchen
helffen; hoffen auch Gott werde uns ethwan zu solcher
oder dergleichen annemblicher gelegenheit hülff und
gnade mittheylen.

Dann E. G. habenn bey sich, als der hochverstendig,
gnedig abzunehmen was vor ein hoch anliegend und be-
schwernüs sein würde, nachdeme wir durch schickung
desz Almechtigen, vermittelst unsers heyratts, eines so
hochberuemten und ansehtlichen hauszes als Sachsen
ist, gunst und freundschaft erlangett habenn, das nach
unserm absterbenn unsere kinder ethwan mangel leyden
und nicht gelegenheytt haben solten, wo nicht gar irem
stande und heerkommen gemeesz, yedoch zum wenig-
stenn etlicher masszenn, ehrlich zu lebenn und auszu-
kommen.

Derhalben E. G. unns wol zutrauwen mag das diesze
sorge uns, wie billich, hochlich zu hertzenn gehett, und
das auch wir ann uns, wo ethwas im Teutschlandt zuwe-
genbracht oder erkundigt werden kann, nachmals, wie
biszher geschehen ist, nichts erwindenn lassen, sondern
das geringe, so wir zu yetziger zeit haben und künfftig-

1567. lich noch zuwegen bringen können, gedachter unserer
decembre. Gemahell und kindern zu guttem, gantz gern und willig-
lich wolten anlegen.

Wir machen uns auch eine hoffnung und zuversicht,
wo wir in yetzigen zeitten, hieraussen im Reich ethwan
ein gute und zu unserer underhaltung dienstliche gelegen-
haiten finden möchten, das solches zu hinderhaltung und
abwendung unserer landt und leuth besorgten Confisca-
tion nicht wenig (wie wir dessenn von vertrautten leu-
then auch ausztrücklicherinnert worden seindt) vertrog-
lich sein und die Niederlendische regirung zu allerhandt
milteren nachbedencken möchte verursachen.

Deme allen nach, bitten und ersuchen wir E. G. hiemit
nochmals, als unseren hochvertrauten gnedigenn herrn,
und unser lieben Gemahell nehistverwandten herrn
Vettern und Vatter, wo dieselbige ethwas, so uns diep-
lich sein möchte, erfahren würde, das alsdann Sie un-
beschwert sein wollen uns dessenn, nebenn Irem rhatse-
men erachtten, verstendigenn zu lasszenn; dann wir uns
zu E. G. ye, wie billich, aller gnaden und guttens ver-
trösten, auch in unserm thun und vorhaben, nach der-
selben treuwen rhat und guttachten, yederzeit wolten
richten.

Soviel dan ferner die abförderung unsers sohns ausz
dem Niederländen betreffen thut, lassen wir uns E. G.
bedencken (davor wir derselbenn gleichfals dienstlich be-
dancken) gefallen, und müszen bey yetzweherenden ge-
schwinden leufften und erbärmlichen zustenden, so wol
unserer selbst als gedachten unsers sohns person, auch
unserer landt und leuth halben, Gottes schickung und
willen mit gedult erwarten.

Wir werenn auch wol zeitlich genaigt gewesen, ver- 1567.
möge desz von E. G. in Irem schreiben unserer lände Décembre.
und leuthe halben erwegtenn bedenckens, bey der Kön.
Mat. oder deme Duca de Alba umb erclerung, wesz wir
uns zu versehen haben soltenn, schriftlich anzuhalten
und dardurch irer Kön. Mat. oder S. L. uhrsach zu gebenn
derselbenn gefast vorhabenn, wo nicht gar yedoch et-
licher maszen, uns zu eröffnen. Nhun ist aber solches
bisanher ausz nachvolgenden bedencken (wölchs uns
hierin auch noch heutigs tags etwas scheuwe macht und
auffhelt) verblieben, das wir vorsorge gehabt, uns auch
noch vermuthen müssen, man würde solche anregung
ethwan anderer gestalt als sie gemeint und geschehen
möchte, understehen auffzunehmen und daraus gelegen-
heyt suchenn uns bey der Kön. Mat., enthweder als ob
wir uns in unserm gewissen ettlicher maszen schuldig
wistenn, oder aber je gegen ire Mat. sonst auff den fall
da man sich nicht, unserm begeren nahe, gnedig ercleren
würde, auffzulehnen gemeint weren, in ferneren verdacht
und unverdiente ungnade zu bringen; daraus auch ettliche
unnsere miszgünstige wol uhrsach schöpfen möchten die
confiscation unserer landt und leuthe under solchem
schein zu befürderen und uns fernern nachteyl und ge-
fhaar zuzurichten.

Dieweil dann ohne das noch zur zeitt wir uns nicht
vertrösten können, das unser ansuchen bey der Kön.
Mat. oder dem Duca de Alba uns zu einiger bestendiger
versicherung unserer person, landt und leuth, vielweni-
ger unsers gewiszens, vertreglich sein würde, und aber
diesellbige uns durch anstiftung unserer widerwertigen
leichtlich (wie yetzvermeldt) zu unglimpff geraichen möch-

1567. te, so seind wir nochmals bedacht denn sachen noch ein
décembre. zeitlang stillschweigendtz zuzusehenn und yetzt angeregt
ansuchenn (1) bisz zu besserer gelegenheytt ansehen zu
laszen.

Letzlich, nachdeme E. G. auch begert haben, sich wie
weith wir unsz der religion halbenn gegen die Kön. Mat.
erclertt und was uns darauff zur wiederantwortt zuge-
schrieben oder sonst vorgehalten worden sey, in vertrau-
wen zu verstendigen, mögen E. G. wir nicht verhalten
das hierin von uns alle mügliche bescheidenheit gebraucht
und wir ye zu yederzeit denn glimpff, so viel ohne be-
schwerung des gewizens geschehen hat mögen, zu su-
chenn uns bevlieszen, auch austrücklich anderer gestalt
nicht, dann soviel mit der thatt und in denen von uns
auszgangenen schreiben geschehenn ist, gegenn die Kön.
Mat. oder auch die Regentin erclert haben.

Damit aber E. G. desjenigen, so vonn uns verhandlet
worden ist, desto bestendiger bericht habenn, auch uns
daruff, Iremgnedigen erbiethen nahe, ihre bedencken desto
besser vertrewlich möge mittheylen, haben wir ahn statt
desz begerten berichts, die vornembste schreiben, so
von uns diesser sachen halben ann die Kön. Mat., die
Regentin und andere Hernn auszgangenen seindt, sambt
allem so darauff ervolgtt ist, ausz deme französischen
transferiren lassen; die E. G. wir hiebey verwarth auch
zuschicken, gantz dienstlich bittendtz sie wollen auff dies-
senn und andere obangeregte püncten uns nochmals,
wie sie ohne zweyvel zu thun geneigt seindt, hinfürters
(wie biszher geschehen ist und wir uns zu derselben unab-

(1) *ansuchenn*. Voyez p. 143.

schlegig vertröstenn) yederzait beyrhätig sein, und uns 1567.
dargegen vor Iren dienstwilligen allewege halten und er- Décembre
kennen, dann E. G. angenehme dienst zu erzeigen, erken-
nen wir uns verpflichtet und willig. *Datum* Dillenberg, am
Decembris A° 1567.

(Eingelegt zettel).

Hochgeborner Gnediger herr. E. G. können wir in
vertrauwen zu mehrderm bericht auch nit bergen, das
uns von der Kön. Mat. ausz Hispanien, unserm gene-
igten Herrnn, auff unser an seine Mat. baide auszgan-
gese schreiben, deren Copien E. G. hiebey verwarth
zukommen, weder schriftliche noch mündtliche wieder-
antwortt zugesendet ist.

Gleichfals finden E. G. hiebey verwahrt was die Regen-
tia unsz auf unser schreiben selbst geandtwortt, auch
durch der Kön. Mat. geheimen raths secretarien (1) vor-
halten hatt laszen und wasz wir unsz dagegen vor un-
sern abreisen ercleret haben. Sonsten ist uns von der
Kön. Mat. nichts weiters zukommen. *Datum ut in literis.*

LETTRE CCXCI.

*Le Prince d'Orange à l'Electeur Auguste de Saxe. Sur
un faux avis donné par le Duc d'Albe à l'Empereur.*

* Cette lettre, qui aura été traduite et expédiée en Allemand

(1) *secretarien.* Berty : voyez p. 48.

! Le chiffre est omis. Apparemment 30 (voyez la lettre de l'Electeur .
du 27. janv. 1568.)

1568. (Tom. I. p. 34.) sembleroit écrite le 17 janvier 1568 (voyez la lettre Janvier. 294); mais il y a une difficulté; c'est que par *le 10 du mois présent* on doit entendre le 10 décembre (voyez p. 141.) Il se peut toutefois que le Prince se soit trompé et ait voulu écrire *le 10 du mois passé*: nous croyons même que cette supposition a quelque probabilité. — Il paroît que le Duc d'Albe avoit accusé l'Electeur auprès de Maximilien II, en lui attribuant des intelligences avec le Prince contre le Roi Philippe.

Monsr. Jé receu vostre lettre et vous remercie etc. Je ne me peux assés esmervillé la raison quil ast meu au Duc d'Alve de faire dire tel chose à l'Empereur, car il est impossible humainement qu'il eusse sceu la responce qu'il at pleu à vostre Ex^{ce} me faire, ce que jé receu au primier le 10 du présent, de fasson que en 6 jours il eust fallu que le Duc d'Alve, l'Empereur et vostre Ex^{ce} eussent eu l'advertissement; mais pens certes qu'il soit plus-tost procedé par présumption et discours, aiant entendu que estois en ce quartier, si ce n'est que vostre Excellence me ayé escrips quelques aultres lettres, qui porrient avoir esté interceptés et n'estre venu entre mes mains; d'aultre part aussi comme ilx ne cherchent que par tous moiens me faire point seulement estre en la mavesse grâce du Roy mon maistre, mais aussi en celle de l'Empereur et me mestre en défidence avecque les Princes d'Allemaingne, je pens que serat esté la plus principale occasion, puisqu'il ast donné à cognoistre à Sa Ma^{te} que je demande grande aide et assistance à vostre Ex^{ce}, ce que toutesfois il ne se trouverat et m'en remes à vostre Ex^{ce}: car luy avoir demandé conseil et advis en mes perplexités, ne me peux persuader que Sa Ma^{te} Impériale le porroit prendre de mauvese part, comme il ne seroit aussi raiso-

mable, et la principale occasion de toute me semble 1568.
avoir esté que point seulement devers l'Empereur, mais ^{Janvier.}
aussi devers tous autres Potentas ilx désiront de les
persuader que je serois abandoné de mes principaulx
Seigneurs et amys, afin que si j'eusse quelques ungs
vers les dits Potentas qui me veullent du bien, que par ce
moien il se retirassent de moy et me faire ainsi avoir ung
mauvès bruit par tout; car certainement entre tous in-
fortunes il n'y a plus grande que de se veoir abandoné
de ses seigneurs et amys. Parquoy je supplie bien hum-
blement vostre Exc., comme à celluy qui scait si je de-
mandé par si devant ou maintenant quelque aide contre
le Roy mon maistre, en oportunité fair mes excuses vers
Sa. Ma^{te}, ou bien si elle treuve convenir que le fasse moi
meisme, allégant que en suis adverti du Pais-Bas etc., en-
suyvray très volontiers en ce et en tout autre chose le
plaisir de vostre Exc. En oultre aussi *

* LETTRE CCXCII.

*Le Comte H. de Nuenar au Comte Louis de Nassau. Nou-
velles diverses relatives aux Pays-Bas.*

* La Duchesse de Parme, ne désirant pas jouer plus long-
temps un rôle complètement nul, avoit quitté les Pays-Bas vers la
fin de Décembre. Viglius écrit à cette occasion : « Successoris
» prudentiam ac mansuetudinem omnes venerantur. » Seulement
il ajoute : « Sed imperium ac rigorem metuunt cujusdam Vergasi,
» qui apud eum multum posse dicitur. » *Ep. ad Hopp. p. 450.*

....Wiewoll ich auch domall gernn, insunderheidt auff

* *La minute finit ici ex abrupto : le Prince aura apparemment été interrompu.*

1568. erfördern irer G., hinauff kommen wollt sein, so hab
Janvier. ich's doch, der Key. Commissionen halber, nicht thuen
muegen, will aber meine gelegenheit darnach richten,
das ich in gar wenig tagenn ghen Dillenbergh, wie ich
lang von hertzen gewünscht, kommen möge, und vieler-
ley mit hochgedachten H_n Printzen, E. L. und anderen
meinenn herrn, mich vertrewlich zu underreden *tan-*
quam in Religione unum sapientes, das die anderenn alle
nicht thun.

Man schreibt hie das der Churfürst von Saxenn 6000
pferdt und 3 Regimentt knechte anwirbt; was E. L. da-
vonn bewust, dessen bitt ich mich auff Siegen und Hom-
bergh und so vortten hieher zu verstendigenn. Hinwiede-
rumb hatt man kundtschafft vor gewisz, das Hertzog
Erich sambt seiner 2000 pferdt, Rittmeistern und be-
velchsleuthenn, von dem Hertzog vonn Alba auff Brüzell
bescheidenn gewesen, und ime und seinen Reuthern
dermassen abrechen wollen, aber sie geantwortt das
es gstrakcs widder ihre bestallungh where; darauff der
Hertzog von Alba geantwortt, das Hertzog Erich und sie
hin möchtenn ziehen, und das er wolgefast were, wen
sie schoen zürnetenn, inen allen mit sampt seinen kriegs-
volck zu begegnen; daruff sie dan mitt einem groszenn
trutz und unwillen abgescheiden, und kunte man diesel-
bige leuth umb halb geltt haben.

Man schreibtt auch das die Hertzoginn vonn Parma wie-
derumb auff Brüzell soll ziehen; was das nhun vor ein
Italianische oder Hispanische salatt oder verdeckt eszen
ist, wirdtt die zeit geben.

Wie man anfahett in Brabant hochgedachten meines
gnedigen Herrn Printzen zu Uranien etc., Egmont, Hoch-

straten und anderer gütter beweglich und unbeweglich 1568.
inventaritzieren zu laszen (ich geschweigh anderer von Janvier.
adell und kleiner leuth), das werden E. L. aus meines
schwagers von Hochstratens schreiben nhunmer vernom-
men habenn; und wiewol es erbärmlich und auch viel-
leicht unser Her Gott dieselbige völcker, sunderlich in dis-
zer zeit, heimsuchet, so ist es doch, insunderheytt den
armen underthanen halben, nicht woll gegen Gott zu ver-
thedingen dieselbige in solcher Tyranny, seelen, leibs,
haben und gütter zu erlaszen. Was das überentzighe'
betrifft, will ich mit E. L. in unser zusammenkunfft gern
abreden, und thuen mich derselben zu allem freundli-
chen angeneemen dienst jederzeit bevelhen. *Datum* ilentz,
Cölln den 13^{ten} Januarij.

E. L. alzeit dienstwilliger Bruder und Freundt,
HERMAN GRAF ZU NUENAR.

Dem Wolgebornen Ludwigen,
Graff zu Nassau, . . . meinen freundli-
chen lieben Schwager und Bruder.

† LETTRE CCXCIII.

*Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe.
Il le prie d'intercéder en faveur du Prince d'Orange
auprès de l'Empereur Maximilien.*

Hochgeporner Fürst, freundlicher, lieber Vetter
Schwager, Bruder und Gevatter. Wir haben E. L. jüngst
übrige. 2 E — Freundt. *Autographe.*

1568. zu erkennen geben, welcher massen uns der Printz zu
Janvier. Uranien freundlichen ersucht das wir beneben unsers
freundtlich lyeben bruders, Landgraff Ludwigs Gemahell und Graff Anthonio von Oldenburgh (1), S. L. jüngsten sohn (2) zur Christlichen tauff bringen wolten. Ob wir nun woll, zu vermeidung allerhandet verdachts, bedenckens getragen uns zu persönlicher verrichtung solches Christlichen wercks ghen Dillenbergh zu verfuegen, so seindtt wir doch endtlich, vornemlich darumb damitt wir nicht angesehen wurden als das wir uns unse-
rer freunde in ihren notten eusserten, und dan auch uff das wir unsere freundtliche liebe Mhume, die Princessin, von wegen bewuster sachen aussprechen köndten, in eigener person daselbst hin ghen Dillenberg gezogen und solchs Christlichs werck volbracht, da wir dan ehrlich und woll tractirt und gehalten worden. Wir haben auch ermelter Princessin der bewusten sachen halben was die notturft erfordert mitt vleisz undersagtt, und Ihre L. dahin vermanhtht, das sie uns versprochen sich hinfürter *a colera* zu temperieren, auch jegen irem hern und gemahell freundtlicher erzeigen.

Ferner wollen wir E. L. freundtlichen nicht pergen das eben desmals, als wir zu Dillenbergh gewesen, des Printzen zu Uranien anpttleuth und Bevelchhaber in Burgundtt S. L. geschrieben das Duca de Alba, aus bevelch des Königs zu Hispanien, S. L. alle ihre gütter, so S. L. in Burgundtt, uff den 20^{ten} nechstverschiedenen Monats Decembris zu des Königs handtt genommen und die

(1) *Oldenburgh.* Le Comte Antoine J d'Oldenbourg, né en 1505.

(2) *sohn.* Maurice.

ämpter anderwerth bestellt, auch alle S. L. brieve und 1568.
siegell und andere mobila inventieren lassen (1). So ist **Janvier.**
auch S. L. ausz den Niederländtt geschrieben wordenn,
das Duca de Alba mitt dem übrigen S. L. güttern, so S.
L. derwärts habe, gleicher gestalt procedieren und also
S. L. aller zeitlichen wolfarth spolijren und berauben
wolle. Ob-nun woll in solchen widerwertigen zustandtt
die S. L. dennoch etwas trostes gibt, das solchs alles
nicht allein S. L. überlegt und angehörtt, sondern auch
weistirt und unerfordertt beschicht und vorgenommen
wirdtt, so haben doch E. L. zu erachten in was grosser
betrübñüs nicht allein S. L., sondern auch E. L. Bruders
seligen tochter, S. L. Gemahell, itzo versiren. Ihrer bei-
der L. L. haben auch all ir trost und hoffnung, nechst
Gott, zu E. L. gestellt und versehen sich dessen gentz-
lichen E. L. werden sie, in diesen ihren nöthen und un-
glückhaffigen zustandtt, mitt underthenigster, vleissiger
und treuwer intercession bey der Kay. Mat. und sonst
wo ihren L. L. solches ersprieszlich sein mag, auch ge-
treuwen rath und trost, nicht verlassen.

Weil wir dan dem Printzen und S. L. gemahlin der-
massen mitt bluttverwandtnüs zugethan, das wir ihren

(1) *lassen.* Cette mesure, bien qu'elle fut en harmonie avec le
traitement des Comtes d'Egmont et de Hornes, étoit dangereuse ;
en traitant ainsi le Prince on devoit craindre de mettre un terme à son
insolence. Telle étoit du moins l'opinion de Hopper. « Mandata cri-
• minalia erga Dominos illos decreta vereor ut turbae aliquid adfe-
• rant. Sed meo judicio aut illis qui in manibus sunt facta fuisset inju-
• ria, aut ita faciendum fuit. » *Epist. Hopp.* 157. Et Viglius
écrit. « Domi quique et qui a Patria exulant, non dormiunt,
• praesertim cum bona sua passim annotari audiunt. » *Epist. ad*
Hopp. p. 397.

1568. L. L. itzigen ihren widerwertigen, unglücklichen zu-
Janvier. standtt und daraus ervolgtes schwermuetiges bekümmer-
nus von hertzen billich vergünnen, so habenn wir nicht
underlassen wollen dieses an E. L. in sonderm freundt-
lichen vertrauwen zu gelangen und achtens gentzlich dar-
für, wan E. L. vor sich selbst und nicht als uff gedach-
tes Printzenn vorgehende pitt (damitt's nicht das ansehen
hette dem sprichwort nach, *rogatus rogo*) bey der Kay.
Mat., unserm allergnedigsten Hern, sich S. L. mit etwas
embsiger vorpitt annehme und vor dieselbige, in anse-
hung der gantz nahen bluttverwandtnüs damit S. L. ge-
mahell E. L. zugethan, uffs underthenigste und vleissig-
ste intercedirte, E. L. würden bey ihrer Kay. Matt. durch
E. L. autoritet viel erlangen, dardurch S. L. sachen
trefflich geraten und S. L. aus gegenwertigen unfall und
beschwerung werden möchttte.

Ob auch uff itzigen tage zu Fulda den daselbst verord-
neten Churfürstlichen Rethen und gesandten dieser sa-
chen halben etwas proponirtt und gesucht werden
köntte, so gedachtem Printzen zu guttem gereichen
möchttte, solches stellen wir zu E. L. rathlichen beden-
ken; daran erzeigen E. L. ermelten Printzen ein gnedige
hohe gutthatt, welches S. L. die zeit ihres lebens nicht
in vergesz stellen, sondern sich vielmehr solchs gegen
E. L. nach möglichkeit danckbarlich zu verdhienen befleis-
sigen wirdtt; so seindts auch wir gegen E. L. jederzeit
freundtlich zu verdienen gantz willig und genaigt. *Datum*
Cassell, den 21^{ten} Januarij Anno 68.

WILHELM ZU HESSEN.

An denn Chur-
fürsten zu Sachsenn.

Il y a aux Archives un acte signé par le Landgrave et par l'Electeur de Saxe dans lequel ils s'engagent , comme étant les plus proches parens (*nechstverwante bluetsfreunde*) de la Princesse, à fournir au Prince, aussi longtemps qu'il sera privé de ses biens, les moyens de vivre convenablement. (* Damit ihre F. G. bei einander . . . seyn und ihren zimlichen fürstlichen Unterhalt, sambt ihren kindern und vier und zwanzig Personen am eszen und trinckenn haben mögen. *) La ville d'Erfurt lui étoit assignée pour résidence. 1568. Janvier.

* LETTRE CCXCIV.

Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Il l'assure de ses bonnes dispositions à son égard.

. . . Wir haben E. L. zwei letzterer schreiben, den 30^{ten} Dec. und 17 Januarij (1) datirt, zu unsern händen empfangen und hetten E. L. der entschuldigung gegen uns nicht bedürfft. Soviel des Duca de Alba vorgeben von eröffneten unsern ratschlegen betrifft, dan wir diese und dergleichen derer Leute discours woll kennen und lassen uns dieselben wenig anfechten, haben es aber E. L. zu mehrer warnnung und nachrichtung freundlich vermelden wollen. Das Euer L. Ire lände und leute nuemehr eingenhommen sein, haben wir warlich mit bekommer-ten gemüte erfahren und tragen deszhalben mit E. L. und dero freundlichen lieben Gemahl und kindern ein freundlich-lich schwegerlich mitleiden; E. L. werden sich aber als ein Christ selbst zu trösten und in solchem creutz Gott

(1) *Jan.* Voyez p. 151 et 152.

1568. umb seine hülffe zu bitten wissenn. Was wir dan auch
Janvier. neben andern E. L. verwandten freunden (umb, dero ver-
mögen es Gott lob dermassen geschaffen das E. L. billich
keine noth leiden sollen), E. L. zu trost, förderung und
guten thuen und verwenden können, damitt Ewer L. bei
der Kön. Wir den ausgesönet und zu dem Iren widerumb
kommen mügen, davon wollen wir nichts erwinden las-
senn, und möchte es velleicht Gott noch also schicken das
es die, so itzo triumphiren, zu gelegener zeit wolfeiler
geben. Welchergestalt wir, E. L. halben, an die Kay.
Mat. geschrieben, das haben E. L. aus beiverwarten
abschrift freundlich zu vernehmen. Da auch E. L. vor gutt
ansihet das wir neben unsern Vettern, Landtgraff Wilhel-
men, und andern E. L. gefreundten, eine schickung oder
schreiben an den König zue Hispanien oder den Duca de
Alba thun sollen, wollen wir unsers theils daran auch
nicht erwinden lassen.... Datum Dresden, den 27^{ten} tag
Januarij.

AUGUSTUS CHURFÜRST,

Dem hochgebornen ...Hern
Wilhelmen, Printzen zu Uranien..

* LETTRE CCXCV.

*Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange.
Sur une intercession auprès de l'Empereur, et la néces-
sité de conserver les bonnes grâces de l'Electeur de Saxe.*

... Wir haben E. L. jüngst, da dato den 21^{ten} Januarij,

copien überschicktt was wir , E. L. halben , an den Chur- 1568.
fürsten zu Sachsen geschrieben ; daruff uns itzo S. L. (be- Février.
neben überschickung Copien was S. L. daruff an die
Kay. Mat. , auch des Frantzösischen kriegswesens halben ,
in zweyen unterschiedlichen Misziven bey einem eignen
reitenden Botten geschrieben) hinwidder *per cedula*
geantwort , wie E. L. ab hierbey erwarten Copijs freund-
lich zu sehen , daraus E. L. zu befinden das es S. L.
dennerst treulich und guth meinen. Unndt weill S. L.
vor rathsamb ansehen das wir , samptt unsern freundli-
chen lieben Brudern , auch andere Chur- und Fürsten ,
die Kay. Mat. gleicher gestalt durch underthenigste
ausführliche vorpittschriffen , ersucht hetten , so seindt
wir bedacht , in unserm undt unserer freundlichen lieben
Bruder nahmen , gleicher gestalt ein underthenigst schrei-
ben an die Kay. Mat. fürderlichen zu verfertigen undt
dasselbig der Kay. Mat. zuzuschicken ; wollen auch
unsern schwehern , den Hertzogen zu Wirtenberg , des-
gleichen den Hertzogen zu Göllich und Hertzog Wolff-
gangen , Pfaltzgraven , freundlichen , so vern es E. L.
kein bedenkens tragen und unsz solchs zu erkennen ge-
ben , füglich ersuchen das ihre L. L. unbeschwerdt sein
wolten bey der Kay. Mat. , E. L. halben , gleichfals in
schriffen ein underthenigste und vleiszige Intercession
zu thun ; nicht zweifelnde ihre L. L. werden sich in dem
nicht allein freundlich und guttwillig erzeigen , sondern
auch bey der Röm. Kay. Mat. so viel erhalten das E. L.
bey der Kön. Wür. zu Hispanien zu gnaden und guthem
reichen werde Datum Caszell , den 2^{ten} Februarij
Anno 1568.

WILHELM L. Z. HESSEN.

1568. Nachdem auch E. L. sehen das der Churfürst zue Sach-
Février. sen sich dennoch fast ernstlich E. L. sachen und wolfart
annimpt, so können wir E. L. keins wegs rathen S. L.
aus disen guthen *terminis* zue lassen, sondern ihnen
in alle wege darin zu erhalten, dan S. L. *authoritas* bei
Spanien und Kayser, auch andern, nicht ein geringes an-
sehen hat.

Darumb wollten wir nicht widerachten das E. L. Ge-
mahlin sich dannoch sollcher guthen befürderung und
vorschrift freuntlich gegen den Churfürsten bedankt
und angenommen hätte, und deswegen ein freuntliche
schrift, beidt an den Churfürsten und S. L. Gemahlin
die Churfürstin, mit eignen händen gethann hette, mit
begeren in sollcher guthen affection und freundschaft
zu verharren und beit' E. L. darin zu behaltenn. Dan
es thut den grossen hern woll das man ihnen zue
zeiten guthe wört gibt, so erförderts auch beide E. L.
eusserste nottürfft das sie in dieser grossen gefhar
freuntlichen zusammen hallten, alsdan werden auch al-
lerseits E. L. freunde desto mher ursach haben sich
hinwider E. L. desto mher anzunehmenn.

Wie wir in verfertigung dieses zettels gestanden, kömpt
uns E. L. schreibenn, de dato den 29^{ten} Januarij. Das nun,
vermöge des Bisschoffs von Lüttichs schreiben, der ver-
trag sollte geschlossen sein, können wir noch zur zeit
nicht woll glauben, sondern das schreiben ist selbst
gegen einander.

E. L. machen uns aber des Herzogen zue Gülüchs
halben gedancken: darumb wollen wir, der vorpit hal-
ben, nichts an ihnen lassen gelangen ohn E. L. rath und

¹ beide.

zuschreibenn (1), aber bei unserm schwehern dem Her- 1568.
zogen zue Württemberg wollen wir befürdern das S. L. Février.
proprio motu ein schreiben, E. L. halben, an die Kay. Mat.
thun soll, dan S. L. desen nummher, dieweil die Kay. Ma^t
sich mit S. L. solcher tractation halben so weit inge-
lassen, wie E. L. aus der bei unser ander schreiben
gethane Copey zue sehen, guthe ursach hat; ob aber
unser bruder und wir, desgleichen Herzogh Wolfgang
und der Herzog Gülich vor uns auch schreiben sollen,
dessen seindt wir von E. L. fürderlicher erklerung freundt-
lich gewertigh. *Datum ut in literis.*

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem hochgebornen Fürsten
hern Wilhelmen, Printzen zu Uranien...
zu S. L. selbst händen.

* LETTRE CCXCVI.

*Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange.
Affaires de France.*

* * Les deux partis en France cherchoient des secours en Alle-
magne. Jean-Casimir, né en 1543, second fils de l'Electeur Palatin
Frédéric III, levoit des troupes pour les protestants. L'Elec-
teur sur les plaintes à cet égard donna une réponse évasive. « Se
• credere Condaeum et eos qui cum ipso sunt, ideo tantum arma
• sumpsisse, ut suam salutem et libertatem in religione sibi con-

(1) *zue schreibenn.* Il semble que le Prince ne croyoit plus de-
voir se fier au Duc de Clèves. Voyez. p. 11.

1568. » cessam a Rege tueantur adversus eos qui Regio nomine ad ipsos
Février. » opprimendos abutantur ... Filio se concessisse ... ut liceret aliquo
» ire militatum. Quid jam instituat se ignorare ... Ejus esse
» aetatis ut eorum quae agit rationem reddere possit. » *Languet, Ep. secr. I. 27.* Les démarches de la Reine-mère auprès de Jean-Casimir lui-même furent également inutiles. *l. l. 35* « La » fâcherie des Huguenots fut bientôt convertie en resjouissance, » quand ils entendirent au vray que le Duc Casimir (Prince doué » de vertus Chrestiennes et auquel ceux de la Religion sont fort » obligez) marchoit et qu'il estoit prochain. » *Discours politiques et militaires de De la Noue, ed. 1596. p. 897.*—Quant au Landgrave il ne considéroit pas la cause du Prince de Condé d'un œil très favorable (voyez p. 128.) et craignoit peut-être aussi de se compromettre. « Imperator proscriptionem comminatus est iis qui ad » hoc bellum proficiscuntur. » *Languet, Ep. secr. I. p. 35.* Les rapports de ses Députés étoient propres à le convaincre que Condé n'étoit pas un Chef de rebellion, mais qu'il combattoit pour la défense d'un droit acquis et pour la cause Evangélique.

. . . . Wir haben E. L. verrückter weil zu erkennen gegeben, wellcher massen wir zwen unserer Rethe zue der Königlichen Wirde in Franckreich abgefertigt, uns, des ihrer Kö. Wirde von unsern misgünstigen fellschlich eingebillten verdachts, als das wir beneben Pfaltz ein statlich Krigsvolck zue Rosz und fues in Franckreich schicken thetter, zu entschuldigen. Was nun izo dieselbigen unsere Gesanten zue ihrer widderkunfft, ihrer ausrichtung halb, referirt, haben E. L. aus hirpey verwarter Copien freuntlich zuø sehenn und daraus zu vernhemem das beidt, die Kö. Wirde und die Königin Mutter, mit sollcher unserer gethanen purgation gantz woll zufridden gewesen, sich derselbigenn gantz fleissigh bedangkt und gegen uns alles freuntlichen willens und guther befürdering erbot-

ten; wie sie dan auch unsere Gesanten gar herlich und 1568.
woll tractirt und statlich begabet. Février.

Es berichten uns auch gedachte unsere Gesanten ferner, das wenig oder gar keynn hoffnung des fridts übrig sey, dan der Cardinal von Lotringenn, desgleichen des Papsts und anderer Gesanten, werden es schwerlich zu eynem vertragh khommen lassenn. Sie haben sich dan zuvor woll gerüst. — Wir haben sie mit ernst gefragt, wofür sie das betrübte wesen in Franckreich ansehen, ob es vornemblich der Religion halben zu thun, oder ob es ein Rebellion und privatsache seye; daruff sie uns geantwortt: die Königin hab ihnen selbst vermeldet, haben auch solchs also befunden das etzliche viell tausent Hugemotten, wie man sie nennet, so woll hohes alls niddern standts, bey dem Kö. Hoff und Krigsvolck seyenn, von deren etzlichen sie selbst berichtet, ob woll etzliche privatsachen mit underlauffen möchten, so sey es doch unlaugbar das den Printzen von Condé und seine mitverwanten anders nichts alls die vorgewesene und besorgte violation und sublation des zuvor uffgerichtten pacification-Edicts zue diesem krieg bewegt; dan es wehren so viel ehrliebender und redtlicher leütthe bey gedachtem Printzen von Condé, welche, so sie spürten und vermergkten das er nicht die freyheit der religion, sondern vielmehr under sollichem scheyn seiner selbst erhöhung suchte und dem Königh nach seyner Cronen trachtete, nicht allein nicht bey ihm pleiben, sondern ihnen selbst zue stücken zerhawen würden.

In summa es sey ein solch jämmerlich, betrübt und zerspallten wesen in gantz Franckreich das es zu erbarmen, und wisse keyner wem er trawen solle. Es sehen auch

1568. viel vornhemer und guther leuthe uf beiden seyten soll-
Février. chem krigh gantz ungern, wollen oder dürffen darvon
weder einem oder dem andern theyll zue vortheyll oder
nachtheyll nichts reden, sondern halten sich also *in sus-
penso*. Uff des Königs seyten fhüren die Guisischen und
der Cardinal von Lottringen, welcher persönlich im lager
sey und alle dinge dirigire und anordne, den gantzen krigh.

Berichten ferner das der Printz von Condé mit Teut-
schem und Französischem Krigsvolck sehr starck sey und
an Franzosen ellff tausent und an Teutschen sieben
thausent pferde, und wie die königischen selbst bekenten,
die besten und erfarnesten krigsleuthe bey sich haben
solle. — Es sey die gemeine vermutung man wolle die
Teutschen gegen und widder einander fhüren und sie sich
selbst under einander herrabheben lassen, dan an deren
ufopfferung erlieden die auslendischen Welschen nationen
keinen abganh; was aber dem Hay. Reich dardurch vor
schwechung geschicht, ist leiderlich zue gedengken. . . . So
viell den Cardinal von Chastillon und desselbigen zue-
geordneten, so von wegen der fridtshandlung zue der
Kö. Würde abgefertigt worden, betrifft, berichten un-
sere Gesanten das dieselbigenn *à Boys de Vincenne* ent-
halten werden, etzliche sagen gefenglich, etzliche aber
die fridtshandlung mit dem königschen zue continuiren,
und sey ihnen ein Guardi, zue sicherung ihrer personen
und damit ihnen kein leidt, schimpff oder hoen¹ begegne,
geordnet.... Datum Cassell, am 13^{ten} Februarij Anno 1568.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem... Printzen zu Uranien...
zu S. L. selbst händen.

¹ Hohn.

† LETTRE CCXCVII.

Christophe, Duc de Wurtemberg, à l'Empereur Maximilien II. Il le prie d'intercéder pour le Prince d'Orange auprès du Roi d'Espagne.

Allergnedigster Herr. Ewer Röm. Kay. Mat. solle 1568.
und kann ich in allerunterthenigster gehorsam und Février.
vertrawen volgender sachen zu berichten und under-
thenigst zu bithenn nicht underlassen, der underthe-
nigstenn getrösten hoffnung E. Kay. Mat. werde mir es an-
derst nicht dann aller [guns] vermerckenn, und hatt, aller-
gnedigster herr Keiser, dise meinung, ich wurde glaub-
lichenn bericht, das der Duca de Alba inn Burgundt
und dem Nidderlandt dem Printzen von Uranien alle
S. L. herschaften, haab und gütter einnehmen und con-
fisciren lassen und albereitt daselbig mehrertheils uner-
kandt rechtens bescheen sein solle; das auch an-
deren underthänen im Nidderlandt, so sich vonn dem
Bapstumb zu der Augspürgischen Confession gethan,
gantz untreglicher überlast zugefügt.

So ich dann anderst vonn sein, des Printzen, L.
nie gehortt, noch erfarenn, dann das dieselbig der Kön.
W. ausz Hispanienn jederzeit mitt allenn treuwn inn
anselicher ämbtternn gedienett, ir Kön. W. anderst nie
gemeintt, sonnder auch bey dissenn unruigem und ge-
verlichem leuffenn vor hoch schedlichem uffstandt und
bluttvergiessenn nach seiner möchlicheitt gewesenn,
so hab ich soviel destomehr mitleidennlicher verstan-
denn, dieweil ich anderst nicht erachtenn und auch

1568. sonsten vernemen kan, wan das allein gegen Irer L. Févriar. derenn ursach halb, durch anstiftung derselbigen widerwertigen ein solcher ernst vorgenommen, das sie in religionsz sachen von dem Babstumb abgedretten und sich zu der rechten waren Augspürgischen Confession bekandt habe.

Wiewol ich nun verhoffen wil das die Kön. W. nit bevelch gethan erzeltter massen mitt des Printzen L. herschafften zu farenn, so hab ich doch die underthenigste vorsorg es werde bey annderen ein beschwerlich ansehen habenn da es allein umb die religion zu thun sein sollte, und derowegen nitt underlassenn kunden dan ewer Kay. Mat. solchs, wie obenn vermeldt, aus underthenigsten vertrauen zu berichtenn, mitt underthenigster bitt E. Kön. Mat. wolle als ein gerechter, miltter und hochverstendiger Kaiser bei der Kön. W. aus Hispanien deromassenn intercession thun, darmit das ernstlich vornemenn gegen ermeltes Printzen, seiner L. dero Gemalin, jungenn Kinder und Lanndtschafft, herschafft und guettern, geendertt werde, und S. L. und diejenigenn, so in gleicher betruebung von wegen Augspürgischen Confession, als der rechten Christlichen religion, seienn, zu verhör kommen zu lassen; welchs ungezweifelt zuvorderst Gott dem Hern ein angemem, wolgevellig werck und zu erhaltung gutts vertrauens und allem fridlichen wesen im H. Reich bei Churfürsten und Stenden fürdersamb, darzu auch Ewer Kay. Mat. darann ein gutt und kaiserlich, hochloblich werck beweisenn, wie ich underthenigst nicht zweifell E. Mat. gnedigst selber geneigtt sein würdett, abermalen gantz underthenigst bittendt mir solch mein underthenigst

schreiben anderst nicht dann aller gnedigst zuvermerc- 1568.
kenn. Février.

Und thue E. Kay. Mat. etc. Datum Stutgartten , denn
13^{ten} Februarij Anno 68.

CHRISTOFF.

Ann die Röm. Kay. Mat.

Le Duc mourut peu de temps après, vers la fin de 1568. Depuis de longues années il étoit intimement lié avec Maximilien. Apprenant sa mort celui-ci écrivit à son fils et successeur le Duc Louis :
« Wir haben Seiner Liebden tödtlichen Abgang mit desto mehrer
« Betrübniß erfahren... als wir und das ganze Vaterland eines sol-
« chen hochverständigen und vernünftigen Friedenfürstens, gemei-
« ner Wohlfarth zum besten, mehr als etwa lange Zeit zuvor zum
« höchsten nothdürftig sind. » *Pfister, Herz. Chr. II. 103.* La prière de Christophe devoit ajouter une nouvelle force à celle de l'Electeur Auguste, dont l'Empereur faisoit également beaucoup de cas. Aussi ces efforts en faveur du Prince ne furent pas infructueux. *Hopper* écrit le 25 avril à *Figlius* : « Imperator per Orato-
« rem suum Regi exponi jussit querelam Augusti Ducis de
« injuria quam Principi Orangiae, Conservatori Patriae (sic enim
« dicit), contra jus divinum et humanum, naturale, gentium et
« civile inferri ait, sine scitu, ut putat, Regis; quem supplicat ut
« remedium ei rei adhibeat. Sin minus, non posse se causam tam
« justam et hominem tam conjunctum, indefensum relinquere.
« Sua Majestas scripto sibi exhiberi rem jussit. » *Hopp., Epist. p.*
172. — Maximilien avoit déjà conseillé auparavant à Philippe d'user de modération. « Möchte wohl leiden », écrivoit-il en novembre 1567 et janv. 1568 au Duc de Wurtemberg, « dasz män-
« niglich wüszte was ich dem König zu Hispani gerathen hab . . .
« Wenn die beyden Könige (in Spanien und Frankreich) ihm folg-
« ten, es wäre zu diesem *extremus rigor* nit kommen; dann ich
« selbst seh und spüre *quod via rigoris* gar nit *ad propositum* ist. »
Pfister, H. Christ. 454.

LETTRE CCXCVIII.

Le Comte de Hoogstraten au Comte Louis de Nassau. Mort du Comte de Bréderode.

1568. * * On a attribué la mort de Bréderode à des excès. « Bre-
Février. » derodius cum contra melancholiam nullum nisi ebrietatem
» remedium inveniret, ardentissimâ febre correptus, vivendi
» finem fecit. » *Vita Viglii*, p. 51. Il se peut toutefois que ce soit
une calomnie et qu'en effet la fin du Comte ait été fort belle. Seu-
lement on doit avouer que de son vivant il avoit donné lieu à des
soupçons de ce genre, et qu'il paroît avoir beaucoup aimé un *trunk*:
voyez Tom. I. p. 198, 244, 247, 261. Si M. Burman, avant
de composer sa pompeuse pièce de vers sur Bréderode (*Bredero-
dius, s. libertatis Bataræ secularia altera*, Amst. 1766 4to.),
avoit eu connoissance des lettres que nous avons communi-
quées, il eût probablement choisi un autre héros. — *Viglius*
écrit à son ami: « Sane Brederodii mors si ante biennium accidisset,
» bonâ malorum parte forsitan caruissemus. » *Ep. ad Hopp.* p.
408. C'est faire trop d'honneur au personnage; c'est un peu,
comme disoit M^{me} de Stael, « prendre les acteurs pour la pièce et
» attribuer aux hommes du moment ce que les siècles avoient pré-
» paré. »

Monseur. Allant ce présent porteur devers Monseur
le Prinche et que d'ung chemin il vous peult donner par-
ticulier et bon appoyntement sur la mort de mon bon S^r
et frère, Monsieur de Bréderode, comme y ayant esté meis-
mes présent et estant homme [defast], y vous plaisrat me
pardonner n'en rescrire icy riens, comme m'estant en vé-
rité une matière de tant dure digestion que nulle aultre
scauroit estre au monde, aussy qu'il est hasté, et d'aul-
tant que la fin at estes fort belle et au contraire de ce

que ces calumnieurs l'interpréteront , m'a assuré le 1568.
Comte Joest (1), qui ferat inprimer le tout. Et comme en Février.
tendray le résydu du dit S^r Prinche , ne feray ceste plus
longue, me recommandant ung million des fois en vostre
bonne grâce et de messieurs voz frères..... De Couloigne ,
ce 26^e de febvrier.

Vostre entièrement affectionné frère
et serviteur à james ,

ANTHOINE DE LALAING.

A Monsieur Mons^r le
Comte Louys de Nassau ,
à Dillenbergh.

La sentence de condamnation contre tous les habitans des Pays-
Bas , prononcée en février 1568 par le Tribunal de l'Inquisition
et confirmée par le Roi , et les douze articles contenant les desseins
de l'Inquisition relativement à ces provinces , se trouvent aux Ar-
chives en Latin. Nous n'avons pas cru devoir les publier, vu qu'on en
a la traduction Française chez *Le Petit*, p. 174^a, et surtout aussi
parceque nous ne sommes pas persuadés de l'authenticité de ces
pièces. La seconde nous paroît même évidemment apocryphe.

Le 3 mars le Prince écrivit au Procureur et au Duc d'Albe (*Le Pe-
tit*, p. 171^a): ces lettres sont également aux Archives. On y trouve aus-
si, en François et en Allemand, la protestation du Comte Louis con-
tre son ajournement, communiqué par *Te Water*, IV. 267. Elle est
datée du 4 mars.— « Avons bien désiré de publier nostre Justifica-
tion , mais veu que pour le tout bien et pertinement déduire ,
comme l'importance de la matière le requiert , faut nécessaire-
ment plus de temps . . . , avons . . . trouvé requis , voire du tout
nécessaire de publier entretemps présent Escript par forme de
Proteste » † (M.S.).

(1) *Joest*. Le Comte J. de Schauenbourg , Seigneur de Gehmen ,
dans le pays de Clèves , où Bréderode mourut le 15 février.

† N° CCXCVIII.

Instruction pour J. von Schönberg allant, de la part du Prince d'Orange, vers George-Jean, Comte Palatin.
(Instruction desjenigen so deme durchleuchtigenn hochgeborenen Fürsten, Georg Hanssen, Pfalzgraven bey Rhein, Hertzogenn in Beyern und Graven zu Veldentzs etc. unserm freundlichen lieben schwager und Bruder, in unserm, Wilhelmen von Gottes gnaden Printzen zu Uranien, Graven zu Nassau-Catzenelnbogen, etc. namen, durch unsern an S. L. abgefertigten gesandten und lieben getreuwen, den ernvesten Hansz Engelhardten von Schönberg, anbracht soll werden.)

1568. * * Beaucoup de personnes savoient ou soupçonnoient que les
Mars. extrémités auxquelles le Duc d'Albe venoit de se porter, avoient déterminé le Prince à prendre les armes.

George-Jean, Comte Palatin, beau-frère du Roi de Suède, lui fit offrir des troupes ; mais il n'étoit pas en état de les accepter. Il chargea J. de Schönberg d'aller exposer les motifs de son refus. Le Comte avoit été en négociation avec le Roi de France, désirant avoir par ce moyen, même au détriment de la religion, de la besogne et de l'argent. « Ajunt Regem misisse ad Georgium Joannem Palatinum » (cui nupsit soror Regis Sueciae) mandatum de conscribendis » quatuor millibus equitum et quatuor millibus peditum. Ipsum » autem Georgium Joannem adjungere sibi in ea re filium Ducis » Bipontini. Pauperies inimica bonis est moribus, ait Poeta. » Egestas coget istos non solum aliquid adversus veram religionem » tentare, sed forte etiam tandem plane ab ea deficere, si videant » id rebus suis conducere. 9 Dec. 1567. » *Languet, Ep. secr. 37.* » Civis Argentorati qui rediit a Palatino Georgio Joanne, dixit » mihi esse apud ipsum legatos Gallicos. » l. l. 46. Le Comte

paroit avoir été assez dispose à se donner à tout offrant. Ses démarches auprès du Prince, si peu de temps après ses négociations avec le Roi de France, n'ont rien qui doive surprendre, vu que le Roi ne se soucioit plus guère de lui. « Videtur Rex ideo tantum egisse cum Georgio Joanne Palatino de conscribendo milite, quia non putabat id posse impetrari a Duce Joanne Guilielmo, qui postquam ad eam rem condixit suam operam, frigent Georgius Joannes et socii. » *l. l.* p. 42. Il est difficile de supposer qu'il fut déterminé par le désir de servir la cause Evangélique, en se rappelant ce qu'il fit avant et après. « Dicitur detulisse Albano suam operam in conscribendo milite, » *l. l.* p. 63. Sa conduite méprisable ne resta pas sans châtement : en 1569 il fut traité par les troupes du Roi de France en ennemi. « Aumalius descendit in Alsatiam, exustis aliquot pagis in ditione Georgii Joannis Palatini. » *l. l.* 85. 1568. Mars.

Anfänglich soll gedachter unser gesandter sich bey hochermeltem Fürsten, unserm freundlichen lieben schwager und bruder, in underthenigkeyt anzeigenn lassen und nach erlangter audientz S. L. unsere gantz willige dienst, mit wünschung alles glücklichenn zustandts, vermeldenn, und ferner daruff nachvolgende meinung ungeverlich vortragenn.

Seine Liebde werden ohne zweivel sich freundlich zu erinnern wisszenn was dieselbige kurtzverschienen zeit durch einen irem vertrauwten diener, eines ansehentlichen Kriegsgewerbs halbenn, ann uns in geheimd und hohen vertrauen gelangen lassen habenn, und insonderheit auch was in volgender zeit dieselbige deme wolgebornen unserm freundlichen liebenn Bruder, Grave Adolphenn zu Nassau-Catzenelnnbogen etc. neuwlich der Tenge nahe mündtlich communicirt und uns inn S. L. namenn zu berichtenn habe vertrawet; achten derhal-

1568. benn unnötig sein solchs alles di zmal weithläufftig
Mars. wiederholenn zu laszenn. Nhun sey uns solcher S. L. günstiger und mitleidlicher guter wille, in yetzigen unserm beschwerlichem zustandt, wie pillich, gantz hoch erfrewlich und angenehme geweszenn, habenn auch daraus derselbenn eyfferige und Christliche wolmeinung leichtlich erkennen und abnemen, auch derwegenn nicht underlasszen mögenn S. L. geschehen. vertrewlichs erbiethen, doch unvermeldt deren person, an etliche unsere mitverwandte hernn, ohne welchenn vorwissen uns ettwas schlieszlichs zu verhandlen bedencklich gewesenn ist, gelangen zu lassen und derselben guttbedünckenns und gelegennheyt uns zu ercleren. Wir weren auch vor unsere person gantz wol geneigt geweszen S. L. auff das ytzgedacht gescheën erbiethenn ettwas zeitlicher zu antwortten; nhun haben aber wir ausz allerhandt erheblichenn uhrsachenn vor ainiger erclerung vorgedachter unserer mittverwandten, wölche diesse sachen auch so wol als uns selbst angehenn, rhat und bedencken in geheim erfordern mueszen, deren rhatsamen erachtenns und meinung wir gestrigen tags auch allererst verstedigt seyen worden; bitten derwegenn gantz freundlich, S. L. wollen desz vorgefallenenn verzugs, ausz ytz erzelten uhrsachen, uns entschuldigt haltenn.

Soviell demnach obangeregt S. L. freuntlich erpiehenn belangen thue, desz wir uns, wie billich, zum höchstenn bedanckenn, mögen wir S. L. freuntlich nicht verhalten das wir nichts liebers wüdschen wolten dann das inn unserer gelegenheit und vermögenn sein möchte S. L. bestellt Kriegsvolck, darunder ohne zweyvel viel vornemer guter leuth sein werden, mit der-

selbenn und unserm nützenn inn besoldung anzunemen 1568.
und zu brauchen. Wie dan inn warheit wir wol erhebliche Mars.
che und leider mher als zu viel uhrsachen hetten, inn
yetzigem unserm beschwerlichenn zustanddt, S. L. und
sonst anderer unserer herrn und freundt hülff und rhat
zu suchenn und dasjenige so zu abwendung unrechtmessigenn
Gewalts und erhaltung desz unsern, auch vertheydigung
unser selbst und anderer unschuldigen armen underthanen,
vortreglich sein möchte, zeitlich zube dencken und inn's
werck zu stellen. Nhun befinden aber wir, nach vleissiger
erwegung allerhandt umbstende, das ohne einen groszenn
und stattlichenn vorrath ein solche grosse anzaal Kriegsvolck
nicht angenommen, viel weniger inn die lenge bestendiglich
underhaltenn würde können werdenn, und das also uns, unser
selbst, auch S. L. und anderer unserer günstigen herrn und
freunde, gröszern schadenn zu vorkommen, gebürenn wolle die
rechnung anfenglich nach deme vermögenn zu machen und
unerschwinglichen sachen uns nicht zu underfangen.

Dieweil dann noch zur zeit unsere mittverwandten und wir
aigentlich nicht entschlossen seyenn was uns unserer notürfft
nahe, der Kriegsgewerbe halbenn, vorzunemen ethwan über
kurtz oder lang gepüren möchte, wir auch (doch in vertrauenn
zu vermeldenn) vor gueter zeit uns mit ettlichen vornehmen
guten leuthenn, auff denn künfftigenn nothfall, auch zum theyl
eingelassenn (1) und dieselbige bewegt habenn, mit höchster
irer ungelegenheit und schaden, auff uns bisz anher zu wartten, und

(1) *eingelassenn.* Voyez Tom II. Lettre 182 et n^o 193^a.

1568. aber wir bey uns leichtlich ermessenn können dasz ein Mars. solch ansehentlich Kriegsvolck , wie S. L. in derselbenn gewerbe und vorhabenden bestallung baben soll , ohne merglichen kostenn und mühe weder von S. L. zusammen bracht, noch von uns , nebenn andern die albereyth vorlengst, wie vorgemelt, vertröstung entpfangen haben , underhalten würden können werdenn, so haben wir nicht allein vor billich, sonderm auch nötig, eracht, obangeregte unserer mittverwandten und unsere ungelegenheit S. L. in vertrauwen zeitlich zu enthdeckenn und derselbenn vor Ihr geschehen erbiethen zum vleyssigsten zu dancken, damit Ire L. andere gute gelegenheit und vortheyl, die wir derselbenn gantz gernn gönnen woltten, unserth halben nicht verseumen oder Ires Christlichen und eyfferigen erbietenns ethwan unverhofftten schaden dürffe erwarten.

Demnach wollenn S. L. wir vor derselbenn uns geschenn freuntlichs erpieten zum vleysigisten und nicht weniger als ob demselbenn uns zu guetem albereith würcklich nachgesetzt wordenr. were, gedancktt habenn , mit erpietung wo dargegen wir, sambt unnsrer gantzen freundschaft und mittverwandten , solche hohe und Cristliche zuneigung und gutwilligkeit umb S. L. , der gebüre nahe, wieder verdienen werden können , das wir yederzeit uns zu aller müglichen dienstwilligkeit gernn verpflichtet erkennen, und, vermittelst Göttlicher gnaden , unser danckbar gemüth derselbenn im werck gleichfals wieder wollen beweyszen: wir bitten auch gantz freuntlich S. L. wollenn in irer gegenn unns angefan gener guten zuneigung verharren und dieselbige hinfurters, wie bisz anher geschenn ist, continuiren, uns

auch dargegenn vor irem dienstwilligen Bruder yederzeit 1568.
halten und erkennen. Mars.

Hiemit soll unszer Gesandter bey hochgedachtem Fürsten, unserm freundlichem lieben Schwager und Bruder, seine werbung enden und nach geschehener verrichtung sich zu uns hieher fürderlich wieder verfuegen. Daran verricht er unserm zuverlessigen willen. Desz zu urkunth haben wir diessze instruction mit aigner handt unterschrieben und unser secret insiegell darauff wissentlich aufftrücken lassenn. Beschehenn zu Dillenberg, am fünfften tag Martij A^o 1568.

WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

*LETTRE CCXCIX.

Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Sur les bonnes dispositions de l'Empereur à l'égard des Pays-Bas.

. . . . Wir haben E. L. schreiben, den vier und zwanzigsten und fünf und zwanzigsten Februarij datirt, zu sambt den mitgetheilten zeitungen, freundlich empfangen, und tragen mit E. L. und dero freundlichen hertzlichen Gemahl, unser freundlichen lieben Muhmen und Tochter, der wiederwertigkeiten und beschwerung halben so E. L. beiden begegnen, sonderlich aber E. L. Sohns halben das derselbe auch also vom Duca de Alba von Loven abgeholet wurden, ein Christlich und freundlich mitleiden.

1568. So vil nuhn E. L. dancksagung anlangt von wegen der
Mars. fürschrift welche wir E. L. halben an die Röm. Kay. Mat.,
unsern allergnedigsten Hern, gethan, hetten E. L. derselben nicht gedörft, sintemal wir freundlich geneigt E. L. in disem iren creutz und trübsal allen freundlichen trost und guthen willen zu beweissen, wie E. L. aus unsern hirvorigen schriefften zu vernhemem gehabt. Was uns dan von der Kay. Mat. widerumb zur antwort einkommen, das haben E. L. aus beiverwarter Copey freundlich zu vernehmen, und wir vermercken nicht allein aus solchem, sondern auch andern irer Kay. Mat. schreiben, das ire Kay. Mat. E. L. gnedigst gewogen und mit E. L. ein gnedigst mitleiden tragen, und ir die wider E. L. und andere Brabentische Hern fürgenohmene geschwindigkeit gar nicht gefallen lassen, auch derentwegen an die Kön. Wirde zu Hispanien eine fleissige intercession-schriefft ausgehen haben lassen; was dieselbige wircken und darauf E. L. zu gutem erfulgen wirt, gibt die zeit. Wir können aber E. L. so wenig als die Kay. Mat. verdencken, dieweil E. L. in den proclamirten citationen an Iren fürstlichen ehren so hoch geschmehet und angetastet, das E. L. Ire verantwortung und entschuldigung, wider solche hoch beschwerliche auflagen und bezichtigung, fürderlich an tagh und jedermenniglich E. L. unschult zu erkennen geben, und aller das, so zu rettung E. L. fürstlichen nahmens und leumuts dienstlich, an die handt nehmen; halten auch dafür E. L. werde, also balt sie solcher citation berichtet werden, jemandes abgefertigt und Ire verantwortung und protestation darwider thun und einbringen haben lassen. Da sich dan E. L. solicher zugemessenen rebellion, wie wir gar nicht

zweivelen , mit gutem grunde , bestande und offenbaren 1568.
schein wol zu entladen und zu entbrechen , und E. L. mis- Mars.
günstigen , unbilliche , gewaltsame [zuöttigung] und an-
gestieffete verunglimpfung an tag gegeben und jederman
vor die augen gestellet wirt , so wollen wir zu Gott hoffen
Er werde E. L. itzigs creutz zu Seiner zeit wol gnediglich
lindere , vorsehen uns auch die Kön. Wirde zu Hispa-
nien werde E. L. Irer unschult geniessen und E. L. wide-
rumb zu Iren länden und leuten geruiglich kommen las-
sen ; welchs wir dan E. L. von hertzen gönnen und wünd-
schen , wollen es auch an fernern fürschriften oder
schickungen , wie E. L. die begeren werden , nicht man-
glen lassen , wan wir allein E. L. und Landgraf Wilhel-
men , unsers freundlichen lieben Vettern , Schwager ,
Bruder und Gevattern gemüts entlich berichtet sein. . . .

AUGUSTUS CHURFÜRST.

Dem Hern Wilhelmen ,
Pritzen zu Uranien
zu S. L. henden.

† LETTRE CCXCIX.

*L'Empereur Maximilien à Auguste , Electeur de Saxe. Il
regrette que le Roi d'Espagne ait pris des mesures vio-
lentes contre le Prince d'Orange.*

Hochgeborner lieber Oheim und Churfürst. Wir ha-
ben D'. L. schreiben , dessenn *datum* stehet den sieben

' deiner.

1568. und zwanzigsten nebst verschieenes Monats Januarij, wolt **Mars.** empfangenn, und daraus nach lenges vernommen die beschwerlichkeit darein der hochgeborne unser lieber Ohaimb und des Reichs getreuwer Wilhelm Printz zu Orangen, Grave zu Nassaw, gerathenn, wegen durch des itzig Gubernament der Niederlande gegenn seinenn gütterenn fürgenommen arrestirung und einzihung seiner herschafft und landtgütter in Hoch-Burgundt und den gemelttenn Niderländenn gelegenn.

Nuhn ist nicht ohn das uns solche verenderung vor diesem von anderen örtten auch angelangt, und können D. L. unsers theils nicht verdenckenn das D. L. ein solches, der naheten befreundung unnd bluttverwandnüs halbenn so sich zwischenn derselbenn und ermeltem Printzen zu Orangen und der hochgebornnen unserer lieben Muhmen und Fürstin, seiner Gemahl, und irer beider Kindern erhalttenn, zu mithleidlicher beweglichkeit reichen thutt, so seindt uns auch die mannichfaltige stette, nutz und getreuedienste die ermeltes Printzenn ansehnliche vorelternn und er selbst weilandt unserm liebenn herren Vetter und schweheren, Kayser Carlh hochloblichen und gottseliger gedechtnüs, auch volgendts des itzigen Königs zue Hispanien, unsers freundtlichenn lieben Veters, Schwagers und Bruders L. in mehr wege erzaigt, unverborgenn, und soll D. L. gewiszlich dafür halttenn das wir aus denselben und vielen anderenn städtlichenn ursachenn die angeregte scharffe Procesz nicht allein ungerne vernommen, sonder auch mit ime, dem Printzen, zwar vor empfahung D. L. schreibens, ein sonder gnediges mitleiden getragen und noch tragen.

Dabeneben wollen wir auch D. L. in freundlichem

und gnedigenn vertrauwenn nicht pergen das wir vor 1568.
lang und gutter zeit und als wir noch von wegenn hal- Mars.
tung unsers Königlichen Hungerischen Landtags zu
Preszburg letzmal gewest, nebenn anderenn städtlichen
erinnerungen, woler melts Königs zu Hispanien L. alles
fleisz, gantz städtlich, emsig und brüderlich ermahnet
sich wider obgedachtten Printzen zu unmilder scherffe
nicht leichtlich bewegen zu laszen: dasz aber solche, wie
andere mehr gleichförmige, erhortationen die stadt nicht
gefunden wie wir es woll gernne gesehenn und gantzlich
verhofft hetten, das wollen wir gleichwoll nit des Königs
personn, sonder ettwan anderenn leuttenn die das gehoer
bey S. L. erhaltten, zumeszen, können es auch andersz
nicht beszeren, als das wir nochmals (wie dan täglich
beschicht) von unseren ernstlichen vermahnungen und
erinnerungen nicht ablaszen, sonder damit in stetter
continuation beharren.

Wir wollen auch nuhmaln, auf itzt bescheen D. L. be-
richt und freundliches suchenn, nicht umbgehenn ganntz
unverlengtt und mit dem allerehisten, auch noch vor
ausgang nehstkommender wochenn, ainen eigenen curier
mit städtlichen ausfürlichen schreibenn in Hispanien, für-
nehmlich allein dieser sache halben, abzufertigenn, und
mehr wolgedachts unsers freundlichenn liebenn Veters,
Schwagers und Bruders L. soviel zu gemuet zu fürenn
und dieselbe mit dermassenn hohenn brüderlichen fleisz
dahin zu ersuchen und anzulangenn, damit S. L. solche
hartte verfarung und scherffe fallen und vorernantten
Printzen zu Orangien bey seinenn ländenn und under-
thanen pleiben lassenn wolle, das wir der tröstlichenn
hoffnung unsere so vielfältige ernstliche brüderliche undt

1568. freundliche fürwendung solle nuhmer und zuletzt nicht
Mars. so gar ohne einige wilfarigkeit und fruchtschaffung
abgeën, und dan durch unserenn bey S. L. residirenden
Oratorn den herrn von Dietrichstain, unserer lieben
Sohne obristenn hoffmaister, die sache mit fernerer
erinnerlichenn sollicitierung bestes fleisz prosequiren und
sonderlich umb schleunige, fürderliche beantwortunge
anhaltten; auch dessenn, so darauff antwortt erfolggt,
D. L. unverzögerlicher bericht zukommen zu lassenn.....
Geben in unszer stadt Wien, den 13^{ten} tag des monats
Februarij

MAXIMILIAN.

V. J. v. Zast.

Ad mandatum Sacrae Caes. M^{tes} proprium.

F. BRUNBURGER.

Postscripta. Hochgeborner lieber Oheim und Churfürst. Als wir gleich in fertigung dieses schreibens gestandenn, seinn unns etzlicher Niederburgundischer Stende und schiedtliche Citationen zukommen, darunder fürnemblich ermelter Printz zu Orangien begriffen: mit was heftigkeit nun dieselbige auf ihne gestellt, wirdet D. L. aus der abschrift, welche wir in eill aus dem französischen in's teutsch für D. L. transferiren lassen, nach lenges vernehmen.

Ob nuhn woll gedachter Prinz in solcher Citation vieler beschwerlicher dingen bezichtigett wirdet, so zweiffeln wir doch nicht er werde sich nach nottürfft und [zubegung] zu verantwortten wüßen.

Wasz wir dan für unsere person zu milderung 1568.
der sachenn [indert] thuen können, in demselben las- Mars.
sen wir es bey vorigem unserm freundlichen und
gnedigen erpietten bewendenn , welchem auch also
wirgklich nachgesetzt werdenn solle, so wir D. L.
hiemit freundlicher und gnediger meinung auch
nicht verhalten wollen. *Datum ut in literis.*

MAXIMILIAN.

F. BRANNBURGER.

V. J. v. Zast.



* LETTRE CCC.

*Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange.
Sur l'intercession du Duc de Wurtemberg en faveur du
Prince, et la répugnance du capitaine de Reiffenberg
à servir le Roi de France contre la religion Evangé-
lique.*



..... Wir haben E. L. antwörttlichs schreiben , de dato
Dillenbergh den 1 Martij , sambtt dem ingeschlossenenn
Extrait, dero beschwerlichem zeittungen aus dem Nieder-
lande, empfangen , gelesen. Das nun E. L. sich freundlich
zu berichten begeren ob wir unserm freuntlichen lieben
Schwehern , den Herzogenn zu Wirttenbergh, vor uns
selbst und E. L. unvermeldet ersucht bey der Kay. Mat. ,
E. L. halben , ein underthenigste intercession zu thun ,
desgleichen ob E. L. ermelten unserm Schwehern , vonn

1568. wegen solcher bey der Kay. Mat. gethanen underthenig-
Mars. stenn vorbitt, freundtlichen danck sagen oder solchs un-
derlaszen sollte, wollen wir E. L. freundlich nicht ver-
halttenn das wir berürtten unserm Schwehern *quasi*
proprio motu und vor uns selbst, und nicht als von E. L.
darzu erbetthenn, zu solcher intercession vermöcht.

Da nun E. L. bedacht S. L. dero wegen freundtli-
chenn danck zu sagenn, haben E. L. Ir schreiben, so Sie
derwegen ann S. L. thun werden, dahin zu dirigiren
das E. L. vonn uns berichtet welcher massen S. L. un-
ser gleichwol *proprio motu* beschehenes ersuchen an die
Kay. Mat., E. L. halben, ein underthenigste vorbitt ge-
than, auch copien derselbigenn überschickt, daraus E.
L. befunden etc., wie solches der *stylus* weiter gebenn
wirdett.

Es hatt auch Doctor Davidt Lanck unsern freundtli-
chen lieben Bruder und Gevattern, Landtgraff Ludwig,
berichtet, weil der Obrist Friderich von Reiffenbergk die
gefährliche practickenn, so zu auszrottung dero warenn
Christlichenn religion und vermuthlich widder uns Teut-
schenn dero Augspürgischen Confession verwandt,
angestellt, vermerckt und derenn bericht wordenn, das
er sich numehr in die königische bestallung zu begebenn
bedenckens habe (1), auch wol gar nicht willens sey;

(1) *habe*. Ce n'étoit donc pas le Roi de France qui ne vouloit plus de de Reiffemberg, et *Languet* avoit raison en écrivant: « *Mihi* » est dictum Regem non solum significasse Reiffembergio et Adamo » *Vaisso* ne ipsi conscriberent militem, sed etiam ademisse ipsi » stipendia; quod non est mihi verisimile hoc statu rerum. » *Epist. secr.* I. 51.

aber doch hab er der Kön. Würde zu Franckreich ge- 1568.
schrieben und anzeigen laszen, da er gegenn die Religions Mars.
verwantten oder des heiligenn Röm. Reichs gliedtmaszenn
etzliche (wie darvonn gesagt das vorhandenn sey) ge-
brauchtt werden soltte, das er sich alsdan keines wegs
darzu gebrauchen zu lassen gedencke, darauff er der
Kön. Wirde resolution noch gewerttig; wann die an-
keme, woltt er sich fernner darauff zu erclerenn wissenn,
doch soll der Baptista, vonn der Kön. Wirde wegenn,
bey ihm hefftig anhaltenn das er das krigsvolck uffbrin-
gen und algemach vortziehenn lassenn woltte.

Jetztemeltter Baptista hatt auch dem von Reiffenberg
beyverwartts Edict zubrachtt, darausz E. L. zu verne-
menn was gemütts die Kön. Wirde gegen den Condi-
schenn seye. . . .

Datum Cassel, den 8 Martij Anno Dm. 1568.

WILHELM L. Z. HESSEN.

* LETTRE CCCI.

*Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange.
Sur la nécessité de publier une Justification.*

* Il paroît que le Prince avoit communiqué au Landgrave
les lettres 299 et 299^a.

. . . Nachdem beydt, die Kay. Mat. und dan auch
der Churfürst, selbst dahin deuthen und rathen das E.

1568. L., weil Sie in den proclamirten Citationen an Ihren fürstlichen ehren so hoch geschmehet und angetastet, Ihre verantwortung und entschuldigung wider solche hoch beschwerliche aufflagen und bezichtigung fürderlich an tagh und jedermenniglich E. L. unschult zu verkennen geben und alles das, so zue rettung E. L. fürstlichen namens und gemüts dinstlich, an die handt nehmen, so will vonnöten seyn das E. L. nunmehr solliche ihre verantwortung unverzüglich, jdoch mit gantz guthem bedacht und glimpff, ausgehen lassen, und insonderheyt darin caviren das die Kö. Wirde, auch so viell müglich derselbigen hoffrethe und Gubernatores, nicht verletzt, verunglimpft oder beschwert werdenn . . . Datum Cassel, am 11 Martij.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem . . . Printzen zu Uranien . . .
zu S. L. selbst händen.

Le Prince publia peu après sa Justification; pièce extrêmement remarquable, dans laquelle il réfute avec force et précision les accusations nombreuses touchant sa conduite depuis le départ du Roi et particulièrement en 1566. On en attribue généralement la rédaction à *Languet*. Nous croyons que le Prince, qui manioit la plume tout aussi bien que l'épée et qui avoit maintenant assez de loisir, n'aura confié à personne un travail, auquel son honneur étoit si vivement intéressé; bien que d'un autre côté il aura désiré soumettre cet écrit aux observations d'un savant, qui avoit beaucoup de réputation à cause de ses connoissances en histoire et en politique. Et voilà précisément ce qui nous semble résulter du témoignage de *Languet* lui-même. « Jam proficiscor Dillemburgum ad Principem »

Orangiae , qui scriptis ad me literis Argentoratum petiit ut ad 1568.
se venirem , si res meae id ferrent . . . 13 Martii. » *Ep. secr. I. Mars.*
59. « Fui Dillemburgi per duodecim et tredecim dies , ubi Prin-
ceps Orangiae mihi et aliquot aliis curavit prolixè explicari cau-
sas et initia tumultuum in inferiore Germania et suam respon-
sionem ad accusationes Albani, quam puto ipsum brevi missurum
ad Vestr. Cels. Quantum ex iis judicare possum , nihil aliud pec-
cavit , nisi quod noluit se praeberè ministrum ad eam tyranni-
dem , quam Hispani dudum sunt conati constituere in inferiore
Germania , et tandem constituerunt adeo saevam ut si quis de
re levissima accusetur , si statim interficiatur , id habeat pro be-
neficio : nemo enim hactenus ab ipsis est interfectus , qui non
prius variis tormentis excarnificatus fuerit. » *l. l. 60.* On se
donna beaucoup de peine pour composer des réponses satisfaisantes
à la Justification : une d'elles eut *Hopper* pour auteur. *Hopp.*
Epist. 204, 212. Mais il paroît que la chose n'étoit pas faisable ;
du moins on eut garde de leur donner beaucoup de publicité.
Deux membres du Conseil des Troubles se mirent aussi à justifier
la sentence contre le Prince ; mais voici sur leur travail le juge-
ment de *Viglius* : « Doctor à Ryo cum Varga quaedam pro justifi-
catione sententiae contra Auriacensem conscripsit , quae forte
praelo brevi committentur , et ut tibi in aurem dicam , palato
meo non valde satisfaciunt. » *Vigl. ad Hopp. p. 458.*

* LETTRE CCCII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange.
Sur l'emprisonnement de Don Carlos.

** On a longtemps ajouté foi aux diverses calomnies contre
Philippe II relativement à l'emprisonnement et à la mort de son
fils , et c'est une preuve combien il est difficile de renverser des
opinions accréditées. Déjà *Strada* , après avoir énuméré les bruits
qui avoient couru à ce sujet , ajoute : « Mihi super id quod in-
comperta sunt , etiam veris dissimilia videntur. » *l. 380.* Mais

1568. son témoignage en cette affaire devoit trouver peu de crédit. De
Mars. nos jours *M. v. Hauser*, après avoir consulté beaucoup de docu-
ments inédits, est arrivé au même résultat : « Karlos hatte von
» Anfang an eine körperlich schwache und eine geistig böartige
» Natur . . . Er und die Königin sind natürlichen Todes gestor-
» ben, und niemals hat auch nur das geringste Liebess verhältnis
» zwischen ihnen stattgefunden. » *Hist. Br. I. 175.* Même sans les
preuves multipliées sur lesquelles il fonde ce jugement, nous au-
rions peine à croire que la reine Isabelle, si le roman de sa pas-
sion malheureuse avoit un fondement historique, se fût empressée
de mander à sa mère la douleur profonde du père et du paraten-
teur de son amant. Quant aux relations de D. Carlos avec les grands
Seigneurs des Pays-Bas, nous n'en avons trouvé nulle trace. Il
n'est parlé de lui qu'à l'occasion d'une indigestion qu'il s'étoit at-
tirée en mangeant seize livres de fruit : voyez Tom. I. p. 283.

. Wir haben auch nicht underlassen den *Mon-*
seieur de Luis, so itzo alhie bey uns ist ; zu befragen was
ihm von obbemelten zeittungen von der Kön. Wür. zu
Hispanien sohn bewust, hatt er uns berichtet : es sey ge-
wiz das die Kön. Wür. zu Hispanien ermelten ihre
sohn gefenglich angenohmmen ; dan die Königin zu
Hispanien hab solchs ihrer Frauw Mutter, der Königin
zu Franckreich, selbst zugeschrieben undt darneben ver-
meldet das ir her, der König, derhalben so hefftig be-
stürzt undt betretten sey, das S. Kön. Wür. sich aus-
trüglich vernehmen laszen, da sie die gantze Nidderländ-
e verlohren hetten, das solchs S. Kön. Wür. nicht meh-
r zu hertzen gehen, noch höher betrüben köntte.

Was aber die eigentliche uhrsach solcher gefengliche
intziehung undt wie es dahrumb mitt allen particularitete
undt umbstenden geschaffen, das könne man noch nicht
grüntlich wiszen ; etzliche sagen der Printz sey Calvinis-

undt man hab in seiner cahmmer Calvinische Bücher 1568. funden; etzliche melden, es solle dem Printzenn eingebildet Mars. sein das sein herr Vatter, der König, durch die zu viel scherffe unndt unmiltigkeitt die itzo in denn Nidderländen geübt unndt geprauchtt wirdt, umb dieselbigen lände kommen möchte; dahrumb er vorhabens gewesen sich herraus in die Nidderlande zu begeben, undt dieselbig uhrsach an die handt zu nehmen die Nidderlande aus den beschwerungen zu erledigen undt sich also der örte zu einem hern zu machen; andere aber sprechen, es hab der Printz sich kranckheitt angenommen, vielleicht dahrumb das ihnen sein herr Vatter, der König, seinem brauch nach, besuchen solte; da sey einer zu der Kön. Wür. gangen undt S. Kön. Wür. angezeigt seine Kön. Wür. solten sich vorsehen, dan S^r Kön. Wür. sohn, der Printz, hette zwei gespanter feuerbüchsen under seinem haupttküsen liegen; es sey aber die Kön. Wür. gleichwoll zu ihm, dem Printzen, in sein chammer gangen, ihnen angesprochen undt gefragt wie es ihm gehe; hab der Printz geantwortt er wehre gahr schwach, daruff die Kön. Wür. ihnen bey der handt genohmmen undt gesagt er soltt uffstehen, er wehr nicht so gahr schwach wie er sich annehme, het auch alsfalt das haupttküsen under dem Printzen abgeworffen undt die zwei gespannte Büchsen darunder funden, undt den Printzen gefragt was er darmit vorgehaptt und gemeint undt was ihn dartzu verursacht; hab der Printz geantwort, er hette über zwanzig uhrsachen die ihnen dartzu bewegt; daruff der König zu ihm gesagt, so hett er über dreiszig uhrsachen derwegen er ihnen hart straffen wolte, unndt also den Printzen alsfalt dem Conte de Feria zu custodiren bevolhen. Es wirdt auch geschrieben

1568. das bis in die achtzehen groszer undt vornehmer Spanischer
Mars. herren, solcher Conspiration halben, auch gefenglich in-
gezogen sein sollen. . . Datum Caszel, den 14 Martij
Anno 1568.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem . . . Printzen zu Uranien . .
zu S. L. händen.

LETTRE CCCHII.

*J. de Schönberg au Prince d'Orange. Relation de son au-
dience auprès du Duc George-Jean.*

. . . . Genedigster herr. Auff empfangenen E. F. G. —
genedigsthen bevhelch, hab ich den 12^{ten} dis monat —
Martij Herzog Georg Hannsen, Pfalzgrafen etc., zu Laut —
tereckenn gesucht und do dannen auff Zweybrückenn —
geritten, derens ire F. G. vor uhngerlich zweyen tagen —
abgeraist, also das ich bis gehn Lützelstain nachgewan —
dertt und erfarenn habe wie dieselbige zu Ainertzhausen —
auff dem pasz gegen Metz seyhe.

Demnach, so hab in namen und von wegen E. F. G. ,
hochermeltem Fürstenn ich mich den 15^{ten} dises anza —
gen lassen, und nach laut E. F. G. mir übergebener in —
struction, denselbigen inhalt clar zu erkennen geben ,
fürnemblich, warumbe von E. F. G. ich abgefertigt ;
welcher gestalt diselbige Herzog Georg Hansen erpie —
tenn (kriegsgewerb halben) in vertrauwen verstanden —
und solches an dero mittverwante, doch gantz uhnye —

meldett ainiger person, gelangtt; *item* und obwol E. F. G. 1568.
in dero (itziger zeitt) beschwerlichen zustandt, solch hoch Mars.
erpiettenn zu sonderlichem trost vermerckt, das doch die
nottürfft woll erfördernn, zu erhaltung aines sollichen
ahnsehenlichenn kriegsvölcks, die rechnunge nach dem
vermögen zu überschlagenn und insonderhaitt dieweill E.
F. G., neben dero mittverwantten, (wie fern die sich
kriegsgewerbs halben einlassenn möchtendt) noch nitt
enthlich entschlossen etc., eben darumbe E. F. G. be-
weggt Herzog Georg Hansen Ire gelegenhaitt und die
wichttge ver hinderungen zu berichtten, auch iren F. G.
zum höchsten und vleissigstenn zu danckenn, nitt sonder
geringenn trost, ausz uhngeweiffelttem vertrauwen es
werde Herzog Georg Hansz in sollicher Cristlicher und
eifferiger zunaigung beharrenn mitt gleichen wider er-
piettens. Diese püncten, genedigster Fürst, hab ich nach
mainung der Instruction, so deuthlich mir imer möglich
und auszfürlich, in underthenigkaitt fürgetragen; das
aber E. F. G. vor gutter zeitt sich mitt ethliche vornemen
guthen leuthenn zum thail eingelassenn und dieselbige
bis daher zu warttenn bewegt, sollich hab ich, ausz
ende angezogene uhrsachen, verschwigenn.

Hierauff, genedigster Fürst und herr, hatt Herzog Georg
Hansz der freuntlichen haill- und glückwünschung ge-
gen E. F. G. sich *reciproce* bedancktt, und ferner mein
vortragenn erhalt, wie ire F. G. ja ausz Christlichem
eiffer solche occasion E. F. G. in höchstem vertrauwen
zu erkennen geben habe, und dieweill ire F. G. nuhn die
uhngelegenhaitt vermercktt, fürnemlich das der mangel
an vorrath (zu erhaltung eines sollichen manlichen Kriegs-
volcks) stehe, so wollen auch nuhnmehr dieselbige die

1568. sachen Gott bevhellen und solches den fürnemen be-
Mars. vhelchsleuthennförderlich zu erkennen gebenn, die mö-
genn nachmals Gott oder dem theuffel dienen. Es wolten
sich auch ire F. G. freundlich versehenn dises in höch-
ster gehaim gehalten werden soltte, wie dan Grave
Adolff zu Nassau, mein gnediger herr, iren F. G. mit
handtgebener treuw zugesaggt und versprochenn. Son-
sten seyen ire F. G. und nitt weniger E. F. G. zu
freundlichem dinsten und gefallenn gewogenn; ge-
dencken auch in Christlicher angefangener naigung zu
beharren. Nachdem, und ungefoerlich über eine stunde,
als ich wieder erfordertt, wardt mir von Herzog Georg
Hansen gesaggt: es wunderte ire F. G. nitt wenig das
E. F. G. mitt dero mittverwantten solche guthe gelegen-
hait sollten auszschlagenn, dan, menschlich davon zu
reden, where das angepotten Kriegsvolck dermassen
gethan, das, welcher seittenn sie zufallenn, dieselbige
sonder zweiffell obsiger' geachtett würdenn. Ire F. G.
zogen auch allerhandt vermuthungen, wie es ethwan in
künfftig gehn möchtt, ahn, sonderlich wie der krieg an-
zufangenn und die noethwendigkaitten zu bestellen, so
weittleufftig, das ich's in warheitt nitt alles behaltten
mögenn, viel weniger verstandenn hab. Enthlich aber
wasz der beschlus: es würde folgenn das E. F. G., zu
erhaltung Irer ländt und leuth, drey wege vor die handt
nhemmen müsthenn, ainthweder den krieg, die fürpitt, oder
stadtliche verehrunge, und jhe lenger E. F. G. verziehen
wurden, jhe mher die sich selbs erschöpfften und where
zu besorgen das vielleicht andere nach E. F. G. länden
und leuthenn trachtenn und dieselbige leichttlich durch

vorthail erhalten künthenn, mitt viel und mehr wört. 1568.
tenn, des ich uhn nötig achtte E. F. G. damitt lenger auff- Mars.
zuhaltten.

Iren F. G. hab ich aber darauff weiter nitt geantwortt,
dan wie dero selbigenn wider erpietten E. F. G. ich an-
langenn und weiter rümen wolle, das auch Ire F. G. in
kainen zweiffel sollen setzenn solche kriegs tractation
ewig verschwigen und behaltten pleibenn werde.

Warumb aber iren F. G. ich den püncten in der In-
struction gemeltt (das E. F. G. sich vor diser zeit mit
anderen eingelassen und dieselbige zu wartten, auch
mitt deren beschwerde bewegt) verschwigen, ist die ur-
sach das iren F. G. ich in warheit (doch mitt noeth zu
melden) zuviel weitleuffig vermerckt hab und, wie mich
will düncken, vielleicht andere bey iren F. G. umbe solche
haimblichkait wissens gehabt haben mögen: als druge
ich bedencken und vorsorge es khünthe aus diesem pün-
cten vielleicht E. F. G. fürnemen vermuettet und dero
widerwertigen zue warnung ausgepraittet werden. Wil
jhe nitt hoffenn das E. F. G. mich derwegen in ungenade
verdencken sollen, seittemallen sonsten gnugsame uhr-
sachen angezogen darumb E. F. G. dismallen abzudan-
ckenn bewegt seindt. Ich hab auch ausz denselbigen mo-
tiven die Instruction nitt fürgelegt, ist auch an mich
nitt angesunnen wordenn.

Das wollt E. F. G. ich underthenigst, nach beschen-
ner verrichtung, *instar relationis*, nitt verhaltten, und
dero selbigenn mögliche dinst in underthenigkait zu lais-
tenn bin ich jederzeit gantz guethwillig. Thue dieselbige
himitt dem getreuwen Gott zu glükseliger wolfardt und

1568. im fridenn bevhellenn. Datum zu Bischweiller, den 18^{ten}
Mars. Martij.

E. F. G. underthenigster,
H. E. v. SCHÖNBERG.

Dem... Printzen zu Uranien..
zu irer F. G. selbst händenn.

* LETTRE CCCIV.

*Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange.
Relative à Don Carlos.*

. Es hatt uns jtzo Hertzogh Heinrich zu
Braunschweigk Copien zugefertigt was der König zu
Hispanien, seines sohns *Caroli* gefenglicher intziehung
halb, an S. L. geschrieben, wie E. L. aus hierbeyver-
wartter abschrift freundlich und vertrewlich zu sehen.

Nachdem nuhn in solchen der Kön. Wür. schreiben
die wortte stehen: « Das solcher unser vatterlicher ernst
» nicht der uhrsach erfolgt, noch wir diesen eussersten
» weg gegen S. L. dahrumb fürgenohmen das wir von
» derselben so hoch und schwerlich beleidigett sein, od-
» der sie sich so weit und strafflich gegen uns vergeszen,
» noch auch sonst ichtes anders dergleichen ungepür-
» licks begangen haben solle. » *Item* am ende solchs schrei-
ben: « Was wir hierin aus Christlichem und vatterlichem
» eiffer thun und fürnhemen, tzuvorderst seiner Göttli-
» chen Almacht tzu ehren und dan unsern Königrei-
» chen, Fürstenthumben, Länden und Leuthen, auch in
» gemein der gantzen Christenheitt tzu ruhe und wol-
» farth gereichen. » — Können wir daraus anders nicht

abnhemen, dan das der Kön. Wür. zuw Hispanien sohn 1568.
ettwadurch die Inquisition, der Religion halben, ingezogen Mars.
sey. Da auch solchs also wehre, trugen wir mitt berürtem
Printzen ein freundliches undt Christlichs mittleiden . . .
Datum Caszell, den 23^{ten} Martij.

WILHELM L. Z. HESSEN.

E. L. haben auch ausz obbemelten schreiben
zu vernhemen das des *Monseieur de Luis* gethane
bericht (1), als solte der Printz zu Hispanien sei-
nen Hern Vatter erschieszen haben wollen, nicht
also erfolget, sondern solchs dem Printzen zum
unglimpff dermassen spargirt werden.

Dem... Printzen zu Uranien, ...
zu S. L. selbst händen.

Il nous semble que le sens des expressions citées par le
Landgrave est très général, et qu'elles ne prouvent nullement,
comme il le suppose, que Don Carlos fut emprisonné pour le
fait de la religion. Le secrétaire Pfintzing écrit le 25 mai au Duc
Wolfgang, Comte Palatin. « Nachdem ich vor gewisz berichtet
werde das im heiligen Reich Teutscher Nation . . . des Printzen
verwahrung halben . . . mancherley frembder *discursus* gemacht
werden, unnd insonderheit von ettlichen vilen dafür gehalt-
ten auch auszugeben werde das seine K. G. desz glaubens hal-
ben von i. Maj. eingezogen worden, dasz E. F. G. ich hiemit bey
meiner ehren unnd trawen underthäniglich versichern kan unnd
will das solches ein lautter ungrundt ist, unnd beiden ihrer M^t
und F. G. gantz ungleich unnd unгутtlich daran beschicht, auch
in der warheit ihr F. G. in solchenn fall jemals so wenig als i. M.

(1) *bericht*. Voyez p. 188.

1568. » selbs einzigen abfals von der alten wharen Catholischen Religion
Mars. » verdacht gewesen, zu geschweigen das sie sich mit dem wenigsten
» deszhalben vergriffen haben sollte: seunder' das solche vetter-
» liche straff ausz weit andern unnd doch vasthaftten Ursachen
» gegen ihrer F. G. fürgenommen werden, davon mir gleichwol
» vil zu schreiben nit gebühren will » († M.S.). *Suppléons à son silence*
» par ce qu'écrit *M. v. Raumer*: « Karlos geistig bösertige Na-
» tur steigerte sich durch Leidenschaftlichkeit bis zum Wahnsinn
» . . . ; er war unfähig zum Regieren und Grund zu einer stren-
» gern Aufsicht vorhanden. » *Hist. Br. I. p. 157.*

† N° CCCIV.

Lettre de créance du Prince d'Orange pour Jean Basius.

* * Basius fut employé souvent par le Prince dans des af-
faires difficiles. « Parentibus honestis natus est Leovardiae, paulo
» ante mediam saec. XVI partem. Jurisprudentiam Lovanii didicit
» et summos juris honores in Gallia quaesivit. Dein causarum pa-
» tronum egit Leovardiae. Provincias minime contemnendas ipsi
» extra patriam oblatas abnuit. Flagrantibus de religione dissi-
» diis e Frisia migrare debuit. » *De Wal, de Jctis Frisiis, Annot.*
p. 68. — Dans cette pièce et dans celle qui suit, on doit surtout
remarquer que le Prince prend les armes contre le Duc d'Albe et
pour le service du Roi; qu'il se déclare franchement en faveur des
Protestants et de la libre prédication de la parole de Dieu; et qu'il dé-
sire ménager et protéger les Catholiques, autant que faire se pourra.

Alsoo by ons Wilhelm Prinche van Orangien, Grave van
Nassauwe, enz., Vasall ende mede gouverneur in de
M^{te} Nederlanden, an ytlycke landen, steden, dorpen,
vlecken, gemeenten ende personen affgeveerdicht is der

' sondern.

Joannes Basius om van hun elx na syn gelegentheyte te ^{1568.} requireren en van onsent weghen te versoucken hulp en ^{Mars.} de bystandt tot vorderinghe ende executie van den ghemene saacke, de glory Goods ende 'tlandts welvaren tot diensten van C^{te} M^t betreffende, breder in seeckere onse opene versegelden bryeve, denselven van date den 27^{en} martij gepasseert, verhaalt, soo ist dat wy Wilhelm, deur de ghenade Goods, Printze von Orangien, etc. mits desen certifieren dat wy denselven Joannen Basium last ende bevel gegeven hebben, ende gheven specialycken mits desen, an een ygelyck persoene ofte gemeente, synder guedt beduncken ende beste wetenschap daar thoe bequame, te versoucken om hulp ende assistentie te doen op seeckere geprefigeerde tyde om tot executie deses handeling inne te nemen ende verseeckert te worden ende te blyven tot diensten van de M^{te} van den stede Amsterdam, Enckhusen ende andere steden, sloten, tot dese saacke vorderlycken in andere ofte deselve lande geleghen, 'tsy in wat manyren sulx alder bequaamst ende secretelycken soude moeghen gheschien, ende dyt selve oick met denghenen te delibereren dien hy Basius het verstandichst ende secreetst achten sall moeghen, ende deur allzulcken de saacken te laten doen ende benaarsighen na de gelegentheyte des tydts ende plaatse waar thoe ten geprefigeerde tyde van onsent weghen crychsvolk tot hulp ende bystandt denselven geschickt sal worden, met alder secreete middelen dye wy opte dese saacke delibrerende erdencken ende gevinden sullen moeghen om dezelve crychsluyden binnen den steden heymelycken deur eenighe correspondentie van daar binnen wonende ofte daar thoe geschickt te moeghen cryghen. En-

1568. de soo wanneer sulx mochte ghelucken , da men de stede
Mars. ofte steden overherich worde, dat alsdan de gemeente
van de Papisten soo veel gespaart, anghesien ende gehou-
den soude moeghen worden, als ymmermeer moigelyc-
ken is, om alle lasten van contributie, waackgelden en-
de andere lasten ende costen te helpen draghen ende min
vianden te maacken, dezelve met sachtmoedicheyt ende
deuchtsamheyt overwinnende: dan de autheuren, hoof-
den, maders' ende doenders van alle vervolgh, tyrannic
ende ongerechticheyt, dye nimmermeer en soudent rusten
vry synde, sall men in guede bewaringhe doen stellen
ende met de minste wredicheyt handelen als sulx mo-
gelycken sal wesen, ter tydt thoe daar ander en naarder
advys van onsent wegghen geopenbaart sall wesen. Sullen
oick dezelve knechten, dye men in de steden ofte sloten
soude brenghen, syn Excell. ende den steden ofte sloten
met oick den gereformeerde religion ende tgemene wel-
varen tot dienste ende conservatie van de M^{te} sweren ende
dye te bewaren gehouden syn, ende soo whanneer dye
van onse syde ende assistentie na heuren wille eenighe
stede sullen hebben, sullen als dan dye van der overrich-
ten² met de gedeputeerden van den gereformeerde religie
aldaar binnen, syn Excellent. beloven ende genouchsamlyc-
ken caveren gheen transactie, accordt ofte vrede met
eenighe onse wederparthye ofte vianden, de religion en-
de dese saacke nyet thoegedaan, sonder wille ende weten
van syn Excellent. te maacken ofte van heurent wegen te
laten geschien ofte in sulx consenteren; ghelyck oick we-
deromme syn Excellent. alsdan beloven sall, ende als nu
in sulcker vougen beloof, gheen accordt ende vrede te

¹ makers (?). ² Overheden.

maacken waarinne deselve oick nyet besloten en sullen 1568.
syn ende voor heur adwys ende consent daarthoe geghe- Mars
ven ende geschiet sal wesen, ende ten eynde nymant en
suspiciere dat syn Excellen. alleen dese met benoemde
steden soude willen sonderlinghen in meerder peryckell
ofte dangier stellen dan eenighe andere steden, derhal-
ven verclaart syn Excell. tot confirmatie van een ygelyck
dat hy te beter ende vrymoedigher syn hulp ende bystandt
met syn lyff ende modt imployre', dat sulx an veel andere
steden ende plaatsen versocht ende gedaan sal worden,
tot om de viant an alle syden te bereucken ende alle
handen voll werck te gheven; dat noch daarenboven syn
Excell. een guedt leger sall doen ten selven tyde marche-
ren om allenthalven de viant te rencontreren ofte ghaan
versoucken na dat sulx geleghen sal syn; ende off de viant
eenighe langhe belegh wilde erghens doen holden, tot
dien ende anderen is notelycken provisie te hebben van
steden ende sloten om nergens an geldt offte victualie en-
de te nyewe thocompste van crychsluyden beleth te wor-
den. Sullen oick de knechten heur alsoo binnen den stede,
daar men dye sall moigen heymelycken in cryghen, dragen
ende holden volgens heuren eedt ende der capiteynen
commissie, dat dye van de gereformeerde religie daer en
guedt benoughen an sullen hebben, ende want te beduch-
ten staat dat veel predicanten van zelfs onder de ghemeen-
ten hen sullen gheven dye off met lere dezelve tegens on-
se voornemen partydich souden moighen maacken off een
confusie inde ghemeenten ende heure lere; dat daarom met
alle vlyt benaersticht sall worden dat nymant tot het ampt
eens predicants angenomen sal werden, dan met consent

1568. van de reformeerde gemeente ofte heuren gedeputeerden
Mars. ende d'ouverichen alsdan ter plaatse synde.

Ende soo wye van de Papisten (behalven d'autheurs, hoofden ende capiteynen, als boven verhaalt staat) guedelycke tot dienste ende welvaren des stads, gehoorsambheit van syn Excell. ende M^{te} in accordt soude willen treden om eendrachtelycken tot defensie van beyde religien hulp ende bystandt eendrachtelycken te doen ende nagaan, sulx met syn eedt ende onderschrijvinghe verteckende, dat allsulcken beschut ende beschermt ende heurreligie vry thogelaten sall worden, gelyck sulx de reformeerde thogelaten vrylycken sal wesen. Aldus ghedaan den 25^{de} Martij, op onsen huse Dyllenbergh.

† N^o CCCIV^o.

*Autre lettre ou déclaration du Prince d'Orange
remise à Basius.*

Nadenmaal gheen groter off meerder dienste eenigh
C^{te} M^{te} bewesen ende ghedaan can worden dan om met
aller gerechticheyt syn landen ende ondersaten te regyren
ende deselve helpen vermeerderen in gueden voor-
spoet ende ryckdomme tot verbeteringhe van alle syns
M^{te} domeynen, beden ofte andere gherechticheden ende
tot secours ende bystandt in syne M^{te} node ende benaut-
heyt, oick sonderlinghente voorhoeden dat gheensins eeni-
ghe verminderinghe syns gebiedts ende landt, deur een aff-
wyckinghe dewelcke uuyt grote benautheit ende tyran-
nie gewonlycken is te volghen, en gebuere, ende daarthoe

nyet nodelycker ende godtsaligher is dan alsulcken regy- 1568.
ringhe ende politie te hebben ende usurperen in dewelcke Mars.
eerst ende voor all de vercundinghe des suyveren woordt
Goodes ende der oprechte religie vry ende thoegelaten
sy. Des nyet te min is kentelycken ende openbair voor
oghen dat ter contrary sonder eenighe treyn van gherecht-
tigheyt des M^u landen ende ondersaten nu geregyrt
ende met d'aldermeeste tyrannie van de vreembde regyr-
ders owervallen werden, dezelve nyet alleen voor een tydt-
langh quellen ende [bedrugen¹], dan met alzulcke lasten
van affgodery, eedten ende andere ongottlycke wetten,
placaten ende packen beswaren, dat oick tot ewighe da-
ghen (ten sy metter hulpe Goods daarinne tydtlyck voor-
sien werde) alle nacomelinghen, kinderen ende descen-
denten deselve ende noch meerdere sullen moeten lyden
ende draghen tot bedervenisse van heur opvoedinghe en
lyff, guedt ende heuren sielen salicheyt, handelende als
nu also met denghenen dye na Goodes woordt vrylicken
te lewen ende hem te dienen ghesocht hebben, als off de-
selve rebellen ende des M^u schenders, verraders ende
ongehoorsamen waren, deselve an lyff nde guedt ende
eere vervolgende met vanghen, bannen, hanghen,
confisqueren van goeden, sonder alle behoirlycke middele
van justicie te gebruycken, na heuren appetit ende guedt
beduncken; doende cessereren, casseren ende² aboleren
alle besworene privilegien ende guede usantien, de landen,
steden ofte ghemeenten ter contrary heuren mottwille
eenichsins competerende. Deur welcke onvryheyt des op-
rechten religie ende 't bedvanck tot heuren affgoderye,
mitsgaders d'ongherechtigheit in politica administratie van

¹ bedrukken, verdrukken. (?).

1568. **privilegien , confisqueren , vanghen , verjaghen ende bannen van mennich duserguede trefelycke welvarende mannen , heren , printzen , edelen ende onedelen , coopman , ambachtsman ende landtman , gheestelyck ende whaartelyck ¹ , notelycken volghen moet de bederfenisse des M^{te} landen ende ondersaten tot een grote oneer ende blamatie synder M^{te} , met denwelcken dese ongeregeltheit ende tyrannie becleedt ende bedeckt werdt , soo dat een ewighe haat ende affgunst syne M^{te} by syne getrouwe ende willighe ondersaten deur desen gemaect wordt ; dat te beduchten staat dat veel lyver d'ondersaten alsoo benaudt ende verdruet , als oick wat voorstander ofte oversten sullen annehmen ende trou syn , dan alltyd sy ende heur nacomelighen ewichlycken alsoo onrechtelycken ende ongewoonlycken geplaecht te worden , duldich ende lydsamich blyven sullen ; ghelyck daarvan ghenouch exemplen voorhanden syn dat de tyrannie ende woedicheyte der oeversten , heren ende coninghen over haar ondersaten een haat , affwyckinghe ende verdryvinghe der zelven ² , en dat grote ellenden allzulcken landen ende heren overcommen , dewelcke ende allwaar veel ballinghen van heure getrouwe ende vrome vasallen ende ondersaten ghemaaect werden , soe dat endtlycken nu in syne M^{te} Nederlanden nyet anders dan des M^{te} bedervenisse ende oneer gesocht ende voorgestelt en wordt.**

Deser ende dyrgelycken oirsacken halven , hebben wy Wilhelm deur de ghenade Goods Prinche van Orangien , etc. , vasall endemedede gouverneur van wegen syne M^{te} in de Nederlanden , nyet cunnen laten off hebben motten in desen uuytersten noot om de bedruckte ende geaffligerde

¹ wereldlijk. ² veroorzaakt hebben ou un mot semblable paroit oublié.

ondersaten, tot eernstighe versoucke soo van de geaffligeerde der relligion als oick andere catoliquen soo men te noot oick met de tyrannie beswaart, ter eere ende glorye Goods ende des Mⁿ sonderlinghe dienste, te helpen ende succureren, alle gherechtiche ende billycke middelen vinden ende voorwenden, ten eynde deur de vryheyt des oprechtens relligie ende dye vercundinge des suiveren woordt Goods alle voorsz. ende veel meerdere inconvenienten voorhoedt ende voorcomen sullen moighen worden, en dat alle landen, steden ende gemeenten, in heure welvaren, privilegien, usantien ende gerechticheden haar van syne Mⁿ gesworen, volherden sullen moeghen, ende een ygelyck syn handelinghe ende welvaren sall moighen dryven ende genieten na behoiren, cesserende ende abolerende alle secten ende manyren van placaten, sententien ofte bannissementen ter contrary teghens ymandt syn persoon ofte gueden, der relligie halven, met het ancleven van dien gedaan. Ende want dese saacke allen ende een ygelyck landt, stadt, gemeente ende persoon is voor hem ofte de synen concernerende ende dat want oick nymant desen ongevordert te syn is begherich, maar uuyt gantscher harten t'avanchement van dien is vunschende' ende begherende, ofte te minsten sulx soude moeten begheren ende Godt Allm. bidden, ten ware deselve een verlater des vaderlandts ende syns naasten, een hypocryt, ja een versaacker voor Godt Allm., ende oick des Mⁿ eer ende gherechticheden gheen voorstander geacht ofte oick datelycken soude willen wesen. Daaromme versoucken wy Wilhelm Printze van Orange, etc. als voren, dat een ygelyck landt, stadt,

dorp, vleck, gemeente ende persone dye dese onse opene ghesegelde ende verteckende bryve deur Joannen Basium getoont ofte voorgelesen sal worden ofte dije eenichsins deser onser intentie andersins cunschip ende onderricht sullen hebben, dat dye eendrachtelycken met ons, deur de ghenade Goods, dese saacke willen anvaarden, helpen exequeren ende alle bystandt hem moigelycken ons thooschicken ende bewysen, elck in 't gheen hem van onsent wegghen deur den voorsz. Basium, ofte syne gesubstitueerde, voorgehouden sal werden. Belovende ende verseeckerende mits desen wy Wilhelm Printze van Orangien, etc. als boven, voor ons ende onse consorten, medehelpers, heren, vorsten, capiteynen ende andere dienars, dat wy alle middelen ende manyren, ons moighelycken, soucken ende voorwenden sullen dat nymant, wat stadt, vleck, dorp, gemeente ofte persone het sy, deur heuren hulp ende bystandt ons te bewysene eenighe schade, noot ofte verlies van privilegien, off andersins, van onse wederstanders ende vianden en sall moighen overcomen, ende overghecomen synde, d'selve t'ontsetten, beschutten ende beschermen om deselve daaruyt te helpen, ons daarthoe metlyf ende macht imployren. Verclarende ende verseeckerende eenen ygelycken mits desen, dat met der hulpe Goods deur guede hulp, bystandt ende eendrachticheyt des bedructens gemeente, de saacke tot een gueden eynde gebracht te sullen werden, om dat wy overall ons met een genouchsame menschelycke hulpe ghelyck sullen laten vinden ende ons zelfs verthonen, nyet twivelende God Allm. werde syn almogende handt tot syn eere ende glory ende d'oprichte bescherminghe synder creaturen

ende gemeente, tot een ghemeneer welvart des vader- 1568.
landts verlenen ende een heer synder heerscharen wesen. **Mara.**
Aldus gedaan ende versegelt by ons hyronder geschre-
vene, na onse gewoonte van segelen in dyrgelycken, op
onsen huysen ende festing Dyllenburgh, A^o dusendt vuyf-
thien hondert acht ende tsestich den seven ende twintich-
sten martij.

† N^o CCCIV^o.

Projet de déclaration du Prince d'Orange. (Cessi est la
déclaration que fait le Prince d'Orange sur l'instance
réquisition que lui ast esté fait de la part de la plus
grande partie des inhabitans' du Pais-Bas maintenant
par tant de fasson oppressés.)

* * Cette pièce inachevée est un brouillon écrit et corrigé par
le Prince lui-même.

Premièrement que aiant le dit Prince toujours cognu
la grande fidélité et loyauté que les subjects du Pais-Bas
ont toujours demonstré à leurs Princes naturelz, exposant
corps et bien pour leur service, et qu'ils ne désirent enco-
res rien plus que de pover continuer, mais considérant
que ce bien ne leur peult advenir pour le maves rapport
que l'on a fait à sa M^{te} d'iceulz', à cause qu'ils ont désiré

¹ d. i. Il y avoit d'abord de la commonauté.

² Ici le Prince a raturé ce qui suit; et au lieu de reconnoistre leurs services qu'ils
sont traictés avec toute rigueur et tyrannie, sans avoir regart ny aux privilèges,
libertés, comme s'il fussent pais conçois des barbares, et que pis est, leur est
osté de pover vivre selon leur conciences.

1568. de vivre et servir leur Dieu selon sa sainte parole, ce
Mars. que leur est interpreté à rebellion et mutinerie, qui est
cause qu'ilx sont exécutés, déchassés et mailtraictés en
leurs biens et corps contre toute raison et équité et que
sur ce prétexte ont' mis gens estrangiers, lesquels traic-
tent tout le pais en extrême rigueur contre toute justies et
équité, rompant par tout la liberté, privilèges, obliant tant
de notables services qu'ilx ont faict, finalement réduisent
tout le pais en une extrême désolation et ruine; et com-
me saccung est obligé devers Dieu de pourchasser Sa gloi-
re et maintenir sa liberté et privilèges, lesquels ne pro-
cèdent pas seulement de la libéralités des Princes mais
sont la plus part (1) contracts entre les Princes et sub-
jects et mutuellement confirmé par serrement, et estant
le dit Prince par tant de fois instamment sollicité et requis,
at bien volu condescendre à la réquisition de ce fidél
peuple, astheur de tout abandoné et délessé, de tant plus
qu'i cognoit que ce né' pas seulement la ruine du pais, de-
morant les choses en tel termes, mais entièrement le de-
service de sa M^{te}, que par faulx rapport pert ung si
affectionné pais, est content de se employer, autant que en
luy est, en tout ce qui porroit concerner l'avancement
de la gloire de Dieu, le bien et conservation de la patrie,
qui est mesmement le vrai service de Sa M^{te}. Et comme etc.

(1) *la plus part*. Ces mots rendent l'assertion moins exacte.
Peut-être faut-il reconnoître ici l'influence de *Languet*. Voyez
p. 186. Ce savant, ainsi qu'on pourroit aisément le montrer par
beaucoup de passages dans ses écrits, ne connoissoit pas aussi
bien les constitutions Germaniques de son temps que les États
républicains de l'antiquité.

• Ont — traictent. *Il y avoit d'abord*: ne traictent pas seulement ceus de
la religion, mais. • n'est.

Le 27 mars survint en France la paix de Longjumeau , *boiteuse* 1568.
et mal assise (Mezerai , V , 102.) *Languet* écrit en apprenant cette *Mars*
nouvelle : « non potest non esse potior bello etiamsi in eo omnia
» feliciter successissent : » *Ep. secr. I.* 60 ; mais peu de temps
après : « Nostri in Gallia fruuntur pace quae ipso bello videtur
» pene deterior. » *l. l.* p. 66. L'Electeur Palatin se réjouit beau-
coup de cette paix , peut-être aussi pour l'heureuse influence
qu'elle pourroit avoir sur les affaires des Pays-Bas. On prévoyoit
depuis longtemps cette possibilité. « Si quid certi habuero de pace
» Gallica , id statim significabo , et si quid tentârint isti milites.
» Forte conabuntur turbare Hispanorum rationes in Inferiore Ger-
» mania , qui ita superbe et crudeliter ibi dominantur , ut videan-
» tur digni quorum tyrannis reprimatur. » *l. l.* p. 46. *ad Camer.*
p. 79. D'abord les auxiliaires Allemands des huguenots alloient être
fort disposés à servir ailleurs la même cause , et en effet ce ne furent
pas les troupes qui manquèrent au Prince , mais l'argent. Puis on pou-
voit espérer que les protestants François donneroient eux-mêmes
des secours. Voici ce que dit *Languet* à cet égard. « Furor fit laesa
» saepius patientia ; et quantum video Belgae constituerunt extrema
» quaeque tentare , potius quam hanc tyrannidem diutius ferre ;
» et credo praecipuos inter ipsos jam esse in armis. Forte brevi au-
» dietis patratum esse insigne aliquot facinus.... Nostri in Gallia
» cum sint multis victoriis facti ferociore , et judicent Hispanos
» et Italos esse authores infoelicis istius belli , quo misere devastata
» est Gallia , dabunt operam ut eas injurias ulciscantur , et procul
» dubio irrumpent in Belgium , si quid ibi moveatur , etiamsi Rex
» interdicat. » *Ad Camer.* p. 84. C'est ce qui arriva bientôt ; Coc-
queville , gentilhomme Normand , prépara une irruption en Artois.
Les Commissions pour les Comtes Louls de Nassau , G. de Ber-
ghes et autres , portent la date du 6 avril. Le Prince les prie de s'armer
pour la cause des Pays-Bas : « begerende hier in te voorsien en by ad-
» vyse van de gemene Staten van denselven Lande , om die te behou-
» den in den dienst van S. Maj. en in haren ouden staet , vrydom en
» welvaren en een ieder (so van het Evangelium als de Roomse kerke)
» in vrydom en liberteit van synder Religien en consciencien. »
Bar. I , 234^a.

† LETTRE CCCV.

*Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse.
Sur son départ pour Cologne et sa Déclaration en prenant les armes.*

1568. * * Le Prince se rendit peu après sur le territoire du Duc de
Avril. Clèves. Nous croyons devoir rapporter à cette époque une Instruc-
tion pour quelqu'un qu'il vouloit envoyer vers le Duc. On y lit :
« Wir werden erheischender unserer notürff unns etwas in die
» nehe bey die Niederländt begeben müszen Zu schutzs und
» schirm unserer Person hetten wir nicht umbgehen mögen un
» uff diese unsere jetzt vorhabende Rayse mit etlich hundert gerü-
» tenn Pferdenn gefast zu machen E. L. wollen an dem das
» wir Dero Landt ettlicher maszen berüren werden , kein miszfal-
» lens tragen » († M.S.). Ce fut à Duisburg que le Prince se vit
obligé , à cause du manque d'argent , de refuser les offres de
Jean-Casimir , qui , depuis la paix de Longjumeau , n'avoit plus
d'emploi pour ses troupes. « Copias Ducis Casimiri dicunt esse ad
» oppidum Lingonum , inter Burgundiam et Lotharingiam. Pau-
» latim progrediuntur , exspectantes reditum Malbergi et Cormail-
» lon nobilium Belgarum , per quos Orangio Principi suam operam
» detulerunt. Convenerunt ipsam Principem Duceburgi in Clivia
» cui cum exposuissent mandata , quae a milite Germanico e
» Gallico ad eum habebant , is satis frigide eis respondit : nan
» dixit sibi quidem gratum esse illud officium , sed se destitu
» pecunia. » *Languet , Ep. secr. I. 64.* Il est cependant probabl
que peu de temps après , soit le Prince lui-même , soit d'autres e
son nom , ont trouvé moyen de s'assurer d'une partie de ces sob
dats , qui étant aguerris , n'étoient pas à dédaigner. Du moir
Languet ajoute immédiatement : « Itaque isti cum exigua spe ab
» discesserunt , sed postea Heidelbergae inciderunt in aliquos , q
» eos dimiserunt cum responso , quod ipsis longe magis placui
» nam audio omnino decretum esse ut conducatur miles qui est

» Gallia , quod ab ipsis prudenter factum existimo , et spero plus 1568,
» ipsos effecturos per illum militem quam per eum quem conscri- **Mars.**
» bent in Saxonia , cum ille alter jam sit in procinctu , et eo loco
» ubi viae sunt minus impeditae fluminibus , si in Brabantiam
» sit irrumpendum. »

. . . . E. L. mögen wir freuntlich nicht verhalten
das wir gemeint seint uns in dieser stundt uff die raise
naher Cöln zu begeben , gestalt den ausgang , so der Al-
mechtige in der bewusten sachen geben und verleyhen
wirdt , dero ort oder in der nehe zu erwarten , und un-
serer sachen gelegenheit darnach ferner zu richten und
anzustellen.

Wir haben auch diesen morgen zeittung empfangen ,
obwol das geschrey etlichen maszen auszkhommen das
wir uns umb reutter und knecht bewerben sollen , das
doch unsrer vorhabender anschlag , welchen wir E. L.
durch unsern rath , Doctor Johan Meixnern , zu erkhen-
nen gegeben , noch in der geheimbt und gantz verborgen
sein sol ; das sich auch die sachen noch tzur zeit wol an-
lassen. Der Almechtige Gott wolle seine Göttliche gnade
zu einem guttem ausgang verleyhen. Gleichwol haben
wir darneben auch vernommen das der Duca de Alba
sich von Brüssel hinwegk sol gethan haben , dero
meinung seine Ostern in einem Closter , Sanct Bern-
hardt genant , fünff meil wegs von Brüssel gelegen , zu
halten ; welches uns , da demselben also , in warheit nicht
lieb were (1).

(1) *n. lieb were.* Le Prince auroit désiré qu'il se fût retiré dans
un autre Couvent. » Eenen aenslagh isser van de gevluchte Edelen
» gheweest op de Commissie van den Prince van Orangien, teghen
» den persoon van den Hertogh, als hij in de vasten om syn devotie

1568. Nachdem auch E. L. hiebevör vor rathsam und nothwendig angesehen das wir eine erklerungsschrift (1), warumb und aus was Christlichen und pillichen ursachen wir zur wehr zu greiffen bewegt und getzwungen werden, in truck geben und dieselbige *in ipsa expeditione* ausgehen solten laszen, alsz haben wir dieselbige in der eil verfertigen laszen, und thun sie E. L. mit gegenwertigen freuntlich überschicken, dienstlich und vleiszig pittend. E. L. wollen unbeschwert sein dieselbige zu erschen und da E. L. darinnen einiges bedencken hetten, zu endern, zu mindern und zu mehren, und solchs unserm rath, D. Johan Meixnern, zu verstehen geben, welchem wir bevelch gelaszen dieselbige alszdan uf E. L. rathsam bedencken und gutachten trücken zu laszen.

Insonderheytt aber wollen E. L. wir hiemit gantz freuntlich gebetten haben, sie wollen uns oder gedachten unserm rath zu wiszen thun ob sie in dem das ausschreiben auszdrücklich gegen die Spanier dirigirt und gerichtet, kein bedenckens tragen, dan wir besorgen das uns daszelbig vielleicht zu unguettem, und als ob solches von uns der Khö. M^t zu Hispanien und irer Ma^t gemaheln zu hon und veracht geschehen were, gedeutet und auszgelegt möcht werden; auch ob E. L. nich vor rathsamer und beszer erachten das das ausschreiben gegen den Duca de Alba gestelt und gerichtet werde. Ferner tragen wir auch in dem wörtlein, kriegsrüstung, disz bedencken, ob dasselbig nicht zu hart und scharff, und

» van Brussel meynde te gaen in het Clooster van Groenendale, » int Bosch van Sonien. » *V. Meteren*, I. 50 verso.

(1) erklerungsschrift. Voyez la lettre 301.

dahin verstanden möcht werden als ob wir mehr ge- 1568.
meint weren ein gewaltigen krieg aus sonderer wollust, Avril.
dan ein gepürliche defension und notwehr, an die handt
zu nhemen.

Was nhun E. L. in dissen und andern püncten vor be-
denckens haben, bitten wir gantz dinstlich uns oder
mehrgedachten unsern rath, zu verstendigen, welcher
von uns bevelch hat sich allenthalben darnach zu rich-
ten. *Datum* Dillenberg, den 17 Aprilis.

WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

An Landtgraf Wil-
helmen zu Heszen.

D'après les combinaisons du Prince trois corps d'armée
devoient simultanément inquiéter les Pays-Bas; des partisans
François sous Coqueville en Artois; le Comte de Hoochstraten
entre le Rhin et la Meuse; le Comte Louis de Nassau du côté
de Groningue. Lui-même seroit dans le voisinage de Clèves
afin de profiter des circonstances pour mener les troupes qu'il pour-
roit rassembler, là où il y auroit le plus d'apparence de succès.
Ainsi le plan de campagne est exposé entr'autres par M. le Profes-
seur *J. Bosscha*, dans son ouvrage, *Neérlands Heldendaden te Land*,
I. p. 150; ouvrage qu'on consulte avec plaisir et avec fruit; tout
ce qui se rapporte aux actions héroïques sur terre y est raconté
d'une manière simple, attachante, et aussi exacte que le compor-
tent les limites d'un livre destiné à devenir populaire aussi bien
que national. — Dejà avant la fin d'avril deux expéditions avoient
complètement échoué. « Coqueville avoit levé sept ou huit cens
» hommes; mais ayant été chargez et puis investis par le Maréchal
» de Cossé dans St. Valery, ils jettèrent les armes bas, et Coque-
» ville eut la tête coupée. » *Meserai*, V. 108. Les soldats qui
devoient servir sous le Comte de Hoochstraten, se rassemblèrent
dans le pays de Juliers; des exilés se mettent à leur tête; mal-

1568. gré les avis du Prince d'Orange , cette bande assiège tumultuairement Roermonde ; un corps d'Espagnols tombe sur eux près de la petite ville de Daelhem , et les disperse ; de 1500 à 1600 hommes le tiers resta sur la place. « Clades accepta est quorundam exulum » temeritate . . . Princeps Orangius , qui non procul aberat , » monuerat eos saepius ne ejusmodi militi fiderent , cum praesertim . . . copiae Hispanicae propius ad Mosam accessissent. » *Languet, Ep. secr. I. 64.* Le Prince , voyant que dans les Pays-Bas personne ne bougeoit , revint à Dillenburg avec le Comte de Hoochstraten , et continua à lever des soldats. « Cum » videret non succedere defectiones urbium , ut ipse speraverat , » recepit se Dillemburgum cum Comite Hochstratensi. Jam hic et » in vicinis urbibus ac in monasteriis quae Elector Palatinus attribuit exulibus Belgis , conscripsit Orangius quidquid potuit habere » Belgici militis , quem qui conscribunt , jubent ire Dillemburgum. Profecti sunt eo ex hac urbe 70 aut 80 . . . Francofurti , » 18 Maji. » *l. l.*

† N.º CCCV.

Instruction pour les députés de François II, Duc de Saxe-Lauenbourg, envoyés par lui au Comte Louis de Nassau. (Instruction, was unser . . . lieber getreuer Johan Dulssen, neben Magnus Garbart von der Horst, . . . unserm lieben Neven . . . Ludwigen, Graven zu Nassaw, unsert wegen vertrauwlich vermelden und anzaigen soll.)

Dieweill nun wir vermercken das der herr Printz zu Uranien etc. , unser freundlicher lieber Schwager, und er, der Grave, diesen zug ausz Christlichen eiffer (1) und

(1) *eiffer*. Le zèle Evangélique de François lui-même , n'étoit pas à toute épreuve. En 1572 le Duc parolt avoir été au service du Duc d'Albe : *V. Meteren* , p. 75^a. Le Prince n'aura pu accepter ses offres : voyez p. 127.

rechtmessigen ursachen zu entsetzung der beschwerten 1568.
Stende im Niderlandte , auch recuperation des seinen vor- Mai.
nemen, so wollen wir nicht zweiffeln seine, des Print-
zen, Liebe und er, der Grave, werden den anfang dieses
dings bey sich woll erwogenn und es dahin gerichtett
habenn, das die Römische Kay. Mat., die Churfürsten
und Stende des heiligenn Reichs, damit friedtlich und ge-
sichert sein, und das solches angefangenen grosses werck
bestendiger weyse gegen den grossen widerstandt volln-
bracht werden müge. Darumb versehen wir uns es
werde wolgemelter Grave uns die gelegenheit dieses zugs
vertrauwentlich zu erkennen gebenn, zu was mehrung
undt endt der vorgenommen, wer der feldther sey, und
woher die bezalung erfolgen, und wie alle ding vollendts
zum werck gerichtet werden sollen; sonderlich auch,
ob es mitt der Röm. Kay. Mat. und Churfürsten und
anderer fürnemere Fürstenn im Reich berathung, auch
der Stende im Niderlandt zuverlässige hülff, zugehe. So
seindt wir vor unser person nicht ongeneigt unsz daruff
bestellen zu lassen, und da die Stende im Niderlande (mitt
deren rhatt und zuthatt, ohne allen zweiffel, diese ding
fürgenommen werden müssen) uns für die bezalung ste-
hen und gutt sein wolttten und beschaffeten das uns un-
verzüglich zum anzug geltt übersendt würde, so wolten
wir in eil 2000 wolgerüster pferde in den anritte und ein
wolbesteltes regiment knechtt gar schleunig in den an-
lauff bringen, so fern uns daruff ein uffrichtige bestallung
und das anridt- unnd lauffgelt, mitt allem nottürfftigen
bedenckenn des zugs, itzo geschickt würde, dieweiln wir
die gutten leutte in der handt nach habenn, doch das wir
über diese 2000 pferdt undt das regimentt knecht, ober-

1568. ster sein und under unsern händenn behaltenn wollenn.
Mai. Da dann auch ferner uf unser fürstlich person , **alten** herkommen und gebrauch nach , gebürlicher underhalt gemacht , und den Stenden im Niederlandt damitt gedienett und seiner , des Printzen Liebde , diesz also rathsam dauchte , so wollen wir uns eigener person mitt ins veldt begebenn , sonsten aber wollen wir uns das vorbehalten das wir an unsere stadt , zu den genantenn Reuttern und regiment knecht , unsere Leutenant halten wollenn Gebenn zu Ottendorff , *in diè Philippi et Jacobi* (1).

FRANTZ, Hertzog zu Sachssenn ,
(*manu propria.*)

* LETTRE CCCVI.

Auguste, Electeur de Saxe, au Prince d'Orange. Il lui recommande, au nom de l'Empereur, de ne pas prendre des mesures hostiles contre le Roi.

. . . . Gestern ist uns von der Röm. Key. May^t, unserm aller gnedigsten herren , ein schreiben zukommen , dessen Copey wir E. L. , neben abschrift unserer irer Key. May^t. gegebenen antwort , hirmit vertreulich thun überschicken : und weil i. Key. May^t. gnediglich ahn uns begeret das wir E. L. ermahnen wolttenn der Kön. W. zu Hispanien antwortt auff i. Key. May^t. hiebevorn mitgetheilte vorbittschrift zu erwartten , oder aber da E. L. innu das itzigh kriegswesen mit gerathenn , dieselbe davon

(1) *die P. et J.* Le premier mai.

abzuhaltenn, so haben wir nicht umbgehen sollen E. L. 1568.
solchs freundlich zu vermelden, dan ob wir wol E. L. Mai.
vorhabens und anschlege biszhero nicht berichtet, auch
nicht wissen können was E. L. disfals gelegenn, nützlich
oder guet sein müge, so wollen ihr doch E. L. keinen
zweifel machen das wir derselben gedeyliche wolfarth
zu erfahrenn und zu befürdern zum höchsten begirigh.

Da dan E. L., durch die Key. May^t. allergnedigste inter-
cession und handlung, nochmals ohn kriegh und andere
weiterung restituirt unnd bey iren fürstlichen ehren,
länden und leuttenn erhalttenn werden köndten, siehenn
wir dasselbe am allerliebsten, machen unnsz auch keinen
zweiffel E. L. seint vor sich selbst dartzu willig und ge-
neigt. . . . Datum Dresden, den 21 Maji.

AUGUSTUS CHURFÜRST.

Dem . . . Printzen zu
Uranien . . . zu S. L. händen.

† LETTRE CCCVI.

*L'Empereur Maximilien II à Auguste, Electeur de Saxe.
Il désapprouve les préparatifs militaires du Prince
d'Orange.*

Hochgeborner lieber Oheim und Churfürst. . . . Wan
wir mit einem deszhalben abgefertigten eignen currier
unserm Oratorn bey des Khönigs zu Hispaniën L.
durch schreiben aus unserer Reichs Hoffcantzley gnedig-

lich aufferlegt und bevolhen, nit allein unser lengst zuvor gethane und oft repetirte, auch damaln durch unser von eigener handt gethanes schreiben widderholte interceszion für den ermelten Printzen und gleichwol auch die gefangene Graven, höchstes vleisztes, zu prosequiren, und an aller embsigen, auszfürlichen und gantz erinnerlichen vermanung, exhortation und persuasion, nichts erwinden zu laszen, das also zu milterung wolgedachts Khönigs L. gemuets und persönlichen hinnemung der gefasten ungnadt, indert ersprieszlich sein köndte oder möchte, sonder auch was entlich des Königs L. resolution und antwort daruf sein würde, uns bey demselben currier zu verstendigen, damit wir alszdan D. L. (von deren obberürten schreiben an uns wir auch abschrift mitgesandt) eines solchen ferner erinnern möchten, so hetten wir uns, der gepuer und pillichheit nach, wol versehen es würde gedachter Printz angeregter widerantwort aus Hispanien etc. gedultiglich erwartet, und mitlerweil, ohne pflegung oder suchung anderer thätlichen weiterung, ruwig geplieben sein.

Demselben aber zugegen langt uns itzo von mehr underschidlichen örtten glaublich ahn, wasz maszen er, der Printz, sampt einer antzal Graven, Hern, und vom Adel, sich zusamen geschlagen und vorhabens sein sollen diese lände mit der that antzufallen, zu bekrigen und zu vergewaltigen, und ob uns wol daszelbig zu glauben schwer fürfelt, so continuiren sich doch die bericht von mehr örtten in stetem gleichen lauth, innaszen wir es nunmehr nit ghar ohne grundt erachten khöndten.

Seitemal dan dieses, neben der gesuchten mildigkeit, nit der weg zur richtigen und unverlengten versönung,

daneben auch D. L. selbst vernünftiglich zu ermeszen 1568.
das dardurch der gemein geliebte friedt höchlich getruebt, Mai.
und uns, als dem oberhaupt, auch des Reichs kreiszen und
Stenden, kein anders getziemen khan als hiergegen gepür-
lichs einsehen und wendung, sovil müglich, zu thun, auch
sonsten solche verpotene vergadderungen und landtfrid-
brüchige vorhaben von den bemelten Nidderburgundi-
schen Erbländen, als die nicht ein geringes mitglied des
hailigen Reichs und welche des beneficij der Constitution
des heilsamen Landtfriedens in alleweg vehig und gleich
andern Stenden darinnen begriffen, nach möglichkeit ab-
zuwehren und dieselbigen lände vor solcher vergwalti-
gung zu verhueten, daraus aber nit allein allerhandt
weiterung und unrath, sondern auch im ende disz ervol-
gen möchte, das fürterhin die versenliche begnadung des
Khönigs desto schwerer und vielleicht ghar nicht zu
erlangen, welches wir dan mehrernanten Printzen je
nicht, sonder viel lieber alle wolfarth und frid leben in
guter ruhe, mit gnaden gönnen wolten, so haben wir uf
solches alles in sonderm wolmeinendem vertrauen D. L.
deszen, wie itzo ertzelt, nit unerinnert laszen khönnen.

Und wollen uns erstlich zu D. L. gantz freuntlich und
gnädiglich versehen, dieweil D. L. viel eruaunts Printzen,
zweiffels ohne, zu aller gepuer wol mechtig, es werde D.
L. nit underlaszen ine von solchen weitleufftigen und
gefährlichen fürnhemen, wo er also derem gerathen we-
sen oder noch gerathen solte, zu wisen und abtzuhalten,
und dadurch nicht allein sein wolferigkeit und bestes,
sonder auch die gemein ruhe im heiligen Reich, heilsam-
lich zu befördern, und dasjenig abermaln im werck zu
erzeigen das D. L. fridliebenden, fürstlichen, guten ge-

1568. muet nach, zu jedertzeit rhumwürdig erspüret und be-
Mai. funden worden.

Zum andern ersuchen wir auch D. L. gantz freuntlich und gnediglich gesinnendt, D. L. wolle uns nit allein, dieses obertzelten, an uns so glaubhaftig und mannigfaltiglich gelangten, Printzischen begienens, sonder auch der hin- und widder emporschwebenden Sachsischen gewerb, wie sie dan zweiffels ohn, D. L. gewohnten nothwendigen wachen und vleiszigen auffachten nach, derselben was darumb und daran unverborgen sein werden, vertreulich zu schreiben und uns daran ghar nichts verbergen.

Dan das fürs dritte auch von etlichen leuthen nhun ein gute zeit hero beharlich auszgesprengt wirdet als ob auch D. L. mit offtgedachten Printzen in ettwas gehaimen verstandt (1), und des vorhabens sein solle einen zugh auff Frieszlandt fürtzunehmen, und also von denselben ortten hero die bemelten Nidderlände zu belestigen, solchs fürcht uns ghar wenig ahn, dieweil wir demselbigen D. L. gnugsam erkhandten fridtlichen, guetherzigen, auffrechten gemuets halben, gantz keinen glauben zustellen können oder mögen, sondern halten er für ein eytel gedicht, dardurch etwa fridtheszige, böse leuth D. L. vielleicht an mehr ortten zu verunglimpffen vermeinen, und machen uns hingegen keinen zweiffel, wover mehrgedachter Printz sich je der gepuer nicht würde weisen lassen und zu ruhe begeben wolle, das D. L., als obrister des Sachszischen kreisztes, auff des Burgundischen oder auch der anderen den Nidderländen benachbarten kreis-

(1) *geh. verstandt.* Voyez la lettre 291.

ze auffmanung (an welche nemblich der vier Churfürsten 1568.
am Rhein, den Reynischen, Westphälischen und Nidder- Mai.
sachssischen kraisz, wir dan albereit hiertzu unsere kay-
serliche erinnerungs schreiben ausziehen laszen) sich zur
abwendung und gepürender rettung ihres kreiszobris-
zenampts, nach inhalt und vermög des Reichs Constitu-
tionen, ordnungen und abschiede, geprauchen, und in
solchen fall die gleicheit, einem standt und gliedt des
Reichs wie dem anderen, zu friedt und guetern befürdern
würde. Das wirdet D. L. bey menniglich rhümblich, an
ime selbst zimlich' und pillich, und uns von derselben
vast annemblich sein; es wirdet auch D. L. sonder zweif-
fel, uf diesen fal, bey sich vernünfftig und guthertziglich
betrachten was uns selbst, neben dem das uns auch er-
heischung tragenden keyserlichen ampts obligt, auch in-
sonderheit daran gelegen sein wolle diesselbigen Nid-
derländern, als gleichwol dem Heyligen Reich interponirte
mitglieder, vor entlichem undergangk, verheerung und
verwüstung, nach möglichkeit zu bewahren. Geben in
Wien, den zwölften Maji.

MAXIMILIAN.

Ad mandatum sacrae Caesareae M^{ti} proprium,

J. BERNBURGER.

V. J. v. Zast.

Il y a aux Archives des lettres patentes de l'Empereur, égale-
ment du 12 mai, par lesquelles il défend au Prince et à ses parti-
sans de faire des levées contre les Pays-Bas; les menaçant d'être
traînés comme infracteurs de la paix de l'Empire.

Siemend.

† LETTRE CCCVII.

. (1) *Détails sur la bataille de Heyligerlee.*

1568. * * Arrivé au commencement de mai dans les environs de Groningue, le Comte Louis s'étoit bientôt trouvé à la tête de 3000 piétons et 300 chevaux. Le 23 mai il remporta une victoire signalée près de Heyligerlee; le Comte d'Aremberg, Gouverneur de Frise, fut tué; l'ennemi laissa 1600 morts sur le champ de bataille. Mais le Comte Adolphe de Nassau, âgé de 27 ans, y périt, victime de son courage héroïque; se montrant digne d'appartenir à une Maison dont tant de sang, après le sien, devoit noblement couler.

« Comes Ludovicus quamvis tyro et instructus milite qui temere ad eum confluerat, tam clara victoria est potitus adversus dum cem et milites veteranos, ut dicatur non plures quam quadraginta ex suis amisisse . . . , quamvis adversarii instructi essent majoribus bombardis quibus ipse carebat. Sed ut nihil solet nobis a Deo in hac vita concedi quod sit ab omni parte laetum, amissit fratrem Adolphum praestantissimum juvenem, quem olim Vitembergae vidisti. Is enim in prima acie fortiter pugnans, suo exemplo excitavit militem initio trepidantem, et sua virtute ac suo sanguine eam victoriam suis fratribus peperit. » *Languet ad Camer.* p. 181. Il ajoute: « Haec quidem victoria posse esse alicujus momenti, si sciret uti Orangius; sed vereor ne ipsius et aliorum cunctatione ejus fructus corrumpantur. » Les fruits de la victoire alloient se perdre par la lenteur du Prince d'Orange! Sans doute il eut été désirable que son invasion eût eu lieu simultanément: mais aussi pourquoi *Languet* ne lui apprenoit t'il le secret de réunir une armée sans avoir de l'argent?

On ne savoit pas jusqu'à présent que le Comte avoit eu à lutter avec les mutineries des soldats déjà avant la bataille de Heyligerlee. En général on fait trop peu d'attention aux difficultés de tout genre qui résultoient alors de la composition même des armées.

(1) . . . Ecrite probablement par un Conseiller du Prince d'Orange ou de Jean de Nassau à l'Electeur de Saxe.

Durchleuchtigster Hochgeborner Churfürst . . . Gne- 1568.
digster Herr. E. C. F. G. kan ich in underthenigstem Mai.
vertrauen nicht unvermeldt laszen das diese stundt ge-
wisze zeittungen durch einen von meinen gnedigen Hern,
Grave Ludwigen, abgefertigten von Adell, hieher bracht
worden seindt, darin underandern vermeldet würdtt
das den 23^{ten} Maji, ein ansehliche schlacht geschehenn,
und in solcher schlacht 10 fenlin Spanier, 4 fen-
lin Niederlender, und 1 fenlin Oberlendische knechtt,
vermittelst Göttlicher gnaden, über alle hoffnung glück-
lich erlegt, und under andern der mehrertheill Spanier
auff der walstath bliebenn sein. Auch ist gewisz wahr
das der von Arnbergk gleichfals in dieser schlacht er-
schossen und under den todten funden, folgendts auch
ausz bevelch Grave Ludwigs (der das Guldensliesz so er
am halsz gehabtt und verlassen, diesen tag meinem gu.
Hern dem Printzen fürters zu überlieffern, hieher ge-
schicktt hatt) neben andern redlichen leutten, so leyder
uff unser seitten auch blieben sein, in dem Closter Heili-
gerlehe, so ein meil wegs von Wedde gelegen sein soll,
begraben worden ist, und sol sich der handel zugetra-
gen haben wie volgt:

Es haben die Spanier uff Donnerstag den 20^{ten} sich
nahe bey das Closter Wittwer¹, ungefehrlich 2 meill wegs
vom Dam, gelegert, und vorgehabtt Grave Ludwigen
mitt gelegenheitt zu überfallen und wo mueglich zu
schlagen, oder je den pasz daselbst zu verschlieszen.
Gleichfals hatt der von Megen sein pasz genommen auff
Wedde mitt ungeverlich 8 fenlin knechten und 400
pferdt, verhoffendt auf demselben orth den pasz eben-

¹ Wijwert.

1568. **meziger** gestalt inzunemen und also von beiden teilen **Mai**. **Grave Ludwigen** anzugreifen; als nun solchs S. Gn. **vernommen**, hat S. Gn. den Freitag die knecht **vermant** sich zum streitt zu schicken und die vorstehende noth zu bedencken; ist auch daruff ins veldt gerückett, **verhoffend** die Spanier, mitt Gottes hülf, anzugreifen und zu erlegen; es haben aber die knecht, als sie die gefahr vor augen gesehen, angefangen zu meuten, und **begert** das man sie vor der schlacht irer besoldung wolte **befriedigen**, sindt auch auf solchen verweigern **verharrett**, das also, ausserhalb eines geringen schermützels, den tag nichts fruchtbarlichs auszgerichtet mögen werden.

Dieweill dann Grave Ludwig solchen tag, über S. G. zuversicht, **vergeblich** hingehen hatt müssen lassen, und aber gleichwoill die vorstehende gefahr offenbar **gewesen** ist, hatt S. G. den folgenden Sambstag alle **bevelchsleutt** **vorbescheiden**, und nach vleisziger **berathschlagung** erlangt das sie **bewilligt** haben leib und gutt bey S. G. **auffzusetzen**, und denselben tag gegen abendt mit S. G. aus Dam zu ziehen; gleichfals hat die eusserste noth die knecht **getrungen** sich zu iren fenlein zu thun, und also die gantze nacht gerüst bis auff den folgenden **Mittag** zu ziehen.

Als nun die Spaniër solchs abzucks (so einer flucht nicht ungleichgeschienen) gleichfals auch der erregten **meuterey** under den knechten innen worden seint, haben sie, **sampt** iren mittgesellen, sich alsbaldt uff Dam **begeben**, auch von dannen zum eilendsten auff demselben wegh **welchen** G. Ludwig gezogen, nachgeeilett, **verhoffend** S. G., **ires** erachtens, erschrockenen hauffen gewiszlich zu erlegen.—

Es ist aber, durch einen trewhertzigen **landtsmann**

Grave Ludwig (so in einem Closter zum Heiligen Lewen 1568. genant, sampt S. G. bruder, Grave Adolffen, und andern Bevelchsleutten zu mittag gessen, auch das kriegsvolck in der nehe und sonderlich bey einem Dorff, Winnigkoth' genant, sich legern hat lassen) so zeitlich der Spanier ankunfft verwarnet worden, das S. G. das kriegsvolck zusammen bracht und in ein slachtordnung gesteltt, auch die unwilligen, vermittelt Göttlicher gnaden, endlich zu schlagen willig befunden, und also den Sontag, den abendt um 5 uhren, des feindts ansichtig worden, auch obangezeigte anzall glücklich erlegt, und ohne einiges geschützs 9 gutter feldstück, sampt 9 donnen pulvers, erobert, und sonsten den gantzen hauffen gar getrentt hatt, und haben die unwillige kriegsleuth ein sehr gute beuth erlangt und sich ferner zu dienen versprochen. Es ist aber leider zu bezorgen das auff unser seitten ein vornemer Herr, des namen E. C. F. G. ich, ob Gott will, in kurtzem selbst anzeigen wil, neben andern gutten leutten blieben sey; doch hatt man hievon dasmall noch kein gewiszheit gehabt. Der Almechtige Gott wolle alles zum besten schicken und seinen beträngten Christen in itziger gefahr, nach seinem Göttlichen willen; hülff und beistandt leisten.

Dis hab E. C. F. G. ich in höchster eile zuzuschreiben nicht underlaszen wollen, dan E. C. F. G. dinst zu erzeigen, bin ich, meinen geringen vermögen nach, gantz bereith und willig. Datum Dillenberg, den 29^{ten} Maji.

* LETTRE CCCVIII.

Le Comte de Nuenar au Prince d'Orange. Relative à l'envoi de troupes par le Duc d'Albe sur les terres du Comte de Hornes.

1568. Monseigneur. Jay receu à ceste heure les nouvelles cy
Mai. jointes par ce messagier exprès, lequel avoys envoié vers Nuenhuis. Et, Nostre S^f en soit loué, j'envoye astheur ung aultre vers là pour vous advertir du tout, espérant à ce grand Dieu, dateur de tous biens et duquel vient toute victoire, qu'il donnera encor ultérieur succès à Mons^f nostre frère. Le Duc d'Alve a deux fois escript à ceulx de Werd de faire entrer 3 enseignes d'Espagnolz, et comme ma Cousine de Horn a envoyé vers Mons^f de Clèves, comme Kraissfürst, il a dit n'est pas chief du Cercle et ne luy a pas voulu donner ung seul mot de lettre au Duc d'Alve, ne disant aultre mot que mal et patience. A moy ilz ont refusé de prester ung 7 ou 8 jours ung canonnier et une sauvegarde. Velà comme sommes bien fondez en ce quartier *super avenam. Quia vana salus hominis. Et ideo nolite confidere in* (1) etc. Ce qui ce faict à Essen vous l'entendrez bien plustost par Mons^f nostre frère, combien que pense que ce ne sera grand chose d'aucune valeur, et au plus pourra engendrer ung Kreistag, auquel je troveroye fort bon et expédient que il vous pleust envoyer quelqu'un personage illustre pour faire les plainctes et m'y

(1) *nol. conf. in.* Voyez Pseaume 146, v. 3.

trouverois en personne. Et sur ce, Monsieur, attendant 1568
vostre responce, me recommande humblement à vostre Mai.
bonne grâce, priant nostre S^r vous augmenter la sienne.
De Halkräd¹, le 29 de may 1568.

Vostre humble frère et serviteur,
H. G. Z. NUENAR.

A Mons^r le Prince d'Oran-
ges. En son absence à Mons^r.
mon frère et compère.

† LETTRE CCCIX.

G. de Barchon au Seigneur Ciclis (1). Nouvelles diverses

Seigneur Ciclis, mon bien bon amy, après mes affec-
tueuses recommandations ceste servira pour advertir,
comme par le commandement de Mons^r de Hoochstraeten
j'ay retenu vingt ou vingt quatre soldatz pour faire quel-
que entreprinse, laquelle je vous veulx bien advertir à cet-
te fin que son Excell^{ce} ne le prende de mauvaise part
d'avoir retenu si longement les soldatz à grans despens.
C'estoyt que j'ay tousjours espéré et encoires espère de
prendre ou trousser ung Ambassadeur du Duc d'Alve en-
voié envers le Duc de Clèves à Bensbouch (2) et le mener
en lieu seur, appellé ou nommé Taxys, frère du maistre
des postes de Bruxelles. J'estoys sur mon parlement de
Fryse : Mons^r de Hoochstraeten m'a faict demeurer près

(1) *Bachon*. — *Ciclis*. Noms supposés.

(2) *Bensbough*. Près de Dusseldorf.

¹ Hulekradt, près de Nuyz.

1568. de huy jusques au retour de son Excell^{ce}: ne scays scavoir
Mai. les occasions, dont suis bien marry. Car les nouvelles
sont icy que Mons^r le Conte prospère et a force bon ren-
contre, comme bien povez scavoir, jusques avoir deffaict
dix enseignes Espaignolz, quatre Allemande, et quatre
nouvellement levez, et a prins douze à seize pieches
d'artillerie. Les Espaignolz demandont miséricorde,
nous gens donnant force coups d'espée sans miséricorde,
cryant Dalem Dalem (1), ont tous tué; les Allemans sont
esté prins à mercy. Le Duc d'Alve faict marcher les Es-
paignolz de Gand et aultre garnison tous envers Frize. Je
voudrois avoir moyen, je feroiy aussi marcher sept ou
huyct cens harquebusiers Walons envers là, lesquelz se
présentent journellement; car Mons^r le Conte a perdu a
ceste deffaicte xvij^e hommes comme l'on dist: Mons^r de
Hoochstraeten voudroyt bien retenir deux mille chevaulx
du Duc de Saxe (2), lesquelz sont icy prez de Couloingne,
et se présentent pour le service de son Excell^{ce}, leur don-
nant demy mois sur la main et servir quatre mois, mais
argent nous deffault. Je vous prie, si vous scavez quel-
ques bonnes nouvelles, nous en advertir; car nous som-
mes languissant. Je vous prie de tenir la main que je
soye remboursé de ce que j'ay donné aux soldatz, com-
me Pierre Cousin vous dira et vous me ferez grand plai-
sir. Car nostre hoste du Chien rouge m'a faict payer tout
ce que a esté dépendu' depuis que j'ay entré en son logis,

(1) *Dalem*. Voyez p. 211.

(2) *Saxe*. Voyez n^o 305a. Peut-être aussi s'agit-il des troupes
de Jean-Guillaume, Duc de Saxe, disponibles par la paix de
Longjumeau.

disant qu'il ne veult affaire à aultre que à moy et à Jen- 1568.
rya(1), s'yl estoit icy ; car personne n'a payé de tous ceulx Mai.
qui ont esté en nostre compaignie, et en suis à cent
Dallers quatre moins, dont m'a fallu payer devant sortir,
combien une grande partie sera sur mon compte. Je vous
prie tenir en mémoire ceulx qui ont faict la despence ;
car c'est raison que ceulx qui ont faict la despence,
payent leur part. Je suis pour le présent logé sur nostre
Jehan. Je vous prie faire mes recommandations à Mons^r
le Maitre et à Mons^r de Diry, espérant qu'il aura mémoire
de ce que luy ay mandé, priant le Créateur vous don-
ner ce que bien Luy scaurez demander. De Couloingne,
ce dernier de May.

Le tout vostre bien bon amy,
GUILLAUME DE BARCHON.

À S^r Ciclis [epærde] mon
bien bon amy à Dillenbouch.

N^o CCCIX.

*Mémoire du Comte Louis de Nassau relatif à l'expédition
de Groningue (Sur les articles proposés par Monsei-
gneur le Prince d'Oranges etc. à Mons^r le Conte Lodvic
de Nassaw etc.).*

* Cette pièce, écrite après la bataille de Heyligerlee, est, à ce
qu'il paroît, une réponse au Prince d'Orange, et renferme des

(1) *Jenny*. Probablement le capitaine Jeannin, François très
connu dans la guerre des Pays-Bas : voyez p. 228, 231.

1568. renseignements très détaillés et quelquefois très intéressants sur la
Mai. position , les projets et les espérances du Comte Louis.

. Article tou-
it la force du
p, le renfort
attend et les
prises sur la

*Premièrement touchant la force du camp du dit Sieur le
Comte Lodvic, le nombre de ses gens, et son entreprise.*

Il y a xxv enseignes de gens de pied bien complètes
et furnies, ensemble avec celle de Rodolf van Minne, der-
nièrement arrivé, laquelle n'a encore passé monstre. Les
cent et cinquante que Jennin a amenez, ne sont pas con-
tez entre les dessusdites, à cause qu'il les tient pour le
commendement de son Excell^{ce}.

Puis il y a deux cent chevaulx.

Il y vient journellement Capitaines et gens qui dési-
rent estre acceptés, et mesmement de ceux qui attendent
au camp la commodité d'estre employez.

Or me' demande mon dit Seig^r, le Comte Lodvic, autres
gens, moyennant que, selon qu'il espère et attend jour-
nellement, il fut renforcé.

Les 11^m arquebuziers que doit amener le Comte de
Mansfelt(1), lequel par ses dernières lettres, escrites au dit
Comte Lodvic, a donné espérance de s'y trouver en bref;
Item les viij^e arquebuziers que doit amener Mons^r del
Vaulx; *Item* les iij^e chevaulx du Comte Joost de Schou-
enbourgh; ensemble et les compagnies que doivent
lever les Contes van den Bergue et Culenbourgh.

Ayant ce renfort, sa Seig^{rie} se trouve assez forte pour
continuer son entreprise et mesmement l'acheminer à
bonne fin, avec la grâce de Dieu. Priant son Excell. de

(1) *Mansfelt*. Apparemment le même qui suivit le Duc Wolf-
gang en France, l'année suivante.

, Probablement il faut lire ne.

tenir la main que le dit renfort soit bientost envoyé, car 1568. son desseing seroit de serrer l'autre passage de la rivière Maivenante de Doccum, tant pour couper les vivres à ceux de dedans la ville, comme pour pouvoir traiter avec ceux du pays de Phryse pour le furnissement de quelques deniers nécessaires, y ayant bon espoir et apparence de ce faire.

Et en outre seroit son desseing de percer la dicque pour remplir le pays d'alentour la ville d'eau, veu qu'il y a bonne apparence de ce pouvoir faire, à cause que le pays va de tous costés en dévallant¹, mesmement du costé de Drente, qui est le plus haut endroit, mais sur tout par les costés où il faudroit amener les vivres. Et aussi de tous costés de la ville y passe des rivières: tellement que l'exemple de la ville de Malines ne peut préjudicier à la dite entreprise, à cause que le pays de Groningue va de tous costés en abaissant, là où le pays de Malines ne va abaissant (pour le moins, qui soit d'importance) sinon du costé de la rivière.

Et en cas que la chose ne voulust succéder, et que les ennemis nous contraignissent de lever le camp, le desseing de sa Seig^{rie} seroit de se retirer au Zyle² là où, ayant bon moyen de recouvrer vivres et tenant la maison de Wedde de l'autre costé, sa Seig^{rie} s'asseure se pouvoir tenir un mois ou deux malgré toute la force des ennemis.

Que si du tout l'on estoit contraint de se retirer, lors sa Seig^{rie} voudroit fere son desseing sur Inchuse³, estimant qu'à toutes heures auroit bateaux et commodité pour y aller.

Sur tout estime mon dit Sieur, le Conte Lodvic, néces

¹ descendant. ² Delfzijl. ³ Enkhuizen.

1568. saire que son Excell. entre par quelque autre costé et
Mai. trouve que les lieux les plus prochains de la Gueldre
seroyent les plus commodes , et nommément Ulp' et
Weert. Súppliant son Excell. de vouloir pousser outre
et le plustost qu'il sera possible.

Aussi ont ilz donné ordre que Mons^r d'Olhaing se lève
du costé de Westflandres , affin par ce moyen de diver-
tir la force des eunemis.

Au reste Monsr. le Conte Lodvic se peut tousjours
joindre avec son Excell^{ce} par tout où il voudra.

. Article tou-
ant les Capitai-
et conducteurs.

Touchant les Capitaines et Conducteurs.

Voicy les noms des Capitaines avec leurs enseignes :

Obristher (1)	i
Henrick van Sieghen	ij
Claes van Eppen.	ij
Johan van Holl	i
Curt van Botmer.	i
Hans van Bloe.	i
Henrich Butjenthaler	i
Henrich van Eime.	i
Wilhelm van Dockum	i
Claes van Bremen	i
Otto Falcke	i
Ymmel op Leewaerden	i
Homme Hettingh	i
Johan Bunghe	i

(1) *Obristher*. Peut-être faut-il entendre ici une compagnie du
Comte Louis qu'il faisoit commander par un officier nommé à
cet effet.

¹ Ulfst près de Dentscham (?).

Johan van der Gate i 1568.
Steven van Hartfelt i Mai.
N. van Culenbourg i

Cette Compagnie est départie entre les deux en suyvantz.

Van der Turck i
Peeter van Berchem i
Frantz van Essen i
Houtain i
Stenzel van Nansloo i

Puis il y a la compagnie de Rodolf van Minne et les cent cinquante de Jenny.

Mons^r le Conte Lodvic voudroit prier son Excell^{ce} de luy envoyer Mons^r de Mol ou bien George van Holl et Adrien van Steinberg, ou l'un d'iceux.

Aussi a il délibéré de prier le Conte Joost d'accepter la charge de Mareschal du camp, considéré que, comme il a traité avecque luy, il se contentera de traitement raisonnable.

Martin Schermer et Jean van Est sont constitués commissaires, et Mons^r le Conte en tire fort bon service.

Quant à la forteresse des places.

3. Article t
chant la fortere
des places

Le fort du Zyle est bien tenable, combien qu'il soit petit et l'on n'y peut approcher que de front. **Le** fort de Wedde s'avance journallement et en grande diligence. **Les** tranchées du Camp sont munies de traverses, ainsy **que** son Excell^{ce} avoit commandé.

Touchant la munition d'artilleries et autres armes.

4. Article de
munition.

Il ya au Camp six pièces prises des ennemis, desquelles les trois portent quatre livres de boulet; les autres sont

1568. demies serpentines. Il en y a aussy trois autres d'amis ,
Mai. demies serpentines ; et puis encor dix basses de fer ; et
finalement Mons^r le Conte a fait faire autres vingt et qua-
tre basses.

Nous avons conquesté six tonneaux de poudre et son
plomb et mesches, si qu'il y a suffisance de ce costé là.

Or voudroit il bien que son Excell^{te} sollicitast Mons^r le
Duc de Saxe pour avoir environ XII demies canons y ra-
clant les armes (1), s'assurant qu'il ne peut nuire d'es-
sayer si on les polra obtenir ou non.

Et quant et quant désireroit avoir Mons^r de Hames
pour conduire l'artillerie.

Quant aux armes l'on en est furny bien raisonnable-
ment et presque suffisamment.

L'on attend les arquebouziers que Snoy doit amener ,
desquels l'une partie est à Coesvelt , l'autre à Bremen.

Aussy ceux d'Ulp ont pris cincq cens armes de noirs
harnas des ennemis.

b. Article des
res.

Touchant les vivres.

Il en y a à suffisance, et semble que l'on ne peut user
le moyen de vivres, si ce n'est que l'on se déclare ennemy
aux Contes d'Embden ; et ce faisant , faudroit il assièger
la ville d'Embden.

Vray est que les ennemis avoyent occupé le port du
Zyle , mais Mons^r le Conte y avoit desjà mis bon ordre y
envoyant Jean Abels , et puis encor donnant charge à trois
autres hommes suffisans, lesquelz, moyennant sa commis-

(1) *armes.* Les armoiries de la Maison de Saxe devoient dispa-
roître ; car l'Electeur ne seroit pas disposé à secourir ouvertement.
Le Prince ne crut pas devoir demander ce secours: p. 260 i. f.

sion , estoient contents de prendre ce fait à eux. Sur quoy 1568. sa S^{rie} leur a donné plein pouvoir de lever gens et s'aider Mai. de ceux du Zyle comme ilz voudront.

Ceux de Wedde ont pillé de quarante à cinquante chariots , allans vers Linghen , chargés de vivres , comme burre , fromage , pain etc.

Touchant la provision du biscuit sa S^{rie} avoit envoyé Jean Brouck à Embde en attendoit responce , combien qu'il trouvoit la provision de farine meilleur et plus commode que celle du biscuit.

De l'argent.

6. Article de l'argent.

Il vient de jour à autre , mais non pas en grande abondance. Sa S^{rie} espère que bientost sera payé le premier mois et le deuxieme escheut le dimanche dernièrement passé.

Toutesfois , suyvant l'entreprise cy-dessus mentionnée , il espéreroit de pouvoir recouvrer argent du costé de Westphryse.

Outre ce que les cloches estoient destinées pour cest usage en cas qu'on en eut peu finer quelque argent content , ou autrement elles estoient destinées pour en fonder artillerie.

Quant au reste des provisions requises au Camp ,

Mons^r le Conte voudroit prier son Excell. en cas que l'on peut recouvrer une paire de tentes , les luy vouloir fere tenir.

Quant aux intelligences et correspondances.

7. Article des intelligences et correspondances.

Les Contes et Seig^{rs} voisins sont bien affectionnés à la cause , et nommément les Contes d'Emden , d'Oldenbourg et Bentem.

1568. Le pays est entièrement de nostre costé.

Mai. Aussy sont ceux de Breme et autres villes maritimes bien affectionnés. Et pourtant trouveroit le dit Sieur Conte Lodvic bon, que son Excell. practiquast avec eux par le moyen de quelques ministres et autres de les pouvoir gagner, à ce qu'on en peut tirer quelque secours de deniers.

Hans Hermelinck van Deckelburg se tenant à Osenbrug¹ a présenté son service avec cinq enseignes, mais Mons^r le Conte a trouvé meilleur de ne les accepter, ains tenir seulement correspondance avec luy par le moyen d'un sien capitaine, nommé Hubert van der Wyle, lequel est au service de sa Seig^{rie} à Wedde, et par ce moyen a sa S^{rie} cognoissance de ce qui se passe en la chancellerie et Cour de Munster.

Sur tout le désir de Mons^r le Conte Lodvic et sa requeste est, que son Excell. vueille se déclarer tout ouvertement envers les Princes et Seigneurs et découvrir nostre maladie sans aucun desguisement, et, en poussant outre, mettre l'issue en la main de Dieu.

1. Article de la
pratique de ga-
r l'ennemy.

Touchant la pratique de gagner les ennemis.

Y en a fort bonne apparence par le moyen d'un nommé Jean Hol, principal Capitaine du Duc Eric, lequel est mal volontaire à son service, mesmement ne s'est voulu obliger que pour deux mois, et ce en respect de la somme de vingt cinq mille florins que l'on luy doit assigner sur une maison du dit Duc Eric, si bien me souvient. Or a il un frère, Capitaine en nostre camp, aussy nommé Jean Holl, par lequel on le polroit practiquer.

A quoy sert grandement le rapport que firent trois

¹ Osnabruck.

gentilhommes, venant du service du Duc Hans Willems 1568. vers nostre Camp, au Conte d'Hoogstrate, assavoir, que **Mai.** Hans Bernards les avoit voulu arrester et prendre prisonniers comme ennemis, mais que ses gens s'y opposèrent et malgré luy les firent passer.

Aussy le fait de quelques Wallons de la ville de Groningue, lesquelz en la camisade¹ qui se fit y eut jedy huit jours, exhortèrent quelques uns nos Wallons, qui s'estoyent trop avancez aux fauxbourg, de se retirer, protestans qu'ils leur estoyent amis et non pas ennemis.

Or pour acheminer ce desseing de practiquer les ennemis, ilz ont donné ordre de traduire cest escrit (1) François en Alleman.

Aussy ont délibéré d'escrire à Mons^r de Meghen et au Duc Eric.

Quant à la force des ennemis dedans la ville.

Il y a Robles avecq quatre Compagnies.

Germinies avec cinq Compagnies.

Huit Compagnies d'Alemans.

Quatre Compagnies d'Espagnolz et environ trois cents chevalliers légers.

Ils ont osté les armes aux bourgeois.

Mons^r de Meghen y est entrée à l'emblée², cependant que après la bataille donné, les bourgeois estoyent pour la plus part sur les murailles, empeschez à regarder les navrés, fugitifs et autres qui venoynt du camp; et fit entrer ses gens par trente et quarante. Toutesfois es

g. Article de la force et conduite des ennemis.

(1) *cest écrit.* Une exhortation à quitter le service du Duc d'Albe, dont la copie se trouve euore aux Archives.

¹ attaque par surprise. ² par surprise.

1568. mandemens il ne se porte encor pour gouverneur.

Mai. Le Duc Eric , comme on estime , est au pays du Dren-
ten à l'entour de Rolde et Meppel. Il y eut mardy trois
semaines qu'il pensa surprendre la ville de Reynen¹ , au
pays de Munster, pour en faire son *loopplaetse* , mais fut
empesché par les bourgeois, qui tindrent les portes serrées.

Or avoit il pour lors trois enseignes desployées , rouge,
blanche, et jaune, desquelles les deux avoyent un renard
tenant un oyson en la gueule. L'un estoit de ij^e xx, l'autre
de ij^e xxx, et la troisième de ij^e et quinze moins. Puis y
avoit la quatrième compagnie sans enseigne desployée ,
tellement qu'il estoit pour lors fort de huit cens à mille
chevaux. Depuis s'est avec luy joint Hans Bernard, le-
quel jedy y eut huit jours, le 17 du mois , passant par
Buren avoit ij^e xx chevaux et environ xxvj chariots.

Les chariots du Duc Eric montoient bien à ij^e et xx.

Selon la conduite que l'on tenoit deans la ville , nous
estimons qu'ilz passèrent les monstres sabmedy derniè-
rement passé, qui fut le xix^e du mois.

Il y a trois pièces d'artillerie de nos ennemis crevées et
entre autre la principale de toutes.

Ce qu'ilz ont tiré n'a encor adressé jusqu'à maintenant.

Et se sont déportez quelques jours de tirer , dequoy
l'on fait quelque conjecture que la poudre leur doit fail-
lir ou quelque autre commodité semblable.

10. Article des
tres advertise-
ments particuliers.

Touchant autres advisemens particuliers.

Mons^r d'Hoogstraten arriva le jedy à Embde, qui fut
le xvij^{me} du mois en bonne santé et sans rencontre , pas-
sant par Cloppenburg entendit que les gens de Han s

¹ Rheynen , Rhenc.

Bernard y avoyent passé un jour et demy devant. 1568.

Le lendemain, que fut le xvij^e, arriva- il par le Zyle au Mai Camp, et eut nouvelles que les bateaux des ennemis s'estoyent emparez du port de Zylen quelques deux ou trois heures après son partement du dit Zylen.

La lettre des Contes d'Emden a esté délivrée au drossart d'Emden, Unico Maninga, homme bien affectionné, avecques convenable remonstrance; lequel s'est incontinent party vers les Contes avec la ditte lettre.

Les lettres des Contes d'Oldenbourg sont encor en la main du dit Sieur de Hoogstraten.

Aussi a le dit Seig^r d'Hooghstraten fait assembler les Capitaines, les remerciant du bon devoir fait à la bataille, au nom de son Excell., et les exhortant à l'advenir.

Touchant les trois Espagnols qui estoyent à Wedde, M^r le Comte les a mandé au camp pour les faire pendre.....

LETTRE CCCX.

Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Relative au Comte de Schauwenbourg et à la bataille de Heyligerlee.

* * Ce n'étoient pas les soldats qui manquoient au Prince, mais les moyens de trouver la solde. *Languet* écrit de Francfort au commencement de juin : « Totos jam quatuordecim dies hac praetereunt » dimissi milites cum infinita multitudine curruum praeda onustorum. Plerique ipsorum dicunt se denuo Principi Orangio suam » operam condixisse, et properare domum ut se armis et equis instruant. » *Ad Camer.* p. 180:

Monseur. Je me trouve bien en peine de ce que ne

1568. scay en quoy vous servir, pour ne recepvoir aulcune
Jain. commandement vostre, ny meismes nouvelles par où
poldroy scavoir en quel quartier estez, pour faire mon
devoir de vous advertir ce quy passe et se représente.
Toutefois comme pour donner contentement au Conte
Joest de Schawenbourgh, je luy ay hier escript que dé-
peischeroy sa lettre sur Dillenbergh, n'ay voulu laisser
le faire, sur espoir que d'illecque viendroit seurement
entre voz mains et que ce seroit le moyen qu'entendrez
son inclination et que vous résouldriez luy donner ap-
puyement sur sa demande, comme certes je ne le scauroy
trouver sinon que juste et raisonnable, pour s'estre dé-
monstré tousjours tant affectyonné à vous rendre ser-
vice, comme il fait, et pour s'estre maintenu sy vaillan-
tement avecque mes S^{rs} voz frères, où que tout c'es-
succédé à soubhaict, ne fust l'inmature mort du Conte
Adolff (à quy Dieu fasse paix) laquelle sens jusques
l'âme et vous supplie, Monseur, la supporter selon vos-
tre vertu et constance ordinaire en toutes adversités.
Tout le résidu qu'ay peu rasssembler depuis mes derniè-
res, est couché à l'extraict quy vat icy joint
De Couloigne, ce 5 de juny 1568.

L'entièrement vostre obéyssant serviteur
prest à vous faire humble service,

ANTHOINE DE LALAING.

A Monsieur le Prince
d'Orenge

Nouvelles des Pays-Bas. (Recueil et rapport que at esté fait à Monsieur le Conte de Hoochstrate par ung courier que le Duc d'Alve avoit dépêchié vers Monseigneur le Duc de Julliers (1) le 11^e de juing 1568.)

—
* * Le Duc d'Albe, sentant toute la portée de la victoire du 1568. Comte Louis, craignant des mouvements dans diverses Provinces, surtout parcequ'il devoit concentrer ses troupes vers le point menacé, crut ne pouvoir mieux prévenir des tentatives dangereuses qu'en plongeant le pays dans la consternation et dans la terreur. Ce fut là probablement le motif qui amena ou du moins hâta les nombreuses exécutions à Bruxelles dans les premiers jours de juin; oeuvre sanglante et dignement couronnée par la mort des Comtes d'Egmont et de Hornes. — Ici le Comte de Hoogstraten raconte ce qui lui a été rapporté.

—
En premier lieu il dict estre party le 11^e du dit mois de Bruxelles à trois heures du matin, et que illecq aviont esté amenez tous les prisonniers de Vilvoorde, desquelz il en a veu exécuter dix-huyct le jour précédent, et dict s'en debviont encores exécuter les deux jours ensuivans, l'ung des dits jours xiv et l'autre xii; et s'est fait ceste cruele injustice sur le marchié à cheval, près du Sablon, devant la fenestre de ce cruel animal Noorcarmes, qui estoit accompaignié de son compaignon Berlaymont et ceux du conseil criminel, quy ont tous unanimement regardé ce cruel spectacle: et ont eu pour les premiers la teste coupée les deux S^{rs} de Battenbourgh et après Cock,

(1) *Julliers*. Peut-être l'enlèvement de ce courier étoit un résultat de la tentative dont il est fait mention p. 225.

1568. les S^{rs} de Dhu et de Villers, et dict n'avoir retenu le nom
Juin. des aultres pour ce que le coeur ne luy scavoit supporter
de le veoir davantaige, et dict aussy que les susdits, avecq
six aultres, ont esté penduz par dessoubz les bras pour ne
s'avoir vollu confesser, et que les sept aultres restans,
dont Winghele en estoit l'ung, ont esté après, pour s'estre
confessez, enterrez sur la chemitière.

D'aultres particularitez, il dict avoir passé par Mas-
tricht et y avoir veu les forces que le Duc d'Alve préten-
doit envoyer en Frise, mais que le Conte d'Eversteyn
estoit frappé de l'appopleisie, et que ses gens ne volliont
sortir sans avoir leur dernier payement, et que Hierge (1)
avecq ses gens, selon la charge qu'il en avoit, profioit' d'en-
trer en la ville pour en avoir l'entremise durant l'absence
du dit Everstain, lequel toutesfois ne luy veult céder en
riens, et par ainsy *sub judice lis est* quy obtiendra le plu-
s par leur ambition.

Il dict aussy que le résidu des Walons et Espagnol
ne volliont marcher sans estre aussy du tout payez; tout-
tesfois ay autre advis qu'ilz s'estiont encheminez vers Stoc-
ken*, et ainsy ne m'ay sceu bonnement arrester à l'un
ny à l'autre.

Il affirme que c'estoit une chose de l'autre monde, le
crys, lamentation et juste compassion qu'aviont tous
ceux de la ville du dit Bruxelles, nobles et ignobles, pour
ceste barbare tyrannie, mais que nonobstant ce cesti-
uy

(1) *Hierge*. Gillis Seigneur de Hierges, l'aîné des sept fils
Comte de Berlaymont. Demeuré au service du Roi, il devint cé-
bre par son intrépidité et par ses talents et périt au siège
de Maastricht, en 1579.

* profioit. * Stockem.

Nero d'Alve se vante en ferat le semblable de tous ceulx 1568.
quy polra avoir en mains , et que le bruiet est il se veult Juin.
trouver en personne avecq ung camp formé , et que il
veult mourir avecq les armés au doz , veu qu'il s'apper-
choit que tous ceulx, tant de dedens que dehors le pays, le
veillent et desirent avoir mort, quy est bien signe que
sa conscience le juge, quy vault mille tesmoings.

Il dict aussy que noz deux povres S^{rs} sont mandez à
Bruxelles: ce que leur adviendrat est cogueu à Dieu , en-
tre les mains duquel je les recommande.

Il me volloit donner espoir que Mons^r le Conte Loys ,
vostre frère , seroit entré dimenche dernier dedens Gru-
ninghe et que le rapport en estoit faict à Bruxelles par
ung courier quy arrivat le mardy ensuyvant, mais comme
n'en ay riens entendu de vous ny de vostre frère à la
vérité et que crains la faulte , n'y ay vullu trop adjouster
foy, seulement prier Dieu qu'y veuille le tout guyder au
mieulx.

Le bruiet est aussy en ceste ville, que depuis le dit
Conte Louys auroit deffaict tous les gens de Mons^r de
Meghen , et que luy se seroit saulvé seulement luy troi-
siesme, y estant la reste prinse et demeurée.

J'ay eu advertence verbale que sabmedy sommes
entre nous six, quy avions esté appellez dedens avecq
trompettes en janvier dernier, estes banniz à jamais (1)
et jugez avecq la meisme cérémonie que l'on nous confis-
quoit corps et biens, mais espère pour n'y avoir fondement,
que monstrerons de brief que nous en soulcions peu , et

(1) *bannis à j.* En effet, le 28 mai; le Prince d'Orange, les
Comtes L. de Nassau, de Hoogstraten, de Culenbourg, de Bréde-
rode, et de Berghes: *Bor*, 238^e.

1568. que ce bon Dieu nous en fera quelque jour la raison.
Juin. La maison du Conte de Culenbourgh est condamnée
d'estre rasée pour avoir esté le palais des genx, et y
plantra-t-on ung peron au mytan avecq ung fameux *dic-*
tum dessus.

Albanus at présenté au Duc d'Arschot d'estre gouver-
neur de Frise et général de l'armée que l'on y envoie
roit, mais l'at refusé à platte cousture, alléghant sy il s-
resentoit de ce quy se faisoit, que comme Gouverneur
général il y devoit aller en personne; et s'est rethiré e-
sa maison, et samble que pour ceste entrefaicte l'on h-
doibt confisquier ses biens et que il faict son pacqu-
et pour se réthirer.

Mansfelt at adverty en court, sy n'est secouru en s-
Gouvernement avecq notable force, qu'il ne voit co-
ment se poldrat maintenir, en quoy tiens son tesm-
gnaige en vault deux. Dieu le veuille confirmer au dét-
ment des obstinez et quy scavent bien mieulx qu'y ne font.

Faict à Couloingne, le v^e de juing 1568.

Depuis j'ay encores entendu nouvelles d'ung bon lieu
que le Roy auroit dépeschié la sentence des dits S^{rs}, mais
que l'on ne sonne mot quelle elle peut estre. Dieu
moyenne soit à leur advantaige, comme ilz le méritent.
Fresin depuis la mort d'Aremberghe est prins; les au-
tres n'en doibvent attendre moins, et crains bien le S^r
d'Ostambruges: l'on tient pour asseuré ce que vous sy
mandé du Duc d'Arschot, et aucuns présument seroit
party devers vous.

Le Conte d'Everstain ne veult sortir hors de Mastrich

et entens at depechié devers l'Empereur, pour par son 1568. moyen pouvoir sortir hors du service du Roy, pour avoir Juin. remors de conscience et pitié de assister à des sy énormes actes quy se passent contre Dieu et raison.

Le Conte de Ladron est allé en poste devers le Duc de Bavière, pour par son moyen lever encoires quelque régiment, mais croy ne serat l'unique charge; quy luy poldroit fere une venue à son retour, à mon advis seroyt bien employé. Faict comme dessus, le vj^e de juing 1568.

· N^o. CCCX^b.

Opinion du Comte de Hoogstraten touchant les secours à donner au Comte Louis de Nassau. (Mémoire de ce quy me samble, sur correction, se debvroit faire pour l'assistance du Conte Lowis.)

Y s'envoyerat quelchun en diligence devers luy quy soit confident, avecque instruction et muniment ample de tout ce quy se représente et est passé depuis le partement de Monseur vers Casamirus (1) et depuis la victoire du Conte, prennant regard à la conduite des ennemis.

Item, se debvrat envoyer ung *begettbrif* à Berghe et Culembourgh, conforme à la Bourgoigne pour 300 chevaulx.

Item, l'on poldrat haster Brandenbourgh, Delwaux et Risoir.

(1) *Casamirus*. Le Prince étoit allé trouver Jean-Casimir, fils de l'Electeur Palatin. « Putatur Orangius 4^o id. Junii venisse Heidelbergam cum duce Casimiro. Ante aliquot dies profectus erat » Argentoratum ut ibi militum praefectos conveniret. » *Languet ad Camer.* p. 180.

^a *Ecrits par le Comte de Hoogstraten.*

1568. *Item*, haster ceulx d'Engleterre sur leur oeuffre.

Jun. *Item*, envoyer ung aultre principal devers la Roynie d'Engleterre.

Item, de pas oublier les forches et moyens de Franche.

Item, de rechercher Batembourgh (1) depuis que ses frères sont morts.

Item, ce que ce dirast aux Confédérez et Bouxtel frères, et Bonberghe et Ghistelle.

Soll dem von Wesenbeckhe geschryben werden durch den von Rysor, das er das ausschreyben fürderlich wo trückhen lassen.

† LETTRE CCCXI.

Le Prince d'Orange à L. de Schwendi. Sur la mort des Comtes d'Egmont et de Hornes et les cruautés insupportables des Espagnols.

* * Cette lettre, dont le style est soigné, semble destinée à être mise sous les yeux de l'Empereur. Peut-être la mission de l'Archiduc en Espagne, peu de mois après, en fut-elle le résultat.

Le Prince fait allusion aux défenses de l'Empereur : voyez p. 219. Cette intervention avoit été nuisible au Comte Louis. « Door het » ghebodt des Keyzers weecken veel van syn volck van hem af, » omdat haer goeden in 't Rycke ghelegghen waren, ende werden » ghedreyght met confiscatie, 't welck vele onwilligh maeckte. » *V. Meteren*, p. 52^b.

Monsieur de Zwendy. Je vous puis assurer en foy d'homme de bien et de gentilhomme que vous escrip

(1) *Batenbourg*. Charles : Thierry et Gysbert venoient d'être décapités : voyez p. 239.

ceste avecq la plus grande tristesse et fâcherie que je me 1568.
fz oncques lèttre, et ne vous scauroys mon marrissement Juin.
assez exprimer ny par escript ny de bouche. Et ce que le
ressentis tant, n'est pas seulement pour mon particulier,
ny pour la perte que ont fait tant de gens de bien et
d'honneur, mais principalement aussi pour le service
du Roy d'Espagne et de la Majesté Impérialle, et surtout
pour le povre Pays-Bas, comme ne fais doubte que cog-
noissez l'estat du dit pays, le povez bien discourrir et con-
sâderer de par vous, la grande perte qu'ilz auront faict.
J'ay ceste ferme confidence en ce bon Dieu qu'il ne per-
mettra une si grande et injuste cruaulté sans estre chas-
tiée et vengée, en quoy véritablement tous gens d'hon-
neur et de valeur et mesmes ceulx qui ont eu aucune
cognoissance et amitié des Seigneurs du Pays-Bas, se
doibvent tant par conseil, comme de faict, ayder à ven-
ger une telle tyrannie. De tant plus que je vous puis ju-
rer sur la foy que je doilz à Dieu et sur mon honneur,
que l'on leur a faict tort devant Dieu et le monde, com-
me vous mesmes en povez juger faillement, comme cel-
luy qui at tousjours veu et cognu avecq quel zèle et af-
fection ilz ont cherché le service du Roy et du pays, ex-
posant pour ce tant de fois si libéralement la vie et le
bien, ne desirantz rien plus que par ce moyen pourchas-
ser la grandeur et réputation du Roy. Et pour vous ra-
conter ceste mienne grande tristesse et fâcherie et inhu-
maine tragédie, il faut que vous saichez que le Duc
d'Alve, non content de si grandes et non ouyes cruaultez
jà faictz et opérées depuis sa venue contre plusieurs inha-
bitans du dit pays, at le premier jour de ce mois com-
manché à exécuter à Bruxelles publicquement grand

1568. nombre de personnes, tant nobles que aultres gens de
Jua. bien et de qualité, ayant duré ceste exécution et tyran-
nie trois jours entiers, en dedans lesquelz trois jours il
y doibt avoir exécutez le nombre de soixante gentils-
hommes et gens de qualité, sans jamais avoir prins au-
cun regard aux grans services que eulx et leurs prédéces-
seurs ont tousjours fait, tant à l'Empereur Charles com-
me au Roy, en tout ce qu'on les a volu employer. Je ne
feray icy mention des grandes exécutions advenues en
aultres villes en ce mesme temps, passant le nombre de
plusieurs cents personnes, pour ce que pourrez facilement
comprendre, puisque leur intention est de extirper
tous ceulx qui ont plus rendu peine de faire service à
Majesté et à la patrie, qu'ilz en trouveront assez à tous
costelz à quy en prendre. Et afin que povez tant mieulx
entendre leur bonne affection et intention, ont mandé le
11^e jour de cedit mois Monsieur le Comte d'Egmont et Mon-
sieur le Conte de Hornes, estans prisonniers à Gand, pour venir
à Bruxelles accompagner de douze enseignes d'Espaigne
et les ayant menez en une maison au grande marché
de la ditte Ville, appelée het Broothuys, où l'on est accoustumé
de tenir les festins des confrairies, et ayant eu bien ma-
vais tout ce jour là et toute ceste nuit, comme verrez
bien amplement par le double cy-joint (1), les ont enfin le
lendemain, la veille de la Pentecoste, exécutez publi-
quement en plein marché, ayant par après fiché leurs
testes, pour plus grand mocquerie et deshonneur, sur deux
fourches de bois, les laissant ainsi l'espace de quatre

(1) *d. cy-joint.* On y lit par ex. « Furent logés chacun à
» en chambres toutes obscures... M^r l'Admiral désirant de se
» ser, ne trouva ny lict, ny commodité aucune » († M.S.).

cinq heures. Je vous laisse penser s'yl y a coeur humain si dur qu'il soit, qui ne se laisse émollir et esmouvoir de ceste tyrannie, mesmes de gens qui ont cognu leur vertu, vaillance et tant d'autres bonnes qualitez qui en eulx estoient. 1568. Juin.

Or, Monsieur Zwendy, hors de ce que dessus chacun pourrat facilement cognoistre en quel pitoyable estat les affaires d'un si fidel et florissant pays sont réduictz, et s'yl y at espérance que, par intercession de sa Majesté Impérialle ou aultres, les affaires puissions estre par douceur redreszées, et me semble certes que sa Majesté Impérialle doibt avoir juste occasion de ressentement, puisque icelle, comme elle l'at adverty à tous Princes, at donné quelque espoir que, sur l'intercession de sa dite Majesté, les affaires seroyent menées par plus de douceur, raison et justice; et comme ceste espérance at esté cause que plusieurs n'ont faict les offices ny les remèdes requises au mal, ne peult estre aultrement que plusieurs penseront que le tout a esté faict par participation et advis de sa dite Majesté; de tant plus qu'icelle a monstré quelque mescontentement à ceulx qui, prévoyantz ce désastre, s'estoyent mis en debvoir pour selon leur pover l'éviter et prévenir à leur possible; qui est cause que, pour les raisons susdits, sa Majesté ne peult moins que de le donner à entendre à ung chacun que tout ce qui at esté faict, at esté sans son sceu ny avecq', et par ainsi ne trouver mauvais que ceulx qui voudront entreprendre à venger ung si grand tort, ne leur soit reputé à désobéyszance ou contrevenant aux ordonnances et édictz Impériaux, puisque l'on voyt ouvertement que ce qui se faict astheur par le Duc d'Alve

¹ Apparemment une faute du secrétaire pour avis ou avec.

1568. au Pays-Bas, n'est pas seulement directement contre les
Jain. constitutions et ordonnances du dit Empire, mais contre
tout droict divin et humain; et d'avantaige si sa Majesté,
comme je ne fais nulle doubte, aurat par ses ambassa-
deurs et escriptz admonesté et requis à bon escient sa
Roy de vouloir guider ces affaires du Pays-Bas en toute
douceur et bénignité, et voyant que tout cela n'a rien
aydé, ains aura au desestime et contemnement^r du con-
seil et advis de sa dite Majesté Impérialle passé outre
en toute rigeur; ne voys auszi en vérité comme
Majesté le peut délaissier sans s'en reszentir, puis-
seulement pour le peu de respect et amitié que le Roy
d'Espagne démontre à sa dicte Majesté Impérialle, mais
aussi que ung pays si léal et abondant en toute richesses
et bénéfices, et dont sa Majesté Impérialle, et Messie-
gneurs ses enfans sont si apparans d'avoir la succession
soit tellement destruit et ruyné, et privé de ceulx qui
par leur grande léaulté, affection et debvoir, l'ont main-
tenu paszé tant de temps contre tant d'ennemiz et as-
saultz, et par ainsi pas seulement maintenu le dits Pays-
Bas, mais tous les aultres Royaulmes et pays du Roy-
de ceulx qui après luy succéderont, et que maintenant
il fault que tous ceulx-là soyent exécutez et deschaszez
seulement pour satisfaire à quelques ungs qui ne cer-
chent aultre chose que, par moyens violens et sanglantz
tant mieulx pouvoir parvenir à leur desseing de povoir
gouverner absolument, ostant et abolizant toutes loix
privilèges et conventions, qui sont esté toutesfois les
principaulx moyens de mettre le dit pays en telle prospé-
rité que chacun l'at veu, et par ainsi le réduire en un

^r mépris.

désolation, ruïne et misère perpétuelle. Par où peut 1568.
sa dite Majesté Impériale estre aszeurée-que venant à la Juin.
succession, pour le mieulx qu'il peut aller, n'aurat q'ung
pays par avant riche et opulent, et tant plein de fidelz
et léaulx vasaux et subyeetz tant nobles que ignobles,
povre, deshabité, toute traffycque et marchandise retirée,
les subjez malvolontaires, enfin une vraye proye au
premier Potentat qui entreprendra quelque chose sur
icelluy. Mais il faict bien à craindre que prenant les Es-
paignolz une fois le pied au dit pays, que sa Majesté ne
se sera seulement privée de la succession du Pays-Bas,
mais auszi de tous aultres Royaulmes, puisque, estans
maîtres du Pays-Bas, scaivent bien que l'on ne leur peult
faire nul mal d'aultre part.

Il me déplaist qu'il faut que je vous donne advertance
de ce grande désastre de ces deux Seigneurs, car scaiz fort
bien que, pour vous avoir esté tant intrincées' et
vrayz amis, le reszentirez avecq moy comme la raison le
veult, mais pour ce que n'ay sceu à qui mieulx me povoir
adresser pour luy donner à cognoistre ces piteulx af-
faires, vous en ay bien volu escripre ceste et vous prier
bien affectueusement, pour la bonne affection que avez
tousjours porté à moy et aultres Seigneurs du dit pays, me
donner sur ce votre bon advis comment me pourroys en
cecy reigler, car, considérant de plus prez ceste si grande
cruaulté et tyrannie, ne pense qu'il y ait personne de sens
et d'entendement qui les voudroyt juger souffrables, sans
les venger par tous moyens qu'il plaisrat au Seigneur
Dieu octroyer, puisque l'on voyt si évidamment que rai-
son ne justice n'y ont aucun lieu, mesmes que le fait

1568. tend à si grand desservice du Roy et à la totalle et en-
Juin. thiere ruine des dit pays, à quoy me confie aussy entière-
ment que, selon vostre acoustumée vertu et prouesse, ne
youldriez faillir d'y ayder de corps et de biens en une cau-
se si juste et raisonnable.

D'autre part, Monsieur Zwendy, vous prie bien affec-
tueusement ne prendre de mauvaise part ce que je vous
escrrips si ouvertement de sa Majesté Impérialle, vous
asseurant qu'il ne procède que de la vraie affection que
j'ay au service d'icelle et pour l'impression que plusieurs
pourroyent avoir de Sa dite Ma^{te}, de ce dont vous ay adverty
par ceste: car n'eust esté l'espoir que les inhabitans du dict
pays ont tousjours eu que sa Majesté intercéderoyt pour
eulx envers le Roy d'Espagne, comme aussi j'en ay eu
ferme fiance, suyvant les promesses que sa Majesté en
avoit faict aux Princes, jamais par aventure les affaires
ne fussent venues si avant: parquoy si maintenant je suis
avecq aultres Seigneurs du dict pays constraint me met-
tre en debvoir de nous opposer contre ces barbares et
inhumaines cruaultez et repousser avecq l'ayde de Dieu
ces violences, je supplie très humblement sa Majesté Im-
périalle ne nous voulloir imputer cela à aucune faulte ou
en prendre quelque mescontentement, ainsi plustost se-
lon sa bénignité et clemence nayfve nous donner en ce
ayde et assistance, pour tirer et délivrer le dict pays hors
si énormes et indignes cruaultez, servitudes et misères,
et le remettre en son auchienne liberté; à quoy vous prie
tenir la main tant qu'il vous sera possible vers sa dicte Ma-
jesté. Et povez estre asseuré que, outre le grand service
et bien que ferez en cecy tant à la Majesté du Roy d'Espaigne
qu'à la Majesté Impérialle et à tous ceulx du dict pays,

moy et les aultres Seigneurs d'icelluy ne fauldront à tous- 1568.
jours le desservir où que nous pourrons employer pour Juin.
vostre service.

Que coignoist le souverain Créateur, auquel, Monsieur
Zwendy, après mes bien affectueuses recommandations
en vostre bonne grâce, je supplie vous octroyer en santé
bonne vie et longue. De Dillenbouch, ce XIX de juing 1568.

† LETTRE CCCXII.

*Les Comtes Louis de Nassau et de Hoogstraten au Comte
de Megen. Ils l'exhortent à ne pas concourir à l'as-
servissement des Pays-Bas.*

* * Le Comte de Megen étoit arrivé à Groningue le lendemain
de la bataille de Heiligerlee; voyez p. 235. Le Comte Louis avoit
mis le siège devant la ville; se flattant que les bourgeois opéreroient
un mouvement en sa faveur. — Le Comte de Megen avoit été fort
opposé au Cardinal de Granvelle et à l'Inquisition: voyez Tom.
II. p. 39.

Mons^r, nous remémorans de nostre ancienne cog-
noissance et amiable conversation qu'avons eu quelques
années par ensamble, et aians esté pendant d'une com-
mune opinion à l'endroit de ce que concerne le service
du Roy, le bien et maintenant de la liberté et privilé-
ges de ces Pays-Bas, ne nous pouvons assez esbahir
comment qu'il est aulcunement possible que vous estez
laissé persuader d'empendre^r avecq les armes directe-
ment le contraire, et tant plus qu'en ce faisant venez
à seconder à une si énorme et exécrationnable tyrannie et cruaulté,
que at esté exercé depuis naguerres à l'endroit des

* entreprendre.

1568. plus principaulx S^{rs} gentilzhommes et infiny nombre des
Juin. inhabitans du pays , desquelz si nous voullussions mec-
tre à déduire les inestimables services qu'ilz ont fait à
feu de très haulte mémoire l'Empereur Charles et à sa
M^{te} Royale, ne faisons doubte que vous et tout homme
de bon jugement viendriez bien à confesser que les vrayz
bons et fidelz services sont maintenant reputez devers
ceulx qui regnent pour infidelité et desservice; si esse
que , quant est à nous , ne scaurions estimer que aul —
cunnes choses nous pourrions estre trop dures pou
faire esclaircir ce enquoy nous sommes esté tousjour
par avant d'ung commun accord, et que espérons quant
viendrez à l'esplucher de plus prez , le serons encoires ;
car de vouloir estimer de faire une métamorphose des es-
tatz et parmuter la liberté en servitude et de ne tenir en
riens nulz previléges pour confirmez qu'ilz soient par so-
lempnel serment, il est autant absurde que son bon
vouloir, présumer de vouloir atteindre le ciel avecq le
doigt. Car estant vous , Mons^r , et tous ceulx que
adherez aux emprinses et intentions du Duc d'Alve ,
plongez dedens ces lamentables termes ; et nous à vou-
loir, pour le service du Roy, comme sommes oblygés, main-
tenir le contraire, plaindons en vérité que tous les subjects
viennent à en souffrir indifférentement , comme il se voit
icy alentour, et ne doubtons , sy Dieu n'est servy d'y
pourveoir miraculeusement , le verrons encoires en plu-
sieurs aultres lieux. Parquoy vous prions, pour les rai-
sons que dessus , et aultres que serions trop longues à
alléguer icy , que veuillez , pour bien acerter à servir le
Roy, vous recognoistre tellement que ne soyez con-
strainct de ne faire riens avecq remors et regret, comme

il ne peult estre autrement de ce que voyez advenir 1568. journallement et apparant de continuer encorés long- Juit: tamps, si vous aultres, qui estes obligez de combattre pour vostre patrie, ne venez à vous persuader que ne debvez servir aux particulières ambitions d'unne nation estrangère et ennemye de toute justice, raison et policie, comme il appert par innumérables exemples et en diverses provinces où icelle règne et at regné, en abolissant toutes loix, coustumes et contracts, et faisant assassines, meurdres, violement de femmes et filles, et déchassant ceulx qu'ilz cognoissent estre les plus fidelz à leur Prince, en leur ostant, par saisissement, confiscation et spoliation, leurs enfans et biens, et les condamnant par fameulx criz et édictz sans aucune forme ne procédure de justice et contre les privilèges de l'ordre, lesquelz vous néantmoins avez juré de maintenir, et contrevenant au résidu à la déclaration que vous povèz souvenir avoir faict plusieurs fois en plein conseil et ailleurs; et vous plaira croire que, si ne vous fussions affectionnez, nous nous fussions bien déportéz à faire ceste; laquelle espérons néantmoins trouvera quelque raison auprès de vous, d'autant que en ceste saison les meismes raisons, que soulliez avoir tant d'années paravant, devriont astheur plus militer que lors, se effectuant maintenant ce que à grand peine eussions sceu imaginer, au grand détrimet de tous les subjects de sa ditte Ma^{te}, or au moins vous esclercira tellement noz intentions, que n'en scauriez faire aulcunement mal vostre prouffit, désirans néantmoins qu'il vous plaise nous faire ung petit mot de responce par ce présent porteur, lequel ne scait riens du contenu. A tant, Mons^{se}, ferons la fin, prians

1688. le Créateur vous élevez par son saint-Esprit, et vous
estant le masque, que peussiez voir ce que vous
tant pour votre honneur que le salut de votre
Vous baisant les mains, mais non pas à l'Espagnol. Es-
cript en nostre camp de Groeninghe, ce xxv^e de juing.

† LETTRE CCCXIII.

*Le Comte de Megen aux Comtes de Nassau et de
Hoogstraten. Réponse à la précédente.*

Messieurs, j'ay receu vostre lettre du xxv^e de ce mois,
et comme vous, Mons^r de Hochstraten, scavez que
Mons^r le Duc me deffendit, il y a quelque mois, de ne
repondre à une aultre vostre, je l'oserois aussy peu faire
à ceste sans le consentement de son Excell^{te}. Je la luy
ay envoyé, et en cas qu'elle soit contente que je vous
responde, vous feray bientost tenir la ditte responce: si
non, il vous plairat me le pardonner, me recommandant
de bon coeur à voz bonnes grâces. De Groeninghen, ce
xxvij^e de juing.

CHARLES DE BRIMEU.

* LETTRE CCCXIV.

*George-Jean, Comte Palatin, au Prince d'Orange. Il pro-
teste de sa répugnance à porter les armes contre la Re-
ligion Evangélique, et de son affection pour la Maison
de Nassau.*

* * Le ton de cette lettre est très affectueux. Peut-être de

¹ masque, bandeau.

on y reconnoitre la double influence des exécutions à Bruexlles et 1568.
de la bataille de Heyligerlee : voyez p. 172. Juin.

..... Wir haben E. L. schreiben bey gegenwertigem dero Botten empfangen, verlesen, und können E. L. daruff freundlich nicht verhalten das wir der beider Graven zu Egmond und Horn, als unnsrer freundlichen lieben schwäger und vertrauten freunden, hinrichtung, mit sonderm mitleidlichem, betrübtem gemuet, und mit moch grösserer bekümmernüs vernommen das sie sollten alls papisten gestorben sein (1); mögen unns derwegen nicht gnügsam inbilden was doch die furgebung oder schein solcher hinrichtung sein möge, die weil E. L. vermelden das sie papistisch gewesen, auch also gestorben, und derwegen, unnsers vermainens, die religion nicht die ursach solches angelegten schmechlichen todts gewesen oder sein solt; das wir demnach E. L. freundlichen berichts, über deme wir uns zu rhu zu setzen, freundlich begeren, sonderlich die weil wir bey uns nicht gewisz seien ob die sachen inn Brabandt nicht also hetten mögen angestellt und gefuert werden, das unsere schwägere und freunt zu der bekümmlichen beschwerlichkeit nicht kommen weren.

Förtter E. L. belangendt, da tragen wir mit dero, das

(1) sein. Les Comtes d'Egmont et de Hornes étoient morts en catholiques. Ce qui augmentoit la douleur du Comte Palatin, et faisoit la consolation de Philippe II. « Rex scribit pergrave » sibi accidisse quod ad haec remedia fuerit veniendum, ac maxime quidem suo tempore; sed non posse quem deesse suo officio: » gaudere autem quod Catholici mortui sunt. » *Epist. Hopperi*, p. 181. Au même endroit *Hopper* nomme le Comte d'Egmont « doctus piae memoriae. »

1568. sie inn solche weitleufftigkeit gerhaten, ein sonder
Jun. freundlichs, bekümmerlichs mitleiden, und sollen E. L.
gewiszlich dafür haltten, das wir, als ein geborner teut-
scher Fürst aus dem Chur-und Fürstlichen hausz der
Pfaltz, welcher der Augspürgischen Confession zugethan,
ohngern zu einem solchen abscheulichen werck, als nem-
lich zu undertrückung der wharen religion und pflant-
zung abgöttischen, auch auszreuttung des löblichen teut-
schen und innpflanzung frembden gebluets, sonderlich
wider Stende des heiligen Reichs, wie es von E. L. ausge-
füertt wurdet, helffen; inn massen uns auch solches bis
hieher nicht zugemütet worden, vil weniger als ein gehor-
samer Fürst des Reichs, welcher sich der kaiserlichen
Mayestätt, als dem obristen haupt, den schuldigen ge-
horsam zu laisten pflichtig erkhennt, wider ir Majestätt
und des heiligen Reichs heilsame ausgekündnte *constitu-
tiones*, ichts handeln oder vornhemen wollten.
Insonderheit aber haben wir mit den gantzen hausz
Nassauw bisher also inn gutter freundschaft gestan-
denn, das wir uns gegen denselben des wenigsten un-
gutens nicht wissen zu berichten. Welches wir E. L. uff
dero schreiben freundlich nicht verhalten wollen, dero
freundliche angenehme behagliche dienst zu erweisen,
haben sie uns jederzeit willig und bereit. *Datum* Reini-
gszberg, den letzten Junij. ..

GEORG HANNS, . . . Pfaltzgraffe

. . . und Graff zu Veldentz

Dem . . . Printzen zu Uranien, etc.

Fr. v. Boshuyzen, Amiral pour le Duc d'Albe, interceptant les
arrivages de vivres qu'on envoyoit d'Emden (voyez p. 232). Le
Comte Louis donna, le 1 juillet, au nom du Prince d'Orange,

des Commissions sur mer à Th. Sonoy et à Henri Thomaszoon (*Bor*, 1568. 237^b). Ce fut la première origine des Gueux de mer, bientôt si redoutables, et qui, malgré leurs excès, contribuèrent beaucoup à la délivrance du pays.

† N° CCCXIV.

Avis du Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau.
(La responce et avis que donne Monseigneur le Prince d'Oranges sur les articles mandez à son Excell. par Monsieur le Conte Lodvic etc.).

* * Cette pièce a été écrite probablement dans les premiers jours de juillet. Sur le dos on lit, de la main du Prince: *Den Abscheit den wir dem hern von saint Aldenon gegeben haben unserem brudren a [n] susaigen*. Ph. de Marnix ne s'esera donc « tenu quoy en » celle » (voyez Tom. II. p. 14) qu'après l'expédition de 1568.

C'est une réplique au n° 311. Le Prince désapprouve le siège de Groningue, et prévoit le désastre de Jemmingen. Le Comte prevoit quelquefois trop exclusivement conseil de sa valeur.

Premièrement: comme eu esgard tant à la force de la ville de Groninghen et ceux qui y sont dedans, comme à celle de ceux qui la assiègent, non suffisante à un tel exploit, il semble estre impossible de la prendre; Son Excell. n'estime les raisons que Monseigneur le Conte allégué de tel poids, que en respect d'icelles il faille plusost perdre le tams en une entreprinse sans espoir, que de quitter le siège encomencé, pour s'asseurer contre les réparatifs de l'ennemy.

Car quant à ce qui est allégué que, levant le siège, s' seront quant et quant forclos' des moyens des levées

1568. d'argent sur les paysans , et puisque tous ceux qui se sont
. Juillet. monstrez prompts et volontaires par cy-devant en ce fait,
seront exposéz à la proye de l'ennemy , et par ce moyen
tous autres refroidis et desgoutez à prester faveur et as-
sistance à l'advenir ;

Son Excel. respond que , ores que ces respects soyent
de fort grande importance , toutesfois, quant au premier,
est à considérer qu'après l'espace d'un mois ou de deux
aussy bien deffaudra nécessairement le moyen du dit
argent , à cause que les paysans n'y polront furnir à la
longue.

Et quant à l'autre point , qu'il faut avoir plus grand
esgard à la généralité qu'au bien particulier d'aucuns ,
qui en ce faict se seroyent monstrez favorables.

Veux mesmement que par cy-après venants les choses
en telz termes que l'on fust contraint de se retirer , encor
tomberoit-on tousjours au mesme inconvenient, voire et
encor plus greff' , à cause que alors il faudroit aussi bien
laisser le peuple à l'abandon de l'ennemy après s'estre
encor plus déclaré , et cependant seroyent nos forces af-
foiblies et celles de l'ennemy renforcées , et tout nostre
argent espuisé.

Et sur tout faut avoir esgard que là où ils seroyent for-
cés de se retirer , ils sont asseurez ne le pouvoir faire,
ayant l'ennemy à doz , sans estre ou deffaits , ou greffe-
ment endoinmages , et cependant sera perdue l'occasion
d'avoir une forte place pour retraite.

En considération de quoy son Excell. est entièrement
d'avis qu'ils gardent* plustost de se retirer en quelque
place bien fortifiée et en laquelle ils puissent s'asseurer

* grief. * regardent, ayent soin.

contre la force de l'ennemy et contre la disette des vivres, 1568.
pour illec se tenir à tant que son Excell. ait moyen de se Juillet.
mettre en campagne.

Et touchant d'assiéger la ville de deux costés et la enclore d'eau, son Excell. estime premièrement qu'ils ne sont assez forts pour séparer leur camp, et puis que l'on ne pourra aucunement empescher l'entrée de la ville à l'ennemy par le pays haut, se rapportant néantmoins à la condition et assiete du lieu.

Cependant seroit son Excell. de cest advis que l'on entreprint sur la ville d'Inchusen, et l'ayant par la grâce de Dieu saisie, qu'on la fortifiast en toute diligence, s'assurant que, par le moyen d'icelle ville, polrions recevoir infinies commoditez et bons moyens d'argent et de vivres à suffisance.

Aussy seroit son Excell. d'advise que pour tout événement l'on fortifiast quelque place, fust ce le Dam ou le Zyle, ou bien quelque autre, tellement que là où, estants les forces jointes, l'on voudroit se retirer quelque autre part, on y peut tousjours laisser garnison pour avoir l'entrée au pays de ce costé-là libre.

Et en cas que du tout il fallust se retirer, son Excell. ne voit autre moyen que de se retirer vers le pays d'Embleon ou d'Oldenbourg ou Bremen, jusqu'à tant que les forces se puissent joindre, ayant esgard qu'ils ne se polroyent embarquer, ayant l'ennemy voisin, sans recevoir ou la totale deffaite ou perte irrécouvrable.

Et si entend son Excell. qu'il y a quelque lieu par-de-là bien fort et propre pour ceste retraite, dont George van Holl a autrefois parlé à Mons^r le Conte pour en faire une place des monstres, parquoy seroit son Excell. d'ad-

1568. vis de faire visiter la place, pour regarder si en tamps de Juillet. nécessité l'on s'en polroit servir.

Quant au desseing de son Excell. , il est tel, qu'elle s'est totalement délibérée de se mettre en campagne le plustost que faire se polra, espérant envers le 4^{me} du mois ensuivant se trouver en la place des monstres avec deux régimens et quatre mille chevaux, desquels deux régimens seront conducteurs George van Holl et Claesz Hatstatt, ne pouvant, à faute d'argent, furnir à plus grande armée, d'autant que son Excell. attend environ sept ou huit mille hommes de France.

Or serat la place des monstres à [Sost¹ de buect], là où Son Excell. attendroit l'advis de Mons^r le Conte pour savoir si elle se joindroit avecq luy, et par quel moyen et chemin, ou bien si elle passeroyt outre vers les Pays-Bas, faisant cependant tousjours courrir le bruit que ce fust pour aller secourir son frère, affin que, en retenant par ce moyen l'ennemy par-deça, les dit Francoys eussent moyen de passer sans empeschement.

L'argent que son Excell. peut espérer, et la faveur et assistance qu'elle attend tant de Mons^r le Prince Electeur que les autres Princes etc.

Quant au renfort de gens que Mons^r le Conte a demandé, il y a environ six cens arquebouziers qui marchent desjà sous la conduite de Mons^r Delvaux ou de Berson, son Lieutenant.

Le Conte Joost a commission de lever mille chevaux, et marcher incontinent par delà.

Touchant le Conte de Mansfelt, a esté une fois failly, mais son Excell. y a mandé de recheff. Des

¹ Soest, Susatum près de la Lippe (?).

Contes van den Bergue et Culenbourg est chose faillie. 1568.

Des Capitaines que sa S^{te} demande, n'y a nul moyen ny Juillet. apparence, comme aussi de l'artillerie. Sur quoy son Excell. seroit d'avis de s'aider de celles qui ont esté présentées par le rapport de Jean Pitain de la part d'Angleterre.

Et s'il y avoit d'argent, de regarder d'en recouvrer du Duc d'Arburg; aussi d'user du moyen des cloches, moyennant qu'on le peut exécuter devant que l'ennemy y donnast empeschement.

Quant à la venue de Hames, son Exc. l'a desjà mandé, mais s'ils ne sont d'avis d'assiéger et battre la ville, elle estime qu'il seroit plus duisable par deçà en la troupe de son Exc.

† LETTRE CCCXV.

Wolfgang, Duc de Deux-Ponts, au Comte Palatin George-Jean. Il l'exhorte à ne pas servir contre la Religion.

. . . . Hochgebornner Fürst, freundlicher lieber Vetter, son und Gevatter. E. L. wissen sich freundlich zu erinnern welcher gestalt Sie unns, als wir am jüngsten im Wildbad gewesen, zugeschriebenn und antzaig gethan das Irvorgehabter zug zurück gangen (1); so haben Sie auch darauff vernommen was wir derselbenn freundlicher und veterlicher wolmainung geantworttet und gerathen, darbeiauch E. L. zu versteen gebenn wie uns furkommen¹ das E. L. die oberste, rittmaister, haubt- und andere bevelchs-

(1) *gangen*. Ceci montre, ainsi que tout le contenu de cette lettre, que les soupçons contre George-Jean (p. 172, 193) n'étoient pas dénués de fondement.

¹ *necessité ou un mot semblable aura été omis.* ² *vorgekommen.* (*à pari*).

1568. leut, so sie zuvor bestallt, nit desto weniger uff fernere
Juillet. züge aufhielten. Nun werden wir itziger zeit von ettlichen
örtten hero auch glaubwürdig berichtet das E. L. vorha-
bens sein soll sich mit zwanzig fendlin knechten und
zwei tausent zu rosz, gefast zu machen. Dieweill dann
leichtlich zu besorgen das solche bestallung wider unsere
whare Religion, auch ettliche Stende des Reichs teutscher
nation, unnsers geliebten Vatterlannds, dem Bapstumb
zu gutem dienen möchte; wiewol wir nun solchem kei-
nen glaubenn zustellenn und mit nichten dafür halttem
das E. L. durch ainige ursach, wie deren dieselbige immer
fürgebildet werden möchte, bewegt oder persuadirt, sich
dergestaltt gegen unnserrn lieben Gott und Irem Vatter-
landt vergessen und vergreiffenn werdenn, dardurch Ir
selbst einen unlöblichenn namen und verächtliche nach-
rede zu machen, Ir gewissenn durch den nagenden wurm
zu verletzen, und in immerwherender unruhe, auch sich,
Ire gemahl, kinder, landt unnd leut, in gefhar zu setzen;
daraus dann je lennger je beschwer icher weitleuffigkeit,
nachtail und schad leichtlich ervolgenn möchte, so ha-
ben wir doch nit umbgeen mögen E. L. von diesen din-
gen auch vermeldung zu thun, mit freundlicher erinne-
rung Sie wolle solches alles verstendiglich wol bedrach-
tenn was aus solchenn sachen ervolgenn mag, auch zu
gemüt führen welcher gestalt wir E. L. jüngsten zuge-
schrieben sich, one rath Irer freunt, in solche wichti-
ge handlungen nicht zu begeben, und wo Sie sich je, vor-
ermelter massen, hetten in hanndlung eingelassen, diesel-
big wider abkhunden und sich deren bei guter zeit entla-
den. Dan obgleich fürstlich und ehrlich ist dasjhenig, so
ein mal bewilliget und zugesagt wurdet, zu laistenn und

davon nit abzusteem , so haben doch E. L., als ein Christ- 1568.
licher Fürst , der bei unserer wahren Religion geborn und Juillet.
erzogen und in Teutschlanndt gesessen ist , die pflicht
die Sie Gott und dem Vatterlandt schuldig sindt , höher
zu bedencken , und derhalben gnügsame ursach sich diser
dinst oder handlung zu enteussern und zu müssigen; die-
weil niemandts zu solchen sachen , welche unsere seelig-
machende Religion undt das Vatterlandt berürt und dar-
wider fürgenommen werden wollen , verbunden , noch
darbei zu verharren schuldig ist. Solchs wollen E. L. von
uns , als derselben negsten blutsfreundt , der es mit E. L.
und derselben kindern vetterlich und gut maint , freundt-
lich und bester wolmainung versteem und aufnehmen ; dan
wir uns dessen nit allein als ein freundt, wie itztgemeldt,
sonder auch auf E. L. hern vatters , weilandt des hoch-
gebornen Fürsten unsers lieben vettern, hern Ruprechts(1)
Pfaltzgraven, seeliger gedechtnüs , letztes aussprechen
und bitten schuldig erkennen, der zuversichtt E. L.
werde sich darauff unserm antrauwen nach erzaigen und
Ir, auch deren Gemahelin und kinder, ehr, nütz und wol-
fart höher bedrachten , dann sich in ein solch hochnach-
tailig und beschwerlich werck einlassen, und uns was die-
selbig disfals gemaint herwider berichtenn; daran thuen
Sie was Ir selbst zum besten geraicht. So thuen wir uns
dessenn auch freundlich versehen und sindt derselben
freundtliche dienst zu erzaigen genaigt. Datum Bergkza-
bern, den 11 Julij A^o 1568.

WOLFFGANG.

An herzog Georg
Hessen Pfalzgraven.

(1) *Ruprechts* : mort en 1544; oncle de Wolfgang.

* LETTRE CCCXVI.

Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Il est contraint de faire retraite.

1568. * * Le Duc d'Albe , auquel on ne sauroit contester de grands
Juillet. capacités militaires , après avoir réuni avec promptitude des forces
considérables dans les environs de Groningue , y accourut en per-
sonne le 15 juillet. Dès lors le Comte Louis , qui n'auroit pu res-
ter plus longtemps sans une extrême témérité dans une position
déjà assez aventureuse (p. 258) , se rapprocha de l'Oostfrize : d'a-
près cette lettre le mouvement rétrograde fut accompagné de quel-
que perte et désordre.

. Gnediger herr, E. G. soll undertheniglich
ich nicht verhalten wie, demnach wir in erfahrung
kommen und gesehen das der feind sich mit reut-
tern unnd knechten sehr gesterckt, und derhalben unser
gelegenheit erfordert das wir unsern abzug zue nemen
und die stat zu begeben fürs rathsamst angesehen haben,
wie solches den 15 julij bey heller tagzeit gethan, und
ist, Gott lob, der zu roszen, sampt dem geschütz, wol ab-
kommen, aber nicht ohne ists das der feind, als er den
abzug vermercket, sich mit aller seiner macht herausz
gelassen und auff uns sich begeben, das wir warlich hart
mit ime schermützlen müssen, und seint uns ettwa bis in
fünffzig pferd blieben, doch mehr in den schloten' und
graben als von dem feinden; von fuszvolck ist auch über
50 oder 60 man nicht blieben das man wisse. Das is aber
geschehen das sich das fuszvolck, welchs wir daszma

' sloten (fossés).

daselbst hatten, dan wol bisz in 10 fendlin nicht darbey 1568. gewesen, in dem gedreng getrennet und von einander *Juillet.* kommen, das wir es alhie zu Hohenbonde, in Oistfrisland, und zu Wedde meistens wiederumb zusammengebracht und versamlet, da wir dan noch seind, und wollen E. G. in kurzem alles weiter berichten. Wir haben auch das hausz Wedde begeben und verlassen, vielerley andere gefahr zu vermeyden, wie E. G. dan von dem wolgeborenen Anthony von Lalaing, Graven zu Hochstraten, vernemen werden. Solch in der eil E. F. G. zu erinnern damitt dennoch E. G. wüste wie es zugange, wan ettwan allerley ander geschrey E. G. zukeme, habe ich nicht umbgehen sollen: E. G. wollen auch nicht auff Wedde zuschicken, wo etwas fürfiele, sonder werden wir jederzeit alhie in Ostfrieszland, oder darumbher, anzutreffen sein. Der Almechtig wolle E. G. in langwieriger gesundheit gefristen. Geben im leger zu Hohenbonde¹, den 17 Julij 1568.

Vostre très humble serviteur et frère²,

LUDWIG GRAF ZU NASSAU.

Dem . . . Printzen zu Uranien,

. . . Dillenbergh.

Quatre jours plus tard le désastre de Jemmingen eut lieu. Poursuivi par le Duc d'Alve, le Comte se décida à lui tenir tête près de ce village sur le bord de l'Eems. Il n'avoit que 7000 à 8000 hommes contre 17000 piétons et 3000 chevaux. La résistance fut courageuse et eût pu devenir efficace, sans la conduite d'une partie des mercenaires Allemands, qui n'ayant pas reçu leur solde par suite de la retraite précipitée, exigeoient leur paiement au plus fort de l'attaque. Le carnage fut épouvantable, presque toute l'ar-

¹ Bunde; entre Bellingwolderschans et Jemgum. ² vostre — frère. Autographe.

1568. mée y périt. Le Comte Louis échappa avec beaucoup de peine
Juillet, après des efforts inouis et chevaleresques.

LETTRE CCCXVII.

G. Martini au Comte Louis de Nassau.

** Apparemment G. Martini, en 1584 Greffier de la ville
d'Anvers et honoré de la confiance du Prince.

Monseigneur !

Estant arrivé en ceste ville de Franckfort , passez quelques jours , je n'ay rien tant desiré que la commodité de représenter mon petit service à vostre grâce et me recorder en toute humilité en la bonne souvenance d'icelle. En ayant à la fin trouvé l'oppourtunité par Monsr. le docteur Glanbergen , je n'ay voulu faillir de supplier vostre grâce par cestes qu'il la plaise croyre , tant au regard de l'affection extrême dont tousjours je suis advoué au service du très illustre mémoire, Monseigneur le Prince , et à toute la maison , que pour les parties vertueuses que j'ay remarqué et déportemens de V. G. durant qu'icelle fust en la ville d'Anvers : et qu'il la pleust d'user deses faveurs en mon endroict et m'impartir de sa bénignité, qu'il ne me pourroyt arriver chose plus à gré que de recepvoir les commandemens de V. G. , ce qu'elle trouverat de fait quand il la plairat en prendre la preuve , et que je y suis disposé comme un humble, très affectionné et obéissant serviteur sien. Si j'eusse trouvé la commodité de quelques un de la maison de V. G. et que j'eusse pensé que cela luy

fust esté agréable , je me fusse mis en chemin pour l'al- 1568.
ler trouver pour un jour ou deux et baiser les mains Juillet.
d'icelle , et l'esclaircir , le mieux que j'eusse peu , des affaires
passées de pardelà et ce dont elle me vouldroict deman-
der. D'aultant que Mess^{rs} de ceste ville de Franckfort
ont résolus de ne recepvoir aucun de nostre ville , mesmes
qui sont estez en quelque entremise (1); ils ne m'ont con-
sentys plus longe terme que jusques à la foyre , quand
je me résouldray vers celle part qu'il plairat à bon Dieu
m'inspirer et conduyre par Sa grâce en laquelle je supplie,
Monseigneur , de vous maintenir et accroystre en vertu
et grandeur la maison de vostre grâce. De Franckfort, ce
17 de juillet 1568.

De vostre grâce du tout humble
et obéissant serviteur ,

GUILLAUME MARTINY.

A Monseigneur , Mon-
seigneur le Comte de Nassauw.

LETTRE CCCXVIII.

*B. de Malberg à Solaigre (2). Sur un secours commandé
par le Seigneur de Mouvens et sur la nécessité de se
garder des espions.*

. Le Seigneur de Mouvens avoit commandé les protestants dans

(1) *entremise*. Triste exemple de pusillanimité et d'égoïsme.
Probablement Messieurs de Francfort craignoient , par dessus tout,
ce qui pouvoit être préjudiciable à leur commerce.

(2) *Solaigre*. Apparemment un nom supposé.

1568. le Dauphiné. « Praefuit nostrorum copiis in Delphinatu , recepit
Juillet » se Matisconem ad Ararim . . . Facta eruptione ex oppido ad sex-
» centos ex militibus praefecti Pontificii interfecit. » *Languet , Ep.*
secr. I. 37. Voici ce que le même écrit, lorsque le bruit courut que
ce capitaine avoit été tué. « Puto nostros plus damni accepisse ex
» morte Movantii quam commodi ex victoria : nam fuit peritissi-
» mus rei militaris et magnae auctoritatis apud milites , et tamen
» modestissimus. » *L. l.* p. 51. Il périt effectivement quelques mois
plus tard victime de son trop de courage : « C'estoit un brave sol-
» dat que le dit de Mouvens , autant qu'il y en eust en toute la
» France ; mais sa grande valeur et expérience lui fit entreprendre
» ce qui lui tourna à ruine . . . Il ne laissa de très bien combat-
» tre et mourut . . . sur le champ avec mille soldats. » *La Noue ,*
Discours, p. 927. — B. de Malberg lui-même fut tué le 20 octobre
en combattant contre les Espagnols. « Eo die Orangius amisit ad
» octingentos milites fortissimos , et Malbergum eorum praefec-
» tum , virum egregium. » *Languet ad. Cam.* p. 91.

Monsieur Solaigne, celui que j'avois envoyé vers le
Seign^r de Mouvens au Dauphiné fust hier de retour en ce
lieu, et m'a raporté que le dit S^r de Mouvens me vient trou-
ver avec quelque quatre mille bons soldats et vaillans ca-
pitaines, lesquels ne sont à présent guères loing de Genève,
là où est nécessairement besoing, à ce qu'il me mande,
que je leur face tenir quelque argent pour eux acheminer à
la *monsterplats*, ensemble des armes pour lesquelles j'avois
escript à l'excellence de Monseig^r le Prince pour savoir
s'il en pourroyt recouvrer à Cologne, d'autant qu'il m'a-
voit escript pour savoir si j'en avois besoing, ce que j'ay ;
car le dit de Mouvens m'a mandé qu'il luy fault deux mille
harquebouses et mourrions, lesquels il désire que je luy
face delivrer à Fontenai en Bourgogne, d'autant que je
désire, en passant, faire une raffe¹ au Conté de Bourgogne,

¹ bon coup.

si son Excellence le trouve ainsi bon ; et pour ce que je 1568.
n'ay nouvelles ni certitude du S^f de Cormaillon pour le Juillet.
reguard de deux mille chevaulx, dont il avoit asseuré
son Exc. , il est besoing et nécessaire que mon dit S^f le
Prince fist acheminer douze ou quinze cens chevaulx
vers le dit Fontenai pour faire espaier aus dits soldats, les-
quels aultrement seroyt en danger d'estre defais, qui se-
royt une perte irréparable. Ils pourront estre au dit Fon-
tenai environ le x^{me} d'aost et fault qu'ils trouvent le dit ar-
gent en passant à Veneur. Or est il qu'avant le retour du sus-
dit, n'ayant certitude de ces quatre mille, j'avoys escript à
son Excell. me sembler pour le meilleur de faire acheminer
lesdits armes vers Andernac, m'asseurant de illec en armer
les soldats que j'ay faict lever es frontières. Je ne scay com-
me aisément les dits armes de Cologne pouryt estre déli-
vrées au dit Fontenai, avec ce que j'estime qu'il n'y en
aura pas trop pour armer le soldats de la frontière, aus-
quelz j'ay adverti du nombre d'icelles armes. Il s'en pour-
royt recouvrer en cette vile quelque quinze cens ou envi-
ron deux mille, tant arquebouses que mourrions, mais
ceux qui les ont ne les veulent délivrer à moins de cinq
florins d'Alemagne, l'équipage complet de chacun harque-
bousier, et pour ce demandent répondant et caution un
bourgeois de ceste vile de Strasbourg à quatre moys ou
cinq de terme. Celuy qu'est revenu vers moy m'a asseu-
ré que ce sont tous braves et vaillans soldats qui vien-
nent avec le dit de Mouvens, et m'asseur de faire avec
eux aultant ou plus de service que avec deux foyz aultant
d'une aultre nation, qui me cause de vous prier de faire
tout bon debvoir vers mon dit S^f le Prince et mesme qu'il
se résolve de ce qu'il luy plaist que je face avec le susdits,

1568. et le chemin que debvons tenir, car il est plus que raiso-
Juillet. nable que les atendions, veu qu'ilz sont si proches, et
qu'il se mettent en tel asard¹ de nous venir trouver; ce que
je n'eusse pensé veu les difficultés qu'il y a de pardelà.
Je suis icy atendant de recepvoir par le moyen du résolu
viellard la somme de xx mille florins de ceste monnoye,
que j'eusse déjà receu si Chuars, en partant de ce lieu, eust
laissé un seul mot d'escript pour me les faire délivrer, ce
qui retarde mes affaires de dix ou douze jours, dont il me
desplait bien. Si on me faict avoir le moyen de recouvrer
icy ses armes qui y sont et qu'i est nécessaire de faire à
cause que les soldats la plus part viennent désarmés, l'on
feroyt avec les dits xx mille florins estendre cela si loing
que faire ce pourra. La chose réquiert diligence, veu le
temps qui se passe, à quoy je vous prie de rechef tenir la
main et que pour si peu de chose nous ne soyons retardé,
et si pour le regard des dits armes son Ex^{te} ne peult
donner caution en ceste vile, il faudra que cela ce face
par le moyen du dit viellard, auquel le maire de Lembourg
en a parlé et ne s'élognoyt d'en repondre. Soyés aussi
adverti qu'il est alé vers Dilembourg un du pais Messin,
monté sur un cheval grison ou aisegrau², et porte la boîte
ou armoiries de la vile de Mets, aiant lettres adressantes à
aucuns gentilhommes d'entre les reitres pour couleur ou
prétexte d'avoir accès d'entrer aux troupes, et à charge du
S^r de Tenale, gouverneur du dit Mets, de luy escrire tout
ce qu'il pourra comprendre des affaires, et pour ce seroyt
bon se saisir de luy: il faudra pour ce faire, s'enquérir
entre les dits reitres de nouvelles qui courent du pais

¹ hasard. ² Limbourg sur la Lahn près de Dillanbourg (?). ³ couleur de
cendre, castagnoux (?).

Messin et principalement de la démolition du grand temple de Mets. Il y a aussi un aultre petit homme [trat], aiant peu de barbe noire, aiant un manteau tirant sur le gris avec de petites agraffes d'argent, qui parle Aleman et Francoys, nomé par son nom Nicolas, natif d'entour de Nansi, d'un village nomé Angevile, aiant servi l'hyver passé en France de truchement au feltmaréchal du Duc Casimir, et au retour avoit grant accès avec les commissaires que le Roy de France avoit envoyé vers le dit S^r Duc. Je suis adverti qu'iceluy Nicolas a esté practiqué pour estre truchement du Roy. Il est homme fort désirant le guaing, et qui pour argent faict tout ce que on veult. Il m'a esté chercher à Heidelberg par toutes les hostelleries sans vouloir dire son nom, et s'enquéroyt de tout ce que se passoyt des affaires, et encores qu'il se faigne d'estre de la religion, si n'est il nullement bon se fier en luy, et me semble qu'il seroyt meilleur qu'il fust hors des troupes que parmi icelles. Et pour obvier aux menées de luy et de ses semblables, il m'est advis que son Ex^{te} ne doit souffrir aucun truchement en son armée qui ne soyent cogneus gens de bien, et que les maîtres à qui ils sont n'en répondent, aultrement il y aura ordinairement une infinité d'espions. Sil m'eust esté possible, je fusse allé moy mesmes vers son Excell^{ce}, mais il fault que j'atende icy les personnes à quy j'ay affaire et ausquelz j'ay escript. . . . De Strasbourg, le xxiiiij^{me} de juillet 1568.

Vostre fidel et entier amy,
BERNART DE MALBERG.

1568. Si on avoit besoing de quatre ou cinq enseignes de
Juillet. Suisses, Mons^r de Mouvens les pourroyt enlever vers
Neufchatel, et en ont bon vouloir à ce que m'a dit celui
qui est arrivé.

LETTRE CCCXIX.

Le Comte Louis de Nassau au ministre Taffin.

* * Ces lignes doivent avoir été écrites aussitôt que le Comte, après sa défaite, fut arrivé en lieu de sureté. Son courage semble croître avec les revers. Apparemment Taffin avoit été envoyé en Angleterre pour demander des secours, particulièrement aux Eglises fondées par les fugitifs des Pays-Bas, par ex. à Londres, à Norwich, à Colchester : dans la dernière ville il y avoit 2500 membres de cette communauté réfugiée.

Monsr. Taffin. Suyvant ce que vous mandasmes de nostre camp devant Groningen, entre aultres choses ausy touchant la préparation et dressement de quelques navires de guerre d'Angleterre pour nostre secours et assistance, nous n'avons voulu faillir de vous ramentevoir de rechef, affin que vueilles faire toute diligence pour les faire venir à Embden le plustost que sera possible. Car, encoires que nostre armée soyt en partie défaicte et en partie séparée, ce que pourroyt avoir eu retardé la dite haste des susdit navires Anglais, le fait qu'il encomence ne sera point pour cela moins poursuivy, mais plustost ardemment soustenu. Si est ce que le couraige, comme Dieu mercy quant à nostre personne estant esthapé sauff et sain, avons le couraige si bon qu'oncques, mais espérons en brief que Dieu nous assistera tellement,

qu'aurions, si Luy plaist, les moyens beaucoup plus r568. prompts pour redresser la pouvre Eglise et la partie, que Juillet n'eusmes oncques ; Mons^r le Prince estant, Dieu mercy, desjà sur pied avec 5000 chevaulx et 8000 hommes à pied.

Et quant à nous, sommes tousjours résolus de fâcher l'ennemy à ceste cause de la marrine, autant que Dieu sera servy de nous permettre les moyens, vous priant de rechef de vouloir haster l'affaire susdite aultant que sera possible, puis qu'il en dépend tant pour le soulagement des pouvres affligés, et me mander par le premier toute certitude, affin de me pouvoir régler selon cela. Et seront entretenus les dit navires selon les condicions que commencerés avec eulx. Priant le bon Dieu que vous vueille avoir en Sa garde.

N.° CCCXIX.

Instruction du Landgrave Guillaume de Hesse pour son secrétaire Jean Kauffung, envoyé vers le Prince d'Orange. Le Landgrave désapprouve son recours aux armes, et insiste sur ce qu'il ne prenne pas avec lui Fr. de Rolszhausen, Maréchal de Hesse.

* * Il est manifeste que la nouvelle récente de la défaite du Comte Louis avoit beaucoup influé sur la manière de voir du Landgrave.

..... Es soll S. L. unser freuntlich dienst und wasz wir mehr liebs und guts vermügen, vermelden, und dar-

1568. neben weitter antzeigen alsz komme uns gläublich vor
Juillet. das S. L. zu irem vorhabenden Kriegszwesen under an-
dern auch unsern Obristen Friederichen von Rolszhaus-
sen bestellt und zu gebrauchen bedacht wehr.

Ob wir nun woll S. L. alle wolfartt und dasz S. L. ire
lände und leuthe, mit gnaden der Khü. W. zu Hispanien,
frieden und ruhe besitzen möchten, von hertzen gön-
neten, auch darzu S. L. alle nütigliche und gebürliche be-
förderung zu ertzeigen erbittig, so wüssen doch S. L.
sich freuntlich zu erinnern das wir solchs S. L. durch
unbefügte kriegswesen zu suchen, nicht allein widder-
rahten, sondern unsz offtmals ausztrücklichen dahin
ercklert hetten das wir unsz in ein solch wichtig, gross
und weitleufftig werck, weder heimlich noch öffentlich,
einlassen wolten.

Solte nun S. L. in irem vornehmen verharren und er-
melten von Rolszhausen mit sich nehmen, so hetten S. L.
selbst vernünftiglich zu erachten wasz darausz unsz, un-
sern freuntlichen lieben Brudern und diesem Lande vor
verweisz, beschwerlicher anhang und verdacht, gleich-
wol unschuldig, zuwachsen köndte, in dem dasz esz bey
andern dasz ansehen bringen möchte, weil gedachter
von Rolszhausen unsers Hern Vatters gotseligen Hoff-
marschalek und in so grossem ansehen gewesen, auch
nunmehr unser bestelter Obrister ist, alsz ob daher sein,
desz von Rolszhausen, hinntziehen mitt unserm sondern
wissen, willen, und verhengnüs geschehe, und wir uns
daher dieses schweren wercks theilhaftig machen wolten,
welchs doch unsere gedancken nie gewesen, auch unse-
legelheit gar nicht geben wolle.

¹ in omis (?).

So lange unsz auch gläublich an dasz der Duca de Alba 1568. seit her den, S. L. Bruders, Graff Ludwigs von Nassaw, Juillet. kriegsvolck vor Grüningen in Oistfrieszlandt erlegt und zertrent, albereit insz Reich Teutscher nation gegrieffen, und weitter vorhabensz sein solte sich umb die Herschafften Oldenburgk, Schaumburg und andere der örtter anzunehmen, welche herschafften, weill sy one mittel dem heiligen Reich incorporirt und zugethan, auch Schaumburg und andere Graven des ortsz mit sonderlichen Lehensverwandtnüssen zum Hausz Hessen gehoerten, so könte hierausz ein beschwerliche weitterung ervolgen, und were unsz in diesen sorgsamen geschwinden leufften sovil ungelegner ermeltz von Rolszhausen, als unserz bestelten Obersten, zu manglen.

Weill dan dem allem also, auch unser freuntliche lieben bruedere (1) ausz erzelten und andern mehr ursachen änen nicht geringen widderwillen truegen das ermelter unser Obrister von Rolszhausen sich zu diessem werck gebrauchen lassen solte; zu dem die Rö. Kay. M^t, unser allergnedigster Her, allerhandt *mandata* ins Reichsz publicirt und bevolhen hat sich in diesse hendell nicht zu stecken, und dann S. L. darmit, wan wir deszhalben unschuldiglich in verdacht und beschwerung gerathen solten, gar nit geholffen, so bethen wir gantz freuntlich S. L. wolten, in betrachtung erzelter gelegenheit, unsern

(1) *bruedere*. Il paroît cependant que parmi ses frères il y en avoit qui favorisoient les desseins du Prince. Du moins le Comte Jean de Nassau, dans une lettre du 26 mai 1577, écrite apparemment à un secrétaire de Guillaume Premier, fait mention de f. 30,000 : « welche die hern Landgraven Seiner Gnade im ersten zugk für gestreckt » († M.S.).

1568. Obersten, den von Rolshausen, da er sich gleich etwas
Juillet. gegen S. L. deszhalben verbunden, diessesz wercks er-
lassen, dun unser darunter freundlichen verschönen. . .
Signatum Cassel, am 28^{ten} Julij Anno 68.

LETTRE CCCXX.

*Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Sur le
désastre de Jemmingen et les préparatifs de son expé-
dition.*

* * Le Prince persévère malgré la défaite de son frère et le dé-
couragement de plusieurs amis. Le Comte Louis, à peine échappé
à la mort après l'anéantissement de son armée, médite des entre-
prises nouvelles et plus périlleuses encore que celle qu'il a été con-
traint d'abandonner.

Mon frère. J'ay aujourd'huy receu vostre lettre par
Godefryd, et en oultre entendu bien particulièrement ce
que luy aviez enchargé me dire. Et quant au premier
poinct, povez bien estre assuré que je n'ay jamais sentu
chose plus que le pitoyable succès à vous advenu le
xxi^e de ce mois, pour plusieurs raisons que facilement
povez par vous mesmes considérer. Mesmement pour
ce qu'il nous empêche fort en la levée que faisons main-
tenant et a grandement refroidy le coeur de ceulx qui
aultrement estoyent bien volontaires de nous donner
toute ayde et assistance (1). Néantmoins puisqu'il a

(1) *assistance.* Parmi ceux dont le coeur étoit refroidi, le Prin-
ce entend peut-être aussi Guillaume de Hesse (voyez n^o. 319^e); puis
le Comte de Berghes (voyez p. 280), qui, peu de mois auparavant,

pleu ainsi à Dieu, il en fault avoir la patience et ne perdre courage pour cela, ains se conformer à Sa divine volonté, comme aussi de mon costé j'ay délibéré de faire en tout ce qui peult advenir. Et suis encoires délibéré avecq l'ayde de Dieu de pousser oultre, et espère estre le huictiesme du mois d'aougst prochain à la place de la monstre, qui est au mesme lieu que vous avoys mandé par Mons^r de S^{te} Aldegonde. Et comme depuis j'en avois au mesme effect escript au Conte Joost de Schauenburch affin de s'y voulloir aussy trouver avec les mille chevaulx dont il a charge, toutesfois ne sachant où il est à présent, crains que, par ce qui est advenu, ne s'y pourra bonnement trouver si tost, parquoy, en cas qu'il est auprès de vous ou que saichez où il est, l'en pourrez advertir, affin, s'yl est possible, de s'y voulloir trouver pour passer d'ung mesme chemin, puisque le dilay nous importe tant.

Et pour aultant que le bruict est par tout que le Duc d'Alve nous veult empêcher la place de la monstre, vous prie sur tout de tenir la main que j'en puisse estre adverty s'yl est encoires en Frize, ou s'yl est retiré, et quelles forces il peult avoir. Et en cas qu'entendez qu'il seroyt d'intention de tirer vers la ditte place, qu'en veuillez incontinent advertir Balthasar van Wolffven, qui a sa maison non guerres loing de la Lippe, et aussi Ottho van Maulsburch, ce que porrez tousjours faire en m'en advertissant quant et quant, car m'en advertissant de-

avoit montré beaucoup de bonne volonté (*Bor*, 234^b). — Quant à l'Electeur de Saxe, il ne paroît pas que le Prince, lors de son expédition de 1568, en ait reçu quelque secours. *Languet*, *Ep. secr.* I. 117.

1568. vant eulx, pourroyt la dite advertence venir trop tard.
Juillet. Quand à ce que m'escripvez de vostre entreprinse, me demandant sur ce mon advys, n'en scauroys bonnement que dire, pour ne scavoyr quelz moyens et intelligences que pouvez avoir, ne aussi quelles forces l'ennemy pourroyt avoir par l'eau; ne sachant aussi si vous estes pourveu d'argent pour exécuter une telle entreprinse, car de nostre costé il en fault bien peu attendre si Dieu ne donne aultres moyens. Parquoy ne vous scauroys dire aultre chose, sinon que s'il vous semble qu'il y a quelque raisonnable apparence de pouvoir effectuer quelque chose de bon, que le fissiez faire au nom de Dieu, mais, quant à vostre personne, de vous conseiller d'aller avecq la ditte entreprinse, n'en scauroys bonnement dire mon advis; car vous mectre arriere en hazard avecq gens incognuz, ne me semble estre conseillable, mesmes par eau. Parquoy me pourez le tout mander plus particulièrement. Je vous prie aussi de me tenir tousjours bonne correspondance, comme aussi je feray de mon costé. Et à tant, mon frère, après mes bien affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, je supplie ce bon Dieu vous avoir tousjours en Sa sainte protection. De Dillenbourg, ce dernier jour de juillet 1568.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Mon frère, comme je vous ay cy-dessus escript que priez bon regard sur le Duc d'Alve, si d'avanture il nous vouldroyt rompre la place de la monstre, ferez bien aussi de faire sur le Duc Erich de Bruynzwyck et de ce

qui se passe en son pays. Et en cas que eussiez la com- 1588.
modité de vous trouver aussi sur la ditte monstreplace, ce Juillet.
me seroit grand plaisir, affin de pouvoir communiquer de
tous affaires par ensamble; ou, en cas que ne povez ve-
nir, ce que je desireroys toutesfois bien, que je puisse
avoir de jour à aultre de voz nouvelles, et veullez tenir
bonne correspondance avecq le Conte d'Emden pour
scavoir de luy de ce qui passe par là.

Meinem gутten gönner und
freund Georg Albrechten von
Greiffencloe zu selbst henn-
den. — Itzo in Ernst Stenten
haus zu Oldenburgk (1).

LETTRE CCCXXI.

*Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Sur les
préparatifs pour l'expédition de celui-ci.*

Monseur, y vous plaisrat scavoir comment suis arryvé
hier icy avecque bein bonne volonté de m'employer à
l'endroit de ce que avez esté servy de me commander,
mais que les moyens jusques oires me sont défaillez de
vous obéyr, pour n'avoir trouvé quasy persone de ceulx
vers lesquels m'aviez accompagné de lettres; comme ne
me doute aurez entendu du Sr. de Risoir, ensemble de

(1) Cette adresse doit sans doute servir à cacher la véritable
destination en cas que le messenger fut arrêté par les ennemis.

1568. combein sont advanchez [iccy] tous ecquipaiges tant de
Août. peïdt que de cheval , syesse qu'y ne restera à moy de faire
toutes les diligences possybles, et ay à cest effect des-
poché de bon matin devers le Sr de Brandenbourgh , 4 lieues
d'ycy , pour me venir trouver , ce que pense il ferat , ayant
esté faulx le bruict quy at couru de luy. Au reste n'est-
tant en cette ville le [conduige] de vostre maison , me suis
advyzé de faire ouvrir à Jehan Mor¹ vostre pacquet pour
redresser ce en quoy vostre service poldroit estre retardé
par son absence , comme il vous escript plus au long , à
quoy me réfère. J'ay faict aussy dès hier au soir tenir
vostre lettre , Monsieur , au Conte de Berghe ; mais , à ce
quy m'ast dist ce matin , y a peu d'apparanche et m'est
d'adviz il doibt dépeischer devers vous. Je luy ay faict des
assez aigres remonstranches , mais le tout n'at reïns aydé,
par faulte que nul luy veult débourzer sur ces beins , et
semble, non obstant des diligences de ceulx quy ont plein
pouvoir de mon cousin de Culenbourgh , que la mesme
faulte y est , dont y me desplaist , craïnant que par là le
principal noz manquerat , sy n'est redressé ou par ce que
Monseur vostre frère at saulvé , ou par ce quy ont peu es-
tre désigné pour les confédérés ; lesquelz seroyt dommaige
de n'employer avecq ung monde d'aultrez gens de bein
qu'y sont prectz de mourir pour vostre service , et ne faiz
doubte le nombre s'en augmentera journellement , estan-
te l'inquisition introduicte maintenant par tout le Pays—
Bas , quy ne peult estre aultrement sy non que déplaisant—
à touz gens de bein et d'honneur.

J'ay aussy délibvré vostre lettre au Sr de Rumen, leque—

¹ Jean de Moor , qui plus tard se distingua parmi les capitaines de vais-
seau Zéelandois (?).

tion est d'exterminer la vraye religion et aussy la nobles- 1568.
se et autres gens de bien, sans lesquels les Roys ne peu- Août.
vent estre maintenus en leurs Royaulmes, espérant sur le
prétext de cela establir leurs Tyrannies par tout et agran-
dir leurs dominations, avons, tant pour nous que au
nom de la Noblesse, auxquels le faict touche à ceste heu-
re de près pour les susdictes raisons, promis en foy des
Princes et d'hommes de bien de pourchasser, tant qu'en
nous est, la gloire de Dieu, le profit et service de nos
Roys, et le bien publicq, et la liberté de la religion,
sans laquelle nous ne pouvons vivre en paix; et pour ce
que cela ne se peult effectuer, à cause des grandes forces
de noz adversaires, que par une vraye intelligence et al-
liance Christienne, avons à ceste occasion promis de
nous ayder, favoriser et secourir l'ung à l'autre de tout ce
que despendra de noz puissances et forces, comme nous
trouverons convenir. Les conditions seront affin que
rien ne se fasse au dommage de nos Princes, assçavoir :
que le secours, envoyé de la part d'ung de nous, sortira
du pais à la requeste de celsuy-la auquel on aura donné
le secours, et cela quant il aura pleu à Dieu pacifier les
affaires, se contentant de leurs payemens, sans lesquels
puyssent quereller autre chose que se soit, et est néçais-
saire d'entendre que le secours envoyé se payera par
celsuy-la de nous qui l'aura demandé, et fault que ceste
alliance demeure tellement ferme, que, quant il plairoit à
Dieu favoriser l'ung ou l'autre pais en luy donnant entiè-
re liberté de conscience, que pour ceste occasion ceulx
qui seront si heureux, ne laisseront de secourir l'autre
partye, comme si ils estoyent en la mesme peine; que se
fera toutesfois sans inquiéter la paix faicte et repos publicq,

1568. et nous sommes estés poussez et matés à ceste sçainte
Aoust. alliance d'aultant plus, pource que nous cognoissons
qu'elle ne portera poinct seulement profict à la France et
au Pais-Bas, mais aussy à tous les Princes de l'Empire
contre lesquels nous sçavons qu'on a desjà complotté.
Nous protestons doncques de tenir ceste alliance ferme et
inviolable pour le service de Dieu, des Roys nos souve-
rains, et du bien publicq, sans lequel les Roys ne peuvent
florer, et pour plus grande seurté avons signé ceste et
sellé de nostre sçau accoustumé. Le aoust l'an 1568.

* LETTRE CCCXXII.

*Le Landgrave Guillaume de Hesse au Prince d'Orange. Il
désapprouve fortement les mesures hostiles du Prince.*

* * Après les offres du Landgrave en 1566 (Tom. II. p. 357) le
Prince ne pouvoit guère s'attendre à une désapprobation aussi for-
melle de ses généreux desseins ; surtout depuis que la mort des
Comtes d'Egmont et de Hornes et les cruautés systématiques du
Duc d'Albe avoient réveillé en Allemagne les sympathies pour les
Pays-Bas.

Unnser freundlich dienst und was wir mehr liebs und
guts vermögenn zuvor, hochgeborner Fürst, freundlicher
lieber Vetter, Schwager, Brueder, und Gevatter. Was E.
L. unserm secretarien, Johann Kauffungen, uff sein
vonn unsert wegen bei E. L. beschenes anpringenn (1) vor

(1) *anpringenn*. Voyez n° 319°.

ein schriftliche wiederantwort gegebenn, die habenn wir 1568. benebenn einnem vonn E. L. mit aigenen händenn an Aout. unsz beschenem schraiben, darauff auch E. L. sich inn derselbigen ihrer antwortt referiren, endpfangenn, verlesen, und inhalts nottürfftiglich verstandenn. Nhun werden sich E. L. sonnder zwaiffell noch freundlichenn erinnern können was wir E. L. anfenglichenn, als Sie bey uns alhie zu Casszell gewesen und volgents zue Dillenbergh, wie wir daselbst bey E. L. erschienen sein, inn diesem Irem itzigem beschwerlichenn zustand aus treuwer, gueter wollmainung gerathenn, auch wohin wir uns darbeneben ercleret, allsz nemlich: das E. L. sich jegen die könnigliche Wirde zu Hispanien, als einen so mechtigen Potentaten, inn keine krigsrüstung inlassen noch begeben, sonder villmher zu widder-recüperirung Ihrer eingezogenen ländt und leuthe, der Röm. Kay. Mat., unnsers allergnedigstenn herns, auch Ihrer Hern und freundt, intercession und fürbith, gebrauchenn wolten, der zuversicht höchstermelte Kön. Würde zue Hispanien, alls die wir allewege vor einen guetigen (1) und milden Köningh hetten rhümen hörenn, würde sich disz-fals erbietenn und zur pillichait behandelenn lassenn.

Darnebenn wir uns auch unnsers theils erclert, da E. L. hirüber zue einlichem krigswesenn schreiten würdenn, das E. L. unnsers darmit freundlichenn verschonen wolten, dann unser gelegenhait gar nicht gebe uns inn ein solch werck weder heimlich, noch öffendlich, wie vill guets wir auch sonsten E. L. gönneten, inzulassen, noch uns solcher dinge, darmit wir nicht zu schaffen, theillhafftig zu ma-

(1) *guetigen*. Voyez Tom. II, p. 447.

1568. chen ; derselbigen meinung seind wir auch noch , und
Acht. lassenns hey derselbenn erclerung beruehenn.

Das aber nun desenn unerachtet E. L. nicht allein mit
ihrem krigswesenn fortzuschrittenn gemeint , auch
unangesehenn unsers freundlichenn suchens und darbey
eingefürther gantz bedencklichen motiven und ursachen ,
darauff bestehenn das sie unnsern bestelten Obristen Frie-
derichenn von Rolszhausen mit sich zu nehmen bedacht ,
sonderu noch darüber unns umb darleyhung einer sum-
mengeldes z ue solchem werck anlangen , solchs be-
frembdt uns nicht unpillich und sovill desto mher weill
disz suchenn voriger unserer erclerung stracks zuwid-
der ; dann ohne das wir unns durch ein solch darleyhenn
dieses krigsz theilhaftig machen , auch bey der Röm.
Kay. Mat. , unserm allergnedigstenn hern , inn ungnad
und verwaisz stecken möchten , welche unsere gelegenhait
gar nicht laiden will , so ist es auch uns zum höchsten be-
dencklich das wir uns , bey diesen geschwinden und
sorgsamen leufften , geldes endblösen solten.

Dieweill dann E. L. die Lehenspflicht , darmit Ihr und
Ihren Bruedern ermelter von Rolszhausen verwanth , jbe
so hochgegen uns anziehen und innansehung derselbigen,
inen , Rolszhausen , nicht zu erlassenn gemaint ; auch dar-
mit uns hey menniglich , denen oberzelte gelegenhait
so gründlich nicht bewust , beschwerlichenn verwaises,
als das es etwan mit unserm gueten willen zuginge , ge-
nugsamb aufladen , welchs wir dahin stellen müssen ; so
wollen wir uns gantzlichen versehen E. L. werden uns ,
inn betrachtung solcher gelegenhait mit dem übrigen
zuemueten , des darleyhens halbenn freundlichen ver-
schonen , und uns nich verdencken das wir E. L. darmit

s'excuseroit volontiers sur la charge que luy oeuffrez, 1568, mais enfin at pryé d'avoir loisir à se déterminer, et espère, Août. pour nous estre fort duisable, et pour se debvoir ung chacun esvertuer en ce que ordonnez, il luy condescenderat. Jehan Baze ferat son extrême sur ce que luy avez commandé.

Je m'en vay à cest instant vers Madame ma belle-mère et ne fauldray vous advertir de que aurai peu traicter avecq elle... De Couloigne, ce premier d'aoust 1568.

L'entièrement vostre obéyssant prest à vous
faire humble service,

ANTHOINE DE LALAING,

A Monsieur Monsieur le Prince
d'Oranghe, Conte de Nassaw.

Le 24 août le Comte de Hoogstraten écrit de Brysel¹ au Comte Louis de Nassau. « Oires que ne doubté auez meilleure cognoissance de la qualité de ce porteur Nicolas van der Borch que moy, » que le tiens néantmoins pour fort homme de bien, si est ce que » l'ay bien voulu accompagner de ces.e et vous prier qu'il vous » plaise l'employer selon que pourrez cognoistre. Il l'aura merité en » Frise dont certes receperay grand plaisir. Et des occurrences d'icy » ne vous scaurois mettre aultre chose sinon que journallement suis » entendant à faires exerciter mes gens à tirer aux butes, puisque » ne s'offrit encoires occasion le faire sur les ennemis, esperant qu'il » bientost se pourront employer en meilleur endroit; et que depuis » hier sont augmentez de plus de deux cens » (M.S.).

¹ Breyll, bourg dans le pays de Clèves.

† N° CCGXXI.

Projet d'alliance du Prince d'Orange avec l'Amiral de Coligny et le Prince de Condé pour obtenir entière liberté de conscience dans les Pays-Bas et en France.

1568. * * Le bruit d'une telle alliance se répandit bientôt. « Dicitur
Août. » Orangius *inito foedere* cum Condaeo ad ipsum cum exercitu pro-
» ficisci. » *Languet, Ep. secr. I, 75.* Les protestations de dévoue-
» ment au Roi ne sont pas de vaines formules. En France aussi on
» ne résistait que par nécessité et pour la défense de la foi. Les Ré-
» formés ne désespéroient pas de Charles IX, et en effet il parait que,
» de lui-même, le jeune Roi n'étoit pas mal disposé envers eux. Aux
» menaces des Ambassadeurs du Pape et du Roi d'Espagne il répon-
» dit : « Si vestri Principes mihi bellum inferant, ego ipsis objiciam
» meos Huguenotos, quos scio in ea re mihi alacriter obtemperata-
» ros. » *Languet, Ep. secr. I. 64.* Il désiroit le maintien de la paix
» et l'exécution des promesses qu'on avoit faites à ceux de la religion.
» Cum admonitus esset eos qui nostram religionem profitentur,
» necessario adigi ad arma denuo sumenda, ad salutem suam tuen-
» dam, cum nihil observaretur eorum quae ipsis sunt promissa,
» cum de pace est actum; significavit matri se omnino velle ut quae
» nostris essent promissa, ea bonâ fide observarentur. » *l. l. p. 69.*
En tout cas il n'étoit question, ni dans les Pays-Bas, ni dans la
France, de s'affranchir du pouvoir légitime. On ne sauroit mieux
exprimer les principes des Protestants que par ce passage d'un auteur
catholique relatif aux Ligueurs: « Dévouement sans bornes, soumis-
» sion pleine d'amour au Prince, fidèle à Dieu, et qui gouverne selon
» sa loi. Mais si, abusant contre ce même Dieu de la puissance qu'il
» a reçue de Lui, il s'affranchit de ses commandemens, met en
» péril la foi des peuples, substitue la force au droit, ses volontés
» à la justice, renverse les règles, et s'efforce d'élever un pouvoir
» humain sur toutes ces ruines : résistance inflexible, inébranlable

» résolution de tout sacrifier, repos, biens, et la vie même. » *Des* 1568.
Progrès de la Révol. p. 79. ed. Brux. 1829. Août.

Les événements justifèrent bientôt les précautions de Condé et de Coligny. Le Roi ayant cédé aux influences corruptrices de sa mère, on donna ordre de les saisir : ils n'échappèrent qu'avec beaucoup de peine aux poursuites. En septembre fut publié un Edit par lequel on interdisoit aux Huguenots tout exercice de leur religion : le Chancelier de l'Hôpital fut renvoyé : la guerre civile éclata de nouveau. — Pour apprécier la position des protestants, il faut avoir une juste idée de la férocité de leurs adversaires. *Languet* écrit en 1568 : « Monui interdum viros alicujus auctoritatis »
» quantum scelus esset cogitare de interficiendis iis qui nostram »
» religionem in Gallia profitentur, cum tam multi sint numero, et »
» sint innocentissima pars populi. Sed statim respondebant nemini »
» esse parcendum, quando agitur de publica tranquillitate, et si »
» ducenta aut trecenta millia hominum interficiantur, intra trigin- »
» ta annos posse plures renasci. Cohorrescebam ad tales voces. » *Ep.*
seer. I. 72. Chez beaucoup d'entre ceux qui influoient sur le Gouvernement de la France, cette impassibilité sanguinaire étoit moins Fanatisme religieux que calcul politique : c'étoit là l'école italienne. « Haec est humanitas quam didicimus et quotidie discimus ab Ita- »
» lis, quorum videntur deductae ad nos coloniae; tam multi ex »
» iis omnes Galliae angulos suis sceleribus polluunt et contami- »
» nant. » *l. l.*

Condé étoit, aussi peu que le Prince d'Orange, un Seigneur ambitieux, fomentant la révolte pour augmenter son pouvoir. Ce n'est qu'avec peine qu'il se décida en 1562 à prendre les armes : « Il se faschoit d'estre contraint d'entrer en guerre contre sa pro- »
» pre nation. » *La Noue*, p. 804. « Excellent Chef de guerre, »
» néanmoins amateur de paix . . . Ce qui le rendoit plus recom- »
» mandable, c'estoit sa fermeté en la Religion. » *l. l.* p. 961. « Je »
» sens au vif, » écrit il lui-même en 1563, « telle présence des grâ- »
» ces de Dieu en moy, que je me sens beaucoup plus délibéré de »
» perdre une vie ici et d'y espandre mon sang pour avancer l'hon- »
» neur de Dieu et le repos de ses enfans, que je ne fus onques, »
» me contentant (comme aussi il y a bien de quoy) du dot d'im-

1568. » mortalité qui m'est appreaté pour eschange de tout ce que je puis
Aout. » ici perdre. » *De Bèze, Hist. des Egl. Ref. II. 277.*

Coligny « a tousjours eu la pieté en singulière recommandation
» et un amour de justice. . . . Il n'a point cherché ambitieusement
» les commandemens et honneurs, ains en les fuyant on l'a force
» de les prendre pour la suffisance et preud'homme. » *La Noue,*
p. 1008. Quant à sa conduite envers le Roi, il pouvoit lui dire
aux approches de la mort : « Testis est mihi Deus, ad cujus tri-
» bunal jam sisti videor, me quamdiu vixi fidelissimum semper
» erga Majestatem Tuam et addictissimum fuisse perpetuoque et ex
» animo optasse ut quam florentissimum ac quietissimum regnum
» diutissime obtineres; et tamen non ignoro non defuisse qui me
» proditorem ac perduellem, et regni tui perturbatorem appella-
» rent. Sed confido Deum inter me et illos disceptatorem futurum. »
Thuanus, Histor. II. 812. D. ed. Genev. 1620.

Nous Louys de Bourbon, Prince de Condé etc, Gaspar
de Coligny, Admiral de France etc. et nous Guillaulme
de Nassau, Prince d'Oranges etc. Ayants devant les yeux
la gloire de Dieu, la loyauté et obligation que nous deb-
vons à nos Princes, lesquels nous voyons par mauvais
conseillers qui ont occupé leurs oreilles, estre tombez
en telle méconnoissance qu'ils ruinent leurs propres biens
et fidelles subjects, et aliènent les affections d'iceulx, tel-
lement qu'ils se mettent en dangier de perdre leurs Roy-
aulmes, et à la fin estre accablez par ceulx la mesme qui
les ont à cela matés¹, ou pour le moins ils ne peuvent
eschapper qu'ils ne voyent en leurs dominations ung ter-
rible désordre et pitoyable désolation. Nous doncques,
consydérants ces choses, pour obvier à ces inconveniens
et retrancher les desseings des susdicts conseillers, après
avoir meurement pesé les affaires et cognu que leur inten-

¹ excités.

nicht willfahren können, dan derselben sonst freundli- 1568.
chen zu dienen seind wir wol geneigt. *Datum Cassel*, am Aôut.
27 Augusti A° 68.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem hochgebornen Fürsten hern Wilhelmen,
Printzen zu Uranien, etc., unserm freundli-
chen liebenn Vettern, Schwagern, Brueder
und Gevattern.

zu S. L. eigen händen.

LETTRE CCCXXIII.

*Le Comte de Hoogstraten au Prince d'Orange. Sur les
préparatifs du Duc d'Albe.*

Monseur, affin que puissiez employer sans ultérieur
d'elay, en cas qu'i vous plaist, les platines¹ que scaurez, je
vous envoie icy joint, les tittres de 2 gentilzhommes
qui ont bien bon moyen, et s'oeuffre Monseur de Lange-
racq de faire en leur endroitz touz bons offices, sy vous
plaist l'entremettre. Tilman Brun et son compaignon sont
à Andernacq avecque envyron 10000 florins de collecte
qu'yz ont levez; sy fuissiez servy, veu que noz monstres
sont passées, les faire distribuer entre les gens de peidt et
aux capitainues des chevaulx légiers, pour mieulz remplir
leur cornettes, le teindroy pour une bonne oeuvre et
revenante à vostre service; aussy me poldroy rembourzer
de quelque somme des deniers qu'ay advanché, et dont
ay en bonne foy de besoing.

¹ pl. d'arme à feu; la pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui
servent au ressort.

1568. Le rapport qu'ay est que le Ducq d'Alve distribue
Septembre. forche vivres au long de la Meuze et qu'il a faict faire des
instruments de bois, fer et cordes pour empeischer le
passaige et qu'il at 4 compaignies d'ordonnanche avecq
soy jointes, entre lesquelles est celle de feu Monsieur
d'Egmont: on luy at ammené 29 peiches de artillerie, et
en at jacque 4 hors de fortyquement, appartenantes au
Gouverneur du lieu, dont il est bein faisché. L'on at revisité
Limbourgh, et l'on y reparfondit les fossés. Jay permis à
touz les marchanz qu'avoy arresté, de passer outre à l'oc-
casion qu'y m'ont donné souffisant cognoissance et obliga-
tion de réparation du domaige que poldriont souffrir par
leur partement, en cas que luy eut fausseté en leur fait,
comme vous monstray quandt y vous plaisrast. . . . De
Hettigh, ce 2^e de 7^{bre} 1568.

Vostre plus obéyssant prest à vous faire humble service,

ANTHOINE DE LALAING.

A Monsieur Monsieur le
Prince d'Oranges etc.

Le 4 septembre le Prince écrit de Misenheim² au Comte: « Ayant
» hier faict visiter les six batteaulx estans arrestez en vostre quartier,
» et n'y ayant esté trouvé chose d'importance, ains seulement mar-
» chandise la plus part des bourgeois de Couloingne et aultres mar-
» chans là entour; vous en ay bien voullu faire ce mot, afin que
» veuillez donner ordre que au plus tost que faire se peult, ilz puissent
» librement passer, sans leur laisser donner aucun ultérieur empêche-
» ment, pour éviter les doléances et plainctes qui aultrement en
» temps advenir se pourroyent faire. »

Peu de semaines après, au passage de la rivière de Gôte, le
chaque. ² Misenheim, village non loin du Rhin, près d'Andernach.

Comte de Hoogstraten fut mortellement blessé. D'autres disent que ce fut plus tard, le 11 déc. par un accident avec une arme à feu. Septembre. « Hy is een seer kloeck en vroom Heer geweest, en seer verstandig : » « de Prince van Orangien is seer bedroefd geweest om syne dood. » *Bor*, I, 757.

† LETTRE CCCXXIV.

Le Prince d'Orange au Duc Christophe de Wurtemberg et, mutatis mutandis, au Margrave de Bade, etc. Il demande des secours pécuniaires.

* * Dans les premiers jours de septembre le Prince réunit ses forces près du cloître Romersdorf dans l'Evêché de Trèves. Il avoit 14000 ou 18000 piétons et 7000 chevaux ; puis des intelligences nombreuses dans le pays. On lui donnoit de grandes espérances ; on alloit lui fournir de l'argent ; la plupart des villes devoient se déclarer pour lui ; on n'attendoit que sa venue ; les soldats protestants du Duc d'Albe (*Bor*, I. 256^a) passeroient au service du Prince : enfin de très belles promesses, mais qu'on ne sut guère tenir. La chose indispensable, l'argent, manqua d'abord. Les soldats murmuroient, et dans des mouvements séditieux, tuoient quelquefois leurs officiers ; le Prince lui-même fut couché en joue, et la balle vint frapper le pommeau de son épée. Mais il affrontoit toute espèce de périls ; *pro lege, rege, et grege*, comme il avoit écrit sur ses drapeaux.

La cavalerie étoit commandée par Frédéric Rolshuisen, maréchal de Hesse, Th. de Schönberg, le Comte J. de Schauenbourg, Albert de Nassau, beau-frère du Prince, le Comte Burchard de Berby, Otton de Malsbourg, Herman Rudesal et Adam Weise. Vitus Schoner, N. de Hagstat et B. de Wolfes commandoient les piétons. Les capitaines François étoient Jenlis, Morvillier, le Baron de Renty, Mouy, Autricourt, Esternay, Eraquiers, la Personne. En outre le Comte Louis de Nassau se trouvoit à l'armée, avec le Comte de Hoogstraten, le Seigneur de Batenbourg, les

1568. Seigneurs de Rysoir , Carlo , Hames , Boxtel , Loverval , Opdam ,
Septembre. Sonoy , et autres exilés des Pays-Bas. *Bor* , I. 255.

Durchleuchtiger hochgeborner Fürst. E. L. seyen un-
sere freundliche und gantz willige dienst allezeit zuvor
freundlicher lieber herr und Oheym. Wir setzen in kei-
nen zweyvell E. L. werden sich noch freundlich zu er-
innern wissen was vor etlichen monaten wir unserer ,
die zeit, ausz höchsten und unvermeydlichen uhrsachen,
vorgenommener gegenwher halbenn, die wir zu abwen-
dung der Albanischen tyranney, vermittelst göttlicher
gnaden, anzustellen bedacht gewesen, durch eine ver-
trauwte und E. L. wolbekante person derselben anbrin-
gen und in geheimbd vortragen haben lassen.

Nhun mögen wir daruff diszmal E. L. ausz sonderer
zuversicht nicht unangezeigt laszen dasz wir durch
befürderung unserer hernn und freunde ein ansehent-
lich kriegszvolck zu ros und fuesz zusammen bracht, und
nnumher entschlossenn seint, mit hülf desz Almech-
tigenn, dem feindt stracks unther augen zu ziehen, wie
dann wir in gantzlicher hoffnung seint denselben inner-
halb wenig tagen anzutreffen und deme vorgenommenen
hochnötigen werck, nach schickung und willen desz Al-
mechtigen, einen anfang zu machen.

Dieweil dann leider zu viel landtkundig und offenbar
ist wie gantz erbärmlicher und unerhörter weyse der
Herzog zu Alba gegen hohen und niedern standtsper-
sonen inn den Niederländern gewütet, und viel tausent
unschuldiger Christen umb leib und guth albereit bracht
und ferner zu bringen sich noch teglich bevleyssigett, so
achten wir unnötig sein E. L. solcher geübhten tyran-

ney weithläufftig zu berichten; wir halten aber vor gewisz und können bey uns leichtlich ermessenn das E. L., als ein hochberümbter Christlicher Fürst, solche geübte tyranney mitleidlich zu gemüth flüren, und darneben seltlich bedencken werden was grossen nachteyls und schadens sich nicht allein die Niederlande, sondern in gemein die gantze Teutsche Nation, insonderheyt aber diejenigen so sich zu der waren religion bekennen, würden zu befahren haben, wo obgenanten Herzogen zu Alba und seinem anhang die angefangene tyranney in die lenge gestattet, und die beträngte Niederlande und darin betrübte Christen hülflosz gelaszten müsten werden. 1568. Septembre.

Dieweill dann wir, in annehmung und bestellung obgedachtten kriegszvolcks, ein ansehtliche summa gelts albereith auszgebenn, und durch mitleidliche hülfleistung etlicher unserer hernn und freunde, auch zu schliessung deszjenigen so uns übrig geweszenn, die bezalung desz ersten monats zum theyl richtig gemacht, und aber im werck befinden dasz uns, nach jetziger unserer ungelogennheit, nicht wol möglich sein wirdt denn schweren unchosten (wie zu befürderung desz gemainen wercks wir sonst hertzlich gern thun wolten) alleyn zu tragenn, und aber wir gleichwol die abwendung offt angeregter Albanischen tyranney, daran nicht allayn den Religions verwandten, sondern in gemein allenn ehrliebennden und desz vatterlands Teuttscher nation herbrachten freyheiten und wolfarth liebhabenden personen, zum höchsten gelegenn ist, nach unserm eussersten vermögen, auch mitt williger darstreckung unnsers leibs undt lebens, suchen und befördern wolten helffenn, und

1568. dann insonderheit unns zu erinnern wiszen dasz die be-
Septembre. fürderung der ehrenn Gottes und gemeiner wolfarth,
E. L. vor andern zu derselben merglichen rhum allezeit
angelegen gewesen und Sie darin kein chosten noch
mhue yemals haben angesehen, so zwingt unsz die euszer-
ste noth und unsere ausz derselben bisz anher geführten
löblichen wandell wolveruhrsachte gute zuversicht, E. L.,
als ein Christlicher Fürsten und unsern insonders gelieb-
ten herrn und Oheyden , umb mitleydliche verstreckung
einer zimblischen summen gelts dienstlich anzulangen,
und ist hiemit ann E. L. unsere hochvleiszige bitt Sie
wollen unbeschwert sein uns zu auszführung unser
vorhabenden Christlichen zugs, auff unsere Obligation
undt handschrift, die wir, wo uns Gott, wie wir hof-
fen, zu deme unsern wieder helffen wirdt, treuwlich
volnziehen und halten wollen, dreyszig tauszent taler
oder je soviel als E. L., Christlichen zuneigung nahe,
zu enthraten möglich sein wirdt, gutwilliglich vorzustrec-
ken, und sich inn deme andern unsern herrn und freun-
den gleichmeszig zu erzeigen: dargegen wirdt E. L.
brieffszeiger unsere obligation verfertigen und lieffern
können, und wir seint in tröstlicher hoffnung E. L., als
ein Christlicher beruembter Fürst, werden hierin die
befürderung der gemeinen wolfarth treuwlich suchen
und der armen beträngten Christen unauffhörlichen
elents und jamers, darinn sie bisz anhero leider von vie-
len mittbruedern gantz erbärmlicher weyse verlassen
worden seindt, sich endlich lasszenn erbarmen. Solchs
wirdt der Almechtige Gott, der ein reicher vergelter ist
aller gutthaten, E. L. ohne zweyvel vielfältiglich er-
statten, und wir, neben unsern mittverwandten und

allen beträngten Christen, seint uhrbietig diesze wil. 1568.
fahung und mittleidliche hülfleistung die zeit un. Septembre.
sers lebens, unserm euszersten vermögen nahe, umb
E. L. und derselben angehörige zu verdhienen. *Datum*
in unserem Velttlager bey Kerpenn (1), den 17 7^{br}.

E. L. gantz dienstwilliger,
WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

An Hertzog Christoffen zu Württemberg.
Mutatis mutandis,
Marggrave Carlen zu Baden etc.
umb fünffzehen tauszent thaler.

L'expédition du Prince n'eut guère d'heureux résultats. Personne n'osoit se mouvoir; la peur, fruit de la cruauté, glaçoit encore tous les esprits. D'ailleurs le Duc d'Albe avoit rassemblé une armée supérieure à celle du Prince et sachant parfaitement que celui-ci, dénué d'argent, ne pourroit longtemps tenir la campagne, il évitoit de compromettre un succès assuré et facile par les chances d'une bataille. Vingt neuf fois le Prince changea de position, s'efforçant d'engager le combat; mais tout se réduisit à des escarmouches et à des engagements partiels. Il ne fit donc que traverser le Brabant, et se retira en Picardie, désirant se réunir aux Huguenots, mais les troupes et les menées du maréchal de Cossé, qui excita l'insubordination des soldats Allemands, le poussèrent vers l'Est; à Strasbourg il dut licencier la plus grande partie de ses soldats. Malgré cette succession de désappointements et de revers, il eut occasion de déployer des talens stratégiques. Il fit bientôt passer la Meuse à son armée, ce qui étonna tellement le Duc d'Albe, qu'il dit au Comte de Barlaymont, porteur de la nouvelle: « Eh! croyez-vous donc que ce sont des oiseaux! » *Languet* au contraire considéroit la chose comme très facile; déjà au commencement d'octobre il devint

(1) *Kerpenn*. Chateau situé près de Cologne.

1568. impatient; « De Orangi Principis expeditione quid est optatum
 Octobre. » non video, cum hactenus tam multas gentes trajiceret. »
 » qui ubique fere vadosus est, neglexerit. Sed credo eum habere mi-
 » litem non satis obsequentem. » *Ep. ad Camer. p. 89.* Plus tard
 désappointement le rendit tout à fait injuste. « Expeditio Orangi
 » habuit exitum infelicissimum. Fortiter quidem trajecerat Mo-
 » sam, sed postea nihil recte est ab ipais gestum, et tam facile
 » ipsorum conatus eluserunt Hispani, quam si cum pueris fuisset
 » negotium. » *l. l. 91.* On doit regretter que, versé dans les auteurs
 Latins, il ne se soit pas rappelé l'histoire du philosophe Phormion
 qui se rendit ridicule en voulant donner des leçons de tactique à An-
 nibal. — Près de Quesnoy le Prince remporta un succès assez im-
 » portant. « Hy heeft van des Hertogs volck 10 vendelen Deyuden,
 » 8 vendelen Spaengiaerden ende drie kornetten lichte Foordever-
 » stroyt ende verslaghen, alwaer dat vele van Adel doedt en
 » ghevangen bleven. » *F. Meteren, 56.*

Apparemment les enseignes étoient aux couleurs du Prince. Et
 l'archiviste de Jonge dans une brochure (*Over den oorsprong der
 Nederlandsche vlag*) a montré jusqu'à l'évidence que ce n'est pas,
 comme on a quelquefois prétendu, Henri III ou Henri IV, Roi de
 France, qui nous a donné notre pavillon, mais que le drapeau du Prin-
 ce d'Orange est devenu le drapeau national. La dénomination popu-
 laire de *Princeps* en est un indice et nous reporte aux premiers com-
 mencements de la guerre civile: *l. l. p. 49;* et déjà en 1582 dans un
 livret publié à Anvers sur la réception du Duc d'Anjou on écrit que
 les navires, excepté celui sur lequel il se trouvoit, étoient « avec
 » leurs panonceaux ordinaires, tant redoubtez des Espagnols: les
 » dits panonceaux aux couleurs de Monsieur le Prince d'Oran-
 » ge. » *l. l. p. 21.*

LETTRE CCCXXV.

Hans von Heidelberg au Docteur Schwartz.

* * Ce nouveau correspondant nous est inconnu. Il montre de

zèle pour la cause du Prince et de la religion , et il y a dans 1568.
ses lettres quelques particularités intéressantes. — L'Empereur Octobre.
envoya son frère l'Archiduc Charles en Espagne pour intercéder
en faveur des Pays-Bas. Son Instruction avoit un caractère très
serieux. « Summa huc redit, quod Imperator tantam offensio-
nem animorum esse ait per totam Germaniam, tam Electo-
rum ac Principum, quam privatorum hominum, ut, nisi ce-
lere remedium adhibeatur, extrema nobis expectanda sint. Et
si Electores et Principes Imperii ipsum Caesarem officii sui ad-
moneant de libertate Germanica tuenda, satis videre Regiam
Majestatem quid sit ipsi faciendum: Quare postulare, primum
ut induciae fiant inter Ducem Albanum et Orangium; tum ut
nova forma gubernandi mutetur, et miles Hispanus amoveatur,
et rigor justitiae cesset: ostendens non alienum sibi videri ut se-
cundum foedus Imperii de Religione apud Belgas vivatur. Post
ut reconciliationem Orangii bonis conditionibus Rex admittat,
eamque in manibus Imperatoris ponat, qui curabit ne existima-
tioni Regis aliquid decedat. » *Hopp. Ep.* 208. On ne sauroit
douter de la bonne volonté de l'Empereur; mais la mission fut
infructueuse. « Archidux abit, magnis muneribus a Rege affec-
tus; estque de rebus Belgicis illi plene satisfactum, ut qui illi
sunt a consiliis, nobis ipsi fatentur. » *L. L.* 215.

Mein freundlich dienst zuvor, erenvester und hochge-
lehrter besonder lieber freundt. Euer zwey schreiben, de
dato Dillenbergh den 9 und 12 Oct., hab ich empfangen.
Die zeittung das der Printz so glücklich über die Maasz
khommen, mit freuden verstanden; hoffe der liebe Gott
werde alle dinge zu Seinem preis und ehren weitter mit
gnaden schicken. Amen.

Soviel sonstet des kayserischen raths erinnern betrifft,
ist mein herr auch des bedenckens wie der kayserischer,

1568. meynet es solte der herr Printz jhe zu zeitten an die Kay. Octobra Mat. schreiben oder schicken, sein und seiner mitverwandten nottürft ihrer Kay. Mat. vortragen, darunter alle schult uff den von Alba und sein compani, und nit uff den Khönig zu Hispanien, leghen, sich auch erpieten uff Kay. Commissarien zue verhöre, und da Kay. Mat. die Nidderlände in ire handt wolt nehmen, sey der her Printz damit zufrieden *modo caveatur de religione, pace publica, de restitutione ejectorum, et expensis bellicis*, damit der herr Printz also den Kayser an die handt erlange. Wan solchs beschee, darnach sey es abermahls eines rocks desto warmer umb den hern Printz. Es möchte auch irer Mat. hierbey doch gahr bescheidenlich und vertrauwlich zu gemüth geführet werden, dasjehrig so ire Mat. uff ein zeitt Graven Günthern von Schwartzburg bevholen mitt dem hern Printzen zu handeln, wie der herr Printz und ire Mat. dessen sich unter einander leichtlich wider erinnern mügen.

Landgrav Wilhelm ziehet heute nach dem Churfürsten zu Sachsen; glaube es beschee nit vergebens, sondern hab was uff sich.

Hie ist nichts sonders von zeittung die euch zu communiciren, sonstet wolte ichs euch nicht pergen. Wan ir was hettet der Köningin von Engelandt halben, so gewisz wehre, dasz wollet mir mittheilen. Man sagt uns vor warheit sie spanne mit ahn zum kriegh, repetire Callis, hab Franckreich *bellum* denuncyrt und schon darauff angegriffen. Wie dem also, möchte es der armen belästigten Christen der endts auch zu statten kohmmen. So sagt man auch das der König von Hispanien sich selbst erstochen haben solt were dem also, wehre es *vindicta*

divina. Damit seit göttlicher gnaden bevholen. *Datum* Cas 1568.
sel, am 17 octobris. Octobre.

HANS VON HEIDELBACH.

Dem erbaren undt hochgelerten hern
Jacob Schwartz, der Rechten Doctori,
fürstlichen Uranischen rath etc., mei-
nen besondern lieben hern und freundt.

LETTRE CCCXXVI.

*H. v. Heidelberg au Docteur Schwartz. Nouvelles
d'Allemagne.*

Meinen freundlichen dienst jederzeit zuvor, erbar
und hochgelehrter besonder lieber herr und freundt.
Euer schreiben, de dato Cöllen den 21 Novembris, hab
ich entpfangen, und mit freuden verstanden das die ty-
rannischen blutthunde solche gutte schlappen und buffe
bekohmmen. Hoff der liebe Gott werde den seinen fort-
mehr weiter crafft und macht, auch gelegenheit geben
den feinden Göttlicher warheit bessere cappen zu schrot-
ten, und seinen armen beschwerten Christlichen volck aus
engsten und nöthenn zu helffen.

Hier ist nichts besonders von zeittungen, dan das die
reutter, so dem Fransosen zuziehen, diszer zeith in heff-
tigenn anzugh sein. Ich hoff aber dieweyll der Köhnnigh
in Franckreich so einen gewaltigen schnaepss genohm-
men, es solte dissenn reuttern dennest in die nasen rie-
chen, ihnen etwa uff der greintz zuvor und chir dan
sie gemustert, der balck auch gelausett, und also ihnen
gепүrich bezahlung ires nachschleichens gethain werden.

1568. Wiewohl es nicht ohne das irer gahr viell sich beidt
Décembre. schriftlich und mündtlich erclertt jegenn meinen G. F.
und hern und andern, das sie sich keines weges zu ver-
trückung unserer religion, und sonderlich widder den
herrn Printzen von Uranien, geprauchten lassen woll-
tenn. Aber ich bauwe wenig uff solche erclerung, dan
wan sie zum hauffen kohmmen, ist wohl zu gedennen
daz sie alsdan *majori parti* folgen und folgen müssen
nolint velint. Wiewohl hierbey zu hoffen, wan sie zusah-
men kehmen und die sach treulich meyneten, das sie
dan unter sich stampffen, meuterey machenn, und also
jegentheil schedtlicher dan nützlich sein möchten.

Mein herr ist verrückter tage von dem hohen orth
widder kohmmen, aber über alles anhaltenn nichts mehr
erheben mügen dan das derselbig hohe man, des bewus-
ten gelts halber, noch immer zu uff der caution bestehet.
Glaube aber wan er siehet das die dinge dem hern Print-
zen, wie sie sich von der gnade Gottes ansehen lassen,
wohl schlaunen, das er, der hohenman, alsz dan am letz-
tenn, wan es lang gnugh geworden, dem priester sich er-
zeigen dörrfte.

Vor gewisz sollet Ir wissen das der Churfürst zu Sachs-
sen sein eltiste tochter am 26 Novembris des Pfalzgraven
Churfürsten sohn, Herzogh Casimir, ehelichen vertrau-
wet, welchs etzlichen leuthen, die dem Pfaltzgraven
Churfürsten gern an das ledder gewesen, nicht wenig
in di knyhe schrecken werdet; es wirdet auch disse
freundschaft dem hern Printzen zu vernehmen nicht ein
cleyne freudt und vermuthlich seinem kriegswesenn zu

(1) *hohe man*. Apparemment l'Electeur de Saxe: voyez. p. 301,
l. 2.

einem guten geschrey sein. *Bella enim fama constant.* 1568.

Dieweil ein solche freundschaft zwischen diszen beiden Churfürstlichen heusern uffgerichtet, so ist zu hoffen es werde der newe breudtgamb bey der hohen person, bevor andern, ettwas erheben mügen, und darumb habe ich in eyl subornirt das der breudtgamb bey der hohen personn vleisz thun wirdet ein mehrers dan von andern biszanher bescheën mügen, der bewusten summa halber, herausser zu reizen. Was da gefellet, darvon berichte ich euch hernacher, so palt ich des verstediget werde, dan hirin an meinem treuen anhalten soll gahr nichts erwinden.

Von Pfaltzgraß Wolffgangs bewerbung weisz man alhie nichts besonders zu sagen, wiewohl man in der geheimb darvon allerley murmlet. Die werbung so die Königin von Engellandt bey Franckreich, den beschwerten Christen zu gutten, hat thun lassen, hab ich ires inhalts verstanden, lasse mir die wohl gefallen. Glaube aber sie werde dem beschornen hauffen (1) nicht viel besser schmecken, dan das die Kay. Mat. iren underthanen die predigt Göttliches worts zulesset.

Was mir fernners fürstehet so euch zu wizen vonnöthen, darvon gedenck ich euch nichts zu verhalten; bin dergleichen communication von euch hinwider gewertigh, und thue euch darmit dem lieben Gott in seinen g. schutz und schirmb bepfelen. *Datum* den 4 Decembris.

HANS VON HEIDELBACH.

Dem erbaren und hochgelerten hern
Johan Schwartzten... Zu seinen eigenen händen.

(1) *beschornen h.* Les prêtres; ceux qui ont reçu la tonsure.

Le 7 décembre von Heidelbach écrit au Docteur Schwartz:

« Es ist der Friedt, Gott lob, zwischen Denemarck und Schweden
» endlich geschlossen, dan der Köhningh von Dennemarck sol-
» ches selbst dem Churfürsten zu Sachsen geschrieben und darzu
» mit lob und ruhm Dennemarcks. Wiewohl Köhningh Erich, der
» gefangene, aus seiner custodien gahr jemerlich pfeiffet, hab des-
» sen ein schreiben gesehen, so er in lateynischer sprach vor doctor
» Benedictus und seinen koch, so man auch eingezogen, gahr
» demütiglich an seinen Bruder, den jetzigen *Gubernatorem*, in
» Schweden thut. »

Dans une lettre datée de Cassel le 21 décembre et signée *Ning*,
on écrit à Schwartz qui, d'après l'adresse, se trouvoit alors à Dil-
lenbourg :

« Wan auch Ir was gewisses von neuen zeittungen aus Franck-
» reich oder Brabandt hettet, die wollet mir mittheilen, dan
» mich trefflich sehr nach dem glükseligen zustandt des hern
» Printzen verlanget. Der liebe Gott wolte S. F. G. und irer mit-
» verwandten gnediglich erhalten und verleyhen das sie das
» werckzeughseyen dardurch Seiner göttlichen Mat. nahme sancti-
» ficiret, die warheit Seines wortts in denselbigen länden erbreitet
» und erhalten werde, Amen. Bin euch darmit freuntlich zu dynen
» in alweg geneigt. »

† LETTRE CCCXXVII.

*Le Comte Jean de Nassau à Détails sur l'expédi-
tion du Prince d'Orange.*

* * De tout ce qu'on avoit promis au Prince, on ne tint pres-
que rien. Partout les villes lui étoient fermées. « Van de 300,000
» daelders die hem de Nederlanders belooft hadden, had hij niet
» dan 10 of 12000 ontfangen. » *Bor. I 256^b.*

L'impossibilité de revenir sur ses pas le força à s'acheminer vers

la France. Le 5 janvier 1569 *Languet* écrit : « video jam nihil 1568.
» Orangio superesse spei , praeterquam in Gallorum victoriâ. » *Ep.* Décembre.
secr. I 75. D'ailleurs il désiroit porter secours aux Huguenots :
voyez n^o 321 .

Durchleuchtiger hochgeborner Fürst. E. F. G. seyen meine gevliessene und gantz gutwillige dinst yederzeit zuvor. Gnediger herr, E. F. G. soll ich dienstlich nicht verhalten das ich den 24 nechstverlauffenen monats Novembris ausz meins herren des Printzen leger (welches damals zwischen Sanct Quintin und Ham gewesen ist) verzogen bin, und habe ire G., sampt derselben Obristen, bevelchs und andern fürnemen leutten, sampt dem mehrertheyll desz Kriegsvolcks, gesund und wollfarendt gelassen, und wiewoll ire Gnaden nicht allein damals, sondern auch zuvor zum öfftermalen gern geschrieben und E. F. G. aller gelegenheit, wie es mitt dero sachen geschafften, verstendiget hetten, so haben doch ire Gn., unsicherheit des wegs halben, keine schreiben könden durchbringen, viel weniger hab ich deren einiges zu mir nemen dörrffen, dieweill ich mich beiderseits für dem Spanischen und auch dem Französischen kriegsvolck hab befahren und besorgen mueszen; derowegen dan ire Gn. mir uferlegt und bevohlenn dieselbige bey E. F. G. dieszfals zum besten zu entschuldigen, und darneben dinstlichen zu berichten wie sich die sachen biszanhero allenthalben verlauffen, waruf sie numehr beruhen, und was irer Gn. intent, vorhaben und meynung were.

Soll derothalben E. F. G. dinstlichen nicht verhalten das hochgedachter Herr Printz in den Niederländen und Brabant mit dero underhabender kriegsvolck (welches

1568. in warheitt ein schöner und gegen den feindt gantz williger und allezeit freudiger hauffen gewesen) leyder diesmal weniger dan man verhofft, und zwar nichts fruchtbarliches, hatt ausrichten können.

Décembre. Dann wiewoll meniglich der gantzlichen zuversicht und gutter hoffnung gewesen die stedt und leuth in den Niederländen sollen, iren vielfältigen beschehenen er bieten nach, sonderlich in erwegung das inen selbst so hoch und viel, ja am meisten daran gelegen, sich zu iren Gn. geschlagen und deroselben alle mügliche befürderung und vorschub mitt öffnung etlicher stett, mit zuschickung gelts und proviandts, oder sonsten mitt kundtschafft und in andere wege erzeugt und bewiesen habenn, wie dan i. G. sonderliche vertröstung empfangen, das so baldt dieselbe nur über die Maasz kommen würde, an solchem allem (wie vermeldet) gar kein zweivel oder mangel erscheinen solte; so ist doch iren Gn. im werck deszen hernachmals das geringste nicht gehalten oder geleistet worden; es haben auch ire Gn. an dem feindt [nie'] nichts haben oder ausrichten können, dan ob schon ire Gn. mitt vleisz jederzeit darnach getrachtet wie sie inen angreyffen und zum schlagen bringen möchten (wie es dan ain mall oder etliche so nahe daran gewesen, das wir uns anders nichts versehen, auch nichts gewiszers verhofft, dan das man itzo schlagen soltte), so hatt er sich doch dermaszen allezeit in seinem leger, oder auch sonsten, als baldt er innen worden das man sich zu ime gewendett, dermaszen verschanzen laszen und sonsten in seinem vorthail gehalten, das man inen nirgendt angreifen, noch ime ainigen abbruch hett thun können.

¹ wie (?).

Ueber das hatt der feindt auch an allen örthten, bey ver- 1568.
lust haab und gütter, leibs und lebens, verbieten laszen Décembre.
dasz man nicht allein keine proviandt in unser leger fü-
ren, sondern das auch niemandt in der gegent herumb
da unser leger were oder vermuthlich hinkommen wür-
de, weder in dörffern noch häusern bleyben, noch son-
sten ichtwas darinnen lassen; das man auch ausz allen
mühlen die eysen abschaffen und hinweg thun soltte, da-
mit man nicht darinnen mahlen, und uns also die pro-
viandt gantzlich möchttte entzogenn werden.

Als nun mitler zeit das böse gewitter und die kalte
winterzeit ye lenger ye weitter ingeriszen, und das kriegs-
volck gesehen das ermelter herr Printz inen zu keinen
winterlager (darumb sie dan etlich mal bey iren G. ange-
sucht) verhelffen möchttte, das man auch keine proviandt
bekommen, noch etwas an dem feindt erlangen kündte,
haben sie ire G. ersucht und gebetten das sie wiederumb
zurück über die Maasz uff teutschen boden gefüret und
abgedancktt werden möchttten; daruf auch ire G. mit inen
widerumb naher der Maasz zurück gezogen.

Nachdeme aber ire G. weder bey Lüttig, noch sunsten
anderswohe, den pasz über die Maasz hett bekommen
künden, und der mangel an proviandt ye lenger ye grös-
zer worden, dero gestallt das sich das kriegsvolck lenger
keines wegs behelffen oder erhalten künthe, als seindt
ire Gn., dringender nott halben, verursacht worden iren
zug von Lüttig stracks uf Franckreich zu nemen; gleichwoll
mit dieser dem kriegsvolck beschehener vorgehender ver-
tröstung, das ire Gn., so baldt sie daselbst hinkommen
würden, inen solche wege vorschlagen wolttten daran sie
verhofflich ein gut gnügen haben solttten, und im fall der-

285. selbst irer nicht gefällig oder ungeschicklich sein
wäre, das doch ire Gn. mit irem Rath verfahren
und gutem willen, wie und welches gestalts der Königin
Stückelien geschehen möchte, handeln wollte. (157)

Mitlerweil haben die Franzosen bey mein hern dem
Printzen angesucht und gebetten, dieweil dem Printzen
von Condé der uferichte vertrag nicht were gehalten
worden, sondern S. F. G. dermassen feindtlich zugesetzt (1)
und gantz gefährlicher weyse nachgetrachtet, das S. F. G.
zur defension undt gegentwheer veruhrsacht wurden, das
dan ire Gn. mit dero underhabenden kriegsvolck dahin
handlen, damit sie sich hochemelten Printzen von Condé
zu gutem wolten gebrauchen lassen, und demnach es inen,
ferre^t des wegs halben, unmöglich were die bestallung (2)
vondem Printzen von Condé so eylendts auffzubringen, so
weren sie erbütig und willig sich nicht allein gnugsam zu
verschreiben, sondern auch etliche ausz inen persönlich
einzustellen, den gantzen hauffen sechs wochen lang von
dem iren zu behalten (3), im fall der von Condé irer nicht
bedürfig oder sich mit inen nicht würde vergleichen kön-
nen. Daruf dan mein herr der Printz nicht underlassen
solches alles dem kriegsvolck der lengde nach vorzuhalt-
ten, und inen darneben zu gemuetli zu füren was nicht
allein den beträngten Christen in Brabandt und Franck-

(1) *f. zugesetzt.* Voyez p. 283.

(2) *bestallung.* Voyez p. 285, l. 24.

(3) *zu behalten.* « Cum equites Germanici dicerent sibi non
» merari stipendia, et ne quidem suppetere pecuniam ad cocman-
» des res necessarias, Galli in medium conulerunt quidquam ha-
» buerunt pecunias, et inter ipsos distribuerunt. » *Lang. ad*
Cam. p. 94.

x die Ferne.

reich, sondern auch dem gantzen vatterlandt Teutscher Nation vor nachteil erfolgen würde wan der von Condé 1568. Décembre.
underliegen und ire Gn. unverrichter sachen würden abziehen mueszen.—Zum zweitten, das ire G. in gutter hoffnung weren, da man in zeitten, ehe und zuvor des Königs von Franckreich bestelte Teutsche reutter hinein khemen, zur sachen thun und dieselbige mitt einem ernst angreifen würde, das es verhofflich soviel esto balder zu einem leidlichen vertrag in Franckreich gelangen sollte; das auch ire Gn., vor's dritte, abermals gutte hoffnung tragen wolttten dem kriegsvolck ire bezalung durch diesen weg etlicherr maszen soviel esto balder zu bekommen und herausz zu reizen. So were auch, zum vierden, nicht geringe hoffnung zu haben, da der vertrag oberzelter maszen in Franckreich soltt gemacht und getroffen werden, das der herr Printz sich hernachmals soviel esto stercker wiederumb naher Brabandt begeben und daselbsten was fruchtbarlichers würde ausrichten mögen. Zum fünfften, wolten ire G. auch das kriegsvolck sonderlich ungern abziehen lassen, ehe und zuvor man gesehen und vernommen hett was der Kay. Mat. vorhabende legation und underhandlung zwischen beyden partheyen wircken, ausrichten und mit sich bringen wollte.

Dieweil nun der hunger bey dem kriegsvolck fast grosz (dan inen in sechs gantzen wochen nichts zugefürt ist worden) und die geschwinde wintterliche zeit und keltt teglichs überhandt genommen, auch das kriegsvolck an kleidern, sonderlich aber die knecht (mit gepürlicher reverentz zu vermelden) an schuhen, welche auch ohne das umb baar geltt in Franckreich schwerlich zu bekom-

1568. men, groszen mangel gelitten, haben sie sich zum theil
Décembre. etlicher maszen in handlung eingelaszen, doch gantz
heftig daruff getrungen das sie geltt empfangen und in
ein winterleger möchtenn gefürt werden. Es haben auch
dieselbige, so sich erzelter maszen erclertt, mit irer ha-
bender bestallung keins wegs wollen contentiren, noch
settigen laszen, sondern haben begert, auch heftig dar-
uff getrungen, das man inen die Condische bestallung,
welche beynahe noch so grosz ist, ufrichten wolle; etli-
che aber haben sich dahin erclerett, auch endlich daruff
verharret, dasz sie keins wegs lenger zu dienen gemeint
weren. Hieruf hatt hochgemelter herr Printz inen die
sachen abermals mitt allerhandt erheblichen motiven,
bedencken und ursachen zu gemüt gefürt und an sie be-
gertt, im fall sie ye abzuziehen bedacht, das sie als dan
selbst mittel und wege, dardurch sie herausz zu kommen
verhofften, vorschlagen woltten; dan ire G., soviel sie dero
landt artt erfahren, wüsten sie bey itziger gelegenheitt ohne
gefhar, schaden und nachteil sie nicht herausz zu brin-
gen. — Was nun, gnediger Fürst und Herr, uf solch, des
Printzen beschehen anhaltten, erinnern, vermahnen und
zu hertzen führung, ferner ervolgt, darvon ist mir noch
zur zeit (dieweill ich gleich des andern tags darnach hab
uf sein mueszen, und lenger nicht verziegen dörrffen)
nicht bewust, derhalben ich auch E. F. G. uf diszmal
hiervon weiter nicht weisz zu schreiben.

E. F. G. wil ich aber dinstlich nicht verhalten das ges-
trigs tags, baldt nach meiner ankunfft, meines schwa-
gers, des Graven von Berge, diener einer alhie ankome-
nen, welcher berichttet das er den 7^{ten} dieszes monats
ausz meins herrn des Printzen leger auszgezogen, und da

ire G. damals mit irem kriegsvolck bey und umb Reusz 1568. herumb, hin und wieder uf den dörrffern, und das Fran- Décembre.
zösisch kriegsvolck, so ire G. bey sich gehabt, in der vorstadt gelegen haben, und das ire Gn. itziger zeit mit proviandt zimlich versehen, das auch kurtz vor seinem, des obgem. dieners, abreysen, des Königs von Franckreichs bottschaft alda sey ankommen; was aber derselben werbung oder verrichtung gewesen seye, davon hat er keinen bericht geben können.

Es werde auch gesagt das der von Condé mitt dem König ausz Franckreich ein treffen gethan und ime etlich volck sol abgeschlagen haben, und das die sache zwischen höchstermelten König und dem v. Condé in gutlicher tractation stehe. Obbemelter Bergischer diener bericht auch ferner dasz er under wegen nackendt auszgezogen und ime etliche brieve, so er bey sich gehabt, seyen genommen worden.

Nebenn dieszem soll E. F. G. auch ich ferner underthenigst nicht verhalten das vor zweien tagen meiner diener einer von Brüssel (daselbst er seiner aigener geschefft halben zu thun gehabt) alhie ankommen, welcher berichtet das er den eilfften dieses monats von Brüssel auszgeritten, und das bestendiglich dero örtt gesagt worden das Duca de Alba volgendts dinstags in ermelter stadt Brüssel ankommen und des Printzen zu Hispanien *exequiae* oder begengnüz gehalten worden, das auch ermelter von Alba sein kriegsvolck hin und wieder in die stadt hab vertheylen laszen, und das die *persecutiones* und vervolgungen in den Niederländen ja so geschwinde und hefftig, als sie vormals ye gewesen, sein sollen, das man auch in den Niederländen weder wenig noch viel

1668. van-Breda de-Alba-oder-der-herzi-Prinzinnen-ge-nade-Hand-
Dated. Datum Dillenberg, den 25 Decembris A. 68.

JOHAN GRAVE ZU NASSAW CATZENELNBOGEN.

N^o CCCXXVII^a.

*Note relative à la position et aux projets du
Prince d'Orange.*

* * Le Prince, d'après les conseils de Genlis et des autres ca-
pitaines François, désiroit d'abord pénétrer en Normandie. « Gal-
» lorum numerus plurimum est auctus statim ubi venerunt in ditio-
» nem Regis Galliae, et longè plures ad eum numerum accessis-
» sent, si vel simulassent se velle penetrare in interiorem Galliam;
» nam non erat dubium, quin bona pars istius Normandia, quae
» est cis Sequanam, esset ad ipsos defectura. » *Languet, ad Ca-*
mer. p. 93. La résistance des troupes Allemandes fit évanouir ce
projet. « Sic tota illa spes de Normannia abiit in fumum, pro-
» ditione (ut multi existimant) quorundam praefectorum, qui re-
» giâ pecuniâ dicebantur corrupti, » *l. l.* — Ce fut à Bar-le-Duc
qu'eurent lieu les négociations, auxquelles cette pièce se rap-
» porte. « Dum ad opidum Bar le Duc recreat militem Orangium,
» Rex Galliae venit Cathalaunum, non multum septus milibus,
» et ad Orangium legatos mittit, per quos comatus est abducere
» eum ab instituta societate cum Condaeo, promissis ducentis
» millibus coronatorum ad numerandum stipendia militi, et resti-
» tutione principatus Orangiensis et aliorum praediorum quae
» habuit in Regno Galliae. » *l. l. p. 94.*

Cette Note, ainsi que la lettre précédente, est adressée à quel-
qu'un Prince Allemand; peut-être à l'Electeur de Saxe, *si ce n'est*
n'est guère favorisé l'expédition.

Monseigneur le Prince d'Oranges a envoyé la Seign^r de 1568.
Cormailon avec lettres de créance à Messieurs l'Electeur **Décembre.**
Pallatin, Duc de Deux-Ponts, et Landgrave, avec copie de
ce que luy a esté proposé de la part de Monseig^r le Ma-
récchal de Cossé par ung Secrétaire, nommé Favelles, et
depuis de la part du Roy par ung gentilhomme Alemant,
nommé Schonberg(1), ensemble les réponses qu'il leur a
faites.

Le dict Cormailon est tombé malade et a donné sa
créance au Seigneur de Clermont, qui est telle :

Que le dict Seigneur Prince a résolu de servir à la
gloire de Dieu en France, puis qu'il n'a pleu à Dieu de
bénir son labeur au Pays-Bas, auquel il n'a trouvé ayde
ny faveur de personne, comme Monsieur le Conte Jean
son frère peu avoir asseuré à voz Excellences, et ce en
attendant que Dieu donne quelque aultre moyen cy après
d'achever sa première entreprise.

Il retiendra 6000 chevalx, et licenciera le reste de son
armée, mesmement les gens de pied, qui sont fort mal
pour estre nudz, et désire en tout se joindre et accorder
avec Monseig^r le Duc de Deux-Ponts, auquel il prie se
fournir de moulins, d'aautant qu'à faulte d'en avoir assez,
son armée a heu grand disette de farine.

Le dict Seig^r Prince n'a receu aucun deniers de ceulx
que l'on luy avoit accordé, sinon la part de Monseig^r l'E-
lecteur Palatin, qu'il est maintenant tellement pressé que,
s'il n'est secouru d'argent, sera contrainct licentier son ar-

(1) Schonberg. Le Marécchal Gaspard de Schomberg qui, surtout
aussi comme négociateur en Allemagne, rendit de grands services
à Charles IX, Henri III, et Henri IV.

¹ On doit sous-entendre ensuite.

1688. mée. Ansei a donné charge de s'enquérir diligemment du
fait de Conte de Svarzbourg, où il est et ce qu'il a fait
de ses gens.

Depuis le partement du Seig^r Cormailles le dit Seig^r
Prince a mandé par ung soldat qui avoit créance de luy,
qu'il luy estoyt de tout nécessaire de finer. Scavoir de tout
promptement, et qu'ils suppleroient volontiers. Monseigⁿ
neur l'Electeur Palatin les avancer, ou du moins payer,
dont il se rembourseroit sur les deniers prochains.

† N^o CCCXXVII^b.

*Note relative aux négociations du Prince d'Orange
avec le Maréchal de Cossé. (Sommaire des propos que
le S^r de Favelles a fait entendre à Monseigⁿ le Prin-
ce d'Oranges de la part de Mons^r le M^l de Cossé, lequel
sommaire le dit Seig^r Prince ha demandé au dit de Fa-
velles par escript.)*

* * Les nouvelles relatives aux succès du Duc d'Anjou étoient
pour le moins fort exagérées, afin de faire désister le Prince de
ses projets. Ce moyen ne réussit point; il n'étoit pas aisé de trom-
per le Prince de la sorte, et d'ailleurs il fut averti. Mais l'obstina-
tion des soldats Allemands fut plus efficace. « Dimissis iis qui
» abire voluerunt, . . . constituit magnis itineribus per Burgun-
» diam ad Condaem contendere; quod cum suis militibus propo-
» suisset, expertus est eos longe magis contumaces quam antea;
» quare . . . coactus est eos nolens volens in Germaniam reducere. »
Languet, ad Camer. p. 94. Le Roi de France étoit extrêmement

¹ obtenir, conficere.

alarmé. « Orangius scelere suorum militum coactus est redire in 1568.
» Germaniam, qui, si vel tantum simulassent se in interiorem Gal- Décembre,
» liam penetrare velle, potuissent ad quascunque voluissent con-
» ditiones pacis adigere Regem, qui plane erat imparatus, nec
» potuit sperare auxilium a fratre Andegavensi, qui vix potest
» sustinere impressiones Condae. » *Ep. secr.* I. 83.

Le Duc d'Anjou, plus tard, Henri III, étoit le favori de sa mère, Catherine de Médicis, qui peut-être comptoit plus sur son dévouement que sur celui de Charles IX. Les Papistes fondoient sur lui de grandes espérances. « Card. Lotharingicus et ejus ministri omnia in aula pro arbitrio administrant, et ut habeant » ejus nomine et auctoritate abutantur, suae factioni praefecerunt Ducem Andegavensem, cui perpetuo adsunt aliquot viri » militares ex eorum numero qui in postremo hoc bello maxime » insanierunt; ita ut jam plus posse videatur in Gallia quam ipse » Rex. » *Languet, Ep. secr.* I. 67. « En lui confiant le commandement de l'armée, on lui donna », dit M^r *Ancillon, Tableau des Révol. pol.* II. p. 255. «, le maréchal de Tavannes, qui prépara ses victoires et lui arrangea ses triomphes. »

Monseigneur, Mons^r le Maréchal de Cossé se recommande très affectueusement en vostre bonne grâce. Il avoit député Mons^r de Rubemple¹, Chevalier de l'ordre du Roy mon maître et cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et moy avec luy, vers luy, mais à l'occasion d'une colique qu'a eu le dict S^r de Rubemple par chemin, il a esté constraint s'en retourner. Cependant le dict S^r Maréchal a trouvé bon que je continuasse le voyage pour achever la négociation, comme il vous plaira veoir par ma lettre de créance; qui est que, le dict Maréchal ayant sceu que vous avec vostre armée estiez entré dans le pays de Picardie dont à présent il a charge, il doute que vous veuillez entreprendre chose contre l'estat du dict S^r mon

¹ Rubempré.

~~1602. maltraiter et en dommager les ses subjects, dont de l'ill. 2. 111.~~

Décembre. réchal désire sçavoir quelle est en vostre endroict vostre intention, laquelle toutesfois lors qu'il me dépescha il ne pouvoit avoir que bonne et sincère, d'autant que vostre dit armée n'estoit encores entrée dans le dict pays de Picardie, mais à présent qu'elle y est et que je l'ay veu faire dévast, comme de faire brusler des moulins, granges, saccaiger les subjects et vivre avec tout le désordre et discrétion sur eulx, sans plusieurs aultres insolences et meurtres, je croy qu'à présent il ne la peult plus avoir telle, et que seray bien advoué de lui et spécialement du Roy mon dit maître, de vous en faire toute la plus grande plainte que je pourray et vous en demander la raison; d'avantage le dit S^r Maréchal opinion que vous ne serez si téméraire que de vous déclairer ennemy d'un si puissant Roy, qui est le maître de mon maître, joinct que vous n'en avez nulle occasion, et vous estime tant que vous ne vous laisserez persuader, à l'appetit d'auleuns gentilzhommes qui sont en vostre troupe, de rompre avec ung tel Roy, assez cogneu de toute le Chrestienté et approuvé de tous les Princes et Potentats Chrestiens, et quant bien vous entreprendrez, il vous estime Prince si généreux et de si bonne nature que vous ne tarderez plus à descouvrir vostre dite mauvaise intention, si telle elle est à l'endroit d'un Roy qui a moyen, et de vous restablir, et d'augmenter vos grandeurs, et au contraire de les abaisser contre tous ceulx qui se jugeront d'entreprendre chose, tant petit soit elle, au préjudice de son état, et qu'il vous prie croire que Monseig^r le Duc d'Anjou, frère du Roy, n'est point si empesché avec Mens^r le Prince de Condé qu'il n'aye bientôt la raison de luy, affin que vous ne faciez aucun es-

tat ny appuy de ses forces, comme vous entendrez en peu 1568.
de jours ; car c'est chose toute assurée que mon dit S^r le Décembre.
Duc a contrainct la troupe du dit S^r Prince de Condé
recueillir et repasser la rivière de Vienne , qu'ils avoyent
passé auprès de Chastellerault à leur grande haste et
confusion , tellement qu'il est maintenant aisé à ju-
ger que la troupe du dit S^r Prince de Condé est ac-
culée vers la Rochelle , attendu les forces grandes que
Monseig^r le Duc ha , qui sont en nombre de 6000 che-
vaux et de 25 à 30000 hommes de pied et de 25 grosses
pièces d'artillerie , sans aultres forces qu'il attend encores
de Prouvence , que conduit Mons^r le Conte de Tendes. Je
ne vous parle point de 6000 Suisses qui ont esté nouvelle-
ment levez et qui sont maintenant près de Paris , de 8000
reistres qui sont maintenant en France , que conduit
M^r d'Aumalle , ny de 3 à 4000 chevaux lanciers qui sont
près du Roy soubz les charges de M^{rs} le Maréchal de
Montmorency , de Vieilleville , de Cossé et d'Anville , que
l'on sçayt assez estre les dits S^{rs} demeurez près du Roy avec
grande quantité d'infanterie ; et quant est de l'armée de
Mons^r le Duc d'Alve , vous congnoissez combien elle est
à nostre devoyr , pour la faire acheminer la part que
voudrions , qui sont [forcarrestieres] près le Roy. De vostre
armée je ne vous en diray davantaige que ce que vous ,
Monseig^r , en cognoissez , de la nécessité en laquelle elle
est et l'effect qu'elle a faict au Pais-Bas. Mais quant vos-
tre volonté seroit de vous maintenir bon serviteur du
Roy , mon dit maître , et que vous luy requériez seulement
passaige pour vous , avec vostre ditte troupe , retirer en
Alemaigne , il seroit content le vous accorder avec toute
la seureté que se peult donner , à la charge de n'entre-

1568. prendre jamais chose contre son estat , ny subjects , et
Décembre. quant et quant de vous faire dresser estappes pour jecter
vostre dit armée hors de nécessité, pour la pitié qu'il en
a. Et ce faissant vous acquerez sa bonne grâce et amityé.
Faict au camp de mon dit S^r le Prince à Siry¹, entre S.
Quentin et la Fère.

Mais est à noter que le dit S^r Roy vous accommodera
du dit passage par tel lieu que bon luy semblera , à con-
dition que passerez seurement.

FAVELLES.

si comba l'armée du Prince de Condé, en 1569, et qu'il fut
vaincu par le Duc de Deux-Ponts, le 24 Mars 1569.

Le Prince se trouvoit au commencement de 1569 dans des cir-
constances extrêmement pénibles. « Orangius plane periit. Non
» solum deseritur a suis militibus , sed etiam ipsi maximum ab eis
» periculum impendet : nam minitantur se jugulaturos ipsum et
» postea devastaturos Nassaviensem Comitatum. » *Languet, ad Ca-*
mer. p. 101. Ayant réussi à retenir environ douze cents chevaux,
il résolut de se joindre au Duc de Deux-Ponts qui faisoit de grands
préparatifs pour venir au secours du Prince de Condé. Le Baron
d'Osseville amena au Prince d'Orange 3000 piétons François
et 500 à 600 chevaux. *Lang., Ep. secr.* I. 82. En 1568 le
manque d'argent, ayant empêché le Prince et son frère Louis
d'agir simultanément, avoit fait échouer l'une et l'autre expé-
dition ; en 1569 la même cause faillit avoir le même résultat. Les
délais forcés du Duc amenèrent peut-être la défaite de Jarnac,
et rendirent la situation du Prince d'Orange en Lorraine cri-
tique. « Si urbes et principes qui sunt ultra Rhenum juvis-
» sent Bipontinum aliqua pecuniola, dudum instruxisset suum
» exercitum et forte Condæus non periisset. » *Lang. ad Camer.*
105. « Vereor ne ipsi Orangio idem accidat quod superiore æ-
» state ejus fratri accidit in Frisia. » *Epist. secr.* I. 81. Le Duc

¹ Cerisy.

étant enfin arrivé , on marcha vers le sud-ouest de la France. Il y 1569.
avoit plus à espérer des talents militaires du Prince que de ceux du Avril.
Duc. *Languet* écrit : « Orangius constituit adjungere se Bipontino,
» ita ut ipse et Galli qui cum ipso sunt , efficiant primam aciem
» Bipontini exercitus , qui quantus sit Imperator tibi non est ig-
» notum. » *Ad Camer.* p. 95. Et quelques semaines après. « Ipse
» Bipontinus didicit experientia se ignorare id quod existimabat
» antea se scire , nimirum artem regendi exercitum , quare audio
» eum constituisse redire domum et præficere suis copiis Princi-
» pem Orangium , qui est rei militaris peritior. » *Ep. secr.* I. 95.
Le Duc mourut , après avoir nommé pour le remplacer Wolrad
Comte de Mansfelt.

LETTRE CCCXXVIII.

*Jean Baert au Prince d'Orange. Il l'exhorte à se garder
des embûches du Duc d'Albe. Nouvelles des Pays-Bas.*

. Ce Jean Baert , que ce nom soit véritable ou supposé , aura
probablement écrit le livret dont parle le Professeur *van Cappelle*
dans ses *Bijdragen tot de Gesch. d. Nederlanden* , p. 212. « Corté
» *vermaninghe aen alle Christenen opt vonnisse oft advis, met groo-*
» *ter wreetheit te wercke gestelt teghen Heer A. van Straelen.* Anno
» 1569. De schrijver heeft zijnen naam verborgen gehouden , doch
» zich te kennen gegeven als iemand , die om het woord Gods uit
» het Vaderland gebannen was. »

Le 16 mars avoit eu lieu le combat de Jarnac. Condé y périt.
Le bras en écharpe et la jambe cassée , affrontant une mort cer-
taine , « Qu'on sonne la charge » dit-il , « le péril est doux pour
» Christ et le pays. »

Monseigneur , en toute humilité supplie estre recom-
mandé en la bénigne grâce de vostre Excell^{ce}.

Monseigneur , la fidélité et affection que je doibs avoir
à tout ce que concerne le service de vostre Excell. me

1669. fait en haste dépêcher à icelle la présente pour incontinent l'advertir comme au jour d'hier quelques ungs, soigneux pour la personne d'icelle, me sont venu déclarer (comme ilz sçavoient le zèle dont je luy serve et que j'advertys souvent à vostre Excell. des occurrences), qu'ilz estoient seurement et de bien bon lieu asseurez, que quelque S^r de cette ville (lequel ilz m'ont nommé, soubz promesse que ne le confieroyz aux lettres pour le dangier, mais si j'avois cifre, le ferois), ayant esté mandé au Pays-Bas par ung grand personnaige d'icelluy, mesmes ung chevalier de l'ordre, ce que j'adjouste en confidence (lequel ilz m'ont nommé, soubz serment que ne reveleroyz son nom, pour ne luy importer moins que la vie s'il fust sçeu du Tyran), y at entendu de la bouche du mesme personnaige, qu'il estoit esmerveillé comment le Ducq avoit tant sçeu gagner chez ceulx qui conversoient à l'entour de vostre Excell. qu'icelle ne disoit, faisoit ou se trouvoit en riens qu'il n'en avoit des advertences, et que partant il désiroit bien que vostre Excell., ensamble Monseigneur le Conte Louys (dont il baise humblement les mains) y prinssent plus grande garde, afin que leurs desseings et entreprises fussent plus secrètes, et surtout que l'ung et l'autre eusse soigneuse sollicitude de sa personne et gardasse bien à qui se fioit et où se trouvoit, car possible que le Ducq traictoit et avoit traicté pour faire ung mauvais tour à l'ung et à l'autre pour les faire dépêcher par quelque coup ou autrement, ce que Dieu par Sa grâce ne permectra, ains conservera ses fidelz ministres qui travaillent pour Sa gloire, non obstant toutes embûches. Moy néantmoins, pour l'acquit de mon debvoir, n'ay voulu failler d'en advertir vostre Excell., ores que dès longtemps sçait

les trahisons du Tyran, affin que au soing accoustumé puis- 1569.
se adjouxter ce que trouvera convenir. Par le fourier de Avril.
Monseig^r le Conte van den Berch, ay envoyé à vostre Excell.
la sentence de Stralen, ensemble requis advis de ce que on
en pourroit faire ; néantmoins , pour ce que la responce
pourroit tarder et que à l'advancement de la cause
pourroyt servir que à tous et signamment aux Princes
d'Allemaigne fussent au plus tost remonstré le but de
ces oppressions , ensemble le succès des affaires du pays,
avecq la justification des subjects , aussy de vostre Ex-
cell. et autres y nommés , ay , par conseil , mis main à
l'oeuvre pour le tout publier brièvement et espère que de
brief se pourra trouver imprimé en Franchois ; estant
achevé l'envoyéray. Je suis délibéré de le faire aussy en
Latin , Alleman , et Thioys¹ (affin qu'il soit manifeste en
tous pays) si je puis trouver emprunté tant d'argent , car
à ma poverté sont tellz despens impossibles. Si la justifi-
cation de Mons. l'Admiral peult estre divulgée , il n'eust
esté besoing , mais icelle attend le commendement de
vostre Excell. Plusieurs me pressent pour l'imprimerie de
l'histoyre et succès de la religion au Pays-Bas , mais com-
me n'ay l'argent pour le déboursé , fault que contre mon
gré le laisse , si aultre ne le desbourse. A tant, Monseigneur,
prie à Dieu conserver et prospérer vostre Excell^{te} , comme
tous les bons désirent. En haste , ce 19 d'avril 1569.

de vostre Excell^{te} plus que très humble et
très obéissant serviteur à jamais ,

HANS BAERT.

A Monseigneur Monseigneur le
Prince d'Orange , Conte de Nassau etc.

¹ Flamand , Hollandois , *Nederduitsch*.

159.
1571.

Le 22 juin la jonction se fit avec les troupes de l'Amiral, après la prise de la Charité. Ainsi s'accomplit une entreprise dont la réussite avoit paru, même à Coligny, presque impossible (*La Noue, Discours*, p. 967), et dont le Prince n'avoit pas ignoré les nombreuses difficultés. « J'ai souvent oui dire, » écrit *de la Noue*, l. l. p. 967, « à Monsieur le Prince d'Orange qu'il s'esbahissoit comme » en un si long et difficile chemin, les Catholiques n'avoient sçeu » choisir une occasion favorable pour eux, et que quelquefois on » leur en avoit offert de belles, à cause de l'embarrasement du » grand bagage. »

Vers cette époque eut lieu la conversation que *Brantôme* rapporte dans ses *Mémoires* (*Capit. étrang.* p. 179). « Je vis tous ces Messieurs à Brantôme chez moy . . . sans qu'il me fut fait aucun tort, ny à ma maison, non pas une seule image d'Église » abattue, ny une vitre cassée; jusques là, par manière de dire, » que, si la Messe y eust esté en propre personne, on ne luy eust » fait un seul petit mal, pour l'amour de moy L'entretien » un assez longtemps le Prince d'Orange en une allée de mon » jardin. Je le trouvay un fort grand personnage à mon gré, et qui » discouroit bien de toutes choses: il m'entretint du peu d'affet » de son armée, et en donnoit la coulpe à la fante d'argent et aux » étrangers qui l'aimoient démesurément: mais il dit qu'il ne » resteroit pas en si beau chemin et qu'il revoleroit bien-tost. Il » avoit une fort belle façon et estoit d'une fort belle taille. Le » Comte Louis son frère l'avoit plus petite. » Le Prince se trouva aussi au combat de Roche l'Abeille, où il commandoit le corps de bataille avec le Comte de la Rochefoucauld.

LETTRE CCCXXIX.

Le Comte de Megen au Conseiller d'Assonville. Il s'informe des intentions du Duc d'Albe à son égard.

* * Cette lettre est une preuve péremptoire que le Comte ne pé-

rit pas, comme plusieurs historiens le rapportent, en 1568. Il mourut le 7 janv. 1572. Viglius écrit le 29 janv. « Comitis Megani Gu- bernatoris Frisiae mortem nostrates omnes valde dolent. » *Ep. ad Hopp.* 613. — Le Comte avoit pris part aux mesures contre le Cardinal. « Les chevaliers establirent une alliance avecq serment » très estroit, prenans pour un signal certain nombre de fleches » liées et troussées ensemble, qu'ilz portoient eux mesmes et leurs » alliez . . . Et furent de cette confédération . . . le Comte de » Meghem. » *Hopper, Mémor.* p. 35. Déjà à la venue du Duc d'Albe le bruit avoit couru que tous ceux qui en avoient été, seroient punis. « Der Herzog von Alba soll bevelch haben allen » denjenigen so die pfeil geführt und die supplication der Edelleu- » the guett gefunden haben, nach leib und guet zu trachten; da- » gegen sie nichts helffen soll, sie haben revocirt oder nit. Dar- » umb stehet der alt Graf Peter Ernst von Mansfelt und der Graff » von Meghen in gleichen geferden, ob sie schon noch nit einzo- » gen seint » (*Nouvelles du 9 sept. 1567. M.S.*). Mais la crainte du Comte même en 1569, malgré les services qu'il avoit rendus depuis lors, caractérise encore bien plus fortement le régime impitoyable du Duc.

Mons^r le Consillier. J'ay receipt la vostre du 15^e de ce moys, et puisque le Duc ne sceit aultre chose de ce que sçavés, je n'en feray, suivant vostre advis, pour quelque tamps encore nul samblant. Sy vous sçaves par manier de discours sacqueret¹, ou de del Rio, ou Hesse(1), s'il pansent faire crime de lèse Ma^{te} de avoir esté de l'oppinion d'escripre o^s Roy pour le partemant du Cardinal et oussy d'avoir pourté la [limevelir] quil sont mys aux cherges de Mons^r d'Egmont, vous me feries plaisir de m'an advyser. Quant ce que m'escripvees qu'il fault interpréter en bonne

(1) Hesse. L. Del Rio, Fiscal de Bourgogne et J. Hessels, conseiller à Gand, étoient membres du conseil des Troubles.

¹ secret. ² au.

1569.
Juillet.

sorte ce que Mons^r de Noyrcarmes passast avecque le S^r que scaves, yl me samble qu'il est dousteus; car sy l'intention estoit bonne, yl me samble qu'il eust respondu quelque chose. Enfin il s'en fault remectre à ce qui en est: sy les François isson esté batus pour la seconde foy, il avioient assez de couleur pour faire la pays¹. Je vous prie quant aurees quelque chose qui mérite, de m'en vouloir faire part, et mander à mon consierge qu'il m'envoie ung mesagier exprès. Il n'y ast que ung jour ou deus que je suis esté vers l'évecque de Munster et il m'et oussy venu veoyr, mais je n'ay sceu aultre chose entendre, sy non que tout et coy en Alemaynié. A tant me recommandray de bien bon ceurt en vostre bonne grâce. De Arnhem, ce 26 de juylet Aⁿ 1569.

Vostre bien bon et parfaict amy,
CHARLES DE BRIMEU.

A Monsier de Dassomleville
Consillier de sa Maj^{esté}
à Bruxelles.

Le siège de Poitiers, que Coligny fut contraint de lever, dura du 25 juillet jusqu'au 7 septembre. Le Prince s'y trouva. Le bruit courut qu'il s'étoit rendu de la Rochelle en Angleterre: *Langue*, *Ep. secr.* I 109.

Vers la fin de septembre il donna une belle preuve de courage et de dévouement. Il traversa la France, déguisé en paysan, avec cinq compagnons pour aller négocier des secours en Allemagne. On n'avoit presque osé le luy proposer. « Is raed gepleegt of de » Heere Prince in Duitsland soude gaen om eenige grote nood- » druftige saken die doen voor handen waren; maer de uiterste

¹ paix.

» periculen van den weg veranderden de opinien en 't voor- 1569.
» nemen van velen , overleggende dat door Vrankryk trecken- Septembre.
» de , daer door hy soude moeten passeren van den eenen
» hoek totten anderen , hy notelyk reisen moeste en so wel by da-
» ge als bij nachte logeren onder synen vyand . . . Nochtans de
» begeerte die hy hadde om de glorie en eere Gods en de gemene
» sake te vorderen , dede hem te rugge setten en overwinnen alle
» periculen en swarigheden , . . . uit welke hem God miraculeuse-
» lyk getrocken heeft. » *Bor* , 363.^b — « Il gagna à grande peine la
» Charité et puis Montbelliard avec très grand péril , d'où il se
» retira dans le Comté de Nassau pour y préparer un nouvel ar-
» mement. » *Aubery* , *Mémoires* , p. 43.

N° CCCXXIX*.

Nouvelles relatives à la bataille de Moncontour.

* * Peu de jours après le départ du Prince , eut lieu la bataille de Moncontour. Les Comtes Louis et Henri de Nassau étoient restés à l'armée : le dernier avoit interrompu ses études pour se joindre à l'expédition. « Principis Orangii frater minimus natu , » adolescentulus octodecim aut novemdecim annorum , quem dan- » tem operam literis Argentorati fratres secum abduxerunt. » *Languet* , *Ep. secr.* I. 117. Les Protestants furent complètement défaits ; ce désastre doit être attribué surtout à la mutinerie des Allemands. « Nos lansquenets dirent qu'ils ne vouloyent marcher , » si on ne leur bailloit argent. Un quart d'heure après cinq cor- » nettes de Reitres en dirent autant. » *De la Noue* , *Disc.* p. 987. Le Comte Louis se distingua selon sa coutume. « Se firent deux » ou trois grosses charges et recharges de quinze cens ou deux » mille chevaux à la fois . . . , et là le Comte Ludovic et le Comte » Wolrad de Mansfeld se portèrent bien. » *l. l.* p. 983. Il est

1569
Coligny

vrai qu'un moment il paroit s'être trop livré à l'impétuosité de son courage. « L'Amiral, (*L. L.* p. 988) manda au Comte Ludovic, qui commandoit à nostre bataille, qu'il se renforçast de trois cornettes, ce qu'il fit; mais lui mesme les amena, et au mesme temps se commença le combat, où il demeura obligé. De ceci s'ensuyvit que le dit corps fut sans conducteur. » Mais ce fut encore lui qui sauva les débris de l'armée. « Le Comte Ludovic fut suuyvi environ une lieue, lequel fit une très belle retraite avec trois mille chevaux en un corps, et n'y estoit M. l'Admiral, pour ce qu'il avoit esté blessé au commencement. » *L. L.* Après ce désastre le corps des Reitres, qui estoit encores de trois mille chevaux, donnoit réputation à l'armée. » *L. L.* p. 1001.

Durant les neuf mois qui s'écoulèrent depuis la bataille de Montcontour jusqu'à la paix de St. Germain, l'armée des Huguenots, *L. L.* p. 1000, « fit près de trois cens lieues tournoyant quasi le Royaume de France. » Le Comte Louis partagea toutes ces fatigues, tous ces dangers. « L'armée s'estant approchée du Rhone, il le passa avec partie des forces de l'armée pour assaillir quelques places. » *L. L.* p. 1003. A l'occasion d'une maladie très dangereuse de Coligny, de la Noue (*L. L.* p. 1004) fait la réflexion suivante: « Ayant perdu le gond, sur lequel la porte se tenoit, malaisément en eust-on peu trouver un semblable. Il est vray que M. le Comte Ludovic estoit un brave Chef et bien estimé des François: mais pourtant n'avoit-il pas acquis l'autorité de l'autre, ne son expérience. » Toutefois il résulte de ceci que le Comte Louis étoit le seul auquel on put songer pour remplacer Coligny: celui-ci avoit 52, le Comte 31 ans.

.... Du costé des rebelles, toute leur artillerie en nombre de douze pièces a esté prise, entre lesquelles estoient quatre canons, qu'ilz avoient gagnés à Lusignan.

Tout leur bagaige et chariotz des reitrez gagnés, toute leur infanterie, tant des François qu'Allemands, deffaictz et morts, estant estimé le nombre des morts de quatorze

à quinze mil, toutes leurs enseignez prisez. Quant à leur 1569.
cavalerie, ilz ont perduez toutes leurs cornettes, et y a de Octobre.
mil à douze cens chevaux de leurs morts sur la place. Le
Conte de Mansfelt, coronel de leurs reittrez, y est mort (1);
les aultres ne sont encores recognuz parmy leurs morts,
suyvant toujours les nostres la victoire sans encores se
estre amusés à les recoignoistre, mais bientost on en en-
voyera une rolle, n'ayant esté prins quasi point de leurs
prisonniers pour avoir esté touts tuez la pluspart, et les
aultres François s'en estans enfuyz et ayant laissé massa-
crer leurs gens de pied et leurs reistres. Le Sr d'Acier et
de la Noue sont prisonniers. Quand à l'heure de leur prin-
se, on reprochoit que leur admiral en estoit enfuy com-
me de coustume, le dit la Noue respond que non, et qu'il
asseure que quand il fust prins, l'admiral avoyt esté bles-
sé (2) d'ung coup de pistolade au travers du corps près
de luy, et ne pense pas qu'i soit allé à cent pas sans mou-

(1) *mort*. Cette nouvelle étoit fausse.

(2) *blessé*. Le même de la Noue écrit: « Quand M. l'Amiral a manié
» les armes, il a fait conoistre qu'il estoit très entendu, autant que
» Capitaine de son temps, et s'est tousjours exposé courageusement
» aux périls. Aux adversitez on l'a remarqué plein de magnanimité
» et d'invention pour en sortir. » *l. l.* p. 1009. Voici, dans une anec-
dote extrêmement touchante, le secret de sa constance et de sa force.
« Comme on portoit l'Amiral », qui peu de mois auparavant avoit
perdu son frère bien-aimé d'Andelot, » dans une litière, l'Estran-
» ge, vieux gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant
» en même équipage et blessé, fait avancer sa litière au front de
» l'autre, et puis, passant la tête à la portière, regarde fixement
» son chef, se sépare la larme à l'oeil avec ces paroles: *Si est-ce*
» *que Dieu est très doux . . . Ce grand capitaine a confessé à ses*
» *privés que ce petit mot d'ami l'avoit relevé.* » *D'Aubigné*.

1569. rix. Toutesfois on ne scait encores que croire , ayant esté
Octobre. seulement donné hier la bataille et s'en pourroit bientôt
entendre les particularités. Ne se peult oublier que à
la charge que fust faicte où estoit Mons^r le Duc d'Anjou,
il fust porté par terre et fust relevé par Mons^r le Marquis
de Villat, maintenant admiral de Flandre , et par ung sien
escuyer nommé Vince, et n'est point croyable comme ce
jeune Prince ce est porté vaillamment.

Le Prince d'Orange estoit party trois jours devant avec
son frère.

LETTRE CCCXXX.

*Le Prince à la Princesse d'Orange. Il lui rappelle
ses devoirs.*

* * Lettre touchante et remarquable , surtout aussi par le ton de
bonté et de douceur du Prince envers une épouse dont l'humeur ac-
riâtre et les écarts faisoient son tourment. Au commencement de 1569
elle s'étoit rendue auprès de lui à Spire, ainsi qu'il paroît par un pas-
sage intéressant de *Languet*. « Illustrissima princeps Oranii uxor heri
» hinc discessit a marito evocata Spiram. Solita est me interdum ad
» se vocare, et mecum conferre de pluribus rebus, et omnino erat
» persuasum me posse ipsi praedicere istorum motuum eventum...
» Miratus sum autem ejus ingenium et magnitudinem animi. Ex-
» postulabat semper mecum quod non saepius ad eam accederem,
» quod ideo intermittebam, quia videbam ipsam impleri ab asse-
» tatoribus inanissimis spebus, quas nolebam meo suffragio appro-
» bare, nec etiam ipsi adimere cum sit vicina partui. » *Ep. ad
Camer.* p. 99.

Ma femme, j'ay veu par voz lettres et entendu par nos- 1569.
tre secrétaire la cause et raison qui vous ont meu que Novembre.
n'estes ce coup venu me trouver, lesquels raisons cer-
tes ne treuve aucunement suffisantes au regart du debvoir
et obligation que une femme doit à son mari, en cas
qu'elle luy porte aucune affection; car de dire que aves
promis de vous jammais trouver en ce pais, yl fault con-
siderer que devant cela vous avez promis devant Dieu et
son Eglise de abandonner toutes choses du monde pour
suivre vostre mari, ce qui me semble vous debvroit estre
plus au coeur que tous autres minutées¹ et frivoles², si
aucunement pensés satisfaire à vostre obligation et deb-
voir. Je ne dis cessi pour vous voloir persuader de venir
issi, car puisqu'il vous est tant contrair, le remés à vous,
mais pour vous ramentevoir de vostre obligation selon
que suis tenu de faire, tant par le commandement de Dieu
que pour l'amitié que je vous porte, affin que demain ou
après adviengne ce qui peult, je sois satisfait à ma con-
science de vous avoir remonstré ce que devant Dieu et le
monde estes obligé; mesmement plus en ce tems que en
ung aultre, où je suis en ce perplexités, comme vous
mesmes scavez, où il n'y at chose en ce monde qui donne
plus de consolation que de se voir consolez par sa femme
et veoir que avecque pacience elle démontre vouloir
suffrir la croix que le Tout-puissant amvoie à son mari,
mesmes quand c'est pour choses où il a pensé avancer la
gloire de Dieu et pourchasser la liberté de sa patrie. Il y
a après ung aultre cause, qu'il y avoit tant des affaires
pour communiquer avecque vous, lesquels ne se lessent
escrire, et de où despent maintenant ma vie et mon hon-

¹ minuties. ² frivolites.

1659. neur ; qui me semble que , si me portez pour de nulles
Novembre. aucune amitié , que cela vous devoit aller plus à cœur
que non pas des affections et persuasions frivoles. Je ne
mets icy que par cela chascun prend ainsi occasion d'en
parler et en discourir diversement , et vouloir juger de
nos affaires chascun selon son appétit et humeur ; et
que cela nous emporte , vous en laissez le jugement. Je
vous promets que si me eussiez si bien aimé de venir
venir à Francfort , quant me mandiez que deves y aller à
Sibourg , au milieu de tous mes plus grans adversai-
res , n'eusse voulu faillir pour rien de vous y trouver
pour le grant envie que j'ay de vous voir, pères que des
mes seigneurs et amys , auxquels ay parlé , n'en eussent
me trouver en villes , à cause du grand hâsset en quoy j'
me mettrois. Je vous leste penser, ma femme, de venir
que nous, que estes ma femme, faites difficulté de
venir voir, que espoir, en ces miens misères, de
consolation que je debvrois avoir des autres, qui ne me font
si prosche. Je ven aussi vostre advis que me eussiez
d'aller en France et Angleterre ; je voudrois que les affai-
res de la France fussent en tel estat que nous y puissions
aller seurement, car les affaires des povres Crestiens se-
roient en melieur estat que ne sont maintenant, et vous
en puis assurer que, si Dieu par sa miséricorde n'y mest
remède, que le povres Chrestiens seront autant affligés et
plus que au Pais-Bas. Si le Roy prétend de faire cela à ses
sujets que ferat-il aux estrangiers ? Par où porrez consi-
dérer qu'il y a de penser de se pouvoir retirer là. Il y a
aussi des raisons touchant Angleterre que je ne peulx es-
crire, mais je vous assure, quand les aurez entendu, le

¹ importe.

désir vous sera passé d'y aller. Or nous affaires sont en 1569.
tel estat qu'il n'est question de se résoudre de vouloir Novembre.
aller en un tellieu, mais la question est de voir où l'on nous
voudra recevoir, car tant en vilés que républicques je
pense qu'ils les penseront plus de deux fois avant que me
recevoir; comme je pense aussi que la Rbyne d'Angleterre,
Roy de Dennemarck, Roy de Poloni et bien des Princes
d'Alamaigne feront le mesme. Je ne parle icy de vous,
mais de moy, à cause que je suis en la mauvaise grâce
de l'Empereur. De cecy et plusieurs aultres choses nous
eussions peu avoir parlé, mesmement quant je vous por-
ray veoir, et où, et par quel moyen le plus secret; car tous
mes seigneurs et amys sont de ceste opinion que dores-
navant, puisque ma venue pardeçà commence ester notoi-
re à chascun, qui je ne arreste en ung lieu, mais aujourd-
huy en une plasse, demain en ung aultre. Puis doncques
que plait à Dieu que je sois en ces misères, voudrois
avoir eu ce bien de vous avoir peu veoir seulement peu
de jours: il me semble que eusse esté tant plus content
souffrir tous les misères que ce bon Dieu m'ast envoyé
et me voudra si-après amvoier. Or je me part demain: de
mon retour, ou quant je vous porrei veoir, ne vous peus
sur mon honneur rien mander de certain, car je suis déli-
béré me mestre entre la main du Tout-puissant, afin qu'il
me guide où serat Son bon plaisir; ainsi bien je voy qu'il
me fault passer ceste vie en misères et traveille, de quoy
suis très content puisqu'il plait ainsi à Tout-puissant, car
se scay que ay bien mérité plus grand chastoie; je Le sup-
plie seulement de me faire la grâce de pouvoir tout endurer
patiemment, comme j'ay fait jusques à maintenant.—Je suis
très aise d'entendre par vostre lettre que vostre affaire

1669.
Notenbuch

que pourchassez maintenant au Pays-Bas est en bonne terme et que Hovelmans fait bon devoir. Vous porez ester assureé que vos affaires n'iront jammais si bien que le souhaitancores en beaucoup melieur termes, et que ne me pourroit venir chose plus agréable que entendre vostre contentement. Or je prie le Tout-puissant de vous vouloir illuminer par Son Saint-Esprit et nous tous en ce quil nous est le plus salutaire, affin que, venant devant luy au dernier jour du jugement, luy puissions rendre tant meilleur compte de nos actions. Je me recommande etc. De Dillenb., le 11 de novembre l'ann 69.

Voici le commencement de la lettre, en Allemand, écrit aussi de la main du Prince.

Liebe hausfraw. Ich habe ausz eueren brifen vernommen und von unserem Secretarien verstanden, die ursachen die euch beweicht haben das Ir dismals nit hat wollen zu mir kommen, welche ursachen in warheit nit kan bei mir erfinden das sie einiger weis genuchsam sein, in anseung der grosse plicht und gehorsam die eine ehfraw irem man schuldich ist, so fern das sie inen lieb odder werd hatt: dan das Ir wollet sagen das Ir hat zugesacht nimmermehr hie in dissen länden zu kommen, Ire müst erstlich bedencken das Ir for disser zeit hatt zugesacht for Gott und seiner heiliche Kirche, alles in disser welt zu verlassen und euerem man nachfolgen, welches mich warlich dünckt solt euch bilch mehr zu hertzen gehen dan andre geringe und nerrische gedancken, so fer als Ire gedenckt euere plicht und gewissen genuch zu thun. Ich sag dis nitt uff das ich Euch hie mitt wil oberedden her zu kommen, dan dweil es Euch so ser gegen hertz ist, so stel

ich es Euch haim; aber ich thu es darumb, dar ich Euch 1569.
hiemitt Euere plicht wil vermanen, wie ich dan das Novembre.
schuldich bin zu thun for Gott und umb der lieb die
ich zu Euch habe, uff das wan heutt odder morgen sich
etwas möcht zudragen, das ich in meinem gewissen
möcht zufrieden sein das ich Euch des was Ir for Gott
und der werlt mir verplich seit, vermanet habe, und sun-
derlich mehr in disser zeit als in einer andre, dweil Ir
selbst wist in was gefahr und elent ich itzunder bin, wo
in dan kaine grösserer trost zu finden ist, dan wan ain
man befindt und sieht das seine hausfraw beweist das
sie mitt gedult ires herren creutz, das Gott im hatt zu
geschickt, gern wil mitt nelffen dragen, sunderlich wan
es im darumb kompt, da er hatt gemaint Gottes ehr zu
befördren und seines vattersland freiheit zu suchen. Es hatt
darnach noch eine andre ursach warum das ich begert
hat Euch zu sehen, dan ich hatt grosse sachen mitt Euch
zu reden, welche sich nitt lassen schreiben und wo ahn
mir itzunder mein leib und meine ehr anhenckt; hat
mich derhalbe gedacht, so fern Ire mir eine freundschaft
oder lieb hette gedrachen, das Euch diese meine wichtige
sachen mehr zu hertzen solten gehen dan andre leichtfer-
tige sachen, die Ir zu hertzen nempt und Euch einbilt.

LETTRE CCCXXXI.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les
levées pour le Roi de France en Allemagne.*

. Ce que le Prince écrit ici des prédicants à la cour du Duc

1569. Jean-Guillaume de Saxe, est un exemple frappant de la déplorable animosité des luthériens contre les calvinistes. Ces dissensions rendoient plusieurs Princes Allemands indifférents ou même contraires à la cause des Protestants en France et dans les Pays-Bas ; à d'autres elles fournissoient un prétexte assez spécieux pour se tenir à l'écart et en repos. « Video eorum qui aliquid possunt in Germania animos , aut praeoccupatos esse nescio quibus opinionibus , aut ita fractos , ut quamvis videant et intelligant suam rem agi in Gallia , tamen simulent se id non credere , ne , si de publica salute sit ipsis cogitandum , turbetur suave illud otium , quo se jam oblectant. » *Languet, ad Camer. p. 171.* Voyez aussi Tom. I. p. 216. L'Allemagne protestante , où l'exercice de la religion sembloit pour toujours assuré , éprouvoit déjà que le zèle se relâche , aussitôt que les dangers diminuent « Mirum est , cum initio istius mutationis in religione essent omnia tenuissima , et rata esset autoritas , potentia , prudentia et peritia rei militaris Caroli Imperatoris ; totusque orbis Christianus esset ipsi in ea causa conjunctus , non defuisse in Germania qui se ejus conatibus opponerent ; jam vero nostros ita auctos potentia , ut facile adversariis pares esse possint , esse plane inopes consilii et ad quaevis periculorum simulacra trepidare. Tunc demum flebunt , cum repententur ab ipsis bona Ecclesiastica , et jubebuntur approbare decreta Tridentinae Synodi , et forte indigniora ipsis imperabuntur. » *l. l. p. 185.* Les Protestants d'Allemagne eurent plus tard lieu de se repentir. — Le Landgrave Guillaume de Hesse avoit donc raison , du moins quant au Duc de Saxe , d'écrire à son frère , le Landgrave Louis , en 1569. « Wir rathen E. L. mit allen Treuen , dasz Sie unseres Herrn Vaters Fuszstapfen folgen und sich hüten und wachen , dasz Sie ihren Pfaffen sich nicht lassen auf den Kopf steigen , auch ihnen nicht zulassen dasz sie in *judicandis his rebus* viel Gezänkes , Schreibens und Disputirens machten ; denn sonst wird E. L. begeuen von den *otiosis et arrogantibus ingeniis* , was itzo Herzog Johann Wilhelm in Saxen und den Pfalgrafen in der Pfalz begegnet. » De même , lorsque plusieurs Princes eurent résolu de publier une exhortation aux Allemands , afin qu'ils ne prissent point service contre leurs coreligionnaires , le

Landgrave insista sur la nécessité de réhabiliter le terme si décrié 1569.
de Calvinisme, beaucoup de luthériens croyant pouvoir librement Décembre
prendre les armes contre les calvinistes. « L. Wilhelm willigte un-
» ter der Bedingung ein, dasz zugleich das Volk über die wahre
» Bedeutung des von den Prädikanten verfluchten Calvinismus be-
» lehrt werde. » On trouve ces particularités dans le premier volume
de l'Histoire moderne de Hesse (*Neuere Geschichte von Hessen, Cas-
sel, 1835, p. 579, 584*) ; ouvrage publié par M. von Rommel et
doublement remarquable par une infinité de détails curieux puisés
dans les Archives, et par le mérite de la rédaction et du style.

Le Prince reçut vers cette époque une visite secrète du pension-
naire de Leide, P. Buys, pour lui communiquer l'état des choses
et des esprits. *Bor, 289^b.*

— — —

Mons, mon frère, pour autant que le S^r de Ossomvil-
le (1) à son partement estoit délibéré de prendre son che-
min de Hambourg vers vous à Dillenbourg et de là à Hei-
delberghe, désirant trouver alors son serviteur au dit Dil-
lenbourg, je l'ay bien voulu amvoier là, craindant que si je
le retenois plus lougement qu'il y porroit faire faulte.....
Au surplus j'ay entendu d'ung bon lieu que la levée du Duc
Erich de Brauswick vat avant et que en peu de temps il
doibt marcher. Je en ay escript au Conte de Swartzbourg
le priant se en voloir enquérir. Le bruit est que c'est pour
le Roy de France par le moien du Duc d'Alve. Il y at
deux ambassadeurs du Roy vers le Duc Hans Wilhelm,
qui sont logés à la court, nommés l'ung Fit de Coc, l'autre
Bourgmoin, que l'on dict pourchassent fort de la part de
leur maistre que le dit Duc volusse aussi marcher, mais
qu'il ne s'est ancores résolu : bien est vray que les prédi-

(1) *Ossonville. Voyez p. 316.*

1569.
Décembre. cans preschent ouvertement en présence de ces ambassadeurs que ceux de la religion de France et Pais-Bas ne sont que muttins, rebelles, sacramenteres, briseurs d'images, et que l'on feroit gran service à Dieu et bien à toute la Crestienté de les abolir et ruiner. Tout cessi me fait penser que, combien que le Duc Hans Wilhelm n'ast envie de faire ce voage, si esse que par la persuasion des prédicans, ou il yrat, ou amvoierat les rittmaistres quilz sont au service du Roy. Nous voions qué moien noz adversaire cersent auprès de ceulx qui sont contraire à leur religion, et nous, que debvrions par raison nous plus emforcer pour anéantir leurs entreprises, nous dormons; qui me fait asseurement croire que Dieu veult faire ung grand coup de Sa main, puisqu'il aveuglit ainsi ceulx qui peuvent mestre remède. Enfin la chose est venu là, que, si Dieu ne aide miraculeusement, que la religion est en gran hasart de prendre pour long-temps une fin; car person ne se auserat plus emploir pour la pourchasser, voiant la flosseté¹ et le peu de corage qu'il y at à ceulx quil la debvriont par raison avancer et la sustenir.— Ceste nuit ast amvoié ma soeur le coffret que saves à Wimar, pour ce que le Conte Bourcart de Barbi escrit à ma soeur qu'il espèr que le Duc le prenderat pour six mil florins. Je pens qu'il vous en escript, qui est cause que fineray ceste avec que mes très affectueuses recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner en santé bonne vie et longe. De Arnstat (1), ce xxvi de décembre A° 1569.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

(1) *Arnstat*: dans le Comté de Schwartzbourg-Sondershausen.

¹ mollesse (?).

Je vous amvoie si jointet de nouvelles d'Angleterre. Je vous prie, si le trouves bon, les voloit amvoier de ma part à Mons^r le Electeur Palatin, ensamble ceulx que vous escriis de Wimar. Je vous prie présenter mes humbles recommandations à Madame ma mère et à ma soeur de Nassau.

1569.
Décembre.

A Monsieur Mons^r le Conte Jehan
de Nassau, mon bien bon frère.

Vers cette époque la cause des Pays-Bas sembloit désespérée. Les tentatives du Prince avoient été infructueuses ; les membres de l'Empire et Maximilien lui-même se bornoient à des représentations dont le Roi d'Espagne ne faisoit point de cas, et en France les défaites de Jarnac et de Moncontour avoient beaucoup affoibli les huguenots. *Figlius* lui-même qui, au commencement de 1569 écrivoit, à l'occasion d'un faux bruit de la mort du Prince d'Orange : « *Eo vero sublato capite, minus hic timendum nobis esset ;* » (*ad Hopp.* p. 520), ne redoutoit plus ses efforts. « *Jamdudum in Germaniam rediit. Verum Gallica victoria consternatus consilii- que incertus quo se vertat non satis hactenus constituere potuit. Quos olim majoribus fretos auxiliis repulimus, nunc viribus destitutos non est quod multum metuamus.* » *l. l.* p. 549. Le Duc d'Albe ne trouvoit plus de résistance : après l'expédition de 1568 on n'espéroit qu'en la miséricorde du vainqueur. « *Fama est eum brevi promulgaturum edictum, quo Rex ignoscit omnibus qui ad Catholicam Ecclesiam revertentur, exceptis tantum iis qui Principi Orangio in hac expeditione adhaeserunt, quod vix credo eum facturum, sed si fiat, plerosque ex exulibus qui hic (Coloniae) sunt, pelliciet in Nassam : adeo enim omnes fracti sunt animis, ut in sola clementia saevissimi tyranni spem suam reponant.* » *Languet, Ep. secr.* I. 75. Parmi les moyens qu'on employoit pour réduire le pays d'une manière durable, *Languet* énu-

1569. mère aussi les mariages entre les Grands d'Espagne et de riches
Décembre. héritières des Pays-Bas. « Uxori Marchionis a Berg mortui in His-
» pania bona ea conditione restituentur ut nubat cuidam Hispano.
» Plura ejusmodi conjugia procul dubio sequentur , et ea est opti-
» ma ratio redigendi eas regiones in miseram servitutum , sicut ac-
» cidit in Sicilia , ubi Hispani ejusmodi conjugis totius Siculae
» nobilitatis bona ad se pertraxerunt. » *l. l.* 83. Il est vrai qu'on
peut attribuer un tel projet uniquement au dessein d'établir des re-
lations plus étroites entre des nations qui se regardoient d'un oeil
jaloux; comme, par exemple, Charles-quin détermina la fille du Mar-
quis de Zenette à épouser le Comte Henri de Nassau (*Arnoldi,*
Denkw. 191, sqq.); cependant il est à croire, vu les circonstances,
què, sans la marche inattendue des événemens ultérieurs, les craintes de *Languet* se seroient réalisées.

« Het jaar 1569 ten einde gekomen zynde , so liet het sich aan-
» sien als of het nu ganschelyk al gestilt was , en dat den Hertog nu
» alles na synen sin soude mogen stellen , want voor den Prince van
» Orangien en hadde men ganschelyk geen vrese meer. Dies niet te
» min en ruste deselve Prince niet, maer practiseerde dag en nacht
» om aen alle kanten vrunden te hebben , en tot gelegender tyd
» volk te mogen bekomen. *Bor* , 311^b.... Hy heeft niet opgeboude
» om te bewegen en te solliciteren allen den genen die hy meende
» syn sake toegedaen te zyn , treckende van de een plaetse tot d'an-
» der, sparende arbeit noch moeyten ; sendende en schrijvende
» voorts alom aen de uitgeweken en gevluhte Edelen en Gerelor-
» meerde Gemeente , so in Engeland , Lande van Cleef , Embden ,
» Hamborg , Bremen als elders , gebruikende alle middelen om hen
» luyden te bewegen tot collectatie van penningen om syn voorne-
» men te beter te wege te mogen brengen , en om dese sake te beter
» te vorderen , so passeerden hy vele blanken die hy leverden aan
» Meister Johan Basius , synen Raed en Commissaris , en eenige
» anderen.... en hielt syn Excell. bijzondere grote correspondentie
» met Jonkheer Diederich Sonoye die hem meistendeel hield in
» den Lande van Cleef , ook somtyds tot Embden , van gelyken
» met Jonkheer Albrecht van Huchtenbroek , Jonkheer Adriaen
» Heere van Swieten , Meister Jacob van Wesembeke , Reynier

» Cant en veel meer andere. *l. l.* p. 309^b. De Prince hadde ook 1570.
» Pieter Ariaenssoon van der Werve van Leiden en Jorjaan Epe- Janvier.
» soon Predicant commissie gegeven om collecten te doen in eenige
» plaetsen in Holland. » *l. l.* 312^b. On s'adessoit principalement
à ceux de la Religion, et les Ministres y employoient tous leurs
efforts. » Sonderlinge de Predicanten deden haer sake so wel datter
» vele vruchtbare collectatien gedaen werden, want sy-luiden den
» ingesetenen niet alleen conscientie konden maken van haer niet
» of weinig contribuieren, maer maekten ook geen kleine vrese van
» schande onder vele van hen-luiden, so elk geerne een goed Chris-
» ten geacht wilde syn. » *l. l.* Ce que *Bor* ajoute, peut servir de
» commentaire au texte qu'il est difficile aux riches d'entrer dans
le royaume des Cieux. « Dit is ook bevonden geweest so on-
» der de gevluchte buiten 's lands als die van de Religie noch bin-
» nen 's lands sittende, dat de luiden van kleine en ook middelbare
» middelen en rykdommen haer goede herten en genegtheden wel
» deden, maer onder de ryken waren daer veel die haer excuseer-
» den, en mochten niet of seer weinig ontberen, en hielden haer
» als.. of sy luiden schielycken heel arm geworden waren.... ja
» vele contribueerden alleen om in 't rolleken te staen. »

LETTRE CCCXXXII.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur son
impuissance à acquitter les frais de l'expédition de
1568.*

* * * Dès que le Prince fut de retour en Allemagne, ses anciens
Officiers exigèrent le paiement, qu'après l'expédition de 1568 il
avoit été obligé de leur promettre. « De Prince is genootsaekt ge-
» weest syn volk oorlof te geven en hem selven op synen particu-
» lieren naem te verbinden om henluiden hare restante achterwesen
» te betalen op sulke termynen hem daervan geaccordeert, in der
» voegen dat hy geheel ontset en gebloot wesende van syne goede-

1570. » ren, alleen heeft moeten dragen de lasten en lasten van de
Janvier. » krygrustinge, » *Bor*, 363^b.

La correspondance du Prince fournit des preuves nombreuses de l'immensité des sacrifices que lui et sa famille s'imposèrent pour la cause des Pays-Bas (voyez p. 334 et 358); particulièrement lors des expéditions de 1568 et 1572. Il croit donc superflua de les multiplier en insérant dans notre Recueil des pièces d'un autre genre, comme par ex. des accords avec des Capitaines, d'où résulte également la pénurie et le dénuement presque complet, où le Prince se trouvoit quelquefois réduit. La chose est suffisamment connue. Pour les deux expéditions susdites il avoit contracté des dettes jusqu'à la somme énorme de *f* 2, 400, 000.

Mons, mon frère. J'ay receu hier voz lettres et ne vous respons sur tous les articles pour ce que j'esper avecque l'aide de Dieu d'estre bientost vers vous pour prendre une conclusion à noz affaires. Je vous responderay seulement sur le point qui touche Hartman Wolf, oires que n'ay parlé avecque le Conte Günter pour ce qu'il n'est encore arrivé, il me semble qui serat fort bon de prier Dieman van Hoert' qu'il veuille à cest assamblé leur donner à entendre le hasart en quoy il me mestriont en cas qu'ilx volussent que je me mis en quelque plasse (1), à cause que l'Empereur le sassant me porroit tant plus facilement mestre au ban, ou bien me faire promestre chose qui me porroit estre préjudiciable; ce quil leur viendroit à nul

(1) *plasse*. Le Prince s'étoit engagé, en cas que le paiement n'eut pas lieu dans un certain terme, à demeurer comme otage à Francfort ou dans quelque'autre ville d'Allemagne; d'après le *Leisting-recht*: voyez *Kluit*, *Hist. d. H. Staatsreg.* IV. 454.

1 Dieman, Tieman van Hort; voyez p. 339, l. 9 et p. 347, l. 18.

bien, ains à leur gran domaige. Car estant au ban de 1570.
l'Empire, ou bien entre les mains de l'Empereur, que tout Janvier.
espoir seroit perdu pour eulx de jammais rien avoir de
ce que je leur suis redevable ; au contraire que, si je suis
libre, il se porroit ancores, avecque la grâce de Dieu, of-
frir choses quil leur porroit venir à gran bien, et telx et
semblable choses. L'on porrat toujours entendre quelque
chose de eulx affin que, aiant parlé au Conte de Zwart-
zenbourg, porrions alors tant mieulx prendre une abso-
lute résolution. Si il en eusse encores aultres de noz
amys à la ditte assamblé, me sambleroit seroit bon qu'il
vous pleusse leur escrire ung petit mott, les priant que
ce que Diman van Hort leur diroit qu'il volussent faire
leur mieulx, combien qu'il ne fussent de ceulx ausquelx
suis redevables, mais des aultres qui ont cognoissance
avecque les gentilshommes: vous les cognoisses mieulx
que moy, par quoy me remest à vous d'en faire comme le
trouveres convenir. Il me samble aussi qu'il seroit bon
de amvoier une petite couppe au dit Hartman Wolf valis-
sant une cent florins; vous porres prendre autant d'ar-
gent hors du coffre, où il y ast ancores quelque vassel de
chapel. Quant au dix mil florins du Duc de Saxe, ay faict
ce qui j'ay peu, mais n'ay rien sceu obtenir, comme le
vous diray plus particulièrement. Je vous prie me man-
der aussi comme la chose passe avecque ma femme, et de
sa venue et de son affaire de son doaire au Pais-Bas . . .
De Sundershausen, ce premier de janvier.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

Je vous prie présenter mes humbles recomman-

1570. dations à Madame ma mère et ma seur et que je
Janvier. leur souhaide ung bon novel an. J'écript ceste
en haste affin que le messaigier parte et qu'il puisse
se venir devant les nopces de Hartman Wolff sus
près de vous.

A Monsieur, Mess^r
le Comte Jehan de Nassau.

Le 13 janvier le Comte de Berghes écrit de Cologne au Comte
(Jean) de Nassau. « Je n'ay osé lester vous escrire de ce qu'il
» passé entre Monsieur de Coulingoe et moy, dont je vous envoie
» la copie. Et touchant de Spinola (1) j'ame suis enqueris et qu'il
» m'a été possible qu'on m'a dict pour véritable qu'il est de la ville
» rase de Spinola, tellement qu'il a bien le moyen de donner secours
» comme au premier luy ay demandée. »

LETTRE CCXXIII.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la né-
cessité de faire savoir aux Protestants François qu'ils
n'ont pas de secours à attendre d'Allemagne, et sur les
difficultés de sa position.*

* * * Les conséquences de la bataille de Moncontour furent
moins funestes qu'on n'avoit craint. Les catholiques mirent le siège
devant St. Jean d'Angely, au lieu de poursuivre et d'anéantir les
restes de l'armée des huguenots.

Déjà vers la fin de 1569 le Landgrave Guillaume de Hesse avoit été
consulté par le Comte Jean de Nassau sur la position difficile de son
frère vis à vis des capitaines dont il étoit débiteur. *V. Rommel,*

(1) *Spinola*. Apparemment un marchand Italien: *Mémoire de Walsingham*, p. 336.

N. G. Hessens, I. 53a. Maintenant le Prince lui-même saisit l'occasion 1570. de lui demander conseil; voyez p. 345. Bien que le Landgrave craignit beaucoup de se compromettre, on ne pouvoit guère douter de sa bonne volonté. Aux preuves de sa sollicitude pour les Pays-Bas on peut ajouter que déjà en 1566 il donna des secours pécuniaires : « Er legte » die Mitgift seiner Gemahlin, 32, 000 fl., in Antwerpen auf Zinsen. » *V. Rommel*, I. I. p. 529. Il étoit indigné contre le Duc Eric, « den er einen Büttel der Inquisition nannte. » I. I. p. 533. Quant au refroidissement qu'il fit paroître en 1568, et la répugnance à laisser partir Fr. de Rolszhausen (voyez n° 319^a et 322), les nouveaux détails communiqués récemment par M. v. *Rommel* prouvent que cette circonspection extrême fut causée en grande partie par l'influence de l'Electeur de Saxe; bien qu'il en résulte aussi que l'Electeur et le Landgrave ont contribué indirectement aux frais de l'expédition. Les passages y relatifs sont trop remarquables pour ne pas trouver ici une place. « Der Kurfürst von Saxon, einen bedenklichen Brief des » Kaisers mittheilend (worin dieser erklärte, die Niederländer seyen » eine hochtrachtige Nation, die seine Warnungen verachte, er » wolle um ihretwillen keine Unlust auf sich laden) rieth zur Aus- » söhnung, erklärte sich aber, mit Rücksicht auf seine Nichte, des » Prinzen Gemahlin, unter dem Siegel höchster Verschwiegenheit, zu » einem Anlehn von 100, 000 Gulden bereit. Hierzu gab L. Wilhelm gegen Verschreibung Johans von Nassau das Hessische An- » gebühr; Graf Günther von Schwarzburg die Bürgschaft seines » Landes; der Prinz, durch Alba seiner Güter beraubt, zur Gegenversicherung, wie er dem Landgrafen schrieb, « seinen » » eigenen Leib, den ihm Gott gegeben. » » — Während Wilhelm » von Oranien an L. Wilhelm schrieb, auf Rollshausen als einem » trefflichen berühmten Kriegsmann stehe, nächst Gott, alle seine » Wohlfahrt, er wolle dafür dem Landgrafen nach seinem Vermögen » dienen, widerrieth besonders der Kurfürst August dessen Beur- » laubung eben wegen seines Ansehns und seiner Würde als Hof- » marschall und Obrist, da auch L. Philipp sich erklärt habe, » weder heimlich noch öffentlich sich in diese Handlung ein zu » lassen; es werde dies, schon der kaiserlichen Mandate wegen, » dem Landgrafen und seinen Brüdern zum Verweisz und Verdacht

1570. » gereichen ; Alba habe schon den Grafen Ludwig von Nassau in
Janvier. » Ost-Friesland geschlagen und werde sich von dort aus der Herr-
» schaften Schauenburg u. s. w. annehmen, wo Hessische Lehen
» waren. Rollshausen verlegte nun den früher bei Wildungen ange-
» legten Muster-Platz. » *L. L.* p. 532. On retrouve dans la lettre du
Landgrave au Prince (voyez ci-dessus, p. 274, sq.) presque tous les
arguments de l'Électeur. — Le Landgrave Philippe avoit recom-
mandé, par testament, à ses fils de conserver, autant que possible,
avec tout le monde des relations pacifiques. *V. Rommel, Ph. v.
Hessen, I. 577.*

Monsieur mon frère, je vous avoie si joint la re-
sponce que fais à Messieurs les Princes (1), Mons.
l'Amiral et à mon frère, ensamble la lettre qui je escris à
Monsieur d'Ossomville tout ouvertes, affin que puissies
veoir ce que j'écris, et, si le trouves bon, les avoier aussi
ouvertes à Monsieur de Ossomville, affin que de Haidel-
berghe il puisse dépescher le Capitain que Monsieur l'A-
miral at avoie. En cas que le dit Seigneur de Ossomville
fusse peultestre parti, porres donner les lettres au dit ca-
pitain et les faire plier comme il désir. Je crains seulement
que, si mes lettres sont détroussés par les inemis, ilz en-
tendront facilement le peu d'espoir qu'il y ast qu'ilz
soient secourrus des Princes de pardeçà, et que cela les
encorragerat davantaige; d'aultre part n'ey osé fallir les
advertir, le plus couvèrement qui j'ay peu, en quel estat

(1) *Princes.* Après la mort de Condé à Jarnac, « la Reine
» de Navarre, Princesse courageuse au delà de son sexe, vint
» en diligence à l'armée, amenant avec elle le Prince de Béarn
» son fils (Henri IV) et le fils aîné du défunt Prince. » *Mesmeri,*
V. 116. En outre « d'assez bonnes forces. — Ce qui servit tant
» pour authorizer la cause que pour fortifier l'armée. » *De la Noue,*
p. 925.

nostre négociation est, puisqu'ilx me prient si fort de le faire; car il seroit à craindre que sur vaine espoir ilx por- riont refuser une paix ou faire aultre chose quil leur viendroit à ung préjudice irrécupérable: à ceste cause je escris à Monsieur de Ossomville leur voloir escrire par chiffres bien particulièrement, et s'il trouve que je escris trop ouvertement et que mes lettres porriont apporté quelque inconvénient, estant interceptés, qu'il les retig- ne¹; je vous prie en voloir aussi communiquer au dit capi- tain et entendre son advis et le mander à Mons^r de Os- somville, si il est encores à Haidelberge; sinon il fault dé- pescher le dit capitain avecque mes lettres et le recom- mander à Dieu. Le Conte de Schwartzbourg mon frère est de retour, n'ayant rien effectué touchant le différent entre le Conte de Oldenbourg et ceulx de Breme (1): il m'at dict avoir par plusieurs fois communiqué avecque Georg van Hol de mes affaires, assavoir ce qui je porrois escrire aulx coronelx et rittmaistres, et traicter avecque eulx; l'autre point est où je me porrois entendis retirer et te- nir jusques à ce que l'on voie qué chemin les affaires porriont prendre, tant du côté de l'Empereur comme des gens de guerre. Or quant au premier point, ay prié mon frère le Conte Güntert le voloir mester par escript, tout ainsi comme il luy samble et Georg van Hol que l'on porroit escrire aulx coronelx et rittmaistres; il m'at dict, qu'il le ferat: je le vous amvoieray incontinent affin que le voies me mandant vostre advis. Quand à l'autre point, il m'at dict qu'il at par plusieurs fois discourru

(1) *Breme*. Ce différent étoit relatif aux péages du Weser.

¹ retienne.

à son évêque Georg van Hol et autres, mais que nul n'y ait
Juvénat de ceste opinion qui je me retire devers vous encores,
et cela pour plusieurs raisons, premièrement, venant que
né que quatre ou cinq chevaux, que le hasard et trop
gran pour moy d'aller par le champs, et que ne pourrais
aller si secrètement que facilement je suis découvert, de
tant plus maintenant que tout le monde sçait que suis venu
ici pour pourchasser un secours pour les peuples chré-
tiens, et que à ceste cause tous ceux qui tiennent la par-
tie du Roy, chercheront tous moïens pour me faire une
hasta, que le Duc d'Alve de l'autre costé ferat le mesme(1)
que, puisque suis redevable ancores au gens de guerre,
que facilement l'on trouverat un estat de blistres, qui
pour gainger de l'argent se adventureront de me faire
un mauvais tour; cela est quant à aller par le champs: de
demorer à Dillenbourg disent que c'est une place forte,

(1) *le mesme*. En effet le Duc d'Albe lui dressoit des embûches
(voyez la lettre 138). La manière dont le Landgrave Guillaume
repoussa toute participation à de pareils desseins et en général refusa
les offres de Philippe II, lui fait honneur. « Als Alba dem Prinzen
» nicht allein durch Spanische Soldaten, die sich für Baierische Edel-
» leute ausgaben, nachstellen liesz, sondern auch an mehreren Orten
» darum ansuchte dasz, wenn dem Prinzen « auf den Dienst ge-
» wartet » würde, man durch die Finger sehen möge, sprach Wil-
» helm hierüber seine Entrüstung aus . . . Standhaft wies er die
» Anträge des Königs von Spanien zurück, der ihm eine jährliche
» Pension anbot, . . . nicht um ihm mit seinem Leibe oder
» Kriegsvolk, sondern nur in aufrichtigen billigen Dingen zu die-
» nen » *V. Rommel, l. l. p. 532*. Néanmoins il refusa au Comte
Jean de Nassau de faire arrêter les émissaires du Duc, s'ils se
présentoient sur le territoire de Hesse; ne voulant pas prendre
parti et compromettre ses frères.

¹ personne. ² n'ai.

et que moy estant là il y viendrat de tout costé gens es- 1570.
trangers lesquelx, oires qu'i feront semblant de venir com- Janvier.
me amys, porroit estre qu'i seront là amvoié par le Duc
d'Albe pour espier la plasse, ou bien pour me emposoner;
que la dépens serat aussi plus grande à cause de tant des
estrangeurs, que le gens de guerre, comme estant voisins,
porriont aussi entreprendre quelque chose sur la plasse,
espérant par ce moien d'avoir leur paiement, et plusieurs
aultres raisons. Le Lantgrave, auquel avois aussi escrit
pour avoir son advis touchant ma femme, me responde
comme vous verres par sa lettre, et est entièrement aussi
de ceste opinion; de sorte que le dit Conte Güntert seroit
d'opinion qui je demorisse avecque luy ancores ung
temps, et à ceste occasion sont venu le Conte Hans Gün-
tert(1) et le Conte Albert (2) me prier tous trois par ensam-
ble que je volusse demorer et prendre la pacience avec-
que eulx, me offrant tout plain de honestités, de quoy
certes leur suis obligé. Quant à moy, je le vous ay bien
volu mander leur advis, pour vous prier me voloir man-
der le vostre: pour moy je serois bien de oppinion, en
cas que ma femme ne vinse à Dillenbourg, de demorer
ancores issi quelque temps, mais si elle vient, serois ré-
solu de faire ung tour jusques à là le plus secrètement
que je porrois, et alors prendre une résolution avecque
vous et Madame ma mère ce qui je aurois affaire; par

(1) *Hans Güntert*. Comte de Schwartzbourg, né en 1537, chef de la ligne de Schwartzbourg-Arnstadt.

(2) *Albert*. Comte de Nassau-Saarbrücken, né en 1537. Il avoit épousé en 1559 Anne soeur du Prince d'Orange.

' à faire.

1670. quoy je vous prie me mander si ma femme viendroit ou
l'autre point, et aussi en quel estat son affair est touchant son
douxir; aussi si mon secrétaire n'est rien négocié avecques
le S. de Dollman. Je ne vous mande nulles nouvelles pour
ce que verrez par les lettres tout celles qui je scay. Je vous
prie aussi me mander si l'homme de Monsieur de Quen-
ville est arrivé à Dillenbourg avant son maistre, enun-
ble si avez recçu la lettre qui je vous ay escrit de Sun-
dershausen... De Arnstat, ce 17 de janvier A. 1670.

Vostre très affectionné frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Mons^r le Comte Johan
de Nassau, mon bien bon frère.

LETTRE CCCXXXIV.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il lui re-
commande d'être sur ses gardes à Dillenbourg.*

Monsieur mon frère, je vous amvoi si joinct l'advis que
mon frère le Comte Gūntert ast fait mestre par escrit,
comme il luy samble que l'on debvroit escrire aux cor-
nelx et rittmaistres; je vous prie le voloir bien examiner et
me mander vostre advis, veu que c'est une lettre dont
despent mon honeur et réputation. Je prie à mon dit frère
le Comte Gūntert voloir amvoier une copie à Georg van
Hol pour avoir aussi son advis; ce qu'il at fait, et partira
demain. Je ne scay si trouveres bon de amvoier aussi une

copie à Roltzhausen(1) pour avoir son avis, car je ne fais 1570.
doubte qu'il le monstrerat à Monsieur le Lantgrave Wil- Janvier.
helm; touttefois n'ay l'ausé faire, craignant, puis qui
luy touche, qu'il ferat difficulté de donner son avis:
touttesfois, si le trouves bon, vous amvoie si joinct ung
blancq signet pour luy escrire, et quant et quant lui am-
voier la copie de la lettre; si vous trouves quelque diffi-
culté à luy amvoier, ne scay si seroit mal faict de l'am-
voier à Simon Bingen, le priant de avoir son avis; car
de ung costé ou de l'aultre j'espérerois qu'il viendroit en-
tre les mains de Monsieur le Lantgrave; et à ceste cause
vous amvoie ancores aultre deux blanc signés affin que
le puisses user en luy où il vous samble le melieur. Jay
receu vostre lettre daté le 8 de ce mois, et trouve la
considération que aves eu touchant Hartman Wolf fort
bonne, vous priant me mander si aves eu quelque nouvelles
des propos qui sont passé aus dits nopces sur ce que aves
escriit à Tieman van Hort et Johan van Bernigkausen.
Quant aux nouvelle que me mandés, je ne fais doubte
que les inemis de Dieu et de nous feront tout devoir
possible pour exterminer ceulx qu'i pensent leur pouvoir
faire quelque domaige, ou bien empescher leurs entre-
prises, par quoy il n'est que bon que l'on soit sur sa
garde, et puisque à mon occasion et pour l'assistance
qu'il vous a pleu me faire, ilx ne vous veuillent gran
bien(2), je ne me peus sinon conformer à vostre opinion

(1) *Roltzhausen*. Celui-ci étoit revenu malade, « Fieber-krank.
» Gott wolle, schrieb Simon Bing dem Landgrafen, solche ver-
» ständige, beherzte und treue Diener. . . E. F. G. lange erhal-
» ten. » *V. Rommel*, l. l. p. 532.

(2) *bien*. L'année précédente le Comte Jean avoit pu s'en apper-

Jennin. que aies toujours l'euille ouvert ; et que principalement gardes vostre maison de Dillenbourg, et que prenez tels gens à qui vous poies fier ; car le temps est terrible et plain de méchansté. Quant au Capitain Jennin, il est assurément homme de bien, mais les souldes qu'il porroit mener, sont povres, hors d'espérance de jamais pouvoir retourner en leur pais, desorte que les choses avecque tels souldas estrangiers sont tout en autre mesure qu'ilx estiont avant que commencions la guerre, et les porroit l'on beaucoup plus aisément gainger et consumer que alors ; il est vray que pour moy je me serois plus volontiers trouvé en une place aveugne, que quant bon harquebousiers François ou Walons que sont lansquenect, par quoy vous prie y valoir bien penser que gens que vous prendres et entendre bien particulièrement de Jennin quel gens qu'il est et de quel pais est e'i son Liégois, ne le vous conseilerois de les prendre, si vous püssies pour ung commencement avoir, tant et si longuement que l'on visse que chemin les affaires prendront, ung quatorse ou quinze bon compaignons pour garder bien les portes et faire le guet de nuit de quatre ou cinq hommes, me sambleroit que seroit asses, et regarder que en une nécessité l'on puisse estre assuré d'ung centaine de bons harquebousiers ; car assurément il est nécessaire que vostre maison soit aucunement pourveu de quelque gens, et me samble que voz voisins, puis que les importe tant que à vous, que vostre maison de

cevoir. « Aumalius sparsit suum militem etiam per Comitatum » Sarwerden, qui est Comitatus Joannis Nassaviensis, ubi exsistit » templum in quo habebantur conciones in lingua Gallicâ. » *Lang., Ep. secr. I. 80.*

Dillenburg soit bien gardé, vous devriez aider et assister de entretenir quelque gens, et il me semble qu'il ne seroit hors de propos que en escriviez à Mons^r le Landgrave Lutwig(1) et Wilhelm, et aux Contes de là à l'entour, leur demandant quelque petite aide, ou pour le moins estre assuré de eux que, venant la nécessité, de combien de gens saccung vous vaudroit assister. Si la traffique des laines fusse commencée en vostre Conté, je penserois que l'on trouveroit bien bon moien d'avoir toujours un cent bon harquebousiers sans gran despence. Il seroit bien à souhaiter que l'on puisse avoir le moien de reacheter ou dessangaiger vostre artillerie que ast Monsieur le Duc Casimirus, et le faire ramener à Dillenburg. Il me semble, Monsieur mon frère, qu'il ne seroit que bien fait que fissies regarder après un maistre qui chersent le salpestre; je ne fais doute que par tout voz terres en trouveres un tel quantité que seroit asses pour fournir vostre maison de pouldre et davantaige, ce qui est toutesfois la provision la plus nécessaire que l'on doit avoir en une plasse. Je pens que Mons^r de Nuenar, ou bien Roltzhausen, vous en porrirent recouvrer un; vous y por-

(1) *Lutwig*. Le Landgrave Louis, second fils du Landgrave Philippe, avoit reçu en héritage à peu près le quart des Etats de son père; Marbourg fut sa résidence. Le Landgrave Guillaume eut la moitié; les deux frères cadets, Philippe et George, chacun un huitième. Ce partage, en affoiblissant la Maison de Hesse, eut dans la suite des résultats très fâcheux. Guillaume, dont les droits et les services étoient méconnus par cette disposition, avoit les moyens de faire valoir un testament antérieur, qui lui étoit infiniment plus favorable; mais il n'en voulut point faire usage, et montra dans cette affaire une extrême générosité. *V. Rommel, l. l. p. 39, sqq.*

1570. res penser , comme aussi pour faire faire de boules. Je Janvier. vous prie me vouloir amvoier avecque ce porteur la petite hacquené que Monsieur l'Amiral m'at donné, en cas qu'il se porte bien , en oultre me amvoier deux paire de bas de chauses de soie ; l'ung paire at vostre cousturier que Nunnem luy at donné pour les accoustre ; l'autre paire, si vous plait, commanderes que l'on les détasche des choses de caffa qui je portois dernièrement à Dillembourg, qui sont sur la table où sont mes accoustremens (1). Si la petite hacquené ne peult aller, je vous prie me vouloir amvoier le courtault gris qui ast les aureilles couppé. Vous aures veu ce que Affestein m'escrict, priant de avoir ung cheval ; je vous prie de vouloir faire regarder si à l'entour de vous l'on puisse trouvé quelque bon cheval qui luy seroit duisable, et me le mander avecque le pris ; je vous amvoierois l'argent : puisqu'il se monstre si volontaire, ceste raison que l'on fasse quelque chose pour luy. Je vous prie me pardonner de ce que je vous importune de mes affaires, j'esper que Dieu me donnerat quelque jour la grâce de le pouvoir desservir . . De Arnstat, ce 19 de janvier.

Ce mattin est parti mon frère le Conte Güntert vers Dreisen pour trouver le Electeur avant son partement vers l'Empereur, qui doibt estre le xxvi du présent; je l'ay prié que, si vient à propos, luy ramentevoir l'affair des

(1) *accoustremens*. Ces lignes et celles qui suivent, sembleront peut-être insignifiantes ; toutefois nous n'avons pas cru devoir les omettre. Elles font voir les habitudes simples du Prince, la nécessité où il se trouvoit alors, de se mêler des plus petits détails domestiques, et son désir d'obliger réciproquement ceux qui lui avoient rendu service.

pouvres Crestiens, mais je crains bien que serat labouré 1570.
en vain. Janvier.

Vostre très affectionné frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Mons^r le Conte Jean de
Nassau, mon bien bon frère.

LETTRE CCCXXXV.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Incon-
duite de M. de Dolhain: nouvelles diverses.*

* * Le Prince, peut-être d'après les conseils de Coligny, avoit donné en 1569 des commissions par mer à plusieurs personnes de qualité, le Baron de Montfaucon, Lancelot de Brederode, Albert d'Egmont, Henbyse, etc. Adrien de Berges, Seigneur de Dolhain, avoit la charge d'Amiral. Il quitta l'Angleterre en septembre avec quelques vaisseaux, et, jeté par la tempête vers les côtes de la Nord-Hollande, il rançonna, dans l'espace de peu de jours, deux flottes marchandes; l'une de 60, l'autre de 40 voiles. Le nom des Gueux de mer répandit partout de l'effroi. Malheureusement on ne se borna pas à nuire aux ennemis; l'appât du gain fut cause de beaucoup d'excès, et la chose dégénéroit en véritable piraterie, qui n'étoit guère réprimée par l'Amiral.

Dans le commencement on révoqua en doute le droit du Prince de donner de telles commissions, vu qu'il n'étoit pas Souverain dans les Pays-Bas. « Daer werdt in 't eerste in de onligghende » Landen ende Provintien gedisputeert, of den Prince vermochte » sulcke Bestelbrieven ende Commissien te geven na geschreven » Rechten, zynde gheen Souverain Heere in de Nederlanden, al- » waer hy wel absolut Overheere in syn Prinschap van Orangien,

richt. « *oudé allegatien meer.* Waer over die van Hamborgh
Erviert. » in handen gekregen hebbende, op de Elve, Jan Broeck van Am-
» sterdam, een kloeck man ende Capitein, hebben hem den hals
» doen afslaen als een zeeroover. » *V. Meteren*, 59^a. C'est donc à
tort que *Bilderdyk* (*Hist. d. Vad.* VI. 117), citant *Wagenaar*, qui
n'a fait que transcrire ce passage, s' imagine qu'il s'agit d'une opi-
nion particulière de cet écrivain, et le condamne d'un ton vraiment
dictatorial : *Falso et absurde.*

Monsieur mon frère, vous entendres par **Basins** ce qui jé ordoné touchant le fait de Monsieur de Dolhain; j'esper que si il y est ~~noien~~ au monde de povoir recouvrir quelque chose de luy, que ce serat par tel moi. Au rest vous entendres aussi ce qui jé ordoné pour l'advenir pour le fait de la navigation: je luy ay commandé de vous communiquer qui vous semblerat que l'on porroit commestre au lieu de Monsieur de Dolhain, en cas qu'il seroit trouvé bon de en commestre ung aultre, et luy ay dict mon advis; mais pour aulcungs raisons crains qu'il ne seroit agréable, et que, si ung malheur luy advince, toutt le monde me porroit alors chargé que moy je en serois cause; toutesfois vous y porres adviser. Quant au fait de Snoc j'esper qu'il se emploierat à l'aultre fait, touchant l'argent, selon son pouvoir, comme il me l'at asseuré voloir faire, et suivant ce luy ay donné une commission. Dieu veuille qu'il puisse effectuer quelque chose (1), car la nécessité le requiert bien. Quant aux autres affaires dont

(1) *chose.* « Omtrent dese tyd (Aug. 1570) en een weinig te voren, so heeft Jonckheer Diederik Sonoy van wegen en met wil, » weten en bevel van den Prince van Orangien beginnen in helme- » lyke communicatie te treden met eenige van Enkhuisen. » *Ber.* 323^a.

vostre lettre fait mention, à cause que le Conte Günter 1570.
mon frère est seulement hier de retour de son voage de Février.
Tresen', n'ay eu moien de luy communiquer le tout, de
tant plus que à son arrivement il ast trouvé tant des af-
faires touchant son frère le Conte Guillaume, qu'il at esté
toujours empesché de ces affaires. Il n'ast rien parlé au
Duc de Saxe de mes affaires, à cause qu'il n'a esté que
deux heures après² de luy et qu'il ne luy ast aussi rien
mandé de moy. Quant à ma femme, il me samble, puis-
qu'il n'est conseilable que je demeur longement en ung
lieu, que l'on la porrat encores lesser là où elle est, sans
fort pourchasser sa venue, de tant plus qu'elle n'at vo-
lunté d'y venir. L'Empereur at escrit une lettre à mon
frère le Conte Günter pour avoir tous ses harnas de
[goutte], affin qu'il puisse donner du plaisir au Duc de Saxe
et aux aultres Princes. Je crains bien que ce particuliers
visitations ne seront fort à l'avancement des povres Cres-
tiens; je avois aussi crainte que ceste visitation eusse peu
retarder les nopces du Duc Casamirus³, mais Monsieur le
Duc de Saxe se at résolu et prins jour pour le 4 de may,
de quoy suis certes bien aise (1).

Le Conte Albert de Schwartzembourg irat avecque le
Duc de Saxe vers l'Empereur; je prieray qu'il se veuille
bien informer de ce qui me porroit toucher, affin que se-
lon cela nous nous puissions gouverner. Il y at aulcungs

(1) aise. Aux noces de Jean-Casimir avec Elizabeth fille de
l'Electeur de Saxe, auxquelles assistèrent les Landgraves Guillau-
me, Philippe, et Georges, on résolut d'envoyer en France une
délégation de presque tous les Princes Évangéliques. Cette démar-
che contribua essentiellement à la paix de St. Germain. *V. Rom-
mel, I. I. p. 546.*

¹ Dresde. ² auprès. ³ Jean-Casimir.

1570. qui sont d'opinion, qui je ne fasse nulle excuse. vers l'An-
Février, pereur pour aulcuns raisons qui j'esper vous dire en
brief; que serat l'endroit où fineray ceste, avecques mes
très affectueuses recommandations en vostre bonne grâce,
prient Dieu vous donner, Monsieur mon frere, une sainte
bonne vie et longue. De Arnstat, ce vij de févruier.

Je vous prie voloir faire mes humbles recom-
mendations à madame ma mère et à madame
vostre femme ma bonne soeur.

Vostre bien bon frere à vous faire servir.

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Mons^r le Comte Jan
de Nassau, mon bien bon frere.

† LETTRE CCCXXXVI.

*La Princesse au Prince d'Orange. Elle ne veut se
rendre qu'à Leipzig ou à Braubach.*

Freundlicher, lieber Her. Die ursachen warum das ich
nicht ehr auff Euer schreiben gedatirt den 14 decembre
habe geantwort, wird Euer Secretarius Euch berichten,
bei neben mehr andere dingen die ich im befohlen habe
Euch anzuzeigen. Vor so vil als belangt das ich Euch sol
einen orde nennen das wir einander solten mögen sehen und
das es Euch nicht gelegen ist nehe bei den Niderländen zu
kommen, so weisz ich keinen bessern ord als zu Leipzig,
dan gleich als ich willens bin mich dissen zukommende

¹ Copié de la main du Prince.

newe zeit auffzumachen und den Churfürsten zu besuchen, 1570.
den welchen ich nuhn insz neunder jar nich gesehen habe, *Février.*
daswelche ich im bereid habe verständig, so werde ich
meinen weg über Leipzig nemen, daswelche mich dünckt
Euch auch wol gelegen wert sein, dan, so als ich ver-
stehe, seid Ir nich verne von dar; odder aber so Euch
gefelt zu Braubach zu kommen, daswelche Lantgrave
Philips zukompt. Ich weisz keine bessere und bequemer
örter als in meiner zweier vetter: landt, und dar mich
dünckt Ir wol sicher werdet sein. Welches Euch dan
gelibt von dissen zweien örtren zu kommen, wolt mich
lassen wissen, auff das ich Lantgraven Philipsen mach
schreiben, und S. L. bitten das er uns sein hausz darzu
wil lehen, dan mich bei Euere freundt zu begeben sol ich
nummermehr thun, und so ver als Ir mich verner darmit
wert beschwere, sol ich's nicht anders können auffnemen
als das Ir meinen thot schucht, und wil Euch hiemit Gott
in Seinen schutz befellen. *Datum* Cöllen, den 8 februarij
A^o 1570.

LETTRE CCCXXXVII.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les
moyens de contenter les gens de guerre.*

Monsieur mon frère, suivant ce que me mandiés par
vostre lettre du 25 de janvier, que trouviés convenir
que en ce temps où il se présentoient plussieurs affaires
de importance, et mesmes pour estre la foire de Francfort
si proche, que je me trouvisse en ce quartier là, affin que

1870.
Télex. puissions par ensamble tant mieulx regarder ce quil seroit affaire, surquoy j'estois délibéré me partir incontinent et le plus secrètement que faire je pouvois ; mais Monsieur le Conte Gūntert mon frère , ni aussi le Conte Hans Gūntert et plusieurs aultres ne l'ont aucunement trouvé convenir , pour plusieurs grans et notables raisons , qui touchent si bien vostre bien comme le mien , comme j'esper avecque l'aide de Dieu vous dire de brief ; mais m'at dict mon dit frère le Conte Gūnter que je vous debvrois mander qu'il est d'intention de partir le 27 de ce mois et vous aller trouver à Dillenbourg , et que alors je porrois aller avecque luy sans me mestre en nul hasart , vous priant le voloir tenir secret : je pens que de là il irat à Francfort à la foire. Quant à mes soeurs, je pens qu'ilx viendront avecque , touteffois je ne le scay pour assuré. Or quant aux articles contenues en vostre ditte lettre, où trouvés convenir que je entens de Monsieur le Conte Gūntert mon frère son advis, je en ay communiqué par plusieurs fois avecque luy. Et sur ce qui touche , en cas que les gens de guerre voudriont persister que je me deusse rendre entre leurs mains à Francfort , luy samble , comme à moy aussi, que je debvrois demorer ferme là dessus, que, en cas que je puisse avoir assurance de eulx que nul autre inconvéniement me porroit venir à cause de ceste détention, ny de l'Empereur, ny des Estats de l'Empire qui sont estés endomaiés par mes gens de guerre, ny du Roy d'Espaigne , que je serés content de me rendre à Francfort selon ma promesse , mais si je ne peus avoir de eulx ce garant et assurance , que ne serois obligé de faict advis me mestre entre les mains de mes malveuillans et inemis, par où ne porrois attendre que une misère perpétuèle ; et puis

que le Conte Gūntert viendrat si tost vers vous , porrons 1570.
allors par ensamble prendre là dessus une résolution. Février
Quant à ce qu'il vous samble ne convenir de amvoier si
tost ma résolution aux gens de guerre , si non ung xv
jours avant la foire , pour les raisons allégés en vostre
ditte lettre , trouvons vostre avis fort bon et me confor-
meray selon cela , quant je aurei receu vostre avis tou-
chant la lettre qui je debvrois escrire ausdits gens de
guerre. Quant à ce qui vous samble que , si l'on puisse
recouvrir cent mille dallers ou ung mois de soulde ,
que l'on porroit trouver , avecque l'aide de Dieu ,
môien de contenter les gens de guerre , et que cela ne
viendrait seulement pour nostre bien particulier , mais
pour le bien de toute la cause , trouvons mon frère , le
Conte Gūntert , estre véritable , mais pour autant qu'il y
at des aultres qui sont de aultre opinion , luy at samblé
que l'on pourroit remestre cest affaire jusques à nostre
entreveu , puis qu'il serat si tost avecque la grâce de Dieu ,
et que alors aussi l'on porroit adviser sur les moiens
comme et sur quel tittre l'on porroit demander ceste aide ,
et de qui l'on le debvrat pourchasser ; car de le penser
trouver sitost , ne luy samble possible selon que les
humeurs se sont démontré jusques à maintenant :
néamoings il n'est que bon de assaier' le tout , que
si il ne succède bien à ung costé , est toujours à espéré
qu'il succéderat bien de l'autre costé , et à ceste cause ay
donné commission à Snœ et à Reiner Kant (1) , affin que de
leur costé fassent toutes les collectes possibles , comme

(1) R. Kant. Bourgeois d'Amsterdam , un des premiers qui , en
1566 , résolurent d'introduire en Hollande les prêches publics.

1670.
Février.

esper que aures entendu par Basius, comme aussi de la commission que jé donné au dit Basius à mon secrétaire Bruning, pour ouir les comptes des collectes faitz par si devant, affin que l'on puisse estre au vray informé en quel estat cest affaire est. Quant au recouvrement d'argent et quel moien l'on porroit avoir de surseoir aulcungs paiemens, samble qui je debvrois escrire une lettre au Duc de Saxe pour avoir dilay de paiement pour ung an, oires que doctor Craeo m'at fait dire que si je ne paie les dix mille florins, qui' porroit facilement tomber en la mavesse grâce de son maistre; néamoings je escriveray toujours la lettre.

☉ Ce qui touche la vassel² et aultres meubles, en porrons prendre une résolution quant viendrons ensamble; pour moy me samble que le meilleur serat de vendre les meubles à ceste foire pièces à pièces, et que l'on recouvat plus d'argent par ceste fasson que aultrement. Touchant le buffet m'at dict le Conte Günstert qu'il ferat son extreme devoir. J'ay aussi escript au coronel Georg van Hol pour avoir paiement de ce que le Duc Julius (1) me doit. — Quant à ce qui touche de faire mes excuses à l'Empereur, Electeurs, et aultres Princes, sur les charges que mes inemis me mestent en avant, pour aultant qu'il y a plusieurs opinions touchant cest affaire, ast samblé au Conte Günstert que l'on le porroit aussi remestre jusques à nostre arrivé, affin, puisque c'est ung affair de grande importance, que l'on y puisse meurement délibéré, comme aussi touchant la *brantschatzung* de Arrenberg (2).

(1) *Julius*. De Brunswick.

(2) *br. de Arrenberg*. Au commencement de l'expédition de

¹ qu'il (?). ² vaisselle.

Or, Monsieur mon frère, je ne scais comme je vous por- 1570.
rey asses affectueusement remercier de la grande paine et Février.
soussi que prendes à mon occasion, et me desplait as-
seurément que je suis cause de vous faire avoir ses rom-
pemens de teste et vous mestre en si grans despens et
debtes ; mais vous poies estre assuré que me rendés
tellement vostre obligé, que mesteray toujours très volun-
tiers mon corps et ma vie pour vostre service. Quant au
bien, je ne peus rien dire pour le présent ; mais, si Dieu
me donne la vie que je puisse retourner à ce quil me
appertient, vous en porrés disposer comme du vostre.
Comme je suis esté pour dépescher ceste, est venu Stein
avecque voz lettres et copie de ce qu'il vous samble que
l'on porroit escrire aulx coronelx, rittmaistres et capitai-
nes, et les aiant leu, treuve que le exemplar noté avecque
le nombre 3 serat le plus convenable, comme il semble
aussi au Conte Gūntert : rest seulement une, assavoir, si il
ne seroit bon de joindre à la fin la présentation, assavoir
que, si les gens de guerre persistent que je me deusse
rendre à Francfort, que je serois content, moienant asseu-
rance de eulx que nul inconvenient me adviendroit à
cause de ceste détention, ny de l'Empereur, ny des Estats
ou membre de l'Empire endomagés par mes gens de
guerre ; ou bien si l'on le debvrat garder pour une répli-
que quant les coronelx responderont sur les lettres et me
vouldront presser. Le Conte de Schwartzembourg ne s'est
ancores resolu là dessus, néamoings je faict déjà groser¹
la rest, lessant ce article dehors jusques que aurons

Prince en 1568 le Comte Louis s'étoit emparé de la petite ville
d'Aremberg, située sur la rivière le Erfft, à l'ouest d'Andernach.

¹ copier, former une grosse, une expédition.

1570. **Je** prens une résolution. Pour ce coup je ne vous scaurais
mander autre chose sinon que vous amvoye issi joint
une lettre pour ce gentilhomme Italiens en créance sur
un qui vous sembleroit convenir que l'on porroit amvoir,
affin que nous puissions scavoir ce qu'il veult dire. Je avois
pensé si doctor Meisener ou doctor Schwartz eussent eu
le loisir de faire ce voage, à cause qu'ils scavent l'Italie;
sinon avois pensé à Frédérick Schwartz, parquoy ay lessé
le nom en blanc, ou aultre que trouveres convenir, vous
priant qui qu'il soit, luy en voloir parler de ma part ou
en escrire. Je escriveray aussi une lettre à Monsieur le
Landgrave, le priant affin qu'il veuille faire induire les
gens de guerre assis sur luy¹, qu'ils se veuillent contenter
avecque ma responce: je ferai faire aussi le mesme office
vers le Conte de Barbi par ceulx qui peuvent quelque
chose envers luy, mais pour le Conte Jost de Schaumbourg
ne scis qui l'on porroit emploier, si ce n'est le
Conte de Cullenbourg pour sa persone, mais pour ces
rittmistres ne cognois person; à ceste cause vous envoie
six blanc signés, affin que où vous trouveres convenir
porres escrire... De Arnstat, ce xvij de fébvrier A° 1570.

Mon secrétaire Brunig est aussi arrivé ce soir,
parquoy luy ay commandé de aller vers ce gentil-
homme Italien, car je pens bien que aures asses
affaire en ce temps du docteur Meisner et Schwartz.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Mons^r le Conte Jehan
de Nassau, mon bien bon frère.

¹ Landesszen.

LETTRE CCCXXXVIII.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Sur la révolte des Maures en Espagne.*

* * Un très grand nombre de Maures habitoit l'Espagne; ils 1570.
étoient des habitants actifs et industrieux. En 1562 et 1563, par Février.
crainte de leurs relations avec les Maures d'Afrique, on leur interd-
dit l'usage des armes. En 1567 on voulut abolir leur langue et leurs
coutumes nationales : des ordres furent donnés à cet effet; les
Maures firent vainement des représentations. Une guerre terrible,
où le désespoir multiplioit leurs forces, fut le résultat de ce despo-
tisme monstrueux. Jean d'Autriche, fils naturel de Charles-quin-
t, comprima cette révolte, après que la lutte eut duré deux ans avec
toutes ses horreurs. — Au commencement de 1570 ils remportè-
rent encore beaucoup de succès. « Turcae et Mauri nobis (ut
» spero) pacem conficient. » *Languet ad Camer.* p. 125, Dans ces
événements Languet, comme ici le Prince, reconnoissoit le doigt
de Dieu. « Solus Deus remedium invenire potest, et videtur velle
» facere, si vellemus servari . . . Quis existimasset Granaten-
» ses . . . ausuros deficere a suo Rege, eo praesertim tempore
» quo res ejus maxime florere videbantur. » *L. I.* p. 102.

Monsieur mon frère, j'ay receu hier vostre lettre, en-
samble les nouvelles qu'il vous at pleu me mander, de
quoy je vous remerchie très affectueusement ; si tous fus-
sent véritables, il seroit à espérer que à la fin le Roy et
le Duc d'Alve se lasseront de faire les tirannies et rigueurs
qu'ils usent maintenant par tout, et cognoisteront qu'il
y at ung aultre plus gran et puissant que eulx, quil les
peult chastier quant bon Luy samblerat, comme l'on voit
maintenant des Mores, qui estiont tenu en si grande rigeur

1570. et subjection qu'il sembloit humainement impossible des
Février. pouvoir élever contre le Roy, car ilx ne pouvoient porter aulcung cousteau avecque pointe et n'avoient nulle espoir de aide ny de secours, et moins estiont gens de fait ny de combat: toutesfois l'on voit comme Dieu permet qu'ilx se maintiennent ancores jusques à maintenant, et pens que le bon Dieu le fait seulement pour ung exemple, assavoir que les Mores peuvent donner ung si gran empeschement, que sont toutesfois gens de rien comme ung troupeau de mouton, ce que porroit faire doncques ung peuple du Pais-Bas, fort et robuste, qui peut attendre secours de tous le pars du monde, afin que le Roy par ce moien se vins à recognoistre et se amender de la grande persécutions qu'il faict aux povres Crestiens, sinon qu'il ferat qu'il se élèveront, comme font maintenant les Mores; l'on verrat ce qui en succéderat, si peuvent tant durer que le Turcq les vient secourir. — Quant à la lettre que m'aves amvoié escrit en chiffres, je ne l'ay peu lire pour ne avoir le contre-ciffre, ne peus aussi sçavoir qui me l'at escript; toutesfois, puisqu'il est escrit en chiffre, ne fais doubte que se doibt ester quelque chos d'importance; parquoy vous prie voloir escrire à celluy qui vous l'at amvoié, que jé receu la lettre, mais qui je ne l'ay peu lire pour n'avoir le contre-ciffre; le priant, en cas que c'est chose d'importance, me le voloir faire ce plaisir et me le escrire ouvertement, et porrai avoir la responce quant je viendray devers vous: je pens que c'est Monsieur le Electeur Palantin quil me l'at escript, toutesfois ne me samble qu'il est accoustumé de me escrire de la fasson comme ce qui est escript sans chiffre, et penserois plustost que c'est le Duc Casimirus ou

bien docteur Ehem ou Zuleger (1). Suivant ce que vous ay^{1570.} écrit que le Conte Günstert partirat le 27 d'issi pour vous^{Février.} trouver et que je dois venir avecque luy, je vous prie me mander à Kirgenhan² en l'ostelerie ce quil vous samble le melieur, assavoir que je doibs venir avecque le Conte Günstert droit à Dillembourg ou demorer à Tringenstain ou à Dermabag³, et de là venir en ung jour ou deux secrètement à Dillembourg, et suivant ce que me manderes me rigeleray... De Arnstat, ce xx de fébvrier A° 1570.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Mons^r le Conte Jan
de Nassau, mon bien bon frère.

* LETTRE CCCXXXIX.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les excès des gueux de mer et l'inconduite du Seigneur de Dolhain.

Monsieur mon frère. Ayant hier après vostre partement d'icy receu certain pacquet d'Angleterre et de Frize, j'ay entre aultres veu, par ce que Monsieur Dolhain et le licentié Basius m'escripvent, que quelque peu auparavant leur arrivée en ces quartiers-là, mes batteaulx sont esté partiz vers Angleterre, ayans premièrement à l'embouchure de la mer de nouveau laissé périr leur Admiral³ et

(1) *Ehem ou Zuleger.* Conseillers de l'Electeur Palatin.

Kirchhain, petite ville de Hesse, près de Marburg. ² *Dringenstain et Dernbach, petits endroits sur les confins de Nassau-Dillembourg et de la Hesse supérieure.* ³ *Vainqueur-amiral.*

trois autres grans batteaulx, par leur nonchallance, yvroingerie et grand désordre, à ce que je voys assez par les lettres du dit S^r Dolhain mesmes, lequel toutesfois semble d'en faire assez peu de cas, par ce que, comme il dist, la plus part de l'artillerye et aultre munition y seroyt esté sauvé. De luy il est demeuré à Embden, et quelques remonstrances que le dit Basius et aultres luy ayent eues faire ne l'ont toutesfois sceu induyre pour le faire aller vers ses batteaulx affin d'y mettre l'ordre requiz. Luy estoit refusé platement, jusques à dire qu'il n'en feroyt rien, combien que je, le luy commanderoya. Le dit Basius m'escrypt davantaige fort amplement de tout ce qui s'est passé entre le S^r Dolhain et luy, et comme jusques oires¹ il ne l'ayt accu faire condescendre à luy rendre ses comptes, mais que estant de retour à Concoingne il le ferat. Par quoy luy ayz intelligeu² qu'il n'alloit, puisqu'il a refusé de prendre le chemin devers ses batteaulx, qu'on le mande icy pour la reddition de ses comptes (1), avec les meilleures inductions que faire se pourra.

D'autre part j'ay receu une lettre de M^r le Cardinal de Chastillon du dernier de Janvier, et deux aultres de M^r de Lumbré, l'une du 3 de janvier et l'autre du 5 de febvrier dernier, mais pour estre la lettre de M^r le Cardinal en partie escripte par cyffres et que je n'ay point le contre-cyffre, je ne l'ay peu entendre, mais j'envoye par le paquet cy-joint le double d'icelle à M^r d'Aussonville², affin qu'il m'envoye le cyffre, et que tant plustost j'en puisse

(1) *comptes*. Il vint à Dillenburg; mais la reddition de comptes fut peu satisfaisante : « Hy leverde hem alleen over sekere memorie van 500 dalers die hy seide nitgegeven te hebben. » *Bor*, 290^e.

¹ oires, aujourd'hui.

² d'Aussonville.

faire responce à M^r le Cardinal. Parquoy vous prie de 1570.
faire tenir le dit pacquet au docteur Junius, avecq la lettre Mars.
y joincte au docteur Wolff, pour l'envoyer aussytost que
faire se pourra au dit S^r d'Aussonville. J'ay faict faire ex-
traict des nouvelles contenues es dittes lettres, dont,
avecq les miennes, j'envoye le double à M^r l'Electeur
Conte Palatyn . . De Dillenberch, ce xv^e mars.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur le Conte Jehan
de Nassau, mon bien bon frère.

* LETTRE CCCXL.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur les
moyens de secourir les Chrétiens de France.*

Monsieur mon frère, j'ay ce jourdhuy devant disner re-
ceu la lettre que m'avez escript hier de Francfort, et suis
esté trèsaise d'entendre par icelle vostre arrivée au dit lieu
en bonne santé avecq nostre beau-frère le Conte de
Schwartzembourg; comme aussi j'ay receu grand conten-
tement d'entendre par vostre lettre que les affaires de mes
gens de guerre s'enchemynent si bien, dont ne fais au-
cune doubte que vous et nostre dit beau-frère y tiendrez
tellement la main que les choses se pourront tant plus
facilement accommoder; dont vous prie que de temps
à aultre me veuillez advertir.

adjo. De l'autre part, mon frère, vous aurez veu par ce que
Mais. Von m'escript qu'il seroyt maintenant plus que temps de
secoursir les pauvres Chrestiens en France, pour leur
faire avoir tant plustost une bonne et heureuse issue de
tous leurs affaires. Et survant ce, seroyz aussi bien d'op-
pinion d'en escrire de nouveau aux Princes, mais craias
que cela ne nous prouffiteroyt non plus que toutes les
peines et travaux qu'à cest effect avons prins par-ci-devant,
parquoy me conformeroyz bien à vostre advis de chercher
quelque moyen qui les pourroyt favoriser pour leur faire
avoir quelque bonne paix, comme de faire cesser le
bruyct de lever quelque bon nombre de gens de cheval,
et à cest effect en tenir quelques ungs en *wartgelt*, mais
comme sur ce poinct il y a plusieurs et diverses considéra-
tions, aussi que, pour éviter plus grans inconveniens qui
par ce leur pourroyent advenir, comme à vostre retour
icy le pourrons deviser plus amplement, me samble estre
le meilleur de faire le moindre semblant qu'on peust
voulloir prendre quelques gens en *wartgelt*; toutesfois
que cependant ne laissez de tenir la main envers les
Franchoys, qui sont maintenant à Francfort, à ce qu'ils
treuvent quelque moyen de recouvrir quelque bonne
somme de deniers, et estant assuré de cela, pourés à vostre
venu icy mener avecque vous Hupertus (1), pour sur tout
par ensemble prendre plus ample résolution . . . De
Dillenberch, ce xvij^e jour de mars 1570.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

(1) *Hupertus*. Peut-être Hubert Languet, qui se trouvoit alors
à Francfort et étoit particulièrement au fait des affaires de France.

Je vous prie voloir présenter à toute la compagnie mes plus que très affectueuses recommandations et me mander souvent de vos nouvelles, et voloir faire mes excuses devers mon frère le Conte de Schwartzbourg de ce que ne luy escriis.

1570.
Mars.

A Monsieur, Monsieur le Conte Jehan
de Nassaw, mon bon frère.

† LETTRE CCCXLI.

La Princesse au Prince d'Orange. Elle refuse de se rendre auprès de lui.

Freundtlicher lieber Her. Ich habe Euer schreiben sampt dem überbringen von Seratz (1) verstanden. Was nuhn angethet das Ir mir schreibt das Ir verlangen hat mich zu sehen, kan ich nicht wol glauben, dan Ir es wol anders mitt dem werck hat bewissen. Angände den ord das Ir begert ich bei Euch zukommen sol, und das ich mich in dreien dagen von hir solt auffmachen, ist mein gelegenheit nitt, dan ich die mittel noch selbst nicht weisz wie ich mich soldt können auffmachen und bei meinen hern und verwanten zu ziehen, dar ich alle schtunden andtwort

(1) *Seratz*. Jérôme Tseeraerts, Brabançon, un des Gentilshommes Confédérés, Ecuyer du Prince; homme de confiance, chargé, en 1569, d'une mission en Angleterre: *Bor*, 290^a.

¹ *Cet alinéa est autographe.* ² *Copié de la main du Prince.*

... *erwart.* Was angehet dar Ir schreibt das Ihr nicht
... *mir gelt zu schicken*, ich habe es bisz daher
... *das Ihr nicht grossen willen habt gehatt*
... *zu heiffen*; ob es an der macht hat gebrochen wist
... *besser*. Dweil es dan nuhn am dem ist das ich von
... *und den Euern nicht kan verkrigen* das mir von
... *wegen zukompt*, musz ich meine hern
... *umb hülf anrufen*, auf das ich mittel mach
... *umb zu leben*; dan so ich sehe, so hab ich nichts
... *von Euch zu gewartten*, daswelche sie mir auch be-
... *lobt haben*, auff das ich nitt mehr ein schade und verder-
... *ben des Hausz von Nassau mag genend werden*, wie wohl
... *das mitt recht wol mach heisen mein schaden und verder-*
... *ben*. Was angehet das Ir schreibt das als ich bei Euch
... *komme*, das ich meine colera zu Cöllen lassen sol, ich
... *habe nie coler kegen Euch odder die Euere gehapt als mit*
... *guste' occasion*, und solt vileicht unser *zusammenkom-*
... *men ein ursach mir meinen guste' zorn zu vermerdern*
... *als zu vermindern*, als ich solt von Euch müssen hören
... *nach Euer alte gewonheit*. Dweil es Euch dan nitt gefellet
... *zu kommen auf einige von die vier plätzen* so ich Euch
... *überlangs genandt habe*, musz ich es in pacience nemen.
... *Angände von mir*, ich kan nitt kommen an den ordt so Ir
... *mir ernennett hatt*, und will euch hiemitt in Gottes schutz
... *bevelen*, den ich bitt Er besser ahn Euer sel wolt thun,
... *dan Ir ahn mir hat gethan*. Datum Cöllen, den 6 April
1570.

¹ gerechte, *justa*.

LETTRE CCCXLI.

Le Prince d'Orange au Landgrave Guillaume de Hesse. Il ne sauroit endurer plus longtemps les mauvais traitemens d'Anne de Saxe.

* * Cette lettre se trouve aussi, en François, et datée le 23 avril 1570. dans les Archives à Cassel : « L. Wilhelm sandte ihr hierauf Geld, » eine alte Hofmeisterin und einige ehrbare Weiber. » *V. Rommel*, t. 1. p. 534. Avril.

Monseigneur. Combien que ne vouldrois voluntier importuner vostre Exc., si esse que je ne lé' sceu délessier pour ma nécessité et mon devoir le faire avecque ceste, pour luy déclairer ce qui se passe entre ma femme et moy, et le peu de respect qu'el porte à moy et à son devoir, estant toutesfois obligé devant Dieu et le monde de faire le contraire; afin que vostre Exc., estant assemblé avecque Monseigneur le Electeur de Saxe, puis- siont ung fois rémédier à tout cessi pour éviter tous incouvéniens que aultrement de cessi porroit facilement advenir, mesmement la mavèse² fame³ que par cela ma femme porroit acquérir, ce qui ne redunderoit pas seulement à elle, mais à moy, ses enfans et tous ces⁴ parens. Or vostre Ex^m est ancores mémoratif quant je le trouvay à Darmstat près de Mons. le Lantgrave Georg, que je luy montrois une lettre que ma femme m'avoit respondu sur deux ou trois lettres que je luy avois escrit de Heidelberghe incontinent que suis arrivé de mon voiage de France, la priant me vouloir trouver issi ou en quelque

¹ l'ai. ² mauvaise. ³ réputation, fama. ⁴ ses.

1570.
Avril:

autre lieu, distant toutesfois deux ou trois jours du Rin pour ma sceureté, mesmement puisque j'estois contraint me partir incontinent vers le païs de Saxe pour les raisons que vostre Exc^e scait; et combien que une telle absurde responce eusse bien mérité de lesser ma femme sans la plus requérir de venir devers moy, si esse que le récrivis de rechief, la priant se voloir venir issi ou à Sigen, luy amvoiant mon secrétaire pour luy persuader et dire les raisons pourquoy je ne me pouvois trouver en ce quartier là; surquoy me rendit alors la responce si jointe, par où vostre Exc. porrat cognoistre le gran désir qu'el avoit de me voir et les folies qu'elle allégué en sa d^{ne} lettre; sur quoy luy rendis la responce (1) aussy cy-jointe, par laquelle vostre Exc. porra clèrement veoir avecques quelz inductions et persuasions j'ey luy admonesté de son devoir et démontré l'affection que je luy portois, sur la quelle ma lettre ne m'at jammais respondus. Depuis je fis mon voyage vers le païs de Saxe et si tost que je fus de retour de la ville à ma maison à Arnstat, combien que je n'avois eu nulle responce, si esse que je luy escrivis de rechief, la priant se voloir trouver issi, puis que je ne sçavois aultre lieu; néamoings que, si oca ne luy plaisoit, qu'el me dénommisse aultre plase où je me porrois trouvé et quil fusse asseuré pour moy; surquoy me lessant deux mois sans responce, me escrivit à la fin la lettre (2) si jointe, par où vostre Exc. porrat veoir aussi avecque quel respect elle est escript. Je luy respondis là-dessus que, quant je serois adverti qu'elle seroit en ce

(1) responce : la lettre 330.

(2) lettre : la lettre 336.

lieux dénommés en sa d^e lettre, que je regarderois si ma commodité seroit me trouver, car à cause que je ne sca-vois ce qui me faudrat contracter avecque mes gens de guerre à Franckfort, que ne luy scavois mander aulcune chose de certain. Depuis suis venu issi, où aiant eu rapport de mon frère la résolution que les députés de mes gens de guerre aviont prins, assavoir que en peu de temps ils me mandriont leur résolution et que à ceste effect ilx se ressembleront en certain lieu, toutesfois l'on entendoit bien aultant des ¹ en cas qu'il n'y avoit de l'argent, qu'ils me semonderont de ma parolle pour me mestre entre leurs mains; quoy voiant et ne sassant ce qui porroit advenir, ay de rechief escrit à ma femme, luy emvoiant mon escuier Seratz pour luy déclairer l'envie et désir que je avois de la voir, avant que aultres choses survinsce quil le porriont empescher, luy mandant que pour éviter tout hasart et dangier en quoy je porrois facilement tumber, qu'i me sambleroit le mieulx qu'el voulusse escrire à Mons, vostre frere, Lantgrave Ludwig, le priant voloir estre contant qu'el puisse venir à Gisen et que je y puisse venir. Et affin que nous nous puissions tant plustost veoir, attendant la responce de Mons^r le Lantgrave Ludwig, luy mandois qu'il y avoit ung chasteau deux lieux de Gisen, appartenant au Conte Philips de Solms, qui estoit asses bon chasteau et où nous eussions bien peu estre pour quelque jours fort seurement et secrètement et où eussions peu deviser de tous nous affaires pour regarder au remède, et qu'el poroit venir au dit chasteau, sans passer par nulx maisons de mes frères (puisqu'elle s' est résolu de se jammais trouver en icelles) en

¹ Deux ou trois mots illisibles.

1576. trois jours de Coloigne, et comme je pensois avoir fort
Avril. bien fait et que je aurois gran gré, m'escripvit la lettre⁽¹⁾
si joincte, par la quelle vostre Exc. porra facilement considérer le contentement que se m'at esté de veoir une telle impertinente et folle lettre, et si se n'est assez de perdre aussi la pacience aiant tant des autres fâcheries et rompement de testé, de tant plus qu'el dict que nostre entreveu causerat plus de fâcheries que aultrement; qui est la cause que l'ay si particulièrement adverti à vostre Exc., pour le de rechief supplier bien humblement, puisqu'el ast cest honneur de estre si proche parenté à vostre Exc., de penser au remède, et la tellement induire et remonstrer qu'el se gouverne doresnavant aultrement, et plus saigement, et comme elle est obligé de faire devant Dieu et le monde, car en vérité ne m'est plus possible d'avoir pacience comme jé bien en jusques à maintenant; car tant des adversités, l'ung sur l'autre, faict à la fin que l'homme pert toute sens et pacience et respect, car en vérité il me faict tant plus de mal, au lieu que je devois avoir quelque consolation de elle, qu'i fault qu'el me die cent mille injures, mais l'on dict bien

Par cela l'on peut veoir l'amitié qu'el me porte et le remercisement d'avoir enduré paciemment tant de folies et oultrajeuse parolles, mais puisque les choses sont venu si avant, vostre Exc. ne trouverat mauvais si je regarde au remède, en cas qu'elle ne se veult chastoier². Je luy supplie bien humblement me perdoner que je la fiche

(1) lettre : la lettre 341.

¹ Il paroît que quelque expression proverbiale a été omise dans ce brouillon.

² corriger.

avecque cessi, mais ne l'ay peu omestre, affin que vostre 1570.
Exc. puisse clairement veoir à qui la faulte est, car je peu Avril.
juré sur la damnation de mon amme, que passé long-
temps j'ey désiré que nous nous puissions veoir et vivre
ensamble selon que Dieu nous commande. De luy
pouvoir assister en ce temps d'argent, n'est en ma puis-
sance, mais si elle eusse volu prendre la pacience, selon
le moien que Dieu ast donné à mes frères et amys, elle
eusse eu, comme qu'ilx luy ont offert, le mesme traicte-
ment comme ont eulx mesmes, et ne fusse toumbé en
ses debtes et fâcheries comme elle est bien maintenant.

* LETTRE CCCXLIII.

*Le Cardinal de Châtillon au Prince d'Orange. Affai-
res de France; pirateries des Gueux de mer.*

* * Odet de Châtillon, frère aîné de Coligny, Cardinal à seize
ans. Il fut amené à la religion Evangélique par son autre frère An-
delot, audacieux guerrier et zélé Chrétien, et qu'on pourroit, bras
droit de l'Amiral, comparer, sous plus d'un rapport, au bras droit
du Prince d'Orange, à Louis de Nassau. Odet négocia la paix de
Longjumeau et mourut en Angleterre où il avoit été envoyé pour
négocier avec Elizabeth. Le 24 mars 1571 Burleigh écrit à Wal-
singham: « Nous perdons beaucoup ici, et les honnêtes gens de
» de delà perdent aussi beaucoup en perdant le Cardinal de Chas-
» tillon, qu'on croit avoir été empoisonné par quelque apostat
» François. » *Wals. Mém.* p. 73.

Monsieur, quant à la charge de Mons. de Lumbres que

1570. Monsieur le Comte vostre frère luy a donnée, et l'ordre
Avril. qu'il y a tenu pour l'exécuter, aussy de ce que vous en
pouvez espérer, le conseiller Taffin, présent porteur,
vous en pourra discourrir plus amplement, comme estans
ung de ceulx qui plus volontiers et mieulx s'y est employé,
lequel je vous prie de croire pour ce regard et aussy en d'au-
tres pointz desquels je me suis tenu sur luy, ayant bon
tesmoignage de sa fidélité et suffizance. Seulement je
vous diray, combien que l'affaire n'ayt pas esté expédiée
si tost que nous eussions bien désiré, qu'il n'a toutesfois
tenu à Mons^r de Lumbres, qui s'en est très bien acquité,
mais vous scavez comment le peuple est difficile à remuer.
Quant à noz affaires de France, on y parle tousjours de la
paix, et par les dernières nouvelles que j'en ay receues,
j'ay esté adverty que Mons^r de Byron est retourné de de-
vers Messieurs les Princes de Navarre et de Condé, et est
arrivé en Court le x^e de ce mois; que les S^{rs} de Beauvoir
la Nocle et de Thelligny l'accompagnoient, mais que le
S^r de Beauvoir est demeuré malade à Cahors et son com-
paignon a donné jusques à la Rochelle, aiant prins jour à
se rendre en Court le xv^e du présent. On m'advertist que
tous articles sont bien accordez, excepté que Messieurs
les Princes requièrent que l'exercice de la religion soit
libre, sans exception des lieux et des personnes, qu'ilz ne
peuvent ny doibvent rien conclurre sans cela, ce qu'on
pense qu'on ne nous vouldra accorder. Toutesfois je
n'ay point encore eu advisement de la Rochelle
de ceste dernière négociation. Messieurs les Princes
estoient au Comté de Roussillon, s'estans retirez des
environs de Tholoze, après avoir chastié les juges de la
ditte ville, comme ilz l'avoient merité, non seulement

pour avoir exercé durant la guerre toutes sortes de cru- 1570.
aultez et de violences, mais principalement pour avoir fait Avril.
mourir après les secondz troubles ung Gentilhomme (1)
de bon lieu, qui estoit à feu Monsieur le Prince de Condé,
qui alloit vers eulx avec ung saufconduit du Roy pour
leur porter l'Edict de la paix. Leur armée, par le rapport
mesmes de leurs ennemys, et comme aussy j'en ay esté
adverty par Monsieur l'Amyral mon frère, est bien gaillar-
de et bien nettoyée de toute maladie, et font assez bien
leurs affaires ès Gouvernemens de Languedoc et de Guyen-
ne. Les autres de la Rochelle ayant repris Marans le VII^e du
passé, prindrent de force Olonne, et aians taillé en pièces
la garnison et plusieurs mariniers et fait Landereau leur
chef prisonnier, ont amené soixante navires à la Rochel-
le (2), desquelz cinq estoient équippez en guerre, et bruslé
grand nombre d'autres qu'ilz ne pouvoient emmener.
Depuis ilz ont assailly Brouage et Marennes qu'ilz ont
aussy pris et encores deux gallères et deux qu'ilz tiennent
assiégées en la Charante, et ont fait tellement, qu'excepté

(1) *Gentilhomme*. Le Capitaine Rapin. « Les bruslemens furent
» permis seulement sur les maisons des gens de la cour de Parle-
» ment . . . Ils trouvèrent ceste revanche bien dure: néanmoins
» on dit qu'elle leur servit d'instruction pour estre plus modérez à
» l'avenir. » *De la Noue*, l. l. p. 1003.

(2) *la Rochelle*. « Sa situation maritime est une voye et une
» porte qui ne se peut fermer qu'avec une dépense incomparable,
» et par où toutes provisions lui viennent en abondance . . . Dans
» ceste troisième guerre elle équipa et arma quantité de vaisseaux,
» qui firent plusieurs riches prises, dont il revint de grands deniers
» à la cause générale. » *De la Noue*, l. l. 996, 998.

1570. Saint Jehan d'Angely, ils ont réduict tout le pais des envi-
rons de la Rochelle.

Cependant le braict est que les ennemyz assemblent leurs forces pour assiéger la Charité. Quant à vos navires qui sont à présent en ceste poste, il me semble que mon devoir porte de vous advertir ce que j'en cognois, c'est qu'il est plus que expédient que vous y pourvoiez d'un homme de commandement qui ayt puissance de tout ce qu'il verra nécessaire, avec une ample révocation de toutes autres commissions, tant celles que vous autres devriez, comme celles que Monsieur le Comte vostre frère auroit données du temps qu'il estoit en Rhine, car je n'y voy pas grand ordre, mesmes ainsi comme ils font, s'ils prennent tout le monde, il n'en reviendroit aucun profit, ny à vous, ny à la cause, et qui pis est, après que j'auray fait donner congé de pouvoir se rafraichir de vivres & redoubler leurs navires en quelques havres et rades de ce Roiaume, où ils ont esté souffertz à ma requeste, ils se sent si mal gouvernez que hier, par ordonnance de la Roine et de son conseil, il fut commandé de les prendre et arrester, pour avoir poursuivy quelques navires jusques ès portz en dedans les franchises de ces Royaulme; de sorte que on a esté contrainct de tirer sur eulx, dont il y a eu grands plainctes, lesquelles, après que sa Majesté m'eut hier fait entendre, je n'é failly d'envoyer en diligence les faire advertir de se retirer et mettre incontinent en plaine mer. Vous y donneray doncq ordre, s'il vous plaist, et en attendant je ne laisseray de leur faire tout le secours qu'il me serat possible pour l'amour de vous, comme aussy je le feray à l'advenir pour le service de la cause et le vostre en particulier, d'aussy bon cueur, qu'après

vous avoir présenté mes humbles recommandations à vos- 1570.
tre bonne grâce, je prieray Dieu, Monsieur, vous vouloir Avril.
multiplier les Siennes. De [Sch^m], ce xxiiiij d'avril 1570.

Vostre humble serviteur et amy¹,
LE CARDINAL DE CHASTILLON.

A Monsieur, Monsieur le
Prince d'Aurenges.

Ces avertissements ne furent pas inutiles. Le Prince, par des Ordonnances rendues à Dillenbourg le 10 août, nomma le Seigneur de Lumbres son Amiral; renouvela les défenses d'exercer aucune hostilité hormis contre le Duc d'Albe et ses adhérents, et régla dans quelques articles l'ordre à tenir sur les vaisseaux. On y remarque entr'autres celui-ci. « Dat de Capiteinen elk op syn » schip hebben sullen eenen Minister om Goda woord te verkondigen, gebeden doen, en de soldaten met de schippers houden in » Christelyke zedigheid. » *Bor*, 323, sqq. Le même jour le Prince écrivit à Basius d'avertir les capitaines qu'ils eussent à s'abstenir soigneusement de causer le moindre trouble à la Princesse Anne d'Autriche, promise à Philippe II, et qui devoit sous peu s'embarquer pour l'Espagne.

LETTRE CCCXLIV.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Il désire une entrevue avec lui.*

Monsieur mon frère, vous aures astheur entendu par

¹ Vostre—amy. *Autographe.*

ma lettre ce quil m'ast samblé touchant ce que vous et moy nous nous pourrions trouvé en quelque maison deux ou trois lieux de Cassel, sur quoy attens vostre responce: y estans, porrons par ensamble regarder si il seroit bon que vous mesmes prissies la paine de vous trouver au dit Cassel, selon que vostre lettre faict mention, parquoy ne vous feray de cessi plus long propos. Je trouve-rois tousjours convenir, à vostre correction, que, si fusse possible, que docteur Meisener eusse faict ce voage pour estre informé de tout l'affaire et ne luy faudrat aultre instruction que celle qu'il avoit quant il est allé vers Monsieur le Lantgrave, car me samble que tout cela qui nous peult concerner maintenant, y est comprins, est' si nous sommes si près de luy comme de deux ou trois lieux, facilement luy porrons mander nostre advis sur ce qui porroit davantaige survenir. Quant aux lettres de Wesenbecque, n'y ast grande chose à respondre, sinon que je suis bien content qu'il donne ordre à ses affaires, et que, s'il entent quelque chose, qu'il le vous veuille ad-vertir. Quant au gentilhomme François, luy porrés faire dire qui' je serois très aise de veoir que l'on puisse trou-
ver quelque moiens convenables pour aider tant ceulx de la Religion de France, comme ceulx du Pais-Bas, et que de ma part ferei et me emploieray très volontiers en tout ce qui me serat possible, comme j'é faict jusques à maintenant, mais comme le tout gist au moien d'avoir de l'argent et que je ne l'ay point, il serat nécessaire de-
vant tout chose de regarder à cela: de penser effectuer quelque chose avecque mille chevaux Allemans seule-
ment, qu'il me samble estre impossible et nullement prac-

ticable, pour plusieurs raisons trop longue à escrire; si 1570.
il pensen toutesfois povoir effectuer quelque chose au Mai.
Pais-Bas, que de ma part en suis très content. Je vous
amvoie son discours, affin que puissies tant mieulx veoir
son intention . . . De Arnstat, ce 9 de may A° 1570.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

Je vous prie me voloir mander, le plustost que
porres, le lieu où nous nous porrons trouver en-
semble deux ou trois lieus de Cassel, et quant et
quant le jour que vous i seres, affin que selon
cela je m'y puisse régeler.

Depuis que ceste at esté escript, n'est ancores
de retour de Leipsich le messagier que avies am-
voié issi, parquoy ay despeché ung autre, crain-
dant que, si je attendois le vostre, le temps seroit
trop court de povoir ravoir responce de vous avant
le xx de ce mois. Le bruict est issi que ma femme
ne viendrat au dit Cassel; si ainsi est et que vous
entendes quelque, vous prie me le mander et
quant à quant vostre avis de ce qui j'auré alors
affaire.

A Monsieur, Mons^r
le Conte Jan de Nassau.

LETTRE CCCLV.
*Le Prince de Prusse à la Princesse d'Orange. R. le prince d'Orange
des indemnités envers le Landgrave Louis.*

1570. Ma femme, ma mie. J'ay reçu votre lettre ce devant
Mai. disner et entendu par icelle comme vous avez esté logé à
Gissen et receu à Marp.¹; de quoy certes suy mary, néant-
moins je pens assurement qu'il est plustost procedé par
nonchalance, que mauvaise affection que Mons^r le Lant.
Lud.² et Madame sa femme (1) nous portent, et espère
que le trouverez ainsi, parquoy le moins que vous pourrez
faire semblant de vous en ressentir et ester mal content,
me semble le meilleur; car en l'estat où nous sommes
maintenant, il fault un peu prendre pacience, mesmes
avecque ceulx quilx nous peuvent aider à nous retirer de
nos infortunes. Quant à ce que m'escrives de vouloir par-
tir demain pour vous trouver à Siegen(2), oires que je vous
puis assurer sur mon honneur, que ne serés pas seulement
bien venu à mon frère au dit Siegen, mais issi et par tous
ses maisons, tels comme ils sont; toutesfois puisque
Mons^r l'Electeur de Saxe et Mons^r le Landgr. de Hessen
ont trouvé bon que demeurissies quelques jours avecque
Mons^r le Landg. Lud. à Marpurg, le trouverois fort
bon que le fissies, affin que par là ils ne puissent pren-
dre quelque occasion de malcontentement et ne penser

(1) *sa femme.* Hedwige de Wurtemberg.

(2) *Siegen.* Anne, dont l'humeur étoit assez changeante, paroît,
dans son dépit, avoir oublié ses précédentes résolutions: voyez p. 355.

¹ Marpurg. ² Ludwig.

que l'on ne voudroit suivre leur conseil, car vous' ce 1570.
quil nous importe de les tenir maintenant contents, mes- Juin.
mement astheure où ilx ont enterprins de mener nos affai-
res à bonne fin , si vous demeurés²

* LETTRE CCCXLVI.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il
le prie de se rendre vers lui.*

Monsieur mon frère, pour aultant que je désiroys ex-
trêmement de communiquer d'aucuns affaires avec vous,
j'ay bien voullu vous faire ceste, qui sera seulement pour
vous prier, et de bon coeur, que, au plustost que voz af-
faires le permectent, vueillez prendre la paine que de fai-
re ung tour icy, et qu'apportiez quant et quant avecq
vous les comptes de Gheeraert Kock qu'il dict vous avoir
délivré à Franckfort et aussy celles de Jehan Moor, le-
quelles il m'at baillé dernièrement à Ghermerszem et
depuis sont esté transportées à Dillenberch. Et là où les
affaires de la diète Impérialle prochaine ne donnent trop
d'empêchement au docteur Meysener, je trouveroys fort
bon que le prinsiez en vostre compagnie pour les causes
que à vostre venue entendrez de moy.... De Siegen, ce
8 jour de Juing 1570.

Vostre³ bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Mons^F le Conte Jehan
de Nassau, mon bien bon frère.

¹ vu (?). ² La lettre ne paroit pas terminée. ³ vostre — service. Autographe.

1578 Le 28 juin, le Comte G. de Barchin (dit de Colligny) au Prince
 d'Orange, « Comme j'avois dernièrement traité à votre aiguisée
 » par Wassenhake que une journée seroit tenuë à Dusseldamme, et
 » seroit advertissement à votre seigneurie de ce que ce propos, et
 » pourquoy n'ay voulu faillir d'envoyer par escript cy-joint à votre
 » seigneurie la proposition avecque la Responce » (M.S.).

Le 16 juillet, après de longs délais, le Duc d'Albe publia enfin le pardon du Roi, qu'une infinité d'exceptions rendoit illusoire: « Sommigen hebben 't selve in plaetse van *Pardonam* genoemt *Pandoram*. » Bor, 321^b.

En août la troisième paix de religion en France fut conclue à St. Germain: « fort désirée, à cause des ruines survenues, des nécessitez présentes, et que chacun estoit las de travailler et souffrir. » *De la Noue*, l. I. 1014. Elle étoit très favorable aux réformés et déplut bientôt souverainement aux Catholiques.— Art. 1. « La mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre . . . demeure » éteinte et assoupie comme de choses non avenues. » Art. 22. « Déclarons ceux de la Religion prétendue Réformée capables de tenir » et exercer tous Etats, Dignitez, et Charges publiques. » Art. 29. « Avons baillé en garde à ceux de la dite Religion les villes de » la Rochelle, Montauban, Cognac, et la Charité. » Le Prince d'Orange et ses frères y furent compris. Art. 19. « Tenons et réputons le Duc des Deux-Ponts et ses Enfants, Prince d'Orange, » Comte Ludovic et ses frères, le Comte Wolrat de Mansfeld, et » autres Seigneurs étrangers qui ont aidé et secouru les Princes de » Navarre et de Condé, pour nos bons voisins, parens et amis. » Ils furent « réintégréz en toutes les Terres, Seigneuries et Jurisdicions en France, ensemble de la Principauté d'Orange. » Art. 30.

Le Comte Louis, Régent d'Orange depuis le départ du Prince pour l'Allemagne (*de la Pise*, p. 361, 377), demeura en France, et s'employa avec beaucoup de succès à susciter des difficultés au Roi d'Espagne. Il déploya dans ces négociations une rare habileté. D'abord il anima le zèle des Protestants pour la cause

« commune. » Grave Lodewyk wesende binnen Rochelle, heeft het 1570.
« so wel weten te beleiden dat hy den Admiraal en voorts de prin- Décembre.
« cipaelste Heeren van de Religie daertoe willig bevonden en ge-
« maekt heeft. » *Bor*, I. 357^a. — Il se concilia Walsingham qui de-
puis ne négligea aucune occasion de mettre la Reine Elizabeth dans
des dispositions favorables. Cet Ambassadeur, bon juge du mérite,
étoit pour lui plein d'estime et d'admiration. Ses Mémoires le té-
moignent, où se trouve entr'autres le passage suivant : « Je ne doute
« point, Milord ! » écrit Walsingham à Leicester, « que vous n'agis-
« siez auprès de S. M. de manière qu'une partie au moins des de-
« mandes du C. ne soient favorablement reçues . . . Je voudrois que
« vous connussiez l'homme : on parle de lui pour le bras et pour la
« tête comme d'un autre Ol. Il est éloquent et moëlleux en parole ;
« mais le principal est qu'en matière de Religion, il est aussi hon-
« nête homme pour les moeurs, que franc et de bonne foi pour la
« négociation. Je croi que Dieu l'a suscité de nos jours pour servir
« d'instrument à l'avancement de sa gloire... 12 aout 1571. » *Mém.*
de Wals., p. 144. Il n'est guère douteux que ceci se rapporte au
Comte Louis ; le même jour Walsingham écrit à Burleigh le récit
d'une entrevue dans laquelle le Comte lui avoit détaillé les évèn-
nements des dernières années dans les Pays-Bas : *l. l.* p. 138.

Enfin le Comte paroît avoir exercé de l'influence sur Char-
les IX lui-même, qui eut avec lui plusieurs conférences. On ne
sauroit attribuer avec vraisemblance ces démonstrations du Roi
uniquement à de la duplicité. Personnellement il étoit souvent bien
disposé envers les Réformés et particulièrement envers Coligny.
« Omnes affirmant esse eximiam voluntatem Regis ; sed potentes
« sunt factiones eorum qui pacem improbant. » *Lanquet ad Camer.*
p. 132. « Omnia sunt hic tranquilla, nec dubitat quisquam Regem
« esse pacis cupidissimum. » *l. l.* p. 136. « Omnes affirmant Regem
« esse propensissimo in Amiralium animo, quod facile credo, sed
« Rex regitur ab aliis. » *l. l.* p. 140.

Vers la fin de 1570 les réfugiés des Pays-Bas présentèrent à la
diète de Spires une requête fort détaillée, dans laquelle, après l'ex-
position de leurs griefs, ils demandent l'intercession de l'Empire,

1579
Mars

Scrinium Antiq. VIII. n. 577. — 579. Le Comte Louis vint en 1579 à Walsingham: « comme son frère le Prince d'Orange est » mis en devoir de délivrer les Pays-Bas d'une si insupportable » suite; comme Dieu qui seul agit le temps propre pour délivrer » les opprimés de la tyrannie de ce Duc d'Albe, En choisit pour » son instrument de leur délivrance, et comme sachant par ses » moyens de se tirer de dessous le joug, il a depuis peu présenté » l'Empereur à la dernière assemblée de Spire, un livre contenant » leurs griefs, le priant en toute humilité de les délivrer de l'op- » pression où ils étoient. » *Wals.*, *Mém.* p. 239. Il y eut aussi une » requête des villes de Comminges: *Scrin. Ant.*, t. II. p. 721 — 72. Les » Electeurs, Princes, Estats, Ambassadeurs et Conseillers de » la Confession d'Augbourg venus à cette journée » appuyèrent par un acte du 9 décembre ces supplications. *Le Petit, Cou- » de-Holl.* p. 224. « L'Empereur, qui avoit des espérances du côté » de l'Espagne, écouta cela froidement. » *Walsingham*, t. II. p. 129.

LETTRE CCCXLVII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Relative à une entreprise sur Dender.

* * * Door verstandhouding van binnen, hoopte de Prins de » venter te bemagigen, waar Pacciatto het bevel voerde. De zout » sneeuw belemmerde den marsch van Dillenburg naar Woud; » doch hy liet de sneeuw door eenige handerden hoeren plat tap- » pen: daarop echter vo'gde dooi weder, en een sterke toevaar van » opperwater in den Ryn, waardoor de wegen onbruikbaar wer- » den, en de togt moest gestaakt worden. » *Bessche*, t. II. 178.

Ce fut en décembre que H. de Ruyter, avec un très petit nombre de partisans, se saisit du Château de Loevestein, ce dont le Prins étoit déjà informé le 21 décembre par Wesenboeck; selon *Br*, 331a. Si cette nouvelle étoit contenue dans les lettres dont il est fait ici mention, il est assez singulier que le Prince la passe sous silence; d'autant plus qu'elle se rattachoit à une entreprise contre les villes de Gorcum et Worcum, dont le Prince, ayant appris l'é-

nement de Loevestein, pressa l'exécution. Ceci feroit supposer 1570.
le *V. Meteren* a raison en rapportant l'entreprise de de Ruyter Décembre.
l'année 1571. La promptitude du Duc d'Albe, qui envoya immé-
diatement une force considérable pour ressaisir le château, rendit
coup hardi inutile; cependant il ne put empêcher le courageux
Ruyter de donner l'exemple précieux d'un noble dévouement.
Beaucoup d'entreprises du Prince avoient échoué, par suite de
fâcheuse tempête du 1 et 2 novembre, qui fit périr un grand
nombre de vaisseaux et causa des inondations terribles sur tout le
côté oriental des Pays-Bas: en West-Frise environ 20,000 personnes
succombèrent à la mort dans les eaux. * De Prince was van mening den
aenslach op Enkhuysen en Hoorn met vyf of 600 mannen te be-
staen, en wilde voorts gelykelyk den aenslach opten Briel en het
Eiland van Voorn met Dordrecht, Rotterdam en Delft, mitsga-
ders op Campen, Deventer, Zwol en Sutphen aenvangen; dan
dit groot tempeest belette den aenslach; want de schepen eens-
deels beschadigt werden en het hoge water henluiden voornemen
ook belette, so datse den gesetten tyd niet en konden waernemen. »
r. 330^b. En décembre tout étoit de nouveau préparé pour se
servir d'Enkhuyzen où il avoit beaucoup d'intelligences; mais le
vent du nord-est et la gelée retinrent les vaisseaux à Emden, où peu après
le Comte d'Ost-Frise, sous prétexte qu'ils lui avoient causé du
dommage, les fit arrêter. *l. l.*

Le Prince poursuivoit ses travaux sans se lasser. « Hy practi-
ceerde nachten en dagen niet anders dan om den Hertog van
Alba te krenken, hy schreef en dede schryven aen allen kanten
bysonder in Holland en Zeeland daer hy meende faveur te ver-
werven, maekte vele secrete verbonden en handelinghe om ter
gelegener tydt te werk te stellen, gaf commissien aen verscheiden
gevluchte personen en particuliere borgeren van Steden. » *Bor.*
354^b.

Monsieur mon frère, à ce soir issi j'ay receu lettres de
Jesenbecque, par lesquelles il m'advertit comme l'entre-
prise de Deventer n'at jammés esté encommencé, et
cela à cause des grans eaulx que les souldas n'ont seu

1570. entrer en la ditte ville: je crains que faulte de ceur ast esté
Décembre. plus gran cause que aultre chose; ilx se persuadent encores
de pouvoir faire l'exécution sur le dit Deventer, mais pour
moy je pens si ilx l'entreprennent maintenant, pour ester
par tout divulgé, qu'i seront bien bastues sans rien faire.
Or, puisque les affaires sont en tel termes, je suis délibéré
me partir demain d'issi pour me trouver devers vous, et
me samble fort nécessaire de venir en cachette; né-
moings se que trouverés convenir, m'en porrés advertir
en chemin et me rigeleraï selon cela; vous porrés aussi
entant¹ penser ce que porrons mander aulx rittmaistres
et aulx aultres gens de bien qui nous ont volu servir *in*
dem reutter-dist, et comme j'esper ester demain, avec
que la grâce de Dieu, après² de vous, ne vous feray issi
long propos.... Ce xxv de décembre A° 1570.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur le Conte Jehan
de Nassau, mon bien bon frère.

LETTRE CCCXLVIII.

La Princesse au Prince d'Orange. Protestations d'innocence.

* * Les Archives contiennent une infinité de documents relatifs
à la conduite criminelle d'Anne de Saxe; beaucoup de lettres de la
Princesse elle-même, de son complice R., et de la femme de
celui-ci, surtout au Comte Jean de Nassau. Elles sont intéressantes
par des aveux répétés et formels. De cette multitude de pièces
nous n'extrayons que ce qui est nécessaire pour constater suffisam-
ment le crime, et légitimer sous ce rapport le mariage du Prince
avec Charlotte de Bourbon.

¹ en attendant. ² auprès.

R....., compromis dans les troubles des Pays-Bas, s'étoit 1571. réfugié, à ce qu'il paroît, à Cologne. Le 10 juin 1571 la Princesse Mars. écrit au Comte Jean: « Einer zu Ceollen, den ich ser wol kenne » und ist genandt Suderman und ist Sindikus von der Osterse nation » zu Antwerpen, hadt schreiben gekrigen von Scharrenberg, welcher Deusther secretarius zu Brussel an Duc d'Albe ist, und » schreibet solches in Duca d'Albe oder des bludtraths namen, » als nemlich, das einer ist genandt Jan *filius* Jans alias R..... » die ist verzogen zu Ceollen mitt seinem weib und » kindern und gantzer haushaltung. » (M.S.).

La hardiesse et l'impudence de la dénégation est souvent la dernière tentative du coupable.

Her. Ich habe negstvorgangén monthag von dockter Merle (1) mitt groszen verwundern versthanden wie das ihr R..... hadt gefäncklich laszen inzien, und darüber ihme gefragt oder laszen fragen dingen so meiner ehren vil zu nahe geen. Ich glaube das ich nicht ein glidt an alle meinem leibe habe daswelche sich nicht gefüldt von dem groszen ungleich so Ihr mihr thudt und an Euch selbst, an alle meinem geschlecht und an unser armer kinder, das Ihr auf einem schlechter argwon und überthragen falszer [vorlogener] leute solche inziung und frage hadt laszen thuen. Als Ihr in Euer hertz geer und wol überdenckt wie ich mich nun baldt zeën jar, das ich bei Euch bin, habe

(1) *Merle*. Apparemment Merlin (voyez p. 396), ministre protestant qui lors de la St. Barthélemy se trouvoit auprès de l'Amiral de Coligny. « Souffrant encore de ses récentes blessures, il se fait lire par le ministre Merlin les commentaires de Calvin sur » Job. » *Capefigue, Hist. de la Réforme*, III. 172. Merlin échappa au massacre. « Présidoit au Synode de Vitray, en 1583, M. Merlin, » lors en grande réputation de piété, de prudence, et de doctrine. » *Vie de Mornay*, p. 68.

1571. gehalten mit alle meinem thuen, wesen und geberden, so
Mars. soldt Ihr anders nichtes können befinden als das ich mich
zügtig, elich¹ und wol gehalten habe, und soldt mir
solches selbst müszen gezeuchnüs geben; also das ich
gently gehoft hette, dieweil Ihr solchen lange preuve
von meinem erlichen lebe hadt gehadt, das Ihr keinem
beozem vermueten oder anbringen soldt glauben haben
geben, oder das solches einigesins in Eurem hertzen soldt
platz gefunden haden, dan Ihr habt mehr beihördt Eurem
eigen hertzen und Euren selbst augen zu glauben, als
leichtfertigen anbringen von ander leuten.... Ich kan nicht
anders von Euch dencken als das Gott Seine handt von
Euch abgethan mus haben und das Ehr Euch gantz in Eu-
ren sünden vorblindt Was dan nun angeët das
dockter Merle mir von Euret wegen hadt gesagt, als
das der gefangen solches selbst beikendt haben . . .
ich bin von solchen beikennen ser verwundert gewest,
dan es ist jhe falslich gelogen das ehr solches sagt, dan
ich neme Got zu zeuge das ich weder mit ihme oder jhe-
mandt meinen eidt gebrochen habe . . , aber ich
kan dencken, so ver als der vorgesagte gefangne sol-
ches beikendt hadt, daswelche ich nochdanst nicht
wol glauben kan, das es mus sein gewest aus förcht
der pein, oder aus pein, dan ehr anders kleinherzig ge-
nuch ist. Ob Ihr in henden von dem Hertzog von Alba
wardt, dar Euch Gott vor beihütt, Ihr soldt auch wol
beikennen das weis schwartz were; darum ist es ihme
so gröslich nicht zu verärgern das ehr solches hadt gesagt,
noch meine ehre darmit zu suspecteren, dan gemeinlich
auf solche unbilligen fragen kriget man lügenhaftige andt-

¹ ehelich.

wordt, gleich Euch nun auch ist geschen¹, aber Ihr soldt 1571.
es noch vor Gott, noch erlichen leuten keonnen ver- Mars.
antworten das Ihr auff Euer böse *suspiciones* hadt einen
laszen inzien und Eure frauen ehre darmitt grösslich zu kurtz
gethan. Zum zweiten, hadt mihr auch der vorgesagte dock-
tor gesagt als das Ihr solches woldt mitt brifen beiweisen;
Ihr werdt solches nicht thuen keonnen, dan es sich nimer
beifinden sol das ich einige brifen geschrieben habe an-
ders dan als einer erlichen frauwen wol gezimt. Zum dri-
ten, saget Ihr das auch zeugen vorhänden sein, als nem-
lich von meinen eigen dinern oder so ehrzeit mein diner
gewest sein, diewelche selbst solten wollen zeugen. . . .
Gott von Himel! Was false lügen sein doch das solches
zu wollen zeugen, welches ich nihe gedacht habe! Auch
kan ein itlicher wol dencken was falscher lügen das sein;
dan ob ich mich jhe hett wollen vergeszen, dar mich
Gott vor beihütt hadt und noch beihütten wil, so denck
ich das ich jhe keine zeugen darzu würde gerufen haben;
wie ziet² man dickwils erger thir in seinem hausze auf als
thrachen³ oder lebe⁴! Daswelche ich nun wol gewar wer-
de. Ich woldt wol den namen von solchen zeugen wissen,
dan ich sal mich solches ser wol keonnen verantworten.
Das Ihr mich dan auch mit dem vorgesagten docktor
hadt laszen vermanen das ich meine conscience wol wil
examinieren, und so ver als ich mich von solchen seiten
schuldig kenne, das ich solches in zeitt will heikennen,
auf das man mag radt finden solches heimlich zu ver-
decken, auf das nicht unser kinder, wan sie hir komen,
vor der miszethadt ihrer mutter möchten veracht werden;
ich habe mein gewiszen sere wol geexaminirt und befinde

¹ geschehen. ² zieht. ³ Drachen. ⁴ Löwen.

1570.
Herr

mich unschuldig von alle die anehre so Ihr übermüßiget, und werden meine kinder mitt, recht keine verzeihung von meinen seitten kennen haben. Ich hat Euch über, umb Gottes willen, Ihr wolt in Euer eigen gewissen ges und dasselbe wol examinieren und aber demnach die groze schandt so Ihr Euch und Eurer kindern anführet, so ver Ihr die sachen verner unther die leute woldt lassen komen oder darin procederen. Were dertailben wol da weisfichst gethan das Ihr solche sachen, welche Ihr so leichtfertig hadt angefangen, woldt lassen fallen und es nicht ferner unther die leute bringen, zu Eurer grossen schande und zu frolocken Eurer feinde, und zu huten und grossen beischwernüs Eures gewissens; dan das ungleich, so Ihr mir thut, beischwerdt euer gewissen nicht wenig. Ich sage solche nicht, als Ir vielleicht soldt mögen dencken, aus fürcht das man mir solches, so Ihr mir aufsetz, soldt mögen überzeugen; Gott sei mein zeuge das ich solches darum nicht thue, dan ich kan mich unschuldig

und frei zu meinem gewissen von solches, aber ich thue es umb Euer selbst schande willen, und auch würwel da ich mich solches verandtwortt und meine unschuld an thag bringe, so sol doch alle mein lebethage meine ehre suspect sein, dan der eine sol es glauben und der andere nicht; so ver aber als es Euch so nicht gefehlt, bin ich gantz willich solches mitt recht hinaus zu furen und meine unschuld zu defendiren bis zu dem letzten seufzer meines lebens, nicht allein vor meinen verwanten, sonder vor dem kamergericht, auf das ein itzlicher meine unschuld und Euer unrecht, so Ihr mir thut, mag erkennen. . . . Ihr hadt mir drei frauen hir geschickt und darneben verbotten mir kein meszer zu lassen; es

hätt al solches nicht vonnöten gewest, noch Ihr heidörft 1571.
der sorge nicht das ich mich sol selbst leidt thuen: wie- Mars.
wohl das kreuz, so Ihr mihr anthudt, das gröste ist so
mir auf diszer welt hett keonnen kommen, so bin ich
doch darin seer wol gethröst, dan ich beithrauw mich
auf Gott meinem Hern und auf meine unschuldt, und
zweiffel nicht daran das Ehr mihr aus diszer nodt wirdt
erreten, gleich Ehr Susanna verlöst und Daniel aus der
lebengruben'. — Das ist alles warum das ich Euch habe
mündtlich wollen sprechen, und wil Euch hirmitt Gott
dem Herrn beifellen', Den ich von gantz meinem hertzen
bitt Euch Seine genade zu verleien, zu beidencken was
Euch selichst und erlichst ist. Geben zu Sigen, den 22^{ten}
Marcij 1571.

Euer unglückselige,
ANNA VON SACHSEN.

A Monsieur le Prince d'Orange.

LETTRE CCCXLIX.

La Princesse d'Orange à R. Aveu.

R. Ich habe aus Eurem schreiben mitt groszen
freuden verstanden das ich daraus sehe die grosze ge-
nadt so Euch Gott thudt dise grosze schwäre sünde, so
wir mit einander begangen, so wol zu erkennen, und Euch
dar beineben mit Gottes wortt so wol thröst und es dem
Allemechtigen aufgebet, wie Ehr es mit Euch schickt zum
thodt oder leben. Es hadt mihr nicht wenig beischwernüs
gemacht das ich allewege habe sorge gehadt das Ihr vi-

¹ Löwengrube. ² befehlen.

1. leicht zu diszem kennüs nicht komen soldt, und das ich
cht ursach soldt haben mögen sein der verdamnüs
es leibes und selen, aber so als ich sehe so hadt mich
t der Herre disze sorge abgenommen. Angände von
, ich habe heudt meine sünde auch beikendt vor
tt und der weldt, undt zweiffel nicht das Gott, der
mhertzig ist, mir solche sünden vergeben werde; so
n ich auch das ich kegen meinem Hern und Gemahl
ih ~~schlich~~ und ~~schwälich~~ versündigt habe, dar ich
ih ~~schlich~~ und ~~schwälich~~ ab Gottes willen habe las-
zen ve ~~schlich~~ usz umb bitten ~~schlich~~ und zweiffel nicht das ehr,
nach seiner angeborner g ~~schlich~~ eit, genadt und kein recht
sol brauchen, gleich ehr ~~schlich~~ bis daher an Euch und
mich wol hadt beiwiesen; ~~schlich~~ uan, soldt ehr haben mit
recht zugangen, ehr soldt ~~schlich~~ uch, noch mich, so wohl
nicht thrackereren als ehr ~~schlich~~ uadt, also das ich hoffe das
der Allemechtige Gott ih ~~schlich~~ erner mitt Seinem Heiligen
Geist sol regiren das ~~schlich~~ ar ~~schlich~~ uer mehr barmhertigkeitt soll
brauchen und Euch ~~schlich~~ u schencken, das welche ich

**Euch von hertzen wol günden wolte, auf das Ihr wider
bei Euer Hausfrau und kinder soldt mögen komen, und
ken mich zu meinem gewissen nicht wenig beischwärdt
das ich Euer Hausfrau so beoszen lon gebe vor den
dienst so sie mir gethan hadt, und wil Euch hirmit in
der schutz Gottes beifellen, den ich bitt Ehr Euch mit
Seinem Geist wolle thrösten und uns alle beide behütten
vor solche und dergleichen sünde so wir beithrieben
haben. Datum Sigen, den 25 Marcij 1571.**

ANNA VON SACHSEN.

A Mons^r J. . . . R.

R. . . s'étoit montré repentant. Quelques mois plus tard il 1571.
écrit au Comte Jean. « C'est une misérable espèce de défension , Avril.
» quand le *reus* condescendant en la conclusion de sa partie, se
» jette à ses pieds: je n'ay jamais faict autre chose dès le premier
» rencontre, comme V. Exc. scait, jusques à ceste heure; j'ay in-
» continent confessé mon péché, je m'en suis repenti, je m'ay
» condamné moy-mesme, et ay réclamé la mort. Si depuis, par
» dessus cela, j'ay invoqué vostre pitié, ce a esté plustot pour es-
» gard que j'ay eu de ma femme et enfans, que pour desir que j'ay
» de vivre, bien sachant *quanto longius sontem vitam traxero,*
» *tanto plus supplicii fore.* Je n'ay nul moyen de procurer envers
» les grands seigneurs du monde lettres de recommandation; je me
» suis adressé à la crèche du povre Jésus de Nazaret » (M.S.).

Marie R., sa femme, lui écrit de Cologne le 1 avril: « Lieve
» ende seer beminde man, ick hebbe U brief ontfanghen den 1
» april ende verstaet dat ghy groot verlanghen hebt nae tydinghe
» van my, dwelck ick wel gedacht hebbe, ende hebbe daeromme
» den selven dach den 28^{en} meert dat U brief gheschreven was, U
» eenen grooten brief gesonden . . . , den welcken ick hope dat
» ghy sult ontfanghen hebben, ende daermede aengaende de ver-
» giffenisse die ghy van my begeert hebt, te vreden ende voldaan
» syn, dewelcke ick U. I. nu noch gheve ende altoos als hy 't van
» my sal begeeren, op conditie nochtans dat ghy my sult lief heb-
» ben, alsoo ghy pleecht, ende en begeere gheen andere satisfactie
» van U dan die selfde liefde wederomme; want als ick die hebbe,
» alle de reste sal my wel volghen » (M.S.).

LETTRE CCCL.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative à la conduite coupable d'Anne de Saxe.

1571. Freundlicher lieber Bruder. Ausz E. L. Avril. und doctor Zwartzen schreiben hab ich in der leng verstanden die ursachen warum E. L. und der doctor gutt finden das der verstrickter man solte for ende disser mesz sich zu Francfort sehen lassen, und das ich inen derhalben zum [Thron]¹ solte lassen füren, stellen 's doch zu meinem wolgefallen und guttdüncken; woran mihr E. L. in der warheit ein sünderlich brüderlichs wolgefallen erzaiget, das Sie in disser wichtige sachen nitt hat wollen fortfaren, noch entlich schlissen, ohn mein forwissen. Nuhn wissen sich E. L. und der doctor auch wol zu erindern was mein gemütt alle zeitt gewest ist in disser sach, als nemlich das ich es erstlich mitt kainem guttem gewissen, noch mit ehren, habe künne gut finden das der verstrickter man solte ausgelassen werden, uff was **gutte versicherung das es auch könnte geschehen; auf welcher mainung ich noch beruhe, und je mehr das ich drauff denck, je weniger bei mihr kan befinden das sein auszkommen in itziger Franforder mesz etwas die sach könnte stille; sonderlich dweil sein, des verstrickten, bekantnüs ahn allen örten so rüchbar worden ist, und wiewol das es etlicher masz solte gestilt werden bai denen die es allein von gerücht haben gehört, so dünckt mich doch das es bei denen die es gewisz wissen (welcher nuhn einen gutte anzal sein) mihr zu einem sünderlich spott und hon gehalten möcht werden, das ich wissent-**

¹ Thor (?).

lich und forsetzlich den verstrickten man also solte ausz- 1571.
lassen , und wer besser gewest, wan man das im sinne Avril.
hett gehapt , den gefangenen auszulassen , das man inen
nitt hette nedergeworffen , odder zum wenichsten sein
bekentnis nitt also auszgebrait. E. L. wissen auch was
der von Saint-Aldegonde, dem die sach auch bewust ist,
E. L. gesagt hatt , das man den verstrickten mit kainem
guetem gewissen kan auslassen, und wan man's [reht],
das ich in ewikait bei allen den Niderlendische kirchen
und bei iderman in verdacht solt kommen. Dweil es dan
eine solche sach ist da mihr sunderlich und mehr mein
ehr daran gelegen ist, als mit der that selbst die sich
laider hatt zgedragen, und das die sach wol wert were
gewesen das man for E. L. verzug sich wol hette mitt
einander underredet und alle gelegenheit und motive
bewogen und bedacht, dan sie in der warheit in schriftten
so eilents nitt kan auszgericht werden; so hab ich bei
mihr gedacht besser zu sein die sachen lassen ahnstehen
und inen, den verstrickten, hie behalten, bisz das E. L.
selbst wider herkompt; so kau man sich dan fein mit
einander underreden was mihr und unserem gantzen
Hausz und Geschlecht zum ehrlichsten wert sein. Bitt E.
L. zum freundtlichsten wolle disz nit anders verstehen
als das es die hohe ehr nottrüft mich darzu bewegt. Und
wiewol das das geschrei itzunder zu Francfort solle sein
als das der verstrickter umb andere ursag willen sol in-
gezogen sein, wie dan des doctors brieff dasselbig ausz-
fürlich mitbringt, so dünckt mich doch dasz es unsz
allen zu einem geringen rhum solt kommen, das man
inen so balt solt leddig lassen und von stünden ahn wid-
der lassen inziehen. E. L. müssen disz schreiben besser

1571. verstehen als geschriben ist, dan Sie waisz was gutter
April. schreiber ich bin. Hiemitt bevel ich E. L. dem Almechti-
gen und bin derselben zu dinen alle zeit berait und wil-
lich. *Datus* Dillenberg, den 9^{ten} Aprilis A^o 1571.

E. L. dienstwilliger Bruder
WILHELM PRINTZ ZU URANIEN.

A Monsieur, Mons^r le Conte Jan
de Nassau, mon bien bon frère.

R..... resta assez longtemps prisonnier. Relativement au caractère d'Anne de Saxe, on trouve dans ses lettres le passage suivant: « Il ne faut pas prendre garde, moins arrester, à tout ce qu'elle peut avoir dite et faicte en sa colere et jalousie: V. S. et mesmes Monseigneur le Prince peuvent témoigner, si elle s'oublie et transporte en cest endroit souvent. »—Dans beaucoup de lettres il montre un vif repentir et un désir ardent de consolations spirituelles. Au commencement il n'attendoit que la mort; et ayant inutilement demandé l'assurance d'être *décapité*, genre de supplice le moins deshonorant, il écrit au Comte Jean: « Je laisse maintenant l'espée, chose trop noble pour ung mien égal, et commence à combattre avec le feu, les bestes.... et semblables barbares espèces de mort. Dieu me vueille donner victoire, fortifier avec son S. Esprit et resjouir cette dolente ame, afin que devant le rencontre elle ne tombe pas; pour à quoy obvier, j'ay prins l'hardiesse de prier V. S. qu'elle me vueille emprunter un sien maistre escrimeur qui me puisse monstrier à parer et défendre aux coups qu'ilz me donnent trop rudes, y aidant Satan et mon imbécillité. C'est Monsieur le docteur Merlin qui avec ses saintes et doctes remonstrances me redresse sur les pieds et fait volontiers cest office, mais, pour estre mon péché si laid et noir, personne ne m'ose approcher sans vostre congé et commandement. V. S. me pardonne mon importunité: les Seigneurs et Princes Christiens cèdent ce point à Dieu, et ne refusent rien de ce qu'il pensent servir au salut de l'ame, se contentans de

» corps. » Et plus tard : « V. S. me vueille faire ce bien de per- 1571.
» mettre et commander que S. Aldegunde ou Bruyninck viennent Mai.
» me trouver. J'aymerois mieux que ce fust S. Aldegunde, pour
» me conseiller quant et quant avec luy sur un certain point de
» religion et conscience, qui faict que je ne puis estre à repos ; ou,
» si V. S. ne veult point qu'il y vienne, que V. S. me vueille envo-
» yer quelque aultre prédicant ou homme docte de céans. » —
Après quelques années, il fut relâché, sous condition de ne pas
quitter la ville de Siegen.

Le 3 mai le Prince donna à Dillenbourg une Instruction à D. Sonoy, H. van der Meere, et J. de l'Escluse, allant de sa part vers les Rois de Suède et de Danemarck, qui venoient de terminer une guerre de sept ans. Le but de leur mission étoit d'obtenir un secours en vaisseaux. Ils n'obtinrent que des refus. *Bor*, 334^b, sqq.
» Evenwel en ruste de Prince niet. » *l. l.* 340^a.

LETTRE CCCLI.

La Princesse d'Orange au Comte Jean de Nassau. Elle demande son intercession auprès du Prince.

Wolgeborner, lieber Bruder. Ich kan nicht laszen E. L. zu vermanen angände von die bewuste sachen, und wolte wol wiszen ob einige resolucion darin genommen ist, dan mich sere darnach verlangt. Ich sitze hir in einer pein, erger als in der hellen pein, und beigere nicht anders als eine resolucion zu wiszen, auf das ich mich darnach mag richten, umb eins zu prüven ob in der ander weldt so wenig bermhertzikeit vor mich ist, als in diszer, dan ich ihr weder bei Gott oder den menschen finde. E.

1571. **L.** schreiben mir in Ihrem letzten brife das die resolution
Mai. bei meinem herren und bei meinem freunden von diszer
sachen stheet: es ist war das es bei meinem herren stheet
und nicht bei meinen freunden, dan ich wol denken
kan das der Landtgraf sich solches nicht wirdt ser wollen
annemen, dieweil ich den radt von S. L. herren vatter,
meinen lieben gros her vatter seligen, nicht habe in dis-
zer heiradt wollen folgen(1); anders dencke ich auch und
ist wol billich das ehr nicht sere wirdt eilendt sein umb
mich zu strafen vor meine folien so ich begangen habe,
da ehr so lancksam ist gewest mir in meiner nodt zu
helfen und beizusthen. Was aber angeet dem Churfür-
sten, so ver man es deme wil zu kennen geben, so bin ich
verloren; so beiger ich darnach keiner andern grace, dan
ich sie nich vonnöten sol haben auf diszer weldt, dan ich
baldt dan in der andern hofe zu sein; bitt derhalben noch
zum höchsten und so vil als es mir müglich ist, das
disse sachen an Churfürsten nicht mag gebracht werden,
und das man wil meine ehre saueren; daswelche, so
man es thuen wil, mehr als zeitt ist, dan sich die zeit
verlaufft und der leute clap allen thag vermerdert, auf
das ich nicht ursach mag haben mich vor dem letzten
gericht Gottes zu beklagen dasz das heiradt, so ich an
dem Printzen von Uranien gethan habe, mir ursach
sein gewest von verlust guttes, ehre, leibes und der
sele; dan so ver als man den fus wil [nemen], so sol mir
das nicht ausbleiben wie ich vorgesagt; und wil hir mit
E. L. in den schutz Gottes beifellen, und bitt E. L. noch-
mals gantz freuntlich Sie wollen Ihr disze sachen lassen

(1) folgen. Voyez Tom. I. p. 31, sqq.

beifollen sein, als ich dan E. L. von hertzen zubethraudt 1571.
habe und noch thue, und auch darum E. L. so frei ausge- Mai.
beicht, daswelche ich mich anders wol gewacht soldt
haben, und solten die zeugen wol fer zu suchen haben
gewest, und die dar waren, das soldt ich leichtlich haben
keonnen beiweizen das sie zu keinem rechte recevabel
waren; aber ich habe meine sünden wollen beichten,
hoffende das mein her, als ehr solt heoren das ich meine
sünden aus so guttem einfeltigen hertzen, sonder feineise¹,
beichte, das ehr dardurch soldt beiweget werden barm-
herzikeitt zu thuen, als ich dan hofe ehr thuen wirdt,
und hofe und beithrauwe E. L. zu, Sie werden daran die
handt helfen halten, und hof das E. L. und auch mein
her beidencken das wir alle menschen sein, und das
solche dinge S. L. und auch E. L. mögen gebürdt sein,
oder noch gebüren keonen. Und will hiemitt E. L. in
den schutz Gottes beifellen. E. L. wollen mich doch bei-
antworten, dan ich verlange mich baldt thodt. Datum
Sigen, den 13 Maji 1571.

E. L. gutwillige Schwester,
ANNA G. H. Z. SACHSZEN,
PRINCESSIN ZU URANIEN.

A Monsieur, Monseur le
Comte Jan de Nassau.

LETTRE CCCLII.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Relative
à des levées pour secourir les villes des Pays-Bas.*

Monsr. mon frère. Jé depuis plus près pensé sur le

¹ list, *finasse*.

1571.
Mak.

contenue de vostre lettre, touchant l'assemblé des gens de guerre à Cobelentz. Ce me samble, puisque de tout costé l'on me mande que la plus part des villes du Pays-Bas seriont bien d'opinion de faire quelque chose de bon, moienant qu'ilx vissent quelque apparence de mon costé de assistance, l'on porroit assaier de traicter quelque chose avecque les dit gens, qui sont maintenant à Cobelentz; parquoy vous prie de vous voloir trouver demain à Braunfels (1), là où nous porrons parler ensamble touchant ceste mattière. Le voage de Honinge est rompu à cause que les cerfs se sont en allés... De Ceippurgk¹, ce 7 de juillet A. 1571.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Je vous prie voloir dire au Secrétaire que fasse demorer celluy de Dorderecht et aussi le jeusne Brockhuisen à Dillenburg, jusques à ce que aurons parler ensamble, qui j'esper serat demain à Braunfels.

A Monsieur le Conte Jan de Nassau, mon bien bon frère.

Depuis le retour du Prince en Allemagne, vers la fin de 1569, jusqu'à l'expédition de 1572, il eut des entrevues et des correspondances avec une infinité de personnes. *V. Meteren*, p. 59, en énumère une partie. — En 1571 il donna à Dillenburg un passeport à P. A. v. d. Werff, plus tard célèbre par son courage au siège de Leide : *Kluit, Hist. der Holl. Staatsreg.* I. 486, sqq.

(1) *Br.* ville et château dans le Comté de Solms.

¹ Sibourg (?), petit bourg Hessois, aujourd'hui Carlskafen.

Dans l'été de 1570 les Turcs s'étoient emparé de l'île de Chypre. 1571. Le Pape conclut, le 20 mai 1571 une Ligue avec le Roi d'Espagne et les Vénitiens ; et Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, ayant pris le commandement des flottes alliées, détruisit, le 7 octobre, celle des Turcs dans le golfe de Lépante. Cette victoire, rassurant Philippe II contre les entreprises d'un ennemi très formidable, lui permettoit de redoubler d'énergie ailleurs. Au sujet de la Ligue *Languets* s'exprime ainsi : « Faxit Deus ut hoc foedus sit faustum et salutare orbi Christiano ; quamvis existimem non esse nobis inutile ut vires Hispanorum Turcicis bellis distineantur, ne sit eis otium ad turbandos vicinos, sicut hactenus fecerunt. » *Ep. ad Camer.* p. 143.

Les conférences du Comte Louis avec le Roi de France (voyez p. 383) excitoient des inquiétudes à la Cour de Philippe II : on peut voir des détails y relatifs chez *M. Capefigue*, l. l. III. 44, sqq. On craignoit une descente en Espagne ; on se plaignoit amèrement des armemens à la Rochelle, et de la course contre les marchands Espagnols : Charles IX sembloit faire peu de cas de ces remontrances. « Legatus Hispaniae nuper apud Regem conquestus est de injuriis Rochellanorum, et nisi Rex eos coerceret, dixit Regem Hispaniae persecuturum jus suum bello. Rex nullo in consilium adhibito statim respondit Principem Orangium et Comitem Ludovicum Nassaviensem esse Germanos, non posse eis denegare aditum in suos portus, sic ut nec Hispanis si id cupiant. Quod autem dixerit Regem persecuturum jus suum bello, se parum ea re moveri, et semper paratum fore. 15 Aug. 1571. » *Languet, Ep. secr.* I. 177. *Languet*, un peu impatient (voyez p. 295), regrettoit que ces bonnes dispositions produisissent encore peu de fruits. « Ante aliquot septimanas sperabamus etiam fore aliquos ex nostris qui in inferiore Germania aliquid tentarent, et jam in Picardiam confluerant milites aliquot, sed haec etiam videntur evanescere aut saltem ita remisse agi, ut non videam quid sit de ea re sperandum. Auxerat spem in multis adventus Comitis Ludovici in hanc urbem et colloquium cum Rege. Quid clam agatur nescio,

1571.

» sed audio ipsum Ludovicum patienter auditum ab ipso Rege,
» cum de suis rebus dissereret, sed tandem ipsi responsum : Regem
» tanta rei pecuniariae difficultate jam laborare, ut non videatur
» consultum jam aliquid movere. » *L. L.* p. 176. Après les guerres
civiles ces embarras financiers n'avoient rien d'étonnant ; d'autant
moins que Charles IX avoit, depuis la paix de St. Germain, don-
né des sommes considérables aux Huguenots : *L. L.* 163. Dans les
Pays-Bas on craignoit beaucoup une invasion du côté de la France.
« In confinibus Gallicis magnus belli metus ab Hugenottis no-
» bis injicitur. 29 Junii. » *Vigl. ad Hopp.* p. 633. « Si Galli
» aliique vicini, quorum ligae foederaque jactantur exulesque
» nostri ac Hugenotti cum Geusiis, incitante Turca, aliquid
» moliri tentabunt, cogitari facile potest quid auxilii a nostro
» populo sic affecto exulceratoque expectandum erit. » *L. L.* p.
663. — Le Prince, depuis son expédition en France et par le
séjour prolongé qu'y faisoit le Comte Louis, entroit de plus en
plus en relation avec les Calvinistes François. Parmi ceux auxquels
il accorda une estime toute particulière, on remarque déjà en 1571
le célèbre Philippe de Mornay, Seigneur du Plessis, qui n'avoit
alors que 21 ans, et qui, voyageant en Italie et en Allemagne, passa
l'hiver de 1571 à 1572 à Cologne. « Il y fist amitié avec plusieurs
» gentilshommes des Païs Bas et par eux eust entrée aux affaires
» qui commençoient lors à s'esmouvoir par la tyrannie et perfidie
» des Espagnols . . . Sur ce sujet il fit deux remontrances : en
» la première il exhortoit les Flamans à ne recevoir point de gar-
» nisons Espagnoles : en la seconde, après qu'ils eurent refusé les
» garnisons, il les admonestoit combien il leur étoit périlleux de
» là en avant de se fier aux Espagnols. Et furent icelles envoyées à
» Guillaume de Nassau Prince d'Orange, lors à Dilembourg, avec
» lequel il eut dès ce temps là une si étroite communication (bien
» qu'il ne le vit que huit ans depuis) qu'il ne se passoit rien si im-
» portant en ces affaires dont il ne se fiasst en lui. » *Vie de Mor-
nay, Leide, 1647.* p. 16. Revenu en France Ph. de Mornay com-
posa le fameux *Discours au Roi Charles IX pour entreprendre la
guerre contre l'Espagnol es Pays-Bas*, lequel fut présenté au Roi
par Coligny et non seulement existe en manuscrit (*Capéfigue, L. L.*

III. p. 39), mais a été imprimé plus d'une fois, et se trouve en tête 1571. des *Mémoires de Mornay*, I. p. 1—18. —

L'année 1572 est extrêmement remarquable. A beaucoup de personnes la lutte sembloit finie; elle alloit véritablement commencer.

On y distingue deux époques fortement marquées, la première par des succès, la seconde par des revers.

La tyrannie du Duc d'Albe, devenant de jour en jour plus oppressive, soulevoit contre lui tous les intérêts et tous les partis. La prise de la Brille, le premier d'avril, et celle de Mons, quelques semaines plus tard, déterminèrent en Hollande, Zélande, Gueldre, Frise, Utrecht, un mouvement presque général; et l'on pouvoit espérer qu'à l'arrivée du Prince d'Orange avec une armée considérable les autres provinces se déclareroient également en sa faveur. Surtout la position des affaires en France promettoit, de plus en plus, un meilleur avenir. Charles IX sembloit, cédant à l'influence de Coligny, chercher dans une guerre contre l'Espagne le moyen d'occuper l'ardeur inquiète de ses sujets, et d'étouffer les germes sans cesse renaissans des guerres civiles. Il envoyoit C. de Schomberg en Allemagne pour contracter alliance avec les Princes Evangéliques. « Der Antrag zu einem Vertheidigungsbündnis » mit den evangelischen Fürsten gegen alle Potentaten und Re- » publikan, mit Ausnahme des Reiches, besonders um Frank- » reich gegen den Pabst und Spanien bei dem Pacifications-Edikt » zu behaupten, geschah von Karl IX (dessen Briefe jedesmal sein » Bruder und seine Mutter, diese meistens eigenhändig, bekräf- » tigten), durch C. von Schomberg an den Kurfürsten Friederich » von der Pfaltz und L. Wilhelm, welche die übrigen evangeli- » schen Fürsten hinzuziehen sollten. » *V. Rommel, N. Gesch. Hessens*, I. 547. Les négociations avec l'Angleterre étoient très actives. Le 29 avril on conclut un traité d'alliance et de confédération; en outre on traitoit du mariage de la Reine Elizabeth, d'abord avec le Duc d'Anjou, ensuite avec le Duc d'Alençon. Comme dans les Pays-Bas on pouvoit attaquer l'Espagne avec le plus de chan-

1572. ces de succès, c'étoit sur ce théâtre que se portoient tous les regards. Déjà le 12 août 1571 Walsingham traçoit ainsi à Leicester la situation des choses. « Les Princes d'Allemagne prévoient sagement » que si les Pays-Bas étoient unis à la Couronne de France, cette » Puissance seroit trop redoutable : Ainsi leur dessein est de com- » poser avec elle, et de l'obliger à se contenter de la Flandre et de » l'Artois qui lui appartenoient autrefois. Mais pour le Brabant » et les autres pays qui étoient autrefois de la dépendance de l'Em- » pire, leur dessein est de les mettre sur l'ancien pied et d'en » donner le Gouvernement à quelque Prince d'Allemagne, qui ne » peut être raisonnablement que le Prince d'Orange. On veut » unir la Hollande et la Zélande à la Couronne d'Angleterre . . . » Ces trois Puissances étant unies, et toutes les circonstances bien » examinées, il est impossible humainement parlant que l'affaire » ne réussisse. » *Mém. de Walsingh.* p. 143. Un tel projet de partage n'eut pas aisément été mis à exécution ; la Reine Elizabeth s'y seroit probablement opposée, malgré l'opinion plus favorable de Walsingham : *l. l.* p. 144. Il est très curieux de remarquer dans les écrits du temps, et le désir de la France de s'étendre en Belgique, et les craintes qu'on éprouvoit en Angleterre à ce sujet. Burleigh écrit à Walsingham le 23 avril 1572 : « On travaille ici » sous main pour empêcher les gens des Pays-Bas de retourner au » secours de la liberté de la Patrie. J'aiderois mieux qu'ils le fis- » sent eux-mêmes et que cela ne fut pas fait par d'autres, qui ne » les laisseront peut-être pas longtemps jouir de la liberté après » qu'ils l'auront une fois recouvrée. » *l. l.* 219. Il existe une conversation extrêmement curieuse de l'Amiral de Coligny sur ce sujet avec H. Middelmores, dans laquelle celui-ci déclare franchement : « Of all other things we colde least lyke that France shulde » commaunde Flawnders, or bryng it under theyr obedience, for » therin we dyd see so apparawntlye the greatnes of our dainger, » and therfore in no wyse colde suffer it. » *Ellis, Original Letters,* 2^d Ser. III. p. 6. Quant au Prince d'Orange il n'est guère probable qu'il ait alors déjà participé à des desseins de ce genre. Le Comte Louis alloit plus vite que son frère ; et l'on ne sauroit conclure des démarches de l'un à la manière de voir de l'autre. Le

Prince savoit que l'intervention des Puissances étrangères est rare- 1572.
ment desintéressée; et sous ce rapport le passage suivant d'un
discours d'Aldegonde, prononcé en juillet, est bon à méditer.
« Souden wy by vreemde Potentaten als den Conink van Vrank-
» ryk of Engeland (betalinge) versoeken, so soude het Land in
» groot en opentlyk perikel staen onder vreemde Heeren te ko-
» men, dewyle sy dat geld niet en soudén willen tellen, of sy
» moesten wel versekert zyn op eenige steden, dat sy der niet en
» soudén aen verliesen : waerdoor sy eenen voet in 't Land soudén
» krygen en namaels niet daer uit te brengen syn, also by menige
» exempelen soude konnen bewesen worden. Beneven dat syne
» Vorstelyke Genade genoeg versocht heeft, dat sulx op dit pas
» niet doentlyk en is. » *Bor*, I. 387_b. Néanmoins le Prince comp-
toit sur les sympathies et de l'Angleterre et du Roi de France.
Charles IX prenoit beaucoup d'intérêt aux entreprises du Prince
d'Orange. Il promettoit de l'argent, il continuoit à accueillir le
Comte Louis, il favorisoit les levées des Protestants, et le Prince
pouvoit raisonnablement attendre que bientôt le Duc d'Albe se
verroit harcelé et pressé de toutes parts.

L'horrible événement de la St. Barthelemy, renversant d'une
manière foudroyante ces espérances et ces calculs, amène subite-
ment la seconde époque et devient la cause d'un changement com-
plet dans les Pays-Bas. Le Duc d'Albe est rassuré contre les pro-
jets menaçants de la France, et contre le progrès du mouvement
insurrectionnel; beaucoup de villes sont bientôt reprises et la red-
dition de Mons permet aux Espagnols de concentrer leurs efforts
en Hollande, principal foyer d'une résistance, contre laquelle ce-
pendant la puissance de Philippe II devoit se briser.

LETTRE CCCLIII.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Départ pour Kauffingue. (1)*

Monsieur mon frère, j'ay à cestte instant receu vostre

(1) *Kauffingue*. Dans la Hesse inférieure.

~~1570~~ lettre et suivant icelle me partiray vers Kauffingue et y
~~basin~~ seray envers le x heures, si plait à Dieu: je me fusse in
continent parti, mais à cest instant est venu Frederich
Zwartz qui m'a apporté plusieurs lettres, qui est cause que
me suis un peu retardé. Je vous en amvoie une partie, la
rest je le retiens jusques à nostre entervue et pour cause:
je suis esté bien aise avoir veu par vostre lettre que les
Princes ce monstrent si bien en noz affaires: le Tout-puis-
sant les veuille mener à bonne fin. Sur ce vous baisera les
mains. [de jav. ' ce] xxiii.

Vostre bien bon frere à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.
A Monsieur le Conte
Jean de Nassaw.

Le 28 Janvier, à Dillenbourg, le Prince signa une Instruction pour
D. Sonoy, envoyé de sa part pour recueillir des deniers. Il se
plaint avec véhémence de la parcimonie de plusieurs, qui rend tous
ses travaux et ses sacrifices infructueux. *Bor*, 362^a.

*LETTRE CCCLIV.

*Le Comte G. de Berghes au Prince d'Orange. Sur les
affaires des Pays-Bas et l'opposition au dixième denier.*

* * Déjà en 1569 le Duc d'Albe avoit exigé le dixième denier
sur la vente des biens mobiliers. *M. Kluit* observe que la chose en
elle même n'étoit pas inouïe, ni aussi exorbitante qu'on suppose

' janvier (?). *Ce n'est que par conjecture que nous rapportons cette Lettre à 1571.*

communément. « Dit middel was reeds in de jaren 1542, 1543, 1572.
» 1552, 1553 bekend, en bij Vorst en Staten dan eens aangenomen, dan eens afgewezen: zoodat in 't jaar 1552 de Edelen, Janvier.
» sprekende van dat middel, zeiden *dat men de Collectatie by den*
» *Thienden Penning behoorde te reserveren tot een refugie en uiter-*
» *ste noot* Maar de manier, waarop de Hertog die belas-
» tingen, zonder behoorlijke bewilliging der Staten, wilde invor-
» deren en de geweldige handelwijjs die dezelve vergezelde, maak-
» ten dien penning zoo gebaat. » *Hist. d. B. Staatsr.* IV. p. 506.
Il vouloit forcer les Etats à consentir; il désiroit établir des impositions toujours suffisantes, et rendre le Roi indépendant de la bonne volonté des sujets. C'étoit violer pour le présent, neutraliser dans l'avenir la plus précieuse garantie des privilèges et des libertés; c'étoit modifier considérablement et presque renverser la constitution du pays. D'ailleurs on craignoit que le commerce, auquel ces provinces étoient redevables de leur prospérité, ne recût un coup mortel. Il n'est pas étonnant que cette tentative ait suscité une opposition universelle. La Noblesse, le Clergé, les villes jetèrent les hauts cris; et même au Conseil d'Etat plusieurs, surtout Viglius, s'élevèrent contre de telles mesures avec franchise et fermeté. Cette lutte dura plusieurs années; suspendue en 1569, elle fut renouvelée en 1571; et l'on a observé avec raison qu'elle réunit de nouveau les protestants et les catholiques, séparés en 1566 par la violence des iconoclastes. Le Duc, désespéré par la résistance contre son projet favori, résolut de la surmonter par la force. L'essai qu'il en fit à Bruxelles, et auquel cette lettre se rapporte, lui réussit mal. Les Gueux lui donnèrent bientôt d'autres occupations, et le 26 juin il dut remettre le terme échu. *Bor.* p. 384. « *Difficultatibus Dux adductus tandem de decimo denario*
» *moderatus cepit consilium; . . . verum, mi Hoppere, crede*
» *mibi, nihil multis seculis in hac Provincia magis damnosum ex-*
» *perti sumus.* » *Ep. Vigl. ad Hopp.* p. 686. En août les Etats s'étant réunis, insistèrent sur l'abolition entière d'une charge si odieuse: refusant surtout, et pour cause, d'en faire un impôt perpétuel. « *Quod surrogabitur, ut perpetuum sit, omnes reclamant,*
» *cupiuntque veterem morem restitui, ut in aliquot annos consen-*

1572. » tientes, post eos expletos, juxta necessitates publicas facultas
Janvier. » tesque Provinciae, subsidia Principi praestentur. » *l. l.* p. 702.

Monsieur. Comme en mes dernières j'ay fait mention du bruit qu'il y a à Bruxelles, n'ay peu laisser d'avertir à vostre S^{tie} de ce qu'un bourgeois de ceste ville qui arrive hier au soir d'Anvers, me dit d'avoir entendu d'un autre qui arriva en Anvers de Bruxelles le 23. de ce présent mois; c'est que le tyran voulant à toutes fins avoir le dixième denier et les bourgeois n'y voulans accorder, leur a premièrement défendu leur train et métiers, et eux y obéissans, s'en estant ensuivy disette en la Court et par la ville, le tyran leur a de recheff commandé de faire ce qu'il leur avoit défendu auparavant et de donner le dixieme, sur peine à qui n'obéiroit de 100 florins. Là dessus les bourgeois n'y obéissans encore, a ordonné gens qui iroyent semondré¹ et cueiller ceste amende de 100 florins; qui sont premièrement abordé chez un brasseur, et comme ilz luy demandoient la mesme amende, va dire que s'il avoit mésusé, ou contre la ville, ou contre son Roy, qu'on eut à prendre ses biens à eux exposez et les vendre au plus offrant, et s'en payer soy mesme; avec laquelle responce se sont retirez vers leur maistre le tyran, disans qu'ilz n'en pouvoient faire aultre chose pour n'estre massacrez, prians aussy au confesseur du tyran de luy vouloir persuader qu'il laissast derière ceste exaction du dixième; ce que le mesme n'ayant peu faire, ains bien par ceste intercession venu en telle indignation qu'il ne peut plus comparoir devant luy, s'y sont aussi assemblé les Evesques et principaux

¹ avertir, sommer.

pontifes pour luy monstrier qu'il estoit besoing d'aban- 1572.
donner ceste poursuyte de ce dixième, ou aultrement il Janvier.
estoit évident que telle commotion en pourroit advenir
qui l'arresteroit tout court, et d'avantage seroit cause de
la ruine des ecclésiastiques; d'autant qu'on en voudroit à
eux. Non obstant tout cela, le Tyrant n'y veut enten-
dre, et dit que c'est la volonté du Roy et faut qu'elle se
face, et tent aussi au bien du pais. Sur^t la Noblesse auroit
donné responce que, s'il se trouve que cela tent au bien
du pais, selon son dire, qu'ilz sont contens de la donner,
les Ecclésiastiques l'ayans desjà accordé. Là dessus le
tyrant ayant expressément enjoinct au Magistrat de la
ville de Bruselles, auprès duquel il y ordonnoit aussi ses
gens, de donner ordre envers les doyens des mettiers
qu'ilz contraignissent leurs confrères à obéir à son com-
mandement; le magistrat ayant mandé à cest effect le 19^e
de ce présent mois les dits doyens pardevant eux à l'hosté
de la ville, lesquelz n'y voulans encore condescendre et à
ceste cause y estans arrestez et retenuz, se présentèrent à
l'instant jusques à 4000 bourgeois en armes qui les
délivrèrent, ce qu'entendant le tyran, en a esté tellement
irrité qu'il jura sur la crois qu'il porte au col, qu'il les
mettra toutesfois en exécution et les renera. Parquoy
le Magistrat, ne trouvant moyen d'y contraindre les bour-
geois, a présenté au tyran de luy livrer l'outyl pour
brasser, valets et servantes pour ce faire, affin q'ainsi
il puisse veoir quel proffit il y aura en payant le dixième
denier, et le font ainsi pour le présent. Il a aussi mandé,
le tyran, un marchand de drap de soye auprès de luy,
auquel il doit bien 30000 florins de marchandise, luy

^t quoy ou ce semble omis.

1572. disant qu'il ouvrit sa boutique et payast le dixième,
Janvier. il en feroit [bien] luy, moyennant qu'il en donnast exemple
aux autres; mais le marchand luy respond qu'il ayme
mieux à luy quiter toute la debte et estre gasté pour
jamais et se retirer du pais, que faire cela, et estre mas-
sacré en sa maison. En ces entrefaictes ainsi que le Tyrant
passant par la ville et voyant les bourgeois se bender en
troupes sur le marché et avoir grands conseilz entre
eux, le laissant passer sans luy faire aucune révérence, il
en print tel despit qu'en mordant son doit jura de s'en
vanger, et est ainsi après en cachette sorti de la ville, et
se tient en un monastère hors de la ville, là où il a fait
mander auprès de soy le Duc d'Arschot, pour s'user de
luy à induire ceux de Bruselles à donner ce dixième. Mais
celuy d'Arschot, après s'avoir laissé longuement chercher,
s'ayant à la fin laissé trouver, a respondu qu'il ne luy
vient à propos à présent de se trouver en Court, et qu'il
ne peut rien faire en cela envers ceux de Brucelles, car il
n'est aussi d'avis luy mesme de le donner, et se tient en la

ville d'Avenne d'où il ne se bouge. Les bourgeois de
Brucelles disent que ceux de Louvain et Malines sont de
mesme volonté qu'eux, et leur ont promis de les assister
au besoing, en cas qu'ilz tient bon. Le tyrant a aussy
mandé aux collecteurs constituez à ceste fin en Anvers,
qu'ilz ayent à mettre en exécution leur charge, et lever
le dixième, mais ilz respondent qu'ilz n'ont point promis
d'aller de maison en maison pour ce faire et se mettre en
hassart d'estre tué, mais bien de se tenir pretz au lieu
préordonné pour ainsi recevoir ce qu'on leur y portera et
en rendre bon conté, à quoy ilz se présentent, mais autre-
ment point. De sorte que les affaires du pais se portent

tellement à présent que chascun ne souhaite que pleust à 1572.
Dieu que le Prince d'Orange se présentast maintenant Janvier.
avec la moytié de la puissance qu'il a bien faict par le
passé. Voylà les propos que m'a tenu le bourgeois, les-
quelz encore qu'on y pouroit bien souhaiter plus de rime
en aucuns, toutesfois n'ay peu laisser à en advertir vostre
S^{rie} ainsi que je l'entens, si d'avanture icelle n'eust enten-
du plus grande particularité, par laquelle peu colliger
l'estat des affaires. Et prieray, Monsieur, quand et mes
humbles recommandations à vostre S^{rie}, au Tout-puissant
vouloir maintenir icelle en Sa sainte grâce, en une longue
et heureuse vie. De Couloigne, le 29^e de janvier 1572.

l'entièrement serviteur de vostre S^{rie},
GUILLAUME DE BERGHE.

A Monsieur, Monsieur
le Prince d'Oranges.

La tyrannie excessive du Duc d'Albe devoit augmenter les espé-
rances du Prince. « Ik hebbe een brief van den Prince gesien van
» den 17 Febr. 1572, daerin hy onderanderen schryft: « Hadden
» » wy nu gereet geld, so souden wy met ter hulpen Gods wel
» » wat goets hopen uit te rechten: want na de tydinge die wy
» » van allen oorden bekomen, het nu tyd ware, en men met ge-
» » ringe sommen meer soude doen als op andere tyd met vele. » »
Bor, 362^a. Viglius écrit quelques mois plus tard au sujet des sou-
lèvements multipliés: « Praetexitur ubique decimi denarii exac-
» tio, et revera egestas, negotiationisque ac navigationis cessatio
» populum contra Magistratum voluntatem ad res novas incitat. »
Ad Hopper, p. 686.

LETTRE CCCLV.

*Philippe de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte
Louis de Nassau. Lettre de recommandation.*

1572. * * Ph. de Marnix, né en 1538, à Bruxelles, d'ancienne
noblesse, embrassa fort jeune encore, les opinions Evangéliques. Il
Avril. connut personnellement Calvin et Th. de Bèze. En 1566 il écrit à
ce dernier : « Ne ignores quis has ad te scribat, puto te meminisse
» duos fratres solere apud D. d'Aignon habitasse. Jam, ni fallor,
» quadriennium est. Hos quia et D. Calvinus piae memoriae, et
» ipse tu, non modo publicis vestris atque toti Ecclesiae commu-
» nibus beneficiis devinxistis, verum etiam humanitate privata
» complexi estis, non dubitavit minor natu haec ad te scribere. »
Scrin. Antiq. II. 1. 548. Après sa participation très active aux
démarches de la Noblesse (Tom II p. 14, 221.), ayant quitté le
pays, il rendit de grands services à la cause des opprimés, quel-
quefois par ses talents militaires, toujours par son habileté politique,
surtout aussi par la finesse et la verve de ses écrits antipapistes. Il
publia, en 1567 ou 1568, la *Ruche Catholique* (*Roomsche Byen-
korf*), composition dans le genre de la satire Ménippée : beaucoup de
savants lui attribuent l'air national, *Wilhelmus van Nassauwen*; et
l'on sait combien de prix peuvent avoir, dans des moments de
crise, des satyres et des chansons. Comme tant d'hommes d'Etat
du temps de la Réforme, il fut un théologien très distingué.
On a de lui une traduction des Pseaumes en vers; et les
États-Généraux l'invitèrent à se charger d'une version des S. Ecritu-
res; tâche que la mort, en 1598, ne lui permit pas d'accomplir. Bien
qu'il sut distinguer les questions vitales et les vérités nécessaires au
salut d'avec les subtilités théologiques, il n'oublioit pas que des
erreurs secondaires peuvent, par leurs rapports plus ou moins
cachés avec des choses importantes, avoir des conséquences extrê-
mement dangereuses. En écrivant à de Bèze sur une matière fort
abstruse, il ajoute : « Non ignoro quaestionem esse ejusmodi, quae

» humanae mentis aciem perstringat atque obtundat. Sed quid agas 1572.
» in tanta haereticorum importunitate, qui non verentur alia ex Avril.
» aliis figmenta nectere, tantum ut religionis fundamenta radicitus
» evertant? Quibus nisi resistimus, vides in quantum discrimen
» vocetur res Christiana. » *l. l.* p. 546. Il étoit fort opposé à cette
manière soi-disant large de voir, qui, confondant les croyances
positives dans un même vague religieux, anéantit la croix de Jésus-
Christ. C'est ainsi qu'il écrit au Chancelier Leoninus: « Nihil est
» in te quod non sit suavissimum, si hoc unum demas, quod ni-
» mium es *atheologus*. Dum enim tuis illis formulis, quid dico
» formulis? immo oraculis, neminem laedere, honeste vivere,
» aliisque tanquam scopulis inhaerescis, videris mihi Apostolorum
» omnium ac Prophetarum laborem omnem prope inanem ducere. »
Sel. Epist. Belg. Cent. 2. p. 724. Le Prince d'Orange lui témoigna
toujours beaucoup d'amitié, une haute estime, et une confiance illi-
mitée. On retrouve partout de Marnix (dont la devise, *Repos*
ailleurs, convenoit à sa piété sincère et à son existence agitée)
dans les affaires délicates, les missions secrètes, les négociations
importantes et difficiles. Sa vie et son caractère offrent beaucoup
de traits de ressemblance avec Du Plessis Mornay.

Cette lettre, qui du reste ne contient rien de très remarquable,
montre combien, vers cette époque, étoit active la correspondance
du Prince avec son frère Louis.

Monseigneur. Come ainsi soit qu'il a pleu à Monseigneur le Prince d'Oranges me donner charge de me trouver icy à la foire de Franckfort, et entre aultres choses me commander de m'adresser au présent porteur, pour le prier de la part de son Excell. de vouloir s'acheminer par delà vers vostre S^{tie}, ensuivant la lettre que son Exc. a escrit à vostre S^{tie} pour responce sur la siene, je n'ay failly, estant arrivé en ceste ville, de faire mon devoir, et après luy avoir baillé la lettre de crédence que j'avoie pour cest effect, luy ay déclaré ma charge; surquoy il

1572. s'est résolu, pour la bonne affection qu'il porte à la
Avril. cause commune et au service de son Exc., de se mettre
en chemin. Ce que je n'ay voulu qu'il fist sans estre
accompagné de ce mot de lettre, escrite bien de moy,
mais toutesfois au nom de son Exc., afin qu'il plaise à
vostre S^{te}, l'avoir pour recommandé et l'ouir en ce qu'il
vous proposera, voire et mesmement, selon que vostre
S^{rie} trouvera les oportunités, l'employer au service du
bien commun. D'autant que je me suis assés apperceu et
ay clairement compris par la commission que il a pleu à
son Exc^e me donner, tel estre son désir et intention, selon
que vostre S^{rie} polra veoir plus amplement par la lettre
de son Ex., que Nicolas du Bar, hier envoyé exprès vers
vostre S^{rie}, vous apportera. A laquelle me raportant, ne
feray ceste plus longue, ains après avoir présenté à
vostre S^{rie} mes bien humbles recommandations, prieray
Dieu vous donner, Monseigneur, en santé, vie bonne et
longue. A Franckfort, ce 1^r d'avril 1572.

De vostre S^{rie}
très humble et affectioné serviteur,
P. DE MARNIX.

A Monsieur, Monsieur le
Comte Lodvic de Nassau.

Le 1 avril les vaisseaux du Prince d'Orange, auxquels Elizabeth
venoit d'interdire un plus long séjour en Angleterre, s'emparèrent,
sous les ordres de Lumey, Comte van der Marck, de la ville de
Brielle. Cet événement, en rapport avec tout ce que les soins du
Prince avoient déjà préparé, eut de grands résultats. On avoit un

point d'appui, un point maritime, et beaucoup de villes saisirent 1572.
cette occasion de se déclarer. Déjà le 6 avril Flessingue chassa la **Avril.**
garnison. Enkhuizen se rangea du côté du Prince deux mois plus
tard. « Zynde die dry steden, als het innemen van den Briele, die
» kloecke Manheydt van die van Vlissingen ende van Enckhuyzen,
» gheweest de fondamenten van de veroverde vryheden der Neder-
» landen nyt de Spaensche vermetelheyt . . . Enckhuysen, sterck
» geleghen, met haer middelen van Zeevolck ende Schepen, is
» geweest het fundament, rugge ende steunsel van d'ander Provin-
» cien ende steden, haer gebueren, alsoo Briele van Zuydt-Hol-
» lant ende Vlissingen voor die van Zeelandt was. » *V. Meteren*, p.
66, *d.* On étoit ainsi maître de la mer ; et, dès que Dordt prit
part au mouvement, de la navigation intérieure. » *Brielenses, Vlis-*
» *singenses, atque Enchusani adhuc in rebellione sua persistunt, nec*
» *Oceani tantum littora nobis infesta reddunt, sed mediterranei*
» *maris navigationem totam impediunt: ut ex Hollandia, Gelria ac*
» *Frisia nulla ad nos navis secure pervenire possit, ac per Dordra-*
» *cum in Brabantiam nullus advehi possit commeatus.* » *Figl. ad.*
Hopp. p. 689. On pouvoit affamer Amsterdam : « *Amsterdami et*
» *in vicinis urbibus est magna frumenti penuria, et nuper fuerunt*
» *ad Insulam, quae vicina est Enkusiae, 150 naves onustae fru-*
» *mento et aliis rebus ad victum necessariis, quae Amsterdamum*
» *navigare cupiebant, si per Gueusios licuisset. . . . 1573.* » *Lang.*
Ep. secr. I. 2 12. Ce n'étoit donc pas sans raison qu'Enkhuizen fut
toujours une des villes dont le Prince désiroit surtout se saisir :
voyez p. 229, 352.

* **LETTRE CCCLVI.**

Le Comte G. de Berghes au Comte Jean de Nassau.
Expressions de reconnoissance.

Monsieur mon frère. Comme vous estes toujours soi-
gneux pour moy et les miens, et que vous avez bien volu
envoyer le chariot, pour vous estre aussy amené mon filz

1672. Joost (1) à fin de pouvoir estre là instruit avec les autres, ainsi m'obligez vous toujours par l'un plaisir sur l'autre à penser comment je le pourray un jour tout reconnoistre comme il appartiendrat; à quoy mes enfans auront aussi à penser les jours de leur vie, pour deuement reconnoistre le recueil et grand bien qu'ilz reçoivent maintenant en leur jeunesse tant bien à propos de vous, lesquelz, comme j'espère, deserviront envers vous par tous leurs devoirs, si le bon Dieu ne preste le moyen à moy d'y satisfaire... De Couloingne, ce 3^e d'avril 1572.

Vostre' bien bon frère à vous
faire service à jamais,
GUILLAUME DE BERGHE.

A Monsieur, Monsieur le Conte Johan
de Nassau, Catzenelleboge, Dietz etc.
mon bien bon frère.

LETTRE CCCLVII.

Le Comte Lous de Nassau à Madame la Comtesse de Nuenar-Alpen. Il la remercie de ses bonnes dispositions.

* * Il nous paroît incertain à quelle Comtesse de Nuenar-Alpen cette lettre est adressée; peut-être est ce la mère du Comte H. de Nuenar, qui en ce cas doit avoir été très âgée. Amélie de Nusmar, veuve de Bréderode, avoit épousé en 1569, l'Electeur Palatin.

Blois étoit résidence royale: « le siège naturel d'un gouvernement » qui voulait s'éloigner du catholicisme fervent. Placée à quelques

(1) Joost: son quatrième fils, né en 1565.

' vostre—jamais. *Autographe.*

» lieues d'Orléans , donnant la main à la Rochelle , et par la Ro- 1572.
» chelle , se liant au Poitou , à la Saintonge , au Béarn. » *Capefigue*, Avril.
L. L. III. 92. On évitoit le séjour de Paris , où , comme on l'éprouva
plus tard , l'influence de la Maison de Guise étoit dangereuse. Le
passage suivant d'une conversation de Walsingham avec la Reine-
mère est curieux sous ce rapport. « Je suis persuadé , dit Mr W.
» que c'est quelqu'autre chose que la Religion qui a fait l'obstacle
» du mariage de Monsieur (avec la Reine Elisabeth) . . . ; à Gail-
» lon (près de Blois) il étoit de si bonne volonté . . . ; ses paroles ,
» son air , ses gestes , tout enfin me faisoit connoître que son cœur
» parloit ; mais il changea du blanc au noir dès qu'il fut à Paris. »
Mém. p. 227. La Cour se trouvoit à Blois depuis plusieurs mois :
les principaux Chefs des Protestants s'y étoient rendus ; Coligny ,
Jeanne d'Albret , le Prince de Navarre son fils. Il s'agissoit main-
tenant du mariage de celui-ci avec Marguerite de Valois , soeur de
Charles IX. « On commit la chose à huit personnes , quatre pour
» la Reine de Navarre ; le Comte Louis, Francourt son Chancelier ,
» la Noue , et son Secrétaire. » *Wals. Mém.* 212.

Madame. Je scay le bon zèle que portés au service de
Dieu et la compassion et amour Crestienne que avés à
l'endroit des pouvres affligés , et combien que vous estes
affectionnée à ceulx quy y travaillent et s'emploient fidè-
lement , qui me donne occasion de vous faire la présente
pour vous supplier de vouloir tenir la bone main que
ceulx auxquels Dieu a donné quelques moiens et sur les-
quels vous avez quelque puissance , n'y espargnent riens ,
ains qu'ils s'y employent comme je scay que vous, Mada-
me , feriés l'occasion s'offrante : vous pourrés faire estat
de mes frères et de moy que n'y espargnerons ny la vie ,
ny les biens , encores que nous aurions occasion d'en estre
desgoustés selon le monde , et nommément moy quy
va tanttost six ans vagabondaut par le païx. Mais je voy

1572. que ce bon Dieu quy nous ast maintenus et guarentis en Avril, tant des travaux et dangiers, ne veult pas retirer Sa main forte arrière de nous, ains nous soustenir debout, voir avecques admiration des estrangiers et nostre réputation; de façon que je vois nos affaires en apparence de prospérité, si nous voulons prester la main les ungs aux aultres. J'ay entendu de Mons^r le Conte Jehann de Nassau, mon frère, les honestes offres qu'il vous a pleu luy faire de l'assister en ung faict qui nous touche particulièrement. Je vous supplie, Madame, de croire que vous obligés des personnes qui n'obliront rien qui concernera vostre service, et s'y emploieront avecques telle fidélité que pourrés attendre des plus affectionnés serviteurs que aiés en ce monde. Je ne vous puis faire long discours des affaires de deçà, mais vous entendérés le tout par le porteur, auquel j'ay donné charge, après vous avoir présenté mon bien humble service, vous faire tout le discours..... De Bloys, ce 17 d'avril l'an 1572.

Vostre plus affectionné à vous faire
bien humble service,
LOUIS DE NASSAU.

A Madame la Contesse
de Neuenar Alpen.

Le Prince, ayant reçu l'importante nouvelle de la prise de la Brille, en fut médiocrement satisfait; il craignoit qu'on s'est commencé d'une manière inconsiderée, et s'étoit toujours efforcé de prévenir un mouvement trop partiel: « Le Comte Louis », écrit Walsingham en 1571, « me dit qu'ils ont beaucoup de peine d'en » pécher les peuples des Pays-Bas de se découvrir par quelque action » brusque. » L. L. 141. Toutefois la chose faite, il n'épargna aucune peine pour en profiter. Le 20 avril à Dillenbourg il donna

une Instruction à Sonoy, pour se régler en cas que Dieu fit la 1572.
grâce qu'on put s'emparer d'Enkhuizen, Medenblik, Hoorn et au- Avril.
tres villes et endroits dans le Waterland (Nord-Hollande); le Prin-
ce le nommant Gouverneur de ce District. Il devoit avoir soin de
restituer les libertés et les privilèges, et veiller au libre exercice de
la Religion tant des catholiques que des protestants. Les expres-
sions sont remarquables. « Hy sal van stonden aen met alle neer-
» stigheid de hand daer aen houden, opdat het woord Gods aldaer
» verkondigt en gepredikt worde. Mits ook toelatende het exer-
» citie van Religie denselven woorde Gods conform, indien de
» ingesetenen of eenige van dien 't selve begeren, sonder nochtans
» te gedogen dat die van de Roomse kerke eenig overlast gedaen
» worde. » *Bor*, 375^b.

N° CCCLVII.

*Consultation pour le Prince d'Orange sur les règles à
suivre envers les villes et lieux qui se déclarent contre
le Duc d'Albe.*

* * Cette pièce est de la main d'un nommé *Charles de Meyere*;
homme, à ce qu'il paroît, de beaucoup de mérite.

Le Prince désiroit, autant que personne, la tolérance en ma-
tière de religion. Ses ordres étoient souvent méconnus par des
hommes, comme le Comte van der Marck et Sonoy, cruels par
caractère, ou que la guerre et la vengeance excitoient à commettre
des atrocités. Ceci étoit d'autant plus à regretter que les catholi-
ques étoient en général dans de fort bonnes dispositions. « De
» haet was so groot tegen den Hertog van Alva en den 10 pen-
» ning dat so wel de Catholyken als de andere niet anders en
» wenschten dan middel te hebben om af te vallen. » *Bor*, 378^a.
Plus tard, à mesure que la scission devint plus prononcée entre
les protestants et les catholiques, on ne put, surtout dans des
moments de crise, se confier à la plupart de ces derniers; et c'est

1572. ainsi que dans l'intérêt d'une défense légitime on en vint à des me-
Avril: sures, quelquefois sévères, de précaution.

Nachdem, Gnediger Fürst und Herr, Gott der Allmäch-
tige durch Seine göttliche gnade jetzunder guette gelegen

mittel inn die henden gibt umb das arme, gefangene und
unterdrückte Niederlandt ausz die schwere Hispanische
dienstbarkeit zu erretten und zu erlösen, soe soll man
billich dieselbe gelegenheit nicht fürüber gehen lassen,
sondern wol in achtung nemen und zu nutz machen in
betrachtung des gemeinen versz: *fronte capillata, post ter-
gum Occasio calva est.*

Und alsoe es weiter ein gemeyn sprichwort ist:
dimidium coepti qui bene coepit habet, ist zwar höchlich
darahn gelegen dasz man in dieser saechen alles wol und
gründlich erwege, und examiniere wie man es doch am
fruchtbarligste anfangen und fürnehmen möchte, damit
der gemeiner saechen geholffen und nicht verderbet
werde.

Derowegenn denn vonnöthen seyn will auff mittel und
wege zu dencken und zu trachten, warmit man die stedte
so dem Duca d'Alba widerspenstig worden sein, und wer-
den möchten, mit aller fürdigkeit und behendigkeit an
sich bringe und gewinne, dasz sie sich mit E. F. G. ver-
pinden und gemeinen steuwr erlügen.

Und darmit wir unsern einfeltigen und schlechten, je-
doch treuwen und guethertigen raht inn aller underthe-
nigkeit E. F. G. mittheilen, soe können dieselbe mittel,
unseres geringen erachtens nach, in ansehung jetziger
zeit gelegentheit nicht besser seyn oder gefunden werden,

Denn dasz E. F. G. an dieselbe stedte thetten anlangen

vonwegen ein verpündtnüsz mit ihnen zu machen umb 1572. ihnen beyzustehen, zu schützen und zu schermen mit Avril. leib und guett;

Und dasz man die artickel drüber al solche verpündtnüsz auflgerichtet würde, dermassen stelte dasz sie nicht allein liederlich und denen stedten gefellig mögen sein, soe sich schon erfür gethan und dem Duca d'Alba zuwider gelägt haben, sondern dasz auch anderestedte und lenderen darzu bewogen mögen werden dem von Alba gleichfalsz sich zu widersetzen, und sich mitt sampt denn anderen stedten mit E. F. G. zu verpinden und zu verainigen.

Als nemlich das fürnemlich darinnen vermeldet wurde, dieselbe vonn der Hispanischen dienstparkeit zu erretten.

Alle neuwerung durch das Hispanische regiment inngeföhret, sampt denn zehenden pfenning und alle *exactiones*, abzuschaffen.

Und dargegens dasz landt inn alle ihre alte vorige freyheiten und privilegien widerumb einzusetzen.

Item, dasz geistliche regiment angehende, alle inquisition, sampt dessen angehende placaten und mandamenten, abzustellen und gentslig auszzuröthen.

Und dargegen einen jeden bey seinen gewissen und standt zu lassen bleiben, und kheine öffentliche veränderung der relligion einzuföhren, es geschehe denn mit vorgehenden algemeinen raht und ordonnantie aller stenden dere Niederländen.

Sulche artickel würden nicht allein gern inwilligen und annehmen die rebellierte stedte, sondern auch alle andere stedte, so woll vonn Hollandt und Zeelandt, als auch vonn andere übrigen provinciën.

Ja, sulche artickel würden maechen das alle zertrennung

1572. dass gemachten, so die divinität der religion gemeinlich pflegt zu causieren, nicht verübet werden, welche

die allgemeine saeche sunst verderben solle.

Sulchs dasz dardurch jederman, soe wol paffen als papisten, confessionisten oder Luterischen, und Calvinischen, wie man sie nennet, jae auch widerteuffer und sonst andere (wie den die Niderländen mit mancherley verscheyden *opinionibus* in religions saechen fürnemlich erfüllet) diesesache werdenn beyfall geben und nach ihrer vermügen darzu rathen und helffen; dar sonsten, wo einige religion *in specie* strackx ingeführt undt gehandthabt würde, die von contrarie religion auffgehalten solten werden die saeche beyfall zu geben, raht und hülff zu leysten, jae ettliche, gewissens halben, gedrongen solten werden sich abzusondern und dieser handlung abzustehen und müssig zu gehen.

Und kan man inn ausführung dieser saechen die verenderung dere religion gefüglich fürnehmen ohne gefahr und gemeinen schaeden des landes, welchs jetzunder, umb ursache wie angezeigt, nicht ohne grosse merckliche verhinderung gemeiner saechen geschehen khönne.

Wie denn auch khein Fürst oder Herr durch solche weg abgeschreckt, oder mit rechten zu weygern verursacht solte werden beystandt und hülff zu leisten zu dieser Christlicher gerechter saeche, wie sonst geschehen solle wo einige religion *in specie*, soe einer oder denn andern Fürst oder Herr zuwider, strackx ingeführt und gehandthabt würde.

Sunst wo man gegen die paffen und ihre kyrchen, sampt ihren götzendienst etwasz thetliche fürnahme, and

einige verenderung der religion mit gewalt inbrechte, 1572. dasz solte die andere stedte und ländern abschrecken und April. widerspenstig maechen, da sie sonsten mit hauffen zu fallen solten, wo man sich nach obgesetzte artickel richtede.

Dasz man aber an etliche pffaffen und kyrchen gewalt übete an plätzen da sie sich nicht ergeben oder in ermelten verpündnüz inlassen wolten, sondern sich feindtlich und widerspenstig hielten, darmit dem andern, soe sich gleichfalsz widerspenstig halten wolten, ein schrecken angejagt würde, dasz hatt ein ander meynung.

Dargegen solten dieselbe stedte angeloben einen stattlichen steuwr zu erlägenn zur auszuführen dieser Christlicher gerechter saechen.

Welche verpündnüz mueste *solempniter* befestiget und bekrefftiget werdenn.

Und dasz mit einige mittel die man sunst am bequemesten finden möchte.

Wie man dessen ein exempel hatt an die Fürsten des Reichs, do sie sich mit dem Köning vonn Franckreich gegen den Keyser *Karolo quinto* verbunden, diewelche ihren bundt, wadurch sie groessen steuwr von den Köningh zuwege prechten, befestiget haben durch dargebung von geiseln.

Wie man auch gesehen hatt dasz zwisschen jetzigen Keyser und dem Köningk vonn Hispaniën gesehenn, do man mit listigkeit und behendigkeit des Keyser zweyē söhn inn Hispaniën hinein gesandt hatt, dadurch er verknüpffet und verstricket were sich mit den Köningk vonn Hispaniën zu halten; wie sie denn dieselbe zweyē söhn nicht ehe aus dem landt vonn Hispaniën haben

1572. gehenn laszenn , es weren denn zwey ander söhne , sampt
Avril. eine dochter, soe dem Köningk verehelicht ,ahn ihrer stadt
wider hinein khommen.

Wo man sulche oder dergleiche mittel von versicherung
gebrauchte umb denen inn Niderlandt, soe sich mit E.
F. G. inlassen und verpinden solten, zu vergwissen dasz
sie entsätzt werden solten, und der gepuer nach geschützt
und gehandthabt gegenn des von Alba tyranney (bey soe
fern als sunst E. F. G. selber sich noch in 's landt nicht
hinein begäbe), dasz solte dem leuthen einen muet machen
umb getröst gelt zur gemeiner steuwr zu erlügen, zur
gemeiner errettung, schützung und schirmung.

Denn auff die auszugewichene sich zu verlassen umb
steuwr vonn ihnen zu bekhommen, ist nichts und ist
bauwfelliges dingk, darauff nicht zu gründen dieweyll
sie fest mehrentheill alle verarmet.

Aber man muesz sich bouwen auff diejhenige soe noch
inn ihre guettern und narung sitzen, und die justicie im
hendenn haben; wasz man aber vonn den auszugewichenen

**darbeneben bekhomet, muesz man nur für zufellig
fortheyll erachten und rechnen.**

Oder auch sonsten wolten einige Fürsten die sache an-
nehmen, soe möchten sich dieselbe stedte oder länden,
soe sich den von Alba wederspenstig gemacht und gegen
ihm auffgelenht haben und aufflehnen würden, gegen
ihnen verschreiben für etliche namhaffte summa geldes.

Und wasz dieselbe stedte oder ländern für steuwr
thetten zu dieser Christlicher und gerechter saechen, solte
man ihnen geloben dasz es endtlichen under allen provin-
ciën dere Niderländen in 's gemein auszgetheylt solte
werden, umb ihnen denselben last zu helffen tragen und

wasz mehr als ihre *quotta* betragen möchte , wider guet- 1572.
gethan zu werden. Avril.

Diesen unsern einfeltigen raht undt bedencken bitten wir undertheniglich dasz es E. F. G. in allen guetten auffnehme.

Darbeneben wollen wir Gott den Almechtigen mit aller ernst und gants treuwlich bitten und flehen dasz er E. F. G. guetten raht und weisheit gebe, auch Seinen göttlichen segen und gnade verliehen, dasz diese Christliche und gerechte saeche zum guetten und gewünschten ende gebracht und ausgeführt werde, zur lob, preyse und ehre göttlichen nahmens, stiftung und erbauung seiner Christlicher gemeine, und dero gantsen Niederländen gemeine wolfahrtt, Amen. — *Datum* Dillenberg, am sieben und zweyntzigsten tag Aprilis A° 1572.

LETTRE CCCLVIII.

Léonore d'Egmont à Antoine Olivier.

. Le Comte Louis de Nassau, qui le 17 avril se trouvoit à Blois (voyez p. 416) et avoit eu depuis lors plusieurs conférences sur les affaires des Pays-Bas, étoit le 24 mai maître de Mons. Douze soldats déguisés s'étant emparés d'une porte, le Comte entra avec 1000 piétons et 500 chevaux réunis dans une forêt voisine. Ce résultat fût du en partie à une incroyable célérité. « De Hertog van Alva konde niet geloven dat Grave Lodewyk de stad in hadde, » dewyle hy meende dat hy noch in Vrankryk was, gelyk hy uit » vele brieven verstaen hadde van degene die hem binnen Parys in » 't Caetspel gesien hadden. » *Bor*, 378°. Mons, et par sa position,

1572. et comme forteresse, étoit sans contredit une des villes les plus
 Mai. importantes des Pays-Bas, surtout dans un moment où les dispositions du Roi de France étoient fort douteuses. « Magnum profecto detrimentum in ejus urbis amissione fecimus, qui alteram vix similem habemus in qua fiduciam ac refugium constituere possimus. » *Figl. ad. Hopp.* p. 689. Voyez aussi Tom. II. p. 237.

Le Comte d'Egmont avoit laissé son épouse, Sabine de Bavière, avec quatre fils et huit filles; l'aînée avoit nom *Léonore*. Elle étoit mariée à George de Horne, Comte de Houtekerkke. — Apparemment le *Seigneur arrivé à Mons*, ainsi que le *Comte* dont il est fait mention dans la lettre suivante, est Louis de Nassau. Ceci est d'autant plus probable que la lettre 359, comme vraisemblablement aussi celle ci, est écrite à *Antoine*; et Antoine Olivier étoit précisément un de ceux avec lesquels le Comte avoit eu des intelligences. « In Bergen hadde hy eenich verstant met eenighe van binnen, als met Antoni Olivier, een Herault ende Schilder, ende meer andere, maer tot cleynen behulpe. » *V. Meter.* 70^d.

Mon comperre. J'ai regnt à cest instant vostre lettre et suis bien aise d'entendre que vous estes à Mons. Quant à se que vous me mandés que Madame feroit fort bien de se trouver aujourdhy à Mons pour ce que dictes estre arrivé ung Sr à Mons lequel a prin soing de nos affaires, Madame ne s'y peult trouver aujourdhy; partant vous anvoie ce porteur pour affin que nous adverticés plus ouvertement de vos nouvelle. Madame et Madame de Hautkerque sommes pour asteure à la Cambre. J'avertirais à vostre femme ce que mandés. Sur se me recommande de bon ceur à vous. En hatte, de la Cambre, se xxiv^e de may 1572.

Vostre bonne commère,
 LEONORE D'EGMONT.

LETTRE CCCLIX.

La Comtesse d'Egmont à Antoine Olivier.

Anthoine, je ne veulx lesser vous advertir que j'ais 1572. rechut vostre lettre par Huber de Canenberck; à cest Mai effect vous anvoie se porteur, auquel donnerés toute crédance et vous dira mon intension; le mesme porrés dire à Mons^r le Conte, affin que nous mandés se qu'aurons besoing de faire. Nous sommes an ce lieu de Braine-château, et y avons mandé vostre femme et vos enfans; sur ce me recommande à vous, vous priant d'offrir mes affectionées recomandasion à la bonne grâce de Mons^r le Conte, luy remerciant autant qu'y m'est possible de la bonne vieulle qu'il porte à moy et à mes enfans, luy supliant contynuer. En hatte, se xxv de may 1572.

Madame Hautkerque vous prie de fairre ses affectionées recommandasions à la bonne grâce de Mons. le Conte, et Messieur ses enfans ausy.

Vostre bonne amye,
SABYNE PALATINE.

De Braine Château.

LETTRE CCCLX.

*Louis du Gardin à Hugues de Haynault (Noms supposés).
Sur les dispositions de plusieurs villes des Pays-Bas.*

* * * Voici un échantillon de la correspondance secrète dont parle Bor. « Om de saken te beten en secreter te beleiden en aen waltan-

volonté.

1572. » der te schryven , gebruickten sylieden een sonderlinge maniere
Mai. » en Alphabet , schreven veelyds onder deksel van koopmanschap
» malkanderen over saken der oorlogen en den Nederlanden aen-
» gaende. » I. 310^a. *George Certain* est le Prince d'Orange ; *Lam-*
bert le Comte Louis de Nassau. Les nouvelles trausmises à *Hugues*
de Hainault , étoient sans doute destinées au Comte. Le contenu
est obscur et l'écriture souvent presque illisible.

En mai le Prince reçut à Dillenbourg par l'entremise de *A. van*
Dorp f. 10,000 , pour le secourir. « Dit geld heeft genoeg het
» principael beginsel ende middel gesubministreert , waerdoor den
» laetsten aenslagh om het gemeene Vaderlandt van de tyrannie
» der vreemdelingen te bevryden , aengerecht is. » *Resol. v. Holl.*
1574 ; 25 oct.

S' Huge , passé 3 à 4 jours ay escript d'ici au S^r Lambert
par ung Francois , et ce matin de Maline par ung povre
quidam , auquel ay donné 10 pats et en deivoit recevoir
20 , et la lettre doibt demain estre illecque , que troverés
à la maison Charles Malapar sur le marchié , où que trou-
verés le discours de voz balle¹ pour lesquelles entendant
que se portoient mal [alli] illecq , jusques qui ont esté mis
en bonne garde , desquelles j'espère en aurons bonne
vente , et seroit besoing que le S^r Lambert y vint pour les
vendre , craindant ces troubles , et cependant que Huge
n'en est sorty , bien qu'il a mandé grant sortiment de tout
sorte , mais sera encore ung mois avant qu'il soit livré , s'il
y a livrision² , ce que n'avons encore entendu coment en
va , mais quy a argent , a crédit. George Sertein m'a mandé
qu'il ne scait quy est ce Hugue le long et Lucas Dantre-
mont ; parceque avoie escript diverses choses des dits , a
estimé que estoit à son prouffit , de quoy ay esté fort
estonné dont cela procède qu'il n'a entendu voz marquez³.

¹ ballots.

² livraisons.

³ marques ou marchés.

Pour nouvelles, le Duc a mandé aux Italiens luy faire aide 1572.
et monstrent leur affections en ce besoing, mais n'y veul- Mai.
lent entendre craindant le peuple. Je suis fort mary n'avoir
par escript vos amys que avés à Malines, par ce que ay
eu grant besoing de crédit et ayde pour choses nécessai-
res; combien que quelque ungs m'ont aydé, mais non
tant que voz amys eussent fait, et est bien encore de
besoing. Ce soir à mon retour ay entendu la continuation
de demande que faict George pour Buffetins, ce que est
bien mal possible ou peu est besoing d'en user; que ay
escript passé ce jours et dict de bouche au porteur. Sy on
eusse encore des *vlieboot* (1), que avoie mandé faire vers
Boulongne, eusse esté bien fait. Quant à la flotte de
Lisbonne ne viendra. Ce matin ay veu à Maline serger²
beaucoup de palle³ et pionniers venir icy pour faire trenchi.
Louvain faict que Maline, mais au dict Maline se praticq
fort y faire entrer gens outre les promesse que le Ducq
leur a fait n'en faire entrer; seroit besoing que George
et Lambert vinsent entendre à leur marchandise, sans
attendre que l'autre en soit sorti. Depuis vostre parte-
ment d'icy n'ay eu lettre vostre. Le Duc est fort estonné
et dict estre trahi que les villes se révoltent ainsi; on dict
que les gens du Prince sont devant Nimege. 3

(1) *vlieboot*. Voici la description de cette espèce de bateaux :
« Ter zee gebruycken de Vlissingers meest kleyne scheepkens ,
» vliebooten gheenoemt , van veertigh tot hondert ende hondert en
» veertigh vaten groot, daer sy ses, acht, thien ofte twintigh
» stucken Geschuts op leyden . . . , die ghemeynelyck mannende
» met sooveel Mannen als de schepen vaten groot geacht waren. »
V. Meteren, 76^a.

¹ charger. ² paille. ³ Deux lignes indéchiffrables.

1572. En Zeelande ces jeux se font bien fort, mais
Mai. ceulx de la Rochel ne sont encore venu. Sy m'escripvez,
que soit à Denis, parceque ne partiraie pour où que sera
besoing, le dit Denis saura où que seraie. Est à doubter
que par ces pioniers qui sont entour Malines, mal n'advien-
ne, que en sont ce matin advertie pour certain; il y a crainte
en la courte¹ des principaulx officiers et du secret, mait dict
qu'ilz ont acheté chevaux pour prendre la fuyte, quant
ceste bruyte viendra, n'est que avant le Ducq soit pourveu.
Jay veu à Aix 3 belles selles que le Ducq a faict faire pour
Schaubourg. Le substitué de Jan de Valence est prisonier,
que luy donne grant crainte, assavoir cestuy quy vous
mena par 2 fois de sa maison en la nave². En haste: à
Dieu louanges.

Vostre
LOYS DU GARDIN.

Au S^r Huge de Haynault,
à Mons.

LETTRE CCCLXI.

Louis du Gardin à Lambert Sertein. Relative à Malines.

* * Ceci est écrit de manière à pouvoir tomber sans inconvé-
nient entre les mains de l'ennemi.

On tenoit Louis de Nassau (*L. Certain*), assez régulièrement au
courant des nouvelles, souvent par des billets d'une écriture ex-
traordinairement fine, d'une très petite dimension; et qui, en cas
que le messager ne réussit pas à tromper la surveillance active des
assiégeants, devoient souvent échapper à leurs recherches.

¹ cour. ² navire.

Quant à nouvelles, Mons^r, en passant vous dirais que 1572. ceux de Maline ont fait hier 1400 hommes, les 900 de Juin. la ville, les 500 des sermentés, les 900 pour le Roy et la ville, et promesses ne souffrir que mal soit fait aux Eglises et Eclésiasticq, et suivre l'ordre des capitaines, la rest choses ¹ de guerre, que je l'ay leu, se fait ici grand provision pour le chasteau, que espérons que ces Lutériens n'auront que mordre sur nous, ne fut qu'il fut vérité le bruyct que en courre; Dieu donne que soient bourde, affin que puissions demeurer à nostre mère seigneure Eglise. Il y a ung practicq grant sur Maline ici dist, pour l'avoir et chastier ces rebelles, combien qu'ilz sont fort sur leur garde, mais *motus*², car le commun ne l'entend que aucuns que aultres s'en doubtent; ce Maline et Tenremonde rebelle nous feroient grant mal.. 3 juin.

A Lambert Certain
à Mons.

LETTRE CCCLXII.

Louis du Gardin à Hugues de Hainault. Nouvelles diverses.

*** Le Comte de Berghes, actif pour la bonne cause, dès qu'il croyoit en prévoir le succès, fit vers ce temps des progrès importants en Gueldre et en Overyasel. « Hy verzekerde zich van Zutfen, » Deutichem, Doesburg, Harderwyk, Hattem, Kampen, Zwol, » Hasselt, Steenwyk, Genemuiden en Vollenhove. Ook bemagte hy het slot Tautenburg. » *Wagenaar*, VI. 368.

Hier vint ung messagier de Wesel lequel me dict que

¹ Deux mots illisibles. ² N'en dites rien.

1572. le Comte van den Berge estoit à Sinsardberge¹ et s'attendoit illeque grande gendarmerie; il seroit besoing que, tant de ce costé là que de France, le tout vint en Brabant, cependant qu'il n'y a chevalerie; car les vivres presseront en dedans 15 jours, et faut prendre les grains sur la terre, autrement seront brulé; ces villes ont grand besoing de secours, car on leur brasse mauvais brassin, soubs couverture d'amitié. A Maline sont levé 900 soldats bourgeois ayant fait serment au Roy et la ville, sans mention du Duc, et 500 des sermentés, le peuple bien désirant secours, Terremonde aussy; ty ces places peuvent tenir, le Duc n'aura lieu seur pour se retirer. En Hollande le tout va bien, à Mons y a grant biens des abbayes, d'autre quictant tout taille et impost, et pendant d'un an une somme de deniers, de quey ont bien besoin et qui jouissent des dittes franchise, jusque leurs deniers leur seroient rendu, ce que leur viendra bien, et par ce moyen trouverés soubit² argent, sy besoing en y a.....

A ceste heure suis advertie pour certain que seront bientôt quicté de ces Hugeno⁽¹⁾, et que la vespre Cicilienne est parfait bien pourjecté par diverses qui se mectent en rolle, et que par dedans la ville en y a quy en ont enrollé; et pour ceste cause sont party à diverses nuyctes grande gendarmerie de tout costé pour faire l'assault pour certain. Je ne vous envoie ces 24 pièces de couleur jusque aultre nouvelles; le sedit se doibt faire par jour de marché, que plusieurs entreront comme paysant; le sedit et pour certain.

(1) *Hugeno*. Cet alinéa anti-protestant est peut-être ajouté pour que le messenger, en cas de surprise, pût s'en prévaloir.

¹ Sinsardberge. ² subit.

LETTRE CCCLXIII.

A. Desprez à H. Trefvette. Nouvelles diverses.

* * Desprez et Trefvette sont apparemment deux officiers Fran- 1572.
çois. Dès que la Brille fut prise, des secours arrivèrent de France et Juin.
d'Angleterre. « Graef Lodewyck sondt tot Vlissinghen uyt Vranck-
» ryck kryghsvolck onder Capitain Creyt. Daer quam uyt Enge-
» landt een groot sterck vendel Kryghsvolck onder de gevluhte
» Nederlanders aldaer vergadert. » *V. Meteren*, 64^d.

S^r Henry. A vostre bonne grâce je me recommande ; la présente servira pour vous advertirre que, ayant esté advertie que vous avient¹ assistez à l'entreprize de la ville de Mons pour et au nom de son Excellence, quy est Mons^r le Prince d'Orange, et que estient venus à vostre dessaint, n'aye pas volue faillirre de vous escrire che motte de lettre pour vous advertirre de la joie que j'en aye receipt, et maris que je n'estoye point de la ditte entreprize, mais quoy ! il n'est possible d'estre à deux costez, à scavoir d'estre en Zéland et au pais de Haynault, mais pour leur² je layraie³ tout cela Il n'est possible que encorre sortions avecqué honneur de chez pays, sy le dit pays n'est du tout remis à l'obéissance de son Excellence, et que n'ayon déchassient Mons^r de Beauvois (1), luy et ses Compaignie d'Espaignoilles, hors du dit pays, laquelle j'aye espoir que en briefve feront

(1) *Beauvois*. Philippe de Lannoy, Seigneur de Beauvois, Gouverneur de Middelbourg.

¹ aviez. ² l'heure. ³ laisserai.

1572. avecque l'ayde. de Dieu. De Treverre¹, pays de Zeelande,
Juin. che 8 de juny.

De par vostre serviteur et amis,

ANTHOINE DESPREZ.

nous a ichi dit passés 2 ou 3 jours que estoit
de la compaignie du Sr Prinche 3000 chevaux,
500 piétons, 7 à 800 pyonnyrs vers Lingue auprès
Deventer; on dit que ont prins la ditte ville, mais
a couté byen 150 hommes, comme on dit: cheux
de ter Gheus² sont en grande estroitesse, ou prins
par forche, et on dit y a bien 7 a 800, que Espaig-
nol que Wallons: le Seign^r nous soit en ayde par
sa grache et myséricorde.

Au Sr Herry Trefvette,
estant à présent en la ville de
Mons en Haynault.

Le 8 juin le Prince écrivit de Dillenbourg aux villes de la Hol-
lande: il les exhorte à fournir libéralement de l'argent. Il se plaint
de la parcimonie des habitants. « Zy wairen voir God ende
» den menschen schuldich alle mogentlicke hulpe ende assis-
» tentie te doene, nochtans en hebben wy nyet anders van hun
» oonnen vercrygen, dan alleen op *conditie by alsoo, dat zy ons*
» *met een hoop ruyters ende knechten in het velt zagen.* » On vou-
loit donc l'effet avant la cause. « Welcke conditie onsse goet
» voirnemen tot aen desen daich alsoo heeft gehouden, dat wy
» noch voirwaert noch achterwaert en hebben connen treden »
Kluit, Hist. der Holl. Staatsreg. I. 374. Paroille lettre et de la mé-
me date fut envoyée, par l'entremise de R. Casembroot, aux Egli-
ses réfugiées en Angleterre. « De wonderlyke mirakelen des Heeren,

¹ Ter Veer.

² Ter Goes.

» die Hy nu onlangs by het Nederland gewrogt heeft, getuygen 1572.
» openbaarlyk wat gyl. behoort te doep. » *Scrin. Antiq. I. 1. 92.* Juin.

LETTRE CCCLXIV.

*Louis du Gardin à..... Préparatifs du Duc d'Albe; af-
faires de Zélande.*

* * * Dit is de staet van Zeelandt gheweest alle het jaer van
» 1572: te weten dat Walcheren het voornaemste Eyland ghedeylt
» was; Vlissinghen ende Campvere, twee steden voor den Prince
» houdende, teghen de Hooft-stadt van Middelborch, ende het
» grbote Dorp Armuyden, met 't Casteel van Rammekens, gheheeten
» Zeeborgh; welcke drie plaetsen met Garnisoenen van den Her-
» togh beset waren. » *V. Meteren, 77^a.*

Le Ducq a mandé à toutes bendes d'ordonance servir,
leur baillant 2 mois de gage où qu'ilz sont 4 et 5 ans à
l'arrière, ce que leur cause que beaucoup ne veulent
servir, mais ceulx quy sont [monte fault que se] treuvent
soubit¹ prest, les aultres quy ne sont prest ou ne veulent
accepter ce payement seront cassé. Il a mandé en Alle-
maigne 10 mil chevaux à tous ces pensionnés, que sur
adventure luy ne servoit, qu'il soit aydé des aultres, mais
est en doubte ce qu'il poldre avoir plus 60 compagnies
de piétons, mais se dict que sa monstre place de Carpe
sera prinse du Prince. En Frise y a ordre de 3 régiment:
de cela ne scay coment se liévent, fault d'argent prest est
icy, mais s'en est remis à Camb.² d'Espagne et s'en doit
encore remectre, mais n'y aura moien en Anvers avoir le

¹ subitement. ² change, traites, remises; *cambio*.

1572. comptant, n'est que les Italiens et Fockers (1) le mandent
Juin. de dehors en espèce, car le Fockre ny Italiens n'ont
crédit pour lever argent. J'entens de plusieurs Seig^{rs}
qu'ilz ont grant argent à Mons et de la part du Roy(2), de
quoy le Prince en a grant besoing pour complir à aucuns
quy seroyent ses amys. Il y a icy de la frayeur; encore que
le Roy de France mande qu'il ne sortira riens de son
pays, on ne le croit plus. Ceulx de Zélande ont prins 27
naves plein de bier¹ et vivres quy s'en allat pour les Espag-
nols; on besoigne fort de ravoir Malines, parceque on a
faict faulte à Mons, quy estoit donné au pillage, telle-
ment qu'il luy est besoing de ravoir, ou tout ira mal pour
luy à cause du passage. Quant aux perles, cristal etc. en ya
assés en Anvers, mais mal moien les envoyer où que be-
soing seroit; tous seigneurs de ces pays sont empesché
pour mectre ordre en ces affaires, car y a icy peu de
gendarmerie pour se mectre en campagne. La principal
force est en Anvers où que se faict grande provision de
tout faict de guerre.... Comme on estime Middelbourg ne
poldra gerre tenir, parceque s'estoient retiré beaucoup
des soldats ne voullant plus servir, et n'y a aprest pour
les secourir; le Capitain Worst de Vlessinge y faict chose
miraculeuse de faict de guerre. Si Lodowicq et le Prince
viengnent avant que la gendarmerie d'Allemaigne vient,
ils auront grant avantage vers ches villes revolté, les-

(1) *Fockers*. Les Fuggers étoient de riches banquiers d'Augs-
bourg, élevés plus tard au rang de Comtes, et qui avoient une
maison à Anvers.

(2) *Roy*. Charles IX.

¹ bière. ² un mot illisible.

quelles sont fort escoutant quant * Quant au 1572.
Ducq n'a force quy vaille , parce qu'il fault furnir ses villes Juin.
quy sont en doubte de se révolter; le massacre de Vallen⁽¹⁾
a esté grant , mais cause au Ducq ynimité à diverses de
faire tel massacre . . . Bruxelles , 9 juin.

LETTRE CCCLXVI.

Louis du Gardin à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses.

* * Jean de la Cerda, Duc de Medina-Celi , avoit été nommé pour remplacer le Duc d'Albe. Les Zélandois, commandés par *Ewout Pietersz. Worst*, attaquèrent sa flotte, la dispersèrent, prirent vingt navires de commerce qu'elle convoyoit; le Duc échappa, débarquant le 12 juin au port de l'Ecluse. On se réjouit beaucoup de son arrivée; mais ce furent des espérances vaines. Le Duc d'Albe ne pouvoit se résoudre à abandonner maintenant le pays, et son successeur en titre, ne pouvant exercer la moindre autorité, demanda et obtint sa démission. Un mois plus tard *Viglius* écrit: « Dux Medinensis huc jam pridem advenit, magnaque omnium laetitia exceptus fuit, sed cum populus videat nulla eum auctoritate praeditum esse, velut in fumum spes de eo concepta abit. Ducis autem Albani auctoritatem omnes abominantur, licet ipse omnia, quae possibilia sunt, ea prudentia vigilantiaque procuret, quae praesentium temporum conditio permittit. » *Epist. ad Hopper.*, p. 691.

(1) *Vallen*. Valenciennes, dont la Noue et Famars s'étoient rendus maîtres, fut abandonnée peu après, les bourgeois n'osant assez se déclarer par crainte des Espagnols retirés dans le château. Il paroît que le Duc trouva néanmoins matière à vengeance pour cette défection momentanée.

Sr Heri (1), ma dernière fut au Sr Lambert, par l'homme
quy vous portit les aultres ; je vous envoie par ce porteur
ces 8 pièces , d'aultres orange n'ay sceu trouver ; le peu
que y avoit sont envoyé à Vlessinge On faict icy le
payement de 300 mil venu de Cambge d'Espagne, et avant-
hier venit en Vlissinge 500 Englois et 300 Walons et des-
puis diverses naves de France ; le nombre de gens ne
scavons encoire. Et de Vlessinge estoient allé 16 grandes
naves et 11 vlieboot vers Sluys, où que se dict estre arrivé
diverses naves de [redacted] ou Lisbonne ; on maintient
que seroyent les soldats de escaye : est ordonné aux ben-
[redacted] d'ordonnance eulx remonter, leur baillant 2 mois
[redacted] ; ne scay encoire quel nombre seront trouvé.

—
extraits de divers billets adressés par L. du

—
nouvelles, que [redacted] de Medina-Celis est arrivé à
Sluys avecque capitai [redacted] avecq 35 azabres quy sont
entré en Sluys, demeuré au secq, et 13 grandes naves Bis-
cayenne sergié de laisnes, desquelles la pluspart sont brus-
lé et enfoncé par ceux de Vlessinge, et n'y avoit moien se-
courir la rest ; que fault que ce jour soient entré à Vlessinge
par ce grant vent, car le susdits de Vlessingue s'estoient
renforché par ceulx de Canfer¹ qu'il ny avoit moien les
secourir ; y a en tout les naves 200 mil du Roy et environ
300 mil pour les marchans, beaucoup de laisnes et contche-

(1) Heri. Peut-être les lettres à *Huques de Haynault*, marchand
à *Ath*, sont elles destinées à *Henri Trefvette* à *Mons*.

¹ Campveer.

nil que nageoit sur la mer ; quant aux soldats, le nombre 1572.
se dict différent, la pluspart est noyé et bruslé. Sy les dis de Juin.
Vlessinge fuissent venu 2 heures plustost, euissent eu le
tout. Estimons que la flotte de Lisbonne sera passé pour
Hambourg, veu que n'y ont faict empèchement, que ung
Jan de Valence leur en avoit donné l'instruction en la ditte
y a grant [chenanche]. Le Ducq a constraincte les villes
d'ici entour à porter en tout ici 70 mil rosières de bled
et farine, pour y estre furni et envoié où que besoing sera;
craignons les biens de terre que, sy la gendarmerie entre,
après estre abatu, que les feu ne s'y mectront. On parle
ici que Zutphen seroit prinse du Conte van den Berghe.
Ce nouveau Ducq est fort mal content de son Excellence,
ne luyavoir donné aultre garde à son entrée, et pour cer-
tain apporte bonnes nouvelles de mestre jus' ce 10^e, et
aultres choses pour convertir ces villes rebelles par ces
promesses au Roy et à luy; a esté bien esmerveillé
trouver le pays en tel estat. Sy ces jeux ne font empêche-
ment de venir avant que ce Ducq de Medina, comme il se
hastera réduire et mectre ordre au pays et publier aultres
mandats que n'avons eu, estimons soubz ses lettres que
le peuple se apaisera. Sy cest mal fortune aux soldats
Espagnols ne fuisse venu, avions bon practicq sur Canfer
par les naves et soldats Biscayens et aprest que se faisoit
ici, mais à la malheure cela sera rompu, saurons demain
quil sera venu de la ¹ des naves Biscayens, et com-
me ces jeux estioient fort de gens, silz n'auront mis pied
à terre vers ces azabres où qu'il y a grant argent. Voilà
les nouvelles dont pouvés faire participant Mons^r de
Sepmeri, vostre gouverneur: 13 juin.

¹ bas. ² un mot illisible.

1572. S^r Heri, par ma dernière de hier aurés sutendu la
Juin. prise de 23 navés de Portugal, prise fort riche, et 2
biscaïens, que beaucoup de marchans en seront bancrot-
te; je me part pour veoir nos marchandises.... 15 Juin.

.... La flotte prise est riche pour mener 2
ans la guerre; on aprest bateaux et gens pour y
aller. Zutphen est prise et on parle aussi de Venlo
et Burmonde.

Par ma dernière fut de l'advertence de la prise de la
flotte de Lisbonne, depuis est encore amené 2 venants
de Barbarie, tellement que sera la ruine des marchans...

Pour nouvelles, le S^r de Serras¹ (1) a icy esté communic-
qué tous les affaires, et pense s'en est allé vers Lodewi-
cy².... Les marchans d'Anvers m'avoient requéru pour
racheter icy leur marchandises, mais Serras dict que seroit
fortifié l'ennemy, et ce seroit tout le contraire de tirer
l'argent hors; le peuple est icy que trop foullé de tant de
soldatz à leur donner les vivres en rien faissant.

A ce soir avons nouvelles de Zeelande qu'ilz sont tous
en armes sur la campagne, les catolicq contre les geux (2).
A ce matin avoient le samblable, més les geux fallurent

(1) *Serras*. Apparemment le frère de celui qui étoit au nom du
Prince d'Orange Gouverneur de l'île de Walcheren.

(2) *geux*. Eu Zélande le mouvement étoit plus qu'ailleurs anti-
catholique. « Die van Vlissingen hebben omtrent Brugge alle de
kercken ende Cloosters berooft. » *V. Meteren*, 65^a.

¹ Teeraerts. ² Lodowicq, le Comte Louis.

retirer Les Espagnols ont gagné le plat país jusque au 1572.
[portes de la] ville. Juin.

* LETTRE CCCLXVI.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Défaite
de la flotte Biscayenne ; ses préparatifs.*

Monsieur mon frère. Suyvant ce que vous ay escrit par ma dernière, pour satisfaire au désir de Jehan Bernichousen, veu que pour quelques affaires et aultres respects je ne trouvoye bon d'y aller moy mesme, j'ay envoyé mon frère le Comte Henry à Hilkebach¹, lequel m'a apporté pour response que le dit de Bernichouse a esté ches l'Evesque de Coulogne, et après aucuns propos, par lesquelz l'Evesque taschoit de le divertir de nostre service, a pris congé de luy, et s'est résolu non pas de se trouver luy mesme avecque nous, mais d'y envoyer sa compagnie, assavoir de douze à treize cent chevaulx, lesquels il tiendra prests affin qu'ilz se treuvent le trentiesme du présent mois entour d'Essen⁽¹⁾, là où je suis pareillement résolu de me trouver; ce que n'ay voullu obmettre de vous en advertir. Au reste j'ay receu nouvelles de nostre homme ordinaire que le onzième du présent y auroit eue une grande desconfiture sur la mer de quelque flotte Biscayenne⁽²⁾, dont les azabres (qui sont petits

(1) *Essen*, dans le Comté de Marck.

(2) *Biscayenne*. voyez p. 438.

¹ Hilchenbach, bourg dans le Comté de Nassau, sur les confins de celui de Westphalie.

1572. bateaux légers à la façon d'Espagne), en nombre de trente
Juin. cinq, seroyent esté arrivez au port de Slusz, qui est en
Flandres, guerres¹ loing de Bruges, et aultres treize
grandz naves demeurées au secq, et assaillies par ceux
de Vlissingue et mises en route par l'assistance survenue
de ceux de Terveer, tellement que la nave admiralle auroit
esté brûlée et six autres enfoncés, et environ mill Espag-
nolz tuez. Il y avoit grand nombre d'argent aux dits asa-
bres, jusqu'a cinq cent mill escus, tant pour le Roy
d'Espagne que pour les marchants. Ces nouvelles ont
esté confirmées par le bruit qui a courru à Coulogne
que les nostres auroyent emmenés vingt et deux bateaux
à Vlissingue et emporté tout l'argent. Mais à cause que
je ne m'ose encor assurer que ces dites nouvelles seroient
vrayes, ne le veux escrire. Si est ce cependant que n'ay
volu faillir à vous en advertir, afin que vous en faciez
vostre proffit selon que trouverez convenir. En vous atten-
dant icy en bonne dévotion avecq quelques lettres nou-
velles, en bonne espérance que Dieu aura bénit vostre
labeur, à la sainte garde et protexion duquel je vous
recommende d'aussy bon coeur, comme je me recom-
mande en vostre bonne grâce. *Datum* Dillenberg, ce xix
juny 1572.

Vostre² bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Le dit de Bernichousen est en bonne délibéra-
tion et espérance de se trouver luy mesme en per-
sonne, moyennant qu'il puisse obtenir son congé
du dit Evesque, ce qu'il pense bien qu'il accordera.

¹ guère. ² vostre — service. *Autographe.*

Cependant quoyqu'il en advienne, est toujours résolu d'envoyer sa ditte troupe pour le trentième du mois courant, sinon toute, aumoins une bonne compagnie, pour quelques jours par après suyvre avecq tout le reste, et a prins Godert Wolmerickhousen pour son lieutenant, lequel il enverra aussy en cas qu'il ne puisse luy mesme venir.

1572.
Juin.

Monsieur le Conte Jean
de Nassau, Catzenelbogen etc.
mon bien bon frère.

* LETTRE CCCLXVII.

L'Archevêque de Cologne au Prince d'Orange. Il se plaint qu'on ait intercepté une lettre adressée à lui par le Duc d'Albe.

* * Salentin, fils de Henri le Vieux, seigneur d'Isembourg-Salentin, depuis 1567 Archevêque de Cologne, envoya quelques semaines plus tard, des secours au Duc d'Albe. En septembre le Prince se trouvoit devant Mons; « ten selven tyde quamen een » groot deel Duytsche Ruyteren by den Hertogh, die hem brochte » Salentyn, den Bisschop van Ceulen. » *V. Meteren*, 76^d. Ce n'étoit donc pas sans motif (voyez aussi p. 441,) qu'on surveilloit ses démarches. Plus tard ses dispositions paroissent avoir beaucoup changé; en 1577 il abdiqua et épousa une Comtesse d'Areberg.

Unser freuntlich dienst und was wir mehr liebs und guts vermügen zuvor, Hochgeborner Fürst, besonder lieber vetter. Wir können E. L. nit verhalten das gesterigs tags gegen den abendt umb die fünfte stunde ein Braben-

1572. tischer pott' durch den Herzog zu Alba zu uns mit et-
Jun. lichen packet brief abgefertigt, zwischen unser statt Cölln
und diesem unserm hoflager durch zweh reysigen, so
ihme ausz Cölln gefolgt und E. L. angehörig sein sollen,
auf freier landtstrassen niedergeworffen, und solche seine
brief an uns und andere Stenden, wie er sich dessen
gegen uns folgentz beclagt, mit thätlicher gewalt abge-
trungen. Dweil wir nun mit niemandt in ungutem ichtz
aufstehen haben, auch solche handlungen im heyligen
Reich zwischen dessen Stenden nitt allein verbotten,
sonder fast unpreuchlich, derwegen und sover solche
brieff E. L. zu händen kommen, so begeren wir freund-
lich E. L. wollen uns dies selbige als paldt verwarlich
zuschicken, und sich hierin dermassen erweisen als Sie
Ir entgegen gern gethan seyen. Solchs sein wir umb E. L.
freundlich zu vergleichen und zu erkennen gneigt. *Datum*
Brül, am 19 junij Anno 72.

SALENTIN.

Dem Hochgebornen Fürsten
unserm besonder lieben Vettern
Herrn Wilhelm, Printzen zu
Uranien

Jo. Hertzog.

Le 20 juin, à Dillenbourg, le Prince signa une Instruction pour le Comte van der Marck, auquel il confioit le Gouvernement de la Hollande. Il lui recommande surtout aussi la tolérance envers les Catholiques. « Hy sal so wel de Catholyken en Geestelyken in hare Religie als d'andere goede Euangelise, in schut en scherm nemen. » *Bor*, I. 390°. « Hy sal alle vlyt en naerstigheid doen om met alle mogelyke sachtmoedigheid en mildigheid de herten

» so van de Catholyken als anderen te winnen. » *L. l. 392^a. Le 1572.*
Comte avoit besoin de ces recommandations. Malheureusement Juin.
elles firent sur lui peu d'effet.

LETTRE CCCLXVIII.

. *au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses.*

In den eersten wy hoepen dat u kennelicken is dat Don Frederick, Sipion Vitelle (1), ende Noercarme vertrocken syn om leger te slaen voer Baergen ende syn wel verzeckert zeer coerts die tot haren wille te hebben, doer eenige mineringe ende doer zeeker vrinden die sy hebben, die de prinscepaelste van des Graven raet syn, heft ock voerghenomen het revier te benemen. Den Hertoch macht syn reckeninge dat hi acht duserent Dussche ruterer verwacht, ende verhoft tseventich vendels Walen ende drie regemente Dussche knechten. Den Duck de Medina es tot Brusscel den xvij met clynen staet inne comen, want hi ter Slus verloren heeft vii schepen. Die flotte van Portighale es tot Flessinge met machtige copmanschap, ende met meer dan sessce hondert duserent ducaten in ghemunt ghelt. Sy hebben alrede van de Spanaerden van den Duck de Medina tot xl ghehangen ende xxv van de prinsepaelste Capitaynen ghevangen. *Item xi schepen*

(1) *Vitelle*. Chiapin Vitelli, Marquis de Cetone, Florentin, qui s'étoit distingué contre les Turcs lors du siège de Malte, Maréchal de l'armée: « een ervaren, vernuftigh, ende befaemt kryghsman, maar een onbeschaemt spotter van alderhande Religie. » *V. Meteren*, 103^b. Il périt en 1576.

1572. sinder' onder Rameckens ghevloten met x^e ofte xi^e solda-
Jun. ten , ende sy doer hulpe van die van Armuen tot Middel-
borch commen , maer de schepen syn ghenomen van die
van Flessinge ; die scheppers Byscayens syn de meeste
paert by de gueux ; meest alle die schepen van oerlo-
ge van den Conick met mer andere clyne, die nieuwe up-
gherust waren, syn te nitte brocht. Sy hebben nu onlanx
wederom andere schepen ghenomen , commende wt An-
tolosien¹. Den xxij es een publicatie ghedaen dat alle leen-
heeren moten binnen xiiij dagen al ghereet weesen op die
confiscatie van haer incommende goeden. In het lant van
Valckenborch passeren monstre twee dusent Ruterer ;
die hopt den Duck bi hem te hebben binnen vyf ofte
sessce daghen. Men heeft die voetknechten een mant² gage
ende die bende van ordinancie twe manden. Het es te be-
duchten dat sy nit mer krigen en zullen , want men moet
het ghelt ontleenen van de Cloesters tot Middelborch.
In Vlanderen syn omtrint vij^e ofte vij^e gheux ghecommen ,
hebben een castel inne ghenommen , ende commen tot by
**Bruge. Die heeren van Machelen syn nu by den Duck ;
ende verzekeren hem die stad te leveren als't hem beliest,
beloven hem gheen gueux inne te laten , in alles hem as-
sisterende , hoepende doer syn goedhyt dat hi haer assis-
tentie doen sal. Den Duck de Medina en wilt gheen
governement aenverde. Die van Mechelen laten den Duck
syn poeder ende gheschuet volghen dagelix. Jan de Forcer
is een openbaer Jcsuwit ; op ten avent van de Dryvoldic-
hyt ghinck hi metten bloeten hoofde drimal den wech van
de proscencie omme ; dan hi van syn husvraue oerloef nam,
soe sprack hy dat hi syn leven wilde ghaen aventuren ;**

¹ syn cr. ² Andalusie. ³ maand.

dit hebben wy syn husvraue selve hooren verhalen. Wy 1572. hebben den xvj briven ontfangen hou dat de Prinsce den xx^e Juin. tot Colon¹ soude wesen ende soude al verdich wesen nu den xxvij^m. Die Heere ghein² hem gracie. Het es noet dat elck hem haeste, U biddende ons te laten weten hoewe³ die sacken met U L. staen, want het soude ons eenen troest wesen te hooren dat U L. secoers ontfangen had ofte hauwe³ nae dat men immers reet es, want U vianden haesten haer zeere.....

† (1) LETTRE CCCLXIX.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il désire des assurances de payement, afin de pouvoir contenter ses soldats.

* * * Le Prince étoit encore le 24 juin à Francfort, et dans un besoin extrême d'argent. Il y a donc de l'inexactitude dans le passage suivant de *v. Meteren*. « De Prince, hebbende uyt Hollandt » ende Zeelant eenigh gelt bekomen, omtrent twee hondert duysent » guldens hem beloofst ende noch versegbelinghe van 500 duysent, » ende daertoe eenige van syn eyghen Patrimoniale Landen, als » Sigen, den Lantgrave ende andere verkocht ofte verpant, so heeft » by eenen Legher in Duytsland weder opgebracht, wel van ses » duysent Peerden ende veertien duysent te voet. De principale

(1) † Dorénavant la plupart des Lettres du Prince à ses frères sont, comme l'est aussi déjà celle-ci, en chiffres; mais d'ordinaire le déchiffrement y est joint. Le plus souvent elles sont signées. En outre on doit remarquer que probablement beaucoup de ces Lettres auront été dictées ou même écrites en entier par le Prince, avant d'être remises à celui qui étoit chargé de les chiffrer.

¹ Keulen. ² greve. ³ hoc.

1572. » Oversten waren Ernst van Mandersloo, de Graven van Barby
Juin. » ende Heyndrick van Nassouw syn broeder, hebbende alreede een
» verbont met Vrancryck ghemaect: sy passeerden over den Ryn
» den 8 Juny, om in Gbelderlandt te monstere[n]. » p. 70^c. — Le
passage du Rhin n'eut lieu que le 8 juillet. Quant au traité
avec la France, il ne paroît pas qu'il y ait eu alliance formelle.
voyez p. 405. Dans la remontrance de Mornay (p. 402) on
lit: « V. M. pourra traiter accord avec le Prince d'Orange,
» qui tant par une bonne et forte armée qu'il a au pays, que par
» les coeurs du peuple enclins à lui, comme Libérateur, vous y
» pourra beaucoup servir. » *Mémoires de Mornay*, I. 15. Et cette
exhortation à *traiter accord* est faite lorsque le Prince a une armée
au pays; c'est à dire en juillet, et non en août, ce qui est plus probable,
en août. « M. du Plessis retourna en France sur la fin de juillet,
» ayant demeuré plusieurs jours auprès de sa mère, alla trouver
» le Prince. Ce fut lors qu'il luy bailla par écrit tout ce qu'il avoit remarqué en
» France sur la remontrance. » *Vie de Mornay*, p. 17.

Lausane, 24 Juin; Francfort (1).

Mon frère Lambert, je vous servira pour vous advertir
que, comme je suis résolu de me mettre d'icy à trois jours
en canpane, je me trouve toujours en la mesme peine de
l'argent à l'accoutumée, car je ne voy nul moyen au
monde pour recouvrer argent à la place des monstres
pour faire marcher mes gens, selon que desjà plusieurs
fois vous ay escrit, et quoyque je sollicite de tous costez
et n'obmetz rien dont je me puis adviser, si est ce
que je ne profite rien, ou fort peu; de sorte que, par
faute de moyen, nous perdons bon nombre des meilleurs

(1) Cette manière de mettre la date étoit particulière aux Lettres de commerce; voyez p. 427.

¹ Louis: voyez p. 428.

chevaux, lesquels estoyent à nostre commandement et 1572.
maintenant vont servir à l'ennemy. Les Princes d'Alle- Juin.
magne m'en avoyent donné quelque espérance, mais tout
cela a esté renversé par la pratique et lettres de l'Empe-
reur. Parquoy je vous prie très-instamment qu'y veuil-
lez adviser à bon escient, et, comme vous savez que l'im-
portance de toutes noz marchandises et traffiques gist
principalement en ce point que je puisse marcher avant
et bientôt pour me joindre avecque vous, ce qui n'est
aucunement possible le faire sans argent, vous veuillez
pourveoir à quelque moyen que ce soit, que nous ne
tombions en un inconvéniens, lequel seroit certes irrépa-
rable, si par faute d'argent et moyennant les ruses et
pratiques de l'ennemy, lequel certes ne dormira pas là-
dessus, nos gens venoyent à se mutiner et nous aban-
donner pour servir à l'ennemy; qui est certes fort à
craindre, comme vous mesmes pavez assez juger. Par-
quoy je vous prie de rechief d'imaginer quelque moyen
pour m'assister, m'envoyant telle assurance du payement
par lequel je puisse contenter mes gens, et m'advertir
au plustost que polrez de l'estat de nos affaires, et com-
bien de gens avez dans la ville, et quel secours avez receu.
Bref le plustost et le plus particulièrement m'advertirez
de vostre estat et affaires, le plus me serat-il agréable.
A tant, mon frere, soyés en la garde de Dieu.

Vostre entièrement bon frere à vous faire service,

GEORGE CERTEIN.

Soit donné à mon frere Lambert Certain
à Londres (1).

(1) *Londres.* Au lieu de Mons; fausse adresse pour la sûreté du porteur: voyez la remarque p. 438.

LETTRE CCCLXX.

Le Prince d'Orange à Hugues de Haynault. Il désire des assurances de paiement, et annonce son prochain départ.

Laus Deo, 2[6] juin à Francfort.

1572. Sire Hugue, j'ay receu vostre missive en date du xxv^e
Juin. du courant, et esté bien aise que l'estat de nostre marchandise est en si bon train en ung tamps si troublé . . .

Au reste tout mon soucy est, que je puisse estre pourveu des chamois, buffetins et aultres denrées que j'ay promis de furnir à mes créditeurs en payement (1); car si cela me fault, je suis ruiné, et au contraire si je leur puis aucunement satisfaire et amener si avant que ilz nous furnissent la marchandise qu'ilz m'ont promise, je voy nostre cas tout esclarcy et j'espère qu'il n'y aurat plus de difficulté aux livres des comtes comme du passé, soit du *debiti* ou du *crediti*, car j'espère que j'en viendray bientôt à bout; mais comme le tamps est court, d'autant que j'espère après demain partir d'icy pour m'acheminer par dellà et traitter avecque mes dits créditeurs à bon escient, je vous prie sur toute amitié que me sauriez faire de faire toute diligence, par quelque moyen que se soit, de me furnir les dites marchandises. Je say que c'est un tamps fâcheux, mais il fault chercher moyens, car plus la

(1) *en payement.* « De Prince, dewyl in syn vermogen niet was » dat hy de Oversten . . . gansch en geheel op de monster-plaets » soude konne betalen, so soude hy henluiden versekeringe en » handschrifte doen hebben op ettelyke steden in Nederland daer » mede te vreden soudén wesen. » *Bor*, I. 386^b.

traffique cesse et plus sera-ce nostre prouffit, si nous 1572.
prenons bien regard à nostre faict.... car j'espéreroye en Juin
faire singulier prouffit....

Vostre bon amy,
GEORGE CERTAIN.

Soit donné à Hugue de Haynault, marchand
à Auvers.

* LETTRE. CCCLXXI.

Le Prince d'Orange à Jean de Haynault. Même sujet.

Laus Deo, 27 juin de Francfort.

Sire Jehan de Haynault, j'ay receu voz lettres du 10 et
18 hier au soir, après que j'avoie despeché la [réponse] à
celle du 15. J'ay esté fort joyeux du bon succès de noz
affaires et marchandises de par delà, mesmement en ung
tamps si troublé, lorsque les coeurs et affections des
personnes se changent légèrement, mais puisqu'il plait
à Dieu nous donner si bon heur, nonobstant les menées
d'aucuns qui nous voudroyent bien veoir renversez, les-
quelz pensoyent soubz main nous faire mille petites tours,
il fault certes prendre courage, et nous efforcer de passer
toutes les difficultés qui se présentent, et pourtant vous
prie de entretenir noz crédeurs comme avés faict au
passé. J'espère bien que ceulx qui se pensoyent mocquer
de nostre ruine, se trouveront honteux eux-mesmes. Car
quant à moy je fay mon comte de partir demain pour
m'acheminer vers le Pais-Bas, avecque toute la monnoye
d'or et d'argent que j'ay seu fournir; il reste seulement

royal ce que desjà par plusieurs fois vous ay mandé, c'est à sçavoir
 J'ai veu que je puisse trouver moyen de satisfaire à ma promesse
 touchant la denrée de charbon et de bled, pour à laquelle fournir je vous prie de trouver quelque moyen,
 d'autant que le tout gist en cela. Toutefois je ne désire
 pas que vous vous mettiez pourtant en hazard, mais si
 autrement vous pouvez imaginer quelque moyen, vous
 prie de le fère. Vray est que l'assurance de mon frere
 Lambert, telle comme desjà vous ay mandé itérativement,
 me servira beaucoup, et si nécessairement

avoir quelque chose de content¹ pour leur satisfaire, et
 pourtant vous prie d'y employer voz cinq sens et en
 discourir avecque mon dit frere, auquel vous ferez mes
 recommandations, luy disant que je suis en bonne dispo-
 sition, Dieu mercy, et ne désire autre chose que de le
 venir trouver, ce que j'espère de fère en brief.

Au reste je vous prie de solliciter tous noz amis de
 pardelà, affin que une fois ilz monstrent si à bon escient
 ilz nous portent affection ou non, pour nous ayder en
 nostre besoing; car si nous venons à ne pouvoir fournir à
 nostre besoing et par ce moyen tombons en bancqroulte,
 vous voyez que cela redondera à leur grand déshonneur
 et désavantage.

Le tout vostre,
 GEORGE CERTAIN.

Soit donné à Jehan de Haynault
 mon bon amy,
 à Aath.

¹ comptant.

LETTRE CCCLXXII.

George du Bois(1) à *Hugues de Haynault. Nouvelles diverses.*

* * Les soupçons contre Tseraerts le forcèrent bientôt à se 1572.
démettre lui-même du gouvernement. Il ne méritoit pas cette dé- Juin.
fiance : le Prince d'Orange continua à le considérer et à l'employer
comme un fidèle serviteur. La violence avec laquelle il s'étoit , à
ter Veere , opposé au bris des images , commencé par ses soldats ,
avoit sans doute contribué à le rendre suspect : *Bor* , 393^a.

Laus Deo, en Anvers , ce 29 de juin.

Très chier et bon amy, Quant à nouvelles, il
semble que le pays soit par tout en troubles, et se ré-
voltent les villes de Hollande l'une devant, l'autre après,
de sorte qu'on ne scait ce qu'il adviendra de ses commo-
tions qui sont sur piedt. La ville de Dort ha pareillement
recheut des gens du costé des gueulx, pareillement on
dict que les dicts gueulx sont aussi en Gorcum, oultre à
Enchuyse, Horne, Alcmар, Gouwe et aultres petites
villes, quy tiennent de leur costé et ont recheut garnison.
Y ha eult devant la ville d'Am~~sterdam~~ . . . quelques navires
de ceulx d'Enchuyse, que ha esté cause que les bourgeois
en la dicte ville d'Amsterdam ont esté en dissention les
ung contre les aultres, mais à cause que les magistrats
sont sy bons catholiques, les dicts geulx n'y ont fait
aultre que emmené avecque eulx 3 navires de guerre
du dict Amsterdam; on ne scait, s'ilz y retournent, ce que
feront davantaige. Sur Vlissinghen y ha eut une bonne
entreprinse, mais est faillye; ne scay comment, car on

(1) *G. du Bois. Inconnu.*

1572. tenoit le Capitaine Tseraerts de nostre party par quel-
Juin. ques communications eult avecque son frère, toutesfois
ne scavons bonnement à quoy il ha tenu quelle n'ha
esté prinse, d'aultant que Mons^r de Beauvois estoit sorti
de Middelborch avec bonne compagnie de gens, et ont
escarmouché bien fort, à la fin ne ont fait oultre que
demeuré à Souborch, entre Vlissinghen et Middelborch,
ayant fait retirer les geulx du dict lieu, dont, à ce que
entendons, ceulx du dict Vlissinghen ont incontinent
prins suspicion sur le dit Tseraerts, d'aultant que quant
luy ont mandé pour avoir de la pouldre, il en envoyet bien
peu; puis quelques aultres occasions, que ne scais quelles,
ont esté cause de garboilles et dissensions en dicte ville,
mais on dict que le tout seroit raccoustré. Nous voyons le
pays aller du tout en ruine, partant n'y ha apparence que
le marchant y puisse plus faire prouffict, dont n'y ha meil-
leur moyen que de retirer partout ses debtes sy avant.

Au S^r Hughe de Haynault,
marchant, demeurant
à Aeth.

Payés le porteur.

LETTRE CCCLXXIII.

G. du Bois à Hugues de Haynault. Nouvelles diverses.

Laus Deo, en Anvers, ce premier jour de juillet.

S^r Hughe, yer au disner ay recheut la vostre de 27 du
passé et le contenu d'icelle bien entendu, dont, quant à
ce que ne cognoissies point Claes Symon, ny Poeter et

Heyndrick [Phs] (ce sont de noz amys avecque lesquels 1572.
avons fait amitié et demeurent en Hollande, l'ung à ^{Jun.} Horne, l'autre à Enchuyse et le dernier à Dort) dont, parceque dictes villes sont tournées du costé de ces geulx, avons estés contraints de chercher leur amitié, affin qu'ilz nous ayderoyent à parvenir aux debtes que avons par tout le dict pays, ce que nous ont promis de faire De nouvelles n'avons icy chose de moment¹ depuis noz dernières, saulff que toutes les villes de Hollande sont quasi révoltées, reste Amsterdam, laquelle est pareillement en bransle, mais à ce que entendons ont conclu de n'accepter garnison ne d'ung costé ny d'autre. Rotterdam tient bon, à cause des Espagnols que sont dedans, lesquelles laissent morir les femmes et enfans en dicte ville de faim, que est grand pitié. A Utrecht sont pareillement quelques Espagnolx au chasteau, et y est Mons^r de Bossu avecque quelques gens, qu'i ha là eslevé au pays [par ains]. Nous sommes icy en paraison² bonne quiétude, parce que y avons ung regiment de dix enseignes de Wallons, lesquels nous font bonne garde. Du S^t George n'avons aultre nouvelle depuis les dernières à vous envoyées; quant en entendrons aultre, vous en donnerons avis. Nous l'attendions icy plus brieffement qu'il me semble qu'il ne sera, dont en sommes marrys; car seroit bien besoing qu'il viendroict bien pour donner ordre à beaucoup de choses par ce temps garboilleux que nul ne scaict ce qu'il ha de faire: s'yl estoit icy, avons espoir qu'il y feroit bon profict, car y ha des marchandises quy se présentent à bon marché. J'oublyoye à vous dire pour nouvelles que ceux de Vlissinghes ont boutté outre les

¹ importance, momentum. ² passablement.

1572. digues, tant pour leur seurté (d'aultant qu'ilz avoyent
Juin. peur de trahison), que pour se venger des bruslemens
que Mons^r de Beauvois faisoit par le plat pays de Walche-
ren, dont n'y ha doubte que la ville de Middelborch ne
souffrira grand domaige. Le Seigneur veuille par tout con-
soler les affligés, car en y a pour le présent beaucoup
en ces Pays-Bas.

JORGE DU BOIS.

Au S^F Hughe de Hainault,
marchant, demeurant
à Aeth.

Payés le porteur.

LETTRE CCCLXXIV.

Louis du Gardin à Hugues de Hainault. Nouvelles diverses.

Pour nouvelles avons que hier arriva à Vlessinge 100
baril de pouldre et 50 pieces d'artillerie de fer, venant
d'Engleterre, et entour de^t 500 soldats, que estoient prest
à embarquer; ilz n'ont encoire liberté vendre leur marchan-
dises illecq, aultrement feroient grant argent: ce qu'ilz
avoient envoié par bon Jan, est tout arresté à Calais. Ce
peuple a fort murmuré sur Serras, parceque son frère y
a esté soubz promès d'aller à Mons, et à présent se dict
estre à Brusselles; le pays est mis en eau par la crainte
qu'ilz ont eu de trahison. A ce que j'entens, Serras est
hors de crédit et estime que poldroit bien causer mal. Le

¹ environs, aires.

baillieu Delbecq avoit prins son chemin vers Mons pour 1572. remonstrer le tout , mais ayant trouvé empêchement en Juillet. chemin , est retourné. Bruge , 2 juillet.

On appreste en cette ville quelque navires pour aller en Zélande là où le capitaine Tseraerts, que est à présent en ceste ville, doibt estre Capitaine général ; partant espérons que avecque l'entendement qu'on dict qu'il auroit avecque son frère à Vlissinghes, qu'ilz feront quelque bon exploit, dont le temps déclarera le tout. 3 juillet.

Quant à nouvelles , parceque en estes désireux, vous advertiraie que avons nouvelles de Vlessinge comment les Capitains, tant de la ville que aultres, ont déposé Serras de son gouvernement ; procédé par une sousçon de son frère, lequel, après avoir mis les Wallons en l'isle, fit semblant estre ennemi du Ducq et se vint illecq rendre ; sur quoy le peuple en estoit mal contenté, toutesfois par belles parolles fit tant qu'il les apaisit, promectant et demeurant Serras respondant que nulle mal n'advierdroit par luy et qu'il partiroit pour Mons se rendre au Conte Lodowicq, ce qu'il ne fait, ains s'est retiré chès le Ducq d'Alve, après avoir veu et entendu toutes les secrètes d'illecq et d'aultres particuliers quy s'adrechoient à Serras. Maintenant ce peuple, entendant que le dit frère n'a illecq esté pour bien, se malcontentoient fort, et à craindre de mal : pour ceste cause, pour éviter mal, l'ont déposé et se sont mis à 4 au gouvernement, cela à scavoir : le bailli, Swiger, capitain Cret, et Bernart ; et cela jusque que y sera mis aultre ordre, et principalement envoyé aultre

1572. gouverneur, ce que bien leur sera de besoing pour aul-
Juillet. tre discort, ce que jusque à présent se trouvent assés
bien d'accort. Ilz ont mis le pays en eau pour les crainte
susditte qu'ilz ont eu de trahison; le plat pays est tout
brulé et en subjection du Ducq; nous entendons que
Dort, Worcum, Gorcum et la rest s'est rendu, sauf Rot-
terdam et Amsterdam; a doubte du dit Amsterdam, parce
qu'ilz n'ont soldats, et me semble qu'il n'y aura à présent
meilleur chemin pour noz espingles que par Dort, com-
me j'espère d'envoier. Il est arrivé à Vlessinge 100 baril
de pouldre et 50 pièces d'artillerie de fer venant d'Engle-
terre, pareillement armés, tellement qu'ilz sont à présent
bien muni où que passé jours estoient sans pouldre.

LETTRE CCCLXXV.

Louis du Gardin au S^r Henri Tresvette. Nouvelles diverses.

Quant à Serras, n'a esté prisonnier (ne scay d'où vous viennent telles nouvelles), mais bien déposé de son office, jusque les lettres de Mons^r le Conte sont venu avec serge['] suyvre l'ordre dé Serras, ce que tous ont fait pour obéissance des dittes lettres, mais j'estime qu'il n'estoit adverti de tout quant les dittes furent escript; car saurés que, quant le frère de Serras vint ici, fut advisé, et le peuple se doubtoit de trahison et, pour seureté de ce, Sarras promist son corps en gage en cas que mal vint par son frère, promectant qu'il alloit vers le Conte, ce que e contraire est advenu, et est chès le Ducq et depuis vena

['] charge.

en Anvers, aiant emprins la serge⁽¹⁾ du mal que on nous 1572.
prépare contre ceste ville, se que a causé le déposement Juillet.
pour apaiser le peuple ou aultres. Ors à présent nous
recepvons diverses advis de plusieurs lieux, qu'il y a
trahison ici, et escrivvent du gouverneur; et sont advis
de bonne main, comme toujours sont esté advisé: telle-
ment que je voie la plus grande part descouragé, voiant
que on ne remédie au mal aparent, mesmes Capitain
Worst et aultres de la mer, juroient s'en aller avec-
que leurs naves, sy aultre gouvernement ne venoit; cer-
tes je ne porté partie, mais je dis que seroit meilleur
donner à Serras aultre serge en aultre lieu et y envoyer
aultre, comme ce comme avons mandé à Mons^r le Prince,
pour éviter certes grant mal advenir, et en cela ne seroit
l'honneur de Serras osté, lequel à présent est rétabli en
son office pour obéir aux lettres de Mons^r le Conte, que
sont ici esté aporté par ung Francois que Serras avoit
envoïé devant les aultres pour s'excuser.

Ay receu vostres de 6 et de Mons^r le Conte de 7, par
laquelle voie qu'il prent de mal part et est esmerveillié
que j'adjouste foy à ce que en ay escript: certes Serras
m'est bon amys et les aultres aussy, mais je ensuy ce
que Mons^r le Prince m'a ordonné, d'escripvre tout ce
qu'il se passe, et comne je suis souvent ici apellé au
conseil de la ville et ay veu le ² estoit
apparent, en quoy y ay aultant remédié et le baillieu que
nulz; car pour une fois tout vouloient avoir Serras pri-
sonnier, ce que je empeschi par les remonstrance que

(1) *serge*. Voyez p. 457, l. 5, 6.

¹ charge. ² Deux ou trois mots illisibles.

1572. leur fis, que cela ne se pouvoit faire sans premièrement Juillet. en advertir le supérieur et que, veu qu'il ne s'en estoient plaincte, ne donné raison de leur cause, ne se y avoit peu remédier; ce que descou[vrit] leur emprinse et despechement vers Mons^r le Prince, de quoy n'ont encoire responce. Ilz ont encoire eu lettres depuis de Mons^r de [Limme¹] de semblable advisement, comme dessus contre Serras; mais le tout fut hier très assopi par ce Capitain d'Engleter de l'ordre, lequel à son venu n'eult bonne responce de Serras, sur quoy se voulut partir, mais le peuple le requérit y demeurer; ce qu'il a faict et hier tous faict serment ensamble à contentement de tous De ce que demandés scavoir les particularités de fautes qu'il se dict contre Serras, ont esté les premiers qui ont causé l'envoye des marchandises par bon Jan, que on scait pour vray estre ung traicte du Ducq, depuis l'audience donné à diverses soubsonné; puis le bruslement du plat pays, de quoy estoit avertie de l'emprinse et non y mis ordre en nulle manière qu'il fallut, et eux de Soubourg abandonner la place par faute de pouldre; depuis le faict de son frère Serras, de quoy en estoit demouré respondant que mal n'advieudroit par luy; comme de tout en ont adverti Mons^r le Prince..

* LETTRE CCCLXXVI.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur le bon succès des affaires.

Monsieur mon frère. Ayant pleu à ce bon Dieu me

¹ Lumey (?).

conduire depuis nostre dernière entreveue jusques en ceste ville en fort bonne disposition, je n'ay voulu obmettre de vous advertir du bon succès que de jour à aultre il plaist au S^r Dieu donner à nos affaires, ayant présentement mis la plus grand part de toutes les villes d'Hollande et quelques autres circumvoisines entre noz mains, nommément celles de Dordrecht, Harlem, Gouwe, Leyden, ensamble celle de Gorcom, avecq le chasteau illeques et celluy de Louvesteyn. Aussy me sont hier au soir venues nouvelles que nos gens se seroyent de mesmes emparez des villes de Bommel et Harderwyck, et que en toutes il y a gens de guerre de ma part, qui sera cause que je me diligenteray de tant plus pour passer oultre et, selon les moyens qu'il plaisrat à ce bon Dieu me donner, les secourir et asister. Je n'entens encoires chose singulière des aprestes que feroit l'ennemy pour de ce costé me rencontrer, et, à ce que l'on me rapporte, il ne pourra avoir ses forces d'Allemaigne prestes d'icy à quelque temps; ce que je dis, non pour me reposer là dessus, mais que j'espère que le bon Dieu me fera cependant la grâce de passer oultre, oires que les moiens que scavez me sont encoires bien petits et n'ay jusques à présent aucune assurance de deniers. Si est ce que pour cela je ne perdray couraige, me confiant entièrement que ce grand Seigneur des armées est avecq nous et se trouvera au milieu de mon armée. Quant à la prinse et rendition des villes cy-dessus nommées, vous en pourrez faire seure advertence à Monsieur le Landgrave de Hessen (1) et luy dire que ce ne sont

(1) *L. de Hessen*. Le Landgrave Guillaume étoit bien disposé. Du moins ce fut en 1572, comme nous l'apprend *M. von Rommel* (*N. Gesch. v. Hessen*, I, 535) qu'il s'opposa avec beaucoup

1572. pas bourdes¹, mais qu'il le peult tenir pour chose asseurée.
Juillet. Du succès de mes affaires ne faudray à toutes occasions vous tenir adverty, comme à celuy que je scay elles sont aultant à cœur que à moy mesmes, qui fera que je ne treuve besoing les vous recommander davantaige, bien sachant les grans et bons devoirs que vous ferez toujours envers les Princes et tous aultres qu'il conviendra par delà pour les tenir tousjours en la meilleure dévotion qu'il soit possible; vous priant, Monsieur mon frère, me donner quelque fois ung mot d'avis de leur bonne affection en nostre endroit, ensamble de toutes aultres choses que passeront par delà, afin que nous nous puissions tant mieulx selon cela rigler. Je vous renvoye les chevaulx de chariot que m'aviez presté, estant marri de les avoir retenu plus longuement que je ne pensoye; toutesfois je m'asseuré que, considérant la nécessité qui m'en a pressé, vous me tiendrez en cela excusé. Je vous prie de présenter mes bien humbles recommandations à la bonne grâce de Madame ma mère, Madame ma soeur et toute la bonne compagnie par delà, et m'advertir par le premier ce que depuis mon partement vous aurez entendu du Conte de

de succès aux levées du Duc Eric de Brunswick. « Er verhin-
» derte, wo er konnte, die Spanischen Kriegswerbungen Herzog
» Erich's, im Einverständniz mit Herzog Julius von Braunsch-
» weig, wozu er sich auch Friedrichs von Rollshausen und Eckbrechts
» von Malsburg mit solchem Glücke bediente, dasz Erich auf sei-
» nem Musterplatz zu Nordheim einst nur siebenzehn Kuechte
» vorfand, und zur Stellung der versprochenen Reisigen Wagen-
» Gäule nehmen muszte. »

¹ railleries, contes faits à plaisir.

Hohenloo , et s'il at effectué quelque chose..... Escript 1572.
à Essen , le 7^m jour de juillet 1572. Juillet.

Votre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

Depuis j'ay aussy eu nouvelles seures , que la ville de Schoonhoven s'est aussy rendue. Mon frère Louis m'a aussi envoyé homme exprès m'advertissant que le tout se porte encoires bien , et désire fort ma venue.

Monsieur , Monsieur le Conte
Jehan de Nassau , mon bien bon frère.

—
A cette lettre est jointe l'indication suivante.

—
Les villes que Monseigneur le Prince tient à sa dévotion au Pays-Bas.

EN GUELDRES.

En la comté de Zutphen.

Zutphen.
Doesborch.
Dotechem.
Groll.
Berghe avecq le chasteau.
Lochem.
Bredefoort.

} saisis par
Monseigneur le
Comte
van den
Bergh.

EN BRABANT.

Malines tient encor bon.

Louvain.

Lièrè.

Dendremonde.

Vilvorde.

} ont refusé garnison.

Bommel et Thiel ont refusé la garnison du Ducq.

1572. **EN HOLLANDE.**
Juillet. Briel, saisy par Mons^r de Lumey avecq tout le pays de Voorn.
Dordrecht. Il y a déans la ville le Capitaine Bartolt Entens avecq 200 hommes, envoyez de Monsieur de Lumey, par le commandement de son Exc.
Gorichum, ville et chasteau avec
Louvestain, chasteau prins par le Capitaine Marinus Brandt, lequel y est avecq environ 300 hommes.
Enckhusen, là où est Mons Sonoy de par son Exc avecq bon nombre de gens, et tient encor.
Hoorne.
Medenblick et
Alcmar.

Harlem. }
Leyden. } se sont rendus.
Delft. }

Tergow s'est aussi déclarée et a receue garnison. Le semblable a fait Oudewater.

* (1) **LETTRE CCCLXXVII.**

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il lui détaille la composition de son armée.

Monseur mon frère. J'ay esté bien joieux d'entendre

(1) * N'ayant pu réussir à trouver l'original, nous donnons

de voz nouvelle par le présent porteur, et pryé Dieu qu'il 1572.
veulle continuer Sa faveur envers vous, pour vous pré- Juillet.
server contre les embûches des ennemis, desquelles je
vous prie aussi vous voulloir garder le plus que pol-
rez, d'aultant que tenons assez qu'il n'y aura practique
tant sinistre ne trahison sy meschante, laquelle il n'es-
saient en oeuvre là où il en auront la puissance, pour vous
surprendre et attrapper; et mesmes je suis adverty que
les marchans Italiens font grande gain, car à Anvers [l'on
dit] que le Duc d'Alve vous aura de bref entre ses mains
soit vif ou mort; mais l'Eternel, qui est nostre garant et
protecteur, se mocquera de leur desseins et les fera tresbus-
ser en la fosse qu'il ont cavé¹. Touchant de mes nouvel-
les, j'espère, avec l'aide de Dieu, passer aujourdhuy le Rin,
aïans mes gens au pays de Meurs pour choisir la plasse
monstre entour la [pogdie] et Gueldre. J'ay pourtant don-
né le meilleur ordre qu'il m'a esté possible pour estre
furny d'argent, et espère que Dieu y donnera Sa bénédic-
tion. Au reste les affaire se portent bien. Je vous envoie
icy jointe la liste de mes gens de guerre, oultre lesquels
le Comte Joes de Schawnbourg (1) lequel desjà avoit
prins son serment à l'évesque de Couloingne pour le Duc
d'Alve, s'est tourné de mon costé estant content de moy
servir. J'espère encoire aujourdhuy traiter avec luy, pour
laquelle affaire je l'ay mandé vers moy. Presque tout la
Hollande est déclaré de nostre costé. Dordrech a receu

cette Lettre, qui très probablement étoit signée par le Prince,
d'après une copie du 18^e siècle, en plusieurs endroits très fautive.

(1) *Schawnbourg*. Le Comte J. de Schauenbourg fut nommé par
le Prince Gouverneur de Frise et de Groningue.

1572. nostre garnison et en ay donné la charge à Monsieur de Juillet. Bouxtel de s'y mestre dedans. Tergault a aussy ensuivy leur exemple, comme a faict Gorcum, et de Louvestain a esté pris des nostre par force. Le viel Turcq qui estoit sur le château, quy estoit sur le dit château de Gorcum, est demeurez prisonnier, comme pareillement est Quarbe' à Dordrech et le pensionnaire Carnet. Hyer ay eut nouvelle que Schonhove se soit aussy rangée de nostre costé, pour lequel effect j'ay envoyé commission, tellement que espère que ce bon Dieu, qui a commencez, parachévera Son œuvre jusques à la fin. Jay aussy bonne espoir de la ville de Venlo, leur aiant escrit pour ceste effect. Au reste le présent porteur vous dira quelque choses de ma part d'un certain homme dont sommes en quelque soupçon, vous priant d'y adviser et me mander ce que en estimez, et pareillement ce que tenés de son maistre; Anthoine Olivier le cognoistra. Je vous pryé aussy me mander bien souvent de voz nouvelle, et bien particulièrement quelle force vous avez en la ville, quelle secours et renforce vous atendez ou avez receu, ou quelle embuasse on vous dresse; bref tout ce quy se passe par delà, afin que selon cela je me puis reigler de ce costé icy pour y donner l'ordre requis. Quy sera l'endroit où m'estant recommandé de bien bon coeur à vostre bonne grâce, priay Dieu vous donner, Monsieur mon frère, la sienne sainte. Escrit à Venlo⁽¹⁾, prest pour partir plus outre, ce 8 de juillet 1572.

Vostre bien bon frère prest à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

(1) Venlo. Ici ou à la ligne 13 il doit y avoir erreur de nom.
de Quarebbe.

**Je vous prie vouloir présenter mon service à tous
les seigneurs et gentilhommes estans près de vous.** **1572.
Juillet.**

*La liste des gens de guerre sans y comprendre Contes ,
Barons et aultre de bonne volonté.*

**Jehan Berninckhusen , Couronnelle des Reistremestre
et suivant :**

Godert Wolmerickhousen	400.
Louys Rumpff	300.
Albert de Lo	300.
Jasques de Furstenbergue	400.
Le Couronnelle Ernst van Mandesloo . . .	2500.
Le Conte Jann van Schouvenburc	600.

4500.

Colonels de l'infanterie.

Sans les vo- lontairs.	}	Messieurs le Conte Hanry de Nassau	15 enseignes.
		Le Conte Guillaume van de Bergue	15 enseignes.
			<u>4500</u>
		Monsieur de Reume . . .	10 enseignes.
			<u>3 mille testes.</u>
		Hanse van Collen 5 enseignes 15 testes.	

**Somma des piétons , 13 mille cinq cens , sans les vo-
lontairs.**

Aultre Reistremestre n'ayant point de Couronnelle.

Wolfgart Gaba	400.
Jost van Remen	300.
Herman van Calenberg	300.
Albert de Gueldre	300.

1572.	Wolf Daffetin'	300.
Juillet.	Hamer Ordies	300.
	Balduin de Dopendallen	300.
	Dedrick de Hart	300.
	De Nieuenhoume ²	300.
	Et puis les Gentilhommes de Pays-Bas dont je pense faire une cornette de	300.
		<hr/> 3100.

— ◆ —
LETTRE CCCLXXVIII.

..... au Comte Louis de Nassau. *Nouvelles diverses.*

Monseigneur, il y a icy nouvelles que M^r le Prince
vostre frère est en campagne, dont aucuns se résjoissent
et les autres se fâchent et estonnent; pour certain il
deuvoit partir le jour S^{te} Jehan, comme il dist à homme
qui peu avant parla à luy à Dillenburg, désirant que luy
envoiez une vostre lettre contenant que ne luy pouvez
envoyer secrètement argent, mais que incontinent son
arrivée ses troupes feront monte, ayant, grâces à Dieu,
assez de quoy leur satisfaire et contenter pour ce respect.
Il vous a escript une lettre à mesme fin qu'il crainct que
n'ayez retenu. Je croy qu'estes assez adverty de vous
garder avec vostre ville. Les Espagnolz ont pris le village
et château de Soubourg près Flessingues, encore qu'il fust
secouru, et y est demeuré de mortz et blessez LXX des
vostres, et sept à VIII des autres. Ceulx de la ville (tant pour
cela que pour l'oppinion qu'ilz avoient que le S^t de Serac

d'Affestein (?). * Nyenbeim (?).

eust communiqué avec un sien frère qui est au service 1572.
du Duc et qui l'on disoict d'estre venu secrètement devers Juillet.
luy) luy ostèrent les clefs et les baillèrent au bailleu, mais
leur ayant montré sa charge et pouvoir, qui est de ne
mettre la ville en aucun danger, et s'estant aussy justifié,
ilz l'ont rendue, toutesfois est bruict qu'il se veult desme-
tre du dit gouvernement et que le Comte [Baudrenecque]¹,
qui est à la Brille, doit venir en sa place. Or il est bien requis
et plus que nécessaire qu'il y ayt là un chef d'auctorité,
et aussi d'establis un bon ordre au fait des marchandi-
ses et prises pour le convertir en argent. Les vostres
ont pris à Eecloz à cinq lieues de Bruges, environ dix mil
dalders que conduissent six Espagnols, est le tout mené
au dit Flessingues, avec le curé et un presbytre qui les
accompagnoient. Le cappitaine [Esloinnaut] est passé du
costé du dit Bruges, espérant y faire un petit camp
de iv^m homme de pied. Ces deux Ducz sont tousjours
icy, et ne prent charge aucune des affaires le sieur venu;
leurs forces s'augmentent de parolles, et est bruict que
d'Allemagne n'auront ce qu'ilz pensent. M. de Noircarme
vostre voysin est blessé, mais n'en savons la vérité, ny
aussi d'un chef des vostres qu'ilz disent avoir tué en
escarmouchant. Voz bons amys sont prestz, comme ilz
vous peuvent avoir adverty, et ne pouvez mancquer de
secours de tous costez. Encore qu'on parle icy qu'estes
fors, et que faictes chacun jour de belles entreprises. Le
seigneur d'un bras⁽¹⁾ est soubzhaicté dehors, et le craignent

(1) *Le s. d'un bras.* De la Noue: en 1570 ayant été blessé au bras gauche, on dut le lui couper. « De bons ouvriers lui firent un bras de fer, dont il porta depuis le nom. » *Vie de de la Noue*, p. 63.

¹ Van der Marcke (?).

1572. le dict Prince leur promettoit, scavoir qu'il estoit venu
Juillet. pour les mettre en liberté, ains plustost ce voit main-
tenant tout le contraire, ce que causera sa ruine.

On écrit à Hugues de Hainault à Maubeuge.

De nouvelles n'avons icy guerre de bon; le Sr Chiappin Vitelli est fort bleschié en une giambe devant le siège de Mons; mesmes on dict qu'il seroit mort, ce que est grand perte, car de telz Capitaines ha t'on pour le jourdhuy bien afaire. On apreste icy des navires pour aller trouver ceulx de Vlissinghen, et ha on bon espoir d'y faire quelque bonne entreprinse, car, estant le Capitaine Tserars capiteyne général, comme on dict, de dictes navires, fait croire à plusieurs qu'il ha entendement avecque son frère gouverneur du dict Flissinghes; toutesfois que pour certain ilz ont recheut nouveau secours d'Engleterre et France d'environ 2000 hommes, desquelz en y ha une partye à Ardenburch, près de Bruges, mais ne schavons s'yls y pourront demeurer longtemps. Le Conte d'Oversteyn est auprès de Maestricht avecque bon nombre de gens de piedt, lesquelles estimons que seront icy de brieff, car les armes sont yer et devant hier partyes d'icy pour les mectre en ordre. On dict aussy que le Prince d'Orange seroit au pays de Clève, aulcuns disent qu'il seroit à Venlo avecq bon nombre de chevaulx et piétons; de sorte que en ce pays pourrons bien avoir de grandes garboilles. J'auray plaisir quant me escrives me dire ung mot de ce que entendés pardelà, tant des affaires de Mons que du costé de France, car on nous dict

qu'il y auroit quelques gens Franchoys sur les frontières, 1572.
quy sont délibérés donner secours à ceulx de Mons. Juillet

Le 19 juillet on écrit au même.

Quant à nouvelles, nous n'avons icy chose de moment, saulff que les Hughenotz que sont du costé de Zelande, ont destroussé entre le chemin de Guand et Bruges 23 pièches d'artillerie grosse, que le Ducq envoyoit pour mettre sur ses navires à Sluys, ce que est ung grand perte avecque les aultres, dont ne voyons aultre sinon que le pays va entièrement en ruyne.

* LETTRE CCCLXXX.

L'Empereur Maximilien au Prince d'Orange. En réponse à une lettre du Prince, il désapprouve, avec menaces, sa conduite et ses projets.

* * L'Empereur Maximilien II montra toujours beaucoup de penchant pour la religion Evangélique. Jeune encore il paroît avoir sérieusement songé à embrasser le Protestantisme : voyez Tome I, 170. En 1568, tandis que Philippe II vouloit étouffer la Réforme dans le sang, Maximilien permettoit aux Seigneurs de l'Autriche-Inférieure (« dem Herren-und Ritter-Stande ») d'établir un culte selon la Confession d'Augsbourg : *Pfister, Gesch. der Teutschen*, IV. 322. En 1571, après la composition d'une Agende, il leur donna l'assurance formelle du libre exercice de leur Religion :

1572. *l. l.* 323. En 1573 Languet écrit de Vienne : « Ordines Austriaci
Juillet. » jam hic convenerunt. Qui inter ipsos puriorem religionem pro-
» fitentur , petitori sunt ab Imp. ut ipsis templum in hac urbe
» concedat ad sua sacra peragenda , et sperant se id ab eo impe-
» tratos. Ajunt etiam eum constituisse pellere hinc omnes mona-
» chos Italos : relinquuntur igitur vacua monasteria ; nam ne
» unum quidem monachum Germanum in hac urbe esse dicunt. »
Ep. ad. Syd. p. 17. L'Empereur permit en effet les prédications
dans sa Capitale. *l. l.* , p. 106. Il montrait parfois peu de respect
pour les ordonnances de l'Eglise ; on en voit un exemple dans son
entrevue avec Henri III en 1574. « Fuit dispar convivium ; Impa-
» rator enim vescebatur carnibus , rex autem piscibus ; nam erat
» dies Veneris. » *Ep. secr.* I. P. 2. p. 22. Il pratiquoit et recom-
mandoit la tolérance. La St. Barthélemy le remplit d'horreur :
« Die tollen Leute sollten billig in soviel Jahren gesehen haben
» dasz es mit dem tyrannischen Köpfen und Brennen sich nicht
» will thun lassen. » *Pfister* , *l. l.* p. 326. Il savoit opposer de la
fermeté aux exigences du Pape. Enfin il manifesta la sincérité de
ses convictions Evangéliques aux approches de la mort. « Medici
» monuerunt eum ut de aeterna tantum vita cogitaret. Ajunt eum
» tunc dixisse : satis animadverto meam horam advenisse , et ago
» gratias Deo , quod me liberare velit ab istis cruciatibus. Soror
» Bavarica tunc interrogavit eum an vellet confiteri sua peccata
» Sacerdoti , et sumere Sacramentum ? Respondit , ego cum con-
» fessus Sacerdoti qui est in coelis , nec propter vos volo danuo
» sumere Sacramentum. Quod interpretantur qui aderant , eum
» noluisse illud sumere sub utraque specie , ne offenderentur uxor
» et soror , indicâsse autem esse impium sub una sumere. Soror
» dixit Episcopum . . . esse ante fores cubilis et interrogavit an vel-
» let eum admitti ? Respondit , satis severe , ut admitteretur , sed
» ea conditione ut nullius rei praeterquam meriti Christi mentio-
» nem faceret. Quod observavit Episcopus , quem cum aliquandâ
» audivisset , . . . placide expiravit. » *Ep. secr.* I. P. 2. p. 241. « Il
» mourut en son hérésie ; » écrivoit , quelques années plus tard , le
Duc de Guise à M. de Nevers : *Capefigue* , *l. l.* IV , 193.

Il y a donc lieu de s'étonner, au premier abord, que l'Empereur

ait écrit au Prince avec tant de sévérité et lui ait suscité des obstacles (p. 449, l. 4). Auparavant il avoit pris beaucoup d'intérêt à la cause des Pays-Bas (p. 169) et à celle du Prince en particulier (p. 179). Mais, Chef de l'Empire, désirant et devant en maintenir la paix, il craignoit extrêmement tout ce qui pouvoit la troubler. En 1568 il s'étoit fortement opposé à la prise des armes (p. 215); il eut voulu qu'on s'en fut entièrement remis à sa médiation et à ses efforts (p. 341); par conséquent la conduite du Prince, et ses nouveaux préparatifs devoient souverainement lui déplaire. — Il ne faut aussi pas oublier que dans tout ce qui concernoit les intérêts des Protestants, ses relations de famille rendoient sa position très embarrassante. Ses frères, Ferdinand et Charles; son épouse Marie, soeur de Philippe II, de laquelle il eut 16 enfants, étoient de fervents Catholiques. Depuis 1570 il étoit beau-père des Rois de France et d'Espagne. — Enfin, lié intimement avec le Duc Christophe de Wurtemberg et l'Electeur Auguste (p. 169), tous deux Luthériens très exclusifs, il étoit depuis longtemps prévenu contre les opinions Calvinistes, qui dans les Pays-Bas étoient devenues complètement dominantes.

1572.
Juillet.

Hochgeborner lieber getreuer. Uns ist dise tag under andern mer handlungen, so zu unser Reichs-hofcanczley gelangen, auch ein schreiben, des datum Dillenberg den acht und zwainzigsten junij steht, von Dir fürkommen, darinnen Du, nach erholung wes ungefehrlich Deiner gegen den Niderburgündischen Gubernament vor vier jaren gehabter clagen und fürgenommenen thettlichen überzugs halben, sich verlossen, zu beschonung desselben, und auch yetzigen abermals in 's werck gerichtten veindtlichen beginnens und von newen erweckter unrhue, allerhandt ursachen und entschuldigung fürwendest, und begerest Dich, sambt den ghenigen so Dir diszfals hilf und beistandt thun werden, dises vermainlich genotrenkten und hoch verursachten fürhabens mit ungnaden

1572. nit zu verdencken, merers inhalts desselben deines Juillet. schreibens.

Nun ist nit weniger dasz wir aller derselben handlung, so sich dermaln in *anno* acht und sechtzig verlossen, noch in guetem andencken seindt, besonders aber uns zu erinudern wüssen wes wir kurtz zuvorn Deinet halben, zu etwas milterung deren ungnaden darin Du der zeit gegen unserm lieben vettern, schwagern und brudern dem König zu Hispanien gerathen, aus lauter väterlicher wolmainung und embsiger vleisz, bei gedachts Königs L. und ander örten pestes eingewandt und die sachen allenthalben gerne guet und verglichen gesehen; wie auch sonder allen zweivel, da nur die volg' und etwa ein klaine gedult bei Dir zu finden gewesen, nit lehr abgangen sein solte. Wann Dir aber dagegen auch unverporgen weszmassen Du dermaln, unerwartet jetzo angezogener unserer wolgemainten intercession und ausrichtung, die sachen auf die faust gesetzt und zu Deinem selbst und danebens viler untzelichen unschuldigen standt und underthanen zu eussersten verderblichen schaden, wider unser und des hailigen Reichs hoch beteurte fridens *constitutiones*, aigens fürnemens und unser unersuechet und unvergünstiget, jha auch wider unser öffentlich auszgekündte poenal verpott und *mandata*, ein mercklich summa kriegsvolcks zu ros und fuesz aufgewiglet und S. L. Niederburgündische erblandt, fridbrüchiger weisz, veindtlich überfallen, und dadurch nit allein alle vorangeregte unsers gutherzige bemühung und verhoffte aussönnung gantzlich zerschlahen, sondern auch, neben dem gemainen verursachten landtsverderben, durch dergleichen

¹ Folge. *obsequium*.

muetwillige rebellion die sachen und ungnadt bey gedachts Königs L. nur erger und grösser gemacht. 1572. Juillet.

So wirst Du Dich leichtlich zu beschaiden haben , dasz alles solches so Dir dannenhero widerwertigs begegnet , pillig niemandt andern als Dir selbst zuezumessen ; Du auch dernhalben und vonwegen Deines gegen unsern kaiserlichen mandaten betzaigten vorsetzlichen ungehorsams und begangenen landtfridbruchs , nachmals in unser und des Reichs ungnaden und bestraffung stehst ; danebens auch denjhenigen so Du darunter belaidigt und schaden gefüget , denselbigen der gepür abzutragen schuldig und verpflichtet seiest ; desz wir aber diszmals an sein ort stellen.

Sovil aber demjenigen angebenen veldtzug belanget , welchen Du vorgibst als solte derselbig fürnemblich darumb fürgenommen sein damit die Niederländt seiner , des Königs zu Hispanien L. , zu laistung schuldigs gehorsams angewisen , und danebens , vermittelst ernuerung des vaterlands freihaiten , etliche beschwerden abgeschaffen werden ; da könden wir gleichwol noch zur zeit nit wissen was Du von sein, des Königs L. (deren dise ding alleinig zu ordnen zustehn) , hierinnen für sondern bevelch oder gewalt habest ; zumal dieweil aus S. L. unlängst bei uns beschehenem ansuechen , und dasz S. L. deren enden one das zuvor ir ordenlich bestellt guvernement hat , und , zweifels frey , diszmals kaines anderen bedürffüg , gantz und gar das widerspil erscheinet , und die sachen , sovil vilgedechter König und S. L. underthanen und landt belangen , vil mer einer öffentlichen rebellion , dan ainig gehorsamb gleich stehen. Wir wollen dir aber für unser person , und sovil die sachen uns als Römi-

1572. **seher Kaiser und das hailig Reich betrifft, nit pergen**
Juillet. dasz wir diszfals angezogene Deine vorgeben und gesuechte
entschuldigung für gar nit erheblich halten, noch annehmen können, sondern muessen disen Deinen angebenen veldtzug, als so wider ein fürnem mitgliedt undt besondern ansehnlichen Craisz des hailigen Reichs, one ainig unser vorwissen und erlaubnis, darzu wider Dein selbst verpflichten landtsfürsten und obrigkait, allen Reichsordnungen und abschieden, besonders aber der hoochverpeenten constitution des landtfridens frevenlicher, muetwilliger und verpottener weisz fürgenommen, für anders nit halten noch achten künden, dan ein verpottene hoch sträfliche aufwigung, thettlichen überfal und landtfridbrüchige vergewaltigung; dadurch Du und Deine mitverwandten, sambt derselben aller helffershelffer, in crafft und vermög angezogner Reichsordnung und abschidt, in die peen derselben *ipso facto* gefallen, und danebens, wo Ir solches Ewres vorhabens nit abstehet, alle Euwre freihaiten und privilegien, auch haab und gueter, Lehens und aigens, gentzlich verwürcket und verloren habet; auf masz wir dan zu demselben effect undt zu handthabung vil berürter unser und des hailigen Reichs hailsamen satzungen, solches alles Dir und Deinen mitverwanten in einem besondern offnen mandat (dessen Du ein gleichlaut undt besiglet exemplar hieneben zu befinden) mit meeren zu wissen gemacht, und vor solchen straffen und Euwrem selbstschaden verwarnet; dasselbig auch hiehero widerumb erholet und die von römischer Kaiserlicher macht, hiemit zum ernstlichsten und bei höchster unser ungnad gepotten haben wollen, solchen mandat mit anbevollhener restitution der eingenommenen

platz und fürderligst urlaubung und trennung des kriegs- 1572.
volcks, und sonsten gemainlich allem andern desselben Julliet.
inhalt, gehorsamblich und unseumigē volg zu laisten und
getreulich nachzukumen; damit nit nott werde in andere
ernstlichere weeg, disem Deinem ungepürlichen frevel,
zu begegnen und zu steuren; des thuest Du die schuldig-
kait und unsern entlichen willen und mainung, und wir
woltens dir auf obgerürt dein einkommenen schreiben in
antwort nit pergen. Geben in unser statt Wienn, den
neunzehenden July.....

MAXIMILIAN.

Ad mandatum sacrae Caes. M^{is} propium.

A. ERNSTENFRAGER.

Dem Hochgebornen unserm und
des Reichs lieben getreuwen Wilhel-
men Printzen zu Uranien, Graven
zu Nassau und Catzenelnbogen.

* LETTRE CCCLXXXI.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Prise
de Roermonde; assemblée des Etats à Dordrecht; dé-
faite du capitaine Genlis.*

* * A Roermonde les soldats exercèrent des cruautés contre les
prêtres. Le Prince informé que des excès du même genre avoient
eu lieu en Hollande, publia le 24 Août une ordonnance à ce su-

1572. jet. « Wy willen een yegelyk wie hy sy, der Roomse of der Euan-
Juillet. » gelise Religie toegedaan, so verre hy hem vredelyk draegt . . .
» in syn geheel blyven sal onbeschadigt. » *Bor*, I. 399^a. — Ce ne fut
que plusieurs semaines après que le Prince se fut mis en marche,
que les députés des Etats, arrivés au camp, lui apportèrent quel-
que argent. « De Gedeputeerden der Staten van Holland syn ge-
» komen met geld en versekeringe voor het krygsvolk. » *L. I.* Pen-
dant bien longtems il n'étoit venu au Prince un seul sol (p. 483, l. 9
et p. 489, l. dern.).

Genlis et Jumelles, avec cinq mille hommes, furent défaits près
de Mons. Ils avoient agi contre les conseils du Comte Louis. « De
» Graef schreef hen luyden datse haren weg souden nemen na
» Cambresis, en datse met alder neerstigheyd souden trecken by
» den Prince, aengesien sy luiden hem voor die tyd geen bate en
» souden konnen doen, maer te meer dierte souden inbrengen. »
Bor, I. 397^b. Voyez cependant p. 487, l. 17.

Peu avant son arrivée Jumelles écrit au Comte Louis : « Mon-
» seigneur, voicy la cinquiesme lettre que vous ay escrite; et néant-
» moins n'ay peu avoir cest heur que en ayez receu une, afin que
» eussiez entendu au vray nostre fait, quy est tel que pour l'heure
» sommes en fort bon, beau, et grand nombre d'infanterye, et
» n'attendons que après nostre cavallerye pour vous aller trouver,
» quy sera aydant Dieu deulx ou troys jours au plus tardt. Nous
» avons tous extrême désir d'estre près de vous, pour vous faire
» très humble service. Priant Dieu, Monseigneur ! vous donner
» très bonne issue à toutes voz saintes entreprises. De Surfontaine,
» ce 13^e jour de juin » (M.S.). Dans une liste des officiers venus de
France au secours de Mons on trouve les Colonels suivants : « M^r de
» Jenlis Coronel et Chef de tous; Téligny, beau-filz de l'Admiral
» de France, Lieutenant de 50 hommes d'armes pour le Roy sous
» le dit Admiral; M^r de Muy, M^r de Lamy, M^r de Blaverville,
» M^r de Cinmel. »

M. Lacretelle (*Hist. de France pendant les guerres de religion*,
II. 313) affirme que « Charles IX faisait donner avis au duc d'Al-
» be des entreprises que les protestans françois paraisaient exécute-
» ter dans les Pays-Bas d'après ses ordres. Il n'avoit d'abord trahi

• ni le Comte Louis de Nassau, ni la Noue.; mais le Duc connu, 1572.
• par le gouvernement français même, la marche d'un corps comman- Juillet.
• dé par Genlis. » Il est à regretter que cet auteur cite rarement les
témoignages sur lesquels il s'appuye; la chose est très invraisem-
blable. Même après la St. Barthélemy le Duc se plaignoit encore
amèrement de la conduite précédente du Roi de France : « Alba-
• nus conqueritur sibi a Rege Galliae conflatum esse hoc bellum ,
• et Regnam Angliae ab ipso impulsam ad mittenda auxilia Oran-
• gio. » *Languet, Epist. secr. I. 184.*

Monsieur mon frère. Pour tant mieux et à la vérité vous teuir tousjours informé de l'estat et disposition de noz affaires, scaichant comme le bien et advancement d'iceulx vous est à coeur, je n'ay voulu faillir vous faire présentement entendre ce que depuis mes dernières, du 20^e de ce mois, nous est advenu; qui est que le lendemain, 21^{me} jour du dit mois, ayant esté quelques jours à Aldekercken, je suis venu camper icy à Hellenrade, un quart de lieue près la ville de Remunde, en espoir que de bonne volonté elle se rengeroit à la raison et me donneroit le passage avecq quelques aultres commodités pour mon camp requises, estant bien prest de les secourir et assister réciproquement et les garantir de toute ultérieure tyrannie du Duc d'Albe; ainsi que bien amplement trois ou quatre jours auparavant je leur avois déclaré par une lettre mienne, laquelle leur estant envoyée par ung trompette, ilz n'ont voulu accepter, de sorte qu'estant arrivé en ce lieu et considérant l'importance qu'il y avoit de occuper la dicte place, je les ay mardy dernier sur le soir, environ huict heures, encoires ung coup bien amiablement faict sommer par une trompette, mais n'ont voulu entendre à riens,

1572. tellement que suis esté constrainct de prendre mon re-
Juillet. cours à l'extrême remède, et de faict trouvant mes gens
bien volontaires, j'ay encoires ce mesme soir, environ les
douze heures, donné le premier assault à la dite ville,
où les miens se sont employez fort couraigeusement, ne
s'estantz cependant ceulx de dedans la ville deffendus
avecq moindre courage, mais firent très grande résisten-
ce, sans vouloir aucunement entrer en communication
d'appointement; de sorte, qu'ayant duré l'alarme toute la
nuyct, les miens prindrent la ville d'ung bien couraigeulx
assault le mercredi, environ les six heures du matin, avecq
assez peu de perte de notre costé, grâces à Dieu, y ayant
seulement perdu environ quinze ou seize hommes, entre
lesquels toutesfois est demeuré le Capitaine Herman
Rumpff, frère du Ritmestre Lodewyck Rump. Et oires
que je craignois que mes gens, pour les fascheries receues
toute la nuyct, se fussent quelque peu desbordés vers les
bourgeois, si est ce qu'ilz les ont tellement espargnez
qu'ilz n'en ont au plus hault tué que trois ou quatre,
s'estans plus attachez aux prebstres et moynes, dont y en
avoit bon nombre en la dicte ville; mais l'évesque s'estoit
quelques sepmaines auparavant retiré. Il y avoit dedans
la dicte ville environ cent et trente ou quarante soldats
Walons, desquelz estoit capitaine ung des fils du Seig-
neur de Floyon(1), qui y estoit entré quelques jours aup-
ravant. Le dit Cap^m est prisonnier avecq deux Burgmes-
tres et l'escoutette de la ville. Je y ay trouvé quelque spiè-
ces d'artillerie assez belles, que me viendront bien à pro-

(1) *Floyon*. Florent, Seigneur de Floyon, étoit le sixième fils
du Comte Charles de Berlaymont.

pos. Je regarderay de donner ordre à tout, estant l'inten- 1572.
tion de séjourner encoires quelques jours en ce lieu en Juillet.
attendant la venue du Coronnel Mandelsloo, duquel j'ay
depuis trois jours receu lettres, par lesquelles il me man-
de d'estre à Soust pour le 22^e jour de ce mois. Je vous
prie m'advertir s'il vous at mandé le mesme, et si vous
luy avés envoyé la lettre sur le blanc signet, que je
vous avois laissé, et que alors je regarderay de pas-
ser outre, au nom de Dieu. Oires que je vous puis as-
seurer qu'il ne m'est venu encoires ung seul sols, dont
je vous laisse penser la peine où je me treuve. J'avois
faict quelque prest à mes gens de pied, qui passèrent
monstre dimenche dernier, et oires qu'ils ne s'en tenoyent
par trop contents, si est ce que j'esper le bon butin qu'ilz
ont eu en la ville de Reimunde; les rendra tant plus
faciles et traictables. J'attens d'heure en heure ce que
m'apporteront ceulx que j'ay envoyé à Flessingen, selon
que je vous ay mandé par mes précédentes, et s'il ne me
vient rien de ce costel-là, je ne scay moyen au monde à
faire passer mes gens outre, là où ilz ne le voudront
faire de bonne et franche volonté. Il est vray que les
Estats d'Hollande sont esté assemblez à Dordrecht, mais
n'y a eu moyen de me faire avoir argent, oires qu'il y
avoit assez bon espoir, si ceulx qui y sont comparus, eus-
sent voulu dextrement s'y employer, et cependant toutes-
fois les dictz Estats se sont résolus de me donner asseu-
rance pour l'entretènement de mes gens de guerre pour
trois mois. Il y a quelques leurs deputez en chemin
que j'attens de jour en jour et desquelz j'entendray le
tout plus particulièrement, dont ne faudray vous adver-
tir par après. Ils me doibvent apporter quelques 23 ou

1572. 24^m florins, mais d'aultant que cela se consumera tout
Juillet. au payement de mes gens de pied, il n'en viendray riens
à mes Reustres, ce qui me retient tousjours en peine
pour le temps et les belles occasions que s'en vont ainsy
perdues, à quoy si eust pleu à messieurs les Princes de
par delà, de tenir aulcunement la main, bien facilement
eussent ilz à tout remédié, et cependant j'ay ma seule
confidence en Dieu, lequel, je suis asseuré, ne me délais-
sera point.

De mon frère, le Comte Louys, je n'ay aultre adverten-
ce que ce que je vous en ay mandé par ma dernière, bien
que depuis m'a esté rapporté que Monsieur de Gienly,
avecq 4^m harquebouziers, mille hommes de pied, et quel-
ques cinq cens chevaux, seroit venu pour son secours,
mais qu'il auroit en chemin esté rencontré par les gens
du Duc d'Alve, et at esté au commencement le bruyt
que le dict Seigneur de Genly seroit esté deffaict; depuis
ont dict le contraire. Quant je scauray la vérité ce qui
en est, ne faudray vous en faire part. Je vous prie de
présenter mes humblesrecommandations à la bonne grâce
de Madame ma mère, sans oublier Madame ma soeur et
ma fille; qui sera l'endroit où, après mes très affectueu-
ses recommandations en vostre bonne grâce, je prieray
Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en bien parfaite
santé, heureuse et longue vie. Escript en mon camp à
Hellenrade, près de Remunde, ce 25 jour de juillet 1572.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur le Conte Jean
de Nassau, mon bien bon frère.

† LETTRE CCCLXXXII.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Manque d'argent ; défaite de Genlis.*

Monsieur mon frère. Je ne puis obmettre de vous ad- 1672.
vertir comme pour chose assurez l'on m'at icy faict Août.
entendre que puis briefs jours ençà le Duc de Lorraine
seroit, avec 500 chevaulx et environ 5000 harquebouziers,
entré en la Contée de Bytze¹, appartenante à Mons^r le Con-
te de Hanauw (1), s'estant ainsi de la ditte Contée saisi;
ce que m'at à la vérité grandement dépleu, pour la bon-
ne affection que j'ay tousjours eu au dit S. Conte de Ha-
nauw. D'aultre part, comme l'on m'a dict que toute
ceste troupe doit aller au service du Duc d'Alve, il me
semble qu'il ne seroit pas peu au bien de nostre cause
que l'on eusse cherché quelques moyens pour attirer ces
harquebouziers de nostre costé, avecques les chevaulx
susdits, faisant à espérer qu'on les induiroit tant plustost,
veu, comme j'entends, la plus part des Capitaines sont
Huguenots, qui tant plus aisément se laisseroient aller
en une si bonne cause. Qu faict, Monsr. mon frère, que
sachant l'entier zèle que vous y avez tousjours démon-
stré, et avec quelle vigilance vous avez de tout temps pro-

(1) *Hanau*. Philippe-Louis I, né en 1553. Languet en parle avec
éloge : « Gaudeo te expertum vera esse quae tibi de Comitibus Hana-
viensis et eorum qui apud ipsum vivunt humanitate praedixeram. »
Ep. ad Sydnaeum p. 10.

¹ Bitch, aux confins de la Principauté de Deux-Ponts.

1572. curé le bien et avancement de nostre ditte cause, sans y
Août. avoir jamais espargné peine, travaux ou dangiers, j'ay
tant plus alaigrement esté conduict à vous donner cest
avis et d'ung chemin vous prier le plus affectueusement
que je puis (ne doubtant que vous serez par delà du tout
plus amplement informé) qu'en veuillez par lettres, ou
par envoie de quelque homme confident, communiquer
avec les docteurs Ehem et Zuläger, et regarder par com-
mun avis par quel moyen l'on pourroit pratiquer les
susdits 5000 harquebouziers et 500 chevaux; ou que du
moins, en cas qu'ils ne voudroyent se donner à nous,
que toutesfois l'on empeschat par quelque voye à ce qu'ils
ne se mettent au service de noz ennemis; comme au
mesme effect j'en ay aussi faict escrire au susdits docteurs
Ehem et Zuläger, les priant de vous assister en cela de
leurs avis et bon conseil, selon la singulière affection
que de tout temps ils ont démontré au bien de la cause
commune et aussi à moy. Vous priant me faire entendre
par le premier ce que vous y en aurez apprins, et s'il y
auroit apparence de gagner la susd^e troupe; et comme
le coronel Dietrich von Schonberg (1), pour le bon cré-
dit qu'il a présentement en France, pourroit en cela
beaucoup, me semble qu'on ne scauroit employer au-
cung plus duysable à cela, que luy. Quant à nos affaires
de par deçà, elles sont encoires en mesme estat que je
vous ay escript dernièrement par le messagier d'Essen,

(1) *D. v. Schonberg*. Parent du célèbre Gaspard de Schonberg: en 1568 lui et Chr. de Malsbourg furent envoyés par Guillaume de Hesse avec 3000 hommes, pour faire partie de l'expédition du Duc Jean-Casimir en faveur des Huguenots.

qui n'est encoires de retour, sans que jusques coires 1572.
j'aye un seul denier pour passer monstre mes Reitres, Août.
dont je vous laisse penser en quelle peine je me trouve,
bien que journallement on me fait entendre que je n'au-
ray faulte d'argent, et cependant toutesfois riens ne me
vient. Ce néantmoins je le remets à ce bon Dieu, lequel
nous aiant mené si avant, je m'asseure qu'Il ne délaissera
Sa juste querele et si bonne cause, quoiqu'Il tarde. —

Je ne doute que aures entendu la défaicte de quelques
Françoys es environs de Mons, en Hainault, lesquels
venoient au secours de mon frère, le Comte Louys, et
selon que mon dit frère m'a escript par 2 ou 3 de ses let-
tres, il en est demeuré morts environ 300 ou 400, dont
les paisans ont tué la plus grande partie, et 400 ou 500
prisonniers, estans les aultres entrés en la ville de Mons
avec environ 500 hommes de pied et 150 chevaux, qui
sont entrés la ville de Mons, et ce bien à propos pour
mon frère; lequel, comme depuis 3 jours m'a mandé, se
porte, grâces à Dieu, encoires bien, espérant entière-
ment par ma venue, comme aussi font plusieurs aultres
villes, s'émerveillants de ceste mienne longueur; et toutes-
fois le S^t Dieu sçait qu'il ne tient à moy. Le peu de loysir
que j'ay à présent, ne me permect d'escrire à Madame
ma mère, ny à Mad^{me} ma soeur, par quoy je vous prieray
de leurs présenter de ma part mes plus que bien humbles
recommandations en leurs bonnes grâces, sans oublier
ma soeur Julienne et ma fille, me recommandant tous-
jours à leurs bonnes grâces; que sera l'endroit, où, après
mes très affectueuses recommandations en vostre bonne
grâce, je supplieray Dieu vous octroyer, Monsieur mon
frère, en parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript

en mon camp à Hellenray, près de Rémunde, ce 5^m jour
d'aoust 1572.

Vostre bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

LETTRE CCCLXXXIII.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Difficul-
tés pécuniaires ; nouvelles de Coligny.*

Monsieur mon frère. Ne s'estant de quelque temps offert chose qui ayt mérité d'estre escripte, j'ay depuis mes derniers, du jour cinquiesme du mois présent, sursesedé de vous mander de mes lettres, que toutesfois maintenant avec cest occasion j'ay bien voulu vous advertir comme, ayant passé quelque jours envoyé partie de mes gens de guere pour surprendre quelque ville, ils ont¹ en chemin quelque cinq enseignes de gens de pied Albanois, auxquels estans les miens attachés, en on défaicts environ cent et cinquante, ayant mis tous les autres en route, tellement qu'ils ne se sauront de quelque jour rejoindre; et depuis ayant entendus que le colonnel Brompt marchoit avec ses gens environ quatre ou cinq lieues d'icy, pour aller prendre certaine place des montres, j'ay trouvés assés à propos d'envoier illecque le Collonnel Mandesloo, le faisant accompagner de quelque quinze cens chevaux des miens, puisque ses reistres

¹ rencontré ou un mot semblable paroit omis.

n'estoient encores arrivés; en quoy le dict Mandesloo, 1572. avecques ceux qui l'ont accompagné, a faict si bon devoir Août. et tellement donné la chasse au dict Bremp, qu'il a esté contrainct de se sauver, tout détasché à cheval, sans selle, ny bride, s'estant retiré en ung lieu appellé Dalem, près de Mastricht; s'estant ce pendant jetté sur les Reistres, dont ils en ont mis à mort quelque nombre, prins plusieurs prisonniers, et entre aultres de six à sept gentil-hommes, ayant gagné les autres par la fuyte de çà et de là, tirans les ungs vers Couloigne, les autres vers Liège et autre lieux où ils ont pensé trouver plus de seureté, dont les nostres ont raportés les chariot jusques à vingt cinq ou trente, et des chevaulx de selle jusques à cent et vingt ou environ, y joinct une enseigne de gens de pied, sans plusieurs chariot et chevaux que les nostre ont laissé rompus et tués en chemin, avecques aussi plusieurs armes dont les fuyants, pour faire tant plus court chemin, s'estoient déchargés, estans enfin tellement mis en routte, qu'il faict à espérer qu'il ne se pourront rallier d'icy à ung mois ou davantage, par où pouvons clerment veoir combien le S^r Dieu miraculeusement défend cest tant juste et équitable cause, qui me faict aussi fermement espérer que, nonobstant tous les efforts et malicieuse pratiques de Ses ennemis, Il la conduira à bonne et heureuse fin, à l'advanement de Sa gloire et à la délivrance de tant de povre Chrestiens, si injustement oppressés. Vous ayant bien voulu faire part de ces occurrances, à ce que les puissiés impartir au Seigneurs et amis par delà que trouverés convenir.

Et pour ce pendant retourner à vous parler du point de l'argent, je vous puis assurer de n'en avoir encore

1572. receu ung seul denier, bien que j'eu à la main jusques

~~Ans. environ cent et cinquante ou soixante mille florins, avec~~

ce que ceux de la ville de Dordrecht m'ont envoyée leur obligation, pour la somme de cent mille dalers, pour les lever promptement des marchans ou autres sur leur crédit, outre une obligation que m'ont aussy envoyé les Estas de Hollande pour la somme de cinq cent mille florins, pour fournir au payment de la soulde de mes gens de guerre du deuxiesme et troisieme mois. Le premier mois est desjà escheu hier, et je n'ay encoires passé monstre à mes dictes gens de guerres. Sy est ce que j'esper, ayant receu ce peu qui me vient, je les induyray à passer outre, esperant qu'ils s'i monstreront tant plus facile et traitables pour quelque bons rencontres qu'ils ont desjà eu; cependant toutesfois je vous laisse penser en quel peine je suis. D'autre part ne veu obmettre à vous advertir comme ce jourdhuy j'ay receu lettres de Mons' l'Admiral (1), m'advertissant que, non obstant la desroutte et défaites des François passée, il se lève et prépare de nouveau environ douze mille harquebousiers et trois mille chevaux, faisant le dict Seigneur Admiral estat de venir en leur compagnie, chose que j'espère qui nous aportera bien grand avancement. Le dict Seigneur Admiral me mande que je

(1) *l'Admiral*. « De Admirael beweeghde dat de Koningh ernstelyk schreef aan synen Ambassadeur by den Hertogh. . . om de » ghevanghenen verlost te hebben in den slagh van Jenlis ghevangen: belastte. . dat den Admirael geldt getelt werde om daer » mede nieu volk op te lichten ende den Prince toe te seynden . . . » gecalculeert op vier nieuwe Regimenten ende dertigh Benden » Peerden. • *V. Meteren*, 72^b.

ne me hazarde de légierment à combatre l'ennemy, tant 1572.
que Dieu nous fasse la grâce de nous estre joinctt ensem- Août.
ble, en quoy je ne fauldray aussi me gouverner selon que
veras' les commodité et occasion avantageuse. Au surplus
je suis avec bon désir attendans de vos nouvelles et re-
sponse, tant sur mes dictes présentes, que des précédentes
du cinquiesme du mois présent et du vingtcinquies-
me du passé (1). Le peu de loisir que j'ay, ne me permet
d'escrire à Madame ma mère, ny à Madame ma soeur ;
par quoy je vous priray de prendre la peine que de pré-
senter mes bien humble recommandations en leur bonne
grâce, avecq offre de tout humble service. Qui sera l'en-
droict où, après mes très affectueuses recommandations
en vostre bonne grâce, je suppliray Dieu vous donner,
Monsieur mon frère, en parfaicte santé, heureuse et lon-
gue vie. Escript en mon camp à Hellenray, près de Rai-
munde, le onziesme jour d'aoust 1572.

* LETTRE CCCLXXXIV.

*Adolphe, Duc de Holstein, au Duc d'Albe. Sur la po-
sition critique de la Gueldre et de l'Overysse.*

* * Le Duc de Holstein étoit fils et frère des Rois Frédéric I et
Christiern III, qui introduisirent la Réforme dans le Danemarck,

(1) *passé*. Les lettres 380 et 379.

* verrai.

1572. genre de Philippe, Landgrave de Hesse (voyez Tom. I. p. 207), en
Août. relation avec la plupart des Princes Protestants : comme les autres
Etats de la Confession d'Augsbourg venus à Spire, il avoit signé la
requête à l'Empereur en faveur des Chrétiens opprimés (*Le Petit,
Chron.* p. 218), et il félicita la reine-mère et Charles IX à l'occasion
de la paix de St. Germain : *Capecfigue*, l. I. II. 410. Sa coöpera-
tion avec le Duc d'Albe aura déplu au Landgrave Guillaume, qui,
en 1566 écrivoit : « Was den Herzog Erich anlangt, dasz er sich
» der Execution der Spanischen Inquisition unternehme, und ett-
» liche Fähnlein Kriegs-Knechte bestelle, wäre wahrlich nicht gut,
» stünde auch nicht fein dasz sich ein deutscher Fürst zu einem
» Stecken-Knecht brauchen lasse. » *V. Rommel, Neuere G. H. I.* 468.
L'Ambassadeur Walsingham écrit a Burleigh : « Je suis fort surpris
» que le Duc de Holstein qui a pension de Sa Majesté (la Reine
» d'Angleterre) et qui scait comme elle en est avec le Roi d'Espagne,
» puisse se résoudre à servir le Duc d'Albe. J'espère que vous agi-
» rez tout de bon auprès de S. M. pour y porter remède, d'autant
» mieux qu'on croit que ce Duc aura occasion de le refuser. »
Mém. de Wals. p. 259. La désapprobation de l'Empereur (voyez
p. 473) et les belles promesses du Duc d'Albe auront déterminé la
conduite peu honorable d'Adolphe. Il étoit question de lui déferer
la charge d'Amiral ; mais on craignoit que ce ne fût en vain, vu la
mauvaise volonté des villes Anséatiques. « Quod Dux Albae Regi
» proposuit de praefectura maris Duci Holsatiae committenda, non
» arbitrator effectum unquam sortiturum, cum Germani populique
» sub Imperio qui ad nostrum mare habitant, nimis a nobis alie-
» natis sint animis, cum ipsi fere haeresi sint infecti ; piratisme
» proscriptisque a nostris Provinciis ob eandem causam favere non
» desinunt, et in sumptus ad eos junctis viribus propellendos vix
» consentire volent. » *Vigl. ad Hopp.* p. 661.

Unsere freuntliche dienste und was wir mehr liebs
und guetes vermügen bevohr, Hochgeborner Fürst,
freuntlicher lieber Oheim. . . . Das wir alhir in unser
ankunfft in der Kö. Wird. zu Hispanien länden einen

betruëblichen sorglichen zustandt befunden, den irer 1572. Kön. W. rebellen nicht alleine was zwischen Deventer Aout. und Lingen verhehret und verwüstet, kirchen, klauen und Clösterr, auch die gemeine irer Kö. Wir. underthänen spolyrt und beraubt, das stedtlein Oldensell auch, welchs von gelegenheit des orts an sich etwas vest ist, für unserer ankunfft eingenommen, mit drey fenlein knechten besetzt, und daraus allen paesz und durchzugk beides zu roesz und fues verhiindern, auch der Kön. W. armen underthänen den schrecken eingejaget das sie jetzo anderst nicht als arme zerstreuwete und hirtlose schäffe sein, sonder auch die stedte Campen, Schwoll, Zütppen, susampt allen stedten und plätzen der Graffschafft Zütphen, einbekommen und, ausserhalb Deventer, in irer macht haben. Nun gehet uns solche gelegenheit nöchlich zu hertzen, und machen, der getreuer neygung nach die wir zu der Kön. W. zu Hispanien und diesen irer Kön. Wir. länden tragen, die fürsorge; nachdem wir befinden wie wanckelbar das gemuete der gemeinte alhir zu Deventer ist, auch aus vorgehenden beyspielen an den anderen stedten zu erspüren haben, mit was verreterlichen geschwinden anschlegen die rebellen umbgehen, und sich von tage zu tage jē lenger je mehr stercken; das auff unsern abzugk, wan wir über die Isell, Reyn, Wahl und Maese wehren, ein gleichmesiger abfahl der stadt Deventer, so wol als mit Campen, Schwoll und Zutphen, erfolgen würde; zudem feyren die rebellen nicht, sondern fahren in irem hochstrafflichen fürnemen immer fordt, haben sinder der zeit das sich Schwoll ergeben, Gelmueden¹, Hasseldt und noch

¹ Genemiden.

liche andere örter nach der Westphälischen greintzin
waldt gebracht; daher anderst nichts zu vermue-
das sie an allen andern stetten in Westfrieslant,
bis auff die stadt Gröningen, noch im Gröninger-
dt, iren willen schaffen werden: daran sie auch durch
ige der stedte Deventer und Gröningen inhabender
setzung schwerlich können verhindert werden, die-
il die besetzungen geringe sein, der rebellen hauffe und
angck aber viel grösser, und zu befahren ist, wan die
atzungen aus beiden solchen stedten gebloeset und
ringert werden, das die wackelbare gemuete der ge-
neine in solchen stedten, welcher gemuete durchaus
grösten und mehrern theils dem uffrürischen rebelli-
hen hauffen zugethan und wogen ist, ire gelegenheit
ien und, gleich wie Campen, Schwoll und andere
dte gethan, vermitt der stadt, thor und pfordten
ffnung und untertrü der Kö. Wir. besatzung,
a rebellen sich auch möchten anhengig machen; daher
disz, so Godt gnediglichen verhueten wolle, erfolgen
würde, das alles was diessseit der Isell, welchs herliche
nützbare lände und vhestede sein, der Kö. W. zu
Hispanien aus den henden kommen und unter fremb-
den gewaldt der rebellen würde gebracht werden. Wir
wollen alhir übergehen wohin die stadt Ambstelredam,
was sie sehen würde das wir bisanhero geschehen, auch
hinfuro dieses orttes der Kön. W. zu Hispanien lände
ohne defension und errettung gelassen würden (wie in
warheit wol dem anfangk dieses hochschedtlichen ein-
risses mit geringer jegenverfassung hette geweret wer-
den muegen) ihr gemuete zu letzt auch würde hinwen-
den, durch welcher stadt abfahl, gantzes Hollandts ver-

Just zu besorgen, dieweil die rebellē albereit alle pässe 1572.
uff Hollant, zuw wasser und lande, innehaben. Wan Aout.
nun der Kön. W. zu Hispanien, inmassen E. L. viel-
mehr und besser als uns bewust ist, an diesen länden
gegen des heiligen Römischen Reichs frontieren, darüber
ihre Kön. W., im fahl der nottürfft, ir Kriegsvolk
muessen führen lassen, mercklich gelegen, damit irer
Kön. W. solche pässe offen pleiben und nicht versperret
werden muegen, auch E. L. wol weisz was ausz Hollandt,
Frieszlanden und angelegeuen örtern der Kön. W. zu
Hispanien in irer Kö. W. Cammerguedt jährlich folgen
mögen, und in warheit zu beclagen und zu erbarmen
stünde, da solche schöne fruchtbare lände, vermittelst
der rebellischen aufrührer geschwinden practiken und
anschlegen, der Kö. W. zu Hispanien aus den henden
gebracht werden solten, so stellen wir freuntlich in E.
L. bedencken ob solche übrige örtter dieser lände bloesz
zu lassen und in die wage zu hengen, oder ob zu deren-
selben solverung¹ und errettung uf andere mittel und
wege zu trachten sein solte. . . . Wir wollen auch E. L.
freuntlich unverhalten sein lassen das wir uff die zehen
tausent thaler, darauf Caspar [Schetz] sich obligirt, nicht
mehr den vierte halb tausendt thaler in Hamburgk be-
kommen können, und haben uns selbst dafür obligiren
muessen; den in den stetten Hamburgh und Bremen die
kauffleute und der gemeine man den rebellē dermassen
zugethan (1), das sie wieder dieselbige, so hoch und guet
sie auch versichert werden mögen, kein geldt ausleihen

(1) *zugethan*. Voyez p. 492.

¹ *salvirung*.

1572. wollen. So haben wir auch von dem gelde aus Gröning-
Aout. gen und Leverden¹, zu behueff der reutter und knecht
verstreckung und zerung, noch zur zeit nichts bekommen,
sondern alles aus unsern beutel verleget. . . . Datum
Deventer, den 18^{ten} Augusti A° 72.

A. H. z. HOLSTEYNN.

Dem Hochgebornen Fürsten Hern
Ferdinand Alvares von Toledo,
Hertzogen zuw Alba, unserm
freundlichen lieben Oheim.

Peu de jours après survint l'épouvantable catastrophe de la St. Barthélemy. Beaucoup d'écrivains affirment que cet horrible massacre avoit été depuis longtemps prémédité. On se fonde sur le commun témoignage, et d'auteurs catholiques, et d'auteurs protestants; mais on doit se rappeler que leur accord a pu être le résultat d'une double partialité; les calvinistes exagérant encore le crime d'un Roi qui fait égorger ses sujets; les papistes croyant rehausser le mérite du défenseur de la foi. Quelquefois même on veut trancher la question par des anecdotes dont l'authenticité est plus que douteuse. C'est ainsi que *Lacretelle* dans son *Histoire de France pendant les guerres de religion*, II. 298, sq. cite comme un fait incontestable et décisif une conversation prétendue de Charles IX avec le Cardinal Alexandrin; très invraisemblable, même si le témoignage des auteurs Italiens qui la rapportent, n'étoit pas, comme l'observe déjà *de Thou*, suspect d'exagération. La supposition d'une trame ténébreusement ourdie depuis plusieurs années une fois admise, on a vu dans toutes les démarches de Charles IX et de sa mère après la paix de St. Germain une dissimulation vraiment monstrueuse; on s'est imaginé que depuis lors les réformés et particulièrement Coligny et Louis de Nassau avoient été dupes des apparences. Ceci n'est guère probable. Nous

¹ Leeuwarden.

ne voulons en aucune manière atténuer les crimes des Valois, ni, par 1572.
une dangereuse soif de paradoxes, réhabiliter des noms qu'on a cou- Août,
tume de prononcer avec une juste horreur ; mais il ne semble pas
suffisamment prouvé que Charles IX ait eu le caractère en vérité
infernale que communément on lui attribue. On doit se garder d'une
préoccupation qui peut quelquefois rendre très injuste ; comme on
en voit un exemple dans les *Historische Briefe* de *M. von Raumer*,
où ce savant qui a donné des preuves si nombreuses de judicieuse cri-
tique, se croit autorisé à renverser complètement le sens d'un Ma-
nuscrit, pour le faire concorder avec l'opinion commune. L'écrit
porte : « haec quotidiana beluarum insectatio sanguineum eum red-
» debat in feras, non in homines, » et M. v. R. traduit « nicht
» minder gegen die Menschen. » I. 284. Un des traits distinctifs
de Charles IX est indiqué dans une autre relation que le même au-
teur communique : « Er dürfte äusserst leicht zu gewinnen, oder
» zu überzeugen seyn. » p. 281. — L'extermination des Calvinistes
n'étoit le but ni du Roi ni de sa mère ; rester maître par le balan-
cement des partis, tel semble avoir été l'art, souvent en défaut,
de Catherine ; quant au jeune Roi, fatigué des guerres civiles, il
désiroit régner en repos : la sollicitude pour le maintien de la foi
catholique ne paroît pas avoir beaucoup influencé leurs démarches.
Dès lors il n'est pas incroyable que Charles IX ait sincèrement
multiplié les tentatives et les sacrifices pour opérer et consolider
une réconciliation avec les Calvinistes ; que Catherine, craig-
nant toujours l'ascendant exclusif de la puissante Maison de Gui-
se, n'ait pas désapprouvé ce dessein, et que les négociations con-
tre l'Espagne aient eu un caractère sérieux. On s'explique alors
également le changement subit des choses, lorsqu'à Paris, par la
contenance menaçante des Guises, la mort suspecte de la Reine de
Navarre, la blessure de l'Amiral, l'exaspération renaissante et
chaque jour croissante des partis, les agitations populaires d'une
immense cité violemment catholique, une quatrième guerre civile
sembloit devenir inévitable. La position du Roi, résistant aux in-
fluences papistes, étoit tellement difficile que ceux de la Religion
dépûtèrent vers lui « pour lui représenter que, si le Prince d'Orange
» succombe, il ne dépendra pas de lui de continuer sa protection en

1572. vertu de son Edit. » *Wals.* p. 263. On s'explique comment Charles
Août. IX, voulant à tout prix un terme aux déchirements des partis, cédant
aux pernicioeux conseils de sa mère qui, écartée par l'influence de Coligny, s'étoit rapprochée des Guises, ait saisi cet affreux moyen de parvenir au repos, but de tous ses efforts. Ainsi la St. Barthélemy seroit un grand crime de la peur, une horrible ressource contre la guerre civile, une réaction du parti catholique, indigné de la paix de St. Germain et de ses conséquences: voyez p. 382. L'absence de longue préméditation, résultant des témoignages non suspects du Duc d'Anjou, du Maréchal de Tavannes, et de la Reine Marguerite de Navarre (*v. Raumer, Gesch. Eur.* II. 265), est pleinement confirmée par les éclaircissements sur l'état de Paris, donnés par *M. Copefigue* dans son *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, Tom. III. Il est à regretter que, convaincu de la sincérité de Charles IX dans ses démonstrations bienveillantes envers Coligny, il ait attribué la conduite de celui-ci à une extrême imprudence et à une crédulité vaniteuse. Craignant de partager les sympathies de l'école peu historique du 18^{me} siècle, cet auteur a beaucoup trop rabaisé un personnage dont on ne sauroit sans injustice méconnoître le rare mérite: il cherche le mobile de la conversion de Coligny au protestantisme dans un intérêt de parti, lui reproche la perte de toutes les batailles qu'il a données, et, entraîné par des préjugés nouveaux, ne craint pas de l'appeler le caractère le plus médiocre de son temps. *l. l.* II. p. 19. Sans doute l'esprit soi-disant philosophique du siècle passé, en s'occupant de l'histoire, a faussé les événements et les hommes; *la Henriade* en particulier a travesti des personnages, exagéré des vertus et des vices: mais la réputation de Coligny repose sur des fondements plus solides que les vers de *M. de Voltaire*: sa vie entière, pour qui en étudie les détails, témoigne de son zèle pour la religion; et à l'opinion de *M. Copefigue* nous opposons le jugement d'un homme remarquable lui-même par sa piété et sa vaillance, du célèbre *de la Noue* (« quo vix habuit » Gallia virum praestantiorum: » *Languet, Ep. seer.* I. 91); qui, écrivant longtemps après la St. Barthélemy, ne reproche point à Coligny d'avoir témérairement exposé le parti dont il étoit le chef. « Si

« quelqu'un en ces lamentables guerres a grandement travaillé et 1572.
« du corps et de l'esprit , on peut dire que ça esté M. l'Admiral : Août.
« car la plus pesante partie du fardeau des affaires et des peines mi-
« litaires , il les a soustenues avec beaucoup de constance et de faci-
« lité , et s'est aussi révéremment comporté avecques les Princes
« ses supérieurs , comme modestement avecques ses inférieurs. . .
« Quand il a manié les armes , il a fait connoistre qu'il estoit très
« entendu , autant que Capitaine de son temps , et s'est toujours
« exposé courageusement aux périls. Somme , c'estoit un person-
« nage digne de restituer un Estat affoibli et corrompu. . . L'ayant
« conpu et hanté , et profité en son escole , j'auroye tort si je n'en
« faisois une véritable et honneste mention. » *Discours* , p. 1008.
Voyez aussi ci-dessus , p. 325. En appréciant les talents militaires
de l'Amiral , il ne faut aussi pas oublier que souvent peut-être il dut
concourir à l'exécution de desseins qu'il avoit déconseillés ; comme
par ex. lors du siège de Poitiers : « l'Amiral remonstra que la ville
« étoit trop fournie d'hommes de qualité et qu'ordinairement ces
« grandes citez font les sépultures des armées. » *l. l.* p. 975. — *Th.
de Bèze* écrit de lui : « Etsi a solo Deo pendemus , hoc tamen erep-
« to non habent in terris apparens praesidium Ecclesiae Gallicae. »
Epist. selectae , a Belgis , vel ad Belgas , p. 608.

La conduite quelquefois équivoque de la Reine d'Angleterre et
la lenteur des Princes Protestants causèrent des retards et des vacil-
lations dans les démarches de Charles IX contre l'Espagne , et
contribuèrent ainsi peut-être à le jeter dans ces perplexités d'où
il crut pouvoir se sauver par un massacre. Walsingham écrit le
3 août 1571 à Leicester : « Milord , s'il ne se fait ni mariage , ni
« alliance , les pauvres Protestans de ce Royaume croient leurs
« affaires désespérées. Ils me l'ont dit avec larmes , et je les crois ;
« et quand ils ne m'en diroient rien , je le trouverois fort appa-
« rent , attendu l'état présent des choses. » *l. l.* p. 135. Le 26
juillet 1572 : « Ceux de la Religion ont tout de nouveau envoyé
« des Ministres aux Princes d'Allemagne qui sont dans leurs inté-
« rêts , pour les obliger à procéder avec plus de rondeur et de ré-
« solution. » *Mém.* p. 263. Et , peu de jours avant la catastrophe ,
le 10 août : « Le bruit s'étant répandu que Sa Majesté (Elizabeth)

1572. » avoit dessein de rappeler ceux de ses sujets qui servent dans les
Août. » Pays-Bas, le Roi, emporté par les persuasions des créatures de
» l'Espagne, s'est refroidi tout à coup, quoiqu'il témoignât ci-de-
» vant tant de chaleur qu'il y avoit déjà des Commissions expé-
» diées, et prêtes à passer au sceau, pour lever des Troupes dans
» plusieurs Provinces. » *l. l.* p. 276. Voyez aussi p. 273. Le bruit
étoit faux, mais motivé par les retards et les indécisions d'Eliza-
beth. Cette supposition est conforme au jugement de Jean-Casi-
mir : le Landgrave Guillaume lui écrivoit dans l'automne de 1572 :
« E. L. wissen sich zu erinnern dasz Sie Ihrem Herren Schwaber
» (K. August) und mir beyden mündlich und schriftlich verwie-
» sen, dasz wir so langsam mit Schlieszung der angebotenen *Cor-*
» *respondenz* umgingen, *ecce* wie weislich hätten wir gethan,
» wenn wir E. L. *juvenili ardori* gefolgt, und flugs hineingeplumt
» wären . . . » Der junge Pfalzgraf antwortet (15 Oct.) : « die Fran-
» zösische Werbung sey redlich gemeint gewesen, und er glaube,
» dasz wenn man schleuniger zu Frankreich gethan, es zu solcher
» schrecklicher Mordthat nicht gekommen wäre. » *V. Rommel,*
N. G. H. I. 554.

Si la St. Barthélemy avoit été le fruit de longues et profondes combinaisons, elle eût eu de plus grands résultats. C'est à tort, comme le remarque *M. v. Rommel, l. l.*, que *M. Capefigue, l. l. II.* 253 a dit : « Les fatales journées de Paris amenèrent un change-
» ment complet, absolu, dans la situation de la France, à l'inté-
» rieur comme à l'extérieur. » Bien au contraire, Charles IX re-
» trant bientôt dans la ligne de politique qu'il avoit semblé vouloir
abandonner, tente de se réconcilier avec les Huguenots, de renouer
les relations avec Elizabeth et les Princes Allemands, et se montre
disposé, moins à s'unir avec Philippe II, qu'à réprimer, dans les
Pays-Bas et ailleurs, la prépondérance des Espagnols.

* LETTRE CCCLXXXV.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau.
Détails de son expédition.*

Monsieur mon frère. Les empeschemens continuelz de 1572. ce mien présent voiage, ensemble et la difficulté des Septembr chemins, joint aussi la rarité des messagers fidelles, a esté cause que n'avez eu si souvent de mes nouvelles, comme, ou vous eussiez peu requérir, ou moy désirer. Or n'ay je voulu différer davantage de vous envoyer ce présent porteur pour vous advertir de l'estat de mes affaires. C'est que depuis mon département de Hellenraid il a pleu à Dieu me donner heureux voiage jusques à la ville de Tilmont', laquelle s'est rendue amiablement, comme pareillement a fait ma ville de Diest; depuis sommes arrivez à la ville de Louvain, laquelle du commencement a fait mine de résister, mesmes après avoir cherché des délais superflus, lesquels ne servoyent qu'à gagner tamps, pour cependant advertir l'ennemy de ce qu'il avoit à faire; et voyant que je ne me laissez contenter de parolles, a commencé à user de démonstration d'ennemy, tirant à force en nostre camp. Mais finalement voians qu'ilz eussent eu du pire, d'autant que, et leurs picès se crevoyent l'une après l'autre, et nous commençions à faire nos approches, et mesmes nos soldats faisoient desjà irruption déans la ville, aians brulé une porte et estants prests de mettre le feu à l'autre, ilz se sont aussi rendus. Quelque peu auparavant j'avoie envoyé

' Tirlmont.

1572. mes gens vers Malines (1) et Anvers, ayant quelque intelligence deans les dites villes. L'entreprise de Malines a bien succédé et mes gens y sont entrez, mais celle d'Anvers n'a pas bien esté secondé par ceux qui devoient venir du costé de Zélande, et par conséquent faillie. Cependant le Gouverneur, Mr. deChampagney, s'y trouve bien empêché, comme ay peu veoir par les lettres qu'il escrit au Duc d'Alve et d'Arschot, mettant toute sa fiance sur la saisine de la ville de Dermonde, laquelle il tâche de persuader au dit Duc d'Alve, comme de la ville qui doit tenir le passage des vivres ouvert. Or est-il que depuis, par la grâce de Dieu et la bonne industrie de ceux qui estoient de ma part à Malines, la ditte ville de Dermonde s'est aussi remise en noz mains, comme a pareillement faict Oudenarde, tellement qu'il y a grande apparence que toute la Flandre, ou du moins une bonne partie d'icelle, se doit tourner de nostre costé. Davantaige la plus grande partie de la Phryse occidentale s'est aussy jointe avecq nous, et n'y a que deux villes de reste que font teste, assavoir, Harlingen et Leewarden, non toutesfois sans espérance de les pouvoir aussy obtenir, à cause que, pour le peu de garnison qu'il y a dedans, il y a apparence qu'elles survront l'exemple des autres, assavoir, Franeker, Dockum Sneek, Bolswart, Staveren, Ylst, et se joindront tous

(1) *Malines*. « Le Conte Ludovic treuvoit fort bonne ceste entreprise de Malynes . . . Mais le Prince d'Orenge ne la goustoit, » pource que la ville estoit trop dedans pays, et qu'il désiroit plus » s'élargir sur les advenues et frontières du pays. Mais il fut tant » sollicité par les dictz banniz et conspirateurs, qu'enfin il y acquiescea. » *Willems, Meng. n° 6. p. 395.*

ensemble, affin d'attirer par ce moyen aussy à eux la ville 1572.
de Groeningen. Septembre

Or par là vous voyez, Monsr. mon frère, comment Dieu est favorable à nostre cause. Maintenant je vous prie considérer comment de l'autre costé la malignité des hommes tasche de renverser et anéantir ceste grande grâce de Dieu. Vous estes sans doute assez adverty du malheureux et exécrationnable meurtre, commis le 17^{me} du mois passé à la ville de Paris, lequel le Roy publie ouvertement avoir esté faict par son commandement. Or (1) 24. 31. 48. 60. 15. 33. 34. 9. 42. 60. 45. 25. d. e. 35. 36. 3. 54. s. 61. 60. 15. 13. cela nous ait esté, n'est besoing de vous discourir, car vous l'entendez assez de vous mesmes, considérant que, quant aux moyens humains 35. 20. 31. 36. 42. 39. 40. 60. 39. 27. 48. 60. 15. 17. 15. 54. 45. 42. 27. 51. 52. 20. 2. estoit 11. 25. 12. 26. 60. 61. 9. 42. 54. 56. 57. 15. 12. 14. 15. 33. 3. 18. 50. 51. 3. 38. 39. 14. 9. 15. 16. Et de faict les apparences en estoient si grandes, que tant s'en faut que l'on me polra imputer à légère crédulité d'y avoir adjouté foy, qu'au contraire l'on m'eut à bon droict peu accoulper¹ de malignité, si j'eusse seulement voulu faire semblant d'en avoir aucun soupçon sinistre; aussy n'est ce pas chose ordinaire de cacher telles et si énormes délibérations sous une couverture si plausible de festin de nopces, et mesmes d'une alliance tant signalée et tant souhaitée de toutes gens de bien. Qui me faict croire fermement qu'il n'y ait nul

(1) Il est à regretter qu'une comparaison attentive des passages suivants avec d'autres pièces dont nous possédons le déchiffrement, n'ait conduit à aucun résultat. On s'est convaincu que les chiffres y étant infiniment plus nombreux que les lettres, il sera très difficile, si non décidément impossible, de retrouver le sens.

¹ accuser.

1572. d'entre tous les Princes d'Allemagne, lequel en ait attendu une issue si tragicque; ce que je discours tant plus volontiers, à cause qu'ordinairement après le faict advenu, un chascun voudroit estre tenu pour bon prophète et devin, mettant la coulpe sur les autres d'avoir esté légers à croire, pour tant plus faire valoir sa prudence, comme je ne fai doute qu'il s'en trouvera (1) en ce faict présent plus qu'il n'en est besoing. Quoiqu'il en soit, il a ainsy pleu à Dieu pour nous oster toute espérance que pouvions avoir assise sur les hommes; car sur un mesme jour a l'on massacré l'Amiral, avec Mr. le Comte de Rochefoucault et son filz, Mr. de Tëligny, de Pilles et autres 5 à 600 gentilzhommes, oultre une infinité d'autres personnes, sans avoir esgard ny à sexe, ny à aage, ny à mérite quelconque, et là dessus le Roy publie qu'il a esté fait par son commandement, commandant de tenir l'exercice de la religion en surséance et deffendant à tous ses subjets, sur peine de la hart, de ne prendre les armes pour venir à mon secours; voire que plus est, il a présenté au Duc d'Albe secours contre moy.

Vous pouvez assez comprendre 7. 25. 17. 13. 20. 9. 42.

(1) *il s'en trouvera.* « L. Wilhelm (wie er später erzählt) aüszerte » mehrmals zu seinen vertrauten Dienern, es brause ihm vor jener » Hochzeit. » *V. Rommel, N. G. H. I. 549.* Th. de Bèze écrit, le 10 sept. 1572: « Quoties ego haec ipsa praedixi? quoties praemonui? » *Scrin. Ant. VIII. 2. 689.* Mais des avertissements fondés sur le caractère foible et mobile du Roi, ou sur de vagues menaces des Catholiques, ne pouvoient décider Coligny, las des luttres civiles, à briser avec Charles IX, et à encourir ainsi le reproche de l'avoir déterminé et forcé à se rallier aux Guise, recommençant la guerre non pour des motifs, mais pour des soupçons: voyez p. 496, sqq.

36. 5. 6. 27. 15. 38. 39. 9. 15. 33. 3 a. 26. 27. 57. 50. 51. 15. 61. 1572.
9. 60. 33. 15. 14. 39. 42. 72. 3. 18. 19. 25 f. 3. 27. 51. 15. 43. **Septembre**
54. 54. veu que s'il ne fut entrevenu, selon toutes appa-
rences humaines, nous estions desjà pour cest heure maî-
tres du Duc d'Alve, et eussions capitulé à nostre plaisir.
Maintenant au contraire, sans l'horreur et estonnement
qu'un fait si exécrable imprime en tous coeurs des gens
de bien, encor est-il incroyable 31. 25. 17. 15. 33. 15. 12.
42. 36. m. 3. 21. 14. 15. 14. 25. [T.] 50. 51. 14. 15. 61. 9. 60. 33. 15.
36. 15. 39. 57. **que** 26. 27. 15. 39. 3. 69. 50. 51. 15. 9. 15. 14.
60. 61. 25. 20. **car** pour n'estre 26. 13. 17. 14. 25. 18, 27. 14.
15. 16. 54. 60. 51. 50. 33. 27. 39. 18. 3. 39. 57. 15. 50. 51. 27. 15.
14. **que** 31. 33. 3. 11. 12. 13. 36. 27. 51. 3. 33. 36. 3. 60. 42. 27.
57. 42. 51. 42. 36. 27. 54. **et** estoit 11. 13. 12. 15. 13. 54. 27. 3.
45. 51. 15. 54. 56. 57. 15. 14. **assavoir**, de 11. 25. 10. 12. 26.
27. 66. 3. 12. 42. 60. 72. 15. 14. 36. 27. 33. 6. 42. 39. 54. 55. 3.
51. 48. 60. 15. 6. 60. 54. 27. 15. 51. 54. 55. 26. **je** n'ay voulu
me 9. 24. 3. 51. 21. 15. 14. 51. 12. 15. 6. 15. 3. 60. 9. 42. 60.
45. 12. 15. 39. 18. 3. 39. 57. 15. 51. 27. 15. 3. 33. 15. 36. 3. 39.
12. 13. 14. 15. 16. **qui** mesmes n'est guères utile pour le pré-
sent. **Si** que estant marché plus avant et ayant passé par
Nivelle, qui s'est aussy rendue à nostre dévotion, et arrivé
entour du camp de l'ennemy, je l'ay trouvé si bien retrenché
de tous costés, qu'il a esté impossible avec l'arcquebouzerie
que j'avoye, l'en faire désloger, ny mesme le faire venir à
mains, non obstant qu'à nostre arrivement (1) ils fussent

(1) *arrivement*. « De Prince, in syne aenkomste by Bergen,
» dede synen broeder, Graef Hendrick, met vier benden ruyte-
» ren, des Hertoghs volck ouversiens besloten, met sulcke fortse
» dat sy die uyt alle ordre drevén, tot binnen haer beschanssin-
» gen. » *V. Meteren*, p. 74^c.

1572. bien estonnez, et encor depuis en une escarmouche qui
 Septembre. s'estoit attachié à l'improviste, ils furent saisis de telle
 frayeur, que, s'il n'y fut pareillement survenu quelque
 désordre entre nos gens, nous estions pour les mettre du
 tout en routte, mais depuis ils ont reprins courage, jus-
 ques à nous venir donner une camisade, où avons perdu
 mon escoutet de Breda, le Sieur de Drunen, et le Capi-
 taine Italien Paul Camill, avecq quelques autres. Or,
 combien que l'ennemy ait toujours eu beaucoup plus
 grand perte de gens que nous, si est ce que les nostres,
 se voyant si mal secondés et soutenus par les arque-
 buziers, 25. 17. 14. 16. 27. 39. 40. 42. 39. 57. 14. 15. 54. 55.
 56. 57. 58. 15. 54. 3. 27. 56. 54. 27. 53. 54. 12. e. 20. 57. 15. 33.
 k. 14. 25. 15. 18. 51. 3. 69. 14. 15. 60. 51. que 26. 27. 3. 69. 26.
 15. 54. 57. 15. 14. 9. 42. 39. 57. 51. 3. 27. 39. 57. 12. 14. 15. 33.
 15. 54. 51. 50. 3. 36. 36. 15. 14. 39. 15. 14. 51. 50. combien que
 d'autre costé 31. 33. 3. 18. 3. 60. 57. 15. 12. 14. 15. 60. 27.
 60. 51. 15. 14. 54. 36. 15. 18. 42. 51. 9. 42. 27. 57. 3. 60. 54. a.
 68. 69. 12. 14. 15. 36. 15. 51. 15. 14. 57. 27. 51. 15. v. 28. 20.
 ne sachant mesmement pour lors que Dendremonde s'es-
 toit encore rengée de nostre costé. De sorte que 2. 5. 3.
 4. 36. 42. 39. 21. 41. 3. 39. 12. 13. 51. 15. 21. 51. 15. 57. 27. 3.
 69. 15. 54. 57. 15. 9. 42. 39. 57. 51. 3. 27. 39. 57. 12. 15.
 14. 33. 3. 27. 54. 26. s. 15. 50. 51. 61. 36. 42. 39. 18.
 51. 15. 14. 51. 15. 33. 42. 60. 27. 54. encor 26. 25. 31. 17. 25.
 3. 54. 55. s. 27. 15. 21. 15. 14. 13. 17. 20. à cause que estant
 toutes les avenues fort estroittement gardées. Je 38. 39.
 3. 60. 42. 69. 39. 60. 33. 36. 42. 69. 15. 38. 39. 12. 14. 15. 33.
 60. 69. 15. 39. 60. 42. 40. 69. 5. 51. 54. 15. 9. 42. 60. 51. 54.
 ny mesme de 32. 31. 33. 60. 69. 12. 42. 39. n. 14. 15. 51. 15.
 54. 9. 42. 51. 57. 15. 14. 45. 42. 60. 51. 33. 15. 57. 27. 51. 15.

14. 50. 51. 24. 42. 51. 54. 12. 13. 14. 25. 33. 3. veu singulière- 1572.
rement 47. 48. 60. 15. 14. 39. 15. 54. 51. 15. 69. 57. 51. 15. 54. Septembre
36. 15. 33. 42. 39. 57. 51. 15. 18. 60. 54. 15. 57. 42. 60. 57. 3.
45. 33. 3. 57. dont ayant entendu que mon dit 18. 14. 51.
15. 50. 51. 15. 42. 15. 60. 57. EN 8. 16. 14. 9. 42. 51. 44. 54.
42. 60. 57. 15. 39. 27. 51. 33. 14. 15. 54. 27. 15. 21. 15. 14. 48.
60. 15. 33. 48. 60. 15. 54. 12. 27. 66. 42. 60. 12. 42. 60.
72. 15. 27. 42. 60. 51. 54. j'ay trouvé pour le meilleur de
me retirer par deçà, soit pour 11. 12. 42. 39. 11. 14. 15. 51.
33. 15. 6. 51. 3. 39. 33. 15. 3. 33. 3. 60. 27. 33. le 11. 12. 15.
6. 51. 60. 66. 15. 33. le 53. 54. 25. 31. 42. 60. 43. 12. 3. 39. 60.
15. 51. 54. et par ce moyen 32. 33. 15. 60. 14. 15. 51. 52. 32.
33. 15. 54. 27. 14. 15. 21. 15. 14. 12. 14. 15. 36. 42. 39. 57. 54.
35. ou 9. 42. 60. 45. p. 15. 51. 33. 15. 16. 54. 60. 27. 60. 51. 15.
54. 3. 60. 12. 60. 9. ou bien pour 40. 25. 9. 24. 3. 51. 21. 15.
51. 33. 15. 11. 12. 60. 27. 25. 26. 12. 14. e. 23. 42. 24. 33. 54.
55. 57. 15. 27. 34. —

Voilà, Monsieur mon frère, quant à l'estat de nos affaires. Or povez vous par là assez entendre, s'il n'est encore tamps que les Princes d'Allemagne se resveillent, là où ils voyent tout manifestement à quoy l'on prétend, car ce n'est ny à moy, ny à vous en particulier, que l'on en veut. Ils sont délibérez de mettre en exécution leur vieille alliance de Bajonne et autres semblables, c'est à dire extirper tous ceux qui ne sont subjects à la domination Romaine, et réduire l'Europe sous l'obéissance du Pape, et n'est plus question d'adjoutter foy à aucunes promesses, serments ou contracts qu'ils feront, car toujours à ceste reigle la vigueur, *Haeticis non est habenda fides*. Vous savez ce qu'ils ont donné à entendre à nos Princes, tant par lettres, que par gens propres expres-

dépêchés, et autres diverses manières, que s'ilz en plus longtems souffrir que l'on se mocque ainsi, il faudra certes que, après que nous autres, compagnons, serons deffaits, qu'eux attendent leur tour pour saouler l'avarice et la rage sanglante des ennemis de Dieu et de toute justice. Pourtant je prie de prendre la chose à coeur et la remonstrer à l'escient, voire avecq toute importunité au Lantgrave, par son moyen aux autres Princes, car la chose emporte trop pour plus longtamps se taire. Il fault qu'ilz veillent désormais, s'ilz ne vueillent attendre l'entière ruine d'Allemagne qui leur panche déjà sur la teste, ayant esté brassée de longue main (1). Je vous prie, Monsieur mon frère, ne vous ennuyer de leur mettre cecy au devant, ores bien qu'ils s'en deussent fâcher, car ceste occasion nouvelle et tant importante vous polra excuser devant toutes gens de bien et de jugement; aussy m'yerez vous singulier plaisir.

Monsieur mon frère, après ceste escritte, suis arrivé en ceste ville de Malines, ayant laissé mes reistres à Sterrebeque¹ en mon camp, et m'à icy esté délivrée une lettre vostre, pour responce de laquelle ne vous sauroye assez

(1) *de longue main*. Ces suppositions étoient fort naturelles, bien qu'elles fussent exagérées: *De Thou* écrit: « Ab adversariis » ubique jactabatur Regem cum Pontifice et Hispanorum Rege in » Protestantium perniciem secreta consilia agitare . . . idque Fri- » dericus Bajoarus Palatinus Septemvir insito religionis suae » tuendae ardore facile sibi persuaderi passus erat, ac vix tandem » a Jo. Casimiro F. qui rebus nostris summopere favebat, ab ea » opinione dimoveri potuit. » *Histor.* l. 55. p. 907^b.

¹ Sterrebeek (?).

remercier de la bonne diligence qu'usez à m'advertir ainsi 1572.
particulièrement de toutes occurrences qu'entendez; et Septembre
touchant ce desseing nouveau dont m'advertissez, je ne
faudray à estre sur mes gardes et en donner advis à tous
mes Cap^{ns} et ayants charge, afin qu'ilz soyent sur leurs
gardes. Quant au reste, je vous prie de vouloir incontinent
et au plustost que vous sera possible, dépêcher le 20. 31.
25. 31. 17. 13. 9. 42. 36. m. 26. 27. [51.] s. 4. 5. 25. 3. 27. 51. 15.
54. 9. 24. 66. 3. 51. 57. 54. 14. 15. 39. 18. 50. 51. 3. 39. 9. 8. 15.
afin de faire en toute diligence 35. 23. 17. 74. 36. 3. 51. 9. 24.
15. 50. 51. 52. 32. 33. 14. 15. 54. 9. 27. 39. c. 37. 48. 36. 27. 33.
le 5. 25. 3. 51. 48. 60. 15. 6. 60. 72. 27. 15. 51. 54. 55. 31. 60.
15. 51. 54. 17. 51. 15. 14. 36. 60. 39. 38. 12. 14. 15. 14. d'au-
tant que je ne sache 14. 5. 31. 17. 13. 40. 20. 33. 27. 15. 60.
32. 45. 33. 60. 54. 9. 42. 36. 37. 25. m. 41. 42. 12. 14. 15. 16.
42. 60. 39. 42. 60. 54. nous 43. 45. 42. 35. 51. 27. 42. 39. 54.
51. 15. 39. 9. 41. 42. 39. 57. 51. 15. 51. 50. 25. et surtout que
l'on y use bonne discrétion et prudence, sans se precipiter
témérairement en danger. Vous polrez adviser avec le doc-
tor Ehemius quel seroit le meilleur et plus propre chemin
pour y venir. De ma part, je ne trouveroye hors de propos
que 22. 31. 12. e. 53. s. 3. 50. 51. 6. 51. 60. 9. 10. 25. 31. 27.
33. 72. de 25. 54. 9. 15. 39. 12. 27. 54. 55. s. 15. 39. 57. 33. 15.
51. 27. 39. partie 2. 20. 23. 3. 5. 6. 2. 3. 4. 57. 15. 3. 60. 61.
25. 31. 17. 13. partie 26. 17. 25. 20. 4. 3. 45. 27. 15. 14. 12. 13.
25. vous y pourrés adviser et user de toutte dilligence.
Qui sera la fin où me recommandant de bien bon coeur
en vostre bonne grâce, prieray Dieu qu'il vous maintien-
ne, Monsr. mon frère, en Sa sainte sauvegarde et pro-
tection. Escrit à Malines, ce 21 de septembre 1572.

1572. Quant à 31. 17. 13. 14. 12. 27. 15. 57. 54. 55. 25. 20. 60.
Septembre. 42. 39. 40. 54. 20. 9. 24. 45. 42. 39. 15. 38. 39. 6. 15. 51. 21.
20. je voudroye volontiers 40. 45. 41. 35. 15. 39. 40. 54. 15.
50. 51. 60. 27. 51. 36. 3. 27. 54. 3. 2. 5. 18. 3. 60. 57. 15. 11.
17. 12. 15. 14. 36. 40. 42. 69. 15. 14. 39. 40. 27. 14. 15. 16. 39.
15. 54. 3. 60. 51. 42. 69. 48. 60. 15. 33. 60. 69. 20. 26. 56. 3. 39.
12. 15. 15. 51. 50. 25. 31. pour le présent.

Vostre¹ bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Comte Jehan de Nassau,
mon bien bon frère.

* LETTRE CCCLXXXVI.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Jean de Nassau. Relative à la surprise du camp du Prince par les Espagnols.

— — —
** L'évènement, auquel cette Lettre se rapporte, est la *camisade*, dont il est parlé p. 506. Le Prince échappa par la vigilance de son chien. « Aliqui seorsim a sociis ausi in tentorium usque »
» progredi Principis Orangii, ipse a catellâ, quae eodem lecto cu-
» babat, contentius adlatrante unguibusque faciem heri vellicante
» expergefactus, accursu militum oppressit. » *Strada*, I. 442.

— — —
. Als dann auch Ir meldett dasz Euch vom Hern Printzen und s. L. kriegsvolck in so langer

¹ Vostre — service. *Autographe.*

zeitt nichts zugeschrieben worden , solchs hören wir un-^{1572.}
gern , dan wir dahero besorgen dasz etwa die sachen a. Septembri
L. so glücklich nicht zustehen möchten. Wie uns dan an
gestern von dem Hertzogen zu Gülich inliegende zeittunge
zukommen sein , darab Ir gleichwoll zu vernehmen dasz
die Albanischen bey der nacht dem Printzen in 's lager
gefallen und bis in 2000 zu rosz und fuesz umbgebraecht ,
auch etlich stück büchssen mitgenommen haben sollen ;
welchs doch wir der mitgenommenen büchssen , wie
auch des grossen abgangs der leuthe halben , nit aller-
dings — , gleichwohl über dasz der einfall in 's lager besche-
hen und auch solchs vielleicht ohne schaden nit abgangen
sein möcht , leichtlich glauben können , sintemall solchs
kriegsbrauch ist Datum Heyda , am ' Sep-
tembris Anno 72.

WILHELM L. z. HESSEN.

Dem Wolgebornen unserm lieben
Vettern und besondern Johan , Graven
zue Nassauw.

* LETTRE CCCLXXXVII.

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la
reddition de Mons et la position déplorable des affaires.*

Mons^r mon frère. Depuis l'enclose escrite , j'ay entendu

¹ Cette Lettre est écrite dans les derniers jours de septembre.

1572. telles nouvelles, que je crain fort que mon frère Lodoic
Septembre. soit entre les mains du Duc d'Alve et la ville rendue, à
l'occasion que les François qui estoient là dedans ne vou-
loyent plus longtamps tenir la ville, pour avoir entendu
l'intention du Roy estre changée en France (1); toutes-
fois je n'en ay encor rien asseuré. Dieu veuille tourner
le tout à la gloire de son S^r nom. D'autre costé, je me
trouve fort perplex de ce que je doy faire, à cause que les
gens de guerre ne sont délibérez de faire rien que vaille,
et ce pour la mesme occasion susditte; ce que vous po-
vez estimer à quel dommage et ruine il tournera, non
seulement à moy et les miens, mais aussy aux Princes
d'Alemagne, auxquels certes ceste affaire touche de plus
préz qu'eux mesmes ne pensent. Cependant je suis déli-
béré, avec la grâce de Dieu, m'aller tenir en Hollande ou
Zelande et illec d'attendre ce qu'Il luy plaira de faire. Ce
que n'ay voulu obmettre à vous mander, affin que, si
l'occasion se présente par delà de pouvoir aider ces affaires
tant perplexes, vous y teniez la main tant que possible

(1) *changée en Fr.* De la Noue atteste également que ce fut la principale cause de la reddition de Mons. « Après le meurtre arri-
vé à Paris, le Roy commanda aux François qui estoient dans
Mons, qu'ils eussent à remettre la ville entre les mains du Duc
d'Albe, et à s'en retourner en France le plus promptement
qu'ils pourroient. Et d'autant qu'entre les soldats François il y
en avoit plusieurs Catholiques Romains, qui sans autre délibé-
ration vouloient qu'on obéist au Roy, pour éviter plus grande
confusion, l'on fut contraint de recevoir une paix hastée et
peu avantageuse aux assiegez. » *Vie de de la Noue*, p. 75. La
capitulation fut conclue le 19 septembre.

vous sera. Escrit en mon camp à Geel, ce 24 de sept. 1572.
1572. Septembre.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Le chiffre de cette Lettre étant, selon toutes les apparences, le même que celui de la Lettre 384, nous le reproduisons ici, afin de faciliter la tâche de ceux qui voudroient tenter de rétablir les lacunes p. 504, sqq.

Mons' mon frère!

Depuis l'enclose escrite, j'ay entendu telles nouvelles que 1 e 13. 5. 7. 25. 20. 31. 17. 40. 9. 10. 51. 3. 27. 39. 17. 18. 42. 50. 51. 56. 57. 46. 48. 60. 15. 35. 36. 42. 39. 18. 51. 15. 51. 15. 53. 42. 40. 11. 12. 42. 40. 11. 12. 42. 27. 9. 8. 54. 40. 42. 27. 57. 14. 15. 27. 57. 51. 15. 4. 33. 15. 14. 34. 35. 36. 25. 3. 27. 39. 9. 59. 12. 60. 14. 6. 12. 6. 9. 12. 3. 33. 6. 15. et 32. 33. 60. 27. 11. 14. 15. 23. 2. 25. 51. 15. 39. 12. 60. 14. 15. à l'occasion que 31. 33. 25. 15. 54. 18. 51. 3. 39. 9. 4. 27. 54. qui est 25. 42. 69. 15. 37. 51. 33. 3. 12. 15. 12. 16. 3. 39. 54. 38. 39. 15. 14. 60. 40. 42. 60. 33. 42. 69. 15. 14. 39. 54. 45. 33. 60. 51. 31. 33. 42. 39. 20. tanps 21. 22. 57. 15. 39. 38. 27. 51. 50. 33. 3. 60. 27. 33. 34. 50. 50. 33. 14. 15. 14. 13. pour avoir entendu 32. 31. 25. 53. 27. 39. 57. 15. 14. 39. 57. 27. 42. 39. 12. 60. 51. 42. 69. 14. 28. 15. 54. 55. 57. 51. 15. 9. 24. 3. 39. 21. 15. 14. e. 14. 20. 15. 39. 18. 51. 3. 39. 9. 15. Toutesfois je n'en ay encor rien asseuré. Dieu vueille tourner le tout à la gloire de son S^t nom. D'autre costé je 31. 25. 31. 40. 36. 15. 57. 51. 15. 60.

1572. 11. 14. 15. 17. 18. 42. 51. 57. 45. 15. 51. p. 32. 34. 33 e. 66.
septembre. 12. 15. ce que 26. 27. 15. 12. 42. 69. 18. 3. 27. 51. 15 à cause
que 31. 25. 40. 33. 15. 54. 20. 21. 15. 39. 54. 55. 12. 15. 17.
21. 60. 15. 51. v. 14. 15. 39. 15. 54. 42. 39. 57. 12. 15. 53. 27.
6. 15. 51. 15. 72. 11. 17. 25. 12. e. 17. 18. 3. 27. 51. 15. v. 27.
26. 15. 39. 48. 60. 27. 60. 3. 27. 33. 35. 33. 15. 14., et ce pour
la mesme occasion susdit, ce que vous pouvez estimer
à quel 11. 25. 40. 17. 12. 42. 36. 35. m. 3. 21. 15. et 40. 51.
60. 27. 39. 15. 14. 27. 33. 57. 42. 60. 51. 50. 39. 15. 51. 3. 39.
42. n. s. 25. 31. 15. 60. 33. 15. 36. 15. 39. 57. 3. 36. o. 69. 70.
et 33. e. 20. 25. 14. 36. 27. 15. 39. 51. 36. a. 27. 54. 3. 60. 54.
55. 25. s. 69. 3. 60. 66. 40. 45. 51. 27. 39. 9. 15. 54. 12. 3. 33.
14. 15. 36. 3. 21. 39. 15. 14. ausquels certes ceste affaire
touche de plus près qu'eux mesmes ne pensent. Cepen-
dant je suis délibéré, avec [la grâce de Dieu, 31. 20. 17.
13. 25. 36. 3. 33. 34. 33. 15. 51. 50. 57. 14. e. 39. 38. 27. 51.
15. 39. 24. 43. 42. 33. 33. 23. à 39. 12. 15. 42. 60. 72. 15. 33. 3.
39. 12. 15. et 26. 27. 33. 1. 14. 15. 12. 13. 3. 57. 4. 15. 39. 12.
51. 15. 14. 9. 8. 15. 16. 38. 48. 60. 27. 33. luy 44. 45. 32. 33. 3.
27. 51. 3. 12. 15. 18. 3. 27. 51. 15. 16. 25. 31. ce que n'ay
voulu obmettre à vous mander affin que, si l'occasion se
présente, 43. 45. 3. 51. 12. 15. 33. 3. 12. 15. 45. 42. 60. 11. 41.
42. 27. 54. 3. 27. 12. 15. 51. ces 25. 50. 3. 18. 3. 27. 51. 15. 54.
57. 3. 39. 57. 45. 15. 51. p. 32. 33. 15. 66. 15. 54. 55. 25. 20.
40. 31. 17. 25. vous y teniez la main tant que possible vous
sera. Escrit en mon camp à Geel, ce 24 de 7^{me} 1572.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.



LETTRE CCCLXXXVIII.

Thierry Müntz au Comte Jean de Nassau. Détails sur la retraite du Prince d'Orange et le départ du Comte Louis après la reddition de Mons.

. Th. Müntz étoit probablement un homme de confiance du 1572. Comte Jean de Nassau. Les particularités qu'il communique, ne Octobre, sont pas sans intérêt.

Wollgeborner Graff, E. G. seien meine underthenige gantz willige dienst jederzeit mit fleisz zuvor, genediger Her. Gesterigs tags als ich wiederumb von Essen uff der reisen hieher gewesen (da ich dan dieszes Kreisz bestelten rithmeister Rhumberg, welcher, wie ich nicht anderst spueren können, E. G. und dero Herren Bruder meinen gn. Fürsten und Hern dem Hⁿ Printzen gantz zugethan, das wartgelt für den 2^{ten} monat uff die 300 pferdt erlegt und verricht) seindt mir zwischen Kettwich und Ratingen(1) vast velle marketenter und ander mans- und weibspersönen, vort junge buben dessen eintheills krank wären, begegnet; als ich nun einen der selben gefragt: woher sie khemen? antwortete er mir: « Ausz des » Printzen leger. » Darauf ich inen ferner woire F. G. dieszer zeit mit dero leger were, und was weithers vorhanden? gefragt zeigt er an, er were ethwa 2 meill wegs jhenseidt Ruremundt ausz irer F. G. leger abgezogen, und das dazumall das geschrei daselbst gewesen, wie der Herzog

(1) A. u. Ratingen. Deux endroits au N.E. de Düsseldorf.

1572. von Alba Bergen wiederumb inhaben, und E. G. Bruder
Octobre. Graff Ludwig mit sein, des Herzogen, willen darausz
gezogen were; *item*, das ihre G. das dreitägig feber het-
ten, und der Printz irer Gn zu Rüremundt gewertig
sein solle, und das kheiner sich des handels verstehen
kündte; besorgten es were grosse verratherei mit darun-
der gelauffen. Darüber ich nit wenig erschrack, und
ferner gefragt wie es mit Brüssel, Mechlen, Antorff, Lyr,
und den andern stedten gelegen? Sagt daruf, Mechlen
were noch in händen des Printzen, den er, der Marke-
tenter, were selbst zween tage darinnen gewesen; es
were in der religion darinnen noch zur zeit nichts verend-
ert; ime were ein pfaff uf der gassen, wie im pabstumb
breuchlich, mit dem sacrament-vortsthellen, und an-
dern leichtern so man vorgetragen, begegnet, dessen er
sich nit wenig befrembt; *in summa*, der handel stündt
noch zur zeit ime gantz übel an. So hielt sich das ober-
lendisch kriegsfolck, welchs mit dem von Mandezlo
überkhommen, so gants räuberisch und tyrannisch ge-
gen den armen landtvölckeligen, das sich Gott darüber
erbarmen möcht; sie liessen niemandt nichts, wie wenig
auch vorhanden, handelten nicht wie beschützer, son-
der als vheinde gegen die armen underthanen, dardurch
die gemüter dem Prints gants abwendig würden; der-
wegen die stett, als Lyr, Brüssel, und mehr andern, ob
man wol vorhin gute hoffnung gehabt das sie sich erge-
ben haben solten, sich hielten; esz werre dem Printzen
ausz Lyr schaden zugefügt; er hielt's darfür, Gott der
Herr sult mehr glücks einem kleinen hauffen, so Inen
gefürcht, geben haben; ja, wan der Printz schon nit
mehr als die arme verjagte undt bedrängten bei sich

gehabt hette, und dasz auswendige räuberisch volck 1572.
hinder verlassen; weil ire F. G. doch gar kein regiment Octobre.
halten, noch bei inen gehalten kündten, vertrauten es
derwegen besser dem Niederlendischen kriegsfolck so
Sehlandt und Hollandt, vort die andere überige örter des
orts, eingenommen hetten. — Ich musz mich solicher
rede des frommen mans verwundern, und fiele mir auch
viel zu langk alles was er erzält in die feder zu stellen;
ich möcht aber nit underlassen zu fragen wo er won-
haftig? Daruf sagt er » binnen Essen, were aber binnen
» Antorf bürtig. » — Die Albanischen hielten's
darfür sie wolten die sachen baldt dahin richten das der
Printz so sehr widerumb ausz dem land, alsz er vorhin
darin zu khommen, eilen sulte. Ich traw aber zu Gott
Er werde inen ir vornemen behindern, und der armen
beträngten demütig schreien und hertzlich anruffen vil
balder erhoeren, und wan alle menschliche hülf versagt,
werde Er, nach seiner Göttlicher M^t art und eigenschaft,
herfürbrechen und den vheindt zu schanden machen.
Amen, Amen! — . . . Alsz Graff Ludwig, nach aufge-
richter capitulation, ausz Bergen gezogen uf einen Bra-
bändischen wagen, in s. G. langen nachtsrock sitzendt,
und also langs des von Alba sohn Don Frederico gezelt
khommen, da dan ire G. Don Frederico ansichtig worden,
und also den fhoirman heischen still halten, weil ire G.
gemeint gewesen von dem wagen abzustehen und ire F. G.
anzusprechen, were Don Frederico zurügk in ir gezelt
gewichen (1), und darnach einen Italiänischen Hern, ge-

(1) *gewichen*. Apparemment pour épargner au Comte malade la
peine de descendre du char.

1572. nant Julius, herausz geschickt, der mit ire G. sprach ge-
Octobre. halten. So hett der Herzog von Alba Graff Ludwig auch
zu sicherer verleitung ein gute anzall schützen mitgeben
lassen. . . . Datum Düsseldorff, am ersten tage Octobris
A^o 1572.

E. G.

undertheniger und gantz williger dhiener,
DIETHERICH MÜNTZ.

Dem Wolgebornen Hⁿ Johannem Grafen
zu Nassau meinem gnedigen Hern ,
zu eigen händen.

Le Prince avoit dû licencier la plus grande partie de ses troupes,
non sans danger. « Syn krygsvolk waren seer qualyken te vreden,
» vermits sy niet en werden betaelt, sulks dat den Prince byna in
» groot perykel soude hebben gekomen, ten ware de Oversten en
» Capiteinen die van hare betaling cekerheid hadden door de ver-
» schryvingen van die van Holland, de oproerte hadden voorko-
» men. » *Bor*, 408^a. Il se rendit en Overysseel pour s'embarquer de
Campen vers Enkhuizen.

L'avenir sans doute étoit sombre, mais, servant la cause de
Dieu et se confiant en Ses promesses, il pouvoit dire avec le Roi-
Prophète: « Quoiqu'il en soit, mon âme se repose en Dieu;
» c'est de Lui que vient ma délivrance. Quoiqu'il en soit, Il est
» mon rocher et ma délivrance, ma haute retraite; je ne serai pas
» entièrement ébranlé. »

EXPLICATION DES PLANCHES.

lanche I. Fragment d'une Lettre d'Anne de Saxe au Prince d'Orange. Lettre conçue en ces termes :

Freundtlicher hertz lieber Her, Ich habe Euer schreiben entpfangen und vorlesen, und daraus vorstanden Euer guttdüncken als das ich zu Marckburg¹ sol bleiben. Ich hof, Herr, das ich Euch zu gutte ursachen sol sagen als ich bei Euch kome, das Ihr soldt sagen, das ich weislich gethan habe mich von dar zu vorzien²; dan al bin ich [unschuldig] zu disze ellendt und armutt geratten, so ist mein hertz noch wol so gros dass ich lieber woldt bettlen geen³, als jegen den willen von ihmandt zu seinem hausze sein, als ich beifinde hir zu sein. Bin derhalben willen mich morgen vor hir aufzumachen und meinen weg auf Sigen zuzunemen. Her, woldt nicht meinen das ich mein bei Euer bruder zu komen umb Ihnen lestig zu sein, sondern ich denck auf mein eigen kosten dar zu sein, und wil Euch hirmitt Gott in Seinen schutz beifollen haben, mitt gantz freundtlicher bitt Ihr wollet Euch übermorgen zu Sigen finden, auf das wir mitt einander alle sachen mögen schliessen. Datum Marckburg, den 2 Junij 1570⁴.

Ewer underthenige und threuwe frauw weil ich lebe,
ANNA VON SACHSEN.

II. I. d'une Lettre de Marie, Comtesse de Berghes, née Comtesse de Nassau, soeur du Prince d'Orange. (p. 128.)

¹ Marburg.

² verzichten.

³ gehen.

⁴ En rapport avec la réponse du Prince (voyez la Lettre 345, écrite par conséquent non en *mai*, mais en *juin*), ces lignes, pleines de susceptibilité et de peur, sont tristement caractéristiques.

- Planche II. 1. Facsimilé (signature) de Frédéric II, Roi de Danemarck. (p. 110.)
3. " de George-Jean, Comte Palatin. (p. 256.)
4. " de Sabine, Comtesse Palatine, veuve du Duc d'Egmont. (p. 427.)
5. " d'Odet de Chastillon, Cardinal, frère aîné de l'Amiral de Coligny. (p. 377.)
- III. 1. Fragment d'une lettre de J. de Hornes, Baron de Boxel. (p. 125.)
2. " d'une lettre de Ch. de Brimeu, Comte de Megen. (p. 322.)
3. Facsimilé de Ph. de Marnix. (p. 414.)
4. Fragment d'une lettre d'Antoine de Stralen. (p. 117.)
- IV. 1. Facsimilé de Henri de Wiltperch. (p. 124.)
2. " de J. Schwartz. (p. 9.)
3. " de Henrick van Steenuys. (p. 63.)
4. " de Jean de Schönberg. (p. 194.)
5. " de Guillaume Martini. (p. 267.)
6. " de Jean Baert. (p. 319.)
7. Fragment d'une lettre de Clément Volckhertz Coornhert. (p. 140.)

ig da
berap
fall..

1

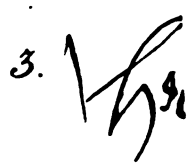
2

3

4

5

2. 

3. 



5. 